



AJUSTEMENT STRUCTUREL, MONDIALISATION ET AGRICULTURE FAMILIALE EN TUNISIE

Mustapha Jouili

► **To cite this version:**

Mustapha Jouili. AJUSTEMENT STRUCTUREL, MONDIALISATION ET AGRICULTURE FAMILIALE EN TUNISIE. *Économie et finance quantitative [q-fin]*. Université Montpellier1, 2008. Français. <NNT : 2008MON10021>. <tel-01172161>

HAL Id: tel-01172161

<https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01172161>

Submitted on 22 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE POUR L'OBTENTION DU GRADE DE DOCTEUR DE
L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER 1

*AJUSTEMENT STRUCTUREL, MONDIALISATION
ET AGRICULTURE FAMILIALE EN TUNISIE*

Groupe de Disciplines : Sciences Economiques – Section 05 du CNU

Formation Doctorale : Economie de Développement Agricole, Agroalimentaire et Rurale

Présentée et soutenue par :

Mustapha JOULI

JURY ;

Omar BESSAOUD : Enseignant- Chercheur. IAM Montpellier (Examineur)

Jean-Marie BOISSON : Professeur d'Economie, Université de Montpellier1 (Président)

Hassin DIMASSI : Professeur d'Economie, Université du Centre Tunisie (Codirecteur)

Mohamed ELLOUMI : Maître de recherche agricole, INRA Tunis (Rapporteur)

Michel GARRABE : Professeur d'Economie, Université de Montpellier1 (Directeur)

Henri REGNAULT : Professeur d'Economie, Université de Pau (Rapporteur)

Septembre 2008

Dédicace

A la mémoire de :

*Mon père Mohamed Béchir, mon frère Nejib et mon neveu Firas
Qui nous ont brusquement et très douloureusement quitté*

A ma mère Salima et ma sœur Rachida,

Que l'avenir ne leur réserve que de bonnes nouvelles

A Phedra et Fedi

Que j'ai beaucoup délaissés pour mener à bien ce travail

Remerciement

J'adresse mes sincères et vifs remerciements au Professeur Michel GARRABE (Université de Montpellier1, France) et au Professeur Hassin DIMASSI (Université du Centre, Tunisie) qui ont bien voulu diriger ce travail. Leur disponibilité, leur exigence de rigueur et le soutien scientifique sans faille qu'ils m'ont accordé m'ont beaucoup facilité l'accomplissement de ce travail. Que ce travail soit à la hauteur de toutes les aides précieuses qu'ils m'ont prodiguées.

Je ne saurais oublier de remercier les honorables professeurs Jean-Marie BOISSON et Henri REGNAULT qui ont bien voulu accepter de faire partie du jury pour examiner ce travail.

J'adresse aussi ma profonde gratitude à Tahani ABDELHAKIM et Omar BESSAOUD enseignants – chercheurs à l'IAM de Montpellier. Leur accueil et leur soutien scientifique et matériel ont été d'un apport considérable dans l'aboutissement de ce travail. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma plus haute reconnaissance.

Mes remerciements vont également à : Ali ABAAB (GTZ, Tunis), Tahar AKKARI (FSEG, Tunis), Mahmoud BEN ROMDHANE (FSEG, Tunis), Mohamed ELLOUMI (INRA, Tunis) et Mohamed Hedi ZAIEM (ESSAI, Tunis) pour tous leurs appuis et encouragements

Mes remerciements s'adressent aussi à Nidhal BEN CHIKH (Ministère de Développement Economique), à Abdellatif EL HASNAOUI (IRESA) et à Mlle Samira EL OUAER (Ministère de l'Agriculture). Leur aide et leur disponibilité m'ont beaucoup facilité la pénible tâche d'accès à l'information.

Ajustement Structurel, Mondialisation

et

Agriculture Familiale en Tunisie

«Chaque progrès de l'agriculture capitaliste est un progrès non seulement dans l'art d'exploiter les travailleurs, mais encore dans l'art de dépouiller le sol ; chaque progrès dans l'art d'accroître sa fertilité pour un temps, un progrès dans la ruine de ses sources durables de fertilité.... La production capitaliste ne développe donc la technique et la combinaison du procès de production sociale qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse : la terre et les travailleurs »

Karl MARX
Le Capital, Livre I, Tomme 3

« Des Martiens en visite sur la Terre pourraient avoir du mal à comprendre la façon dont les habitants de cette planète ont associé nourriture et commerce. Comment les Terriens ont-ils bien pu assujettir l'alimentation, qui représente leur besoin le plus fondamental, aux règles du commerce international ? Ils ont fait du commerce une sorte de dieu que rien ne doit gêner, pas même l'alimentation. Si un pays veut adopter des lois qui lui permettent de nourrir sa population mais contreviennent au soi-disant « libre » marché, il sera désavoué. Le commerce se voit ainsi conférer la préséance sur l'alimentation. Les gouvernements de la planète Terre se sont mis dans le pétrin, se diraient nos visiteurs venus d'ailleurs : à leurs pauvres qui demandent du pain à se mettre sous la dent, ils tendent plutôt la pierre du libre-échange »

John MADELEY
Le commerce de la faim

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	viii
LISTE DES ENCADRES	ix
INTRODUCTION GENERALE	1
I- La question agraire : Ancien débat et nouveaux enjeux	4
II- Problématique hypothèses et méthodologie	15
CHAPITRE I- AGRICULTURE, MONDIALISATION ET LIBRE ECHANGE	26
Section I : Mondialisation et mutations du système agroalimentaire mondial.....	27
1- La mondialisation : Définition et caractéristiques.....	27
2- Les mutations du système agroalimentaire mondial.....	32
Section II : Agriculture et libre échange : Fondements et limites.....	56
1- Fondements et limites du libre échange	56
2- Spécificités de l’agriculture et nécessité de l’intervention de l’Etat.....	74
CHAPITRE II : L’AGRICULTURE FAMILIALE EN TUNISIE :	
APERÇU HISTORIQUE	90
Section I- L’agriculture familiale : concept et caractéristiques.....	91
1- L’agriculture familiale : concept flou pour une réalité diverse	91
2- L’agriculture familiale en Tunisie : essai de caractérisation	102
Section II : Eléments sur les transformations de l’agriculture familiale en Tunisie	110
1- La période coloniale : le développement de la propriété familiale privée.....	110
2- Politique agricole et agriculture familiale dans la Tunisie indépendante	122
Section III : Stabilité des structures agraires et maintien de l’exploitation familiale	148
1- Les thèses explicatives : portée et limites.....	148
2- Le rôle régulateur de l’Etat.....	164

CHAPITRE III : DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU RENFORCEMENT DU LIBERALISME : LES NOUVELLES CONTRADICTIONS.....	175
Section I : Réforme de la politique des prix et de subvention.....	176
1- Intégration au marché et sélection des exploitations agricoles : éléments théoriques.....	176
2- L'évolution défavorable des prix : un signe précurseur de la détérioration des revenus des exploitations familiales.....	187
Section II- Les changements dans les conditions d'accès aux ressources	212
1- Investissement agricole et accès aux sources de financement.....	212
2- Politique foncière et accès à la terre	237
3- Désengagement de l'Etat et accès aux services agricoles	248
CHAPITRE IV : IMPACT DES NOUVELLES FORMES DE REGULATION SUR LES REVENUS DES EXPLOITATIONS FAMILIALES.....	264
Section I- Estimation des marges brutes : Méthodologie et hypothèse statistiques	265
1- L'élaboration d'une « typologie des exploitations familiales ».....	265
2- Estimation des marges brutes des exploitations	273
Section II- L'évolution des revenus des exploitations familiales : une détérioration prononcée ..	281
1- L'évolution des revenus : Entre l'augmentation des coûts de production et la faiblesse des rendements.....	281
2- La modernisation de l'agriculture tunisienne : un processus fragile et mal maîtrisé	291
Section III : Instabilité et évolution différenciée des revenus des exploitations familiales	308
1- Dépendance des aléas climatiques et instabilité des revenus des exploitations familiales.....	308
2- Hétérogénéité des conditions de production et différenciation entre les exploitations	312
CHAPITRE V : L'AGRICULTURE FAMILIALE ET LES DEFIS DE LA MONDIALISATION.....	324
Section I- Agriculture et mondialisation : Des nouvelles données pour la question agraire.....	325
1- Les contraintes de l'intégration dans le marché mondial	325
2- Le caractère discriminatoire des accords du GATT	336
3- Les agricultures familiales : processus de marginalisation.....	345
Section II : l'agriculture tunisienne : l'intégration incertaine dans le marché mondial	355
1- Le nouveau cadre des échanges agroalimentaires	355
2- L'évolution des échanges agroalimentaires : un déficit structurel	364
3- Les contraintes de l'ouverture sur le marché européen	375
4- Impact de la deprotection de l'agriculture sur le revenu des exploitations	386

CHAPITRE VI : EPUISEMENT DES MARGES DE RESISTANCE ET CRISE

DE L'AGRICULTURE FAMILIALE	394
Section I- L'affaiblissement des mécanismes de régulation publics.....	395
1-L'impasse de la Caisse Générale de Compensation	395
2- Le Programme de Développement Rural Intégré	404
Section II- L'essoufflement des mécanismes d'autorégulation	413
1- Les formes d'adaptation aux inégalités des structures foncières.....	413
2- Les formes d'adaptation aux aléas climatiques	432
Section II - la crise de l'agriculture familiale : Quelques indicateurs.....	471
1- Pauvreté agricole et pauvreté rurale	471
2- Exode rural, désaffectation et dévalorisation du travail agricole	486
CONCLUSION GENERALE	498
I- La crise de l'exploitation paysanne et familiale.....	499
II- Les exploitations paysannes et familiales sont-elles condamnées à disparaître ?	503
BIBLIOGRAPHIE	508
ANNEXES	530
TABLE DES MATIERES	552

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAUR	Accord Agricole de l'Uruguay Round
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BIT	Bureau International de Travail
BM	Banque Mondiale
BNA	Banque Nationale Agricole
CEPEX	Centre de Promotion des Exportations
CGC	Caisse Générale de Compensation
CGDR	Commissariat Générale de Développement Régional
CIHEAM	Centre Internationale de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
CNEA	Centre Nationale des Etudes Agricoles
CNUCED	Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CRDA	Commissariat Régionale de Développement Agricole
ESP	Estimation du Soutien aux Producteurs
EST	Estimation du Soutien Total
GATT	General Arguments on Tariffs and Trade
FAO	Food and Agricultural Organization
FMI	Fond Monétaire International
FOSDAP	Fond Spécial de Développement de l'Agriculture et de la Pêche
GID	Groupement Interprofessionnel des Dattes
MGS	Mesure Globale de Soutien
NPF	Nation la Plus Favorisée
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OIT	Organisation Internationale de Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMVVM	Office de Mise en Valeur de la Vallée de Medjerda
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONH	Office National de l'Huile
OTD	Office des Terres Domaniale
PACFS	Petite Agriculture à Caractère Familial et Social
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
PASA	Plan d'Ajustement Structurel Agricole
PECO	Pays de l'Europe Centrale et Orientale
PDR	Programme de Développement Rural
PDRI	Programme de Développement Rural Intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTM	Pays Tiers Méditerranéens
SAU	Superficie Agricole Utile
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SMEV	Superficie Minimum d'Exploitation Viable
SMVDA	Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole
UGTT	Union Générale Tunisienne de Travail
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

LISTE DES TABLEAUX

N°	Tableau	Page
1-1	Historique des cycles de négociation du GATT 1947-1994	34
1-2	Clause de sauvegarde spéciale : déclenchement et droits additionnels autorisés.....	40
1-3	Exportations des produits agricoles par région en 1995 et 2003	48
1-4	Part du chiffre d'affaires cumulé dans le chiffre d'affaires total des 100 premiers GAA.....	54
1-5	Répartition des 100 premières FMNA selon leur pays d'origine	56
2-1	Caractéristiques de deux idéaux – types d'exploitants agricoles selon Mendras.....	97
2-2	Comparaison entre exploitations familiales et agriculture commerciale	100
2-3	Evolution de la structure de la main d'œuvre agricole entre 1961-62 et 2004-05	102
2-4	Evolution des modes de faire valoir des exploitations agricoles.....	104
2-5	Moyenne annuelle de la FBCF par secteur	136
2-6	Répartition sectorielle des crédits bancaires en 1966-75 et 1976-85	136
2-7	Comparaison entre les coûts et les prix à la production de céréales (1975, 1980, 1987).....	139
2-8	Coût de production, prix à la production et rentabilité de l'huile d'olives (1975, 1980 1987)	140
2-9	Evolution des dépenses de la CGC 1973-1985	143
2-10	Evolution du volume de transfert du surplus de l'agriculture vers les autres secteurs.....	156
2-11	Coût de production des céréales en 1975.....	162
2-12	Evolution des « chantiers de lutte contre le sous-développement ».....	165
2-13	Montant de la compensation par produit (en MD).....	169
2-14	Poids relatif de la subvention par tranche de revenu.....	170
2-15	Poids relatif de la subvention par catégorie socioprofessionnelle.....	171
2-16	Comparaisons des coûts et des prix à la production de quelques produits en 1975.....	172
2-17	Subventions de la consommation animale (1973- 1982)	173
3-1	Évolution des prix à la production des céréales.....	194
3-2	Evolution des prix de cession des engrais par sous période.....	204
3-3	Evolution de la location du matériel agricole	207
3-4	Répartition des exploitants locataires du matériel agricole selon la taille de l'exploitation	207
3-5	Evolution de l'investissement agricole en MD courant	217
3-7	Schéma de financement de l'investissement agricole VIIème, VIIIème, IXème et Xème Plans.....	224
3-8	Accès des exploitants au crédit agricole	226
3-9	Evolution de la proportion des exploitants non demandeurs de crédit selon la raison	227
3-10	Demande et obtention de crédit et taux de satisfaction en 1990-1994 et 2000-2004.....	229
3-11	Répartition des exploitants selon la raison principale de non obtention de crédit	229
3-12	Répartition des exploitants ayant investi selon le mode de financement	231
3-13	Satisfaction de demandes de crédit par taille d'exploitation.....	234
3-14	Répartition des exploitants ayant investi selon la taille de l'exploitation et le mode de financement	235
3-15	Nombre des projets agréés par l'APIA et leur schéma de financement 1995-2004.....	236
3-16	Evolution des structures des exploitations agricoles entre 1961-62 et 2004-2005	244
3-17	Répartition des exploitants selon l'utilisation des nouvelles techniques et des acquis de la recherche	260
4-1	Découpage du pays en étages bioclimatiques.....	267
4-2	Répartition des exploitations à caractère familial par étage bioclimatique	268
4-3	Identification des modèles d'exploitations familiales.....	270
4-4	Superficie moyenne par strate, par système de production et par étage bioclimatique	271
4-5	Structures des modèles d'exploitations en pluvial	272
4-6	Structures des modèles d'exploitations en irrigué	273
4-7	Structures des modèles d'exploitations en mixte	273
4-8	Rendement par étage bioclimatique en fonction du rendement national	278
4-9	Rendements par strates de taille par rapport au rendement moyen de l'étage Bioclimatique.....	280
4-10	Variation de la marge brute en termes réels par type d'exploitation 1985-89 et 2000-04	282
4-11	Répartition des exploitations de la catégorie A selon le revenu annuel d'exploitation.....	283
4-12	Evolution des coûts de production à l'hectare par type d'exploitation 1985-2004.....	284

4-13 : Evolution des coûts de production à l'hectare par culture entre 1985 et 2004	285
4-14 : Evolution des rendements céréaliers en Tunisie (en qx/ha).....	286
4-15 : Rendements céréaliers dans le monde et dans certains pays (en Kg/ ha)	287
4-16 : Performance de l'élevage laitier de race pure par opérateur.....	288
4-17 : Evolution des rendements de certains produits maraîchers	289
4-18 : Evolution des rendements arboricoles	290
4-19 : Evolution de la structure par tranche d'âge du parc tracteurs	293
4-20 : Evolutions des superficies céréalieres emblavées en semences sélectionnées.....	298
4-21 : Evolution des quantités utilisées des semences céréalieres sélectionnées	299
4-22 : Evolution de l'utilisation d'engrais (moyenne annuelle en 1000 tonnes).....	304
4-23 : Variabilité des marges brutes 1985-2004 (coefficients de variation).....	309
4-24 : Variabilité des rendements agricoles (coefficient de variation).....	310
4-25 : Répartition des irrigants selon leur comportement vis-à-vis de la sécheresse	311
4-26 : Marge brute réelle à l'hectare par type d'exploitation (moyenne 1984-2005).....	314
4-27 : Coûts de production et rendements céréaliers par étage bioclimatique	318
4-28 : Coût de production et revenu net d'exploitation par culture et par étage bioclimatique.....	319
4-29 : Rendements par taille d'exploitation pour certaines cultures	320
4-30 : Coût de production et rendements des céréales par étage bioclimatique et par taille d'exploitation	321
5-1 : Comparaison de l'évolution de la productivité agricole des pays développés et du Tiers-Monde	326
5-2 : Niveau des tarifs consolidés à l'OMC en 1995.....	342
5-3 : Droits de douane consolidés à l'OMC par certains pays ACP pour les produits agricoles.....	343
5-4 : Importations sous contingents tarifaires, 2001-2004, et taux des droits de douane 2005	357
5-5 : Evolution des exportations agroalimentaires de la Tunisie (moyenne quinquennale).....	365
5-6 : Evolution des importations agroalimentaires aux prix courants (Moyenne quinquennale)	369
5-7 : Evolution de la balance agroalimentaire 1986 –2005 (moyennes annuelles)	372
5-8 : Estimation du soutien à l'agriculture dans l'Union Européenne.....	383
5-9 : Coefficient Nominal de Soutien à la production : Comparaison entre la Tunisie et l'U E	385
5-10 : Effet d'une libéralisation totale sur les revenus des exploitations familiales	388
6-1 : Evolution des dépenses de la CGC 1986-2005.....	396
6-2 : Evolution des prix à l'importation des céréales 2004-2008.....	399
6-3 : Evolution des dépenses de la CGC 2006-2008.....	400
6-4 : Evolution des prix à la production des céréales 2004-2008.....	402
6-5 : Evolution des prix de détail des produits alimentaires de base.....	403
6-6 : Composantes du Programme de Développement Rural Intégré	409
6-7 : Prévisions et réalisation du PDRI 2 ^{ème} génération	409
6-8 : Répartition des tracteurs selon la taille des exploitations en 1984.....	415
6-9 : Répartition des tracteurs et des superficies mécanisées selon la taille des exploitations.....	416
6-10 : Proportion des exploitants ayant investi en matériel agricole selon la taille de l'exploitation	419
6-11 : Répartition des tracteurs par âge et selon la taille des exploitations en 1994-95 et 2004-05	420
6-12 : Répartition des exploitants selon le temps d'occupation et la taille de l'exploitation.....	422
6-13 : Répartition des pluriactifs par taille d'exploitation en 1994-95 et 2004-05	424
6-14 : Evolution des demandes d'emploi et du chômage compte tenu de l'émigration extérieure	428
6-15 : Evolution des créations nettes d'emploi dans le secteur « Agriculture et Pêche »	431
6-16 : Evolution des superficies irrigables (en ha).....	437
6-17 : Répartition des superficies irrigables par grandes régions.....	438
6-18 : Evolution des taux d'utilisation et d'intensification dans les périmètres irrigués 1979-2006.....	443
6-19 : Evolution régionale du taux d'utilisation des terres irrigables par type de périmètre.....	444
6-20 : Répartition du cheptel d'élevage par grande région.....	452
6-21 : Répartition des éleveurs selon la taille de l'exploitation.....	453
6-22 : Répartition des éleveurs selon le nombre d'unités femelles	453
6-23 : Evolution des superficies agricoles utiles	461
6-24 : Répartition du cheptel et des superficies totales et fourragères selon la taille de l'exploitation	465
6-25 : Evolution de la pauvreté en Tunisie 1975-2005	472
6-26 : Evolution du nombre des pauvres (en 1000) et du taux de pauvreté (en %) par région.....	472
6-27 : Evolution du taux de pauvreté par catégorie socioprofessionnelle	473
6-28 : Evolution de la pauvreté en Tunisie 1975-1990 selon l'INS et le BIT	478
6-29 : Evolution de la pauvreté en Tunisie 1985-2000 selon la Banque Mondiale et l'INS	478
6-30 : Evolution de la dépense annuelle moyenne par personne entre 1975 et 2000 (prix constants)	480
6-31 : Evolution des coefficients budgétaires 1975-2000 (en %)	481

6-32 : Structure des dépenses par milieu et par région en 2000 (en %)	482
6-33 : Croissance annuelle moyenne et évolution de la DPA en indice pour certaines CSP	483
6-34 : Evolution de l'émigration entre les gouvernorats	487
6-35 : Evolution du solde migratoire par région (en 1000)	488
6-36 : Quelques indicateurs agricoles et économiques régionaux	489
6-37 : Répartition des personnes ayant changé de résidence entre 1999-2004 selon la région de résidence en 2004	491
6-38 : Evolution de la part de la population féminine dans la population active agricole	492
6-39 : Répartition des aides familiaux selon le sexe et la taille de l'exploitation en 2004-2005	493
6-40 : Répartition des exploitations selon l'âge du chef d'exploitation	494
6-41 : Répartition régionale des exploitants agricoles selon l'age	495
6-42 : Répartition des exploitants selon le niveau d'instruction et la taille de l'exploitation	496

LISTE DES GRAPHIQUES

N°	Graphique	Page
1-1	Production et commerce des marchandises agricoles dans le monde 1950-2003	45
1-2	Evolution du nombre des filiales des firmes agroalimentaires multinationales 1985-2002.....	53
2-1	Typologie d'exploitations familiales selon Lamarche	99
3-1	Evolution des prix à la production et des prix à l'importation des céréales 1985-2005	195
3-2	Evolution des prix réels à la production des céréales 1985-2005	195
3-3	Evolution des prix réels à la production des produits de l'élevage 1985-2005	197
3-4	Evolution de l'indice des prix réels des produits de l'arboriculture 1985-2005	198
3-5	Evolution de prix à la production, de prix à l'exportation et de prix à la consommation des dattes	199
3-6	Evolution des prix à la consommation de l'huile d'olive et de l'huile mélangée 1985-2004	201
3-7	Evolution de l'indice de prix réel à la production des produits maraîchers 1985-2005	202
3-8	Evolution des prix à la production et des prix de gros des produits maraîchers 1985-2004.....	203
3-9	Evolution des prix de vente industrielle et des prix à l'importation des engrais	204
3-10	Evolution comparée des prix à la production des céréales et des prix des engrais et produits de traitement.....	205
3-11	Evolution comparée des prix d'utilisation du matériel agricole et des prix à la production des céréales.....	206
3-12	Evolution de l'indice des prix à l'importation du matériel et biens d'équipement agricoles.....	208
3-13	Evolution comparée des prix à la production des céréales et des prix des semences sélectionnées.....	208
3-14	Evolution comparée des prix à la production des produits maraîchers et du prix d'eau d'irrigation	210
3-15	Evolution comparée des prix à la production des produits d'élevage et des prix des aliments de bétail	210
3-16	Evolution des investissements agricoles à prix constants	218
3-17	Evolution des investissements privés par secteur	219
3-18	Répartition des investissements privés par secteur	220
3-19	Evolution de la structure de l'investissement agricole privé 1980-2006.....	223
3-20	Proportion des exploitants ayant bénéficié des services agricoles.....	255
4-1	Evolution des quantités moyennes d'engrais utilisées à l'hectare par culture	306
4-2	Evolution de la production agricole 1960-2005.....	310
4-3	Marge brute à l'hectare des céréales selon l'étage bioclimatique et la taille de l'exploitation	316
5-1	Evolution des prix mondiaux des produits agricoles en termes réels 1960-2000	332
5-2	Evolution des exportations agroalimentaires de la Tunisie 1985-2005	365
5-3	Evolution des quantités exportées pour certains produits agricoles 1985-2005	366
5-4	Production et exportations d'huile d'olive entre 1985 et 2005	368
5-5	Evolution des importations agroalimentaires de la Tunisie 1985-2005.....	369
5-6	Evolution des quantités importées de certains produits agroalimentaires 1985-2005.....	370
5-7	Taux de couverture des importations par les exportations des produits agricoles et alimentaire	373
5-8	Evolution de l'autosuffisance pour certains produits dans l'UE.....	376
6-1	Evolution des dépenses de la CGC 1985-2005.....	396
6-2	Evolution de la compensation en dinars/quintal du blé	397
6-3	Evolution du taux d'inflation 1985-2005.....	398
6-4	Evolution du taux de couverture des besoins en céréales	401
6-5	Evolution des superficies et des productions des cultures fourragères 1970-2004.....	464
6-6	Evolution comparée du PIB/tête, du SMIG et du SMAG en termes réels 1974-2005	485

LISTE DES ENCADRES

N°	Encadré	Page
1-1	Définitions des indicateurs de soutien mis au point par l'OCDE	43
1-2	La terre comme marchandise, une fiction dangereuse (K. Polanyi)	78
5-1	Subventionnement du coton par les Etats-Unis et impact sur les producteurs africains	351
5-2	Nouvelles modalités de concentration foncière en Argentine	354
6-1	Taux d'utilisation et taux d'intensification des périmètres irrigués	442

INTRODUCTION GENERALE

Parmi tous les modes historiques de production, le mode de production capitaliste est certainement celui qui ne cesse de révolutionner le plus le développement des forces productives. En témoigne le développement accéléré des sciences et de la technologie, aux rythmes inconnus auparavant, permettant une accélération prodigieuse des rythmes des progrès matériels et d'accumulation sans cesse élargie des richesses. Toutefois, ces dimensions constructives du capitalisme (accumulation du capital et développement des forces productives) sont indissociables de ses dimensions destructives qui concernent tous les aspects de la réalité humaine et sociale. Réduisant l'être humain à un « facteur de production » ; un simple porteur d'une force de travail traitée comme marchandise, l'expansion du capitalisme est allée de paire avec une paupérisation et une polarisation sociale grandissantes et une destruction de l'environnement naturel de la production. Cette combinaison de l'accélération de progrès divers et des aspects destructifs résume en fait l'essentiel des contradictions du capitalisme que Marx avait exprimé, en précisant que la loi de l'accumulation est à la fois celle de la polarisation et de la paupérisation, et que l'accumulation est simultanément destructrice des deux sources de la richesse : l'être humain et la nature.

Cette thèse de Marx est la plus réfutée par la théorie et l'idéologie libérales dominantes ignorant toute dimension destructive associée au processus d'accumulation du capital. Certes, on ne peut, selon cette théorie, nier la réalité de crises, du chômage, de pauvreté, de précarité, de marginalisation et de sous développement. Mais, ces phénomènes sont attribués soit à des facteurs « *exogènes* » (la démographie, les spécificités culturelles, les conditions naturelles...) soit au fonctionnement « *imparfait* » des marchés, causé principalement par les interventions des Etats. Autrement dit, s'ils fonctionnaient librement, les marchés produiraient une croissance sans fin et dans "*l'harmonie universelle*", c'est-à-dire, une croissance soutenue et continue dont toute l'humanité serait bénéficiaire. Par ailleurs, le progrès des connaissances scientifiques et technologiques finira toujours par inventer des moyens et trouver des solutions permettant de s'en passer, à long terme, des dégâts associés à l'épuisement des ressources naturelles. De ce fait, le processus d'accumulation capitaliste ne peut être que constructif et même si on reconnaît certains aspects de la destruction associée à ce processus, il s'agit d'une "*destruction créatrice*" comme l'imaginait Schumpeter¹.

¹ Schumpeter, J « Théorie de l'évolution économique », Dalloz, Paris, 1983

Loin de s'atténuer comme l'affirme le discours dominant, l'ampleur de ces destructions ne cesse de s'amplifier avec l'approfondissement du processus de mondialisation impulsée par les firmes transnationales et le retour en force du marché comme l'unique régulateur de l'économie. Ces destructions sont aujourd'hui devenues une menace sérieuse pour l'humanité et il semble que « *le capitalisme est désormais sorti de sa phase ascendante, historique positive, caractérisée par la prédominance des aspects positifs de l'accumulation ; il est entré dans sa phase de décadence dangereuse, marquée par le potentiel dramatique de ses effets destructifs* »². En témoigne le mouvement global de contestation du processus actuel de mondialisation qui a pris forme et a progressivement gagné en force et en influence³. Ce mouvement s'est surtout exprimé par l'organisation de manifestations et de contre-sommets lors des réunions considérées par les contestataires comme symboliques de la mondialisation. Au-delà de la diversité des objectifs des groupes contestataires, ce mouvement dénonce l'injustice subie par les catégories défavorisées au sein des pays industrialisés et par les pays du Sud, ainsi que les dégradations de l'environnement ou, plus globalement, la « *marchandisation* » et « *la privatisation* » du monde.

Les destructions systématiques de l'environnement naturel associées aux progrès de l'accumulation sont, en effet, parvenues à un niveau qu'on ne peut plus ignorer. L'environnement naturel ne cesse de se dégrader et les cas sombres sont multiples : la réduction de la diversité biologique ; l'épuisement des ressources naturelles, la pollution des eaux ; la baisse de fertilité des sols ; la détérioration de l'environnement côtier ; la déforestation massive de l'Amazonie et de l'Afrique tropicale. On peut également citer la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique induit par les gaz à effet de serre ; l'altération de la couche d'ozone stratosphérique, les pluies acides, ...etc. La prise de conscience que symbolise la percée du discours écologiste, au sein même des organismes internationaux, est la preuve évidente que ces destructions constituent une réelle menace pour l'humanité et que, par ailleurs, les ressources de la nature ne peuvent plus être décrétées a priori inépuisables.

Par ailleurs, au moment où des prestigieuses institutions comme la Banque Mondiale et l'OCDE calculaient en milliards de dollars le gain du bien être « général » qui pourrait résulter d'une libéralisation des échanges et des économies, la polarisation et la paupérisation d'une frange importante de la population mondiale ne cesse de s'accroître. A ce propos, les données sur la pauvreté dans le monde ne nécessitent aucun commentaire :

² Amin. S, « La dimension destructrice de l'accumulation du capital » Forum du Tiers-Monde, mars 2004.

³ Ce mouvement est structuré dans le cadre du Forum Social Mondial de Porto Alegre

Les 200 personnes les plus riches ont une fortune équivalente à la somme des revenus des 45% les plus pauvres et la fortune des trois personnes les plus riches du monde dépasse le produit national brut (PNB) cumulé de tous les pays moins avancés. Les 20% d'êtres humains vivant dans les pays les plus riches se partagent 86% de la consommation privée totale alors qu'à l'opposé, les 20% vivant dans les pays les plus pauvres se partagent 1,3% de cette consommation privée. Trois milliards de personnes vivent avec moins de deux dollars par jour, dont 1,2 milliards avec seulement un dollar ; 850 millions sont sous-alimentées; un milliard de personnes, soit un habitant de la planète sur six, vivent dans des bidonvilles⁴. Par ailleurs, l'abîme de l'inégalité mondiale se creuse à une vitesse foudroyante : l'écart de revenu entre le cinquième le plus riche et le cinquième le plus pauvre de la population mondiale qui était de 30 à 1 en 1960, se situait de 74 à 1 au début des années 2000. Certes, ces données sont relativement anciennes⁵, mais la situation ne semble pas s'améliorer si elle ne s'est pas plutôt empirée. Tout est donc en place pour une croissance exponentielle du fossé qui sépare les riches des pauvres.

Toutefois, il importe de signaler que ce sont les populations rurales et agricoles qui sont les plus concernées par la pauvreté dans le monde. Dans sa version abrégée, le Rapport de la Banque Mondiale 2008, indique que les trois quarts des pauvres du monde vivent et travaillent dans les campagnes dont 86 % tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture qui emploie 1,3 milliards de petits paysans et de ruraux sans terres⁶. Le même rapport confirme que le nombre des ruraux pauvres a augmenté, entre 1993 et 2002, tout particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et dans une moindre mesure en Moyen-Orient et Afrique du Nord et en Amérique latine et Caraïbes. En bref, c'est dans les espaces ruraux du Sud que se concentre la pauvreté.

En effet, dans les pays du Sud, sur le 5,5 milliards d'habitants, 3 milliards, soit près de la moitié de l'humanité, vivent dans des espaces ruraux; 2,5 milliards de ces derniers sont membres de ménages exerçant des activités agricoles et 1,5 milliard appartiennent à des ménages de petits exploitants⁷. Ces paysans, sont aujourd'hui le plus touchés par la paupérisation alors qu'en même temps la logique de l'accumulation mondialisée leur interdit toute possibilité de rattrapage. C'est leur existence même qui est menacée par les politiques agricoles néolibérales qui ont accompagné le processus actuel de mondialisation

⁴Mondialisation - Géopolitique. Libragora - Libre Expression & Forums - Marre du prêt à penser ? Zone de libre expression. 27/6/2003. www.pvr-zone.com

⁵ Les dernières données sur la pauvreté dans le monde remontent à 2002-2003

⁶ Banque Mondiale « Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service de développement Abrégé ». Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement / Banque Mondiale. Washington 2007

⁷Idem

et il semble que « *la mondialisation n'a pas besoin d'eux pour produire ni même pour consommer, puisque ces personnes ne sont pas solvables* »⁸. C'est dans ce nouveau contexte que la question agraire se pose avec beaucoup d'acuité tout particulièrement dans les pays du Sud.

I- La question agraire : ancien débat, nouveaux enjeux

L'origine du débat sur la question agraire⁹ remonte en fait à Marx pour qui, le déclin de la paysannerie était inévitable. Marx¹⁰ pensait que les lois de l'accumulation du capital ne peuvent en effet que détruire le régime de la petite production qui se révèle peut productif et ne peut qu'être vaincue par la production industrielle dès lors que le marché les met en concurrence. L'agriculture n'est pas exclue de ce tableau d'ensemble du développement du capital : les économies d'échelle, la division du travail, le machinisme et l'intervention de la science comme force productive directe sont autant d'éléments qui favorisent le développement du capitalisme dans l'agriculture. On retrouve la même conclusion chez Engels¹¹ : La supériorité de la grande exploitation sur la petite et la tendance du mode de production capitaliste à se reproduire en s'élargissant rendait inéluctable le développement du capitalisme agraire.

L'analyse de Marx reste toutefois abstraite dans la mesure où elle suppose le jeu de toutes les lois de fonctionnement du mode de production capitaliste : transfert des capitaux d'une sphère à l'autre, libre concurrence des capitaux, profit moyen..., etc. Le schéma élaboré par Marx n'était qu'un schéma de référence indiquant le sens de l'évolution de l'agriculture dans le mode de production capitaliste.

Mais, la première réflexion globale et synthétique sur la question agraire reste celle de Kautsky qui y consacrait un ouvrage¹². En somme, l'idée générale de "*la question agraire*" de Kautsky est que le développement parallèle de l'économie marchande et de la division du travail amorcent un processus accéléré d'insertion de l'agriculture dans l'économie de marché et donc de mise en concurrence des producteurs indépendants et dont les niveaux de productivité sont différents. Par ailleurs, l'industrie capitaliste se

⁸ Hervieu B « Des agricultures à nommer » POUR, n° 194, juin 2007.

⁹ Pour une synthèse de ce débat, voir : Bernstein. H et Byres. T. J « From Peasant studies to Agrarian change » Journal of Agrarian Change, vol 1, n°1 pp 1-56, Cavailles. J « Les réponses de marxistes à la question agraire : histoire des faits et des idées » INRA Dijon 1981, Neocosmos. N « Marx's third class : capitalist landed property and capitalist development », The Journal of Peasant Studies, vol 13, n°3, pp 5-43, 1988, Rao, J. M, « Agriculture in recent development theory » Journal of Development Economics, n° 32, pp41-86, 1986, Yunez-Naude, A « Théories of exploited peasantry: A critical review » The Journal of Peasant Studies, vol 15, n°2, pp 190-217, 1989

¹⁰ Marx, K « Le capital » livre 1, tome 3, Editions sociales

¹¹ Engels. F « La question paysanne en France et en Allemagne » Editions Sociales, 1956

¹² Kautsky. K « La question agraire. Etudes sur les tendances de l'agriculture moderne » Mspéro 1970

subordonne l'agriculture et établie ainsi la supériorité de la grande exploitation capitaliste sur la petite exploitation paysanne. Il est donc hors de doute que le capitalisme agraire triomphe dès qu'il entre en concurrence avec la petite production paysanne. Cette dernière réussit certes à résister en raison du surtravail et de la sous-consommation du paysan mais cette résistance n'est que passagère. Le développement de l'agriculture moderne synonyme de la grande exploitation capitaliste et le morcellement croissant de la petite propriété provoquera nécessairement la ruine et la disparition de la petite exploitation paysanne et amènera à la prolétarianisation des petits paysans.

Bien que l'histoire a infirmé les pronostics de Kautsky, ses analyses restent, pour plusieurs points, étonnamment modernes. Ses arguments sur l'industrialisation de l'agriculture, sur l'obstacle foncier ou encore sur les mécanismes de résistance de la petite exploitation ont été, et sont toujours, repris par des nombreux auteurs aussi bien pour défendre la thèse du capitalisme agraire que celle de la stabilité des formes de production paysannes. Mais, accordant peu d'importance aux considérations historiques, sa démarche l'avait polarisé dans une comparaison générale entre les grandes et les petites exploitations alors que ni les grandes, ni non plus les petites exploitations, ne constituent des catégories homogènes.

A la suite de Kautsky, Rosa Luxemburg et Lénine ont, tous deux, insisté sur le caractère instable et transitoire des formes de production artisanales en agriculture et ont prédit le développement du capitalisme agraire. Rosa Luxemburg¹³ abordait le problème de développement du capitalisme agraire à travers celui de l'impérialisme. Pour Rosa Luxemburg, le développement du capitalisme agraire s'inscrivait dans le schéma d'ensemble d'accumulation capitaliste. Dans ce processus d'accumulation, le capital a besoin de la petite production marchande simple comme débouché pour la réalisation de sa propre plus-value. Mais dès que cette production marchande simple s'installe le capital lui déclare la guerre, et dans cette concurrence il est hors de doute que la grande exploitation l'emporte sur la petite. Mais R. Luxemburg n'a pas abordé la question du rythme de développement du capitalisme agraire, non plus aussi les formes de ce capitalisme

Dans « *la question agraire et les critiques de Marx* »¹⁴ on retrouve chez Lénine la méthode et les conclusions de Kautsky : la grande exploitation est supérieure par rapport à la petite même si l'introduction de la machine dans l'agriculture se heurte à un certain nombre d'obstacles. La marche est donc vers la généralisation de la grande exploitation

¹³ Luxemburg, R. « L'accumulation du capital » Maspéro 1967

¹⁴ Lénine, F. « La question agraire et les critiques de Marx ». In Œuvres complètes. Tome 5. Editions de Moscou, 1973

capitaliste fondée sur le travail salarié et la résistance de la petite exploitation n'est que passagère. Dans « *le développement du capitalisme en Russie* »¹⁵ la contribution de Lénine a consisté à expliquer la prédiction de Marx en termes de décomposition de la paysannerie. La paysannerie n'est pas une couche sociale homogène et de ce fait n'est pas promise en bloc à un même avenir, elle n'est qu'une catégorie sociale éphémère et vouée à se différencier. La paysannerie est constituée de trois couches distinctes : les paysans aisés qui, en s'enrichissant, agrandissent leurs exploitations, embauchent des salariés et se constituent progressivement en bourgeoisie agraire et, les paysans pauvres qui, disposant des lopins de terre trop petits, sont soumis à l'expropriation par endettement cumulatif et contraints à vendre leur force de travail, rejoignant ainsi les rangs du prolétariat. Entre les deux, une troisième catégorie : la paysannerie moyenne au sein de laquelle l'économie marchande est moins développée mais qui se trouve dans une situation d'instabilité et au fil du temps elle emprunte l'une ou l'autre de deux premières trajectoires. Mais, paradoxalement, les analyses de Lénine l'ont conduit à voir dans « *le cas américain* » de petites exploitations intensives se spécialisant dans certaines cultures, une nouvelle voie du développement du capitalisme dans l'agriculture¹⁶.

Durant les décennies soixante et soixante dix, la question agraire revient sur le devant de la scène et où l'enjeu fondamental était de comprendre une « *situation perplexe d'un capitalisme sans capitalistes dans l'agriculture* ».¹⁷ Cette préoccupation émerge de l'observation de la persistance de l'agriculture paysanne et familiale dans les pays capitalistes et d'un apparent triomphe de la thèse de Tchayanov sur celle de Marx et Lénine.

Dans « *Une France sans paysans* » Gervais et Servolin¹⁸, défendaient toujours la thèse d'un développement rapide et général du capitalisme agraire et voyaient dans l'industrialisation de l'agriculture le vecteur de ce développement. Perceval¹⁹ soutenait également la même thèse. Son argument se fondait sur la supériorité de la grande exploitation sur la petite et l'impossibilité de cette dernière de s'adapter à toutes les étapes de la mécanisation. Autrement, sous l'effet de l'industrialisation, le développement du capitalisme agraire provoque une destruction des modes de production précapitalistes qui

¹⁵ Lénine, F « Le développement du capitalisme en Russie ». In Œuvres complètes. Tome 3. Editions de Moscou 1973

¹⁶ Lénine F « Nouvelles données sur les lois de développement du capitalisme dans l'agriculture ». In Œuvres complètes. Tome 22. Edition de Moscou 1973

¹⁷ Vergopoulos. K. « Le capitalisme difforme. Le cas de l'agriculture dans le capitalisme » in Amin. S. et Vergopoulos. K. « La question paysanne et le capitalisme ». Anthropos, 1977, p 71

¹⁸ Gervais. M, Servolin. C et Weil. J « Une France sans paysans ». Édition le Seuil 1965.

¹⁹ Perceval. L. « Avec les paysans pour une agriculture non capitaliste » Editions Sociales 1969

s'effectue d'une manière très anarchique, pour reprendre P. Ph. Rey²⁰. Cette destruction se traduit par la disparition de la petite et moyenne paysannerie, le capitalisme agraire lui au contraire continue à se développer. Mais dans l'ensemble, l'argumentation théorique de ces auteurs n'apporte guère d'éléments nouveaux par rapport à ce qu'écrivait Kautsky au début du siècle.

Depuis le début des années 1970, La thèse d'un développement du capitalisme dans l'agriculture fut progressivement abandonnée et les réflexions se sont plutôt orientées vers l'explication des mécanismes de résistance et de stabilité des formes de production paysannes. Lambert²¹, qui, en France, inaugurait cette nouvelle piste de recherche, défendait l'idée que si les rapports de production capitaliste sous leur forme classique ne se sont pas généralisés dans l'agriculture c'est parce que les paysans ont été prolétarisés mais sous une forme atypique. L'endettement des paysans et les techniques sophistiquées de l'agriculture moderne finissent par transférer la propriété réelle des moyens de production vers les firmes capitalistes qui dominent les marchés agroalimentaires. Ces firmes ne laissent aux paysans que le strict coût de renouvellement de leur force de travail. De ce fait les petits paysans seraient devenus des ouvriers à domicile travaillant pour le compte des firmes agroalimentaires et leur situation n'est guère différente de celle du prolétariat.

Tout en reprenant l'analyse de Kautsky sur les obstacles qui freinent la généralisation de la grande exploitation capitaliste dans l'agriculture, Servolin²² orientait les recherches vers toute une autre direction théorique. Pour Servolin, la production commercialisée par la petite production marchande est nécessairement vendue au-dessous de sa valeur. Le petit producteur a toujours dû céder, nécessairement, au capital une fraction de la valeur de la partie de son produit qu'il porte sur le marché. Ainsi, si le capitalisme n'a pas détruit la petite exploitation paysanne et familiale c'est parce qu'il y trouve son intérêt : l'existence de la petite production marchande dans l'agriculture permet d'abaisser les prix des produits alimentaires et donc le coût de reproduction de la force de travail ouvrière. La même thèse est défendue par Lehman²³ et Dejanvry²⁴, mais aussi par Lebossé et Ouisse²⁵ qui allaient beaucoup plus loin que Servolin pour affirmer que, pour le

²⁰ Rey. P. PH. « Les alliances de classes ». Maspero. Paris 1978 (3ème édition)

²¹ Lambert. B. « Les paysans dans la lutte des classes » Editions le Seuil 1970

²² Servolin. C « Aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste » In l'Univers politique des paysans. Armand Colin, 1972.

²³ Lehman D « After Lénine and Thayanov: new paths of agrarian capitalism » Journal of Development Economics, vol 11, pp 133-161, 1982.

²⁴ Dejanvry A « The agrarian question and reformism in Latin America » J.H.U.P, Baltimore, 1985

²⁵ Lebossé et Ouisse « La politique d'intégration de l'agriculture artisanale au mode de production capitaliste » Economie Rurale N°102, 1974

système capitaliste, le maintien d'une agriculture paysanne est une évolution voulue et durable.

La thèse de la prolétarianisation des paysans et celle de la petite production marchande ont fait l'objet d'une tentative de synthèse par C. Faure²⁶ et A. Mollard²⁷. Pour ces deux auteurs, les paysans sont directement exploités par le capital à travers un rapport de production capitaliste particulier : la soumission formelle du travail paysan au capital. Par ailleurs, le fonctionnement de la loi de la valeur fait que dans le secteur de la soumission formelle le prix de marché se fixe durablement au dessous de la valeur. De ce fait, la soumission formelle apparaît comme un système d'exploitation stable et reproductible.

Globalement on retrouve une conclusion très proche de celle avancée par Servolin, Lebossé et Ouisse : si le capitalisme ne détruit pas l'agriculture paysanne ou familiale, c'est qu'il y trouve son intérêt ; en particulier cette agriculture est capable de produire à des prix inférieurs à ceux qu'exigerait le capitalisme agraire. Cette alimentation bon marché est bénéfique pour l'ensemble des secteurs capitalistes parce qu'elle y réduit la valeur de la force de travail. Mais, comme on le verra, en plus de certaines confusions théoriques et conceptuelles, le « *particularisme agraire* » et l'« *utilité fonctionnelle de l'agriculture paysanne* » sur lesquels se fondent ces analyses sont fort contestables.

Le débat sur la question agraire qui a pris de l'ampleur durant les années soixante et soixante dix s'est par la suite estompé. On assiste plutôt à une domination de l'analyse néoclassique qui, s'inspirant des travaux de Schultz²⁸, s'est emparée des problèmes de développement agricole. Le débat a perdu son contenu de départ et s'est réduit à cette peau de chagrin du choix de la dimension optimum des unités de production agricole. C'est que entre temps l'analyse a cessé de voir dans les structures foncières un support des rapports sociaux pour ne le concevoir qu'en terme de facteur de production : un bien capital comme les autres, sinon plus rare et moins mobile²⁹.

Par ailleurs, il semble que le processus de restructuration qu'ont connu les agricultures occidentales, avec comme conséquences une tendance à la baisse du nombre d'exploitants et à la concentration économique et foncière³⁰, a confirmé la tendance à la marginalisation croissante des formes de production paysannes et familiales et l'extension

²⁶ Faure. C. «Agriculture et capitalisme : essai sur les rapports de production dans l'agriculture» Anthropos, 1978

²⁷ Mollard. A «Paysans exploités : essai sur la question paysanne» PUG 1978

²⁸ Schultz. T. W. « Transforming traditional agriculture» Yale University Press, New Haven, Conn 1964

²⁹ Rao. J.M «Agriculture in recent development theory» Journal of Development Economics N°22, 1986, pp 421-486

³⁰ Voir : Thomas, T «L'agriculture américaine» Problèmes Economiques n° 1655, Mars 1980 et Confédération paysanne : « Changeons de PAC pour sauver les paysans » Rapport d'orientation, Version adoptée par le Congrès de Castres 27 et 28 juin 2001

des formes de production capitalistes. Mendras, n'avait-il pas, il y a une quarantaine d'année, diagnostiqué la "fin des paysans"³¹ en France et dans les pays industrialisés, en constatant la disparition des traits caractéristiques par lesquels se définit la société paysanne. Certes, les critères proposés par l'auteur pour caractériser les sociétés paysannes ont fait l'objet de discussion, mais *«il reste qu'à la suite de Mendras tous les analystes admettent que l'incompatibilité entre les formes actuelles de production et d'échange dans le système capitaliste et les rapports sociaux caractéristiques des sociétés paysannes a, dans les pays du Nord plus ou moins rapidement transformé les paysans en "agriculteurs professionnels"»*³².

Cependant, si Mendras avait observé la fin des paysans dans les pays du Nord, c'est plutôt une *«marée des paysans»* qui selon lui s'est produite et continue de se produire au Sud. En d'autres termes, pour reprendre Samir Amin, le capitalisme *«s'il a bien "résolu" (à sa manière) la question agraire dans les centres du système, a créé une nouvelle question agraire dans ses périphéries d'une ampleur gigantesque»*³³.

Dans le débat sur la question agraire, la persistance des structures paysannes et familiales dans les pays du Sud a été abordée par les auteurs marxistes dans le cadre des analyses sur l'articulation entre les périphéries et le centre du système capitaliste mondial. A la suite des travaux de Frunk³⁴ et de Wallerstein³⁵ pour qui la périphérie est intégrée au centre du capitalisme-monde par un ensemble de véhicules de prélèvement du surplus, l'exploitation du travail salarié en étant un parmi d'autre, la soumission des producteurs paysans au capital est saisie en termes d'articulation au mode de production capitaliste d'un mode ou d'une forme de production précapitaliste. Ainsi dans les formations sociales périphériques si les rapports sociaux paysans se maintiennent c'est dans la mesure où elles sont utiles pour la reproduction élargie du capital mondial dominant. De façon générale, la permanence d'une agriculture familiale et paysanne "traditionnelle" est supposée fonctionnelle par rapport aux intérêts de celui-ci. Frunk allait jusqu'à affirmer que, dans les périphéries, le petit paysan parcellaire est intégré dans un système d'échange inégal autorisant, via le système des prix mondiaux, le transfert d'une fraction de son travail au profit des capitalistes du centre.

³¹ Mendras H « la fin des paysans », Sedeis, Paris, 1967 (réédité en 1984 à Actes Sud)

³² Haubert. M (sous direction) «L'avenir des paysans : Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud». I.E.D.E.S. Collection Tiers Monde. PUF 1999, p 21

³³ Amin, S «La nouvelle question agraire et l'avenir des sociétés paysannes dans le Tiers monde», Document de travail, Forum du Tiers Monde 2003.

³⁴Frunk. A. G « le développement du sous-développement. L'Amérique latine», Maspero, Paris, 1970

³⁵ Wallerstein. J. « the modern world system » Academic Press, New York 1974

Certes les échanges internationaux qui se sont développés depuis des siècles n'ont pas remis en cause fondamentalement les modes de production des paysanneries du Sud, ceux-ci semblaient appartenir à un «*ordre immuable*». Mais leur intégration dans l'économie mondiale ne s'est pas traduite par une accumulation, de richesses, de capital, de technologies plus efficaces, et ceci est précisément à l'opposé de ce qui s'est passé dans les pays occidentaux où le progrès technique ne cesse de s'accélérer et il faut croire qu'il y a bien là un mécanisme d'échange inégal à travers le jeu invisible du marché. Toutefois, si ces paysans se maintenaient c'est beaucoup moins en raison d'une certaine «*utilité fonctionnelle*» pour l'accumulation du capital dans le centre que, du fait que le système d'échange, quoique inégal, ne les mettaient pas directement en concurrence avec les producteurs des pays capitalistes occidentaux. Faut-il ajouter que les substantiels gains de productivités réalisés par les agricultures du Nord avec comme conséquence une tendance à la baisse des coûts de production, ne cessent de confirmer qu'il est illusoire de penser que les paysans du Sud sont toujours «*utiles*» parce qu'ils produisent à moindre coût.

Par ailleurs, si la paysannerie se maintenait c'est également, et en grande partie, en raison du rôle régulateur auparavant joué par les Etats. Dans les pays du Tiers Monde c'est l'Etat qui a fortement impulsé la modernisation du secteur rural, avec comme objectif économique l'accroissement de la production d'un certain nombre de denrées commerciales et/ou éventuellement l'accroissement du marché intérieur pour un certain nombre des biens et services nécessaires à la production agricole. Pour atteindre ces objectifs, l'octroi des crédits à taux bonifié et les subventions accordées lors des achats d'intrants et de matériels ont été souvent les moyens les plus utilisés pour favoriser les investissements dans l'agriculture. Parallèlement, des organismes d'encadrement ont été mis en place et qui sont destinés à fournir les services nécessaires pour l'intensification de la production. Ce dispositif a été, dans certains cas, complété par des politiques de réformes agraires dont l'objectif été de modifier l'inégale répartition des propriétés foncières et assurer à la majorité des producteurs un accès à la terre en toute sécurité et en quantité suffisante.

Dés le début des années 1980, les conditions de production et de reproduction des agricultures paysannes et familiales dans les pays du Sud ont été radicalement modifiées par la mise en œuvre des politiques de libéralisation et le passage d'une régulation de l'économie dominée plus ou moins largement par les interventions de l'Etat à une régulation fondamentalement dominée par le marché. Ces modifications sont imposées par l'approfondissement du processus de mondialisation néolibérale et une «*gestion capitaliste*

de la crise» au profit du seul capital mondial dominant dans l'objectif d'éviter sa dévalorisation massive et brutale³⁶.

Dans le domaine de l'agriculture, les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre à partir des années 80 ont transformé les règles du jeu au niveau national : retrait de l'Etat de nombre de fonctions d'appui, arrêt des politiques de prix, d'aides et de subventions (intrants, crédits, mécanismes compensatoires, ...), fin des filières administrées et des monopoles publics (privatisation, etc.). Les agriculteurs familiaux ont ainsi perdu la plupart des appuis et des aides nationales qui avaient au moins permis jusque là leur survie, sinon leur promotion. Ces exploitations, même celles qui avaient réussi à capitaliser des moyens de production dans la période antérieure, sont menacées désormais dans leur survie. Des nombreuses études ont d'ailleurs souligné que c'est l'aggravation considérable de la différenciation entre les paysans qui apparaît comme une des caractéristiques principales des transformations observées, car il y a des très grandes inégalités entre eux quand à leur situation par rapport au marché et quant aux ressources dont ils disposent³⁷.

Par ailleurs, depuis plus d'une dizaine d'années, l'agriculture a été « intégrée » dans les négociations globales sur la libéralisation du commerce mondial. L'Accord de Marrakech et la création de l'OMC en 1995 marquaient ainsi la fin de « l'exception agricole ». L'agriculture est désormais soumise à l'ensemble des règles générales de la « compétition », assimilant les produits agricoles et alimentaires à des « marchandises comme les autres ».

Ces accords laissent entendre que toutes les agricultures du monde ont des chances de tirer parti de la globalisation. Toutefois, il faut être conscient que parmi les secteurs où les écarts de productivité se sont terriblement accentués, il y a notamment l'agriculture. L'écart entre la productivité de l'agriculture la mieux équipée et celle de l'agriculture paysanne pauvre est devenu phénoménal comparativement à ce qu'il était il y a un demi siècle. Ainsi, déjà affaiblis par les mesures d'ajustement structurel, les paysans du Sud sont en prise directe avec le marché mondial caractérisé par une forte instabilité des prix et une tendance à la baisse des prix réels des produits agricoles. Ils sont également de plus en plus concurrencés sur les marchés intérieurs et extérieurs par les producteurs des grands pays exportateurs dont les niveaux de productivité sont sans commune mesure avec les leurs. Cette concurrence généralisée entre agricultures aux niveaux technologiques aussi

³⁶ Amin, S et Herrera, R «Le Sud dans le système mondial en transformation» Document de travail, Forum du Tiers Monde, 2004

³⁷ Haubert M, op.cit 1991

différents ne peut avoir que des effets dévastateurs sur les paysanneries du Sud notamment les moins avancées.

Ces défis auxquels sont confrontés les paysans du Sud, sont totalement exclus des préoccupations de l'OMC. Choisies et formulées pour servir le seul objectif d'ouverture des marchés du Sud aux excédents agricoles du Nord, les préoccupations de l'OMC se sont réduites, en effet, aux seules questions des soutiens à l'agriculture et de leurs effets sur les conditions d'une prétendue « *fair competition* » sur les marchés mondiaux de produits agricoles. L'OMC s'est, en fait, donné comme tâche primordiale de classer les dépenses de soutien à l'agriculture en boîtes multicolores sur la base du degré d'influence des différentes dépenses sur les productions et surtout les « prix mondiaux » des produits agricoles. Dans les boîtes dites rouge et orange l'OMC place les dépenses qu'elle estime avoir un impact sur les prix en question, tandis qu'elle place dans les boîtes bleue et verte celles qui n'en auraient pas. Les mesures de libéralisation de l'agriculture ne concernent, de ce fait que les dépenses des premières boîtes qui devraient être progressivement réduites. Les Etats demeurent, par ailleurs, libres de maintenir, voir même augmenter, le volume de leurs dépenses classées bleues ou vertes.

Bien qu'il se drapait dans un discours prétendu scientifique, le critère de choix et par là de classification des dépenses entre les différentes boîtes est en réalité le produit des longues négociations et des conflits entre les grandes puissances capitalistes en particulier les Etats-Unis et l'Union Européenne. Autrement, ce qui est communément appelé "*Accord Agricole*" du GATT ou de l'OMC n'est en réalité qu'un compromis entre les grandes puissances (devenues exportateurs agressifs de leurs excédents) leur permettant d'élargir leurs débouchés et de perpétuer leur supériorité. Au-delà de leur lutte frontale pour la conquête des marchés agricoles, les grandes puissances, notamment les Etats-Unis et l'Union Européenne, ont façonné l'Accord Agricole de l'OMC en fonction de leurs intérêts et l'ont imposé au monde entier. La mythologie des boîtes de l'OMC, n'est qu'un moyen permettant aux pays occidentaux d'imposer la typologie des protections autorisées et interdites et de camoufler une bonne partie des soutiens qu'ils accordent à leurs agricultures; en bref, d'imposer à l'ensemble de la planète des règles du jeu leur permettant d'exporter tout en protégeant leurs propres marchés.

A cet égard les différentes boîtes de l'OMC, n'en constituent qu'une seule, car l'ensemble de toutes les dépenses placées artificiellement dans l'une ou l'autre des boîtes multicolores de l'OMC ont un impact évident sur la production et par delà sur les prix. Les débats sur les impacts respectifs des différentes dépenses sur les conditions de concurrence sur le marché mondial n'ont guère de signification et ne diffèrent pas trop de celles qui se

rapportent au « *sexe des Anges* » ou à « *la couleur du logarithme* ». Mais c'est à travers cette classification artificielle que les pays du Nord se réservent le monopole du droit de soutenir leurs agricultures au moment où les pays du Sud s'en trouvent totalement privés. Ce qui explique d'ailleurs que les seules dépenses autorisées "avec générosité" par l'OMC sont, à juste titre, celles qui, faute des moyens, sont inaccessibles pour les pays du Sud. Parallèlement, les gouvernements du Nord ne cessent d'imaginer des mesures sophistiquées mais légaux (aux yeux de l'OMC) qui leur permettent de protéger leurs marchés. Il en est, à titre d'illustration, des normes techniques et de consommation qui, semble-t-il, s'avèrent d'une efficacité séduisante au point que l'Union Européenne n'a pas hésité à normaliser la courbure de la banane qui peut entrer sur le marché européen³⁸ !

Ainsi, le « libre échange » promu et défendu par l'OMC n'est en réalité qu'une institutionnalisation du protectionnisme des plus forts. Comment peut-on, d'ailleurs, parler de concurrence « *saine et loyale* » alors que les agriculteurs les plus productifs des pays riches bénéficient, en plus d'une productivité 100 fois supérieure, des primes et d'aides multiples contre la baisse des prix mondiaux ? Supposer, dans ces conditions, qu'au même titre que les gros producteurs du Nord, les paysans du Sud profiteront également de la libéralisation des échanges pour « *se moderniser* » et améliorer leurs conditions de vie n'est que de la pure fiction : Quel avenir peut-on imaginer pour un paysan africain dont le revenu moyen est inférieur aux subventions que reçoit une vache européenne³⁹ ? Quelle compétitivité peut-on espérer pour un paysan Somalien dont la vente de sa maigre récolte lui procure un revenu ne dépassant pas le centième d'aide que reçoit un céréaliculteur français⁴⁰ ? De quelle marge de résistance disposent les 10 millions de paysans africains qui récoltent le coton à la main qui doivent non seulement affronter la concurrence des grandes exploitations américaines, mais aussi subir les conséquences de la baisse des cours mondiaux occasionnée par les subventions accordées par le gouvernement nord-américain aux exportations cotonnières ?

En effet la libéralisation des échanges mondiaux signifie qu'on laisse au marché le soin de réguler le système, c'est-à-dire d'assurer une allocation des ressources sur la base des prix mondiaux. Elle, implique la mise en compétition des agricultures dont les écarts de productivité sont considérables et sont appelés à se creuser davantage au fur et à mesure que s'accroît le processus de libéralisation. Les agricultures familiales des pays en développement risquent alors d'être marginalisées, à moins que les Etats de ces pays

³⁸ Khelladi, M. op.cit 2001

³⁹ Cité par MARTIN, Ph. «Agriculture, les aides pipées» Libération, 11 mai 2005.

⁴⁰ Cité par CNJA op cit. 2001

continuent toujours d'intervenir et soutenir leurs producteurs. Mais l'ampleur et les modalités d'intervention sont de plus en plus limitées par les disponibilités budgétaires ainsi que les engagements contractés dans le cadre des accords du GATT

En somme, dans les conditions d'inégalité gigantesque de productivité entre l'agrobusiness d'une part et la production paysanne de l'autre et les disparités des niveaux et des formes de soutien à la production agricole, les conséquences d'une libéralisation des échanges agricoles pour les pays du Sud et leurs paysanneries seront certainement dévastatrices. Les centaines de millions de producteurs paysans, notamment les moins compétitifs, sont désormais menacés dans leur survie. Certes, face à la dégradation de leur contexte économique, les paysans du Sud ont su toujours s'adapter de diverses façons, mais, face aux transformations économiques en cours, ne peut-on pas se demander si les limites de ces capacités de résistances de l'agriculture familiale et paysanne ne sont pas déjà atteintes ou proches de l'être.

Mais ce qui est dramatique est que, dans la réalité actuelle des pays du Sud, les paysans sont condamnés à l'exode sans toutefois que des emplois ne puissent leur être assurés. L'argument selon lequel la question agraire en Europe a bien trouvé sa solution dans l'exode rural et que, par ailleurs, les pays du Sud peuvent reproduire un modèle de transformation analogue ignore que *«le tiers monde contemporain n'a pas cette possibilité et s'il veut être compétitif comme on lui ordonne de l'être il doit d'emblée recourir aux technologies modernes qui exigent peu de main d'œuvre. La polarisation produite par l'expansion mondiale du capital interdit au Sud de reproduire avec retard le modèle du Nord»*⁴¹. Autrement, si les pays du Sud connaissent une "fin des paysans", à l'image de celle que Mendras avait diagnostiquée pour la France et l'Europe occidentale, les conséquences seront sans doute beaucoup plus dramatiques. La dépendance alimentaire, la pauvreté, le chômage, l'exode rural, en seront les principales.

Certes, notre travail n'a pas l'intention de répondre à la question agraire, une question qui, d'ailleurs, reste largement controversée. Notre tâche consiste à analyser l'impact des nouvelles orientations de la politique agricole et de la libéralisation des échanges sur les exploitations familiales en Tunisie.

⁴¹ Amin. S «Les luttes paysannes et ouvrières face aux défis du XXI^e siècle» Forum du Tiers Monde – Forum Mondial des Alternatives. Les Indes savantes 2005, p 15

II- Problématique, hypothèses et méthodologie

Depuis l'indépendance, l'agriculture tunisienne a connu des changements profonds tant au niveau de la production et de l'emploi qu'au niveau de sa place dans l'économie. Mais la principale caractéristique de l'évolution de l'agriculture tunisienne est la stabilité remarquable de ses structures agraires. L'exploitation familiale demeure l'une des bases principales de l'activité agricole en Tunisie et elle continue toujours à assurer une fonction économique et sociale importante. D'un côté elle a constitué la base de développement de certains secteurs de la production agricole, de l'autre côté, elle a joué un rôle important dans le maintien de la population rurale à la campagne.

Cependant, mis à part l'expérience de coopérativisation agricole menée dans les années 60 et dont l'objectif était d'assurer l'intégration des petites et moyennes exploitations paysannes, la politique agricole n'a que peu pris en considération les problèmes de l'agriculture familiale. La politique agricole a été marquée par une conception économiste et techniciste du développement agricole, conçue principalement en terme d'augmentation de la production agricole, sans prise en considération des enjeux sociaux de développement et passant, avant tout, par l'application des techniques de production modernes. Selon cette conception, la modernisation de l'agriculture passe par la constitution des exploitations "viables" c'est-à-dire ayant une dimension suffisante pour adopter les techniques modernes. Les petites et moyennes exploitations familiales n'étant que secondairement considérées comme des structures de production susceptibles de favoriser le développement agricole.

Cette politique dite « *de modernisation de l'agriculture* » s'est traduite, tout particulièrement durant les années 1970, par une concentration de l'effort de développement sur le secteur des grandes exploitations accentuant par-là même le processus de différenciation sociale dans l'agriculture. Comme conséquence la paysannerie a été maintenue dans une situation de pauvreté parfois dramatique et dans l'incapacité de dégager l'épargne nécessaire à la préservation et à l'amélioration de ses moyens de production. Toutefois, malgré cette tendance à sa marginalisation économique, l'exploitation familiale a pu résister voir même s'amplifier. La marginalisation de point de vue économique d'une fraction importante des exploitations familiales n'a pas pour autant entraîné sa disparition.

Mais, si le maintien de l'exploitation familiale et paysanne en Tunisie, trouve sa justification dans la capacité d'adaptation et de résistance de cette catégorie d'exploitation, il est également la résultante de l'ensemble des mécanismes de régulation mis en place par l'Etat. En effet, particulièrement durant la période 1974-1985, disposant des ressources

financières, l'Etat a mis au point un ensemble de programmes de lutte contre la pauvreté ainsi qu'une politique active de subvention à la consommation et aux intrants agricoles. Ces actions permettaient de réduire l'impact négatif sur, la paysannerie, de la politique de fixation des prix agricoles et de la place secondaire réservée à l'agriculture dans le modèle de développement. D'une manière générale, cette période a été marquée, pour la Tunisie, par une certaine prospérité des finances publiques qui résulte, essentiellement, de la substantielle rente pétrolière dont le pays a pu bénéficier. L'injection de cette rente dans le circuit économique a permis à l'Etat d'engager l'économie dans une dynamique de croissance en apparence progressive et cumulative

Vers la fin des années 70 et le début des années 80, l'effondrement des principales rentes dont bénéficiait la Tunisie, en particulier la rente pétrolière, a posé les limites d'une accumulation extravertie régulée par l'Etat à partir des ressources exogènes. L'essoufflement de la dynamique de croissance des années 70 et l'épuisement de ses mécanismes de régulation ont ainsi plongé l'économie dans une situation de crise particulièrement prononcée aux cours des années 1981-1986. L'aspect le plus important de la crise est la faible croissance du PIB entraînant une stagnation du PIB par tête alors que l'inflation s'est accélérée et les déficits extérieur et budgétaire ont atteint des proportions alarmantes. Parallèlement, le poids de la dette n'a cessé de s'alourdir alors que la forte réduction de l'émigration, conjuguée à la stagnation des offres d'emploi, s'est traduite par une aggravation du chômage.

Ces difficultés économiques, vécues par la Tunisie, ont été interprétées comme étant le résultat d'une mauvaise allocation des ressources, liée à la forte intervention de l'Etat et au non respect des orientations du marché. L'analyse officielle a, en fait, repris à son compte les résultats du diagnostic effectué en 1985 par B. Belassa pour le compte de la Banque Mondiale. Selon ce diagnostic, les déséquilibres macroéconomique sont imputés à l'accroissement des dépenses publiques et privées plus rapide que celui du PIB, mais aussi à la faible croissance des exportations due à la surévaluation du taux de change ainsi qu'à la protection excessive des produits locaux.

Suite à ce diagnostic, le gouvernement a adopté à partir de juillet 1986 un programme d'ajustement structurel (PAS) imposé par le FMI et la Banque Mondiale. Un vaste arsenal des réformes économiques, toutes de facture libérale, a été définitivement engagé avec le Septième Plan de Développement Economique et Social (1987-1991). A court terme, la mise en œuvre du PAS visait l'amélioration des équilibres internes et externes. Dans ce cadre, différentes mesures ont été adoptées dans le but, d'une part, de comprimer la demande interne, et d'autre part, d'accroître l'exportation. A long terme, les

mesures entreprises dans le cadre du PAS cherchaient à organiser le désengagement de l'Etat de façon à donner au marché un rôle plus important dans la régulation des activités économiques, afin d'assurer une « *allocation plus efficiente des ressources* ». La nouvelle stratégie, préconisée par le PAS, s'articule alors sur deux objectifs essentiels, posés en axiomes : désengagement de l'Etat et promotion de l'initiative privée ; extraversion, diversification des exportations et insertion accrue dans l'économie mondiale. L'objectif étant « *d'asseoir un processus d'accumulation plus intensif axé sur la demande extérieure* »⁴²

Dans cette perspective, « *le modèle initié par le PAS tente d'opérer une rupture avec la dynamique de l'articulation des secteurs interne et externe à la base du modèle d'accumulation des années 70 : désormais le secteur externe est nettement favorisé dans l'allocation des ressources. Ainsi les institutions de Bretton-Woods et les pouvoirs publics, à travers le PAS, favorisent une réorientation totale des choix et des priorités de développement en imposant un modèle extraverti annihilant de la sorte toute possibilité de développement autonome et encourageant le processus de normalisation des structures productives de l'économie tunisienne et leur intégration à l'économie internationale* »⁴³. D'ailleurs, cette orientation a fait l'objet de réserves et de pression de la bourgeoisie industrielle liée au marché interne⁴⁴ ce qui explique le ralentissement, les premières années, de certaines réformes en particulier la libéralisation des importations. Mais, sous la pression de la Banque Mondiale et le FMI, le mouvement des réformes s'est par la suite accéléré.

Pour l'agriculture, la nouvelle orientation met l'accent sur la nécessité de reformuler les politiques agricoles de façon à donner au marché un rôle plus important dans la régulation des activités économiques. Cela c'est traduit par une réduction importante puis une élimination totale des subventions sur les différents intrants, une revalorisation des taux d'intérêt des crédits agricoles, une libéralisation des prix de la plupart des produits agricoles et le retrait de l'Etat de la gestion directe d'un certain nombre d'entreprises. Cela a entraîné surtout l'arrêt des plusieurs projets d'assistance à la petite et moyenne exploitation familiale.

Dés les premières années de la mise en œuvre du PAS, des nombreuses études, bénéficiant le plus souvent de l'appui financier des institutions internationales, se sont

⁴² Dimassi, H. « Aperçu historique sur le processus d'accumulation en Tunisie » In « lecture stratégique » INTES, Tunis, 1996

⁴³ Ben Hammouda, H. « Le PAS en Tunisie ou l'incertaine insertion dans l'économie internationale » Mondes en développement Tome 22, N° 86, 1994, Pp 81-86.

⁴⁴ Zaïem, H. « Les forces sociales et le plan d'ajustement structurel » Le Maghreb, N° 187, le 2 février 1990.

efforcé de mettre en évidence les retombés positifs de cette orientation libérale sur les équilibres économiques globaux, sur la croissance économique et plus particulièrement sur les performances du secteur agricole, le « bien-être » des ruraux et l'utilisation des ressources naturelles. Certes, certains effets négatifs ou « pervers » sont reconnus mais ses effets sont supposés de nature « secondaire », alors que des simples « correctifs » ou des « mesures d'accompagnement » sont susceptibles de les neutraliser.

Au-delà de leurs hypothèses trop restrictives, ces études ne prennent que très rarement en considération l'hétérogénéité qui caractérise la population agricole. Il en est ainsi, à titre d'illustration, d'une étude sur l'impact de l'élimination des subventions sur les intrants agricoles⁴⁵. L'étude en question concluait que globalement l'augmentation des prix des intrants agricoles, concomitante à la suppression des subventions, se traduirait par une baisse des quantités d'intrants utilisées par les exploitants. Toutefois, les effets négatifs sur la productivité et par là sur les revenus des exploitants sont supposés négligeables et transitoires et pouvant être éliminés moyennant quelques ajustements partiels. Cette conclusion s'explique par le fait que l'étude en question partait de l'hypothèse que la politique de subvention était à l'origine d'un comportement de « gaspillage » et d'une utilisation démesurée d'intrants, de ce fait, la baisse devrait être interprétée comme une « rationalisation » du comportement des exploitants. Mais, le plus important, réduisant l'ensemble des exploitants agricoles à un seul profil incarné par un supposé personnage, en l'occurrence, l'exploitant agricole, l'étude ne permet de distinguer ni ceux qui étaient responsables du « gaspillage » ni ceux qui seront le plus concernés par la baisse de l'utilisation d'intrants ou, en d'autres termes, ni ceux qui ont le plus profité de la subvention ni ceux qui perdront le plus de sa suppression.

Dans un cadre théorique différent, la prise en compte de cette hétérogénéité, a permis à d'autres études de mettre en évidence l'impact différencié des mesures d'ajustement sur l'agriculture tunisienne⁴⁶. Selon ces études, si dans le cadre de l'ajustement structurel, des mesures concrètes ont été prises pour motiver les grands agriculteurs et favoriser les investissements des capitaux d'origine commerciale et industrielle dans l'agriculture, il n'en a pas été de même pour la petite et moyenne exploitation familiale. Les exploitations familiales et paysannes se trouvent surtout confrontées à des conditions climatiques aléatoires et défavorables, qui face au désengagement de l'Etat, surtout en matière de mobilisation des ressources en eau,

⁴⁵ Lahoual M H et Rejeb M S « Elimination des subventions d'intrants agricoles : effets sur les revenus, la demande d'intrants et l'offre des produits agricoles » Ministère de l'Agriculture, DGPIA, 1989

⁴⁶ Voir l'ensemble des contributions réunies in : Elloumi. M (éd) « Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée Occidentale » ALIF – IRMC, Tunis 1996

d'encadrement des exploitants..., etc., constituent une contrainte majeure pour la mise en place d'un processus d'intensification et de stabilisation de l'agriculture. Par ailleurs, la hausse des prix des différents intrants suite à la mise en œuvre du PAS, fait que le recours aux intrants achetés se traduit par un accroissement des charges de production. Face à cette situation les agriculteurs ont réagi en réduisant les quantités d'intrants utilisés ; compromettant par-là les chances d'amélioration de leur productivité et partant de leur revenu. De même, la hausse continue des charges de production conjuguée aux prélèvements exercés par les différents intervenants au niveau de la commercialisation des produits agricoles, réduit la capacité des exploitations familiales et constitue un handicap pour leur reproduction élargie. Enfin, l'incertitude du marché et les difficultés d'écoulement de la production entraînent souvent des difficultés financières pour les agriculteurs obligeant ces derniers à réduire leur production et abandonner une partie de leur superficie.

Cependant, si les exploitations paysannes et familiales semblent affectées par la réforme de la politique des prix et des subventions, elles le sont également, et peut être plus, par les modifications des conditions d'accès aux différentes ressources et services d'appui. En effet, si la libéralisation des prix et de commercialisation des produits et intrants agricoles, cherchant à instaurer la « *vérité des prix* », est souvent présentée comme la mesure fondamentale du PAS, la réforme de la politique de crédit et d'investissement ; les réformes foncières et le désengagement de l'Etat, cherchant à étendre l'emprise du marché sur le financement, le foncier et les services d'appui à l'agriculture, ne sont nullement de moindre importance. Car, si la libéralisation des prix peut se traduire par une évolution défavorable du système des prix, les exploitants ont la possibilité de s'y opposer, comme c'est le cas dans d'autre contexte, en améliorent leurs performances. Mais cette possibilité reste conditionnée par un accès favorable aux sources de financement et au foncier et un encadrement technique adéquat. Or en soumettant l'accès à ces ressources à la logique de rentabilité et de viabilité, les nouvelles formes de régulation de l'activité agricole ne peuvent que limiter cet accès à une minorité de gros propriétaires nantis, laissant à la marge une frange importante de la paysannerie. C'est dans ce sens que les nouvelles orientations semblent favoriser les conditions d'une accélération du processus de différenciation sociale au sein de l'agriculture conduisant à renforcer la marginalisation des petites et moyennes exploitations familiales, voir à compromettre l'existence même de ces exploitations.

Le risque d'accentuer le processus de marginalisation des exploitations familiales est d'autant plus grand qu'aux mesures prises dans le cadre du PAS s'ajoutent celles relatives aux accords du GATT (1994) et à l'accord de libre échange avec l'Union Européenne. En effet, bien que le programme d'ajustement structurel agricole prévoyait déjà, une libéralisation progressive des échanges agricoles, l'ouverture de l'agriculture tunisienne sur l'extérieur s'est renforcée avec la signature des accords du GATT et surtout, avec l'accord sur la zone de libre échange avec l'Union Européenne (1995).

Si le principe d'un tel accord semble relever du bon sens pour un petit pays déjà largement tourné vers l'UE, la logique qui le sous-tend risque cependant d'avoir de lourdes conséquences. En effet au terme d'une ouverture qui profitera surtout aux exportateurs européens, des pans entiers de l'activité directement soumis à la concurrence des économies les plus puissantes du globe, sur les marchés extérieurs comme sur le marché national, vont pâtir de l'aventure. L'agriculture, secteur-clef de l'économie, n'est pas du tout à l'abri.

Soumettant l'agriculture tunisienne à de sévères contraintes de compétitivité, le processus d'ouverture est porteur beaucoup plus de risques que d'opportunités. Les études économiques d'évaluation d'impact d'une libéralisation totale des échanges des produits agricoles s'accordent en effet sur la grande vulnérabilité des micro-exploitations et de la majorité de petites et moyennes exploitations, en raison de leur faible compétitivité, tout particulièrement pour les productions de base telles que les céréales et les produits d'élevage. Certes, les pouvoirs publics reconnaissent le danger qui guette en particulier les petites et moyennes exploitations familiales en raison de l'écart de performance qui sépare nettement l'agriculture tunisienne de l'agriculture européenne, en faveur de cette dernière. Toutefois, on ne cesse d'affirmer que ces exploitations doivent et peuvent s'adapter et que quelques actions de « *mise à niveau* » leur permettront de « *se rattraper* » et, à terme, de profiter de l'ouverture. Mais, là, on oublie que cet écart de performance qui prend l'apparence d'un simple différentiel technique est en réalité le produit des processus historiques qui ont façonné différemment les deux agricultures et que, par ailleurs, avec la libéralisation des échanges cet écart devient cumulatif, excluant ainsi toute possibilité de « *rattrapage* ». D'autant plus que, les agricultures européennes sont relativement protégées et continueront, très probablement à l'être, alors que, pour la Tunisie, l'ampleur et les modalités d'intervention de l'Etat sont de plus en plus limités par les disponibilités budgétaires ainsi que les engagements contractés dans le cadre des accords du GATT. Les écarts de performance se trouvent alors aggravés par les disparités des niveaux de soutien.

En somme, dans le contexte actuel de désengagement de l'Etat, d'une régulation de plus en plus assurée par le marché et d'une libéralisation des échanges, il sera difficile pour une frange importante d'exploitants paysannes et familiales, voire même impossible pour certains d'entre eux, de se maintenir. Bien que ces exploitations aient fait preuve d'une grande capacité de résistance et d'adaptation aux différentes conditions économiques et écologiques, il y a tout de même lieu de se demander si la conjoncture actuelle et les nouvelles options prises en matière de politique agricole et de développement ne risquent pas de les remettre en cause.

Compte tenue des éléments avancés, la problématique de notre recherche s'organise alors autour d'une interrogation centrale : *Les nouvelles orientations de la politique agricole n'ouvrent-elles pas la voie à une accentuation du processus de différenciation sociale au sein de l'agriculture tunisienne conduisant à compromettre l'existence même des exploitations familiales et paysannes qui ont permis jusqu'à présent d'occuper et d'offrir des revenus à une fraction importante de la population rurale ?*

Les questions centrales de cette problématique peuvent être ainsi formulées :

- *Quelles sont les modifications imposées par le processus de mondialisation ?*
- *Quels sont les effets de ces modifications sur les conditions de reproduction des exploitations familiales et paysannes ? ces effets sont ils uniformes ?*
- *Quelles sont les marges de résistance dont disposent ces exploitations ?*

Dans l'objectif de définir des axes de recherche, les hypothèses suivantes sont retenues :

L'évolution et les mutations qu'a connues l'agriculture familiale en Tunisie sont le produit de conditions socio-historiques et naturelles (agro climatiques), de son intégration dans le marché, c'est -à- dire de l'évolution du système des prix, et des politiques publiques. Toutefois, si le maintien de cette catégorie d'agriculture s'explique en partie par sa dynamique interne et ses propres capacités de résistance, il est surtout la conséquence du rôle régulateur assuré par l'Etat dans le cadre des orientations générales du régime d'accumulation prévalant jusqu'au milieu des années 80.

La mondialisation, avec ses conséquences en terme de désengagement de l'Etat, de renforcement du rôle régulateur du marché (*vérité des prix*) et de libéralisation des échanges, implique une amplification de l'effet du marché capitaliste sur les exploitations paysannes et familiales et donc l'accélération du processus de leur marginalisation et leur différenciation.

Ce processus de marginalisation et de différenciation, trouve son fondement dans les particularités des marchés des produits agricoles et le mécanisme particulier de formation des prix qu'elles engendrent, dans l'inégalité d'accès aux différentes ressources (terre,

financement, services d'appui) ainsi que dans l'hétérogénéité des conditions réelles de production. Plus précisément, avec la libéralisation des prix et la soumission de l'accès aux ressources à la logique de viabilité et de rentabilité, les nouvelles formes de régulation sont à l'origine d'une tendance à la dégradation des revenus réels des exploitations et au renforcement du processus de différenciation entre les exploitants dont les vecteurs décisifs sont l'inégalité des structures foncières et la diversité des conditions naturelles de la production.

Ces évolutions ne peuvent que se renforcer avec le processus de libéralisation des échanges agricoles qui met les exploitations paysannes et familiales en compétition avec des producteurs étrangers, européens en particulier, nettement plus productifs et considérablement soutenus par leurs gouvernements. Dans ces conditions, l'alignement des prix à la production sur les prix mondiaux ne peut qu'aggraver la tendance à la détérioration des revenus réels des exploitations paysannes et familiales, tout particulièrement, les petites exploitations qui s'adonnent aux cultures vivrières de base (céréales et élevage)

Enfin, dans le contexte actuel, caractérisé par le désengagement de l'Etat et l'affaiblissement de son rôle régulateur, le maintien de l'exploitation familiale devient largement dépendant de ses propres capacités de résistance et d'adaptation. Toutefois, si les exploitations familiales et paysannes sont directement affectées par le processus de mondialisation, à travers les réformes des politiques et des échanges agricoles donnant un rôle accru au marché, elles le sont aussi indirectement par le biais de l'impact de ce même processus de mondialisation sur leur environnement général (impact sur les autres activités économiques, sur le marché d'emploi, sur les transferts entre les secteurs..) et, par là sur leurs marges de résistance. En effet, face aux transformations économiques en cours, il semble que les limites de ces capacités de résistances de l'agriculture familiale sont déjà atteintes ou proches de l'être

Répondre à cette problématique et les différentes questions qui lui sont rattachées, nécessite, en premier lieu, la délimitation d'un cadre conceptuel et théorique de référence. En effet, une construction scientifique ne peut partir d'une simple confrontation de la réalité, d'une observation du concret, négligeant toutes les avancées théoriques antérieures.

Partant du fait que la mondialisation n'est qu'une phase historique dans le processus de développement et d'expansion du capitalisme, l'impact de cette mondialisation sur l'agriculture paysanne et familiale ne peut être abordé que dans le cadre de la problématique générale de l'évolution de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. Ainsi, les théories qui ont analysé la confrontation entre l'agriculture et le

capitalisme, le fameux débat sur la question agraire, constituent notre première référence théorique. En effet c'est à cette confrontation que l'on attribue, en général, les grandes transformations de l'agriculture familiale et paysanne.

Toutefois, ces théories qui se sont concentré sur les formes d'intégration de l'agriculture au capitalisme, ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des transformations opérées tout particulièrement celles liées aux caractéristiques et à la dynamique internes des unités familiales. Ces transformations peuvent être mieux analysées et appréhendées à l'aide des théories de la « *sociologie rurale* » illustrées par les travaux de H. Mendras⁴⁷ mais aussi celles, plus récentes, de H. Lamarche⁴⁸ et M. Haubert⁴⁹

Par ailleurs, bien qu'ils permettent des conclusions théoriques importantes sur l'évolution de l'agriculture dans le mode de production capitaliste, ces théories, relativement anciennes, sont insuffisantes pour saisir l'impact du processus actuel de mondialisation sur les unités de production paysannes et familiales. Saisir cet impact s'appuie tout d'abord sur les contributions les plus récentes qui constituent ce qu'on appelle « *la nouvelle question agraire* ». Celles-ci sont illustrées en particulier par les travaux, réalisées au sein du « Forum du Tiers Monde »⁵⁰ ou encore par les travaux de C. Kay⁵¹, de D. Bryceson⁵², de PH. McMichael⁵³ et bien d'autre.

Egalement, les analyses qu'on peut qualifier d'« *Agriculture comparée* » représentées par les travaux de M. Mazoyer et L. Rodart⁵⁴ et de M. Duffumier⁵⁵ ; les études réalisés dans le cadre du « RAFAC »⁵⁶ ou encore du « Programme Agriculture Familiale (CIRAD) »⁵⁷ peuvent servir de référence pour saisir les transformations actuelles et les risques qui guettent les exploitations familiales.

⁴⁷ Mendras, H op cit 1967 et Mendras. H. « les sociétés paysannes ». Armand Collin 1976

⁴⁸ Lamarche H « l'agriculture familiale : comparaison internationale » tome I « une réalité polymorphe », l'Harmattan, Paris, 1992 et Lamarche H « l'agriculture familiale : comparaison internationale », tome II « Vers une théorie de l'exploitation familiale », l'Harmattan, Paris, 1994

⁴⁹ Haubert. M (sous direction) « L'avenir des paysans : Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud ». I.E.D.E.S. Collection Tiers Monde. PUF 1999, et Haubert. M (sous direction) « Les paysans, l'Etat, et le marché ; sociétés paysannes et développement » Publication de la Serbone Paris 1997

⁵⁰ En particulier Amine S (sous direction) : « Les luttes paysannes et ouvrières face aux défis du XXI^e siècle » Forum du Tiers Monde – Forum Mondial des Alternatives. Les Indes savantes 2005

⁵¹ ⁵¹ Kay. C. « Chile's Neoliberal Agrarian Transformation and the Peasantry » Journal of Agrarian Change, Vol 2 , n° 4 October 2002, pp 464-501

⁵² Bryceson, D, Kay C et Mooij, J (edition) « Disappearing peasantries? », ITDG Publishing, Londres, 2000

⁵³ McMichael. Ph, « Rethinking globalization: the agrarian question revisited » Review of International Political Economy, Vol 4, n° 4, 1997, pp 630-662.

⁵⁴ Mazoyer, M et Roudart, L « Histoire des agricultures du monde : de la révolution néolithique à la crise contemporaine » le Seuil Paris, 2002

⁵⁵ Dufumier, M « Agricultures et paysanneries des Tiers Mondes » Editions Karthala 2004

⁵⁶ RAFAC : « Réseau Agriculture Familiale Comparée » lancé par l'IAMM et se rattache à une problématique visant à clarifier, dans un certain nombre des pays méditerranéens, les relations entre la mise en œuvre progressive du processus de mondialisation et les transformations observées dans les agricultures familiales et les espaces ruraux.

⁵⁷ Programme de recherche réalisé par le CIRAD, 1998-2004.

Le cadre théorique de notre travail étant spécifié, deux éléments sont à préciser :

Tout d'abord, l'analyse et la compréhension des formes de production paysannes et familiales et les mutations que ces formes peuvent connaître sous l'impact de la mondialisation ne peuvent être abordées dans le cadre strict de la discipline économique. On ne peut, effet, se passer du concours d'autres disciplines tel que l'histoire, la sociologie, la géographie, l'anthropologie, l'agronomie,...etc. De ce fait, tout en se situant fondamentalement dans le cadre de notre champs de spécialisation disciplinaire, en l'occurrence l'économie, et sans prétendre maîtriser les outils et les méthodes spécifiques aux autres disciplines, nous avons essayé autant que possible d'adopter une approche pluridisciplinaire.

De même, l'évolution et les mutations de l'agriculture familiale, sont en grande partie la conséquence d'une interaction entre ses dynamiques internes et l'impact de la politique agricole c'est-à-dire de l'ensemble des mécanismes d'intervention de l'Etat en matière agricole. Or, le choix d'une politique agricole, et par là le rôle qu'on assigne à l'agriculture, sont l'expression des orientations générales mais aussi des contradictions du régime d'accumulation en place, ou encore du modèle de développement dans son ensemble. Ainsi, sans perdre de vue la spécificité de la politique agricole, saisir et comprendre l'ensemble de ces mutations ne peut se faire qu'en se situant dans le cadre générale du processus d'accumulation à l'oeuvre.

Partant de ce cadre théorique et méthodologique, pour répondre à notre question de recherche et conformément aux hypothèses élaborées, nous avons articulé notre travail autour de six chapitres.

Le premier de ces chapitres a pour objectif de caractériser le processus de mondialisation et de mettre en évidence les mutations du système agroalimentaire mondial qui en résultent. Ce chapitre nous permettra également de discuter de fondements du libéralisme économique tout particulièrement dans le domaine de l'agriculture.

Le deuxième chapitre a pour objet de définir le concept d'agriculture familiale en mettant l'accent sur la diversité des situations et des logiques de fonctionnement qui caractérise cette catégorie d'agriculture. Ce chapitre, nous permettra également de saisir, sous un angle historique, donc dynamique, les mutations qu'a connue l'agriculture tunisienne depuis l'intervention coloniale dans le pays et jusqu'au milieu des années 80. Ce qui à son tour nous permettra de comprendre, à la lumière d'une revue critique des thèses en présence, la relative stabilité des structures agraires en Tunisie et le maintien de l'exploitation paysanne et familiale.

Quant au troisième chapitre, il y est question de dégager les nouvelles contradictions associées au désengagement de l'Etat et à l'adoption, depuis la mise en œuvre de l'ajustement structurel, d'une politique agricole néolibérale. L'analyse portera sur la politique des prix mais aussi sur les conditions d'accès des exploitants aux sources de financement, au foncier et aux services d'appui à l'agriculture.

Se basant sur une typologie d'exploitation familial et une structure des coûts qui prennent en compte l'hétérogénéité des conditions réelles de production, le quatrième chapitre nous permettra de saisir l'impact des nouvelles formes de régulation sur le revenu des exploitations familiales et, surtout, de mettre en évidence, le processus de différenciation socio-économique à l'oeuvre.

Le cinquième chapitre de ce travail a pour objectif de caractériser les nouvelles formes et conditions d'insertion des agricultures familiales dans le marché mondial. Ce chapitre nous permettra également de dégager, dans le contexte spécifique de la Tunisie, les principales contraintes qui s'imposent à l'agriculture et aux exploitations familiales et paysannes dans un scénario de libéralisation des échanges agricoles en particulier avec l'Union Européenne.

Enfin, le sixième chapitre est consacré à l'analyse des mécanismes de résistance développés par les exploitations pour faire face aux contraintes qui leur sont imposées et d'une manière générale à la dégradation de leurs conditions de reproduction. Ce chapitre nous permettra de conclure sur les limites de ces stratégies d'adaptation et sur la crise que connaît l'agriculture familiale et paysanne et dont les principaux indicateurs sont la pauvreté et l'exode rural.

Notons enfin que ce travail pêche par plusieurs limites. Outre les limites imposées par la complexité de certains aspects théoriques liés à notre problématique de recherche, notre travail s'est heurté en particulier à l'indisponibilité et l'insuffisance des données statistiques, leur irrégularité et, dans pas mal des cas, leur incohérence et leur manque de fiabilité. Ainsi certaines questions n'ont été abordées que sommairement en se limitant à avancer des hypothèses explicatives sans pouvoir toutefois vérifier rigoureusement leur validité.

CHAPITRE I

AGRICULTURE, MONDIALISATION ET LIBRE ECHANGE

Apparus dans les années soixante-dix/quatre-vingt, les mots de dérégulation et déréglementation seraient autant de synonymes du mot mondialisation. Désormais, ce sont les lois du marché et ses lois seules qui régiraient la bonne marche de l'économie mondialisée. Sur le plan doctrinal, la mondialisation marquerait le triomphe du néolibéralisme auquel, à leur tour, les institutions internationales, à commencer par le FMI et la Banque mondiale, se seraient laissées gagner. Ce sont elles qui imposeraient la déréglementation, les privatisations... en un mot la mondialisation.

La mondialisation des économies et des échanges, au développement de laquelle nous assistons aujourd'hui, ne manque pas d'avoir des conséquences sur le système agroalimentaire mondial. Ce système a connu ces dernières années des mutations profondes qui concernent les politiques agricoles des différents pays, les échanges mondiaux des produits agricoles ainsi que les stratégies déployées par les multinationales, comme acteur décisif de la mondialisation du système agroalimentaire mondial.

Sur le plan des idées, la mondialisation contemporaine s'est accompagnée par un retour en force du vieux mythe de libre – échange porteur de croissance. Libéralisation des échanges de marchandises et des capitaux, mondialisation de l'économie, globalisation...est, pour certains économistes, un processus spontané, inéluctable, quasiment naturel qu'il est impossible de contrer ou d'éviter, et auquel il faut bien s'adapter. Les seules controverses possibles portent sur la possibilité de réguler, ou non, le rythme et les modalités de cette adaptation. Ainsi, le libéralisme économique triomphant, de la fin du XXe siècle, se transformant en dogme, refuse toute critique et rejette à l'irrationnel toute pensée hétérodoxe.

L'objectif de ce chapitre est, en premier lieu, de caractériser le processus de mondialisation et de mettre en évidence les mutations du système agroalimentaire mondial qui en résultent. En deuxième lieu, l'objectif est de mettre en évidence les limites du libéralisme économique, tout particulièrement dans le domaine de l'agriculture.

Section I Mondialisation et mutations du système agroalimentaire mondial

Bien qu'il s'agisse d'un phénomène multidimensionnel, la mondialisation est particulièrement manifeste dans les domaines économique et financier comme en témoigne l'expansion des échanges mondiaux des biens et services et l'intensification des mouvements des capitaux. Dans le domaine de l'agroalimentaire, la mondialisation se manifeste dans l'expansion des échanges des produits agricoles et alimentaires avec un rôle accru des multinationales.

1- La mondialisation : définition et caractéristiques

L'économie du Monde s'organise depuis quelques années sous l'influence du processus de mondialisation. Ce processus se traduit par une internationalisation des économies sous l'effet de l'expansion du libre échange, du développement des multinationales et, plus encore, de l'ouverture et de la libéralisation des mouvements des capitaux. Il ne saurait être question, dans le cadre de ce travail, de se livrer à une analyse complète du phénomène de mondialisation de l'économie, ni de dresser l'inventaire des ambiguïtés que suscite ce concept. On se limitera à quelques observations susceptibles d'éclairer les développements ultérieurs.

1.1- La mondialisation : phénomène historique

Le concept de mondialisation peut être abordé sous deux angles : celui du commerce et celui du capital. Sous l'angle du commerce la mondialisation peut être assimilée à une extension des échanges des biens et services et une tendance à la « *globalisation des marchés* » et trouve ses fondements théoriques dans les écrits des mercantilistes, enrichis et rectifiés par la suite par les écrits classiques et néoclassiques.

Sous l'angle du capital, la mondialisation désigne le processus de diffusion et d'accumulation du capital à l'échelle mondiale et trouve ses fondements théoriques dans les écrits des précurseurs du marxisme. En effet, dès le *Manifeste*, l'idée de la formation du marché mondial est définie, par Marx, comme une caractéristique fondamentale du capitalisme. Dans les sections du *Capital* consacrées à la genèse du capitalisme, Marx explique comment l'extension du commerce mondial a contribué à hâter le déclin du féodalisme, et à modifier les rapports entre commerce et industrie. Ainsi, la mondialisation est constitutive du capitalisme, et « *la base du mode de production capitaliste est constituée par le marché mondial lui-même* »¹.

¹ Marx, K « *Le Capital* », Editions Sociales, Livre III, tome VI, p.341

Sous cet angle, la mondialisation est, d'abord, un phénomène historique qui accompagne le processus d'extension progressive du système capitaliste dans l'espace géographique mondial. Ainsi, comme l'écrivait J. Fayolle, « *l'histoire du capitalisme peut être comprise, depuis la révolution industrielle, comme la succession des différentes figures de la mondialisation, qui se sont traduites par un rapport à chaque fois spécifique des nations à l'économie mondiale* »². A chaque étape, ce processus est guidé par des logiques particulières et produit par des acteurs porteurs d'un projet.

Pour beaucoup d'historiens et économistes, qui s'inspirent du concept d'« *économie-monde* », développé par Wallerstein³ et Braudel⁴, la globalisation ne date pas d'hier ; il s'agit d'un processus d'intégration planétaire dont les origines renvoient au moins aux grandes découvertes de la fin du XV^{ème} et du début du XVI^{ème} siècle. En définitive, les contrées les plus reculées du monde entretiennent des contacts entre elles depuis des siècles et les peuples et cultures se sont influencés tour à tour positivement et négativement. La globalisation est la dernière phase du processus historique de croissance et de développement du système capitaliste mondial. Elle a commencé à la fin du Moyen âge avec l'avènement du capitalisme commercial en Europe et la lutte pour les routes du commerce à l'échelle mondiale. Le capitalisme industriel est apparu vers 1800 et au début du 20^{ème} siècle, presque tous les continents étaient plus ou moins intégrés dans le système capitaliste mondial, en tant que puissances coloniales ou en tant que colonies.

A.G. Frunk affirme ainsi qu'il existe, dès 1500, une économie globale avec une division internationale de travail poussée et un commerce multilatéral.⁵ Egaleme nt, pour Coquery-Vidrovitch, la traite négrière atlantique, qui s'intensifie entre le XVII^{ème} et le XIX^{ème} siècles, marque déjà, pour l'Afrique, l'entrée dans l'ère de la mondialisation⁶. Enfin, dès les années 1970, P. Bairoch a souligné le caractère exceptionnel de l'internationalisation de l'économie à la veille de la première guerre mondiale, relativisant ainsi la nouveauté de la mondialisation d'aujourd'hui⁷. La globalisation ou la mondialisation d'aujourd'hui n'est donc que la phase la plus récente : les entreprises se sont résolument organisées en fonction de leur souci de rentabilité et de compétitivité économiques.

² Fayol. J « D'une mondialisation à l'autre » Revue de l'OFCE n° 69, avril 1999, pp 161-206

³ Wallerstein. I. « The Modern World System » vol. I : « Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century. New York/Londres: Academic Press. 1974

⁴ Braudel. F. « Civilisation matérielle. Economie et capitalisme » 3 vol. A. Colin. Paris 1979

⁵ Frunk. A. G. « Reorient: global economy in the Asian age », Berkeley, 1998.

⁶ Coquery-Vidrovitch. C. « Afrique noire : de la colonisation à la recolonisation ? » Economie appliquée. Tome LV. N° 2- juin 2002. pp 207- 241

⁷ Bairoch. P « Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XX^e siècle » 1976

1.2-De l'internationalisation à la mondialisation

L'internationalisation de l'économie et de la société se définit comme un accroissement des échanges des matières premières, de produits semi-finis et finis, des services, d'argent, d'idées qui s'effectuent entre des entités statistiques qui sont les pays. Ce phénomène exprime en fait le développement des relations entre les économies nationales et l'importance des échanges entre les Etats- Nations.

Vers la fin du XIX^e siècle, l'internationalisation de l'économie a été favorisée par d'importants progrès technologiques et par des investissements considérables dans les domaines des transports et des communications. La généralisation du rail, l'essor de la navigation à vapeur et des navires frigorifiques, ainsi que la mise au point du télégraphe ont conduit à une forte réduction des coûts de transport, partant, du prix des marchandises. La baisse des coûts de transport, conjuguée à l'absence des restrictions à l'immigration, a aussi favorisé l'essor des mouvements migratoires de main-d'œuvre et donc, l'internationalisation du marché du travail. La politique de l'étalon-or a également favorisé cette internationalisation, comme le précise J. Fayolle : « *L'étalon-or constitue ainsi un bien commun international qui participe à la continuité du commerce mondial... A plus long terme, l'étalon-or concourt au renforcement de l'intégration des marchés de capitaux et à la souplesse de l'allocation internationale de l'épargne* »⁸

L'internationalisation peut être donc définie par l'existence d'entités dominantes représentées par les économies nationales, et ceci malgré le développement de la sphère des échanges commerciaux et des investissements étrangers au niveau mondial.⁹ Selon Siroën, la notion d'internationalisation renvoie fondamentalement à la gestion des relations économiques existantes entre les Etats. Dans le cadre de l'internationalisation, « *il revient aux Etats d'assurer la stabilité de leurs économies intérieures et de respecter un certain nombre de règles du jeu, afin que les politiques intérieures soient compatibles entre elles* »¹⁰

Vue sous l'angle de l'expansion des échanges et de mouvement des capitaux, la mondialisation contemporaine n'est, en apparence, qu'une simple continuité du processus d'internationalisation. Beaucoup d'études ont démontré que la forte internationalisation de la circulation des biens et des capitaux vers la fin du XIX^e siècle présente des fortes similitudes avec la période contemporaine.

⁸ Fayolle. J. op. cit. 1999

⁹ Bessaoud. O. « Mondialisation, agriculture et secteur alimentaire ou l'actualité du développement inégal » Les Cahiers du CREAD, N° 50, 1999 pp 97-112

¹⁰ Siroën. J. M. « le phénomène de mondialisation » Chambres d'agriculture N° 866, 1998. Cité par Bessaoud. O. op. Cit. 1999.

Robert Boyer¹¹, avance que le degré d'ouverture au commerce international a doublé entre 1967 et 1975, mais des niveaux équivalents avaient été déjà observés en 1913 pour les pays développés. En Europe, à titre d'exemple, le taux d'ouverture, qui était de l'ordre de 17 % en 1913, n'est qu'à 20 % en 1992. De même, le rapport de flux d'investissements directs étrangers au PIB des pays développés est de l'ordre de 3 % en 1913, soit un taux proche de celui observé lors du pic de 1990, en l'occurrence 4 %.

Paul Bairoch¹² a aussi montré que le poids relatif des exportations des pays industrialisés, 16.5 % du PNB en 1997, n'était pas d'un ordre de grandeur différent de celui du début du XX^e siècle (12,9 % en 1913). De même, en 1990, l'importance relative des stocks d'investissements directs à l'étranger des pays développés occidentaux est encore nettement inférieure à celle de 1913. Ces conclusions ont été confortées par les travaux de Flandreau et Rivière¹³. Etudiant la corrélation entre l'épargne et l'investissement dans un échantillon de pays de l'OCDE, les deux auteurs parviennent à conclure qu'à la veille de la Première guerre mondiale l'intégration financière internationale était similaire, voire supérieure, à celle de la période contemporaine.

Toutefois, ces similitudes statistiques masquent des transformations qualitatives et la mondialisation actuelle n'est pas une simple répétition de la situation d'avant 1914, comme l'écrit R.Boyer, « *le capitalisme se développe plutôt en spirale, ne repassant jamais par la même configuration* »¹⁴. Ces transformations concernent, en particulier, la composition du commerce international, l'intégration des marchés financiers ainsi que les stratégies d'investissement des multinationales¹⁵.

En effet, au cours des dernières décennies, la structure du commerce a profondément changé, la part des matières premières baissant au profit d'échanges croisés des produits similaires, dits "*intra-industrie*". Dans ces évolutions, les multinationales ont joué un rôle moteur, elles organisent des réseaux internationaux de production et les échanges "*intra-firmes*" représentent une part importante du commerce mondial de marchandises. Les structures productives des différents pays se trouvent, en conséquence, beaucoup plus intégrées qu'à la fin du XIX^e siècle.

¹¹ Boyer. R. « la globalisation : mythes et réalités ». Actes du GERPISA. N° 18, 1999.

¹² Bairoch. P. « les principales composantes économiques de la mondialisation dans une perspective historique » Economie appliquée, numéro spécial « La mondialisation : perspectives historiques. Paul Bairoch 1930-1999 » Tome LV n° 2, juin 2002, pp 39- 76

¹³ Flandreau M. et Rivière C. « la grande "retransformation " ? Contrôle des capitaux et intégration financière internationale, 1800 - 1996 », Economie Internationale Vol 78, n° 2, 1999, Pp 11-58.

¹⁴ Boyer. R. « La politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes », L'année de la régulation n° 3, pp 13-75, 1999.

¹⁵ Batout .J et David. T. « les deux mondialisations du XX^e siècle : de 1900 à l'an 2000 », Economie appliquée, numéro spécial « La mondialisation : perspectives historiques. Paul Bairoch 1930-1999 » Tome LV n° 2, juin 2002, pp 7-37.

En ce qui concerne l'intégration des marchés financiers, la période actuelle est caractérisée par une mobilité plus importante des capitaux de court terme que des capitaux de long terme. De plus la majorité des flux internationaux des capitaux avant 1914 représentaient des investissements de portefeuille et non des investissements directs, alors que, de nos jours, ces deux formes d'investissements sont d'égale importance. Pour les IDE, leur répartition sectorielle a subi d'importants changements. Ceux-ci s'orientent de plus en plus vers les services et l'industrie manufacturière au détriment du secteur primaire.

Enfin, le changement concerne aussi les stratégies d'investissements des multinationales. A la veille de la première guerre mondiale, les IDE, sont, en grande partie, réalisés par des entreprises constituées dans les pays occidentaux en vue d'investir à l'étranger mais qui, à la différence des multinationales, ne disposaient pas d'unités de production dans leurs pays d'origine. De nos jours, les IDE sont le fait des multinationales qui établissent des filiales à l'étranger favorisant, par là, l'intégration des différentes économies.

Ainsi, à la différence de l'internationalisation qui tend à accroître l'ouverture des économies nationales, chacune conservant en principe son autonomie, la globalisation, ou mondialisation, est le phénomène qui tend à accroître l'intégration de ces économies. Elle affecte les marchés, les opérations financières et les processus productifs, dont la conception des produits¹⁶. Selon J.Fayolle, « *le mouvement de mondialisation contemporaine est à plusieurs dimensions : c'est une extension généralisée de la circulation des biens et des services, des avoir et des savoirs sur un espace qui transgresse les découpages nationaux et qui élargit considérablement l'aire de pertinence des marchés ; c'est aussi une intégration renforcée de ces marchés dont les paramètres - normes et prix des produits et des facteurs échangés - deviennent de plus en plus déterminés au sein de l'espace commun..... C'est en fin une globalisation des décisions productives et financières qui tend à unifier à l'échelle mondiale la détermination de l'orientation et des rythmes de l'accumulation du capital.* »¹⁷. Pour Bairoch, « *Il s'agit surtout, mais non uniquement, d'un phénomène économique impliquant une forte interconnexion internationale. Il s'agit notamment d'une situation où, d'une façon croissante, les firmes industrielles et commerciales, ainsi que les institutions financières opèrent transnationalement, c'est-à-dire au-delà des frontières des pays* »¹⁸.

¹⁶ Kedadjian. G. « l'économie mondiale : enjeux nouveaux, nouvelles théories » Editions du Seuil. Paris 1994.

¹⁷ Fayolle. J. op. cit. 1999

¹⁸ Bairoch. P. op.cit. 2002

L'une des caractéristiques de la mondialisation contemporaine semble donc résider dans l'essor d'un secteur financier, à la fois plus autonome et plus internationalisé, et dans l'importance croissante des stratégies à dominantes financières des multinationales contemporaines. Autrement, la nouveauté réside dans la mobilité et l'hégémonie sans précédent du capital financier, que F. Chesnais définit comme un nouveau régime d'accumulation financière, à la fois autonome par rapport à l'économie réelle, mais lui imposant ses règles.¹⁹

Ce qui est aussi nouveau dans le phénomène de globalisation, est qu'il échappe progressivement au contrôle et aux législations des Etats-nations. L'espace économique mondial est de plus en plus occupé par les multinationales qui gèrent, sur une base planétaire, la conception, la production et la distribution de leurs produits et qui n'ont aucun devoir d'allégeance envers aucun Etat-nation en particulier²⁰. Ainsi, « *le concept de la mondialisation implique que l'on ne raisonne pas sur les Etats mais sur des marchés qui tendent à se substituer aux Etats, les régulations nationales cèdent ici la place à des processus de régulation dirigés par les marchés, ainsi, l'Etat et la Nation perdent leur statut d'unités sociales et / ou politiques pertinentes* »²¹

2- Les mutations du système agroalimentaire mondial

Le système agroalimentaire mondial peut être défini, « *d'une part, comme l'ensemble des flux des biens et services concourant à la satisfaction des besoins alimentaires d'un groupe de consommateurs dans un espace géographique donnée (région, Etat, entité supranationale,...etc.); et d'autre part comme un réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organisations publiques, consommateurs...) portant les dits flux.* »²². Avec l'approfondissement du processus de mondialisation, ce système a connu des profondes mutations qui ont touché les politiques agricoles des différents pays, les échanges mondiaux des produits agricoles et alimentaires ainsi que les stratégies des firmes agroalimentaires mondiales.

2.1- Les accords du GATT et la fin de " l'exception agricole "

Depuis le milieu des années 1980, les réformes des politiques agricoles ont pris un caractère accéléré, avec l'adoption des programmes d'ajustement structurel dans les pays

¹⁹ Chesnais. F. « La mondialisation du capital », Syros/ Alternatives économiques, Paris 1997

²⁰ De Woot PH., « Les ambiguïtés de la globalisation ». Louvain, n° 117, avril 2001, p. 12.

²¹ Bessaoud. O. op. Cit. 1999

²² Ben charif. A et all. « Introduction au management agro-industriel dans les économies en transition : le cas du Maghreb ». Éditions Mimosa 1999, p 125.

en développement, la réforme de la politique agricole commune de l'Union européenne, et l'approfondissement du processus de mondialisation des échanges que les accords du GATT et la création de l'OMC ont institutionnalisé en 1994. Les politiques agricoles des différents pays ont tendu à abandonner les mécanismes de la protection au profit d'une régulation de plus en plus assurée par le marché. L'accord de l'Uruguay Round de 1995 constitue à cet égard un tournant. Il "normalise" le secteur au sens où il demande aux Etats membres de l'OMC de modifier la nature de leurs interventions et prévoit une libéralisation à l'image de celle qu'a connue l'industrie.

2.1.1- Historique des accords du GATT et de l'OMC

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la coopération économique internationale est considérée comme le moyen essentiel de promotion du développement économique et de la paix. Ainsi, dans la suite de la création en 1944 des institutions de « Bretton Woods » (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) il est prévu la création d'une Organisation Internationale du Commerce (OIC). Plus de 50 pays élaborent une charte de l'OIC qui sera adoptée par les Nations Unies en mars 1948 à la Havane. L'OIC doit, donc, devenir une instance spécialisée des Nations Unies chargée de la libéralisation des échanges.

Parallèlement à l'élaboration de la charte de la Havane, un accord moins contraignant verra le jour, le 30 octobre 1947. 23 pays lancent un cycle de négociations commerciales qui aboutit en janvier 1948 à un premier accord de réduction des barrières tarifaires. Cet accord est appelé Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce ou GATT (General Agreement on Tariffs and Trade en anglais). Suite à l'échec, en 1950, de la charte de la Havane et des tentatives de création des l'OIC, le GATT devient l'instrument multilatéral de régulation du commerce.

Le GATT affiche deux objectifs : la réduction progressive des obstacles aux échanges (barrières tarifaires et non tarifaires) et l'abolition des pratiques faussant la concurrence (dumping, subventions...). L'objectif final est de créer les conditions d'un marché mondial où les produits peuvent s'échanger librement, conformément à la théorie des avantages comparatifs développée par Ricardo. Pour atteindre cet objectif, trois principes fondamentaux guident les négociations commerciales du GATT : la suppression des discriminations entre pays (clause de la nation la plus favorisée), la suppression de la discrimination entre produits importés et produits locaux (clause du traitement nationale) et la réciprocité.

Depuis Genève 1947, l'histoire du GATT va être associée à une longue série de négociations multilatérales, appelées « Cycle » ou « Round ». Le huitième et le dernier cycle de négociation a été lancé à Punta del Est en Uruguay. Il a duré de 1986 à 1994 sous l'égide du GATT devenu, avec la signature de l'accord de Marrakech en 1994, Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Tableau 1-1 : Historique des cycles de négociation du GATT 1947-1994

<i>Nom des Rounds</i>	<i>Période de négociation</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Réduction des droits de douanes sur les produits industriels</i>	<i>Réduction des droits de douanes sur les produits agricoles</i>
Genève	1947	23	-35 %	-
Annecy	1949	23		-
Torquay	1950	23	- 25 %	-
Genève	1956	23	-	-
Dillon	1960-61	23		-
Kennedy	1962-67	50	-35 %	-
Tokyo	1973-79	99	- 34 %	
Uruguay	1986-94	119	- 39 %	- 36 %

Sources : OMC 2000

Par rapport aux cycles précédents, le cycle de l'Uruguay se distingue par le fait qu'il intègre les secteurs économiques jusque là exclus du GATT : l'agriculture, les services, le textile et les vêtements. L'OMC est donc chargée d'établir des règles pour l'ensemble des biens et services faisant l'objet d'échanges. De même, depuis sa création en 1947, le GATT a eu pour principal objectif l'abaissement des droits de douane. A défaut de droits de douane, les Etats utilisent de plus en plus des normes (techniques, sanitaires....) et des règles (en matière de propriété intellectuelle, d'investissement....) comme instruments de régulation commerciale et qui peuvent modifier les conditions de concurrence. Le cycle de l'Uruguay a donc engagé un processus de définition des normes et des règles internationales pour éviter le développement des formes déguisées de protection. Enfin, l'accord de Marrakech a donné naissance, le 1^{er} janvier 1995, à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui a réformé le fonctionnement du GATT. Dotée de compétences élargies, de moyens budgétaires et humains plus importants, l'OMC a pour principales missions de veiller à la bonne mise en œuvre des accords, de devenir le lieu d'une négociation commerciale permanente et de régler les conflits commerciaux entre pays dans le cadre de son Organe de Règlements des Différends (ORD).

2.1.2- Le contexte historique du GATT 94

Vers le début des années 1970, la longue période de croissance exceptionnelle qu'a connu le monde, en particulier les économies occidentales, depuis la fin de la seconde

guerre et appelée à juste titre «*les trente glorieuses*» a pris fin. Il s'agit de la fin d'une époque dominée et réglée par une forme particulière de capitalisme qu'il est convenu d'appeler fordisme²³. Celui-ci peut être défini par la généralisation dans toutes les puissances capitalistes de la division technique du travail tayloro-fordienne et les prodigieux gains de productivité qui en ont résulté. Parallèlement, la mise en place dans toutes les puissances capitalistes des mécanismes de régulation impulsés par l'Etat permettait un renforcement substantiel et régulier du pouvoir d'achat de toutes les catégories de la population. De ce fait, les gains de productivités étaient constamment accompagnés par une consolidation de la demande solvable émanant des différents agents économiques engendrant ainsi, pour la première fois dans l'histoire du capitalisme, une croissance forte et soutenue pendant près de trente ans. Cette prospérité sans précédent s'est également traduite par une dynamique similaire des échanges internationaux. Mais, ce que le fordisme avait également de particulier est qu'il permettait une grande marge de régulation nationale, ce qui expliquait la prospérité des Etats-Nations et de l'idéologie du développement national. De ce fait le fordisme a également profité aux périphéries du système capitaliste mondial en y autorisant une certaine accumulation.

Toutefois, cette prospérité n'a été que passagère et a laissé la place à une longue période de crise mutuelle du capitalisme développé et de sa périphérie. La crise trouve d'abord son origine dans une très forte décélération des gains de productivité qui s'explique, en premier lieu par la crise du tayloro-fordisme en tant que division technique du travail qui, au fil des années, a eu tendance à atteindre ses limites à la fois économiques et sociales. Parallèlement la norme de consommation dite fordienne a commencé par s'essouffler, du fait que le niveau d'équipement des ménages en biens durables, qui en constituent le pilier, s'est beaucoup rapproché du seuil de saturation²⁴. Le processus d'accumulation a ainsi entamé une période de régression cumulative dans la mesure où l'essoufflement des gains de productivité pousse à la compression du pouvoir d'achat des travailleurs et par là de la demande solvable, qui à son tour ne fait que renforcer la sous utilisation du potentiel productif et le fléchissement croissant de la productivité. La crise qui s'est ouverte tout d'abord dans les économies occidentales, a remis en question le mythe de la croissance indéfinie, ouvrant la voie à partir de 1980 à l'offensive néolibérale qui

²³ Voir à titre d'exemple : Amin S, «les défis de la mondialisation» L'Harmattan, Paris, 1996; Dimassi. H. «Le GATT 94 ou l'illusion de la prospérité généralisée » Revue des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion de Sousse, Vol I, n° 2, Décembre 1997, pp 117-141; Khelladi, M « La mondialisation : une nouvelle stratégie d'accumulation». Les Cahiers du CREAD, N° 55, 2001, pp79-101; Petit. P « Formes structurelles et régimes de croissance de l'après fordisme » Recherches et Régulation Working Papers, Série K, n°1, Août 1998, Vercellone. C, «la question du développement à l'age du capitalisme cognitif. Quelques réflexions pour un débat». Séminaire interdisciplinaire Université de Technologie de Compiègne. 27-29 janvier 2004.

²⁴ Dimassi. H. op.cit 1997

impose ses réponses. Les mécanismes de régulation du type keynésien, mis en place au cours des « trentes glorieuses » fussent alors abandonnés au profit de mécanismes de régulation par le marché.

Dans les pays du Sud, la crise s'exprimait dans ce qu'il est convenu d'appeler la « *crise du développement* » qui concernait aussi bien l'économie du développement (comme branche de la théorie économique) que les politiques à travers lesquelles ces pays ont tenté de reproduire, durant les années 1950-1980, le modèle industriel des pays du Nord. Au début des années 1980 la situation des nombreux pays s'est soldée par une aggravation inquiétante de l'endettement extérieur qui, « *étrangle les fordismes périphériques* »²⁵ et, « *met fin aux illusions concernant la " mondialisation du fordisme " s'étendant à la périphérie grâce au jeu combinés des délocalisations des pays du Nord et des politiques volontaristes de développement au Sud* »²⁶. Là aussi, l'offensive néolibérale impose ses réponses et le paradigme développementaliste se trouve substitué par celui du « *Consensus de Washington* » structuré autour de la triptyque austérité – privatisations – libéralisation²⁷

En effet, pour les institutions internationales (BM, FMI), le diagnostic de la crise était clair. Si les pays du Sud étaient ensevelis sous les dettes, c'est qu'ils avaient vécu au-dessus de leurs moyens. Et la thérapie proposée, toujours la même : réduire les dépenses de l'Etat, privatiser le secteur public, rétablir la « *vérité des prix* » (en supprimant les subventions à l'alimentation, au logement) et dévaluer la monnaie (pour stimuler les exportations et réduire les importations). Ces trains de mesures, baptisés *Programmes d'ajustement structurel* (PAS), ne visaient rien de moins qu'une transformation profonde de l'économie et de la société des pays débiteurs de façon à dégager les surplus requis pour le service de la dette au moyen d'une compression de la demande interne et d'une libéralisation des échanges internes et externes. Par ailleurs, l'Etat national, naguère impulseur du développement, doit se retirer pour laisser le champ libre aux forces du marché, seules régulatrices valables de l'économie. L'effritement rapide du Bloc de l'Est contribua à rendre peu crédible toute autre utopie que l'utopie néo-libérale.

Toutefois loin de la surmonter, le réaménagement des mécanismes de régulation n'ont fait qu'aggraver davantage la crise. Le capital international, doté d'un formidable potentiel productif, s'affronte toujours à l'insuffisance de la demande solvable à l'échelle planétaire²⁸. Au tournant des années 90, le capitalisme était en crise principalement parce

²⁵ Vercellone. C. op.cit 2004

²⁶ Idem

²⁷ Stiglitz, J. E. « La grande désillusion » Fayard, Paris 2002.

²⁸ Khalledi. M op.cit

que les marchés des pays développés étaient en voie de saturation, la croissance ne pouvait alors repartir que par l'ouverture de nouveaux marchés (principalement dans les pays dits émergents) et l'accès aux franges de consommateurs solvables dans les différents espaces nationaux devient alors, pour ce capital, une nécessité vitale. Les foyers de consommation, de plus en plus rares, font désormais l'objet d'une véritable chasse. Or l'accès à ces foyers de consommation nécessite l'ouverture des frontières et l'abolition de tout obstacle ou mesure protectionniste susceptibles de gêner la libre circulation des marchandises et des capitaux à la recherche de profit. C'est bien là l'objectif affirmé des accords du GATT 94 et par la suite de l'OMC. Autrement, « *faute d'une régénération de la demande solvable, du moins dans les puissances capitalistes, le capital est parti à la reconquête du monde, dans l'espoir de capter les foyers de consommation les plus solvables et d'exploiter tous les avantages comparatifs, dont certains relèvent de l'âge extensif (très bas salaires, précarisation de l'emploi, matières premières bon marché,...)*. Or, cette reconquête a besoin d'un cadre institutionnel, permettant de parer à tout réflexe protectionniste, susceptible de resurgir dans un contexte de crise. Ce cadre fut le "GATT 94" »²⁹. De ce fait, les accords conclus dans le cadre du GATT 94 et la création de l'OMC, n'avaient d'autres objectifs que de débloquer l'accumulation du capital en général, et celle des puissances capitalistes en particulier.

A ces exigences générales de l'accumulation du capital à l'échelle mondiale, viennent s'ajouter d'autres exigences plus particulières, émanant de certaines puissances capitalistes dominantes et en particulier les Etats-Unis. Ces exigences concernent fondamentalement les échanges des produits agricoles où il est question de faire face aux excédents gigantesques générés par le développement puis la généralisation du modèle productiviste dans les agricultures occidentales.

En effet, dès le début des années 1950, et dans un contexte de croissance industrielle accélérée, l'approvisionnement alimentaire nationale et plus précisément l'abondance alimentaire ont été érigés, dans les économies occidentales, au rang d'une nécessité stratégique. L'objectif d'autosuffisance, mais aussi des objectifs dits « *non économiques* » justifiaient alors les politiques interventionnistes destinées à inciter les exploitants à adopter les innovations techniques favorisées par le développement de la recherche agronomique. C'est ainsi que le modèle productiviste s'est construit et que « *pendant les « trente glorieuses », c'est-à-dire de la fin des années 50 au début des années 80, les*

²⁹ Dimassi. H. op.cit 1997

principaux systèmes agricoles était engagés dans une course de productivisme appliquant à la campagne le modèle capitaliste de la croissance économique »³⁰

Fortement soutenus et encouragés par les politiques des Etats (fortes extension des périmètres irrigués et soutien des prix aux Etats-Unis, soutien des prix agricoles et crédits bon marché dans l'UE, réforme agraire et fixation des prix agricoles à un haut niveau au Japon...), les exploitants agricoles se sont livrés dans une course effrénée pour l'intensification des systèmes de production. Il en a résulté une croissance considérable de la productivité conduisant, pour certains produits, à une offre structurellement excédentaire dans des délais relativement brefs. La pérennité du productivisme se pose désormais en termes de compétitivité. Autrement dit, il est question de produire toujours plus mais également à moindre coût pour se garantir une forte pénétration sur les marchés extérieurs et envisager dans des conditions avantageuses l'exportation.

Ainsi les USA, fréquemment nets importateurs auparavant, sont devenus structurellement excédentaires, principalement pour les céréales, et renforçaient leur position d'une année à l'autre. Mais si jusqu'à la fin des années 60, les Etats-Unis détenaient un quasi-monopole sur le marché mondial de certains produits agricoles et alimentaires de base (céréales, oléagineux, matières grasses..), ils sont, depuis, de plus en plus concurrencés notamment par l'Union Européenne. Grâce à la PAC, l'agriculture de la CEE, fortement protégée et bénéficiant d'un grand soutien par les prix et les subventions, a pu réaliser l'autosuffisance alimentaire et dégager un excédent exportable non négligeable.

Cette nouvelle situation est devenue extrêmement gênante pour les Etats-Unis, qui, désormais doivent consacrer d'énormes sommes d'argent pour la restriction des superficies cultivées et le stockage des invendus. Cette charge a atteint un seuil intenable lorsque à la fin des années 80-début des années 90, l'expansion du marché mondial alimentaire a pris fin. A la même époque, certains membres de la CEE commençaient à remettre en cause la PAC. Ces membres réclamaient, entre autres, un réaménagement des soutiens octroyés à l'agriculture, et ce afin d'alléger le budget de stockage et d'incitation à l'exportation. Profitant de cette dissension au sein des membres de la CEE, les Etats-Unis ont presque imposé au reste du monde une quasi-libéralisation des échanges des produits agricoles. L'intégration de l'agriculture dans les accords du GATT94 en est l'aboutissement

³⁰ CIHEAM « AgriMed : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne » Rapport Annuel 2004, p11

2.1.3- Les principes de base de l'Accord Agricole

L'Agriculture n'est entrée à l'OMC que lors des dernières négociations internationales. L'accord agricole, signé à Marrakech en 1994, repose sur 3 principes de base. Chaque pays s'engage à faciliter l'accès à son marché, à diminuer son soutien à l'agriculture et à baisser ses subventions à l'exportation de produits agricoles.

Si les marchés des produits industriels ont connu d'importantes réductions, les marchés des produits agricoles continuent à bénéficier d'importantes protections, en particulier dans les pays développés. Ainsi, le taux moyen de droit de douane sur les produits industriels est passé de 40 % à 4 % entre 1945 et 1995 alors que le taux moyen pour les produits agricoles était encore de 62 %. Mais ces taux sont particulièrement élevés pour les produits dits sensibles ou stratégiques dans les pays de l'OCDE comme le blé (214%), l'orge (197%) et le maïs (154%)³¹. L'un des objectifs de l'Uruguay Round était, donc, de réduire ces protections. A ce niveau, les mesures concernées par l'accord sont celles qui limitent l'accès aux marchés nationaux. Il s'agit de barrières tarifaires, de barrières non tarifaires et notamment les quotas d'importation, de prélèvements variables à l'entrée, de prix minimum à l'importation et de licences d'importation.

Dans une première étape, et dans l'objectif de rendre plus transparente la protection aux frontières, l'accord de Marrakech étend à l'agriculture le régime de droit commun en vigueur au sein de l'OMC, basé sur des droits de douanes fixes connus à l'avance. Il s'agit ici de transformer les barrières non tarifaires existantes en droit de douane ou « équivalents tarifaires ». Ces « équivalents tarifaires » sont calculés sur la base de la période 1986-1988 et s'ajoutent aux droits de douane existants. Dans une deuxième étape, une fois calculés, ces équivalents tarifaires doivent être réduits en moyenne de 36 % sur les six années de mise en œuvre de l'accord (1995-2000) pour les pays développés et de 24 % sur 10 ans (1995-2004) pour les pays en développement. Cette réduction doit être au minimum de 15% pour les pays développés et de 10 % pour les pays en développement par « ligne tarifaire » ou catégorie de produits et elle est progressive et se fait par tranche annuelle. De même les pays les moins avancés ne sont pas soumis à obligation de réduction

Sur ce dernier point, le nouveau régime douanier prévoit la possibilité de recourir aux « clauses de sauvegarde », visant à protéger les productions locales d'une concurrence très forte des produits importés. Il s'agit tout d'abord de la « clause de sauvegarde spéciale », invoquée en cas de forte hausse du volume d'importation ou de chute importante des prix des produits importés. Cette clause permet d'appliquer un droit d'entrée

³¹ PNUD « Mettre le commerce international au service des tous » New York 2003.

supplémentaire si les importations dépassent un seuil préalablement défini ou si les prix mondiaux sont inférieurs à la référence de l'accord.

De même, l'accord définit des « clauses de sauvegarde classiques », qui peuvent être utilisées en cas de forte détérioration de la balance des paiements ; en cas de dumping avéré ; pour protéger une branche de production naissante ; pour préserver la vie et la santé des hommes et des animaux ou préserver des végétaux ; et en cas de mesures d'urgence. Enfin, dans une troisième étape, tous les tarifs doivent être consolidés à leurs niveaux de fin de période de mise en œuvre (2000 ou 2004) et ne pourront plus être augmentés. C'est le principe de la consolidation.

Tableau 1-2 : Clause de sauvegarde spéciale (CSS) : déclenchement et droits additionnels autorisés.

Importation en % de la consommation intérieure	Niveau de déclenchement de la CSS en % des importations moyennes des 3 dernières années
Clause de sauvegarde en fonction du volume	
Inférieure ou égale à 10 %	125 %
De 10 à 30 %	110 %
Supérieure à 30 %	105 %
Clause de sauvegarde en fonction des prix	
Différence de prix en %	Droits additionnels autorisés
De 0 à moins de 10 %	0
De 10 % à moins de 40 %	30 %
De 40 % à moins de 60 %	50 %
De 60 % à moins de 75 %	70 %
Plus de 75 %	90 %

Source : Berthelot, J. 2001.

Outre ce régime douanier de base, et dans l'objectif d'ouvrir davantage les marchés intérieurs aux importations, l'accord engage chaque partenaire de l'OMC à garantir, pour chaque produit ayant fait l'objet d'une tarification, un « accès courant » équivalent aux importations moyennes sur la période 1986-88. De plus chaque pays signataire s'engage à assurer, en 2000 pour les pays développés et en 2004 pour les pays en développement, aux autres membres un accès minimum à son marché à droit de douanes réduit et portant sur des volumes de produits agricoles susceptibles de représenter 5 % de sa consommation intérieure moyenne de la période 1986-88.

L'accord de Marrakech impose aussi de réduire le soutien interne que les différentes politiques agricoles accordent à leurs agricultures. Trois types de soutien à la production sont distingués par l'accord et regroupés dans des « boîtes » en fonction de leurs effets de distorsions plus ou moins importants sur les échanges.

Tout d'abord les soutiens qui n'ont pas ou peu d'effets de distorsions sont regroupés dans la « boîte verte ». Il s'agit de mesures de soutien qui ne sont pas liées, ou couplées, au

volume de production ou au prix tel que, les programmes de service public (recherche, formation et vulgarisation, infrastructures, lutte contre les parasites, détention des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, aide alimentaire intérieure...); les versements directs aux producteurs qui ne sont pas liés aux volumes de production ou aux facteurs de production (aides aux revenus découplées, mécanismes d'assurance récolte...) et les programmes de protection de l'environnement et d'aide aux régions défavorisées. L'accord agricole considère que ces mesures n'ont pas d'effets incitatifs sur la production et ne créent pas donc des distorsions sur les échanges. De ce fait, les aides de la « boîte verte » ne sont pas soumises à obligation de réduction et peuvent même augmenter

Ensuite, la « boîte bleu » regroupe les aides qui sont en partie découplées et sont accordées aux producteurs dans le cadre de programme de limitation de la production. Il s'agit en particulier des aides directes de la politique agricole commune (PAC), de programmes de jachère compensés par des primes et de l'ancien système américain de « *deficiency payments* ». Ces aides ne sont pas soumis à obligation de réduction mais ne peuvent pas augmenter.

Enfin, la « boîte orange » intègre essentiellement les mesures de soutien aux prix et d'autres mesures qui n'entrent pas dans les boîtes, bleu et verte, et qui visent à maintenir les prix internes à un niveau élevé par rapport au prix mondial afin de garantir le revenu des producteurs. Les caisses de péréquation ou de stabilisation utilisées dans plusieurs pays en développement sont aussi classées dans la « boîte orange ». L'accord considère que ces mesures faussent le jeu de la concurrence sur les marchés mondiaux et doivent être donc diminuées. Ainsi, les différents types de soutien de la « boîte orange » sont quantifiés pour la période 1986-88, grâce à la Mesure Globale de Soutien (MGS), et sont ensuite soumis à réduction. L'accord agricole impose une baisse de la MGS de 20 % entre 1995 et 2000 pour les pays développés et de 13,3 % entre 1995 et 2004 pour les pays en développement. Les pays les moins avancés ne sont soumis à aucune obligation de réduction. Les pays peuvent donc conserver leurs programmes de soutien, mais dans les limites autorisées. En revanche, un pays ne peut mettre en place des programmes de soutien à la production s'il n'en avait pas pendant la période de référence (1986- 1988). Cependant, les « *clauses de minimis* » permettent d'échapper à l'obligation de réduction si la valeur du soutien pour un produit donné, est inférieure à 5 % pour les pays développés et 10 % pour les pays en développement, de la valeur de la production totale de ce produit, ou si la valeur du soutien non spécifique à un produit, est inférieure à 5 % pour les pays développés et 10 % pour les pays en développement, de la valeur de la production agricole totale du pays.

D'autres exceptions existent pour les pays en développement uniquement : les aides à l'investissement agricole, les subventions aux intrants pour les agriculteurs à faibles revenus et les aides au remplacement des cultures illicites ne sont pas soumises à l'obligation de réduction. Ces aides sont regroupés dans le cadre du « *traitement spécial et différencié(S+D)* ».

Pour l'ensemble de mesures de soutien interne, l'accord agricole définit une « clause de modération » ou « clause de paix ». Il s'agit d'une période de neuf années (1995-2003) pendant laquelle les mesures de soutien appartenant à la boîte verte, à la boîte bleue, ou bénéficiant des exceptions de minimis et S+D ne peuvent faire l'objet de plainte sur la base de l'accord de l'OMC. Cette clause implique aussi que les soutiens spécifiques aux produits ne peuvent excéder ceux de 1992.

Les subventions aux exportations permettent à un pays d'exporter ses produits agricoles à des prix inférieurs à ceux du marché intérieur. Il s'agit des subventions directes à l'exportation, de la vente à l'exportation de stocks à des prix inférieurs aux prix sur le marché intérieur, des subventions destinées à réduire les coûts de commercialisation des exportations et des subventions au transport intérieur pour les produits exportés. Les crédits et les garanties des crédits à l'exportation et les programmes de promotion à l'exportation ne sont pas pris en compte. L'accord considère que ces subventions ont des effets négatifs sur les marchés mondiaux et sur les productions des pays importateurs et limite le droit de recourir aux subventions pour exporter des produits agricoles en imposant, aux membres signataires :

- une baisse du budget consacré aux subventions à l'exportation de 36 % sur 6 ans pour les pays développés et de 24 % sur 10 ans pour les pays en développement, en prenant comme base de départ le niveau moyen de la période 1986-90.

- une baisse des volumes exportés avec subvention de 21 % pour les pays développés et de 14 % pour les pays en développement

Pour les pays en développement, l'accord ne concerne pas les aides à la commercialisation et au transport intérieur et international. Les coûts de transport y sont souvent élevés en raison du faible développement de l'infrastructure. Ces exceptions n'étaient valables que durant la période de mise en œuvre, c'est-à-dire jusqu'en 2004.

Outre l'accord sur l'agriculture, Marrakech a été l'occasion d'entériner d'autres accords concernant les obstacles non tarifaires à la commercialisation de produits agricoles et agro-alimentaires. Il s'agit des accords suivants :

- * *Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)* : Il porte sur les réglementations et contrôles concernant la santé des animaux, végétaux et des hommes. Il

Encadré 1 -1 : Définitions des indicateurs de soutien mis au point par l'OCDE

Estimation du soutien aux producteurs (ESP) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des politiques de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. L'ESP exprimée en pourcentage mesure la fraction des transferts dans les recettes agricoles brutes.

Soutien des prix du marché (SPM) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles qui découlent des mesures créant un écart entre le prix du marché intérieur et le prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesuré au départ de l'exploitation.

Coefficient nominal de protection des producteurs (CNPP) : mesure le rapport entre le prix moyen perçu par les producteurs (au départ de l'exploitation), paiements au titre de la production courante (par tonne) inclus, et le prix à la frontière (au départ de l'exploitation).

Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNSp) : mesure le rapport entre la valeur des recettes agricoles brutes, soutien inclus, et la valeur des recettes agricoles brutes au prix à la frontière, soutien budgétaire exclu.

Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts, au départ de l'exploitation, aux (des) consommateurs de produits agricoles découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles. Si l'ESC est négative, elle mesure la taxe implicite à la consommation liée aux politiques en faveur du secteur agricole, imposée par des majorations de prix et des taxes à la charge des consommateurs ou des subventions qui diminuent les prix à la consommation. L'ESC exprimée en pourcentage mesure la fraction que représente la taxe implicite (ou la subvention si l'ESC est positive), imposée aux consommateurs par les politiques agricoles, dans les dépenses au départ de l'exploitation.

Coefficient nominal de protection des consommateurs (CNPC) : mesure le rapport entre le prix moyen acquitté par le consommateur (au départ de l'exploitation) et le prix à la frontière (au départ de l'exploitation).

Coefficient nominal de soutien aux consommateurs (CNSc) : mesure le rapport entre la valeur des dépenses de consommation consacrées aux denrées agricoles produites sur le territoire national, soutien aux producteurs inclus, et la valeur de la consommation évaluée aux prix à la frontière, soutien aux consommateurs exclu.

Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts aux services d'intérêt général fournis à l'agriculture considérée collectivement, qui découlent des mesures de soutien à l'agriculture indépendamment de leur nature, de leurs objectifs et de leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou la consommation de produits agricoles. L'ESSG exprimée en pourcentage mesure la fraction des transferts aux services d'intérêt général fournis à l'agriculture, tels que la recherche, la commercialisation et la promotion, et l'infrastructure, dans le soutien total à l'agriculture (EST).

Estimation du soutien total (EST) : indicateur de la valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien à l'agriculture, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles. L'EST exprimée en pourcentage mesure la totalité des transferts découlant de la politique agricole en tant que pourcentage du PIB.

Source : OCDE Mesure du soutien à l'agriculture et méthode d'évaluation des politiques. 2002

reconnait le droit aux gouvernements de prendre des mesures pour protéger la santé des personnes à condition que ces mesures soient fondées sur une justification scientifique.

* *Accord sur les droits des propriétés intellectuelles (TRIPS)* : Cet accord constitue un cadre multilatéral de protection de la propriété intellectuelle qui concerne notamment les indications géographiques.

* *Accord sur les obstacles techniques au commerce (TBT)* : Il couvre les réglementations techniques, les normes et les procédures d'évaluation de conformité. Il concerne notamment le conditionnement des produits, leur composition, l'étiquetage,...etc.

2.2- L'évolution des échanges agricoles et agroalimentaires

Dans le domaine de l'agroalimentaire, la mondialisation est particulièrement manifeste dans la tendance à l'expansion des échanges des produits agricoles et agroalimentaires. Cette expansion s'est accompagnée d'un changement de la structure des échanges et d'une tendance à leur concentration géographique avec, toutefois, un rôle accru des firmes multinationales

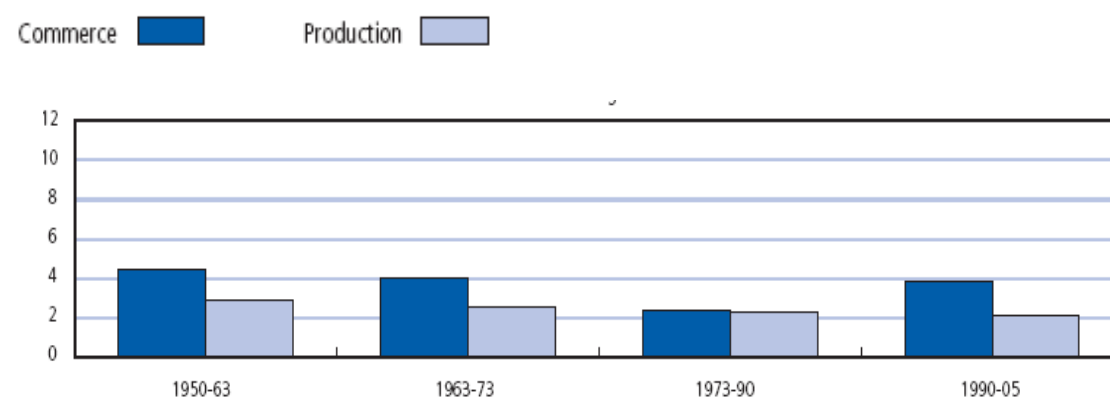
2.2.1- Tendances globales

L'évolution des flux de marchandises est l'un des vecteurs de la mondialisation dans l'agroalimentaire. En 2006, les exportations mondiales de produits agricoles ont augmenté de 15 % pour atteindre 945 milliards de dollars, dépassent ainsi le niveau record de 1996. Sur la longue période, les exportations mondiales de produits agricoles ont connu une croissance continue bien qu'irrégulière. En volume, les exportations mondiales de produits agricoles ont augmenté avec un taux de croissance annuel moyen de 4.28 % entre 1950 et 1963, 3,57 % entre 1963 et 1973, 2,7 % entre 1973 et 1983, 2 % entre 1983 et 1993 et 3.43% entre 1993 et 2003 et 4 % entre 2000 et 2006.³²

Sur toute la période, 1950-2006, les exportations mondiales des produits agricoles ont augmenté avec un taux de croissance annuel moyen de 3,5 % contre, seulement, 2,63% pour la production agricole mondiale³³. Comme pour l'ensemble des marchandises, les exportations de produits agricoles et alimentaires ont augmenté, sur la longue période, plus rapidement que la production. Une telle évolution traduit l'internationalisation croissante du système alimentaire.

³² OMC « Statistique du commerce internationale » 2004 et 2007

³³ Idem.

Graphique I- 1 : Production et commerce des marchandises agricoles dans le monde 1950-2005 (Variation annuelle moyenne en volume)

Source : OMC 2006

Cependant, il faut noter que, en dépit de la croissance continue des exportations agricoles, l'agriculture occupe une place déclinante dans les flux mondiaux de marchandises. Les produits agricoles subissent, en effet, une baisse de même type que celle qui affecte les autres matières premières. Entre 1950 et 2005, les échanges mondiaux de produits agricoles ont progressé, en volume, au rythme annuel moyen de 3,5 %, et le commerce mondial des minéraux à un rythme de 4 %, donc à des taux bien inférieurs, dans les deux cas, au taux de croissance annuel moyen de 7,5% enregistré pour les échanges de biens manufacturés. En conséquence, la part des produits agricoles dans les exportations mondiales de marchandises a chuté de 48 % en 1950 à 12 % en 1995 et à 9,2% en 2003 et 8 % en 2006.

2.2.2- Evolution de la structure des échanges agricoles

L'une des caractéristiques des échanges agroalimentaires mondiaux est que le changement affecte, au cours des dernières décennies, plus la structure des produits agricoles, que le mouvement des produits. Les produits transformés à haute valeur ajoutée occupent, en effet, une place de plus en plus importante dans le commerce mondial de produits agricoles et alimentaires et ont même tendance à supplanter les produits agricoles primaires. A partir des années 80, la valeur du commerce mondial des produits transformés a augmenté plus rapidement que le commerce des produits agricoles primaires. Selon les données de la FAO, les exportations des produits transformés ont augmenté de 6% par an entre 1981 et 2003, contre 3,3 % pour les produits agricoles primaires. En conséquence la part des produits transformés dans l'ensemble des échanges agricoles est passée de 60 % en 1981-1990 à 66% en 1991-2000.³⁴

³⁴ FAO « La situation des marchés des produits agricoles 2004 ». FAO, Rome, 2004

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance à la décroissance de la part des produits primaires dans les échanges agricoles. D'une part, la hausse des revenus et les changements de mode de vie au niveau mondial ont incité les consommateurs à consacrer une part croissante de leurs revenus à l'achat des produits transformés et manufacturés et de l'autre part, l'amélioration constante des technologies de conditionnement et de transformation, la réduction des coûts de transport et l'élimination partielle des obstacles au commerce ont permis progressivement d'échanger plus facilement des produits transformés.

Cependant, bien que certains pays en développement ont augmenté la part de leurs exportations des produits agricoles transformés dans le commerce mondial, les pays développés ont capté l'essentiel de ce secteur en forte expansion. Entre 1981-1990 et 1991-2000, les pays développés ont augmenté la part de leurs exportations mondiales de produits agricoles transformés, qui est passé de 73 à 75 %, alors que les pays en développement en vu leur part se réduire de 27 à 25 %. Pour le groupe des PMA, la part de leurs exportations de produits agricoles transformés est passée de 0.7 à 0.3 % durant la même période, soit des parts négligeables.

Les obstacles à l'accès au marché dressés dans les pays développés, en particulier la progressivité des droits de douane, ont limité la capacité des pays en développement d'augmenter leurs exportations de produits transformés. Ce phénomène pose d'importantes difficultés aux pays en développement qui cherchent à échapper à une insertion internationale basée sur les matières premières et qui se fixent comme objectif de diversifier leurs structures productives. Devant cette progressivité de droit de douane, la part des produits transformés est restée relativement faible et se limite à 17% des exportations totales des pays en développement. La progressivité des droits de douane est appliquée en particulier par les pays de l'OCDE sur des produits comme le café, le cacao, les oléagineux et les fruits et légumes.³⁵ En dépit des engagements de ces pays de limiter la progressivité des droits, les taux de protection sur les produits de première transformation restent encore élevés et tournent autour de 44% pour les farines de blé et de 25% pour les jus d'orange dans les pays européens, de 30% pour le sucre raffiné au Japon et de 42% pour le lait aux Etats-Unis.

Les exportations provenant des pays en développement sont également confrontées à la progressivité des droits de douane qui frappent les produits exportés à des stades de transformation plus avancés. La progressivité des droits de douane se répercute tout au

³⁵ FAO, op. Cit. 2004

long de la chaîne de transformation de nombreux produits agricoles, c'est-à-dire aux différentes étapes de la transformation d'un produit de base. Une étude récente de la FAO portant sur 16 chaînes de transformation des produits conclut que 12 d'entre elles sont soumises à la progressivité des droits de douane, pour la plupart au premier stade de la transformation. Cette étude indique également que la progressivité des droits de douane est particulièrement accentuée dans les secteurs des produits agricoles de base (tels la viande, le sucre, les fruits, le café, le cacao, les cuirs et les peaux) qui sont les plus importants pour les pays en développement les plus pauvres. L'industrie de la transformation des produits alimentaires inclut des taux de progressivité des droits de douane et des pics tarifaires qui, pour certains, comptent parmi les plus élevés. Dans de nombreux cas, les droits de douane sur les produits alimentaires entièrement transformés sont deux fois plus élevés que les droits de douane sur les produits alimentaires de base. C'est l'une des raisons qui expliquerait la participation limitée des pays en développement à l'exportation des produits transformés. Selon les conclusions d'une autre étude récente de la FAO, environ 57 pour cent des recettes d'exportations de produits agricoles des pays en développement provenaient des produits agricoles transformés, contre 68 pour cent pour les pays développés. En ce qui concerne les PMA, la part des produits transformés dans les exportations agricoles ne s'élevait qu'à 20 pour cent. Toutefois, dans les pays en développement, la progressivité des droits de douane décourage l'investissement dans la transformation des produits agricoles et étouffe les tentatives entreprises pour être moins tributaires des produits de base et orienter l'économie vers des produits à plus haute valeur. D'autres raisons existent, bien entendu, notamment les contraintes liées à l'offre intérieure et les obstacles à l'accès au marché découlant de la concentration des marchés internationaux, ce qui décourage les pays en développement de se diversifier verticalement vers une production de produits de base à valeur ajoutée. La question de la réduction de la progressivité des droits de douane et de l'accès au marché est au cœur du nouveau Cycle de négociations de l'OMC sur l'agriculture (Cycle de Doha).

De même, les obstacles internes à l'offre (technologie obsolète, infrastructures de transport, de stockage et de commercialisation inadaptées, cadres juridiques et réglementaires inappropriés..) limitent également les possibilités, pour les pays en développement (en particulier les PMA), de tirer profit de l'expansion du secteur de produits agricoles transformés.

2.2.3- Polarisation géoéconomique des échanges

La deuxième caractéristique du commerce mondial des produits agricoles est qu'il est fortement polarisé. Les échanges mondiaux de produits agricoles sont largement dominés par les pays de la Triade, avec un poids de plus en plus important des échanges intra régionaux. En 2006, les trois pays de la Triade réalisent 54 % des exportations et 66% des importations mondiales de produits agricoles. Pour la même année, 2006, 15 économies réalisent 83 % des exportations mondiales des produits agricoles et les exportations intra-Union européenne (15) représentent 31,3% des exportations agricoles mondiales

**Tableau 1-3 : Exportations des produits agricoles par région
(En% des exportations mondiales)**

Régions	1995	2006
Europe occidentale	43.1	44.6
Union européenne (15)	40.9	42.2
Asie	18.4	17.6
Japon	0.8	0.7
Amérique du nord	19.1	16.3
Etats-Unis	10.8	11.3
Amérique latine	9.9	11.1
PECO, Etats Baltes, CEI	4.7	5.2
Afrique	3.7	3.6
Moyen-Orient	1.1	1.5
Monde	100	100

Source : OMC 2004 et 2007

Pour les pays en développement, leur part dans les exportations agricoles mondiales a chuté de 41 % en 1961-62 à 31.7 % en 1970-72 et 25.4 % en 1990-92. En 1996-97, elle était remontée à 30.7 %, mais ce chiffre est inférieur au résultat d'il y a 25 ans. En 2002-2003, les exportations agricoles des pays en développement ne représentent qu'à peine 30% des exportations mondiales. En conséquence, la part des pays développés dans les exportations mondiales de produits agricoles est passée de 59 % en 1961-62 à environ 70% en 2002-03³⁶.

Cette polarisation du commerce mondial de produits agricoles renvoie, selon Rastoin et Ghersi³⁷ à la théorie de l'oligopolisation et de la divergence, c'est-à-dire de la concentration du pouvoir de marché entre les mains d'un petit nombre de pays et l'apparition de distorsions croissantes au niveau des recettes d'exportation. Mais, il faut aussi signaler que le niveau élevé de la protection agricole dans les pays développés et le soutien important apporté par ces pays à la production intérieure ont entravé la croissance

³⁶ FAO 2004

³⁷ Rastoin J-L et Ghersi. G « La mondialisation des échanges agroalimentaires » Economies et Sociétés : Systèmes Agroalimentaires. N° 24, octobre- novembre 2000, p. 165-185

des exportations agricoles des pays en développement. Parmi les obstacles pesant sur l'offre figurent souvent les insuffisances de l'infrastructure et des services de vulgarisation et le manque d'accès au crédit, à la technologie et aux informations relatives aux marchés. Dans certains cas, des institutions comme les offices de commercialisation ont par le passé fourni des services importants aux producteurs. Mais bon nombre de ces institutions ont été supprimées et le secteur privé n'a pas pris la relève. Dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, le faible niveau de productivité constitue un autre problème important du secteur agricole.

2.2.4- Le rôle accru des firmes transnationales

Une autre évolution des échanges des produits agricoles tient à la concentration des forces du marché entre les mains de quelques entreprises transnationales. Au niveau international, les grandes firmes multinationales parviennent, progressivement, à dominer les marchés des produits agricoles notamment, ceux des produits transformés et à forte valeur ajoutée.

Dans les pays en développement, suite à la suppression des offices et monopoles publics de commercialisation des produits agricoles, les grandes sociétés transnationales, fortement équipées, ont pu exploiter leurs avantages en matière logistique et financière. Beaucoup d'entre elles achètent directement les produits agricoles aux exploitants et dominent, ainsi, le commerce à l'exportation dans ces pays. Au Kenya, par exemple, 75 % des exportations horticoles, qui représentent la deuxième source de devise étrangères pour ce pays, sont contrôlés par sept grandes firmes transnationales.

Au niveau international, la concentration des échanges et l'intégration verticale des grandes firmes se poursuivent. En 1996 par exemple, 25 transnationales concentraient entre leurs mains près de la moitié du commerce mondial du café vert, contre environ 37 % en 1980. En 2002, seules quatre sociétés commercialisent près du 40 % du café mondial. En ce qui concerne la torréfaction et la préparation du café, la concentration est un peu plus forte, puisque quatre groupes détiennent la moitié du marché. Pour le cacao, il y avait en 1980 plus de 30 maisons de négoce à Londres, mais il n'y en a plus que 10 environ aujourd'hui. C'est ainsi qu'à la suite d'une série de fusions les six principaux chocolatiers sont à l'origine de 50 % des ventes mondiales.³⁸

De même, pour les huiles végétales, une série de fusions et d'acquisitions réalisées dans les années 1990, a eu pour conséquence la domination d'un nombre restreint de transnationales intégrées verticalement sur la production, la distribution et le commerce

³⁸ FAO, op.cit, 2004

international aussi bien des oléagineux que des huiles. A elles seules, trois multinationales contrôlent 80 % du marché européen de la trituration du soja et plus de 70 % du marché américain. La consolidation est également observée pour les céréales, les quelques grandes firmes existantes se transforment en entreprises intégrées dont l'activité englobe le négoce, la transformation, le traitement et la minoterie : Trois ou quatre sociétés contrôlent 60 % des systèmes de manutention des grains au silo terminal, 61 % de la meunerie, 81 % des exportations du maïs et 49 % de la production d'éthanol aux Etats-Unis.³⁹

2.3- Les nouvelles stratégies des firmes agroalimentaires mondiales

L'industrie agroalimentaire (IAA) regroupe les activités de transformations des matières premières issues de l'agriculture et de la pêche à des fins de production des biens alimentaires. Comme tous les autres secteurs de l'économie, l'IAA a subi des profondes mutations impulsées par les changements observés dans les comportements des consommateurs et l'intensification de la concurrence due à l'ouverture croissante des marchés.

2.3.1- Diversification des marchés et des produits

Analysant les transformations du système agroalimentaire mondial, Wilkinson⁴⁰ met l'accent sur l'importance de la dynamique de la demande alimentaire et le développement des connaissances scientifiques et technologiques, comme facteurs explicatifs des stratégies développées par les leaders de l'industrie agroalimentaire en réponse à la mondialisation. Selon l'auteur, les changements qu'a connus le monde à partir des années 1970, notamment l'apparition d'une nouvelle génération urbaine et des nouvelles normes du bien-être économique ainsi que l'épuisement « *des frontières de consommation extensive* », ont mis fin à la stratégie de marque et de « produit unique », longuement adoptée par les firmes agroalimentaires. Pour survivre, ces firmes se sont progressivement orientées vers des stratégies d'innovation et de diversification des produits pour faire face à une demande alimentaire volatile et segmentée mais aussi à une concentration de plus en plus poussée de la grande distribution.

En effet, le système agroalimentaire mondial est caractérisé par une faible croissance de la demande, comme en témoigne le déclin relatif de la part des produits agricoles et alimentaires dans le commerce mondial des marchandises, et une tendance à la segmentation des marchés en raison des disparités des revenus entre et à l'intérieur des

³⁹ FAO, op.cit, 2004

pays, et la diversité des profils des consommateurs. Face à la stagnation de la demande et la tendance à la segmentation des marchés, les multinationales de l'agroalimentaire se livrent à une concurrence de plus en plus accentuée, à travers l'innovation et la diversification de la production. Des nouveaux produits sont constamment offerts par ces multinationales dans l'objectif de « réactiver la demande », selon l'expression de Wilkinson, et de répondre aux exigences des consommateurs, à la recherche d'innovation et de services. Une étude réalisée en Europe conclue que 50 % des articles alimentaires disponibles dans les supermarchés, à la fin des années 1990, ne l'étaient pas cinq ans avant. Dans le même sens un rapport de l'USDA (2001) signale qu'aux Etats-Unis, 12000 nouveaux produits alimentaires sont lancés chaque année par les firmes agroalimentaires.⁴¹

Cette orientation des multinationales agroalimentaires vers l'innovation et la diversification des produits peut être aussi établie à travers les statistiques fournies par la base de données Agrodatab⁴² Selon cette base de données, le nombre des groupes « *multiproduits* »⁴³ est passé de 14 à 20 entre 1974 et 1994, alors que leur chiffre d'affaires cumulé est passé de 19 milliards d'US\$ à 323 milliards d'US\$, soit de 13.4 % à 39.1 % du chiffre d'affaires total de 100 premiers groupes agroalimentaires mondiaux. En 2002, 25 groupes « *multiproduits* » sont recensés, avec un chiffre d'affaires cumulé qui dépasse 44% du chiffre d'affaires total de 100 premiers groupes, relevant l'importance accrue des « *groupes à portefeuille de marques* ».

En effet plusieurs groupes, auparavant centrés autour d'un métier de base, ont opté, ces dernières années, pour des stratégies de diversification produits / marchés et d'internationalisation. A titre d'exemple, on peut citer Unilever (Pays-Bas / GB) qui est devenu un groupe multiproduits, alors qu'au début des années 70 il était principalement fabricant des corps gras comestibles et de leurs sous-produits. L'évolution des autres grands groupes tels que Danone-BSN (France), Nestlé (Suisse), Philippe Morris (USA), Conagra (USA), Grand Métropolitain (GB) confirme cette tendance. Danone et Nestlé étaient spécialisés dans les produits laitiers alors que Philippe Morris était exclusivement « *tabac* » avant d'absorber respectivement Genral Foods (USA), Kraft (USA) et Jacobs Suchard (Suisse).

⁴⁰ Wilkinson. J. « The final foods industry and the changing face of the global Agro-Food system », *Sociologia Ruralis*, Vol 42, n° 4 October 2002, pp 329-346

⁴¹ Cités par Barrett. C. B. et all « Agroindustrialization, Globalization, and international development: The environmental implications » *Environment and Development Economics* n° 6 2001, pp 419-433.

⁴² La base de données Agrodatab a été créée en 1975 à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. Agrodatab comprend des informations qualitatives et des données financières et économiques sur les cent premières firmes agroalimentaires multinationales.

⁴³ La base des données Agrodatab définit les groupes agroalimentaires « *multiproduits* » comme des groupes comportant plusieurs activités dont aucune n'atteint 25-30% du chiffre d'affaires total.

Enfin, notons que, cette stratégie d'innovation et de diversification, qui concerne aussi bien les produits que les procédés technologiques, a été facilitée par le développement considérable des connaissances scientifiques et techniques, en particulier de la biotechnologie. Analysant le processus historique de l'industrialisation du système agroalimentaire, Goodman et al.⁴⁴, avancent que le développement de la biotechnologie a permis de dépasser les limites imposées par les processus biologiques à la transformation industrielle. De manière générale, en concordance avec le développement des connaissances scientifiques et techniques, l'IAA adopte progressivement une stratégie de substitution réduisant sa dépendance de matières premières spécifiques, à travers le recours à l'interchangeabilité des inputs et l'utilisation accrue des alternatives chimiques sous formes d'ingrédients et d'additifs. Cette stratégie conduit à la diversification accrue des produits et la conquête de certains segments du marché.⁴⁵

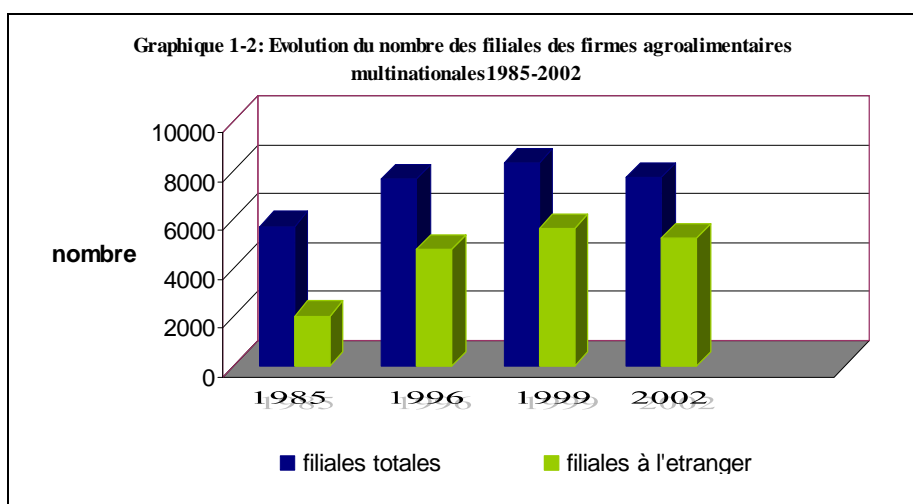
La deuxième composante dans cette stratégie est la croissance externe à travers la conquête des nouveaux marchés et l'investissement direct à l'étranger. A partir du début des années 80, les opérations de fusion-acquisition réalisées dans le secteur agroalimentaire à l'échelle mondiale se sont multipliées et les IDE ont progressé beaucoup plus vite que les exportations. En 2002, le nombre des filiales à l'étranger détenues par les 100 premières FMNA représente 68 % du total contre 62% en 1996 et 36% en 1985. Le nombre des filiales à l'étranger des FMNA est passé de 2059 en 1985 à 5206 en 2002, traduisant ainsi la volonté de ces firmes d'occuper des parts de marché significatives (graphique 1-2).

Sur le plan théorique, cette stratégie de croissance externe trouve son fondement dans la théorie de cycle de vie de produit de Vernon ⁴⁶ : lorsque la croissance sur le marché national est insuffisante pour rentabiliser les actifs ; les exportations permettent de prendre le relais et, dans un troisième temps, la production des firmes à l'étranger par le biais de filiales locales se substitue aux exportations.

⁴⁴ Goodman. D, Sorj.B, and Wilkinson. J. "from farming to biotechnology" Blackwell, Oxford, 1997

⁴⁵ Wilkinson. J. op. cit. 2002

⁴⁶ Vernon. R. « International investment and international trade in the product cycle », Quarterly Journal of Economics, Vol 80, mai 1966, reproduit in: Dunning J. H. (éd) "International investment" Penguin Books, Harmondsworth 1972



Source : Rastoin et al 2004

Concernant l'implantation géographique des FMNA, les données d'Agrodata font ressortir une tendance à la baisse du nombre des filiales dans les pays développés dont les marchés sont saturés (Amérique du nord, Union européenne, Océanie...) et une intensification des localisations dans les pays émergents ou en transition. Les FMNA s'intéressent de plus en plus aux pays émergents à forte démographie et à croissance économique soutenue. Dans ces pays, l'augmentation progressive du pouvoir d'achat moyen par habitant rencontre la volonté des firmes de conquérir de nouveaux marchés du fait de la saturation de leurs marchés traditionnels.

La littérature économique sur les déterminants de l'IDE et la logique d'implantation des firmes multinationales est abondante. Dans une étude sur les restructurations des industries agroalimentaires⁴⁷, les auteurs considèrent que parmi les nombreux déterminants de l'IDE, ceux qui s'appliquent plus spécifiquement au secteur agroalimentaire sont le niveau de revenu de la population de la région ciblée, le degré d'urbanisation, le degré d'intégration dans les accords régionaux, les avantages comparatifs des zones d'accueil et le cadre institutionnel d'incitation. D'autres auteurs, à partir d'études empiriques réalisées dans le secteur agroalimentaire, insistent sur les facteurs culturels et politiques comme stimulants de l'IDE.⁴⁸

Selon Rastoin et Gherzi, l'un des leviers les plus puissants de la mondialisation dans l'agroalimentaire provient de la dynamique des marchés. « *On assiste en effet à la convergence de deux courants : D'une part les modèles de consommation s'universalisent du fait de la circulation des hommes et surtout des informations, d'autre part, les firmes sont en mesure, grâce aux progrès de la production de masse, des transports et à l'IDE de*

⁴⁷ Ayedi, N, Rastoin J-L et Touzanli. S « Panorama des restructurations des industries agroalimentaires : France 2003 / Monde 1987- 2003 » Editions SEDIAC, Paris, Février 2004

⁴⁸ Veugeleers 1991, Ning et Reed 1995 cite par Ayedi, N, Rastoin J-L et Touzanli. S op.cit 2004

diffuser de plus en plus largement leurs produits »⁴⁹. La diffusion du modèle de consommation occidental dans les pays à forte démographie et à croissance économique soutenue constitue, selon ces auteurs le facteur essentiel de la mondialisation de l'IAA qui se manifeste par « *la conquête de nouveaux territoires, à partir des bases constituées par les grands pôles de la triade, dont les marchés alimentaires sont saturés* »⁵⁰

2.3.2- Concentration du capital et de la production

Le phénomène de concentration du capital et de la production est le plus décisif des changements intervenus dans l'évolution des groupes agroindustriels multinationaux. Toutes les stratégies spatiales ou sectorielles ainsi que toutes les politiques organisationnelles que ces groupes ont adoptées reflètent la nécessité de s'agrandir pour vendre davantage.

A partir des fichiers *Agrodata* on peut établir que la concentration des entreprises dans l'IAA était croissante sur la longue période et que le différentiel de croissance jouait en faveur du groupe du tête mondial, conduisant à la constitution de « *méga-firmes* » élevant sans cesse le coût d'entrée ou de maintien dans la branche. Sur les 100 firmes agroalimentaires recensées en 1974, seules 29 entreprises sont présentes en 2002. 71 ont été absorbées, démantelées ou ont disparu du classement définitivement.

Au sein du « *club de 100* », les 10 premières firmes réalisaient, en 2002, environ 39% du CA total, contre 8,49 % en 1974. En 1974, le premier quartile dans le classement mondial réalisait 23 % du chiffre d'affaires total, en 2002 cette part s'élève à 58 %. En 2002, Nestlé.S.A., le premier groupe dans le « club de 100 », réalise à lui seul 7.28 % du chiffre d'affaires total.

Tableau 1-4 : Part du chiffre d'affaires cumulé dans le chiffre d'affaires total des 100 premiers groupes agroalimentaires (en %)

	1974	1994	2002
1^{er} groupe	0.62	6.5	7.28
10 premiers groupes	8.49	37.88	38.68
25 premiers groupes	23.36	56.63	57.88
30 premiers groupes	30.27	60.92	62.8

Source : Calculs personnels à partir des données d'*Agrodata* (1975 – 2003)

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance à la concentration du capital dans l'agroalimentaire. Dans un contexte de globalisation, chaque firme cherche, à travers la

⁴⁹ Rastoin J-L, Ghersi G. op. cit. 2000

croissance externe, à s'imposer face à ses concurrents par le contrôle d'une part de marché significative, sur des marchés eux-mêmes de tailles importantes. Cet objectif stratégique se justifie par plusieurs considérations tenant aux coûts d'entrée dans la branche et à l'impératif de profit. Or, pour s'imposer, la firme doit être compétitive, c'est-à-dire capable de maintenir ou d'accroître sa part du marché. Il en résulte des investissements matériels et immatériels massifs et une rentabilisation par des faibles marges unitaires combinées à des très importants volumes.

En effet, dans un univers hyper concurrentiel, d'économie de satiété des pays à hauts revenus selon l'expression de Malassis⁵¹, les produits doivent être attractifs pour les consommateurs. Les « attributs » des produits sont donc de plus en plus psychologiques, ce qui conduit, selon Lancaster, à des investissements très lourds dans le domaine de communication⁵². De même les ventes de l'industrie alimentaire se font en grande partie, à travers les circuits de la grande distribution qui s'est développée rapidement dans les pays développés et les pays en développement. En Amérique latine, par exemple, la part des supermarchés dans la vente au détail est passée de 20 % en 1990 à 60 % en 2000. Les cinq plus gros distributeurs contrôlent entre 30 et 96 pour cent du secteur de l'alimentation générale de l'Union Européenne et des Etats-Unis. Au niveau mondial, les 30 plus importantes chaînes de supermarchés contrôlent désormais près d'un tiers des ventes de produits d'alimentation générale.⁵³ Face à la forte pression de la grande distribution, dont le critère essentiel est le prix, il faut produire en abaissant les coûts, d'où des investissements capacitaires très élevés. Enfin, Rastoin et Gheri mettent l'accent sur l'importance des budgets liés à l'innovation dans l'agroalimentaire. La taille requise pour assumer des tels budgets d'investissements matériels et immatériels dépasse à la fin des années 1990, 10 milliards US\$; avec 5 % du CA en communication, 3 % en fabrication et 2 % en R&D. Ces 10 %, qui constituent la norme dans les grandes firmes agroalimentaires, devant représenter une masse d'investissement d'environ 1 milliard US\$, on aboutit donc à un volume d'affaires annuel de 10 milliards US\$: moins de 20 firmes atteignaient ce seuil en 1996.⁵⁴

Ce mouvement de concentration du capital agroalimentaire a été accompagné par une polarisation géoéconomique avec une large domination de la Triade. En 2002, sur les 100 premières FMNA, 88 sont originaires des pays de la triade. En terme de chiffre

⁵⁰ Idem.

⁵¹ Malassis L. « Les trois âges de l'alimentation ». Ed. Cujas, Paris 1997

⁵² Lancaster K. « Intra-industry trade under imperfect monopolistic competition » *Journal of International Economics*, Vol 10, 1980.

⁵³ FAO 2004

⁵⁴ Rastoin J-L et Gheri G op.cit 2000

d'affaires, en 2002, 90 % du chiffre d'affaires total des 100 premiers FMNA est réalisé dans les pays de la Triade soit 48 % au Etats-Unis, 28 % en Union européenne et 14 % au Japon. Les pays en développement et les pays émergents ne sont présents que marginalement.

Tableau I-5 : Répartition des 100 premières FMNA selon leur pays d'origine (en nombre de firmes)

Pays d'origine	1978	1988	1995	2002
Union européenne	29	35	38	36
Etats – Unis	50	31	29	32
Japon	9	17	21	20
Autres pays	12	17	12	12
Total monde	100	100	100	100

Source : Agro data (1980- 2003)

Enfin, il faut signaler que le degré de concentration dans l'industrie agroalimentaire est loin d'atteindre les niveaux observés dans d'autres secteurs comme l'automobile ou l'informatique. De même la tendance à la concentration du capital et la constitution progressive d'un oligopole de tête, à l'échelle mondiale, n'impliquent pas la disparition des petites et moyennes entreprises.

Section II Agriculture et libre échange : Fondements et limites

C'est à partir des années quatre vingt, et surtout avec le retournement des pays de l'Est, puis l'éclatement de l'URSS, qu'on a assisté à un retour en force du libéralisme économique. Le marché libre, sans entraves, ne dépendant de rien ni de personne, s'autorégule. Ce marché, mondialisé, apportera la solution à tous les problèmes : au sous développement, à la surproduction agricole, au chômage, aux inégalités...etc. En bref, il faut laisser faire le marché et il apportera le bien être général. Et c'est au nom de la théorie libérale que les négociations du GATT ont été conduites. Les arguments avancés à l'Uruguay Round pour la libéralisation des économies agricoles et des échanges internationaux de ces produits ont été empruntés aux thèses fondamentales du libéralisme.

Notre objectif, dans le cadre de cette section, est de présenter les fondements du libéralisme économique et les critiques qui lui ont été adressées. Nous terminerons cette présentation par l'analyse des spécificités de l'agriculture, spécificités qui justifient la nécessité de l'intervention de l'Etat.

1- Fondements et limites de libre échange

Dans le cadre de ce paragraphe, nous présenterons, sommairement, les principaux éléments du corpus théorique invoqué pour justifier le libéralisme et leurs critiques : le

marché autorégulateur, la théorie de l'économie du bien-être (*welfare economics*) et la théorie des avantages comparatifs, socles idéologiques du retrait de l'Etat de la sphère productive de l'économie et de la libéralisation

1.1- Le mécanisme autorégulateur du marché

Les vertus autorégulatrices du marché constituent un des fondements du dogme néolibéral. Cette idée trouve son fondement dans les écrits des économistes classiques, notamment Adam Smith. L'auteur de la « *richesse de nations* » écrivait, en effet, que « *chaque individu met sans cesse tous ses efforts à chercher, pour tout le capital dont il peut disposer, l'emploi le plus avantageux ; il est bien vrai que c'est son propre bénéfice qu'il a en vue, et non celui de la société ; mais les soins avec lesquels il recherche son avantage personnel le conduisent naturellement, ou plutôt nécessairement, à préférer précisément ce genre d'emploi même qu'il se trouve être le plus avantageux à la société. (...)* Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler »⁵⁵. Ce raisonnement suppose, selon Smith, l'existence d'une « *main invisible* », d'un mécanisme impersonnel au sein du marché permettant au mieux d'harmoniser les intérêts individuels et d'assurer leur convergence vers l'intérêt général. Le même mécanisme permet, à travers la gravitation des prix de marché autour des prix naturels, d'ajuster la richesse aux besoins de la nation et d'assurer l'équilibre, sur tous les marchés, entre l'offre et la demande.

La main invisible constitue donc, un dispositif par lequel un état économique de la société souhaitable ou conforme à l'intérêt général est le résultat non intentionnel d'actions individuelles ou collectives, ayant pour finalité la satisfaction de l'intérêt particulier des individus ou des classes. La métaphore de la main invisible est constamment présente dans les débats autour de l'économie de marché où elle désigne, soit la « *tendance à l'équilibre concurrentiel* », soit l'« *ordre spontané* »

La théorie de Smith a fait l'objet d'une première tentative de formalisation à la fin du XIX^e siècle. Léon Walras reprend cette approche du fonctionnement global de l'économie de marché et fonde la théorie de l'équilibre général. Il formule les écrits de Smith en termes mathématiques. Un système d'équations d'offre et de demande décrit les comportements des agents, producteurs et consommateurs. L'égalité entre offre et

⁵⁵ Smith. A. « La richesse des nation » traduction de Paulette Taib, Collection Pratiques Théoriques, PUF, Paris, 1995 p 40, 42-43

demande sur les différents marchés correspond à une situation d'équilibre général. Cet équilibre est atteint par un mécanisme de tâtonnement.

Sur ces bases méthodologiques, Walras a tenté de démontrer l'un des présupposés de l'analyse classique : sachant que les agents producteurs et consommateurs sont guidés dans leur décisions d'offre et de demande par les prix ; la libre concurrence conduit à l'équilibre et assure la maximisation conjointe des satisfactions individuelles et du bien être collectif. On retrouve donc l'effet de la « *main invisible* » d'Adam Smith. Toutefois la construction mathématique de Walras a posé un certain nombre de problèmes. On s'est demandé, notamment si son système d'équations comportait une solution unique, et si la ou les solutions correspondaient à des équilibres stables, c'est-à-dire à des situations telles que le système d'échanges tende de lui-même à les rejoindre

A la suite de Walras, Arrow et Debreu⁵⁶ ont formulé dans un modèle mathématique abstrait le fonctionnement d'une économie de marché. Les actions des consommateurs et des producteurs conduisent à un équilibre de marché qui détermine une distribution efficiente des biens entre les agents. Cet équilibre s'obtient grâce à la correspondance entre d'une part, les offres et demandes et d'autre part, les prix de tous les biens échangés. Les auteurs démontrent aussi que cet équilibre est stable : aucun agent n'a intérêt à s'en éloigner, sous peine de voir ces gains diminuer. Ainsi, dans le prolongement des travaux de Walras, le marché est défini comme le lieu où se confrontent, émanant d'individus rationnels, des offres et des demandes relatives à des biens dont les qualités sont définies et connus de tous. Les prix à l'équilibre sont tel qu'ils maximisent, à l'issue des échanges, le bien-être de tous les échangistes. Le marché est ainsi « *constitué comme une mécanique autosuffisante, indifférente à l'enracinement dans la société des motivations, des besoins et des désires qui fondent ces préférences* »⁵⁷

Dans l'approche de Hayek, la métaphore de « *la main invisible* » renvoi à celle de « *l'ordre spontané* ». Le marché, « *ordre spontané de la pratique* », est un système que personne n'a voulu, mais qui s'est imposé à tous les individus comme le meilleur moyen pour réaliser les échanges. Espace pacifique où tous les acteurs sont égaux, le marché est autorégulé : sous certaines conditions, le mécanisme du marché ajuste les offres aux demandes. Il s'agit donc d'un « *marché mythique capable par le jeu d'un mécanisme purement automatique qu'aucun centre ne régle, ni n'institue, qu'aucune volonté*

⁵⁶ Arrow. K, Debreu. G « Existence of an equilibrium for a competitive economy » *Econometrica* 1964

⁵⁷ Salais .R « Approches économiques et historiques récentes du marché », *Genèses* n° 1, 1991, repris dans, *Problèmes économiques*, n°2- 253, Décembre 1991, pp 5-10.

consciente ne conçoit, de réaliser l'harmonisation entre l'ensemble des intérêts individuels calculateurs et intéressés »⁵⁸

Les critiques adressées à cette construction théorique n'ont pas manqué et émanent en partie d'économistes qui adhèrent au libéralisme économique, mais qui jugent que certaines hypothèses sont extrêmement réductrices. L'une des hypothèses, fortement critiquée, est celle qui réduit l'individu à être le simple support, dupliqué à l'infini, d'une même rationalité calculatrice. C'est la critique à laquelle s'est livré, par exemple, le prix Nobel Amartya Sen.

Dans un article intitulé « l'idiot rationnel »⁵⁹ Amartya Sen considère qu'il est réducteur de ne tenir compte que de la rationalité de l'individu isolé, insensible aux autres, qui ne connaît et ne prend compte que ses intérêts, et qui est capable de saisir l'état du marché. L'individu réel est à la fois motivé par des aspirations plus complexes, et moins bien informées de l'état du marché. L'intérêt personnel n'est en réalité ni le seul motif, ni le seul motif rationnel des hommes, y compris dans l'activité économique. Non seulement les préférences peuvent évoluer, mais encore, « *seuls les objectifs et valeurs poursuivis peuvent définir la rationalité* »⁶⁰. Nier cette dimension des motivations individuelles, revient à limiter la liberté des individus. Mais comme les individus réels sont « *moins stupides que l'idiot rationnel de la théorie économique* » cela signifie que les modèles bâtis sur cette hypothèse de l'individu maximisant son utilité ont peu de chance de simuler les comportements réels des agents économiques. Pour A. Sen, « *non seulement la conception de l'homo-économus comme agent rationnel dépourvu des dimensions affectives et morales n'est guère réaliste, mais elle n'est pas toujours efficace, y compris de point de vue économique* »⁶¹. L'auteur va jusqu'à rappeler que A Smith n'a pas été le chantre de l'égoïsme rationnel en citant un passage de sa « *Théorie des sentiments moraux* » : « *l'homme devrait se considérer non pas comme détaché de tout, mais comme un citoyen du monde, un membre de la vaste communauté de la nation..., dans l'intérêt de cette grande communauté, il devrait à tout instant être prêt à sacrifier son propre intérêt* »⁶²

Egalement, les autres hypothèses de base ne sont pas moins réductrices, comme l'écrivait Boyer, « *les théoriciens de l'équilibre général ont à cet égard accompli une œuvre considérable : montrer sous quelles conditions se vérifie l'apologue d'Adam Smith,*

⁵⁸ Clement. A, « Nourrir le peuple. Entre l'Etat et le marché XVI- XIXe siècle. Contribution à l'histoire intellectuelle de l'approvisionnement alimentaire » Ed l'Harmattan, Paris, 1999.

⁵⁹ Sen Amartya « Chose, welfare, measurement » Blackwell Oxford 1982, traduction française in "Ethique et économie" PUF, Paris 1993

⁶⁰ Sen A K, « l'économie est une science morale » Edition la Découverte et Syros, Paris, 1999, p 17

⁶¹ Saint – Upery. M, « Amartya Sen ou l'économie comme science morale » introduction à Sen. A .K « l'économie comme science morale » la Découverte et Syros, Paris 1999

⁶² Smith A « théorie des sentiments moraux » cité par Sen A K, op.cit 1993

selon lequel la recherche de l'intérêt individuel assurerait un résultat collectif favorable dès lors que les interactions étaient médiatisées par le marché, sans autre interférences. Il ressort que l'existence, la stabilité et l'optimalité de l'équilibre d'une économie de marché sont beaucoup plus difficiles à garantir que ne le considéraient les pères de l'économie politique »⁶³. En effet, pour garantir l'existence et la stabilité d'un équilibre général il faut que la monnaie soit exogène, que la concurrence soit parfaite, que l'appréciation de la qualité ne pose aucun problème, qu'ils n'existent pas de biens publics, que les rendements sont constants et qu'il n'y a pas d'externalités. De même, il faut que les considérations de justice sociale n'exercent aucun effet sur l'affectation des ressources et les conditions d'optimalité. On peut facilement constater à quel point il est difficile que toutes ces conditions soient réunies dans la réalité.

D'autres critiques s'attaquent plutôt à la conception du marché comme « ordre spontané ». Selon Polanyi⁶⁴, les activités économiques ne sont pas indépendantes de l'ensemble des rapports sociaux ; elles sont insérées dans un tissu de relations sociales qui les contrôlent et leur donnent sens. Ainsi, s'appuyant sur des travaux d'anthropologues, Polanyi montre que le marché libre n'est pas un « *ordre spontané de la pratique* » mais une institution. Encore plus, c'est une institution voulue, poursuivie et souvent même imposée par l'Etat. Penser un fonctionnement indépendant du marché, sans intervention de l'Etat est une erreur fondamentale. Inversement, les entraves protectionnistes aux échanges et au libre jeu de la concurrence, ont toujours été des réactions spontanées de tout le corps social, tout simplement parce que l'économie de marché les menace de destruction.

Pour Benetti⁶⁵, l'interprétation « *des mains invisibles* » en terme d'ordre spontané, quelle que soit l'acception de ce terme, est une réduction abusive et semble incompatible avec l'analyse de Smith. En effet, d'une part les mains invisibles smithiennes ne sont un « ordre spontané » que si les institutions favorables à la concurrence sont créées par une volonté politique. Celui-ci est donc issu à la fois de l'action inintentionnelle des individus et de l'action intentionnelle de l'État. Mais, même en cette acception plus restreinte, l'ordre spontané n'a guère de chances de se réaliser car les lois économiques de l'économie concurrentielle conduisent à des décisions politiques hostiles à la création des dites institutions : l'intervention de l'État, quand elle a lieu, n'est pas, en général, favorable à la

⁶³ Boyer. R « Etat, Marché et Développement : une nouvelle synthèse pour le XXI^e siècle » CEPREMAP, N ° 9907 Novembre 1998

⁶⁴ Polanyi. K « La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps » (1944), éditions Gallimard, 1983.

⁶⁵ Benetti. C « Smith et les mains invisibles » Cahiers d'Épistémologie. Publication du Groupe de Recherche en Épistémologie Comparée, Département de philosophie, Université du Québec à Montréal Cahier n° 280 juillet 2001

concurrence. D'ailleurs, dans le cadre des théories économiques néo-institutionnelles,⁶⁶ le modèle de base a été modifié, pour tenir compte de l'incomplétude des marchés, du caractère imparfait de la concurrence, ainsi que des coûts d'information et de transaction que supportent les différents agents économiques. Cela conduit principalement à tenter d'intégrer dans les modèles de comportement économique le rôle des institutions et des organisations, ce rôle étant essentiellement de réduire les coûts d'information et de transaction dans les contrats entre les agents économiques. On admet en effet que la maximisation des fonctions d'utilité par les différents agents économique individuels ne conduit pas forcément à l'équilibre, à un optimum social ou à une maximisation du produit ou de revenu global.

1.2- La théorie de l'économie du bien-être

La théorie de « l'économie du bien-être a pour objectif de déterminer, parmi plusieurs états de l'économie, quel est le meilleur ; elle cherche en outre à indiquer les règles économiques qu'il convient de mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif »⁶⁷. La rareté des ressources productives face aux besoins illimités de l'homme met en exergue l'épineuse question de l'allocation optimale de ces ressources. Ainsi « toute communauté doit donc veiller à tirer les meilleur parti des ressources productives dont elle dispose à un moment donné, c'est-à-dire les utiliser de façon optimale ou efficace. L'impératif d'efficacité économique tout à la fois l'adaptation de l'offre de biens et services à la demande (efficacité allocative) et la production optimale de ces biens et services à l'aide des ressources disponibles (efficacité technique) ».⁶⁸

Dans l'analyse de Walras, étant donné que, en situation de libre concurrence, chaque individu obtient le maximum de satisfaction (en égalisant les utilités marginales des biens aux prix), on peut donc en déduire que l'équilibre concurrentiel procure à la société un maximum de satisfaction ou de bien-être collectif. Toutefois, la notion du bien être et les termes qui lui sont assimilés, telle l'utilité ou la satisfaction, souffrent d'ambiguïté d'une part et d'autre part, posent des problèmes dès que l'on se met dans la perspective de les mesurer : il est déjà difficile de mesurer le bien-être d'un individu à fortiori d'une collectivité.

L'obstacle est partiellement levé par les économistes au début du XXème siècle, et notamment par Velfredo Pareto, qui orientent l'analyse vers « la définition des conditions

⁶⁶ Voir à titre d'exemple, North. D « Institutions, Institutional change and economic performance » Cambridge University Press. 1990.

⁶⁷ Abraham-Frois G « Economie politique » Economica 1992, p 357

⁶⁸ Weber. L. « l'Etat, acteur économique » Economica, Paris 1997 p 20.

économiques à satisfaire pour que l'allocation des ressources soit optimale sans recourir à des comparaisons interpersonnelles d'utilité »⁶⁹. L'optimum de Pareto qui en découle s'énonce alors de la façon suivante : « Nous dirons que les membres d'une collectivité jouissent, dans une certaine position, du maximum d'ophélimité, quand il est impossible de trouver un moyen de s'éloigner très peu de cette position, de telle sorte que l'ophélimité dont jouit chacun des individus de cette collectivité augmente ou diminue. C'est-à-dire que tout petit déplacement à partir de cette position a nécessairement pour effet d'augmenter l'ophélimité dont jouissent certains individus, et de diminuer celle dont jouissent d'autres : d'être agréable aux uns, désagréable aux autres »⁷⁰. L'optimum de Pareto correspond donc à une situation telle que, on ne peut augmenter la satisfaction obtenue par un individu sans réduire la satisfaction d'un ou des plusieurs autres individus.

L'analyse du bien-être dans le cadre de l'équilibre général conduit à deux résultats essentiels (ou théorèmes du bien-être). Le premier postule que moyennant des préférences et de fonctions de production convexes et en l'absence d'interdépendances directes entre les agents économiques, un équilibre général sur un ensemble des marchés concurrentiels est efficace au sens de Pareto. Le deuxième établit que si l'on se place du point de vue de l'allocation efficace au sens de Pareto, on peut trouver un système des prix tel que cette allocation correspond à un équilibre de marché, à condition que tous les agents aient des fonctions de préférence convexes, que les fonctions de production soient à rendement décroissants et que les dotations initiales en ressources soient fixées. En d'autres termes, sous certaines conditions, tout équilibre sur un marché concurrentiel est un optimum de Pareto et inversement tout optimum de Pareto est un équilibre concurrentiel. Cela signifie que le marché assure une justice dans la distribution des utilités, et l'assure avec efficacité.

Les critiques formulées à l'encontre de la théorie néoclassique du bien-être sont nombreuses. Elles concernent aussi bien les conditions de validité que la formulation et la méthode de calcul du bien-être. Beaucoup d'économistes contestent le caractère irréaliste des hypothèses de base du théorème de Pareto. On met ainsi en évidence que la concurrence n'est pas parfaite, qu'il y a des économies d'échelle et plus encore, qu'il y a des externalités... et donc que les conditions indispensables au théorème ne sont jamais réunies. Ainsi, les modèles de calcul et d'évaluation du bien-être, basés sur l'hypothèse de concurrence pure et parfaite, présentent des limites évidentes puisqu'ils ne comptabilisent

⁶⁹ Idem p 22

⁷⁰ Pareto. V « Manuel d'économie politique » Milan, 1906, traduction française, Paris 1909, p 354 et 355, cité par Denis H, « La formation de la science économique » Thémis, Textes et Documentations, PUF, Paris 1973, p233

que les effets directement marchands des échanges et passe à la trappe tous les effets externes au système des prix.

Cela débouche sur une critique de la prétention d'étendre la rationalité économique (celle de l'économie libérale) à des activités économiques ou à l'utilisation des biens non marchands. En effet, le théorème de Pareto n'est valable que s'il n'y a pas d'externalités, or comme il y a toujours des externalités, le théorème qui justifie l'efficacité économique n'est jamais vrai et, c'est tout l'échafaudage du libéralisme qui s'effondre. Il faut donc, par des artifices divers, « internaliser les externalités », donner un prix à ce qui n'en a pas, et faire entrer ce prix fictif dans le calcul économique. Cette extension de la rationalité économique est nécessaire pour la théorie, mais, on peut comprendre qu'elle ait pu paraître induite à certains économistes.

En outre, on reconnaît que les calculs du bien être ignorent les aspects de redistribution de revenus car « *comme la fonction du bien-être social continu à être construite sur des préférences de rationalités égoïstes, le classement des différents régimes d'échange est toujours effectué sur la base d'un critère d'amélioration au sens de Pareto* »⁷¹. Autrement, se contenter de maximiser le bien-être collectif n'est en aucun cas suffisant, mais il faut prendre en considération la répartition de ce bien-être entre les individus. Négliger les comparaisons interpersonnelles, c'est-à-dire la distribution des utilités, c'est se contenter d'un critère qui peut justifier une distribution très inégale, dès lors que celle-ci augmente la somme totale des utilités. En effet, en ne tenant pas compte de la répartition initiale des utilités entre les individus, l'optimum de Pareto signifie « *qu'un état peut être optimale même si certains y meurent de faim et d'autre y baignent dans l'opulence puisqu'on ne peut améliorer le sort des indigents sans léser les intérêts matériels des riches* »⁷². De même, le calcul du bien-être réduit celui-ci aux seules satisfactions procurées par la consommation d'un certain nombre des biens, alors que, « *les conditions du travail, les systèmes de sécurité sociale, les règles légales peuvent avoir autant, ou davantage, d'importance pour les acteurs économiques et sociaux que l'augmentation du bien-être évalué en termes de quantités de produits qu'ils peuvent consommer* »⁷³

D'autres critiques peuvent être adressées à la théorie de l'économie du bien – être ; la plus radicale est celle qui s'attaque plutôt à la conception parétienne de la science

⁷¹ Benedictis M, Filippis (de). F, et Salvatici. L, « Entre charybde et scylla : la navigation des économistes agricoles entre le protectionnisme et le libre-échange », *Economie Rurale*, n°205, 1991, pp 16-27.

⁷² Saint-Upéry. M « Amartya Sen ou l'économie comme science morale » Introduction à Amartya Sen, « L'économie est une science morale ». La Découverte, Paris, 1994, p19

⁷³ Jacquet. P, Messerlin. P, et Tubiana. L, « le cycle de millénaire », Conseil d'Analyse Economique, 1999, cité par Berthelot. J 2001.

économique et de la société : « *Il faut souligner, toutefois, que le remarquable résultat obtenu par Pareto ne justifie nullement la conception mécaniste de la science économique défendu par Walras. L'existence d'une loi telle que celle de l'optimum n'empêche pas que les relations de production se transforment profondément au cours de l'histoire. Si l'économie politique veut aider à comprendre ces transformations, elle doit renoncer à concevoir les rapports capitalistes de production sur le mode d'un mécanisme naturel exempt de contradictions* » écrivait H. Denis⁷⁴

1.3- La théorie des avantages comparatifs

1.3.1- Le libre échange porteur de croissance

La théorie des avantages comparatifs a pour objectif d'expliquer l'existence des échanges entre les pays. Cette théorie a été développée par les classiques en réaction à la pensée mercantiliste qui prétendait que, dans l'échange international, ce que gagnait l'un était perdu par l'autre. Le but de l'échange international se résumait à l'augmentation de l'encaisse-or de la nation, en vendant le plus possible et en achetant le moins.

Contre cette conception mercantiliste, la théorie classique du commerce international a été développée par Smith et Ricardo sur la base de l'avantage comparatif qui devient le justificatif de l'intérêt du commerce international. La première explication est due à Smith qui fonde les échanges internationaux sur les avantages absolus de coût de production, mais cette analyse présente une limite évidente : une nation ne disposant d'aucun avantage absolu ne peut participer au commerce international. David Ricardo (1817) expliquait pour la première fois comment les partenaires à l'échange pouvaient tirer un avantage réciproque par la spécialisation dans la production et le commerce avec le principe de l'avantage comparatif. L'avantage comparatif survient quand les coûts relatifs de production de différents biens diffèrent d'un pays à l'autre. Dans le cas simpliste de deux pays et deux biens, un avantage comparatif existe si le coût d'opportunité marginal pour la production d'un bien par rapport à l'autre bien diffère entre les deux pays. Dans ce cas, chaque pays aurait un avantage comparatif dans l'un de deux biens et gagnerait à se spécialiser dans la production de ce bien, dont une partie serait échangée contre l'autre bien. Chaque pays gagnerait car la spécialisation et l'échange permettent à ces deux pays d'atteindre des niveaux de consommation plus élevés.

Les hypothèses fondamentales à la base de la théorie ricardienne des avantages comparatifs sont les suivantes :

⁷⁴ Denis. H. « La formation de la science économique » Thémis, Textes et Documents, PUF, Paris 1973, p 237.

- on considère une quantité des ressources fixées pour chaque pays qui définit la combinaison maximale de biens qui peuvent être produits ;

- il existe des différences dans les techniques de production qui induisent des coûts de production relatifs différents selon les pays, c'est-à-dire qu'il existe des différences dans la productivité relative du facteur considéré ;

- il n'y a pas d'économie d'échelle, ainsi les coûts unitaires de production sont fixe quelle que soit la quantité produite ;

- la quantité de facteur est pleinement employée ;

- il n'y a pas des coûts à l'échange ;

- les marchés sont concurrentiels.

De même, la théorie ricardienne suppose l'immobilité internationale et la mobilité nationale des facteurs de production ; comme le note Williams, la persistance des différences de revenu, des prix et de rentabilité entre pays est la meilleure démonstration de l'hypothèse d'immobilité internationale des facteurs. Egalement, il est à noter que l'argument du libre-échange mutuellement profitable aux partenaires n'est supporté que sur la base de l'existence des avantages comparatifs, et non des avantages absolus.

Les approfondissements de la théorie ricardienne ont été amenés par la théorie de l'échange d'Hecksher- Ohlin, ou encore *Factor Endowment Theory of trade*, à la quelle on attache le plus souvent le nom de Samuelson pour y avoir ajouté une extension logique de la théorie qui tient compte de l'égalisation des prix payés aux facteurs. Ces trois auteurs ont complété la théorie de Ricardo sur trois points. Hecksher a considéré l'ensemble des échanges entre toutes les nations et a conclu que, globalement, un équilibre général s'établit entre toutes ces nations. Rejoignant les travaux de Hecksher, Ohlin énonce la loi des proportions des facteurs de production selon laquelle chaque pays a intérêt à produire les biens dans les quels entrent des quantités importantes du facteur de production abondant et bon marché dans ce pays, et à importer le ou les biens dont la production exige des quantités importantes du ou des facteurs dont il est le moins bien doté

Il en découle de cette théorie que, sous l'influence du commerce international, il y a une tendance à l'égalisation internationale des prix des facteurs de production. Pour Ohlin, cette égalisation ne peut être que partielle ; l'égalisation complète ne pouvant résulter que d'une mobilité internationale des facteurs de production. Cette loi a reçu d'autres développements avec Samuelson qui a démontré à l'aide d'un modèle à deux pays, deux facteurs de production et deux produits, sur la base des nombreuses hypothèses plus ou

moins réalistes, que l'échange international conduit à des prix absolus identiques des facteurs d'un pays à l'autre.

Ainsi, contrairement à la théorie ricardienne, l'avantage comparatif dans la conception de Hecksher, Ohlin et Samuelson, est fourni par une dotation en ressources productives différente à l'origine. Les pays importent des biens qui mettent en œuvre un nombre relativement grand de facteurs dont l'offre est relativement restreinte et qui sont donc chers ; et ils exportent des biens dans la production met en œuvre un nombre relativement grand de facteur dont ils sont relativement pourvus.

Au total, la théorie HOS, diffère de la version ricardienne par l'abondant de l'hypothèse qui pose l'existence d'un seul facteur de production et celle qui postule qu'il existe une différence intrinsèque entre les techniques de production des pays. Cette théorie pose toutefois, l'hypothèse que les pays ont des dotations factorielles différentes et que c'est cette différence de dotation qui explique l'adoption de techniques différentes, qui en retour , et c'est à ce niveau qu'elle retrouve la version ricardienne, justifie l'existence d'avantages comparatifs et donc d'échanges mutuellement profitables.

En définitif, la théorie traditionnelle s'intéresse aux effets du commerce international sur la nation en retenant comme hypothèse fondamentale la concurrence parfaite. Sous cette hypothèse, l'argument développé par Ricardo est que le libre échange améliore la position des nations échangistes et il y a donc une forte incitation à démanteler les barrières protectionnistes diverses existantes. La concurrence doit s'exercer librement et l'Etat ne doit pas intervenir. En particulier, toute intervention de l'Etat, visant à corriger les inégalités sociales, ou à orienter l'activité des agents économiques, ne peut avoir que des effets négatifs : « *Que l'Etat, surtout ne s'avise pas de jouer au médecin ! Qu'il n'aille point mêler de panser la plaie ! Il ne saurait qu'attiser vainement la douleur. En dehors de l'impôt, mal nécessaire, aucune intervention ne trouve grâce devant Ricardo* »⁷⁵. La théorie HOS aboutit au même résultat dans un cadre analytique différent.

1.3.2- Portée et limites de la théorie des avantages comparatifs

La théorie des avantages comparatifs, dite aussi la théorie traditionnelle du commerce international, a fait l'objet, au fil du temps, de critiques et de remises en cause diverses. Une première catégorie de critiques conteste le caractère universel de cette théorie et remet en doute la relation positive, qui en découle, entre le libre échange et la croissance économique.

⁷⁵ Villey. D. « Petite histoire des grandes doctrines économiques » Edition M. Th. Genin, librairie de Médicis, 2^{ème} édition, Paris 1954, p 142

Au milieu du XIX^e siècle, F. List et Carey, deux économistes libéraux procapitalistes, se révoltent contre le monopole de l'industrie britannique et remettent en cause la portée universelle de la théorie classique du commerce international.

F.List⁷⁶, qui cherche à unifier l'Allemagne et à développer une industrie nationale, considère que le libre échange, présenté par Ricardo comme la conclusion d'une théorie universelle, répond à cette époque, aux intérêts de la Grande Bretagne : l'industrie britannique est, à l'époque, suffisamment développée et ses coûts de production sont bien inférieurs à ceux de ses voisins. Elle ne craint pas donc la concurrence sur son marché intérieur ni pour les débouchés extérieurs de ses exportations ; au contraire, elle a intérêt à ce que les importateurs ne mettent pas des barrières douanières à ses produits.

F.List ne s'oppose pas au libre échange, mais il reproche à la théorie classique de ne pas prendre en considération l'inégalité de développement des différentes nations. Les nations sont inégalement industrialisées et le libre échange ne peut qu'accroître cette inégalité. Une nation n'a donc intérêt d'affronter la concurrence internationale que lorsqu'elle a développé ses capacités productives. Ainsi F.List justifie l'intervention de l'Etat pour protéger « *les industries nationales naissantes* » et élever le niveau de développement de la nation. Une fois l'égalité des niveaux de développement se réalise, les nations peuvent devenir libre-échangistes et c'est uniquement dans ces conditions que le libre échange participe au bien-être et à la puissance des nations.

Durant la même période, Carey⁷⁷, un élève de l'école libéral convaincu jusque là des avantages du libre échange, conteste la tradition libre échangiste des Etats-Unis. En opposition à ses maîtres, J. B. Say et les classiques anglais, il cherche à promouvoir une protection commerciale durable et remet en cause le caractère universel de la théorie classique du libre échange qu'il appelait, dans ces premiers écrits, « *the true doctrine* ». Comme List, Carey ne s'oppose pas au libéralisme mais il conteste l'universalisme des avantages du libre échange. Pour lui, la franchise douanière sert uniquement l'Angleterre qui cherche à rester le seul pays industrialisé. Dans ce cas, les Etats-Unis ne pourront plus s'industrialiser et resteront dépendant économiquement des anglais, le protectionnisme devient donc un mal nécessaire : l'industrialisation des Etats-Unis ne se fera qu'à l'abri des barrières douanières et le libre échange doit être la règle en deçà des frontières (construire un marché intérieur).

⁷⁶ List, F, « Le système national d'économie politique » (1941), éditions Gallimard, 1998

⁷⁷ Pour les idées de Cary, voir : Villey. D. op.cit.

Dans son « *Discours sur la question du libre-échange* »⁷⁸ de 1848, Marx s'oppose à la théorie classique du libre-échange et aux *free-traders* anglais qui cherchaient, à travers l'abolition des lois sur les céréales, une situation où « *toute l'Europe abandonnerait les manufactures, et l'Angleterre formerait une seule grande ville manufacturière, qui aurait pour campagne le reste de l'Europe* »⁷⁹. Pour Marx le libre-échange n'est que la liberté du capital qui ne fait qu'accentuer l'antagonisme entre les capitalistes industriels et les travailleurs salariés et, par le même mécanisme, favoriser l'enrichissement des certains pays au dépens des autres.⁸⁰

Un siècle plus tard, la même problématique est mise en avant par des économistes qui contestent l'intégration, considérée appauvrissante, des pays en développement dans le commerce international selon le principe classique d'avantages comparatifs. La baisse tendancielle des termes de l'échange entre produits primaires et produits manufacturés, ainsi que le transfert de revenus des pays en développement vers les pays développés qui en résulte, a été observée il y a environ 50 ans par les économistes Raul Prebisch⁸¹ et Hans Singer⁸². Selon eux, tendanciellement, la croissance économique privilégie la demande de produits manufacturés à celle des produits primaires, et la productivité augmente plus rapidement pour les produits primaires, de sorte que les prix des produits primaires baissent plus que ceux des produits manufacturés. Partant de la théorie des prix développée par Marx, la détérioration des termes de l'échange des pays en développement s'explique, selon Emmanuel,⁸³ par l'inégalité de développement qui à son tour se trouve à la base d'un « *échange inégal* » entre pays capitalistes développés et pays en développement. L'ensemble de ces réflexions ont été à l'origine de la théorie de la dépendance, qui analyse l'économie mondiale comme constituée de deux pôles, le centre capitaliste représentant les nations occidentales industrialisées, la périphérie constituée des pays du Tiers monde. La dépendance de ces derniers vient de la dégradation des termes de l'échange, des multinationales, des transferts de technologie, de l'aide et de l'alliance objective des classes dominantes des pays dépendants avec les intérêts des capitalistes.

⁷⁸ Marx, K « Discours sur la question du libre-échange ». In Marx K « Misère de la philosophie » Editions sociales, Paris pp 197-213

⁷⁹ Idem.

⁸⁰ Dans le même texte Marx écrivait : « Si les libre-échangistes ne peuvent pas comprendre comment un pays peut s'enrichir aux dépens de l'autre, nous ne devons pas en être étonnés, puisque ces mêmes messieurs ne veulent pas non plus comprendre comment, dans l'intérieur d'un pays, une classe peut s'enrichir aux dépens d'une autre classe. »

⁸¹ Prebisch, R. "The economic development of Latin America and its principal problems" Nations Unies, New York, Etats-Unis. 1950

⁸² Singer, H. «The distribution of gains between investing and borrowing countries ». American Economic Review, 40: 1950 pp 473-485.

⁸³ Emmanuel, A « L'échange inégal », Maspero, Paris, 1969.

Seule une modification des relations économiques avec les pays industrialisés peut permettre un développement des pays du Tiers monde. S. Amin et A.G. Frank arriveront au même constat. Les notions de développement autonome et « *autocentré* » en rupture avec le marché mondial (logique de « *déconnexion* ») appartiennent à ce courant de pensée.

Au total, pour cette première catégorie des critiques, la théorie des avantages comparatifs passe sous silence l'inégalité foncière des partenaires à l'échange. Cette théorie admet implicitement, en raison de l'hypothèse de concurrence parfaite, que les pays participants à l'échange ont un pouvoir de négociation égale. En pratique, certaines économies dominent l'économie mondiale au plan du commerce des biens et services, des flux financiers et de la technologie. Comme le note F. Perroux,⁸⁴ ces pays exercent des effets de domination « *asymétrique* » et « *irréversible* » que l'évolution des termes de l'échange internationaux le prouve.

Une deuxième catégorie de critiques s'attaque plutôt aux hypothèses de base de la théorie traditionnelle et aboutit, à travers des tentatives de vérification empirique, à la remise en cause des avantages comparatifs comme facteur explicatif des échanges internationaux. Dans un article publié en 1953, Wassily Leontief, a tenté de vérifier la validité des hypothèses de base de la théorie HOS pour le commerce international des Etats-Unis. L'auteur aboutit à un paradoxe appelé à son nom : Alors que les Etats-Unis sont censés être bien dotés en capital par rapport au travail, ils exportent des marchandises incorporant plus de travail que du capital. Ce résultat a été expliqué par Leontief par l'hétérogénéité internationale du travail liée aux différences de qualification, une hypothèse qui peut être facilement intégrée dans la théorie HOS.⁸⁵

Toutefois, l'interprétation de Leontief a orienté les recherches vers le rôle joué par les dépenses en recherche-développement et l'innovation. Une nouvelle conception du commerce internationale apparaît alors, initiée par les travaux de M. Posner⁸⁶ et R. Vernon.⁸⁷ Selon cette conception, les dépenses en recherche-développement réalisées par les firmes et les institutions publiques ont comme résultat l'apparition d'innovations qui peuvent concerner des processus de production ou des biens. Ainsi, à un moment donné, un nouveau produit apparaît dans la nation et la firme innovatrice détient, provisoirement, le monopole de production de ce bien et bénéficie des économies d'échelle. Dès lors l'exportation du bien ne peut être expliquée par les avantages comparatifs. La

⁸⁴ Perroux. F, « Pour une nouvelle philosophie de développement », Aubier / Presse de l'UNESCO, Paris 1981

⁸⁵ Rainelli. M. « La nouvelle théorie du commerce international » 3^e édition, la Découverte, Paris, 2003

⁸⁶ Posner M « International trade and technical change », Oxford Economics Papers, octobre 1961

⁸⁷ Vernon R. op. cit. 1966

reconnaissance du rôle joué par les dépenses en recherche-développement et l'innovation marque ainsi une rupture avec la théorie traditionnelle, mais aussi laisse de la place à l'intervention de l'Etat : Toute politique publique qui a pour objectif d'encourager l'activité de recherche-développement peut avoir un effet sur les flux commerciaux.

Un autre phénomène, pour lequel la théorie traditionnelle ne fournit pas d'explication, est l'accroissement du commerce des produits similaires, ou commerce intra branche. Des études empiriques menées dans ce domaine montrent que la part du commerce intra branche atteint, dans les années 1980, environ 50% du commerce internationale des pays développés et que cette part a crû significativement depuis les années soixante⁸⁸. Un tel phénomène est incompatible avec la vision traditionnelle de la spécialisation internationale qui suppose l'échange des produits différents.

Dans l'un de leurs premiers ouvrages, Helpman et Krugman⁸⁹ signalent aussi que le commerce international se développe le plus entre les pays développés dont les dotations factorielles sont peu différentes. De même, les échanges entre des filiales de firmes multinationales implantées dans des pays différents représentent plus du tiers du commerce mondial de marchandises dans les années quatre-vingt. Deux phénomènes que la théorie traditionnelle ne permet pas d'expliquer.

1.3.3-- Les apports des nouvelles théories du commerce international

Le consensus longuement établi sur la relation positive entre le commerce international et la croissance économique a été remis en doute par les nouvelles théories de l'échange international, impulsée en grande partie par l'apparition des théories de la croissance endogène⁹⁰. En effet, la théorie classique de croissance et ses prolongements mettent l'accent sur les facteurs exogènes, en particulier la croissance démographique et le progrès technique, réduisant ainsi la croissance économique à une augmentation des facteurs de production. Et c'est contre cette conception et son incapacité d'expliquer les dynamiques de croissance que des nouveaux travaux théoriques sur la croissance se sont développées à partir des années 80.

Contrairement à la théorie traditionnelle, les nouvelles théories prennent en considérations une multiplicité des nouveaux éléments significatifs. Ainsi, P.Romer⁹¹

⁸⁸ Mucchielli. J-L « Relations économiques internationales », Hachette, collection « les fondamentaux », Paris, 1991, pp 65-66.

⁸⁹ Helpman. E., Krugman. P. « market structure and foreign trade », MIT Press, Cambridge, Mass, 1985.

⁹⁰ Pour une synthèse sur les théories de croissance endogène voir : Aghion PH et Howit. P. « théorie de la croissance endogène » collection « Théories économiques », Dunod, Paris 2000.

⁹¹ Romer. P. « Increasing returns and long- run growth », Journal of political Economy, n° 94, 1986, et "Endogenous technological change" Journal of political Economy, 1990

intègre l'hypothèse des rendements croissants et insiste sur le rôle de l'investissement, de l'innovation technologique et des dépenses en recherche-développement dans la croissance économique. Dans le même sens, R. Lucas⁹² met l'accent sur l'accumulation du capital humain. Influencées par l'ensemble de ces travaux, les nouvelles théories du commerce internationales s'intéressent en particulier aux effets des rendements croissants sur la spécialisation internationale des pays. Ces théories reviennent aussi sur la question de l'intervention de l'Etat dans un contexte de concurrence imparfaite.

La théorie traditionnelle du commerce international fondée sur les avantages comparatifs, dues aux avantages technologiques (Ricardo) et / ou aux dotations factorielles naturelles (HOS), suppose la concurrence parfaite et l'absence des économies d'échelles (rendements d'échelles constants). Cette conception conduit à conclure que le libre-échange accroît toujours le bien-être de tous les pays et donc, à rejeter toute intervention de l'Etat.

Dés les années soixante dix, des économistes qui se sont penchés sur les problèmes d'organisation industrielle ont remis en cause les hypothèses de base de la théorie traditionnelle. Ceux-ci sont invalidés par les faits, dans la mesure où la concurrence parfaite est exceptionnelle : il s'est constitué des monopoles, des oligopoles et l'importance de la haute technologie dans la compétitivité des industries a poussé les Etats à intervenir pour soutenir et protéger leurs industries, créant ainsi, artificiellement des avantages compétitifs et favorisant la pénétration des marchés oligopolistiques. Dés lors, les nouvelles théories du commerce international vont intégrer dans leurs analyses des hypothèses sur les rendements croissants et la concurrence imparfaite. Les échanges internationaux peuvent avoir d'autres causes que les différences de technologie et des dotations en ressources entre pays et peuvent être tirés par des économies d'échelle et une concurrence imparfaite. Krugman, et d'autre après lui, ont montré que les économies, en situation de concurrence monopolistiques, aboutissent à une spécialisation pour certains produits qui n'était pas basée sur les avantages comparatifs tels que les définissait Ricardo : « *Les pays se spécialisent et commercent entre eux non seulement en raison de l'existence d'une diversité des situations préexistantes, mais aussi parce que les rendements croissants représentent des forces indépendantes menant à la concentration géographique de la production de chacun des biens* »⁹³

L'intégration des hypothèses sur les rendements croissants et la concurrence imparfaite, conduit, au sein de ces théories, à un retour sur la question de l'intervention de

⁹² Lucas. R. « On the mechanics of economic development », Journal of Monetary Economics n° 22, 1988.

⁹³ Krugman P « La mondialisation n'est pas coupable » La Découverte 1998, p199

l'Etat : Compte tenu des conditions d'organisation industrielle, l'Etat peut intervenir pour augmenter l'avantage tiré de l'échange international. Mais les réponses sont fort nuancées et les arguments avancés pour ou contre l'intervention de l'Etat sont parfois contradictoires⁹⁴.

Ainsi J. Brander et B. Spencer⁹⁵ mettent l'accent sur la nécessité de l'intervention de l'Etat dans un contexte de concurrence imparfaite afin d'appuyer les entreprises nationales. Leurs arguments portent en particulier sur les avantages des économies externes, notamment celles induites par l'innovation. L'intérêt d'encourager les entreprises à l'innovation provient du fait qu'une partie des connaissances créées bénéficie à d'autres entreprises et donc à toute l'économie. L'appui de l'Etat doit aller aux entreprises nationales qui investissent le plus dans le savoir-faire et la R&D. Cependant, l'impact d'une intervention de l'Etat sur le bien-être général de l'économie nationale n'est pas évident. Pour Krugman, si l'intervention de l'Etat a pu prendre place dans la nouvelle théorie, elle n'est qu'un *pis-aller* et ne sera jamais aussi efficace que le libre-échange : *« En créant des marchés plus vastes et plus compétitifs, les échanges peuvent réduire les distorsions nées d'une situation de concurrence imparfaite en économie fermée. Il est apparu tout d'abord que la nouvelle théorie du commerce international renforçait la thèse classique selon laquelle les échanges sont une bonne chose, et donc la cause du libre-échange... Mais si les rendements croissants et la concurrence imparfaite sont une composante incontournable de l'explication des échanges internationaux, nous vivons donc dans un monde de pis-aller où l'intervention étatique peut, dans le principe, améliorer les résultats obtenus sur les marchés »*⁹⁶. Dans un autre travail, Krugman⁹⁷ vient à la défense du libre-échange : les stratégies de libre-échange sont plus facile à mettre en œuvre et provoquent moins des distorsions, il faut donc continuer à soutenir le libre-échange même si c'est une *“solution du second rang”*.

Quoi que les réponses soient fort nuancées, les nouvelles théories du commerce international sont à l'origine de nouvelles interrogations sur la capacité du libre-échange à assurer une allocation optimale des ressources et à favoriser les dynamiques de croissance. Ces interrogations vont se radicaliser avec les travaux de Rodrik et Rodriguez.

⁹⁴ Voir Rainelli. M. op.cit 2003

⁹⁵ Spencer B. J et Brander J. A, « International R & D Rivalry and Industrial Strategy » Review of Economic Studies, Vol 50, 1983.

⁹⁶ Krugman P, op.cit 1999, p 199 et 200

⁹⁷ Krugman P « The narrow and broad arguments for free trade » American Economic Review , N°2, 1993

Etudiant l'intégration économique des pays en développement, D. Rodrik⁹⁸ conteste la thèse qui établit un lien direct entre ouverture au commerce et aux investissements internationaux et croissance rapide. Selon l'auteur, si la première vague de pays asiatiques a pu profiter du commerce international, c'est avant tout grâce à des politiques nationales. L'intégration dans le commerce international ne peut tenir lieu de politique de développement.

Dans leur examen critique d'un ensemble de travaux sur la croissance et l'économie internationale qui mettent en avant le lien entre ouverture et croissance, Rodrik et Rodriguez montrent que les faits ne corroborent pas un tel postulat. Les liens entre intégration économique et croissance ne sont ni univoques, ni spontanés. Les deux auteurs reconnaissent d'ailleurs, qu'il est difficile de fournir une démonstration cohérente et convaincante de la relation entre le commerce international et la croissance économique. En effet, il est difficile de construire des indicateurs pertinents qui reflètent les différents aspects de la politique commerciale. De même, les interdépendances entre la politique commerciale et les autres aspects de la politique économique rendent difficile l'évaluation isolée de l'effet de la politique commerciale sur la croissance. Cependant, l'absence d'une telle démonstration n'implique pas que les restrictions et les contrôles excessifs sont de nature à favoriser la croissance et le développement économique : *« Les effets de la libéralisation du commerce peuvent déboucher sur un bilan positif en vertu des avantages comparatifs classiques : les faits ne fournissent pas de raisons convaincantes pour contester cela. Ce que nous contestons, c'est l'opinion de plus en plus répandue que l'intégration à l'économie mondiale constitue une force tellement puissante, qu'elle peut effectivement remplacer une stratégie de développement »*⁹⁹ Dans une étude récente, et dans un cadre théorique différent, Kozul-Wright et Rowthorn¹⁰⁰ arrivent à une conclusion assez similaire. Ils montrent que la problématique d'accumulation du capital demeure centrale pour comprendre le processus de développement, ainsi que l'ont montré les expériences des pays du Sud-Est asiatique. Or, les forces qui influencent cette accumulation sont largement ancrées dans la sphère nationale. En dépit de la globalisation, les politiques économiques nationales et régionales demeurent donc décisives.

⁹⁸ Rodrik, D. « The developing countries : hazardous obsession with global integration » Foreign Trad Magazine Mars 2001, repris sous « les mirages de l'ouverture extérieure » L'Economie Politique, n°10, avril 2001.

⁹⁹ Rodriguez F et Rodrik D « Trade policy and economic growth : a skeptic's guide to the cross national evidence », In : Bernanke, B., Rogof, K. (éd), NBER Macro Annual, Cambridge, Mass: MIT Press 2001

¹⁰⁰ Kozul-Wright, R., Rowthorn, R. « Globalization and the myth of Economic Convergence » Economie Appliquée, Vol LV, N° 2, 2002, Pp 141-178.

2- Spécificités de l'agriculture et nécessité de l'intervention de l'Etat.

Au-delà des nombreuses critiques qui peuvent être formulées à l'encontre des fondements théoriques du libéralisme économique, les spécificités socioéconomiques de l'agriculture justifient la nécessité de l'intervention de l'Etat.

2.1- L'instabilité des marchés agricoles

Selon la théorie néoclassique et à partir d'un modèle simple à deux agents, consommateur et producteur, maximisant leur profit et leur utilité, il est établi que la confrontation entre l'offre et la demande permet la fixation d'un prix d'équilibre sur le marché. Sous l'hypothèse de concurrence pure et parfaite, cet équilibre conduit à un optimum de Pareto. De ce point de vue, l'intervention sur le marché est considérée inefficace, car les mécanismes agissant sur ce marché sont définis comme un mode efficient d'allocation des ressources.

En tant que secteur produisant des biens destinés à l'alimentation humaine ou animale, l'agriculture ne peut, de ce point de vue, se distinguer des autres secteurs, et si des aides aux agriculteurs se justifient, c'est à titre social qu'elles doivent être versées et non pour stimuler une production. Mais, comme le signale De Bernis¹⁰¹, l'idée selon laquelle les mécanismes du marché conduisent à l'équilibre économique, lequel assure une harmonie de la société, repose sur un ensemble d'hypothèses particulièrement restrictives. La dynamique des marchés agricoles se caractérise, en effet, par des fluctuations d'une importance telle qu'elles éloignent l'offre et la demande de l'équilibre. Ces fluctuations pouvant se traduire par une instabilité chronique des marchés, et ce sont les conséquences de cette instabilité qui légitiment l'intervention de l'Etat.

Plusieurs facteurs contribuent à l'instabilité des marchés agricoles. Tout d'abord les aléas naturels (sécheresses, inondations, grêle, gelée et variations climatiques et saisonnières) jouent un rôle et ajoutent au risque économique le risque climatique. Les agriculteurs ne maîtrisant pas, techniquement parlant, les variables liées à l'aléa climatique, vont s'assurer économiquement mais vont également développer des stratégies et des comportements anti-risque. Le deuxième facteur qui explique l'instabilité des marchés agricoles est l'écart entre cycles de production et cycles de travail. Dans l'agriculture les cycles de production sont définis par des processus biologiques puisque les agriculteurs travaillent sur des espèces, animales ou végétales, vivants. Le cycle de reproduction

¹⁰¹ De Bernis G.D « Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique », Revue économique, n°6, 1975, pp 884-928.

biologique (cycle de production) ne coïncide pas avec le cycle économique (temps économique qui correspond au temps du travail ou au temps de reproduction du capital).

L'instabilité des marchés agricoles s'explique aussi par l'inélasticité ou la rigidité de la demande des biens agricoles et alimentaires. C'est en 1857 que Ernest Engel a établi empiriquement que la part des dépenses que les ménages consacrent à l'alimentation est inversement proportionnelle au niveau de leur revenu. En statique, la loi d'Engel se résume à une élasticité-revenu de la demande alimentaire inférieure à un, et en dynamique à une élasticité-revenu décroissante. Il en découle que plus les revenus augmentent, plus la part relative consacrée aux approvisionnements alimentaires baisse. De même, si les prix baissent la demande des biens alimentaires augmentent, mais il y'a une limite physiologique que l'on ne peut faire reculer.

Les travaux de J.M. Boussard¹⁰² ont montré que parmi les conséquences de l'instabilité des marchés agricoles se trouve la perte du bien-être collectif, renversant ainsi la logique néo-classique. L'auteur précise par ailleurs que, en raison des contraintes climatiques et financières, le comportement d'offre des producteurs agricoles n'est pas fondamentalement déterminé par l'anticipation du prix.¹⁰³ Contrairement à ce que suppose la théorie néo-classique, la relation prix-offre n'est pas stable à court terme.¹⁰⁴ Atteindre cette stabilité implique donc une intervention sur les marchés pour garantir des prix qui orientent les productions et équilibrent l'offre à la demande. La nécessité de l'intervention de l'Etat trouve donc sa légitimité dans l'instabilité des marchés agricoles. Ce-ci nous renvoie au problème délicat de l'influence des quantités produites et demandées sur les prix agricoles et réciproquement.

Vers la fin du XVII^{ème} siècle, le mercantiliste G. King a établi, à partir d'observations sur le marché du blé, une relation qui rend compte des effets, sur les prix et les revenus, induits par de trop brusques fluctuations de l'offre des biens agricoles. La « loi de King » ou « parabole des recettes » stipule que, paradoxalement, une augmentation de récolte (surproduction) débouche sur une baisse du revenu global des agriculteurs, alors qu'une baisse de la production engendre l'effet inverse. L'explication de ce paradoxe tient au phénomène de la rigidité de la demande des biens alimentaires et agricoles. L'augmentation de la production engendre une baisse du revenu des agriculteurs car l'excès d'offre, quel que soit la baisse des prix qui en découle, ne trouve pas une demande suffisamment forte pour être absorbée. Le principe de la régulation de l'offre par les interventions publiques se fonde précisément sur ce type de phénomène. Les politiques de

¹⁰² Boussard. J.M « Maîtriser la production agricole » Revue française d'économie, n° 4, 1988, pp 239-261.

¹⁰³ Nous revenons sur cette question avec plus de détails.

¹⁰⁴ Boussard. J.M « La production agricole répond-elle aux prix » Economie Rurale, n° 167, 1985, pp 20-26.

prix d'intervention et de stockage (ou de déstockage) que les Etats mettent en œuvre visent à contrôler les effets sur les marchés de ces fluctuations d'offre.

Toutefois, le raisonnement de King, porte davantage sur le problème de l'insuffisance de la récolte que sur celui de son abondance, car une faible production expose le pays au risque de la dépendance alimentaire. Ainsi, l'instabilité du marché, outre qu'elle empêche la formation d'un équilibre, contient dans le cas de l'agriculture, le danger de la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur¹⁰⁵. J. M. Boussard insiste aussi sur ce point en indiquant qu'à partir du moment où le marché est incapable d'assurer l'équilibre automatique entre l'offre et la demande en raison de la faible élasticité de cette dernière, le risque est de voir l'économie d'un pays tomber dans la disette et la dépendance alimentaire. Selon T. Pouch¹⁰⁶, outre les ravages des récoltes imputables aux aléas climatiques, ce sont les dysfonctionnements profonds du marché qui provoquent ces famines. Une position qu'en trouve aussi chez Armatya Sen¹⁰⁷, qui avance une thèse selon laquelle les famines sont principalement dues à une insuffisance de la demande plus qu'à une rareté des biens alimentaires et l'auteur estime que la théorie de l'équilibre économique ne peut s'exprimer, en particulier à travers la rationalité des consommateurs, qu'à la suite de la satisfaction des biens primaires. A la suite de Sen, Boussard¹⁰⁸ avance que l'intervention de l'Etat, dans la mesure où son objectif prioritaire est de garantir la production à des prix raisonnables pour les consommateurs, a donc bien pour mission d'allouer les ressources de manière plus efficace que le seul marché concurrentiel.

2.2- La spécificité foncière

La spécificité foncière découle du fait que d'une part, l'agriculture est la seule activité qui utilise l'espace et le territoire pour s'organiser et se développer et que, d'autre part, la terre est un bien économique particulier.

La terre a pour le moins deux spécificités : Tout d'abord, en tant que bien économique ou facteur de production, la terre n'est pas reproductible par le travail humain et est limitée dans l'espace. La terre a la particularité de contenir des ressources naturelles qui ne sont pas le fruit du travail humain et sa fertilité (naturelle) n'est pas partout la même. Ceci reste vrai quand bien même une autre partie de ces ressources puisse aussi

¹⁰⁵ Pouch. T. « l'agriculture entre théorie et histoire ou qu'est –ce qu'une politique agricole ? » *Economie Appliquée* Tome LV, n° 1, 2002, pp 167-194.

¹⁰⁶ Idem

¹⁰⁷ Sen. A « Poverty and Famines. An Essay on Entitlements and Deprivation » Clarendon Press. 1981

¹⁰⁸ Boussard. J.M « Revenu, marchés et anticipations : la dynamique de l'offre agricole » *Economie Rurale*, n° 220-221 mars-juin 1994 ; pp 61-68

provenir du résultat du travail accumulé par les générations d'agriculteurs (la fertilité n'est pas seulement "naturelle").

De même, il s'agit d'un bien qui fait l'objet d'un monopole de l'Etat et/ou des fractions de la société, et que par conséquent le développement d'activité à l'intérieur de ce secteur est conditionné, soit par des droits d'accès à l'usage, soit des droits de propriété. Ces droits se rapportent à un espace, à un "territoire", qu'on ne peut ni détruire ni déplacer, la "propriété" de la terre ne peut donc pas être assimilée à la propriété d'un objet quelconque¹⁰⁹. Ces deux caractéristiques vont déterminer des modes particuliers de production et de répartition des richesses agricoles entre les différents groupes sociaux. Le rapport des hommes au foncier est ainsi par essence un *rapport social*,¹¹⁰ un rapport entre les hommes autour de la terre : les différentes théories de la rente foncière expriment bien cette spécificité

Dans l'approche de Karl Polanyi¹¹¹, ces spécificités confèrent à la terre un statut particulier : Même si les droits sur la terre se vendent et s'achètent, et que la terre est en ce sens devenue une marchandise, elle ne peut être, en aucun cas, assimilable aux marchandises qui ont bien été produites pour être vendues et dont les marchés pourraient s'autoréguler (voir encadré 1-2). Comme la terre ou les droits qui s'y rattachent ne sont pas des vraies marchandises au sens de Polanyi, le marché et le développement capitaliste ne parviennent pas à résoudre seuls les problèmes fonciers dans l'intérêt du plus grand nombre. Considérer la terre comme marchandise n'est donc qu'une illusion, une « *fiction dangereuse* » dont les conséquences sont dramatiques. C'est d'ailleurs cette *fiction*, qui avait selon Polanyi, été à l'origine des profonds dérèglements économiques et sociaux de la première moitié du XX^{ème} siècle, avec la crise des années trente et la montée du fascisme. (Voir encadré 1-2)

D'une façon générale, en raison de l'imperfection des marchés fonciers, inhérente au statut particulier de la terre comme bien économique, la question relative à l'accès au foncier a toujours constitué une des composantes fondamentales de toute politique agricole et de développement. L'impact de la structure foncière ne se limite pas en fait, au seul secteur agricole, mais se sont les possibilités de développement économique et social dans leur ensemble qui sont en jeu. Pour certains, on peut même établir une relation entre situation foncière, bien-être économique et gouvernance : les pays qui ont connu un

¹⁰⁹ Merlet. M. « Cahiers de propositions, Politiques foncières et reformes agraire » IRAM et Réseaux APM. Novembre 2002. www.apm-monde.com

¹¹⁰ Sur les différentes approches considérant la terre comme rapport social voir Mounier A. op. cit, pp 13-23.

¹¹¹ Polanyi. K. (1944), op.cit 1983

développement économique durable et qui sont les plus démocratiques sont aussi souvent des pays qui se caractérisent par une répartition relativement égalitaire du foncier.¹¹²

Depuis quelques décennies, les débats tournent au tour des politiques à mettre en œuvre pour assurer une répartition optimale des ressources foncières. Plus précisément, deux approches se sont opposées : les interventions des Etats visant à corriger les inégalités d'accès à la terre à travers les reformes agraires, et le rôle du marché

Encadré 1-2 : La terre comme marchandise, une fiction dangereuse

Les marchandises sont ici empiriquement définies comme des objets produits pour la vente sur le marché; et les marchés sont eux aussi empiriquement définis comme des contacts effectifs entre acheteurs et vendeurs. Par conséquent, chaque élément de l'industrie est considéré comme ayant été produit pour la vente, car alors, et alors seulement, il sera soumis au mécanisme de l'offre et de la demande en interaction avec les prix. (...)

Le point fondamental est le suivant : le travail, la terre et l'argent sont des éléments essentiels de l'industrie; ils doivent eux aussi être organisés en marchés; ces marchés forment en fait une partie absolument essentielle du système économique. Mais il est évident que travail, terre et monnaie ne sont pas des marchandises; en ce qui les concerne, le postulat selon lequel tout de qui est acheté et vendu doit avoir été produit pour la vente est carrément faux. (...) Aucun de ces trois éléments - travail, terre, monnaie - n'est produit pour la vente; lorsqu'on les décrit comme des marchandises, c'est entièrement fictif.

C'est néanmoins à l'aide de cette fiction que s'organisent dans la réalité les marchés du travail, de la terre, et de la monnaie; ceux-ci sont réellement achetés et vendus sur le marché; et leur demande et leur offre sont des grandeurs réelles; et toute mesure, toute politique qui empêcherait la formation de ces marchés mettrait ipso facto en danger l'autorégulation du système. La fiction de la marchandise fournit par conséquent un principe d'organisation d'importance vitale, qui concerne l'ensemble de la société, et qui affecte presque toutes ses institutions de la façon la plus variée; ce principe veut que l'on interdise toute disposition ou tout comportement qui pourrait empêcher le fonctionnement effectif du mécanisme du marché selon la fiction de la marchandise.

Or, touchant le travail, la terre et la monnaie, un tel postulat ne saurait se soutenir. Permettre au mécanisme du marché de diriger seul le sort des êtres humains et de leur milieu naturel, et même, en fait du montant et de l'utilisation du pouvoir d'achat, cela aurait pour résultat de détruire la société. Car la prétendue marchandise qui a nom "force de travail" ne peut être bousculée, employée à tort et à travers, ou même laissée inutilisée, sans que soit également affecté l'individu humain qui se trouve être le porteur de cette marchandise particulière. En disposant de la force de travail d'un homme, le système disposerait d'ailleurs de l'entité physique, psychologique et morale "homme" qui s'attache à cette force. Dépouillés de la couverture protectrice des institutions culturelles, les êtres humains périraient, ainsi exposés à la société; ils mourraient, victimes d'une désorganisation sociale aiguë, tués par le vice, la perversion, le crime et l'inanition. La nature serait réduite à ses éléments, l'environnement naturel et les paysages souillés, les rivières polluées, la sécurité militaire compromise, le pouvoir de produire de la nourriture et des matières premières détruit. Et pour finir, l'administration du pouvoir d'achat par le marché soumettrait les entreprises commerciales à des liquidations périodiques, car l'alternance de la pénurie et de la surabondance de monnaie se révélerait aussi désastreuse pour le commerce que les inondations et les périodes de sécheresse l'ont été pour la société primitive.

Les marchés du travail, de la terre et de la monnaie sont sans doute essentiels pour l'économie de marché. Mais aucune société ne pourrait supporter, ne fût-ce que pendant le temps le plus bref, les effets d'un pareil système fondé sur des fictions grossières, si sa substance humaine et naturelle comme son organisation commerciale n'étaient pas protégées contre les ravages de cette fabrique du diable.

Extraits de : Karl Polanyi (1944) « La grande transformation » Editions Gallimard, Paris, 1983

¹¹² Merlet. M. op. Cit. 2002

Il est souvent admis qu'une répartition très inégalitaire du foncier entraîne inmanquablement des conséquences négatives tant sur le plan social et politique, que sur le plan économique¹¹³. Non seulement l'utilisation des ressources foncières n'est pas optimale, mais le marché intérieur voit son développement bloqué par le très faible niveau de vie des populations agricoles. Une redistribution des terres rapide et significative est alors nécessaire avant toute autre intervention, de façon à créer des unités plus petites mieux à même de mettre la terre en valeur et/ ou à limiter le poids de la rente foncière sur les exploitants. C'est cette redistribution que l'on appelle réforme agraire.

Toutefois, comme l'a signalé A. Mounier, ce terme est suffisamment flou pour s'appliquer à toutes les transformations qui ont affectés, à travers l'expression d'une volonté politique, le mode d'usage et d'appropriation du sol¹¹⁴. En effet, les réformes agraires avaient obéi à une multitude d'objectifs (politiques, sociaux, économiques), mais le propos est toujours de créer, par une transformation de la propriété foncière, un environnement favorable au développement agricole et d'assurer une distribution plus égalitaire des revenus

Cependant, les échecs plus ou moins importants de nombreuses expériences de réforme agraire amènent aujourd'hui un certain nombre d'analystes à conclure que ces interventions ne se justifient pas compte tenu de leurs coûts économiques et politiques élevés, et de leurs faibles résultats. Ainsi, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, les politiques de réformes des structures foncières et agraires ont été abandonnées dans la majorité des pays en développement, au profit d'une libéralisation plus ou moins importante de l'économie agraire.

Depuis quelques années, la Banque Mondiale a proposé un modèle alternatif aux réformes agraires "classiques", qu'elle a intitulé "*réforme agraire assistée par le marché*" (*market-led agrarian reform*). Ce modèle s'est développé à partir des critiques faites par les partisans de l'économie de marché à l'encontre de « *la réforme agraire assistée par l'Etat* » (*state-led agrarian reform*). Ainsi, contre une réforme centralisée, étatisée et coercitive, ce modèle cherche à promouvoir une réforme décentralisée, privatisée et volontaire. Les principes de ce modèle sont résumés par le texte suivant de la Banque Mondiale : « *principes de base pour une réforme agraire réussie (i) être volontaire et basée sur des décisions décentralisées des propriétaires terriens et des bénéficiaires potentiels [de négocier l'acquisition des terres] avec un mécanisme qui permette de s'assurer que les prix ne vont pas augmenter artificiellement du fait du programme; (ii)*

¹¹³ Voir à titre d'exemple, Stiglitz. J. « Distribution, Efficiency and Voice: Designing the second generation of reforms », Banque Mondiale 1998.

¹¹⁴ Mounier. A. op cit pp 30-31.

incorporer une part de subvention fongible, utilisable pour l'achat de la terre ou pour des investissements associés (iii) être associé à un plan d'investissement et un projet économiquement et financièrement viable avant l'installation sur la propriété (iv) être liée à une composante de formation et de renforcement des capacités d'organisation; et (v) être suffisamment bon marché pour pouvoir être reproductible dans le contexte fiscal du pays (ou financé par des impôts). »¹¹⁵

Cependant, une étude récente sur l'application de ce modèle au Brésil, en Afrique du Sud et en Colombie, montre que ses effets sont, à l'exact, opposés de ceux qui étaient recherchés ou annoncés au départ. Ce type de réforme ne vise aucunement à redistribuer les terres, elle n'est pas fondée sur la justice sociale et elle ne s'adresse pas prioritairement aux pauvres.¹¹⁶ La même étude conclue que, même si l'application de ce modèle présente l'intérêt, pour les organisations paysannes et l'Etat, de permettre l'apprentissage des interventions sur le marché foncier, il ne peut en aucun cas remplacer la réforme agraire classique assistée par l'Etat¹¹⁷.

En effet, si les politiques de libéralisation ont été justifiées en grande partie par l'échec constatée des nombreuses expériences de réforme agraire, la même histoire à laquelle se réfère les défenseurs du libéralisme montre également que, dans beaucoup des cas, les réformes agraires ont permis des changements d'une grande importance dans les pays qui les ont mises en place, et qu'elles ont été à l'origine de processus de développement vigoureux. Cela a été le cas au Mexique, et dans une moindre mesure en Bolivie, mais aussi dans l'Europe du Sud, en Chine, au Vietnam, en particulier avec les politiques récentes d'appui aux agricultures familiales dans ce pays¹¹⁸. De même, l'histoire agraire de la plupart des régions du monde permet aussi de constater que l'évolution des marchés mène très souvent à des phénomènes de concentration du foncier. Lorsqu'elle est élevée, cette concentration devient un sérieux obstacle au développement économique, parce qu'elle réduit au minimum le pouvoir d'achat de la plupart de la population.

Certes, on ne peut nier l'importance du marché, mais celui-ci ne peut se substituer totalement à l'intervention de l'Etat, et résoudre à lui seul les problèmes fonciers, tout particulièrement, lorsque les structures foncières sont très inégalitaires, comme c'est le cas de plusieurs pays en développement. Selon Mazoyer et Roudart, « *dans les pays où le minifundisme et la pauvreté paysanne de masse proviennent de l'inégale répartition de la*

¹¹⁵ Banque Mondiale "Land institutions and land policy. Creating and sustaining synergies between state, community, and market. A policy research report". 2001, cité par Borras .J, 2002

¹¹⁶ Borras .J. « la réforme agraire assistée par le marché : le cas du Brésil, de l'Afrique du Sud et de la Colombie et leurs implications pour les philippines » Alternatives Sud, vol IX. N°4, 2002, pp 119-182.

¹¹⁷ Particulièrement pour le cas du Brésil.

¹¹⁸ Merlet. M. op cit 2002

terre, la réforme agraire est la première des politiques à mettre en œuvre »¹¹⁹ même s'il s'agit d'une « décision de politique intérieure difficile à prendre et à appliquer, car elle suscite forcément des violentes oppositions »¹²⁰. Une position similaire est défendue par Merlet, pour qui « dans tous les pays où la distribution de la terre est très inégalitaire, il convient de réhabiliter la réforme agraire comme une politique publique nécessaire et primordiale, et de rechercher systématiquement l'amélioration des processus de réforme agraire, afin de ne pas perdre les opportunités offertes par des contextes favorables à leur mise en place. »¹²¹. Cependant, selon le même auteur, une réforme agraire ne peut en aucun cas constituer un mécanisme permanent d'intervention, elle n'est qu'une mesure d'exception face à une situation qui ne trouve pas de solution par le biais du marché.

Lorsque la réforme agraire n'est pas nécessaire (répartition du foncier relativement égalitaire), l'intervention de l'Etat cherche à réguler les marchés fonciers et à gérer les structures foncières. Il s'agit, à travers les politiques foncières et de structures, de corriger les distorsions des marchés fonciers de façon à empêcher un processus de concentration indésirable et permettre la modernisation des exploitations familiales. A ce niveau, il est utile de rappeler que « les succès enregistrés dans les pays industrialisés résultent d'interventions très fortes des pouvoirs publics (...). Promotion de l'exploitation agricole, libre circulation des droits d'exploitation, aménagements juridiques pour protéger les agriculteurs contre la spéculation foncière portant sur les droits de propriété et encourager les investissements de capital fixe dans le secteur, institutions publiques ou privées adaptées pour gérer le marché foncier ont été les principaux instruments de politique foncière utilisés par les pouvoirs publics dans les pays industrialisés »¹²². Il y'a quelques années, les expériences des pays développés constituaient une référence, souvent obligatoire, pour ceux qui s'intéressaient aux problèmes de développement dans le Tiers-monde. Aujourd'hui, cette référence est quasiment absente dans la plupart des textes des organismes internationaux !

2.3- Le comportement économique des producteurs

L'une des caractéristiques de l'agriculture, notamment dans les pays en développement est l'hétérogénéité des formes sociales sur lesquelles repose la production agricole, en particulier l'importance de la petite production paysanne et familiale. Une réalité qui semble être négligée par les théories libérales.

¹¹⁹ Mazoyer. M et Roudart. L « Histoire des agricultures du monde » le Seuil, Paris, 2002

¹²⁰ Mazoyer. M et Roudart. L, op.cit

¹²¹ Merlet. M. op cit p 46

En effet, justifiées par la théorie libérale, les politiques d'ajustement accordent un poids très important aux prix comme instrument d'incitation à la production. L'efficacité de cette incitation repose sur l'hypothèse d'une élasticité-prix positive de l'offre agricole. S'inspirant des travaux du prix Nobel d'économie, T.W. Schultz¹²³, les politiques libérales considèrent, en fait, les producteurs paysans et familiaux des pays en développement comme des entrepreneurs ayant une rationalité fondamentalement identique à celle des entrepreneurs capitalistes.

Au sens classique du terme, un entrepreneur (capitaliste) est celui qui mobilise des ressources marchandes, organise les facteurs et les rapports de production et vend les produits comme marchandises dans l'objectif de dégager un profit lui permettant de se reproduire et d'élargir son cycle productif. Se basant sur ces critères, les producteurs paysans et familiaux ne peuvent être assimilés à des entrepreneurs.

Marx avait déjà analysé les différences qui séparent la production marchande simple de la production capitaliste. Il considérait que le paysan comme l'artisan, réunissait dans un même personnage à la fois l'entrepreneur capitaliste et le travailleur salarié. C'est Tchayanov qui a fait ressortir en même temps la spécificité de l'économie paysanne et la rationalité qui la caractérise, celle-ci n'étant d'ailleurs en fait qu'une application particulière de la rationalité de l'économie domestique. Les travaux de Tchayanov ont été par la suite complétés et corrigés par plusieurs auteurs¹²⁴.

Pour ces auteurs, l'objectif d'un producteur paysan ou familial n'est pas la mise en œuvre d'un capital et l'obtention d'un profit, mais la subsistance du producteur et de sa famille et la reproduction des moyens de production nécessaires pour l'assurer. Ainsi, si pour le grand exploitant capitaliste le marché est le lieu où se réalise la croissance de son capital, pour le petit producteur il n'est qu'un moyen de transformer en argent le produit de son travail, de percevoir un revenu suffisant pour le faire vivre, lui et sa famille. Cette analyse permet de conclure que le niveau de prix n'a pas d'effet direct et univoque sur la nature et le volume de la production.

A partir de ces analyses, M. Haubert en déduit qu' « *il faut considérer l'exploitation agricole familiale comme un groupe régi par le principe de solidarité – où les calculs individuels fondés sur les rapports coûts / bénéfiques n'ont donc qu'un rôle accessoire – et qui fonctionne à la fois comme unité de production et comme unité de consommation, ces*

¹²² Bessaoud. O. « la sécurisation foncière en Algérie : constats et propositions provisoires », Document de travail, IAM Montpellier 2000

¹²³ Schultz. T. W. op.cit 1964

¹²⁴ Voir à titre d'exemple : Tepicht. J. op. cit, Lheman. D. op.cit, Lamarche. H. op.cit, Ellis. F. op.cit, Mendras. H. op.cit, Servolin. C. op.cit.

deux aspects étant indissolublement liés »¹²⁵. L'auteur ajoute que, étant donné ces caractéristiques, les moyens de production constituent un patrimoine et non un « capital » : ils n'ont pas pour objectif de produire un profit et ne peuvent être déplacés d'une activité à l'autre selon le taux de profit. Il en découle que « *les facteurs de production ne sont pas des " marchandises" et n'ont pas des " prix" au sens des théories économiques libérales* »¹²⁶. Une telle conception remet en cause la qualité d'entrepreneurs des producteurs paysans et familiaux, mais aussi, la pertinence des politiques libérales puisque celles-ci se fondent en particulier sur l'incitation par les prix sur le marché.

Dans un cadre néoclassique, l'étude des déterminants de l'offre agricole a fait l'objet de plusieurs investigations. Pour la plupart, ces investigations s'inscrivent dans le cadre du modèle de Nerlove, qui fait du prix anticipé le déterminant fondamental du comportement d'offre des agriculteurs¹²⁷. Plus précisément on considère qu'un comportement rationnel des paysans devrait leur conduire à augmenter leur production lorsque les prix augmentent. Toutefois, en dépit de l'élégance de leurs démonstrations mathématiques, les vérifications empiriques de ce modèle ont donné des élasticités très variables et par fois même négatives.¹²⁸ La variabilité de ces résultats a été expliquée par les caractéristiques économétrique du modèle de Nerlove (colinéarité des variables explicatives) et /ou par les modifications qu'ont apporté les divers chercheurs à ce modèle.¹²⁹ Mais, quoique la diversité des réponses de l'offre agricole au prix trouve, dans chaque cas, un fondement spécifique, l'hypothèse selon laquelle le prix est la variable fondamentale de décision d'offre des agriculteurs reste fortement discutée.

Bhaduri, Bharadwaj et Bhardan, insistent sur le fait que, dans le contexte des pays en développement, les marchés des intrants et des produits agricoles ne sont pas développés au point que les producteurs paysans réagissent uniquement au signal de prix par un ajustement des quantités. L'imperfection de l'information et l'accès inadéquat au crédit et aux différents services accordent souvent un pouvoir de monopole aux grands exploitants.¹³⁰

¹²⁵ Haubert. M. « l'application des politiques libérales dans l'agriculture et le rôle des paysans comme entrepreneurs ». Revue Tiers-monde, Tome XL, n°157, janvier - mars 1999, pp 87-106

¹²⁶ Haubert. M, op.cit 1999

¹²⁷ Nerlove. N. « Estimates of elasticities of supply of selected agricultural commodities » Journal of Farm Economics, n°38, 1956, pp 496- 509.

¹²⁸ Askari et Cummings, « Estimating agricultural supply response with the Nerlove model: A survey » International Economic Review, vol 18, n° 2, 1977, pp 257-292.

¹²⁹ Braulk. « Note in the Nerlove model of agricultural supply response » International Economic Review. Vol 23, n° 1, 1982, pp 241-244.

¹³⁰ Bhaduri. A. « Agricultural backwardness under semi-feudalism » Economic Journal, vol 30, n° 1, 1973, pp 120-137, Bharadwaj. K. « Production conditions in Indian agriculture » Combridg University Press, 1974, Bhardan. P.K. « Interlocking factor markets and agrarian development: A review of issues » Oxford Economics Papers. Vol 32, n°1, 1980, pp 82-89

Pour Junankar¹³¹, les conditions socio-économiques, dans les quelles opèrent les petits paysans, sont largement différentes de celles des grands exploitants. Ceux-ci disposent le plus souvent d'un accès facile aux marchés et au crédit et ont donc la possibilité de profiter d'une hausse de prix en augmentant leur production, ce qui n'est pas le cas pour les petits paysans. Il semble donc inapproprié de considérer que les producteurs paysans répondent nécessairement et uniquement à toute variation de prix de leur output. D'ailleurs des nombreuses études ont établi l'importance des variables autre que le prix dans le comportement économique des paysans.

Se référant au contexte économique de l'Afrique subsaharienne, et sous l'hypothèse que les exploitations paysannes fonctionnent à la fois comme unités de production et comme unités de consommation, Logossah¹³² a pu établir que c'est la recherche d'un revenu global important et d'une sécurité alimentaire qui fondent le comportement d'offre des agriculteurs. Cette hypothèse semble plus conforme à la réalité des producteurs paysans dont l'objectif est le plus souvent, d'assurer la subsistance du producteur et de sa famille et la reproduction simple de l'exploitation.

D'autres facteurs peuvent aussi affecter le comportement des producteurs paysans, comme l'a souligné Boussard¹³³, notamment les conditions climatiques, l'accès aux moyens de production, l'emploi rural, et les disponibilités financières. En effet, pour accroître la production, il est nécessaire de disposer d'une quantité plus importante des ressources, plus de terre, d'engrais d'outillage agricole... ou d'améliorer la productivité des ressources existantes par la recherche agronomique, la formation des producteurs, le développement des services d'appuis à l'activité agricole. L'amélioration des rendements implique donc un accroissement des ressources affectées à l'agriculture avec une meilleure maîtrise technique. Certes la hausse des prix peut améliorer la rentabilité de l'agriculture et inciter les producteurs à l'intensification mais cela nécessite une plus grande accessibilité et disponibilité d'inputs.

De même l'incertitude et le risque lié aux aléas climatiques demeurent les caractéristiques fondamentales de la production agricole. Ce risque est parfaitement intégré dans le comportement économique et technique des paysans. Plus le risque est grand moins d'intrants sont utilisés. La prise en compte de la variable risque pousse ainsi les producteurs

¹³¹ Junankar. P. N. « The response of peasant farmers to price incentives: The use and misuse of profit functions » *Journal of development studies*. Vol 27, n°2, 1991, pp 169-182.

¹³² Logossah. K. D.A. « déterminants de l'offre agricole dans les PVD : la prépondérance du revenu », *Monde en développement*, Tome 22, n° 86, 1994, pp 37-44.

¹³³ Boussard. J.M. op.cit.

paysans à réduire les dépenses de production en réalisant le minimum indispensable des travaux ce qui limite l'effet d'une hausse des prix des produits agricoles sur la production.

Par ailleurs, il est bien évident que la contrainte de liquidité affecte aussi le comportement de la plupart des paysans. Etant donné leur faible accès aux crédits agricoles, ceux-ci ne disposent pas souvent des moyens financiers nécessaires pour faire face aux avances monétaires exigées par leur activité. Face à des conditions climatiques aléatoires et compte tenu des contraintes financières, il est tout à fait possible qu'une augmentation des prix n'incite pas les exploitants à intensifier leur activité et à augmenter leur production.

2.4- La sécurité alimentaire

La libéralisation des économies nationales et des échanges mondiaux a renouvelé le débat sur la question alimentaire en particulier pour les pays du Sud. Lors du sommet mondial de l'alimentation organisé en 1996 par la FAO, la sécurité alimentaire a été définie ainsi : « *la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ». Et dans une conception libérale, la sécurité alimentaire est réduite à un équilibre entre l'offre et la demande d'aliments qu'il faut rechercher non plus par des politiques dites d'« autosuffisance », mais par le développement des échanges entre pays excédentaires et pays déficitaires.

En effet, le concept d'« autosuffisance », condamné par les défenseurs du libéralisme comme antiéconomique et relevant d'une autarcie dépassée par le développement des échanges, a progressivement cédé la place à celui de « sécurité alimentaire ». Celle-ci ne peut être établie, selon certaines institutions internationales, qu'à travers l'échange sur le marché mondial. Ce point de vue est souvent argumenté par le fait que, pour un pays, il est parfois moins coûteux d'acheter certains biens alimentaires sur le marché mondial que de chercher à produire de quoi satisfaire toute la consommation alimentaire sur son territoire. Ceci permet aussi d'éviter que des conditions climatiques défavorables n'entraînent des pénuries ou des famines.

Il est vrai que, dans beaucoup de cas, les politiques de développement de l'autosuffisance alimentaire ont buté sur des limites économiques et politiques¹³⁴. De même, on ne peut nier que, dans certains pays, les politiques libérales ont pu avoir des

¹³⁴ Voir : Revue Tiers Monde, numéro spécial, « sécurité alimentaire et question agraire : les risques du libéralisme », Tome XXXIX, n°153, janvier-mars 1998

effets bénéfiques en diminuant les pénuries grâce à une meilleure mobilisation des surplus ou même en favorisant les productions locales. Cependant, une telle conception de la sécurité alimentaire présente certaines limites de grande importance.

Tout d'abord, compter principalement sur le marché mondial pour assurer la sécurité alimentaire de la population nationale, c'est la soumettre aux fluctuations de celui-ci. Les marchés mondiaux sont, en effet, caractérisés par des fortes volatilités des prix et des quantités qui peuvent, à tout moment, menacer la sécurité alimentaire d'un pays. Cela peut être le cas, par exemple, d'un « accident climatique » qui réduit, brusquement, l'offre des biens alimentaires et fait exploser leurs prix, ou encore d'un « accident économique », lorsqu'une chute des prix des matières premières exportées réduit, brusquement, la capacité d'un pays d'importer des biens alimentaires. De même, l'alimentation à laquelle un pays peut avoir accès sur le marché mondial ne correspond pas nécessairement à sa population. Bien qu'on puisse observer une tendance vers une uniformisation des modèles et des styles de consommation alimentaire à l'échelle mondiale, l'alimentation « *est incontestablement l'un des domaines où s'enracinent le plus profondément les identités culturelles* »¹³⁵

Enfin, en cas de crise ou de conflit, il peut y avoir des difficultés d'approvisionnement. La forte dépendance du marché mondial, pour les produits alimentaires de base, soulève, en fait, le risque d'embargo par les grandes puissances (qui sont aussi les grands exportateurs des produits agricoles et alimentaires), soit pour réserver au marché intérieur une production en forte baisse¹³⁶, soit pour des raisons politiques¹³⁷. Cela peut conduire les pays concernés à revenir au moins partiellement à des politiques d'« autosuffisance ». En effet, la sécurité alimentaire, ce n'est pas manger quand tout va bien, c'est plutôt manger quand tout va mal.

En deuxième lieu, abstraction faite des éléments avancés, la sécurité alimentaire d'un pays en développement dépend de sa capacité de se procurer des devises pour financer ses importations. G.Azoulay¹³⁸, mais aussi J.Berthelot¹³⁹, insistent sur le fait que la majorité des pays en développement, en particulier ceux qui sont classés parmi « les

¹³⁵ Courade. G et Haubert .M, introduction au n° spécial Revue Tiers-monde « sécurité alimentaire et question agraire : les risques du libéralisme », Tome XXXIX, n° 153, 1998.

¹³⁶ C'est le cas, par exemple, de l'embargo des Etats-Unis sur l'exportation de soja en 1972-1973

¹³⁷ A titre d'exemple l'embargo des Etats-Unis sur les ventes des céréales à l'URSS suite à son engagement militaire en Afghanistan en 1980, et encore en 1999 à Cuba, l'Iran, l'Irak, la Libye, le Soudan, la Corée du Nord, et la Serbie.

¹³⁸ Azoulay. G, « globalisation des échanges et sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2010 ». Revue Tiers-monde, n° spécial « sécurité alimentaire et question agraire : les risques du libéralisme », Tome XXXIX, n° 153, 1998, pp 25-43.

pays le moins avancés », ne sont nullement assurés de disposer des devises suffisantes pour importer leur alimentation de base, compte tenu surtout de la forte volatilité des prix mondiaux. Dans ce contexte « *il est plus sage pour ces pays de produire tous les aliments que leur ressources naturelles permettent, même si la production intérieure coûte plus cher que l'importation* »¹⁴⁰. D'autant plus que les ressources en devises proviennent essentiellement des exportations des matières premières dont les termes de l'échange connaissent une détérioration à long terme. A l'intérieur de ces pays, ce sont les mêmes contraintes de faiblesse des ressources et de précarité dans l'accès aux biens alimentaires que subissent les régions et les catégories sociales défavorisées¹⁴¹. La sécurité alimentaire ne peut être donc réduite à un équilibre entre l'offre et la demande des aliments au niveau mondial, mais elle doit intégrer, au niveau de chaque pays, les dimensions essentielles de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, et cela aux différents niveaux auxquels se pose le problème d'accès à l'alimentation.

Enfin, pour ces pays, les programmes d'aide alimentaire sont, en principe, censés leur permettre de réduire leurs déficits alimentaires, mais l'expérience a montré que l'aide alimentaire n'est en définitive qu'un élément de la mise sous tutelle de ces pays par les grandes puissances qui sont en même temps les principaux donateurs. Assortie généralement d'une série de conditionnalités, l'aide alimentaire masque en réalité un nouveau type de protectionnisme¹⁴². Elle permet, entre autres, au pays donateur, d'écouler plus facilement ses excédents agricoles et d'influer sur la conduite de la politique économique du pays récepteur, en éliminant ou, au mieux, en diminuant la capacité à concourir, sur les marchés internes ou externes, des produits faisant l'objet de l'aide¹⁴³. Pour J. Berthelot¹⁴⁴, en dehors des situations d'extrême urgence, et du fait de sa gestion bureaucratique, l'aide alimentaire arrive très souvent à contretemps, venant déprimer les prix durant les récoltes abondantes suivantes. L'auteur note également que l'aide

¹³⁹ Berthelot. J. « l'agriculture, talon d'Achille de la Mondialisation : clés pour un accord agricole solidaire à l'OMC », L' Harmattan, Paris, 2001. p 333-334

¹⁴⁰ Bhagirath. L. D. « the AOA: an imbalanced, inequitable agreement » Third World Resurgence n° 100-101, Dec 98/ Jan 99, cité par Berthelot. J. op. Cit. p 334.

¹⁴¹ Voir les contributions de Franqueville, A. et Meunier, R. in Revue Tiers-monde, n° spécial « sécurité alimentaire et question agraire : les risques du libéralisme », Tome XXXIX, n° 153, 1998.

¹⁴² Voir : - Franqueville.A. Op.cit. et Salgado. W. « L'effet pervers de l'aide alimentaire à l'Amérique latine » in « question agraire et mondialisation ». Alternatives sud, Vol IX, n° 4, 2002, pp 59-77

¹⁴³ Un rapport présenté au congrès américain, en avril 1994, reconnaît que « l'aide alimentaire américaine a été un important outil dans l'expansion des marchés commerciaux pour les exportations des produits agricoles américains ». Le même document ajoute que l'aide alimentaire « a permis de placer des produits qui n'auraient pas pu être exportés en l'absence d'un financement concédé à cet effet, ce qui a eu pour conséquence de permettre l'augmentation totale des exportations américaines ». Cité par Salgado. W. op. cit. 2002

¹⁴⁴ Berthelot. J op.cit, 2001

alimentaire occidentale avait toujours varié dans le sens inverse des prix mondiaux, soit en sens inverse des besoins des pays en développement

Pour toutes les raisons avancées, mais aussi pour beaucoup d'autres, une question aussi sensible est délicate que celle de la « la sécurité alimentaire » est en grande partie une affaire d'Etat et ne peut en aucun cas être gérée exclusivement par le marché. L'argument est en fait très ancien : lorsque, sous l'influence des physiocrates, Turgot voulut libérer le commerce des grains, l'Abbé Ferdinand Galiani s'y est opposé en arguant que le pain étant la nourriture de base du peuple, les grains ne pouvaient être considérés comme des marchandises. Il écrivait que « *manger du pain ou n'en pas manger n'est pas une affaire de goût, de caprice ou de luxe, c'est une nécessité de tous les siècles et de tous les âges. Et de ce point de vue il (le blé) appartient à la politique et à la raison de l'Etat* »¹⁴⁵

¹⁴⁵ Galiani. F. « Dialogues sur le commerce du blé » Editions Fayard, Paris, 1984, p 86

CONCLUSION

Dans une perspective historique, la mondialisation contemporaine n'est qu'une étape du processus de diffusion et d'accumulation du capital à l'échelle mondiale, c'est-à-dire du processus d'extension progressive du système capitaliste dans l'espace géographique mondial. Cette étape est en particulier caractérisée par l'essor d'un secteur financier, plus autonome et plus internationalisé, et l'importance croissante des stratégies à dominantes financières des multinationales qui imposent leurs règles et échappent progressivement au contrôle et aux législations des Etats-nations.

Par ailleurs, Le processus de mondialisation n'a pas manqué d'affecter le système agroalimentaire mondial. On assiste à une tendance à l'expansion et à la globalisation des échanges agroalimentaires avec un poids accru des produits transformés à haute valeur ajoutée dans le commerce mondial de produits agricoles et alimentaires au détriment des produits agricoles primaires. Toutefois, le commerce mondial des produits agricoles devient de plus en plus polarisé avec une large domination des pays de la Triade et un poids de plus en plus important des échanges intra-régionaux, ce qui témoigne des inégalités caractérisant ce processus.

Egalement, la mondialisation des échanges agroalimentaires est accompagnée par une tendance à la concentration des forces du marché entre les mains des grandes firmes multinationales qui parviennent, progressivement, à dominer les marchés des produits agricoles notamment, ceux des produits transformés et à forte valeur ajoutée. Cette tendance est la résultante des stratégies déployées par ces firmes, en réponse à la mondialisation, ainsi que de la tendance à la concentration du capital et de la production dans l'agroalimentaire.

Sur le plan des idées, le processus de mondialisation a été accompagné par un retour en force du vieux mythe du marché libre, garant de l'intérêt général et de l'allocation efficace des ressources, et du libre échange porteur de la croissance économique. Si des nombreuses critiques peuvent être formulées à l'encontre des fondements théoriques du libéralisme économique, c'est dans le domaine de l'agriculture que les principes de base de ce libéralisme sont le plus remis en cause. Les spécificités socioéconomiques de l'agriculture font que des questions aussi délicates, tel que l'instabilité des marchés, la sécurité alimentaire ou encore l'accès aux ressources foncières, ne peuvent être déléguées aux seules forces du marchés. D'où la nécessité de l'intervention de l'Etat.

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE FAMILIALE EN TUNISIE : APERÇU

HISTORIQUE

Bien qu'abondamment étudiée, l'agriculture familiale reste un concept flou et ambigu et constitue, en soi, un objet d'étude. Cette ambiguïté est liée à la grande diversité des situations que couvre le concept d'agriculture familiale. Cette diversité des situations ou encore cette « *réalité polymorphe* », pour reprendre l'expression de H. Lamarche¹, est liée à des histoires et des contextes climatiques, socio-économiques et politiques différents et rend difficile la délimitation de l'exploitation familiale comme objet d'étude ou concept d'analyse. Ainsi, si les modèles théoriques permettent de dégager la ou les logiques de fonctionnement des exploitations familiales, les caractéristiques de celles-ci ne peuvent être délimitées que par rapport à un contexte particulier.

Dans le cadre de la première section de ce chapitre, notre objectif est, en premier lieu, de définir le concept d'agriculture familiale en se référant à ses différentes formes historiques et en mettant l'accent sur la diversité des logiques de fonctionnement qui caractérise cette catégorie d'agriculture. En deuxième lieu, les principales caractéristiques de cette catégorie d'exploitations seront spécifiées en se référant au contexte particulier de l'agriculture tunisienne.

Ces caractéristiques sont le produit d'une série des mutations qu'a connue l'agriculture tunisienne depuis l'intervention coloniale dans le pays ainsi que de la conception de la politique agricole et du rôle assigné à l'agriculture dans la stratégie de développement depuis l'indépendance. L'analyse de ses mutations, à laquelle est consacrée la deuxième section, nous apparaît fort intéressante. Elle permet en particulier d'analyser le rôle de l'Etat dans le maintien et la consolidation de l'exploitation familiale ainsi que les mécanismes et la capacité de cette catégorie d'exploitations de s'adapter aux modifications de leur contexte.

¹ Lamarche H « l'agriculture familiale : comparaison internationale » tome I « une réalité polymorphe », l'Harmattan, Paris, 1992

Section I- L'agriculture familiale : concept et caractéristiques.

La plupart des chercheurs (économistes, sociologues, historiens, etc.) s'accordent sur le fait que l'exploitation familiale est un objet d'étude en soi, dont la délimitation se heurte, en particulier, à l'hétérogénéité des formes de production qui peuvent être qualifiées de familiales. Ainsi, comme le souligne Lamarche, l'exploitation familiale n'est pas un simple élément de la diversité qui caractérise les structures de production dans l'agriculture, mais contient en elle-même toute cette diversité².

L'objectif de cette section est de dégager les traits généraux qui permettent de délimiter « *l'exploitation familiale* » en tant qu'objet d'analyse en mettant l'accent sur la diversité des situations que cet objet peut couvrir. Il est également question de dégager les principales caractéristiques de cette catégorie d'exploitations en se référant au contexte spécifique de l'agriculture tunisienne.

1- L'agriculture familiale : concept flou pour une réalité diverse

L'agriculture familiale est souvent définie comme étant celle qui se trouve intégrée par des exploitations qui utilisent exclusivement ou majoritairement le travail de la famille ou encore comme étant une forme d'agriculture où les décisions de production sont prises au sein de la famille, tant au niveau des objectifs que du fonctionnement et des modes de reproduction. Afin de clarifier ce concept, nous présenterons tout d'abord les différentes formes historiques de production familiale.

1.1- Les formes de production familiale

Dégager les règles de fonctionnement de l'agriculture familiale s'appuie tout d'abord sur l'analyse des formes domestique et paysanne qui représente les deux premières étapes de l'évolution historique de cette agriculture. Cette évolution a débouché sur le développement de la forme familiale marchande dite aussi l'agriculture familiale moderne.

1.1.1- La forme domestique

L'agriculture domestique, tel qu'elle est définie par Meillassoux³ est en quelque sorte la forme familiale "*originelle*". Elle fonctionne presque exclusivement sur la base de l'autoconsommation de la production de la famille, sa production est essentiellement vivrière et elle n'est pratiquement pas insérée dans le marché. En d'autre terme il s'agit d'une forme de production caractérisée par « *une circulation introvertie des produits* »

² Lamarche, H., op.cit 199, p14

³ Meillassoux. C. « femmes, greniers et capitaux » F. Maspero, Paris 1975

domestiques et donc prépondérance de la valeur d'usage »⁴. L'autosubsistance peut être donc considérée comme le trait critique de l'agriculture domestique. Cependant celle-ci " ne se confond pas pourtant avec l'autarcie, elle n'exclue pas les rapports avec l'extérieur, et même certains échanges marchands, tout le temps que leurs effets soient susceptibles d'être neutralisés et que n'est pas atteint le seuil critique au-delà duquel les transformations des rapports de production qu'ils entraînent ne sont plus réversibles"⁵.

1.1.2- La forme paysanne

L'exploitation paysanne est un concept d'analyse qui définit un modèle de fonctionnement bien particulier d'exploitation agricole, parfaitement décrit et analysé par A. Tchayanov, puis repris par H. Mendras, J. Teipicht et bien d'autres encore. S'appuyant sur un ensemble d'enquêtes économiques et statistiques, Tchayanov a élaboré une théorie du comportement paysan au niveau familial (microéconomique) et une théorie macroéconomique où l'économie paysanne constitue un système économique à part, système non capitaliste trouvant sa place dans l'économie nationale. La première de ces théories est exposée dans l'ouvrage de 1925⁶, la seconde dans un texte plus court, intitulé « Théories des systèmes économiques non capitalistes »⁷. Selon Tchayanov quatre éléments distinguent l'économie paysanne :

- C'est l'unité de production agricole de base fondée sur la main d'œuvre familiale ou, comme le souligne Tepicht, elle est le lieu où s'ajuste le nombre de bras au travail au nombre des bouches à nourrir⁸.

- La principale substitution entre facteurs est la substitution du travail à la terre, c'est-à-dire l'intensification dans l'usage de la terre pour faire correspondre la production aux besoins de la famille. S'il y a amélioration des moyens de travail, c'est pour mieux atteindre cet objectif.

- Cette économie paysanne peut être intégrée au marché par la vente de la production et l'achat des biens de consommation ou de production, mais cette intégration est toujours guidée par la rationalité paysanne particulière. Dans la mesure où l'objectif de l'exploitation paysanne est d'assurer la subsistance du producteur et de sa famille, seul le "surplus agricole" de la famille est vendu sur le marché. De ce fait elle prend souvent la

⁴ Salhin. M. «Age de pierre, âge d'abondance, l'économie des sociétés primitives », Gallimard. Paris 1972 p131

⁵ Meillassoux. C. op.cit, p 42

⁶ Tchayanov. A. «Théorie de l'économie paysanne » Moscou 1925, traduction française A. Cujas Paris 1985

⁷ Tchayanov. A : « Théorie des systèmes économiques non capitalistes ». 1923 Traduit par PH. Couty. OROSTOM. Dakar. Mars 1970.

⁸ Tepicht. J. « Marxisme et agriculture : les paysans polonais ». A. Collin. 1973

forme de la polyculture - élevage, compte tenu de la diversité des produits nécessaires pour la subsistance de la famille.

- Etant basée sur la satisfaction des besoins, l'économie paysanne est étrangère aux catégories capitalistes telles que le profit, l'intérêt...etc. De ce fait le rapport entre le travail et le revenu est assez particulier. *"Contrairement au capitaliste qui n'engage pas des nouveaux fonds sans compter au moins un taux proportionnel de profit, à la différence du salarié qui demandera pour chaque heure supplémentaire de travail autant, si non plus, que pour ses heures normales, "le personnel" d'une exploitation familiale paysanne fournit pour augmenter son revenu global, un surcroît de travail payé à un prix plus bas..."*⁹. Le revenu paysan est donc déterminé par la composition et la taille de la famille, la productivité du travail mais surtout, par l'effort des travailleurs ou encore le degré "d'auto-exploitation" des paysans.

Chez Mendras, on trouve toutes les caractéristiques de l'économie paysanne définie par Tchayanov et en particulier celles concernant les rapports entre la production et la famille. On y trouve en plus une dimension sociologique avec la prise en compte des rapports entre l'exploitation paysanne, la société locale et la société globale¹⁰. Mais cette économie paysanne doit faire face à l'évolution capitaliste de la société dans laquelle la paysannerie ne peut être dominante ou, comme le souligne Tepicht *"elle est contrainte de plus en plus de s'éloigner de ses propres origines pour s'intégrer à l'économie capitaliste"*¹¹

1.1.3- La forme familiale marchande

L'analyse des formes sociales de production familiale va être donc enrichie par l'ensemble des théories qui ont analysé la confrontation entre l'agriculture et le capitalisme. C'est d'ailleurs de cette confrontation que résultent les transformations les plus importantes de l'agriculture familiale aboutissant à l'agriculture spécialisée et au développement de la forme familiale marchande.

Au stade de l'industrie "domestique " c'est-à-dire où le capitalisme est encore limité aux centres urbains ; les familles paysannes sont largement indépendantes et les échanges ne sont que peu répandus. Cependant, *« dès la création de l'industrie urbaine, le développement important des réseaux de communication et l'extension des rapports marchands à l'agriculture favorisent une première division du travail, puisque vont cesser peu à peu les activités artisanales des agriculteurs. Les paysans sont contraints d'accroître*

⁹Tchayanov. A. cité par Tepicht. J. op.cit p 35.

¹⁰ Mendras. H. « Les sociétés paysannes ». Armand Collin 1976

leurs productions pour pouvoir les écouler et acheter les marchandises qui leurs sont maintenant nécessaires. Ce mécanisme entraîne l'abandon des certaines productions, un début de spécialisation entre les exploitations, l'amélioration des méthodes de production et finalement la transformation du mode d'exploitation traditionnel ». ¹² C'est donc le développement de l'industrie et l'insertion de l'agriculture dans le marché qui se trouvent à l'origine du développement de cette forme d'agriculture – dite familiale marchande ou moderne- spécialisée dans une ou plusieurs productions spécifiquement marchandes. Cette spécialisation est considérée comme une étape déterminante de modernisation puisque c'est un dépassement de l'association agriculture-élevage qui caractérisait les formes antérieures.

Dans cette forme d'agriculture, telle qu'elle est définie par Servolin ¹³, le chef de l'exploitation dispose de la propriété ou tout au moins du contrôle plus ou moins complet de l'ensemble de ses moyens de production et surtout du plus important d'entre eux : la terre. Il les met en œuvre par son propre travail et celui des membres de sa famille et il est de ce fait propriétaire de son produit. Son objectif est d'assurer sa subsistance et celle de sa famille. C'est pourquoi elle est qualifiée de familiale. Mais cette agriculture, bien que fondée sur l'exploitation familiale, « se consacre à une production de masse entièrement destinée au marché, et se révolutionne, sans cesse, elle-même par l'adoption continuelle du progrès technique permettant d'abaisser la valeur et de réduire les prix des produits ». ¹⁴ C'est ainsi qu'elle a « entièrement rompu avec ses origines artisanales sur un point essentiels : alors que le producteur artisanal travail pour la demande existante, préalablement exprimée et connue par lui, ce nouveau type d'exploitant agricole travail pour un marché lointain dont il ne connaît pas les limites ». ¹⁵ Cependant, bien que fortement intégré dans le marché, la rationalité économique d'un producteur familial diffère de celle d'un producteur capitaliste. Si pour le capitaliste le marché est le lieu où se réalise la croissance de son capital, pour le petit producteur, il n'est qu'un moyen de transformer en argent le produit de son travail, de percevoir un revenu suffisant pour le faire vivre lui et sa famille.

Se référant aux agricultures méditerranéennes, Campagne s'attache à mieux caractériser la forme dite « familiale marchande » ¹⁶. Pour l'auteur, cette forme est d'abord

¹¹ Tepicht. J. op.cit. 1973 p 17

¹² Mollard. A. « Paysans exploités : essai sur la question paysanne » P.U.G. 1977. p 46-47

¹³ Servolin. C. « L'agriculture moderne ». Edition le Seuil 1989.

¹⁴ Idem. p 37

¹⁵ Idem. p 37

¹⁶ Campagne. P. « Synthèse : le RAFAC d'hier à demain » in « agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée : enjeux et perspectives » Options Méditerranéennes, Série B. N° 12 CIHEAM, Paris 1997.

familiale de trois points de vue. Tout d'abord dans l'organisation du travail et la gestion de la production et de sa répartition. Ensuite dans la priorité absolue donnée à la reproduction de la force de travail familiale. Enfin ce caractère familial apparaît dans le rapport au travail : le travail ne se compte pas en heures mais est directement lié aux besoins de production, c'est-à-dire que l'unité de mesure n'est pas le temps de travail passé, mais le travail à réaliser. De même l'organisation du travail et les délais dont on dispose pour mener à bien le processus de production sont en grande partie conditionnés par les contraintes naturelles et non par le marché.

La deuxième grande caractéristique de cette agriculture est son contenu marchand. A ce niveau, cette agriculture peut prendre deux formes : celle de l' « *agriculture à surplus vivrier* » dont le principe fondamental est de vendre sur le marché ce qui n'est pas consommé par la famille, et celle qui est spécialisée dans une production spécifiquement marchande. Enfin, Campagne souligne que le caractère à la fois marchand et familial de l'agriculture en question, lui confère un statut économique très particulier, puisque le mode de consommation est intimement lié au mode de production.

1.2- Dés modèles théoriques à la réalité

Si les modèles théoriques constituent un cadre d'analyse qui permet de dégager les caractéristiques générales des formes de production familiale, force est de souligner que la grande diversité des situations fait de « l'exploitation familiale » une notion ambiguë qui ne peut se comprendre uniquement à partir de ces modèles. C'est d'ailleurs en raison de cette diversité que beaucoup de chercheurs conseillent fortement d'utiliser le terme au pluriel « *agricultures familiales* ».

1.2.1- L'agriculture familiale : l'ambiguïté d'un concept

Bien que abondamment étudiée, l'agriculture familiale reste un concept flou recouvrant des réalités diverses. L'expression « agriculture familiale » soulève, en fait plusieurs interrogations : s'agit-il d'une catégorie statistique déguisée, d'une agriculture caractérisée par une relative stabilité de ses rapports de production, d'une agriculture caractérisée par la modernisation en cours d'exploitations paysannes antérieures, ou encore d'une agriculture « *idéale et vertueuse* », ni exploitée, ni exploiteuse.

L'ambiguïté de cette notion repose tout d'abord sur la complexité et l'hétérogénéité de l'agriculture familiale en tant qu'objet d'étude. Pour les sociologues, le terme « agriculture familiale » renferme une forte relation entre la famille et la terre. Pour les anthropologues, cette notion reflète un « *modèle anthropologique de famille* » caractérisé

par des rapports spécifiques de parenté. Pour les économistes, il s'agit d'une forme d'organisation de la production qui implique des rapports particuliers avec les moyens de production, avec le marché, avec l'Etat et avec la société globale. Ainsi, « *La définition d'une agriculture " familiale " paraît devoir préciser les rapports entre les membre de la famille (rapports de parenté confondus avec les rapports de production), la composition du ménage exploitant (un ou plusieurs couples ? Combien d'actif ? les rôles dévolus aux femmes, aux différentes générations) , les modalités de transmission de l'exploitation (terre , moyens de travail, épargne) les formes d'installation , les modalités d'extension ou de réduction , les conditions culturelles d'élaboration des stratégies portant sur la famille et le rapport exploitation - famille, les relation au sein du groupe social local , avec les fournisseurs et les acheteurs, avec l'Etat, avec les instances idéologiques* ». ¹⁷

La définition de l'agriculture familiale se heurte aussi à la diversité des logiques qui gouvernent le fonctionnement des exploitations familiales. ¹⁸En effet si la notion d'exploitation familiale renvoie à une forte interdépendance entre la production agricole et la reproduction de la famille, il y a en réalité une variété des stratégies au niveau de l'allocation de la force de travail et du surplus. Ainsi on peut rencontrer des logiques de production où priment la production agricole et la constitution d'une capacité productive suffisante, ce qui suppose une affectation du surplus, quand il existe en priorité à l'appareil de production. Dans ce cas la création ou l'utilisation des sources de revenu extérieur se fait dans le cadre du même objectif. Dans d'autre cas c'est la reproduction de la famille qui prime et qui va donc absorber une bonne partie des moyens dégagés par l'activité agricole ; on peut même assister dans certain cas à une opération de décapitalisation pour la satisfaction des besoins sociaux. Cette diversité des logiques de fonctionnement implique nécessairement une diversité de comportements au niveau de la gestion de l'exploitation.

Enfin l'ambiguïté de cette notion repose, en partie, sur la confusion faite entre l'agriculture paysanne et l'agriculture familiale ; comme l'a souligné Lamarche « *certes, l'exploitation paysanne a, aujourd'hui, quasiment disparu de la campagne française, mais certainement pas l'exploitation familiale, et il ne faut pas confondre les deux* ». ¹⁹ En effet il est bien établi que l'agriculture familiale d'aujourd'hui se distingue de l'agriculture paysanne, aussi bien sur le plan économique ²⁰ que sur le plan sociologique ²¹

¹⁷ Chaulet. C. « L'avenir de l'agriculture familiale en méditerranée. De quelles agricultures, de quelles familles s'agit-il ? ». Séminaire RAFAC, CIHEAM- IAMM. Montpellier 21- 26 octobre 1991.

¹⁸ Elloumi. M : « l'agriculture familiale méditerranéenne : permanence et diversité ». Options méditerranéennes. Série B. n 12 CIHEAM. IAMM 1997. pp 177- 185

¹⁹ Lamarche. H. « l'agriculture familiale : comparaison internationale ». Tome 1. l'harmattan. 1991. p 11

²⁰ Friedman. H. « household production and the national economy : concepts for the analysis of agrarian formations », in Journal of Peasant Studies vol 7 n 1 1980 pp 158-183

²¹ Mendras. H. op.cit

1.2.2- Agriculture familiale ou « agricultures familiales »

Mendras oppose le paysan et l'agriculteur sur quelques critères discriminants permettant de définir des " idéaux-types ". Il s'agit notamment de l'autonomie relative des collectivités paysannes par rapport à la société englobante qui les domine et l'importance de l'autosubsistance chez les paysans alors qu'elle tend à disparaître chez les agriculteurs, une prégnance du groupe domestique dans l'organisation du travail avec une faible spécialisation des tâches chez les uns et une tendance à la spécialisation des tâches chez les autres, renforcée par l'influence prépondérante des techniques et du marché.²²

Il n'est pas facile de caractériser l'agriculture familiale d'aujourd'hui par référence aux idéaux – types de Mendras. En effet la grande majorité des exploitations familiales reposent sur le groupe domestique pour la mobilisation du travail, avec un recours au travail salarié –très variable – mais qui, hormis dans les formes d'agriculture d'entreprise, reste complémentaire par rapport au travail familial. Les tâches sont plus ou moins spécialisées selon les systèmes de production mais, de manière générale, il est rare d'observer une spécialisation qui exclut toute autre production ou toute autre source de revenu para ou extra agricole. En ce qui concerne la relation au marché, le temps des économies autarciques – qui dans les faits n'a jamais existé- est révolu et de nos jours toutes les unités de production sont à des degrés divers, mais le plus souvent fortement, reliées aux mécanismes de l'échange.

Tableau 2- 1 : Caractéristiques comparées entre deux idéaux - types

	Paysans	Agriculteurs
Autonomie de la collectivité	Relative	Nulle
Autosubsistance	Doublée de production pour le marché	Nulle
Spécialisation des tâches	Faible	Forte
Attribution des tâches	Groupe domestique	Technologie et marché

Source : Barra G 2004

Par rapport aux idéaux – types de Mendras, l'agriculture familiale d'aujourd'hui se situe donc dans un « entre-deux » : sa base familiale la rapproche des exploitations paysannes mais son intégration, plus ou moins forte, dans l'économie du marché la rapproche des entreprises agricoles. Entre ces situations extrêmes Lamarche²³, élabore une typologie des exploitations familiales caractérisées par divers stades évolutifs entre l'exploitation vivrière et l'exploitation entrepreneuriale.

²² Idem.

²³ Lamarche. H. « L'agriculture familiale : comparaison internationale ». Tome 2. L'harmattan. 1994

L'exploitation vivrière se définit par une base familiale et un objectif de survie, c'est-à-dire visant la simple reproduction de la famille. L'exploitation paysanne structurée sur les mêmes fondements familiaux se caractérise par sa semi-autarcie et un objectif de conservation et de croissance du patrimoine familial. Dans ces deux modèles, l'objectif est d'obtenir des valeurs d'usage et non des valeurs d'échange.

L'entrepreneur agricole correspond à la transposition au secteur agricole de la théorie classique de la production. Le producteur a un comportement d'optimisation et la gestion de l'exploitation repose sur les principes classiques d'efficacité économique : efficacité technique (le choix technique vise à maximiser les quantités produites pour une quantité donnée d'intrants) et efficacité dans l'allocation des ressources (produits et intrants doivent être ajustés pour refléter les prix relatifs)

Se basant sur une démarche statistique comparative, cette typologie met clairement en évidence la diversité des situations réelles attachées au concept d'agriculture familiale. Elle montre, en outre, que cette diversité repose sur le croisement de deux critères : l'intensité des logiques familiales et le degré de dépendance de l'exploitation. Le premier critère est un indicateur du poids de la famille dans les logiques productives. Trois thèmes sont retenus pour évaluer l'intensité des logiques familiales : le foncier (la propriété foncière familiale, l'importance donnée à la propriété foncière, et l'attachement à la terre), le travail (répartition des tâches entre les membres de la famille, l'utilisation d'une main d'œuvre familiale) et la reproduction de l'exploitation (reproduction de l'exploitation et / ou reproduction de la famille). Le deuxième critère est un indicateur du degré d'autonomie / dépendance de l'exploitation dans l'organisation de la production agricole. Trois variables sont retenues : la dépendance technologique (le degré d'intensification / extensification), la dépendance financière (autofinancement ou emprunt) et la dépendance au marché. Le croisement de ces deux critères, intensité des logiques familiales et degrés de dépendance, permet de distinguer quatre modèles de fonctionnement. :

- *Le modèle "Entreprise"* : il se caractérise par des rapports de production peu ou pas familiaux et fortement dépendants. La propriété foncière familiale et l'attachement à cette propriété sont peu importants. Le mode de faire valoir directe n'est pas le seul statut foncier envisageable, bien au contraire le fermage y tient une place non négligeable. De plus la terre s'achète et se vend comme tout autre bien en fonction des besoins conjoncturels de l'exploitation. De même, il est régulièrement fait appel à la force de travail extérieure (salarial permanent ou temporaire), de sorte que la part du travail familial dans le travail total soit négligeable. Ce modèle est aussi caractérisé par sa forte

dépendance aussi bien sur le plan technologique que financier ou commercial. Les exploitations de ce modèle fonctionnent souvent dans des systèmes intensifs. Ils ont abondamment recours à l'emprunt pour financer leurs investissements et produisent exclusivement pour le marché.

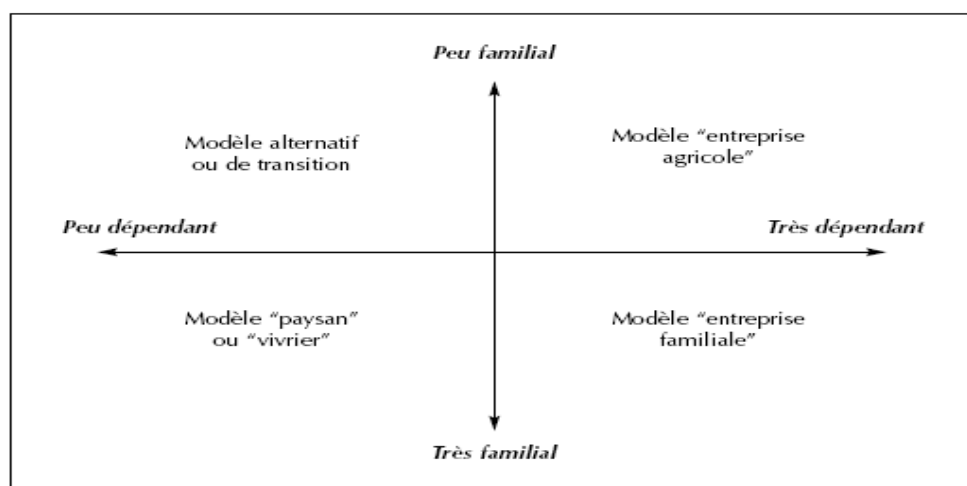
Pensée comme une entreprise au sens classique du terme, l'exploitation de ce modèle a pour objectifs fondamentaux de produire pour vendre et de réaliser un profit ou, à la limite un chiffre d'affaire suffisant pour rémunérer correctement sa force de travail.

- *Le modèle "Entreprise Familiale"* : il se distingue du modèle précédent par l'importance primordiale tenue par la famille. L'organisation du travail se structure autour d'une main d'œuvre familiale, le patrimoine est une notion exclusivement familiale et l'avenir de l'exploitation est pensé en terme de reproduction de la famille. Par contre l'organisation de la production est très dépendante de l'extérieur. Bien que dans un cadre familial, la production de l'exploitation est pensée en terme de revenu agricole et le travail en terme de salaire et les notions de rémunération et de productivité du travail sont tout à fait présentes dans ce modèle.

- *Le modèle "Exploitation Paysanne et Vivrière"* : ce modèle est caractérisé par une forte prédominance des logiques familiale et une faible dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Les exploitations de ce modèle, qui produisent peu et utilisent des techniques plutôt traditionnelles, ont pour objectif premier la satisfaction des besoins familiaux.

- *Le modèle "Exploitation Familiale Moderne"* : ce modèle se structure autour d'une double dynamique avec d'un coté, la recherche d'une diminution constante du rôle de la famille dans les rapports de production et de l'autre, la recherche de la plus grande autonomie possible. Il représente un modèle de fonctionnement qui serait libéré à la fois des contraintes familiales et des dépendances technico-économiques.

Graphique 2-1 : typologie des exploitations familiales selon Lamarche



Source : Lamarche 1994 p55

L'importance de la typologie dressée par Lamarche réside dans le fait qu'elle met en évidence la diversité qui caractérise l'agriculture familiale en tant que forme de production. L'agriculture familiale n'est pas une couche homogène et de ce fait n'est pas promise en bloc à un même avenir. Le terme « agriculture familiale » couvre, en fait, un vaste éventail de situations souvent très différentes. Ainsi, certains auteurs conseillent fortement d'utiliser le terme au pluriel « *agricultures familiales* » pour démontrer la diversité des systèmes et contextes examinés. L'organisation et la pratique des systèmes agricoles varient fortement selon les zones agro écologiques, les pays, ainsi que les différents groupes socioculturels.

Toutefois, en dépit de cette diversité, il existe certaines caractéristiques clés propres à l'agriculture familiale, liées au rapport particulier entre la structure et la composition du ménage, ainsi que les biens et activités agricoles qui y sont associés. Ce rapport influe fortement sur la manière dont les décisions sont prises concernant le choix des cultures, l'organisation de la main-d'œuvre familiale et sa répartition pour les différentes tâches, la gestion des terres et autres biens agricoles. En se référant au contexte particulier de la région d'Afrique de l'Ouest, B. Gueye²⁴ s'est livré à une comparaison entre les exploitations familiales et l'agriculture commerciale qu'on peut synthétiser dans le tableau suivant :

Tableau 2- 2 : Comparaison entre exploitations familiales et agriculture commerciale

Caractéristiques	Exploitations familiales	Agriculture commerciale
Rôle de la main-d'œuvre du ménage	Important	Faible ou nul
Liens communautaires	Forts : fondés sur la solidarité et l'entraide entre ménage et groupe plus large	Faible : souvent aucune connexion sociale entre entrepreneur et communauté locale
Objectifs prioritaires	Consommer Stocker Vendre	Vendre Acheter Consommer
Diversification	Forte : pour réduire l'exposition au risque	Faible : spécialisation dans des cultures et activités très limitées
Flexibilité	Forte	Faible
Taille de l'exploitation	Réduite	Grande
Liens avec le marché	Faibles : mais grandissants	Forts
Accès aux terres	Par héritage et arrangements sociaux	Assez souvent par achat

Source : B. Gueye 2005.

Par rapport à l'agriculture commerciale, les exploitations familiales se caractérisent par un « *portefeuille diversifié d'activités* » impliquant diverses productions végétales et animales mais également d'autres activités non agricoles tel que le commerce et l'artisanat. Cette diversification permet de réduire l'exposition au risque et procure aux exploitations familiales « *une forte flexibilité et une capacité d'adaptation* » aux fluctuations des facteurs climatiques et économiques. Au sein de l'exploitation familiale, l'accès aux terres

et aux biens agricoles s'acquiert généralement par héritage ou autres arrangements sociaux, tels que des prêts. Il importe donc d'éviter de voir l'exploitation familiale comme une unité économique isolée uniquement dédiée à l'agriculture et dépendant exclusivement de ses propres ressources.

De même, la production agricole repose sur la main-d'œuvre familiale qui, bien que souvent « *non rémunérée* », possède l'assurance d'une contrepartie sous forme de droits et des avantages à plus long terme. Ceci procure un avantage compétitif certain par rapport à l'agriculture commerciale, car c'est durant les périodes de crise (sécheresse, inondations, autres calamités) où le rendement du travail reste particulièrement faible, que la main d'œuvre familiale reste le plus disponible et le plus engagé, malgré un faible niveau de « *rémunération* » de son effort. En outre, étant une partie du système, les travailleurs familiaux ont un degré de motivation généralement plus élevé que celui d'un salarié agricole²⁵. Toutefois ce système n'est pas stable ; il subit des transformations de plus en plus profondes consécutives à l'éclatement des grandes concessions familiales et des centres de décisions, de l'évolution des valeurs socioculturelles renforcée par une ouverture de plus en plus marquée du milieu rural vers l'extérieur, de la pression économique, etc. Enfin, contrairement aux entreprises commerciales, les exploitations familiales tendent à posséder des superficies de terres relativement réduites.

Ces caractéristiques n'impliquent en aucun cas que l'exploitation familiale constitue « *un système archaïque réfractaire à l'innovation, condamnée à rester sur de petites échelles, insensible aux différentes formes d'incitations et non ouverte sur le marché* ». La différence porte davantage sur le mode d'organisation (rôle de la main d'œuvre familiale, liens avec la communauté, mode de transmission des ressources) et la hiérarchie des objectifs (consommer, stocker, vendre) plutôt que sur le degré d'ouverture sur le marché. Toutefois, face aux besoins financiers grandissants, la primauté de la consommation sur la commercialisation subit des changements, ce qui entraîne des réorientations importantes de la manière dont les terres et la main-d'œuvre se distribue entre cultures vivrières et de rente.

En somme, le terme « *Exploitation familiale* » recouvre des situations extrêmement variées et différentes. L'éventail va de l'entreprise familiale capitaliste qui emploie de la main-d'œuvre salarié au petit paysan semi-prolétaire qui la vend. Les exploitations familiales agricoles ne constituent pas de ce fait un groupe social homogène, c'est-à-dire une classe sociale au sens marxiste du terme. La paysannerie associe dans son sein les

²⁴ Gueye B. « L'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest : concepts et enjeux actuels » IIED, Mars 2005

²⁵ Gueye B. op.cit 2005

tendances contradictoires propres au statut du propriétaire et du prolétaire. Ainsi, cette diversité, qui peut être attribuée à des histoires et des contextes socio-économiques et politiques différents, est aussi le reflet du caractère instable, transitoire et en perpétuel bouleversement des formes de production paysannes et familiales.

2- L'agriculture familiale en Tunisie : Essai de caractérisation

Depuis l'indépendance l'agriculture tunisienne a connu des changements profonds tant au niveau de l'appareil de production, de l'emploi qu'au niveau de sa place dans l'économie du pays. Mais la principale caractéristique de l'évolution de l'agriculture tunisienne est la stabilité remarquable de ces structures agraires voir même, le renforcement du caractère familial des structures de production. En dynamique, l'évolution de ces structures familiales a été conditionnée, en grande partie, par la forte dépendance de leur activité des aléas climatiques et leur intégration croissante au marché.

2.1- L'évolution des structures agraires : l'importance de l'exploitation familiale

L'analyse de l'évolution des structures agraires en Tunisie dénote en particulier, l'importance des exploitations familiales et paysannes. Ce-ci apparaît dans le poids important de la main-d'œuvre familiale et dans la place qu'occupe le mode de faire valoir direct comme mode d'usage de la terre.

2.1.1- La structure de la main d'œuvre agricole

La prédominance du caractère familial de l'agriculture tunisienne apparaît tout d'abord dans l'évolution de la structure de la main d'œuvre agricole. Celle-ci est loin de refléter une tendance à la généralisation du salariat mais plutôt une consolidation du travail familial dans l'agriculture.

Tableau 2-3 : Evolution de la structure de la main d'œuvre agricole entre 1961-62 et 2004-2005

Désignation	1961-1962		1994-1995		2004-2005	
	Nombre (en1000)	%	Nombre (en1000)	%	Nombre (en 1000)	%
Exploitants	208	38	282	51	293	54
Aides-familiaux	205	49	230	42	196	36
Salariés	73	13	37	7	53	10
total	546	100	549	100	542	100

Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles 1994-95 et 2004-2005

En comparaison avec la situation du début des années 1960, la population active agricole occupée n'a subi qu'une faible variation. Le taux d'augmentation n'a pas dépassé 1% entre 1961-62 et 1994-95. En 2004-05, la population active agricole occupée compte

542.000 unités, soit une baisse d'environ 0,7 % par rapport à 1961-62. En effet le développement, la diversification et l'intensification qu'a connue le secteur agricole ont certainement entraîné l'augmentation des postes d'emploi, mais en contre partie la mécanisation et l'utilisation du matériel agricole ont limité les postes d'emploi au niveau de la production. Toutefois, l'évolution de la structure de la main d'œuvre agricole fait ressortir deux caractéristiques :

- l'importance de la main d'œuvre familiale dont la part dans la population active agricole est passée de 87% en 1961-62 à 93% en 1994-95. Malgré une baisse en 2004-05, la part de la main d'œuvre familiale dans la population active agricole reste importante et se situe à 90%. En effectif, la main d'œuvre familiale est passée de 413.000 unités en 1961-62 à 489.000 en 2004-05, soit une augmentation de presque 18,5 %.

- le faible effectif des salariés agricoles dont le pourcentage dans l'effectif total a passé de 7% en 1994-95 à 10 % en 2004-05, sans toutefois atteindre son niveau de 1961-62, soit 13%. Durant la même période leur nombre est passé de 73000 personnes en 1961-62 à 53.000 personnes en 2004-05 soit une régression de 37,7%. La stabilisation des structures sociales et les progrès de la mécanisation des travaux agricoles semblent avoir joué dans le même sens et provoqué une réduction du nombre des salariés permanents.

Toutefois, ces données ne prennent pas en considération le salariat temporaire dont l'évolution ne s'est pas nécessairement faite de la même manière que le salariat permanent. Pour mieux saisir l'évolution de la structure de la main-d'œuvre agricole, il nous semble adéquat d'analyser en termes de nombre de journées de travail fournies dans l'agriculture. En 1961-62, le nombre de jours de travail effectués par les exploitants représentait 43 % du total de journées de travail agricole ; celui effectué par les aides familiaux 35 % et celui effectué par les salariés permanents et les "khammès" 22 %. Sur la période 1998-2003, la main d'œuvre familiale (exploitants et aides familiaux) a effectué en moyenne 78,5 % du total de journées de travail agricole contre 9,9 % effectué par les salariés permanents et 11,6% effectué par les salariés temporaires. Il est donc certain que la main d'œuvre familiale continue à fournir la majeure partie de travaux agricoles (près de 80 %), par contre il n'est pas certain que le recours à la main d'œuvre salarié a régressé d'une façon notable du fait qu'il est difficile de bien cerner le travail temporaire dans les campagnes tunisiennes.

2.2.2- Le mode de faire valoir

L'évolution des modes d'exploitation de la terre fait ressortir la rigidité des structures de l'agriculture tunisienne. Cette évolution montre en effet que le mode de faire

valoir direct reste toujours le mode d'exploitation prédominant et qu'il a même tendance à se consolider.

Tableau 2- 4 : Evolution des modes de faire valoir des exploitations agricoles (en % des terres cultivées)

Mode de faire valoir	1961-1962	1994-1995	2004-2005
Direct	81,5	91,0	94,8
Location	7,5	2,5	2,2
Métayage et autres	11,0	6,5	3,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : enquêtes sur les structures des exploitations agricoles.1961-62, 1994-95 et 2004-05

Le pourcentage des terres privées exploitées en faire valoir direct est passée de 81.5% en 1961-62 à 91 % en 1994-95, et il apparaît que le mode de faire valoir direct prend de plus en plus d'ampleur puisqu'il touche en 2004-2005 près de 95 % des parcelles. Par contre, les superficies exploitées en location ont connu une diminution remarquable. Elles ne représentent que 2.2 % des superficies cultivées en 2004-05 contre 2,5 % en 1994-95 et 7.5 % en 1961-62. Pour les grandes exploitations (de 100 ha et plus), 79,4 % des parcelles sont exploités en faire valoir direct et 13,7 % uniquement sont exploités en location. La faiblesse du phénomène de location des terres pratiquée par les grands exploitants, traduit l'insécurité du statut de fermage en Tunisie. En effet le statut de locataire ne donnait pas accès au crédit agricole jusqu'à une date récente. Cela renforce aussi le caractère familial de l'agriculture tunisienne et prouve que la propriété de la terre est conçue comme un outil de production et pas seulement comme instrument de captation de la rente ou un refuge contre l'insécurité²⁶

2.2- La forte dépendance des aléas climatiques

Sur une superficie totale de 16 millions d'hectares, la Tunisie dispose d'une superficie agricole utile (SAU) d'environ 9,5 million d'hectares soit 59,3 % du territoire nationale. La SAU est composée de près de 5,5 millions d'hectares, soit 52,6 %, de terre labourables et 4 millions d'hectares de forêts et de parcours steppiques. La superficie cultivable se répartit entre les trois grandes régions agro écologiques du pays de la façon suivante :

* **le Nord**, 18 % du territoire national, dont le climat est le plus favorable à l'activité agricole, avec une pluviométrie qui se situe entre 400 et 1200 mm/an, représente 37 % des terres cultivables du pays. L'essentiel de ces terres est destiné à la production céréalière et

²⁶ Abaab, A. et Elloumi, M. « L'évolution des structures des exploitations agricoles et mutations de l'agriculture tunisienne » in Jouve Anne-Marie « Terres méditerranéennes : le morcellement richesse ou danger » Karthala 2001.

fourragère. Ce domaine peut être à son tour subdivisé en trois sous-domaines bioclimatiques méditerranéens. Le premier, humide et bien arrosé (800 à 1200 mm/an en moyenne) est compris entre la Khroumirie et les Mogods et caractérisé par un nombre annuel moyen de jours pluvieux supérieur à 100, un bilan hydrique au sol excédentaire durant toute la saison agricole et aucun risque de pleine sécheresse annuelle. Le deuxième sous-domaine, subhumide passablement arrosé (600 à 800 mm/an en moyenne) est compris entre la Vallée de Medjerdah et le Cap-Bon. Il est caractérisé par un nombre annuel de jours pluvieux situé entre 70 et 100, un bilan hydrique au sol excédentaire durant 6 mois de l'année agricole et un risque très faible de grande sécheresse annuelle. Enfin, un sous-domaine semi-aride supérieur situé entre le Haut Tell et le Nord-Est de la Tunisie. Irrégulièrement arrosé (600 à 400 mm /an en moyenne), ce sous-domaine est caractérisé par un nombre annuel moyen de jours pluvieux compris entre 50 et 70, un bilan hydrique au sol excédentaire durant 4 à 6 mois de l'année agricole et un risque faible de grande sécheresse

* **Le Centre**, 22 % du territoire, dont le climat est de type aride et semi-aride avec une pluviométrie de 100 à 400 mm/an, représente environs 47 % des terres cultivables, principalement occupées par les plantations arboricoles (notamment l'olivier et l'amandier) et par la céréaliculture épisodique. Ce domaine est composé à son tour de trois sous-domaines. Le premier qui couvre le versant sud de la Dorsale, le Kairouanais et le Sahel septentrional est un sous-domaine semi-aride inférieur encore arrosé (400 à 300 mm/an), il est caractérisé par un nombre annuel moyen de jours pluvieux compris entre 40 et 50, un déficit hydrique pour l'année agricole entre 300 et 600 mm/an et un risque de grande sécheresse entre 1 et 1,5/ 10 ans. Le deuxième est un sous-domaine aride supérieur encore assez arrosé (300 à 200 mm/an) qui couvre les Hautes steppes de Kasserine, les chaînons de l'axe Nord-Sud, les plaines méridionales du Kairouanais et le Sahel méridional jusqu'aux abords de Sfax. Ce sous-domaine est caractérisé par un nombre annuel moyen de jours pluvieux entre 30 et 40, un déficit hydrique dépassant 600 mm / année agricole et un risque de grande sécheresse de 1,5 à 3/ 10 ans. Le troisième sous-domaine, aride inférieur insuffisamment arrosé (200 à 100 mm /an), couvre les Hautes steppes et les Basses steppes méridionales. Ce sous-domaine est caractérisé par un nombre annuel moyen de jours pluvieux inférieur à 30, et un risque élevé de grande sécheresse.

* **Le Sud**, 60 % du territoire, avec une pluviométrie inférieure à 100 mm/an, représente 16 % des terres cultivables. C'est le domaine des cultures oasiennes, de l'oléiculture, de parcours steppiques et des grandes étendues prédesertiques. Ce domaine

est caractérisé par un nombre de jours pluvieux inférieur à 25 / an et un déficit hydrique dépassant 800 mm pour la saison agricole.

Ainsi, la majeure partie des terres tunisiennes se situe en zone aride ou désertique. Selon les données du Ministère de l'Agriculture, moins de 3 % des terres se trouvent dans des zones à climat comparable à celui du Sud de l'Italie, de la France ou de l'Espagne. Le reste des terres se trouve dans des zones où le climat est d'une sévérité extrême²⁷. Cette aridité qui pourrait atteindre son paroxysme même dans certaines enclaves du nord de la Dorsale, réduit sensiblement les possibilités d'intensification de l'activité agricole.

Toutefois, les précipitations annuelles moyennes et le nombre de jours pluvieux ne donne qu'une idée statistique et ne doivent pas cacher la forte variabilité temporelle et spatiale des pluies. L'irrégularité et la brutalité des précipitations sont les principaux traits saillants du climat en Tunisie. Les pluviométries annuelles normales ou moyennes sont très rares et les années humides ou sèches se succèdent sans périodicité précise, se traduisant ainsi par des fortes variabilités de la production et des rendements agricoles

La contrainte imposée par la faiblesse et l'irrégularité des précipitations est renforcée par la qualité des sols souvent peu favorable. Du fait de la présence du Sahara, plus du tiers de territoire est désertique et l'autre est steppique, il en résulte donc, une grande pauvreté du couvert végétal et de l'hydrographie dans la majeure partie du pays. Selon une étude du Ministère de l'Agriculture²⁸, les deux tiers des superficies agricoles utiles se situent en zones arides, et les terres considérées de qualité médiocre du fait de la nature des sols ou de leur dégradation par l'érosion représentent plus du tiers de l'ensemble du patrimoine, ce qui limite les possibilités de diversification de l'activité agricole.

La même étude effectue un découpage du pays en quatre grandes régions naturelles : la Tunisie septentrionale, la Dorsale, la Tunisie centrale et la Tunisie méridionale. Ainsi, pour la zone de la Tunisie septentrional suffisamment arrosée et où les sols sont épais, variés et riches en matière organique, la mise en valeur est possible et rentable en pluvial sous toutes ses formes, mais ces sols sont peu étendus et sensible à l'érosion. Cependant, dans les zones de la Dorsale, de la Tunisie centrale et de la Tunisie méridionale, où les sols steppiques, prédesertiques et désertiques présentent des potentialités naturelles assez faibles, fragiles et sensibles la mise en valeur en pluvial n'est possible que sous certaines conditions et le recours à l'irrigation est indispensable. Or, le recours à l'irrigation reste limité par la rareté des ressources en eau. D'ailleurs des nombreuses études ont confirmé que la Tunisie a approché la limite physique des quantités d'eau qu'elle peut mobiliser.

²⁷ Ministère de l'Agriculture/ COMET INGENIERING 1998

²⁸ Ministère de l'Agriculture « Etude sur la gestion des ressources naturelles » DG/ FE. 1997

Notons enfin, que la tendance à la dégradation des sols est encore aggravée par les procédés de production eux-mêmes, en particulier le dry-farming céréaliier et olivier hérités des colons²⁹. Ce dry-farming, combiné à une utilisation anarchique et mal appropriée de la machine et un usage parfois démesuré des engrais chimiques à efficacité douteuse ont certainement contribué à l'épuisement et l'appauvrissement des sols. Cet appauvrissement, dangereux au nord de la Dorsal, atteint un seuil critique dans le Centre et le Sud du pays caractérisés par des terres pauvres et fragiles. D'autant plus que, d'une part le dry-farming exclut, par sa nature même, tout élevage intégré privant ainsi les terres d'un apport précieux en engrais organiques (fumier) nécessaire pour leur restitution et d'autre part, diversifie peu la production agricole, d'où sa dépendance presque totale des aléas climatiques.

2.3- L'intégration croissante au marché

L'intégration de l'agriculture familiale tunisienne dans le marché n'est certes pas un phénomène nouveau. Le commerce des dattes, de l'huile d'olive et des céréales existe depuis longtemps. Mais c'est la colonisation (1881-1956) qui a donnée une première impulsion à l'agriculture commerciale. La politique agricole coloniale s'est, en fait, proposée de développer une agriculture spéculative directement gérée par les colons, mais également, de favoriser l'intégration des paysans tunisiens dans les circuits du marché. Ainsi, le développement, dans l'arrière-pays de Sfax, de l'oléiculture coloniale orientée principalement vers l'exportation, a incité les agriculteurs tunisiens à développer leurs plantations. Dans la Tunisie du Nord- Est, suite à la création d'un important vignoble tourné vers le marché français, des agriculteurs tunisiens ont suivi les colons et ont planté des vignes de cuve et de table pour le marché intérieur. De même, la céréaliculture commerciale a connu un grand essor, dans la Tunisie du Nord, surtout avec la généralisation de la mécanisation après la première guerre mondiale. Egalement, la colonisation a encouragé le développement de l'agrumiculture destinée au marché français, en particulier dans la plaine de Grombalia, dans les régions de Tunis et de Bizerte.³⁰

Toutefois, l'extension de l'agriculture commerciale dans les campagnes tunisienne, durant la période coloniale, n'a concerné que certaines spéculations, que quelques régions et quelques catégories d'exploitants (en particulier les colons et les grands agriculteurs tunisiens). Une agriculture de subsistance, basée sur l'élevage et la céréaliculture

²⁹ Dimassi. H. « Politique agricole et cultures vivrières en Tunisie » Revue d'Economie et de Gestion. Vol 3-4 N°4-5, 1987, pp 5-38

d'autoconsommation et qui n'avait que peu de rapport avec le marché, s'est en fait maintenue dans certaines régions du Nord-Ouest, du Cap-Bon, de la Dorsale, mais aussi dans les steppes et dans les régions semi-arides de la Jeffara et du Sud-Ouest. Ce n'est qu'après l'indépendance qu'on a assisté à un développement décisif et général de l'agriculture commerciale. Des larges fractions de la paysannerie, repliées sur elles-mêmes jusqu'aux lendemains de l'indépendance, ont abandonné l'agriculture d'autoconsommation et se sont progressivement intégrées dans l'économie de marché, par la vente de leur production et l'achat des biens de consommation ou de production.

En effet, dans le prolongement de la politique coloniale, la politique agricole de l'Etat tunisien a cherché, depuis l'indépendance, à promouvoir par tous les moyens (investissements publics, crédits, prix libre..) l'expansion des « cultures rentables » c'est-à-dire celles qui se valorisent le mieux sur le marché. Parallèlement, des nouvelles spéculations, entièrement orientées vers le marché ont été introduites, telles que la culture de la betterave à sucre dans la région de Beja et la vallée de la Medjerda, au début des années soixante, mais aussi, à une échelle plus importante, l'aviculture industrielle, qui a bénéficié des larges subventions et des crédits publics à partir de 1970.

Cette extension de l'agriculture commerciale a été favorisée par l'accroissement important et ininterrompu de la demande des produits alimentaires qui résulte à son tour de l'amélioration de niveau de vie, de l'accroissement de la population mais aussi d'une urbanisation croissante. La population totale du pays a pratiquement triplé de 1956 à nos jours et la population urbaine qui formait, à la veille de l'indépendance, moins du quart de la population (23,1%), représente désormais, 63,5 % de la population total du pays en 2003. Ce processus d'urbanisation, se traduisant par le passage d'une fraction de la population rurale du mode de vie rural au mode de vie urbain, a fortement contribué à l'accroissement des besoins alimentaires. D'ailleurs les enquêtes sur « le budget et la consommation des ménages » réalisées par l'INS, montrent un accroissement des dépenses alimentaires des ménages, et cela malgré une régression de leur part dans les dépenses totales des ménages, de 50% en 1966 à 38 % en 2000.

Egalement, le progrès des moyens et des réseaux de transport a aussi contribué à l'extension de l'agriculture commerciale. L'intervention des pouvoirs publics pour améliorer le réseau des routes et des pistes rurales, l'acquisition, sans cesse croissante, par les agriculteurs et les commerçants, des véhicules de transport, surtout à partir de 1970, ont permis de désenclaver les régions les plus éloignées ou les plus difficile d'accès et d'acheminer vers les villes une partie de plus en plus importante de la production agricole.

³⁰ Poncet. J. « La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881 » Mouton, Paris, 1961

Les statistiques fournies par le Ministère de l'Agriculture sur les apports contrôlés aux marchés de gros des communes chefs-lieux des gouvernorats et les abattoirs communaux contrôlés, montrent bien que les quantités écoulées sur les marchés urbains ne cessent de s'accroître et de se diversifier.

Au total, les producteurs agricoles sont amenés à abandonner progressivement l'autoconsommation et de vendre une part de plus en plus importante de leur production sur le marché, soit aux consommateurs soit aux industries alimentaires dont le nombre ne cesse de s'accroître et la production de se diversifier. Selon les données de l'INS³¹, la part de l'autoconsommation dans la consommation totale des produits alimentaires, est passée, entre 1975 et 2000, de 25,5 % à 2,5 % pour les céréales, de 42,7 % à 15,1 % pour le lait, de 19,1% à 4,4 % pour les viandes et de 37.8 % à 29,3 % pour l'huile d'olive. Durant la même période cette même part est passée de 14,3 % à 2,5 % pour les légumineuses sèches, de 25,6 % à 7% pour les légumineuses vertes, de 9,7% à 4% pour les légumes frais, de 15 % à 2,4 % pour les fruits.

Egalement, les producteurs agricoles se sont progressivement intégrés au marché par l'acquisition des biens de production et des biens de consommation. En effet, une partie sans cesse croissante des travaux agricoles est mécanisée, de même le recours aux engrais chimiques et aux produits de traitement à connu une extension considérable. Les exploitants agricoles sont alors de plus en plus dépendants, dans leur activité, d'intrants d'origine industrielle qu'ils achètent sur le marché.

Les producteurs agricoles font aussi recours au marché pour l'achat des biens de consommation. Les enquêtes de l'INS sur « le budget et la consommation des ménages » montrent que la consommation des ménages ruraux est de plus en plus diversifiée et qu'une partie de plus en plus importante des produits agricoles et alimentaires qu'ils consomment sont achetés sur le marché. L'essentiel des produits achetés sont des produits transformés, en particulier des produits céréaliers. En effet, les exploitants écoulent la plus grande partie de leur production sur le marché (surtout le marché parallèle) et achètent pour leur consommation des produits céréaliers dont le prix est fortement subventionné par les pouvoirs publics. A ce niveau leur intégration dans le marché obéit plutôt à une logique de subsistance.

³¹ INS « Enquête sur le budget et la consommation des ménages », Publication de l'INS, 2000

Section II- Eléments sur les transformations de l'agriculture familiale en Tunisie

Parmi les facteurs qui expliquent les caractéristiques socio-économiques de l'agriculture tunisienne, l'histoire représente un élément de première importance. En effet, les bouleversements provoqués par la colonisation française, continuent à marquer fortement les paysages et les structures agraires et expliquent, en partie, la situation et les difficultés de consolidation de l'exploitation familiales. Ces caractéristiques s'expliquent également par la politique de l'Etat et la place assignée à l'agriculture dans la stratégie de développement depuis l'indépendance.

1- La période coloniale : le développement de la propriété familiale privée

Les études historiques sur l'évolution des sociétés rurales au Maghreb se sont heurtées, le plus souvent, à l'ambiguïté du terme "paysan" et le flou conceptuel qu'il crée chaque fois qu'il est utilisé³². D'ailleurs, dans la langue arabe, il n'existe pas un synonyme au terme français paysan (ou anglais : peasant). La langue arabe utilise deux vocables principaux pour désigner les populations rurales : *bédouin* et *fellah*. Les *bédouins* sont des nomades ou semi-nomades essentiellement éleveurs alors que les *fellahs* sont des sédentaires, laboureurs, vivant de la culture du sol. C'est donc leurs rapports à la terre qui constituent l'un des éléments essentiels qui les distinguent et d'où d'ailleurs, l'ambiguïté qui résulte de leur regroupement sous le même vocable de paysannerie.

Dans son étude sur les transformations de la société rurale algérienne, C. Chaulet a bien remarqué que les histoires des sociétés rurales européennes et maghrébines sont porteuses des modèles sociaux différents et qu'il n'est pas toujours adéquat de traduire le terme paysan par celui de *fellah*. Toutefois, pour étudier la politique agraire de l'Etat algérien, l'auteur utilise le terme paysan ; cet usage est justifié par le fait que « *les transformations récentes de la société rurale algérienne ont provoqué par convergence l'apparition d'un paysan algérien dégagé des structures tribales, inséré dans le marché et relativement autonome sur son exploitation familiale* »³³. Dans le même sens, la majorité des études sur les transformations agraires en Tunisie, soutiennent que le développement des structures de production familiales résulte, en grande partie, de la destruction des structures tribale provoquée par la colonisation.

³² Voir : M. Lahmar « Du mouton à l'olivier : Essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine » CERES Editions. Tunis, 1994, Pp 14-34

³³ C. Chaulet « la terre, les frères et l'argent » Alger, Office des Publications Universitaires, 1987, Pp 187-197

1.1- Le paysage agraire dans la Tunisie précoloniale

L'étude de l'organisation de la société rurale dans la Tunisie précoloniale est certes une tâche complexe et délicate. Cette organisation dépendait, en effet, de plusieurs facteurs : l'histoire, la géographie, la démographie, l'économie et la politique. Cependant, on peut admettre qu'elle était en grande partie déterminée par le mode d'appropriation du sol, c'est-à-dire de la structure foncière qui prévalait à l'époque. Une structure foncière qui - Comme l'écrivait J. Despois - « résulte à la fois d'institutions issues du droit coranique, de genre de vie très varié, qui allait de la vie nomade à la vie sédentaire, et d'un passé lointain où l'anarchie et l'arbitraire ont joué un rôle prépondérant »³⁴.

La propriété foncière en Tunisie, comme d'ailleurs dans tout le Maghreb, était régit depuis le 7^e siècle par le droit musulman (*charaâ*) selon lequel « la terre appartient à celui qui la vivifie ». La tradition musulmane oppose en effet " terres mortes" et "terres vivifiées" : la première catégorie correspondait aux terres vagues et vaines ou encore « celles qui ne produisent rien et ne sont la propriété de personne »³⁵. La terre morte, modalité juridique de la terre de parcours de tribus nomades est considérée comme faisant partie du domaine privé de l'Etat et le souverain en est le gérant. Il dispose de ce fait de droits spéciaux, en particulier celui de la donner en concession (*iktaâ*). La deuxième catégorie correspondait, aux terres vivifiées et rendues utiles par l'Homme et donnant lieu à une appropriation privée ou "*melk*". Ainsi, une terre non cultivée régulièrement est une *terre morte*, elle peut être vivifiée et devenir propriété privée, avec autorisation de l'Etat, par une mise en culture régulière (labours continues, plantation d'arbre,..) ou par le creusement de puits ou la construction des bâtiments. Partant de ce cadre juridique, clair en apparence mais très confus en réalité, les différentes recherches entreprises s'accordent sur l'existence, dans la Tunisie précoloniale, de quatre modes d'appropriation du sol : les terres "*melk*", les terres collectives, les terres domaniales et les "*habous*".

Les terres « *melk* » ou propriété privée sont généralement des terres d'ancienne culture et où la propriété privée garde souvent une forme familiale³⁶. Sur le plan juridique, « la terre *melk* est à l'entière disposition du propriétaire ; elle se transmet par voie d'héritage, comme la propriété mobilière et peut être soumise à toute les dispositions telles que le *habous*, le *gage*, l'*hypothèque*, la *donation*, la *présomption*, etc. »³⁷. Le *melk* est, donc, conçu comme une propriété privée individuelle ou familiale que l'on pouvait

³⁴ J. Despois « la Tunisie orientale : Sahel et Basse Steppe » Paris, Editions les Belles lettres, 1940, p 267

³⁵ Pouyani. « La propriété foncière en Algérie » Alger 1900, Pp 20-21, cité par J. Poncet « la Colonisation et l'Agriculture Européenne en Tunisie depuis 1881 » Paris, Mouton – la Haye 1961

³⁶ J. Despois. Op.cit, p 267

³⁷ Définition du *melk* selon la loi impériale ottomane, rapportée par P. Lescure « Du régime foncier de la Tunisie, droit musulman et loi foncière » Tunis 1900, Pp 14-15. Cité par J. Poncet. Op. Cit. p 49.

hériter ou constituer, aliéner ou rendre indivise. Cette propriété s'acquiert par la concession du souverain ou par la vivification et est souvent justifiée par un titre juridique (*Hujja*). De point de vue consistance et étendue, le *melk* existait dans le Sahel, dans le Cap Bon, à proximité des villes, dans les oasis et dans toutes les zones de vie sédentaire³⁸.

Dans certaines régions, le développement de cette forme de propriété, et à plus forte raison le morcellement semblaient être une conséquence de la forte densité de la population³⁹. Mais, l'appropriation privative des terres était également liée aussi bien à l'écologie qu'aux techniques que les cultures permanentes exigeaient des hommes. En relevant les ressemblances entre des structures foncières au Sahel tunisien et dans le Haut Atlas marocain, J. Berque, n'attribue-t-il pas la résistance du *melk* face aux «*forces de dispersion et de mutations*» à «*la technique attentive*» que l'olivier appelle et au «*rôle fixateur que l'hydraulique joue au profit des droits hétérodoxes dans la montagne ou l'oasis*»⁴⁰. Ce type de propriété prévalait, donc, là où les conditions naturelles permettaient une occupation continue du sol et le travail productif exigeait des techniques et une présence des forces productives permanentes. Ainsi, dans les régions qui entouraient les villes, dans les oasis et même en montagne, la propriété s'individualisait à l'extrême et la petite propriété était la règle⁴¹.

Les terres «*collectives*» sont des vastes terres de parcours occupées par les tribus nomades ou semi-nomades et dont la propriété est indivise entre les fractions de tribus et leurs lignages. Sur la grande partie des terres la famille bédouine n'a que le droit d'usage. Il s'agit «*des terres où n'existe ni limites, ni titres de propriété individuelles parce qu'il n'y a ni cultures, ni exploitation sédentaires ou permanentes*»⁴². Cette tenure du sol caractérisait surtout les sociétés agraires des régions steppiques et désertiques mais on la rencontrait également dans les terres céréalières plus fertiles au Nord de la Dorsale tunisienne

Cette appropriation collective des terres, bien qu'elle plonge ses racines dans l'histoire, comme découlant d'un «*droit original*», ou qu'elle soit la conséquence d'une désagrégation de l'Etat et de la société depuis le moyen âge, comme beaucoup d'historiens et sociologues s'accordent à l'affirmer, apparaît comme une réponse aux irrégularités des conditions climatiques, à la pauvreté des sols, à la faiblesse des techniques et à l'insécurité politique et sociale⁴³. Le pastoralisme extensif dominant à l'époque se traduisait, en effet,

³⁸ J. Poncet. Op. Cit. p 50

³⁹ J. Despois. Op. Cit. p 281

⁴⁰ J. Berque «*Maghreb : Histoire et société*» Alger 1974, p 68.

⁴¹ L. Valencie .Op. Cit. Pp 131-133

⁴² J. Poncet. op.cit 1961, p 73

⁴³ J. Poncet. op.cit, 1961, p 57

par l'extension prépondérante des terres de parcours partagées entre les différentes tribus. Les irrégularités climatiques impliquant la mobilité des troupeaux à la recherche des complémentarités saisonnières des pâturages, et donc l'échange et la solidarité, excluaient à plus forte raison tout partage et tout cloisonnement de l'espace. C'est ainsi que « l'absence de l'appropriation individuelle répond à l'exigence du système de production lui-même »⁴⁴

La propriété domaniale (*Henchir*) ou « domaine beylical » représentait les vastes domaines soumis à la tutelle du pouvoir beylical. Ces terres constituaient le domaine privé de l'Etat et provenaient, le plus souvent, de la confiscation des tribus révoltées. Cependant, le système de concession pratiqué par le Bey en tant que propriétaire imminent de la terre au profit des dignitaires du régime ou de notabilités locales avait en particulier placé une proportion importante de ces terres sous le contrôle de quelques familles, souvent d'origine citadine ou notable, qui formaient à la veille de la colonisation une aristocratie foncière relativement puissante. « Nous avons donc affaire à une propriété d'un type bien différent de celle qui avait pour origine la vivification, le travail du paysan. Il s'agit plutôt d'une propriété bourgeoise absentéiste, qui a tendance à se substituer à la fois aux droits réels du cultivateur sur la terre... »⁴⁵

Quant au « *habous* », il s'agit d'une institution spécifique au droit foncier musulman. Est *habous* un fonds dont les revenus sont affectés à une œuvre pieuse ; il est insaisissable et inaliénable. Le *habous* peut être public au profit d'une fondation religieuse, ou privé au profit d'une famille ou d'une tribu maraboutique (*habous de zaouia*). Les *habous* publics dépendent d'une administration centrale, la *Djemia de habous de Tunis*, et les *habous* privés sont gérés soit par les dévolutaires, soit le plus souvent, par un gérant appelé *Mokaddem*.

Dans la Tunisie précoloniale, le Sahel est la Basse Steppe, étaient les régions les plus riches en biens *habous* (tel le *habous* de Aziza Othmana, le *habous* de Sidi Amor Bouhajla, et plus vaste encore le *habous* de Sidi Mhedheb). Or, si d'apparence le *habous* représentait une œuvre pieuse, il répondait en réalité à d'autres besoins d'ordre économique et social. Comme l'écrivait Despois, « Le succès de cette institution en Afrique du Nord, et tout particulièrement dans la Tunisie orientale, ne résulte pas tant de la piété d'ailleurs incontestable des gens que du caractère inaliénable du bien *Habous*. Un grand propriétaire en particulier peut avoir intérêt à rendre inaliénable son bien, soit parce qu'il craint qu'il ne soit dilapidé par ses héritiers, soit parce qu'il a peur d'une

⁴⁴ H. Attia « Les hautes steppes tunisiennes : de la société pastorale à la société paysanne » Thèse d'Etat, Sociologie, Paris VII, 1977, p 402

confiscation par le souverain : en transformant ses propriétés en habous privés, il assure l'avenir tout en faisant œuvre pie et en contournant les règles de succession du Coran »⁴⁶. D'ailleurs, on peut remédier aux inconvénients de l'inaliénabilité par l'*enzel*, rente perpétuelle qui assure au locataire du habous la jouissance et non la propriété de la terre sur laquelle il vit. Notons enfin que, sur ces terres habous, vivaient également des tribus moyennant une redevance annuelle.

Cette structure foncière, variée et complexe, qui caractérisait la Tunisie précoloniale, constituait le socle sur lequel s'établissaient les rapports sociaux de production dans les campagnes. Ainsi, sur les terres « *melk* », où dominaient la plantation, la culture irriguée et le jardinage, les rapports sociaux de production s'articulaient autour de la propriété privée de la terre, d'où l'importance des rapports personnels et familiaux de domination. Sur les petites propriétés parcellisées, la production était souvent l'œuvre des petits *fellahs* indépendants qui entretenaient des rapports importants avec le marché, et la famille *fellah* constituait à la fois l'unité principale de production et de consommation. Ceci n'excluait pas, dans certains cas, le recours aux colons paritaires du type Mgharsi⁴⁷ ou Moçaqui⁴⁸, toutefois, le salariat était peu connu ou saisonnier et les ouvriers (*oujara / ajir*), quand il y en avait, étaient payés plutôt en nature ; « *le travailleur paysan était presque toujours l'associé ou le client, mais non le salarié* »⁴⁹

C'est plutôt sur les grands domaines (*henchirs*), que les rapports personnels de domination sont beaucoup plus apparents. Les propriétaires absentéistes, résidant à la cité, faisaient exploiter leurs domaines par des affermataires, par des paysans sans terres du genre *Mogharsi* ou *Moçaqui* ou des travailleurs asservis du type *rabaâ*⁵⁰ ou *khammès*⁵¹. D'ailleurs, J.Despois voyait dans ce dernier statut, celui du *khammès*, beaucoup d'analogie avec celui du serf des féodalités européennes du moyen âge.

Sur les terres « collectives », les *habous* et les terres domaniales, occupées par les groupes tribaux, les rapports de production « *s'articulent essentiellement autour de la propriété indivise ou collective du sol et la propriété domestique du cheptel* »⁵² et conservaient ainsi, une allure communautaire. Les tribus sont des nomades ou semi-nomades essentiellement éleveurs, et l'élevage constituait, donc, le noyau de la vie

⁴⁵ J. Poncet. op.cit 1961 p 50

⁴⁶ J. Despois. Op.cit p 268

⁴⁷ D'après le contrat de *mgharsa*, forme de bail à complant, le propriétaire confie au métayer, ou *mgharsi*, son terrain pour qu'il le défriche et le plante ; quand les arbres entrent en rapport la propriété est partagée par moitié et l'association cesse.

⁴⁸ Mouçaqui / Mouçaquat : contrat de culture en irrigué

⁴⁹ J. Poncet. Op.cit, 1961 p 79

⁵⁰ Métayer au quart

⁵¹ Métayer au quint

⁵² M. Lahmar. Op.cit. p 28

économique autour duquel s'organise une grande partie de la vie quotidienne : « *Les axes routiers et les itinéraires à suivre pendant la saison de transhumance sont choisis et fixés en fonction des exigences du bétail et de sa sécurité* »⁵³. En effet, avant la colonisation, l'élevage était une activité purement extensive, dépendante de la végétation naturelle, donc fortement soumise aux aléas climatiques. Afin d'alléger l'impact néfaste de ses irrégularités climatiques, les pasteurs ont, depuis les temps les plus reculés, procédé à des déplacements Nord-Sud et Sud-Nord, qu'on appelle transhumance. Le premier type de déplacement amenait sur les pâturages précoces de la Steppe les troupeaux du Tell. Le second type de déplacement, le plus important, amenait les troupeaux du Sud de la Steppe aux pâturages et chaumes du Tell. Ce déplacement avait lieu surtout pendant les années de grandes sécheresses assez fréquentes au sud de la Dorsale. Cette transhumance Sud-Nord du cheptel s'accompagnait presque toujours par le déplacement dans le même sens des nomades de la steppe, allant offrir leur force de travail aux céréaliculteurs du Tell contre quelques sacs de grains. Cependant, si la quasi-totalité des terres sont propriété indivise entre les membres des groupes tribaux, le troupeau à la particularité d'être propriété de la famille, mais cette appropriation privée du cheptel n'exclut pas quant à son entretien, le concours actif du groupe tribal tout entier, ce qui donne aux valeurs de solidarité, basés sur les liens de parenté, une assise matérielle.

Tout en étant essentiellement éleveurs, les *bédouins* pratiquaient aussi la céréaliculture. Les labours et les moissons leurs donnaient alors certains caractères fellah, mais comme le signalait J. Despois « *la culture des céréales avait quelque chose de nomade, les gens ne cultivant pas toujours au même endroit par suite de la sécheresse ou de l'insécurité. Entre les hommes et le sol les liens sont donc beaucoup plus lâches que dans les pays d'arboriculture ou de culture continue* »⁵⁴. De plus, la plus grande partie ignorait l'arboriculture, symbole de sédentarisation et d'appropriation privée du sol. La majeure partie des terres sont des terres de parcours dont une partie, variable selon les années, est utilisée pour les labours quand la saison des pluies est bonne. La propriété privée du sol était, donc, peu connue par les bédouins éleveurs.

Telles étaient donc les principales caractéristiques du paysage agraire dans la Tunisie précoloniale : « *A coté des vastes surfaces des terres collectives, habous, domaniales, où les liens sont resté lâches entre les nomades et le sol sur lequel ils vivent, les régions où la propriété privée traduit une ancienne vie sédentaire apparaissent*

⁵³ M. Lahmar. Op.cit p 58

⁵⁴ J. Despois. Op.cit p 270

restreintes »⁵⁵. Avec l'intervention coloniale, ce paysage va être soumis à une nouvelle logique économique aboutissant, en particulier, à la généralisation de la propriété familiale privée de la terre.

1.2- Projet colonial, sédentarisation et fixation des nomades

Une fois la colonisation française établie (1881), se posa rapidement, pour les colons français, le problème de l'accès à la propriété foncière. « *Un problème foncier, complexe et varié, est né ainsi du désir de plus en plus affirmé de mobiliser et de vivifier en même temps d'immense étendues de terres soumises à un régime qui les immobilisait et les tenait dans une très médiocre production* »⁵⁶, écrivait Despois. De ce fait, l'Etat colonial avait, dès le début, chercher à consolider la propriété privée et à favoriser ainsi les transactions.

Ainsi, le décret du 1^{er} juillet 1885, connu sous le nom de loi foncière, introduisit le système de l'immatriculation foncière inspiré de l'Act Torrens en Australie. Cette loi définissait la situation foncière de la terre, objet de l'immatriculation et reconnaissait les droits de propriété des requérants. « *Les disposition de cette loi répondent à une pensée unique : asseoir la propriété, développer la sécurité du gage hypothécaire et des transaction immobilières et par la même, doter la Tunisie de ces instruments de crédit et circulation qui sont comme l'outillage économique nécessaire aux pays neufs et colonies agricoles* »⁵⁷. Cette loi avait essentiellement pour but de légaliser des titres de propriété plus que douteux acquis antérieurement par des européens sur des terres *melk*

La loi foncière de 1885 a été révisée à plusieurs reprises en vue d'étendre son champ d'application. En plus de l'immatriculation des terres *melk*, les terres *habous* publics ont été mises à *enzel*, par le décret du 23 mai 1886, à des colons pour une durée illimitée. De même, par le décret du 13 novembre 1898, la *Jamaïa des habous*, passée sous la tutelle de la Direction de l'Agriculture, devait chaque année mettre 2000 ha à la disposition de l'Etat pour les besoins exclusifs de la colonisation. Cette disposition fut complétée par le décret de 2 janvier 1905 qui « *libera les colons de l'obligation de verser une rente perpétuelle à la Jamaïa et aux dévolutaires des habous, sur lesquels ils étaient alors installés soit comme enzelistes, soit comme occupants* ».⁵⁸ Par la suite, ces mêmes titres de location que les colons avaient sur les terres *habous* ont été rendus cessibles par rachat. En 1913, la même mesure d'apuration s'étendit aux *habous* privés jusqu'à là peu accessible à la colonisation.

⁵⁵ J. Despois .op.cit. p 273

⁵⁶ J. Despois. Op.cit. p 271

⁵⁷ P. Cambon cité par Attia H, op.cit 1977

⁵⁸ J. Poncet. Op.cit Pp 191-192

Toutefois, devant la rareté des terres disponibles, et à la suite du rapport de du Directeur de l'Agriculture Paul Bourde, la colonisation s'intéressa aux vastes terres de parcours de la Tunisie centrale, occupées par les tribus. Et c'est dans le droit musulman même, que la colonisation allait chercher, une « légitimité » à la dépossession des populations des Steppes. C'est ainsi que le décret du 15 janvier 1896 stipulait que toutes les terres mortes appartenaient à l'Etat. Ce décret était d'une signification importante dans la mesure où l'on voulait assimiler les terres des tribus aux terres mortes. Par la suite, le décret du 14 janvier 1901 qui en apparence, avait pour objectif de « *délimiter les terres collectives des tribus et les protéger contre les aliénations de leur patrimoine au profit des spéculateurs* », ne reconnaissait aux populations pastorales qu'un simple droit de jouissance collective sur leurs terres. « *La principale innovation, lourde de conséquence, introduite par le décret de 1901- écrivait H. Attia- est implicite ; elle consacre au profit de l'Etat un droit de propriété éminent sur les terres collectives* »⁵⁹. Ce décret fournissait ainsi, à la colonisation, une assise juridique pour l'expropriation des bédouins, « *leurs terres furent classées domaniales, c'est-à-dire revenant à l'Etat, et ce statut donnait à l'Administration le droit de les vendre, en particulier aux colons* »⁶⁰

Ainsi, dotée d'un nouveau cadre juridique, la colonisation va étendre son emprise foncière non seulement à partir des achats faits auprès des grands propriétaires absenteïstes d'origine citadine ou des notables, mais aussi et surtout, en mettant la main sur les terres du beylik, les terres *habous* et les terres « collectives ». Cependant, cette implantation foncière de la colonisation s'est faite en plusieurs étapes. Dans une première étape, les acquéreurs ont été surtout des grandes sociétés dont les domaines pouvaient atteindre plusieurs milliers d'hectares et qui cherchaient davantage à spéculer sur la terre qu'à la mettre en valeur. Ces terres ont été le plus souvent revendues soit à des particuliers soit à l'Etat colonial. Mais, comme le Protectorat cherchait surtout à promouvoir une colonisation de peuplement et une exploitation directe des terres, il ne pouvait se satisfaire de cette colonisation spéculative et absenteïste. A partir de 1890, une politique dite de « colonisation officielle » a été adoptée, visant à encourager l'installation d'agriculteurs français pratiquant le mode de faire-valoir direct. Les terres rachetées par l'Etat auprès des spéculateurs, ainsi que les terres du beylik et des *habous* publics, ont servi, après lotissement à l'installation des colons sur des propriétés moyennes de quelques centaines d'hectares, en leur imposant le faire-valoir direct. Mais, cette politique, bien qu'elle avait mobilisé des nouvelles terres n'avait pas toujours permis de fixer les colons sur les terres

⁵⁹ H. Attia, op.cit, 1977, p 412

qui leur ont été vendues. Le mode de faire-valoir indirect continuait en fait à être dominant jusqu'à la première guerre mondiale ; seules quelques exploitations coloniales arboricoles, dans les régions du Cap Bon, de Tunis et de Bizerte et dans la forêt d'oliviers sfaxienne, pratiquaient le faire-valoir direct en faisant appel à une main d'œuvre tunisienne ou italienne⁶¹.

Ce n'est qu'à partir des années 1920, et avec le soutien multiforme de l'Administration (aide au défrichage, aménagement d'infrastructure, construction de routes, création de villages...), qu'un changement radical dans le mode de faire-valoir se produisit sur les terres coloniales. L'introduction puis la généralisation de la mécanisation, l'utilisation des engrais chimiques, des produits de traitements et des semences sélectionnées, sur les terres céréalières de la Tunisie du Nord, ont abouti à l'adoption d'un mode de faire-valoir direct basé sur les machines agricoles et la main d'œuvre salariée tunisienne. Ce changement ne manquait pas d'avoir des conséquences importantes : d'une part, la création, en 1920, de la « Coopérative de Motoculture de Tunisie », avec un important soutien de l'Etat a aidé les colons « à s'équiper et même se suréquiper », leur permettant ainsi de s'étendre, en louant ou en prenant en métayage les parcelles des petits fellahs, pour en finir le plus souvent par les acheter. « *La location était souvent l'antichambre de la vente définitive* », écrivait J. Poncet⁶². D'autre part, l'adoption par les colons du système du dry-farming céréaliier mécanisé, dans la région du Haut Tell, a fortement réduit les besoins en main-d'œuvre. Avec les débuts de la révolution démographique, cette réduction de l'emploi dans les régions céréalières a eu pour conséquence le développement du chômage dans les campagnes de la Tunisie du Nord, amorçant par là la crise de la société rurale. Une crise qui a été également aggravée par l'adoption du modèle colonial par la majorité des grands propriétaires tunisiens.

Quant aux petits fellahs dépossédés de leurs terres, ils ont été le plus souvent contraints de vendre leur force de travail aux colons ou aux grands propriétaires tunisiens, et même si certains d'entre eux ont pu reconstituer des exploitations, il ne s'agissait que des exploitations aux dimensions réduites et sur des terres de moindre qualité. Ils se sont cantonnés sur les collines et les versants peu favorables, devenus une proie facile pour l'érosion. C'est donc sur des bases fragiles que l'exploitation familiale s'est constituée.

Cependant, c'est dans les Steppes de la Tunisie Centrale, occupées par les tribus nomades ou semi-nomades, que les bouleversements ont été les plus profonds. L'intervention coloniale a, en effet, brutalement brisé les équilibres écologiques et socio-

⁶⁰ M. Lahmar. Op. Cit. p 78.

⁶¹ J. Poncet. op.cit

économiques, certes fragiles, mais évidents, sur lesquels reposait l'organisation tribale. La conséquence étant une transformation totale du paysage agraire avec l'extension de la céréaliculture et de l'arboriculture aux dépens de l'élevage extensif et, l'émergence des nouveaux rapports sociaux basés sur la propriété privée du sol.

Jusqu'à la veille de la colonisation, la transhumance Sud –Nord, qui amenait les nomades du Sud et de la steppe et leurs troupeaux aux pâturages du Tell, permettait une certaine complémentarité inter-régionale⁶³. Cette complémentarité présentait plusieurs avantages dans la mesure où elle permettait aux céréaliculteurs du Tell de disposer d'un apport important en main-d'œuvre et de bénéficier d'un minimum de fumure organique, laissé par le cheptel. De même, les nomades de la Steppe, bénéficiant d'un apport en céréales du Tell, pouvaient se dispenser de les cultiver eux-mêmes dans leur région, limitant ainsi la dégradation des sols fragiles de la Steppe. Toutefois, l'adoption, par les colons installés dans la région du Tell, du système du dry-farming, basé sur l'assolement biennal céréales-jachère travaillée, allait priver les troupeaux du Tell, mais également ceux de la Steppe, des chaumes et de la végétation spontanée. Parallèlement, l'introduction et la généralisation de la mécanisation, dans le cadre du dry-farming céréalier, a fortement réduit les occasions d'emploi offertes aux nomades venant de la Steppe et, indirectement, les a privé de l'apport en céréales dont ils bénéficiaient auparavant. Ceux-ci ont été donc obligés de se fixer et de cultiver sur place les céréales dont ils avaient besoins. C'est ainsi que « *L'extension de la céréaliculture, interprétée jusqu'à lors comme étant le signe de la sédentarisation et du progrès est en réalité la conséquence directe de la crise profonde de la société pastorale* ». ⁶⁴

Bien évidemment, l'extension de la céréaliculture de subsistance dans la Steppe se faisait le plus souvent au détriment des terres de parcours. Mais, la réduction des terres de parcours, amorcée par l'extension des labours, a été surtout amplifiée par le déferlement des plantations arbustives en particulier de l'olivier, c'est le phénomène le plus important qui a caractérisé la transformation du système de culture et des paysages de Hautes Steppes durant la période coloniale.

Avant la colonisation, la culture de l'olivier était plutôt une activité vivrière dans la mesure où elle répondait essentiellement aux besoins des producteurs, et secondairement à ceux du marché, de ce fait elle se limitait, presque exclusivement à la ceinture des jardins

⁶² J. Poncet. Op.cit. p 273

⁶³ H. Dimassi « Politique agricole et cultures vivrières en Tunisie » Revue d'Economie et de Gestion. Vol 3-4 N 4-5, 1987, Pp 5-38

⁶⁴ H. Attia, op.cit p 491

qui entourait la ville de Sfax⁶⁵. Cependant à partir du début du siècle dernier, la colonisation en association avec certains agriculteurs autochtones, va en faire une activité spéculative dont la production est destinée en bonne partie pour l'exportation. Depuis, les superficies plantées en oliviers, ainsi que le nombre de ceux-ci, n'ont cessé de croître à un rythme accéléré, aux dépens des terres réservées antérieurement aux parcours et aux céréales. D'environ 7 à 8 millions à la veille du protectorat (1881), le nombre des pieds d'oliviers est passé à plus de 26 millions à la veille de l'indépendance (1956)⁶⁶

Cette extension de l'arboriculture, symbole de la sédentarisation, correspondait en fait au projet colonial de mise en valeur des terres confisquées dans les Steppes de la Tunisie Centrale. D'ailleurs, dans son rapport adressé, en 1893, au Résident Général Rouvier, Paul Bourde écrivait que « *le but de la direction française de l'agriculture, est de reconstituer la forêt d'oliviers qui entourait la ville de Sfax du temps des Romains et qui fut détruite, vers le 11^{ème} et le 12^{ème} siècles par les arabes bédouins, les Beni Hilal* »⁶⁷. Les terres des tribus confisquées ont été donc, mises à la disposition des planteurs, en particuliers des colons détenteurs des capitaux, aidés par les banques, permettant ainsi une extension rapide de la culture de l'olivier, promue par la Direction de l'Agriculture comme vocation naturelle de la région. Cette extension devrait passer par la destruction de l'espace bédouin, voué au pâturage, et donc, par la sédentarisation des nomades.

En effet, dès le début l'extension de l'oléiculture a posé le problème de la main-d'œuvre ; ni les colons ni les nomades ne maîtrisaient la culture de l'olivier, d'autant plus que les structures tribales étaient un obstacle devant l'émergence rapide d'un nombre suffisant de travailleurs détachés de leurs groupes et prêts à devenir des ouvriers occasionnels ou saisonniers, l'olivier ne permettant de faire travailler qu'un nombre réduit d'ouvriers permanents. Les habitants de Sfax ont été donc, les mieux placés pour jouer un rôle important dans la plantation de l'olivier ; le sfaxien, « *jardinier observateur, était empiriquement arrivé à une technique très bien adaptée aux sévères conditions naturelles de la région* »⁶⁸. Ainsi l'extension de l'olivier a été en grande partie réalisée grâce au contrat de *Mgharsa* qui associait les planteurs sfaxiens, suffisamment expérimentés, et les colons ou les riches citadins détenteurs des terres et des capitaux.

Utilisé par la plupart des colons français, comme par presque tous les planteurs indigènes, le contrat de *Mgharsa* a connu une expansion remarquable durant la période

⁶⁵ J. Despois op.cit p 342

⁶⁶ H. Dimassi. op.cit 1987

⁶⁷ P. Bourde « Rapport adressé à Monsieur Rouvier, Résident général de France à Tunis, sur les cultures fruitières et en particulier sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie » Tunis 1893. Cité par M. Lahmar. Op. Cit. p 73

⁶⁸ J. Despois. op.cit. p 352

coloniale. La culture de l'olivier étant un investissement de long terme, huit à dix ans de travail et même plus pour que les arbres deviennent productifs. Ce fait décourageait les propriétaires d'utiliser des salariés ; le recours à des *mgharsi*, ne comportait, au contraire aucun risque. Pour les planteurs, ce contrat constituait surtout un moyen d'accès à la terre, jusque là limitée par l'appropriation tribale collective.

Quant aux bédouins nomades, ne connaissant que peu l'arboriculture et l'économie de marché, la dépossession des milliers d'entre-eux, les avaient conduit à se résigner devant le fait accompli. En effet, comme nous l'avons déjà signalé, les nomades, privés de l'apport en céréales provenant du Tell, ont été obligés, dans un premier temps, de se fixer et de cultiver sur place les céréales dont ils avaient besoins. Toutefois, en raison des conditions climatiques défavorables, une bonne récolte de céréales n'est possible, au sud de la Dorsale, qu'une année sur quatre ou cinq. Pour équilibrer leurs ressources, les pasteurs ont été donc amenés à planter quelques arbres moins sensibles que les céréales aux aléas climatiques. D'où l'extension progressive, dans la Steppe, de l'arboriculture, en particulier l'olivier et l'amandier, qui se faisait le plus souvent aux dépens des terres de parcours et donc de l'élevage extensif. Ainsi, les nomades, qui n'avaient pas pu défendre leurs terres indivises contre les colons et dont la source traditionnelle de revenu, à savoir l'élevage, était éliminée par l'avancé de l'olivier, n'avaient plus de choix que de reprendre leurs anciennes terres, tombées aux mains des détenteurs des capitaux pour les complanter sous contrat de *mgharsa*. Cette pratique constituait le seul moyen leur permettant de se procurer des terres et d'éviter la prolétarianisation ou le départ vers les villes.

Parallèlement au *mgharsa*, le *haouz*, qui signifie la mise en valeur d'une terre pour se l'approprier (par la vivification), a constitué un mécanisme, non moins important, d'accès à la propriété. Certaines tribus avaient essayé de planter des terres pour éviter leur confiscation par les colons.⁶⁹ Toutefois, même si ces deux mécanismes avaient fonctionné différemment, la mise en valeur des terres se faisait dans les deux cas, dans le cadre de la famille et non du groupe tribal. Ainsi le processus avait conduit les différents groupes tribaux à passer d'une propriété « collective » à une propriété familiale privée.

Développement combiné de l'arboriculture et de la propriété privée de la terre, intensification du travail de la terre, régression de l'élevage extensif, sédentarisation et fixation des nomades..., telles sont les principales conséquences de l'intervention coloniale sur le paysage agraire. Et c'est ainsi que « *l'évolution induite par la colonisation aboutit à l'affirmation de l'individu aux dépens du groupe, à la généralisation de l'appropriation individuelle de la terre, à l'extension des cultures et au passage d'une société pastorale à*

⁶⁹ C'est le cas par exemple des *Mthaliths* voir M. Lahmar, op.cit, et J. Despois, op.cit.

une société paysanne »⁷⁰. Cette évolution a conduit à l'émergence des structures de production familiales où la famille constitue à la fois l'unité principale de production et de consommation et où les rapports de production s'articulent autour de la propriété privée de la terre et de son travail.

Toutefois, cette exploitation familiale s'est, dès le départ, constituée sur des bases fragiles. En effet, si les régions traditionnellement occupées par des petits propriétaires (sahel, oasis) où prédomine le « melk » ont été presque entièrement imperméables à l'implantation européenne, il n'en est point de même ailleurs. Ayant perdu l'usage des parcours traditionnels, dépossédée d'une grande partie des terres les plus riches, la paysannerie tunisienne s'est vue refouler sur les terres les moins fertiles dans des lopins réduits à l'extrême. D'ailleurs, le recensement agricole de 1949-1950⁷¹ fait apparaître que l'agriculture européenne en Tunisie couvrait 800 à 850 000 ha environ, soit le 1/5 de la SAU, pour 3 à 4000 exploitants. L'exploitant européen dispose en moyenne de 200 à 250 ha de terre parmi les plus productives du pays. Le reste de la SAU est à la disposition de 350 000 familles paysannes, soit une moyenne de 6 à 7 ha de terre par famille. Ces paysans sont dans leur majorité « installés sur des terres surpeuplées, morcelées à l'extrême, surexploitées et misérables »⁷². Ce sont ces structures familiales qui vont faire l'objet de la politique de l'Etat nationale après l'indépendance.

2- Politique agricole et agriculture familiale dans la Tunisie indépendante

Depuis l'indépendance et jusqu'à nos jours, les mécanismes d'intervention de l'Etat tunisien en matière agricole ont considérablement changé en fonction de l'orientation du processus d'accumulation, de la place assignée à l'agriculture dans ce processus, de la conjoncture économique et sociale, des ressources exogènes dont dispose l'Etat, ainsi que de rapport de force et/ ou des alliances entre les différentes classes sociales. Trois périodes, plus ou moins distinctes, peuvent être retenues en matière de politique agricole de l'Etat tunisien : la période 1961-1973, la période 1973-1985 et la période allant de 1985 jusqu'à nos jours.

En se référant à cette périodisation, nous allons essayer, dans ce qui suit, de dégager les principaux mécanismes de la politique agricole de l'Etat et d'analyser leur impact sur le secteur agricole, en particulier sur les exploitations familiales, durant les deux premières périodes.

⁷⁰ H. Attia. op. cit. p 462

⁷¹ Cité par J. Poncet. op.cit. p 320

⁷² Idem p 371.

2.1-La période 1961- 1973 : la mobilisation du surplus dans le cadre d'une stratégie d'import substitution

Durant cette première période, le processus d'accumulation s'inscrivait pour l'essentiel dans le cadre de l'import- substitution et du dirigisme de l'Etat. Toutefois, l'Etat n'avait pour ressources exogènes que les capitaux extérieurs empruntés à des conditions plus ou moins sévères, de ce fait, son intervention a cherché à mobiliser le maximum de surplus dans l'objectif d'amorcer un processus d'accumulation élargie où un premier capital investi se trouvera valorisé en générant une plus- value au niveau de la sphère de production. Dans ce schéma, les pouvoirs publics ont assigné un rôle spécifique à l'agriculture : Cette activité a été considérée comme une sphère de mobilisation du capital primitif, devant financer les autres activités économiques en particulier l'industrie. Les mécanismes de cette mobilisation sont ceux de l'échange inégal, perpétué entre l'agriculture et les autres activités économiques, et ce à travers la manipulation par l'Etat des prix à la production des principales denrées agricoles. Toutefois, une réforme des structures agraires était entreprise dans l'objectif de « moderniser » le secteur et d'y créer un surplus pouvant être transféré.

2.1.1- La réforme des structures agraires

Durant les premières années de l'indépendance (1956-1962), l'option a été prise en faveur d'une modernisation rapide de l'agriculture. L'accent a été mis sur les réformes foncières favorisant l'appropriation et l'exploitation privative des terres (habous privés et terres collectives). L'objectif de ces réformes foncières (lois de 18 juillet et 28 septembre 1957) était d'opérer l'intégration d'une importante partie du territoire agricole de la Tunisie dans le circuit économique. Il s'agit en particulier de favoriser la pénétration du progrès technique en permettant aux agriculteurs, grâce à la privatisation des terres, d'obtenir des crédits et de bénéficier des encouragements de l'Etat, sous forme de prêt ou de subvention. Mais loin d'atteindre les objectifs fixés, le partage et la privatisation de la terre ont eu pour conséquences d'aggraver le morcellement déjà excessif des exploitations et de renforcer l'inégale répartition des terres. C'est d'ailleurs l'échec de cette politique de privatisation conçue comme moyen d'améliorer la productivité agricole qui explique l'inauguration de la politique des coopératives agricoles à partir de 1962.

Avec la mise en place du système coopératif (1962-1969) l'objectif était de constituer des exploitations d'une dimension permettant l'intensification de la production et ceci par le regroupement des petites exploitations au sein d'unités coopératives de production. La stratégie de développement partait, en fait, de la prééminence du secteur

agricole et de la nécessité d'une mobilisation du surplus de ce secteur pour le financement du développement. Ceci dans le cadre « *d'une tentative de développement construit : une action volontaire et systématique de transformation de la société, et ce à travers des réformes structurelles visant à asseoir les bases d'un appareil productif moderne et établir un certain équilibre, à la fois entre les secteurs ; les régions et les catégories sociales* ». ⁷³

Toutefois, pour l'élite dirigeante à l'époque, les problèmes de l'agriculture provenaient essentiellement du fort degré de morcellement des terres agricoles entravant tout progrès technique ; un constat basé sur l'hypothèse selon laquelle la modernisation ne peut se faire que dans le cadre des grandes exploitations. D'ailleurs « les Perspectives Décennales 1962-1971 » affirmaient clairement que « *la solution du problème (agricole) réside dans le choix d'une taille d'exploitation appropriée à la pleine utilisation des moyens technique retenus. L'élément prédominant pour fixer une taille minimale est l'utilisation rationnelle et au moindre coût de la mécanisation... La modification des structures pour ce secteur consistera à prendre toutes les mesures utiles (législation favorable, aide financière et technique) pour aboutir à des regroupement des petites parcelles en exploitation ayant une taille au moins égale à celle définie ci-dessus* ». ⁷⁴ Le programme devait donc se traduire par la constitution des coopératives capables d'introduire la mécanisation et les nouvelles techniques de production dans les exploitations parcellisées. L'expérience cherchait surtout à mettre en œuvre une sorte de réforme agraire permettant de dégager à la fois un surplus économique et une main d'œuvre transférable vers l'industrie. Il était prévu, à titre d'exemple, qu'au bout de dix ans, une famille sur deux aurait quitté l'agriculture ⁷⁵.

Dans ce cadre on avait assigné à l'agriculture plusieurs objectifs dont les plus importants était la diversification et l'augmentation de la production ; base d'une accumulation permettant le financement de l'industrie et ce, en faisant des unités coopératives des exploitations capables d'assimiler le progrès technique à savoir la mécanisation et l'assolement. Pareillement, l'objectif d'amélioration de revenu paysan était clairement affiché et ce, afin d'améliorer leur niveau de vie et de renforcer leur intégration dans les circuits d'échange ⁷⁶. Cependant, les pouvoirs publics se sont vite rendus compte qu'il était impossible d'atteindre simultanément ces objectifs en créant des unités coopératives à partir des seuls apports des petits paysans dont les superficies et les moyens

⁷³ H. Dimassi et M. H. Zaiem « Industrie : mythes et stratégies », In Camau « La Tunisie au présent », CNRS, Paris 1987.

⁷⁴ Perspectives Décennales 1962-1971. pp 79

⁷⁵ Cité par Lahmar. M. op.cit

⁷⁶ Il a été prévu d'assurer aux petits paysans un revenu annuel minimum de 250 dinars par foyer vers 1971.

de production qu'ils détenaient, sont trop insuffisants pour construire des exploitations économiquement et socialement viables.

Mais, étant donné que, pour des raisons économiques et politiques, le recours à l'expropriation des grands propriétaires fonciers pour alimenter les coopératives en terres et en moyens de productions était totalement exclu par l'élite dirigeante, l'option retenue était donc, celle de la fusion du secteur traditionnel et du secteur colonial (nationalisé par la loi 12 mai 1964) sous forme d'unités coopératives de production dont la dimension fut arrêtée à environ 500 ha pour une utilisation optimale des moyens mécaniques. Ces coopératives de production devaient se réaliser selon trois procédés : i) la transformation en coopératives des fermes étatiques récupérées sur les colons au profit des anciens ouvriers qui y travaillaient et des militants politiques, ii) le regroupement des terres appartenant au petit exploitants, terres très morcelées et situées autour des fermes d'Etat qui devaient servir de noyaux modernes pour les coopératives, et iii) le regroupement des propriétaires dans des coopératives de production sans apport foncier étatique. Parallèlement, le projet consistait en la formation d'un deuxième type de coopératives dit de services. Des telles coopératives devraient permettre à leur membre de transporter, transformer, conserver et commercialiser leur production, d'acheter des engrais et des machines ou de louer des tracteurs pour leurs exploitations collectives.

Sur le plan de la modernisation, cette période a connu le lancement des grands aménagements hydrauliques et de l'équipement des périmètres irrigués dont la superficie est passée de 65 000 à 110 000 ha de 1960 à 1969. De même il faut ajouter, les grands travaux de reboisement et de conservation des eaux et des sols dont l'ampleur et l'impact ne seront plus égalés lors des décennies suivantes. Parallèlement, la mécanisation a progressé surtout dans les U.C.P du Nord et dans les Unités de Polyculture du Centre. Le programme d'investissement de toutes les U.C.P. consacrait une part essentielle au remplacement du matériel mécanique vétuste laissé par les colons et l'achat du matériel nécessaire pour cultiver les terres des petits paysans intégrés dans les nouvelles unités ; plus de 30 % des investissements prévus par les U.C.P. devaient être consacrés à l'achat des machines⁷⁷. En effet, dans les discours des dirigeants politiques et des responsables, dans les rapports et les plans de développement agricoles régionaux ou nationaux, la machine a été toujours présentée comme symbole de "modernisation" et comme la voie unique pour l'amélioration des rendements dans l'agriculture et les consignes ont été ainsi données pour une mécanisation poussée des exploitations. Ces consignes fut strictement appliquées, « *tout est intégralement mécanisé, céréaliculture, arboriculture, et même une*

⁷⁷ Cité par Setthom. H. op.cit pp 54

partie des cultures maraîchères. L'épandage d'engrais, la pulvérisation des insecticides, le désherbage se font à l'aide du tracteur et des instruments. La moissonneuse-batteuse est seul à récolter, et le fourrage est fauché, fané, pressé, enlevé mécaniquement »⁷⁸. Ce dogme pour la mécanisation a atteint un degré tel que « les cours des fermes coopératives prenaient très souvent l'aspect d'une véritable exposition du matériel agricole, depuis la sous-soleuse dont la coopérative n'avait souvent guère besoin, jusqu'au rateau-faneur ou le broyeur à marteau dont le coopérateur, fut-il ancien ouvrier du colon, n'avait jamais entendu parler »⁷⁹

Cependant la dégradation du niveau de vie des coopérateurs, les difficultés financières des UCP auxquelles s'ajoutait l'hostilité à la fois des paysans et de la bourgeoisie foncière ont conduit à l'arrêt de l'expérience en 1969. Des nombreuses études ont d'ailleurs dressé de cette expérience un bilan globalement négatif. Les éléments avancés pour expliquer son échec se trouvent dans les propos suivant de J. Poncet : « Il a généralement été souligné que l'hostilité de la paysannerie à la généralisation d'un secteur « coopératif » visiblement placé en porte à faux, fut la cause majeure de cet échec. Mais comment ne pas y ajouter le refus des banques et des aides étrangers de soutenir plus longtemps l'expérience à laquelle M. Ben Salah attacha son nom, à partir du moment où celui-ci sembla s'orienter vers un « socialisme » soi-disant « humaniste ». Il ne s'agissait plus en fait que d'une tentative de mener une politique nationale dirigiste et autoritaire, planifiant et établissant l'économie. L'échec du « Ben Salhisme » était aussi lié à des causes conjoncturelles, série de mauvaises années climatiques et prospérité du secteur touristique-immobilier ouvrant des brillant horizons à l'affairisme le plus classique, entre autre ».⁸⁰ Certes, plusieurs facteurs ont contribué, à des degrés différents, à l'échec de l'expérience coopérative, mais il est important de signaler que dès le départ le projet coopératif, tel qu'il été conçu par les pouvoirs publics, a été caractérisé par un certain nombre de contradictions socio- économiques qui ont conduit à son échec.

En premier lieu, en raison des faibles apports fonciers des paysans et l'insuffisance des apports de l'Etat, et pour assurer une superficie minimale à exploiter par chaque coopérateur (soit environ 15 ha par coopérateur permettant, selon les prévisions, à chaque foyer paysan d'atteindre un revenu annuel de 250 D vers 1971), il été indispensable de procéder à une réforme agraire radicale en touchant aux grands propriétaires. Or, comme

⁷⁸ Makhoulouf. E « La politique économique de la Tunisie » Publication de l'Ecole Nationale d'Administration. 1974. pp 203

⁷⁹ Idem pp 368.

⁸⁰ Poncet. J « les structures actuelles de l'agriculture tunisienne », in Annuaire de l'Afrique du Nord, 1975, Paris, C.N.R.S, 1976, pp. 45-46

l'écrivait Préjean, « au lieu d'une réforme agraire véritable, c'est-à-dire une limitation de la grande propriété, d'une refonte des rapports sociaux et d'une redistribution plus ou moins égalitaire des moyens de production, du développement des méthodes de coopération et d'entre aide, le gouvernement tunisien se propose donc essentiellement de faire disparaître le grave morcellement des terres qui interdit les méthodes culturales les plus productives. Il se refuse à combattre la concentration capitaliste des terres et des moyens de production qui n'a cessé de se poursuivre... ». ⁸¹ Ainsi, refusant de toucher aux terres des grands propriétaires fonciers ⁸², les dirigeants ont condamné par la même occasion l'un des objectifs fondamentaux du projet coopératif à savoir, la promotion matérielle et sociale des paysans pauvres.

En deuxième lieu, en principe « la coopérative se différencie des autres sociétés par le caractère démocratique de la gestion coopérative qui présidé à sa constitution, son organisation et son fonctionnement. Il est particulièrement indispensable par ailleurs d'insister sur le caractère essentiellement démocratique de la gestion des coopératives agricoles » ⁸³, et si l'intervention de l'Etat est, dans un premier temps, nécessaire, elle ne doit être que provisoire. Cependant, face à la réalité fort complexe du monde rural (forte proportion d'analphabétisme et manque d'enthousiasme chez les coopérateurs, leur hostilité aux nouvelles méthodes culturales et de gestion...), ce principe de gestion libre et démocratique des coopératives a été dès le départ vicié. Devant la volonté d'une modernisation à outrance, l'intervention de l'Etat, qui normalement devait être l'exception provisoire, s'est progressivement transformée en règle permanente au point que les coopératives agricoles sont devenues « plutôt des fermes d'Etat que de véritables coopératives démocratiques ». ⁸⁴ Cette intervention intensive de l'Etat a eu pour conséquence la formation d'une bureaucratie qui s'est renforcée par elle-même, par la mauvaise gestion des coopératives qu'elle a entraîné.

Ces contradictions sont davantage aggravées par la volonté de modernisation à outrance à travers la forte mécanisation et l'intensification et la diversification des cultures. En effet, présentée comme moyen indispensable pour l'amélioration des rendements, la forte mécanisation s'est surtout traduite par l'alourdissement des charges de coopératives, sans effet notable sur leurs produits. Deux raisons principales expliquent cet échec relatif

⁸¹ Préjean. J. « L'expérience tunisienne des Unités Coopératives de Production » Economie et politique, n° 125, décembre 1964 p 90.

⁸² Il faut signaler que vers 1968, et sous la pression de plusieurs contraintes, le gouvernement tunisien a tenté d'intégrer les grandes exploitations dans le secteur coopératif, mais il s'est avéré qu'il était trop tard pour entreprendre une telle opération.

⁸³ Extrait du discours de Ahmed Ben Salah devant le Congrès National de la Coopération Agricole tenu en Août 1963. Cité par Makhoulouf. E. op.cit. p229.

⁸⁴ Préjean. J. op.cit p 94.

de la mécanisation. La première réside dans la nature des terres des paysans intégrés dans les coopératives. Ces terres souvent mal situées, s'adaptent trop mal à un travail mécanique⁸⁵. La deuxième réside dans le fait que, la mécanisation ne produit tous ses effets que si elle est accompagnée par une utilisation d'engrais, de produits de traitement et de semences sélectionnées. Or dans les UCP le recours à ces intrants a été souvent soit insuffisant soit inexistant⁸⁶. La situation est devenue d'autant plus inquiétante que l'intensification et la diversification des cultures n'ont pas donné eux aussi les résultats prévus.⁸⁷ Au fil du temps, cette volonté de modernisation, conjuguée à une gestion bureaucratique, n'a fait qu'aggraver l'endettement et les difficultés financières des coopératives.

Ainsi, « *parce qu'on a voulu maintenir l'harmonie sociale en refusant de toucher à la grande propriété, parce qu'on a conçu le modernisme à outrance comme la clef de tous les problèmes de l'agriculture traditionnelle, et parce qu'on n'a pu empêcher les U.C.P. de pénétrer l'engrenage du bureaucratisme stérilisant, celles-ci n'ont pu donner que des piètres résultats économiques. Conçues comme un moyen d'accumulation, les U.C.P. sont devenues rapidement une source de désaccumulation* »⁸⁸. C'est donc, principalement, en raison de leurs contradictions internes, que les Unités Coopératives n'ont pas pu atteindre leur objectif économique (l'amélioration de la production) et non plus aussi leur objectif social à savoir, l'amélioration de niveau de vie des paysans. En effet la majorité des études sur cette période s'accordent sur le fait que tout au long de l'expérience coopérative, le revenu moyen par coopérateur, pourtant très faible, n'a cessé de se dégrader au fil des années pour se réduire au niveau du salaire minimum légal agricole. D'autant plus que, la majeure partie de ce revenu a souvent pris la forme « *nature* », ce qui signifie que l'objectif de dégageant des paysans de l'économie d'autoconsommation et leur intégration dans les circuits de l'échange n'a pas été réussi. Cette faiblesse des revenus des coopérateurs s'explique en premier lieu, par la mauvaise situation financière des coopératives qui s'explique à son tour par la faiblesse des rendements des cultures et, en deuxième lieu par le sous-emploi au sein des coopératives, dû en particulier au fort degré de mécanisation.

Toutefois, on ne peut affirmer que l'hostilité des paysans à l'expérience coopérative provient essentiellement de la faiblesse de revenu qu'ils tirent des coopératives, par rapport à leur revenu antérieur (avant l'expérience coopérative). D'ailleurs les points de vue sur cette question sont divergents, d'autant plus que le problème est complexe du moment où il

⁸⁵ Makhoulf. E op.cit p 183

⁸⁶ Dimassi. H. op. cit.1983, p 345.

⁸⁷ Idem.

⁸⁸ Idem p 362.

est question de comparer entre deux revenus, l'un provenant d'un mode de production précapitaliste (exploitation paysanne individuelle) et l'autre d'un mode de production capitaliste (l'exploitation coopérative) ; les méthodes de calcul économique n'y sont pas les mêmes. Ce qui explique l'hostilité des paysans c'est plutôt le fait que l'expérience coopérative s'est traduite, pour eux, par une dégradation de leur statut social. Dépossédés de leurs moyens de production, ces paysans se sont transformés en « *pseudo- prolétaires* », n'ayant presque plus que leur force de travail à vendre. Et c'est ce changement de statut qui a créé chez les paysans l'illusion d'une dégradation de leur niveau de vie, alimentant par là, leur hostilité aux coopératives.

Quant aux grands propriétaires fonciers, dont l'expérience ne les a pas directement touchés, leur hostilité s'explique par plusieurs raisons. L'intégration des parcelles des petits paysans dans des unités coopératives a, en effet, supprimé, pour la bourgeoisie foncière, une source substantielle de profit provenant de l'exploitation de la paysannerie. De même, la priorité d'attribution des terres domaniales aux coopératives (décret du 11 mai 1964), a mis fin à l'espoir de cette bourgeoisie d'accéder à ces terres par location ou achat, à vil prix. Enfin, une troisième raison réside dans la politique qui a consisté à donner la priorité aux coopératives pour l'obtention des crédits bancaires et les aides financières de l'Etat et ce généralement au détriment des agriculteurs privés.

En définitif, on peut donc avancer qu'alors que la politique coopérative avait théoriquement pour objectif la promotion économique et sociale des petits paysans, elle se soldait par leur marginalisation ainsi que l'accélération de l'exode rural. En effet les conséquences de cette période ont été multiples notamment pour la petite paysannerie. Les propriétaires ayant perdu leurs moyens de production se sont trouvés à la merci des grands exploitants : « *l'échec de la généralisation des coopératives en 1969-écrivait G. Gagnon- se répercute surtout finalement sur les petits paysans, avec ou sans terre, que le secteur moderne, privé, public ou coopératif, refuse maintenant d'intégrer. La culture se concentre entre les mains des possesseurs de matériel et des capitaux qui sont les seuls à recevoir une aide de l'Etat. Le petit paysan en 'est réduit au sous emploi à la campagne, au chômage ou à l'émigration, qui prend des proportions importantes depuis 1969* »⁸⁹ En effet, depuis l'indépendance, la politique agricole a été marquée par une conception économiste et techniciste du développement agricole, sans prise en considération des enjeux sociaux de développement et passant, avant tout, par l'application des techniques de

⁸⁹ G. Gagnon 1976, cité par Abaab, A et Elloumi, M « l'agriculture tunisienne de l'ajustement à la mondialisation : résultat et perspectives » In « politiques agricoles, stratégies paysannes et développement rural » Colloque organisée par l'IRMC, Tunis, 27-28-29 avril 1995

production modernes. Selon cette conception, la modernisation de l'agriculture passe par la constitution des exploitations « viables » c'est-à-dire ayant une dimension suffisante pour adopter les techniques modernes. Les petites et moyennes exploitations n'étant que secondairement considérées comme des structures de production susceptible de favoriser le développement agricole. La politique de coopérativisation qui consistait dans l'intégration des petites exploitations du secteur vivrier dans des unités coopératives de production (UCP) était présentée comme impératif technique, où la promotion de « l'agriculture traditionnelle » est conçue comme simple opération mécanique, d'une combinaison optimale des facteurs de production. Seule la constitution d'exploitation de grande dimension permettait l'intensification de la production et de la mécanisation des travaux agricoles. Pour les petits paysans, cela se traduisait par une dépossession de leurs moyens de production et une baisse considérable de leur niveau de vie. C'est ainsi que le projet coopératif a scié la branche sur la quelle il devait normalement s'asseoir, à savoir la paysannerie pauvre.

2.1.2- La manipulation des prix des produits agricoles de base.

Dans l'objectif de pousser le capital privé à pénétrer la sphère productive et à y créer et accumuler le maximum de plus-value, l'Etat a procédé, dès le début des années 1960, à l'octroi des divers avantages fiscaux, financiers et infrastructurels au capital. Mais le moyen le plus privilégié, utilisé pour atteindre cet objectif, a été le blocage systématique des salaires tout au long des années 60. En effet, dans l'esprit de l'élite dirigeante à l'époque, toute politique économique « rationnelle » consiste avant tout à maximiser le profit, condition nécessaire pour maximiser le niveau et le rythme d'accumulation. Par ailleurs pour les capitalistes tunisiens, ne maîtrisant que peu le procès de travail et ne pouvant agir sur les prix des matières premières et des équipements, déterminés par les cours mondiaux, le seul moyen qui leur permet la maximisation de profit est la minimisation des salaires et il y'avait donc intérêt à ce que l'ouvrier soit le moins cher possible.

Ainsi tout au long de cette période, les pouvoirs publics ont eu tendance à institutionnaliser les salaires à des niveaux faibles et les faire stagner et même régresser. Les différentes sources statistiques disponibles révèlent d'ailleurs une tendance à la régression, et aux mieux à la stagnation du salaire réel moyen aux cours des années 60.⁹⁰ Si

⁹⁰ D'après la CNSS, le salaire réel moyen a enregistré une régression moyenne de l'ordre de - 0.4 % par an entre 1962 et 1970. Selon l'INS, cette régression a été de - 2.8 % par an durant la même période. Cité par H. Dimassi. Op.cit 1983.

on se réfère au SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), indicateur plus pertinent dans un pays comme la Tunisie des années 60, celui-ci, n'a connu, en termes nominaux, qu'une seule augmentation en 1966, et sous l'effet de la hausse des prix à la consommation, le niveau du SMIG réel a accusé une régression moyenne de l'ordre de – 2.1 % par an au cours de la période 1962-1970. Une telle évolution signifie que pour la grande majorité des salariés, les salaires ont été bloqués à un niveau de minimum de subsistance vital physiologique. Un niveau qui permet juste d'éviter une destruction de la force de travail et/ ou une révolte généralisée du prolétariat et qui représente à la fois, une garantie pour les patrons pour qu'ils puissent exploiter au maximum la majeure partie de la classe ouvrière⁹¹.

Or, ce blocage quasi- systématique des salaires n'a été socialement possible que grâce à une maîtrise relative de coût de reproduction de la force de travail, c'est-à-dire des prix des principaux produits rentrant dans la consommation ouvrière⁹², en particulier les produits alimentaires. Selon l'enquête sur la consommation des ménages de 1966, le poste alimentation représente à lui seul 57.1 % des dépenses annuelles d'un salarié du secteur privé, suivit de l'habitation (20.1 %) et l'habillement (11.9 %). C'est donc, la volonté de maîtriser les prix des produits alimentaires, et indirectement le coût de la reproduction de la force de travail, qui explique la politique de fixation autoritaire des prix des denrées agricoles de base et leur maintien à des niveaux bas.

Concrètement, pour assurer l'approvisionnement des villes en produits alimentaires à bas prix, la politique de l'Etat a consisté, dès le début des années 60, à la mise en place des offices et sociétés spécialisés monopolisant la commercialisation et l'importation des produits agricoles. Le monopole de collecte et de commercialisation des produits agricoles a été confié à l'Office des Céréales pour les produits céréaliers ; la Société Tunisienne des Industries Laitières (STIL) pour les produits laitiers et la Société Ellouhoum pour la viande. Le monopole de la collecte et de l'exportation de l'huile, d'abord confié à l'Union Centrale des Coopératives Oléicoles en 1967, est passé à l'Office National de l'Huile (ONH) en 1969. La mise en place de ces instruments permettait à l'Etat de pratiquer une fixation autoritaire des prix des principaux produits agricoles et de prélever un surplus croissant sur l'agriculture. En fait, l'Etat fixait par décret en début de chaque campagne agricole, les prix des denrées concernées en veillant à les maintenir à un niveau bas.

⁹¹ Dimassi. H. op.cit pp 396

⁹² Il faut, toutefois, noter que deux autres conditions ont permis également le blocage des salaires. La première réside dans l'existence d'une réserve importante en main d'œuvre et la deuxième dans la faible combativité de la classe ouvrière.

Ainsi, pour les céréales, les prix à la production ont quasiment stagné de 1960 à 1973. En termes nominaux, ces prix n'ont connu qu'une seule révision à la hausse en 1966, et ce en passant de 4,2 à 4,8 dinars / quintal pour le blé dur et de 3,45 à 4,3 dinars / quintal pour le blé tendre. Sur toute la période 1960-1973, la croissance moyenne de prix à la production n'a été que de l'ordre de 1,1 % par an pour le blé dur et de l'ordre de 1,7 % par an pour le blé tendre. Cette maîtrise, relativement parfaite des prix à la production des céréales à été possible en raison de la désorganisation des agriculteurs et leurs intérêts souvent contradictoires, permettant ainsi à l'Etat de leur imposer des prix arbitraires pour leurs productions. Cette marge de manœuvre est encore plus large avec les possibilités qu'avaient l'Etat, à l'époque, d'importer des grandes quantités de blés à des prix inférieurs aux prix locaux, et ce particulièrement des Etats- Unis dans le cadre de la PL 480

Réussie en apparence, en permettant la maîtrise des prix à la consommation des produits céréaliers, cette politique de fixation autoritaire et de blocage des prix à la production n'a pas manqué d'avoir des effets néfastes sur les revenus et l'activité des céréaliculteurs. Nous ne disposons pas des données fiables sur l'évolution des revenus des exploitations céréalières durant cette période, mais on peut, au moins indirectement⁹³, se constituer une idée à travers l'évolution des prix réels à la production. En effet, de 100 en 1960, les indices des prix à la production du blé dur et du blé tendre sont passés respectivement à 114,2 et 124,6 en 1973. Durant la même période, l'indice des prix à la consommation est passé de 100 à 158,7, ce qui correspond à une détérioration du prix réel à la production de 28 % pour le blé dur et de 21,5% pour le blé tendre et, indirectement une détérioration du revenu des céréaliculteurs

Toutefois, la détérioration de la rentabilité des cultures céréalières n'été pas uniformes pour tous les agriculteurs. La majorité des études sur cette question⁹⁴ s'accordent sur le fait que cette détérioration a touché davantage les petits et moyens producteurs, qui utilisaient moins de machines, moins d'engrais, moins de produits de traitements, que les grands exploitants. De même elle a affecté plus la céréaliculture marginale des régions du Centre et du Sud du pays, à pluviométrie faible et aléatoire, que celle de la Tunisie septentrionale plus humide et plus régulièrement arrosée. Mais d'une façon générale, la dégradation des prix à atteint un niveau tel qu'il n'été plus possible à aucune catégorie d'exploitants de dégager un revenu couvrant à la fois la rémunération de la force de travail, le profit capitaliste et la rente foncière. Pour les petites et moyennes

⁹³ Nous disons indirectement car même si la politique des prix à la production constitue l'un des principaux déterminants des revenus agricoles, l'évolution des revenus réels des agriculteurs dépend d'autres variables non moins importantes. Il s'agit principalement des coûts de production, des prix à la consommation et de la variation des rendements (surtout en raison des aléas climatiques).

exploitations les revenus permettaient tout juste de rémunérer la main d'œuvre familiale à un niveau voisin du salaire minimum agricole garantie (SMAG). Dans ces conditions, les agriculteurs ont réagi en délaissant et en négligeant la céréaliculture. Cette fuite des agriculteurs vis-à-vis de la céréaliculture peut être illustrée par l'évolution des superficies emblavées et des rendements des céréales. Ainsi entre la décennie 50 et la décennie 60, les superficies emblavées ont enregistré une baisse de 33 % pour le blé dur et de 21 % pour le blé tendre. Durant la même période, les rendements du blé tendre, dont la dégradation du prix a été plus forte, ont accusé une baisse de 37 %. La baisse des superficies emblavées et / ou la chute des rendements ont entraîné une baisse de la production ayant comme conséquence un déficit croissant du pays en céréales.

Pour l'huile d'olive, la fixation du prix a été plus tardive que celle des céréales ; elle est intervenue en novembre 1967. En effet, une pénurie d'huile d'olive sur le marché mondial a incité les pouvoirs publics, en 1962, à importer de l'huile de soja à meilleur marché ; celle-ci étant mélangée avec l'huile d'olive locale pour satisfaire les besoins de consommation intérieure ce qui a permis d'accroître l'excédent exportable en huile d'olive et par là les recettes en devises. Cette politique est devenue, par la suite, structurelle et fut même officiellement institutionnalisée avec la création, en 1967, de l'Union Centrale des Coopératives Oléicoles monopolisant la collecte, la commercialisation et l'exportation de l'huile d'olive. Les pouvoirs publics se sont rendus compte, en fait, qu'une telle politique permettait non seulement de dégager des excédents exportables mais également de maîtriser le prix à la consommation d'huile d'olive, d'autant plus qu'il était possible d'importer de l'huile végétale, notamment américaine, qui coûtait beaucoup moins chère que l'huile d'olive locale.

Dans l'ensemble, cette politique de blocage quasi-systématique des prix à la production des principales denrées agricoles, et en particulier les céréales et l'huile d'olive, s'est traduite par une forte dégradation du revenu et par là du pouvoir d'achat de la majeure partie des agriculteurs. Cette situation s'est d'autant plus aggravée par la perturbation de l'activité agricole, par un long cycle de sécheresse, et la généralisation du mouvement coopératif. Par ailleurs, la politique même de compression de la consommation de masse à travers le blocage des salaires a atteint ses limites. Le processus d'accumulation, basé sur les industries d'import-substitution destinées en principe au marché local, s'est trouvé donc bloqué au niveau de sa sphère de réalisation par la faiblesse de la demande solvable.

Globalement, vers le début des années 1970, l'économie tunisienne s'est trouvée soumise à trois contraintes : une demande solvable interne défaillante, des difficultés de

⁹⁴ Voir à titre d'exemple, M. Ben Romdhane 1983, H. Dimassi et H. Setthom.

paiements extérieurs grandissantes et un sous-emploi de plus en plus inquiétant. Dès lors, deux objectifs vont devenir prioritaires : exporter au maximum et créer le plus possible d'emplois.

2.2- La période 1974-1985 : Extraversion et contrainte de maîtrise de coût de reproduction de la force de travail

Dés le début des années 1970, qui marquent la reprise en main de l'appareil de l'Etat par la fraction libérale de la bourgeoisie, la stratégie de développement a été basée sur l'industrie exportatrice et ce dans le cadre d'une tentative de déblocage du processus d'accumulation par l'extraversion. Dans cette stratégie, l'agriculture va avoir une place secondaire, avec comme objectif principal la fourniture des produits alimentaires de base à bas prix afin de préserver l'avantage comparatif de la Tunisie basé sur les bas salaires. D'où, la poursuite de la politique de fixation des prix à la production des principales denrées agricoles.

Toutefois, à la faveur d'une conjoncture internationale exceptionnelle, l'Etat a pu bénéficier, en plus d'emprunts internes et externes plus importants et plus favorables, d'une substantielle rente pétrolière. L'aisance des finances publiques va permettre à l'Etat la mise en œuvre d'une politique productiviste en matière agricole dont l'objectif est de comprimer artificiellement les coûts de production à travers la subvention des principaux intrants agricoles. Au niveau des structures, cette politique va surtout s'appuyer sur la grande exploitation, privée ou étatique, laissant à la marge une frange importante de la paysannerie.

2.2.1- L'agriculture : « parent pauvre » de l'économie tunisienne

A partir des années 70, et contrairement à la première décennie de développement, la stratégie préconisée a été basée sur l'insertion dans la division internationale du travail en misant sur l'industrie exportatrice et sur la sous-traitance. Les options prises en matière de développement économique ont reposé essentiellement sur l'idée que l'industrialisation et le développement des secteurs non agricoles favorisaient une croissance économique plus rapide. Dans cette stratégie l'agriculture n'occupait qu'une place secondaire, un choix qui a été même assumé et proclamé officiellement par Hedi Nouira alors Premier Ministre : « *L'agriculture étant fortement conditionnée par les aléas climatiques, nous avons orienté nos efforts économiques vers d'autres secteurs moins vulnérables, tels que l'industrie et les services, afin d'édifier une économie solide et équilibrée qui ne serait pas à la merci d'une*

ou deux années de sécheresse »⁹⁵. La priorité accordée au développement industriel, et de façon générale au développement des secteurs non agricoles a ainsi, rejeté l'agriculture au second plan de priorité. La stratégie de développement axée sur la croissance des activités industrielles assigne, en fait, comme rôle principale à l'agriculture d'assurer l'approvisionnement des villes en produits alimentaires et de procurer des recettes en devises.

En effet, les objectifs du développement agricole, formulés dans les IV^{ème} (1973-76) et V^{ème} (1976-81) plans reflètent cette stratégie et se résument à des objectifs de production soit pour couvrir les besoins internes, soit pour dégager des possibilités d'exportations et contribuer à l'équilibre de la balance de paiements. Les objectifs sociaux de revenu et d'emploi, étaient devenus, quant à eux, relativement secondaires et devaient découler de la réalisation de l'augmentation de la production : *« l'amélioration des niveaux de revenu et de l'emploi est conçue principalement comme le moyen de réduire l'exode rural et ses effets néfastes sur la croissance économique globale. C'est d'ailleurs de ce type de préoccupation que relèvent les programmes d'aides et d'assistance à la petite agriculture »*⁹⁶. Ainsi les grandes orientations de la politique agricole et l'ampleur des moyens mis en œuvre se sont inscrites dans le cadre étroit des objectifs prioritaires du développement agricole et de la place secondaire attribuée à l'agriculture dans le schéma de croissance. Il s'agit pour elle de fournir des produits alimentaires à bas prix dans le cadre d'une politique économique basée sur l'insertion dans l'économie internationale à la faveur des bas salaires.

Cette place secondaire accordée au secteur agricole apparaît dans la faiblesse des investissements et des crédits alloués à ce secteur, par rapport à ceux accordés aux autres secteurs de l'économie. En effet, la part des investissements agricoles dans les investissements globaux est allée en se contractant : de 22 % durant la période 1962-1971 elle est tombée à 12.8 % durant la période 1972-1981. Cette part a même accusé une baisse en passant de 12.5 % au cours du IV^{ème} plan (1973-76) à 11.8 % au cours du V^{ème} plan (1977-81). A partir de 1981, l'évolution de la situation économique et sociale en Tunisie a imposé une attention accrue à l'agriculture et une réorientation de la politique agricole. Le VI^{ème} plan (1982-86) a affirmé, en effet, la nécessité d'accorder la priorité au développement agricole et l'augmentation de la part des investissements consacrés à ce

⁹⁵ Discours du Premier Ministre Hedi Nouira du 16 -02- 1976 devant l'Assemblée Nationale, cité par Dimassi. H. « forme d'accumulation et dépendance alimentaire : le cas de la Tunisie » septembre 1983

⁹⁶ Gana. A et all « Eléments sur la transformation de l'agriculture tunisienne depuis l'indépendance » in « Céréaliculture et dynamique des systèmes agraires en Tunisie » Annales de l'INRAT, Numéro spécial vol 64, 1991, p 21.

secteur, mais les réalisations ont été en deçà des prévisions : alors que le VIème plan programmait pour l'agriculture 18.9 % du total des investissements, cette part n'a atteint, selon la Banque Centrale de Tunisie, que 15 %.

Tableau 2-5 : Moyenne annuelle de la FBCF par secteur (en MDT)

Secteurs	1960-1969		1970-1979		1980-1989	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure
Agriculture	22,7	20,9 %	56,7	13,5 %	252,5	16,7%
Industrie	29,0	26,7 %	185,3	44,3 %	604,3	40,0 %
Tourisme	6,7	6,2 %	16,0	3,8 %	70,7	4,7 %
Services	50,1	46,1 %	160,8	38,4 %	585,1	38,7 %
Total	108,5	100 %	418,8	100 %	1512,6	100 %

Source : Ministère de l'Agriculture/ COMET Engineering1995

L'insuffisance relative des ressources consacrées à l'agriculture apparaît également dans le très faible volume de crédits bancaires accordés au secteur agricole. Entre 1966 et 1985, soit en l'espace de vingt ans, les crédits à court terme accordés à l'agriculture ont représenté en moyenne 4.9 % de ceux accordés à l'ensemble de l'économie. Cette proportion a même accusé une baisse puisqu'elle est passée de 5.4 % en moyenne durant la période 1966-75 à 4.8 % en moyenne durant la période 1976-85. Ce soutien bancaire à l'agriculture apparaît encore plus dérisoire si on le compare par exemple au soutien accordé à une activité aussi spéculative que le commerce. Entre 1966 et 1985, les crédits à court terme accordés au commerce ont représenté en moyenne 23.17 % de ceux accordés à l'ensemble de l'économie, soit presque cinq fois plus la proportion consacrée à l'agriculture.

Quant aux crédits à moyen et long terme, la part de l'agriculture dans le total n'a représenté, entre 1966 et 1985, que 13.5 % en moyenne. De plus l'évolution a été plus défavorable pour le secteur agricole : de 20.66 % en moyenne durant la période 1966-75, la part de l'agriculture dans le total des crédits à moyen et long terme accordés à l'économie, est passée à 12.8 % en moyenne durant la période 1976-85, soit un recul d'environ 8 points.

Tableau 2-6 : Répartition sectorielle des crédits bancaires en 1966-75 et 1976-85 (Structure en %)

Secteurs	Court terme		Moyen / long terme		Total des crédits	
	1966-75	1976-85	1966-75	1976-85	1966-75	1976-85
Agriculture	5.40	4.86	20.66	12.81	9.98	12.30
Industrie	39.90	38.41	26.07	45.70	35.78	45.00
Services	54.70	56.73	53.27	41.49	54.24	42.70
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Ministère de l'Agriculture / COMET Engineering1995

De même, il faut aussi signaler la faiblesse de la proportion des agriculteurs bénéficiant du crédit agricole. Selon une étude du Ministère de l'Agriculture, le nombre des prêts accordés en 1975 est estimé à environ 65.000, et étant donné que le pays comptait environ 325.000 exploitants et que l'étude considère qu'à chaque prêt correspondrait un exploitant, la proportion des exploitants touchés serait donc de 20 %⁹⁷. Cette proportion correspondait en fait à l'hypothèse la plus favorable, puisque toutes les enquêtes ont montré que, vu la multiplicité d'organismes de crédit, un seul exploitant peut toucher plusieurs prêts. D'ailleurs, un rapport du même ministère estime qu'en 1979 cette proportion n'a pas dépassé 10 %⁹⁸. Cette proportion est dérisoire si on la compare à ceux atteints, durant la même époque, par les pays développés, qui ont dépassé en général 80 % ou même à ceux des certains pays asiatiques, comme le Taiwan qui est arrivé à 90%.⁹⁹

Cette situation découle en particulier de l'inadéquation du système bancaire en place par rapport à la réalité socio-économique de l'agriculture tunisienne. Mûes par un esprit purement mercantile, les banques répugnent à accorder des crédits aux agriculteurs, car elles considèrent l'agriculture comme une activité peu sûre, soumise aux aléas de la pluviométrie, et le fellah comme un client peu solvable. Cette répugnance des banques est encore renforcée par l'absence et/ou l'imprécision des titres de propriété chez la grande majorité des agriculteurs qui fait qu'une bonne partie des exploitants sont exclus du crédit officiel.

Au total, la place secondaire assignée à l'agriculture s'est traduite par une régression continue de la contribution de ce secteur au PIB. Du fait de l'expansion plus rapide dans les autres secteurs, la contribution de l'agriculture au PIB est passée de 25% en 1960 à 15 % en moyenne au cours du VIème plan (1982-86). Egalement, la part de l'agriculture dans l'emploi a connu une régression importante et continue : alors que l'agriculture fournissait 67.7 % des emplois en 1956, elle n'en procurait que 52 % en 1966, 32.5% en 1975, 31.2% en 1981 et 26.6 % en 1984. Par ailleurs, les exportations des produits alimentaires ont été caractérisées par une forte baisse, en particulier au cours des années 70, puisqu'elles ont passé de 31.2% de l'ensemble des exportations tunisiennes en 1973 à 9% en moyenne au cours du VIème plan (1982-1986). Cette baisse étant due aussi bien à l'insuffisance de la production nationale qu'aux difficultés d'écoulement sur les marchés extérieurs de certains produits. La régression du rôle économique de l'agriculture se marque enfin dans l'accroissement des écarts de revenus entre population rurale et population urbaine.

⁹⁷ El Hamari H et Stickly. T. « Problèmes du crédit agricole en Tunisie : quelques solutions possibles » Ministère de l'Agriculture juin 1975.

⁹⁸ Ministère de l'Agriculture : « Notes au Conseil des Ministres sur le crédit agricole » mai 1980.

⁹⁹ Sethom. H. op.cit., p151.

Toutefois, la faiblesse relative des ressources allouées n'explique que partiellement les mauvaises performances de l'agriculture. Il importe également de noter que l'affectation de ces ressources a privilégié deux sous-secteurs ; l'hydraulique agricole et la mécanisation. Ces deux postes ont reçu entre 1972 et 1981, respectivement 39,2 % et 22,1% de l'ensemble des investissements alloués au secteur agricole sans toutefois, avoir un effet notable sur la production et la productivité agricoles.

Enfin, il faut noter que les investissements agricoles ont été pour l'essentiel financés par l'Etat et les entreprises publiques. La participation de l'Etat s'est même renforcée durant la période du Vème plan (1977-81), malgré son désir de stimuler les banques et le secteur privé de prendre une part plus importante dans les investissements agricoles. Cette prépondérance de l'Etat est, dans une large mesure, le revers de la médaille de la politique de bas prix des produits agricoles de base : l'importance des prélèvements est responsable de la faible rentabilité de nombreuses cultures et de son corollaire, le caractère dérisoire des investissements effectués par le secteur privé dans l'agriculture.

2.2.2- La poursuite de la politique de fixation des prix des produits agricoles de base

A partir du début des années 70, et dans le cadre de la consolidation relative des intérêts de la bourgeoisie agraire privée, les prix à la production des produits agricoles ont connu, contrairement à la période précédente, des hausses substantielles. Toutefois, limitées par la nécessité de maîtriser le coût de reproduction de la force de travail, condition nécessaire pour la poursuite d'une accumulation extravertie, ces hausses, en apparence importantes, n'ont eu qu'un faible effet sur les revenus et la rentabilité agricoles. En effet, en termes réels et exception faite des viandes ovine et bovine, les prix à la production des produits agricoles de base ont plutôt eu tendance à la dégradation tout au long de cette deuxième période (1973-1985)

Ainsi pour les céréales, les prix à la production ont connu une légère augmentation de 1973 à 1979, mais cette augmentation ne signifie cependant pas que la céréaliculture soit devenue rentable. Comparés à ceux des produits industriels, et à l'indice général des prix, les prix à la production des céréales ont resté dans l'ensemble bas et peu rémunérateurs. Une étude a d'ailleurs montré que, de 1961 à 1979, les prix à la production du blé dur, du blé tendre et de l'orge ont augmenté respectivement de 81%, de 103 % et de 120 % alors que l'indice général des prix a augmenté de 171 % et celui des produits

industriels de 165 %.¹⁰⁰ Cette évolution divergente signifie une détérioration des prix des céréales par rapport aux autres produits. La même étude indique qu'en termes réels, l'évolution a été de 4,2 dinars/ quintal en 1961 à 2,8 dinars / quintal en 1979, soit une baisse de 47 % pour le blé dur, de 3,45 dinars/ quintal en 1961 à 2,6 dinars / quintal en 1979, soit une baisse de 31 % pour le blé tendre et 2.5 dinars/ quintal en 1961 à 2,0 dinars/ quintal en 1979, soit une baisse d'environ 22 % pour l'orge. De même une comparaison entre les coûts et les prix à la production montre que les cultures céréalières sont dans l'ensemble déficitaires.

Tableau 2-7 : Comparaison entre les coûts et les prix à la production de céréales en 1975, 1980 et 1987 (en dinars /tonnes)

Produits	Coût de production			Prix à la production			Bilan		
	1975	1980	1987	1975	1980	1987	1975	1980	1987
Blé dur	75,0	97,5	162,0	66,0	86,0	185,0	-9,00	-11,5	23,0
Blé tendre	71,5	92,3	153,2	60,0	77,0	170,0	-11,5	-15,3	16,8
Orge	61,0	79,3	131,6	45,0	59,0	120,0	-16,0	-20,3	-11,6

Source: Sethom. H. op.cit p104-105 et Bedoui. A. 1989

A partir de 1981, les prix à la production des céréales ont connu une progression plus importante qui a permis de renverser la tendance pour le blé dur et le blé tendre. Cependant, la culture d'orge est restée déficitaire ; mais le déficit ne représentait, en 1987, que 8,8 % contre près de 25 % en 1975. Cette revalorisation des prix à la production des céréales ne résulte pas d'une certaine pression exercée par la paysannerie. Elle s'explique plutôt par la flambée des prix des céréales sur le marché international accompagnée d'une hausse substantielle des prix des intrants céréaliers, en grande partie importés.

Au total, cette période (1973-1985) s'est caractérisée par une légère amélioration du revenu réel des céréaliculteurs (0.5 % par an) et ce, malgré une progression appréciable des prix à la production des céréales (9.2 % par an). En fait cette valorisation des prix à la production a été presque totalement neutralisée par des hausses assez soutenues aussi bien des coûts de production (7.7 % par an) que des prix à la consommation. (8.4 %) ¹⁰¹

Pour l'huile d'olive, l'évolution des prix à la production a été dans l'ensemble plus défavorable que celle des céréales. Entre 1973 et 1985, les prix à la production d'huile d'olive ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 6.9 %, soit 2.44% entre 1973 et 1979 et 10.06 % entre 1980 et 1985, or cette évolution est loin de refléter une amélioration des revenus des oléiculteurs. En effet, de 100 en 1973, l'indice de prix à la production de

¹⁰⁰ Ben Romdhane. M. «L'Etat, la paysannerie et la dépendance alimentaire en Tunisie » In Ait Amara et Foundou-Tchigoua.B (éd) « L'agriculture africaine en crise dans ces rapports avec l'Etat, l'industrialisation et la paysannerie » L'Harmatant. Paris, 1989.

¹⁰¹ Dimassi. H. op.cit 1987

l'huile d'olive est passé à 222 en 1985, durant la même période l'indice général des prix et celui des marchandises industrielles ont passé respectivement de 100 à 310 et de 100 à 289. Cette évolution divergente traduit une dégradation des prix réels et donc de la rentabilité de l'oléiculture. En termes réels, le prix à la production de l'huile d'olive a passé de 71.8 dinars / tonne en 1973 à 51.6 dinars / tonne en 1985, soit une baisse de l'ordre de 28 %.

Selon les données du Ministère de l'Agriculture le coût de production d'une tonne d'huile d'olive s'élève, pour la campagne 1976-77, à 118.3 dinars alors que, pour la même campagne, le prix à la production a été de 66 dinars, soit un déficit de 42.3 dinars par tonne¹⁰². Entre 1971 et 1980, l'indice des prix à la production d'huile d'olive est passé de 100 à 165 alors que, celui des coûts de production est passé de 100 à 232, ce qui montre que l'évolution a été nettement défavorable pour les oléiculteurs¹⁰³. Et malgré la revalorisation sensible des prix à la production, à partir de 1980, la situation n'a pas changé et l'oléiculture reste nettement déficitaire.

Tableau 2-8 : Coût de production, prix à la production et rentabilité de l'huile d'olive 1975, 1980 et 1987 (en dinars/ tonne)

	1975	1980	1987
Coût de production	119,000	154,700	256,800
Prix à la production	82,700	90,000	180,000
Déficit	-36,300	-64,700	-76,800

Source: Setthom. H. op.cit. p110

Pour les produits de l'élevage, la dégradation des prix réels à la production a concerné particulièrement le lait. Pour ce produit, malgré le relèvement du prix à la production, des nombreuses études ont fait ressortir l'absence ou l'insuffisance de rentabilité de l'élevage laitier. En 1974, un document du Ministère de l'Agriculture affirmait que, « *compte tenu du prix officiel du lait (...), la production laitière reste toujours marginale et son taux de rentabilité nul. Les seuls revenus que réalisent actuellement certains producteurs écoulant leur production aux prix officiels ne peuvent provenir que de l'utilisation du travail familial ou de bâtiments déjà amortis* »¹⁰⁴. En effet, selon un calcul effectué par Ben Romdhane, le prix à la production du lait a enregistré, entre 1961 et 1979, une détérioration de 46,8 % par rapport à l'indice général des prix et de 55 % par rapport à l'indice des prix des marchandises industrielles¹⁰⁵. A partir de 1980, le prix à la production du lait a connu une augmentation plus sensible, mais la situation n'a

¹⁰² Ministère de l'Agriculture « Enquête sur les coûts de production des olives à huile pour la campagne 1976-77 » Novembre 1980

¹⁰³ Ministère de l'Agriculture « Rapport de la sou-commission des prix et de la commercialisation » juin 1981

¹⁰⁴ Ministère de l'Agriculture

¹⁰⁵ Ben Romdhane. Op.cit 1989

pas fondamentalement changé. D'autant plus, l'importation du lait en poudre à bas prix permettait à la STIL d'exercer une pression à la baisse sur le prix à la production du lait frais local.

Pour la viande bovine qui, comme les céréales et l'huile d'olive, est restée soumise à la fixation de ses prix à la production, l'évolution a été légèrement favorable. Entre 1965 et 1979, le prix à la production de la viande bovine a connu un accroissement de 167 % contre respectivement, 110 % et 91 % pour l'indice général des prix de gros et l'indice des prix des marchandises industrielles.¹⁰⁶ Toutefois, la rentabilité n'a favorablement évolué que essentiellement pour les grands exploitants qui disposaient d'une bonne partie du potentiel fourrager de l'agriculture tunisienne, mais un cheptel très minoritaire. Pour les petits exploitants, ayant de plus en plus recours au marché pour nourrir leurs bétails, l'élevage bovin pour la viande n'était que peu rémunérateur¹⁰⁷. La même évolution a été également constatée pour la viande ovine dont les prix à la production ont été libérés à partir de 1979.

2.2.3- Le début d'une politique productiviste.

Dés le début des années 60, le soutien financier de l'Etat à l'agriculture été important, mais, en vue de mieux consolider les intérêts de la bourgeoisie agraire privée, ce soutien s'est particulièrement renforcé au cours des années 70, marquant ainsi le début d'une politique productiviste en matière agricole. En plus d'une tendance à réviser à la hausse les prix à la production à un rythme relativement plus rapide que celui observé durant la phase précédente, l'Etat a cherché à comprimer artificiellement les coûts de production et ce en subventionnant dans une large mesure les principaux intrants agricoles (semences, engrais chimiques, engins, aliment pour cheptel...). Ceci afin de consolider les objectifs de disponibilité et des bas prix à la consommation des produits de première nécessité.

Ce soutien, qui a pris essentiellement trois formes, le prêt, la bonification d'intérêt et la subvention ; a concerné en particulier la mécanisation, l'élevage, les engrais chimiques, l'arboriculture, l'irrigation et la construction rurale. Toutefois, vers la fin des années 70 et sous l'effet de la crise des finances publiques, ce soutien s'est relativement relâché. Ce relâchement s'est traduit en particulier par un relèvement du taux d'intérêt sur les prêts contractés par les agriculteurs. Mais dans l'ensemble, la politique des pouvoirs publics a continué à être favorable, en particulier pour les grands exploitants.

¹⁰⁶ Idem

¹⁰⁷ Sethom. H. op.cit, 1992

A titre d'exemple, pour la mécanisation le décret 64-78 du 12 mars 1964 et l'arrêté du 12 mars 1964 fixent à 5 % le taux de la subvention par rapport à la dépense totale engagée pour l'acquisition du matériel agricole, à 55-60 % le taux de prêt par rapport à cette même dépense et à 5 % le taux d'intérêt sur le prêt contracté. En 1970 ce système a été modifié : la subvention de 5 % a été supprimée mais le taux de prêt par rapport à la dépense totale a été relevé à 65 – 70 % et le taux d'intérêt sur le prêt a été réduit à 4 -3%. De même, un décret du 19 septembre 1970 autorise les agriculteurs à soustraire la valeur de leur achat en machines agricoles de leur revenu imposable. En 1977, une nouvelle modification a été opérée : la subvention gouvernementale a été rétablie et elle est passé à 10 % de la dépense totale, le taux de prêt a été porté à 70 % mais le taux d'intérêt a été légèrement augmenté en passant à 6 %. Cependant, à la suite de l'augmentation des prix du matériel mécanique agricole, du fait de la dévaluation du dinar en 1986, des nouvelles dispositions sont introduites en 1987-88 : le prêt couvre désormais 80% de la dépense engagée ; le remboursement du prêt s'étalera sur 7 ans au lieu de 5 ans, la subvention de 10% étant toujours maintenue.

L'importance du soutien financier de l'Etat à l'agriculture apparaît surtout dans l'évolution des crédits accordés par le canal principal de ce soutien à savoir le « Fonds Spécial de Développement de l'Agriculture » ou F.O.S.D.A. De 1970 à 1980, le montant global des crédits à moyen et long terme accordés par le FOSDA aux agriculteurs a presque quadruplé. De même entre 1970-74 et 1975-78, le montant global de crédits nets est passé d'une moyenne annuelle d'environ 0,9 millions de dinars à une moyenne annuelle de 2,8 millions de dinars, soit plus qu'un triplement. Enfin, entre 1970 et 1979, sur l'ensemble des crédits accordés aux agriculteurs pour l'achat de matériel mécanique 51 % sont accordés par le F.O.S.D.A. Cette proportion atteint 57 % pour l'acquisition de bovins de race sélectionnée importés et près de 75 % pour l'aviiculture.

Mais ce qui illustre encore plus cette politique productiviste est la très importante subvention accordée aux agriculteurs sur les engrais, et ce à travers la Caisse Générale de Compensation (CGC). Les pouvoirs publics ont, surtout à partir de 1973, fortement subventionné l'utilisation des intrants agricoles, ce qui devait permettre une amélioration de la productivité et justifiait, donc, la stagnation des prix à la production. Pour se rendre compte de l'ampleur de cette subvention, il suffit de rappeler que, entre 1970 et 1979, le montant global de subvention a atteint 19,9 millions de dinars soit, presque l'équivalent du total de crédits accordés par le FOSDA durant la même période¹⁰⁸.

¹⁰⁸ Dimassi. H. op.cit 1983

Tableau 2-9 : Evolution des dépenses de la CGC 1973-1985

Années	Intrants agricoles		Engrais		
	Valeur (MD)	% des dépenses de la CGC	Valeur (MD)	% des dépenses de la CGC	% subv. des intrants
1973	2,35	27,6	1,10	12,90	46,80
1974	13,70	50,02	4,80	17,60	35,00
1975	6,35	10,70	4,90	8,30	77,20
1976	4,00	12,30	1,00	3,10	25,00
1977	7,30	22,10	1,30	3,90	17,80
1978	9,40	19,50	3,00	6,20	31,90
1979	14,06	23,40	4,00	6,70	28,40
1980	23,53	35,10	6,50	9,70	27,60
1981	61,80	39,93	13,84	8,80	22,40
1982	47,80	28,50	15,80	9,40	33,10
1983			14,90	8,20	
1984			15,60	6,00	
1985			19,30	7,30	

Source : Ministère de l'Agriculture 1998

Cette politique de subvention a permis une augmentation de l'utilisation d'engrais, des semences sélectionnées et des désherbants à des taux assez élevés, particulièrement pour les céréales et en deuxième lieu les cultures maraîchères. Entre 1976 et 1987, les quantités d'engrais utilisés ont augmenté avec un taux annuel moyen de 10 %. Concernant les agriculteurs, l'amélioration de leur pouvoir d'achat a été surtout le résultat d'une amélioration notoire des rendements et par là de la production de la plupart des produits agricoles. Par exemple entre les deux périodes 1961-73 et 1974-85, les rendements du blé dur se sont améliorés de 53 % et la production de 78 %. Ces performances relatives de l'activité agricoles ont été obtenus grâce surtout aux encouragements de l'Etat : subvention des équipements et des intrants agricoles (engrais, aliments de bétail, eau d'irrigation...)

Toutefois, dans l'ensemble, cette politique de modernisation a connu des résultats assez mitigés selon les périodes et les secteurs de production. La céréaliculture, par exemple, après avoir enregistré des résultats relativement bons, au début de la période, a vu par la suite ses rendements et sa production stagner. Par contre, la croissance a été soutenue dans les secteurs des fruits et légumes aussi que dans celui de l'aviculture.¹⁰⁹ Parmi les facteurs explicatifs de cette situation on peut citer la réponse insuffisante des grandes exploitations : elles n'ont pas suivis le mouvement d'intensification et n'ont adopté que les innovations qui impliquaient peu de transformation de leurs systèmes de production¹¹⁰. Quant aux autres exploitations, le modèle technique proposé ne correspondait pas à leur attente car il comportait des risques élevés par rapport aux résultats attendus¹¹¹. Par ailleurs même la politique des bas prix et de subvention des

¹⁰⁹ Aubry et al. Op.cit 1991

¹¹⁰ Boudhiaf. M « Problèmes de la diffusion des techniques agricoles à haut rendement en Tunisie » Revue Tunisienne d'économie et de Gestion. Vol 3 - 4, N° 4-5, 1986-87, pp 5 - 38.

¹¹¹ Aubry et al. Op.cit 1991

intrants a atteint ses limites à cause de l'augmentation des besoins de financement et le ralentissement des principales rentes dont bénéficiait la Tunisie.

2.2.4- La marginalisation croissante des exploitations familiales

Avec l'abandon de l'expérience coopérative en septembre 1969, la voie a été réouverte à la consolidation de la propriété privée à travers le démantèlement d'une partie des terres domaniales et la privatisation des terres collectives¹¹². Ainsi les années 70 ont été caractérisées par des grands bouleversements dans la structure de la propriété foncière qui ont bénéficié le plus souvent à la bourgeoisie agraire privée¹¹³. Pour les petits paysans, même s'ils ont pu bénéficier du démantèlement des terres domaniales, faute de moyens pour mettre leurs terres en exploitation, ils n'ont pas manqué de les louer ou les vendre purement et simplement à des agriculteurs plus aisés.

Bénéficiaires, presque exclusivement du processus de privatisation des terres, les grands propriétaires l'ont été aussi au niveau du soutien financier de l'Etat à l'agriculture. En effet, la majorité des textes réglementant ce soutien exigeaient un minimum soit de superficie à cultiver ou à irriguer, soit un minimum d'arbre à planter, soit un minimum de tête de cheptel à élever..., un minimum qui dépassait le plus souvent les moyens des petits paysans.

Selon une étude du Ministère de l'Agriculture réalisée dans la Tunisie septentrionale, les crédits de campagne accordés par la BNT, les CLM, les OMV et les offices commerciaux n'ont touché en 1974-75 que 8,4 % des petits exploitants disposant de moins 5 hectares et 17% des exploitants disposant de moins 50 hectares, alors que cette proportion atteint 26,2% chez les grands exploitants disposant de plus de 100 hectares. Quant aux crédits d'investissement, ceux accordés par la BNT sont exclusivement attribués aux grands exploitants. A titre d'exemple, pour l'achat du matériel agricole, la banque ne prête, sur ses propres fonds, qu'à ceux qui disposent au moins de 80 à 100 hectares de terres céréalières. Pour les crédits "FOSDA", les conditions sont plus souples mais ne permettent qu'à une minorité des paysans de bénéficier de ces prêts. Le seuil minimum d'obtention de ces crédits qui est de 10 hectares de superficie cultivés, ce qui exclut 69.000 céréaliculteurs, et de 70 pieds d'oliviers, ce qui élimine 34.900 oléiculteurs, fait qu'une bonne partie de la paysannerie soit écartée. En outre, l'accès à ces crédits exige généralement des titres de propriété, titres dont la majorité des paysans ne disposent pas.

¹¹²La loi du 19 mai 1970 fixant les modalités de cessions des terres domaniales à vocation agricoles et la loi du 14 janvier 1971 concernant la privatisation des terres collectives.

¹¹³ Pour plus de détails voir H. Dimassi, op.cit 1983, pp 661-670.

Concernant les subventions sur les engrais, liées mécaniquement aux quantités d'engrais consommées et donc aux superficies possédées, ces subventions accordées à travers la CGC, ont profité dans une large mesure aux grands propriétaires. Selon un calcul effectué par H. Dimassi, le montant annuel moyen de la subvention sur engrais par exploitation s'élevait, en 1975, à 2,4 dinars pour les plus petites exploitations (moins de 1 ha) contre 570 dinars pour les grandes exploitations (200 ha et plus), soit un rapport de 1 à 240 ; la moyenne étant de 15 dinars par exploitation. Pour la même année, les exploitations de 100 ha et plus, qui représentaient 2 % du total des exploitations existantes, ont bénéficié de 43 % du montant global de la subvention¹¹⁴. Ainsi, « *le soutien de l'Etat qui en apparence prend l'aspect d'un encouragement à l'agriculture en général, n'est en fait qu'un soutien presque exclusif à la bourgeoisie agraire privée.* »¹¹⁵

D'une façon générale, dès le début des années 1970, les choix au niveau du secteur agricole ont été marqués par la poursuite du processus de modernisation principalement en faveur des grandes exploitations privées et étatiques. Pour atteindre cet objectif, le modèle technique mis en place a été basé principalement sur l'intensification de la production dans le secteur des grandes cultures en sec et la mobilisation des ressources en eau pour l'irrigation. Pour les grandes cultures en sec, l'amélioration de la productivité a été recherchée à travers l'introduction des variétés des céréales à haut rendement, l'utilisation accrue des inputs d'origines industrielles (engrais chimiques, produits de traitement, désherbant...) et notamment la mécanisation des travaux agricoles. Pour le sous-secteur irrigué, la politique de mobilisation des ressources en eau a consisté à concentrer l'essentiel des efforts sur la grande hydraulique, l'irrigation à petite échelle n'a tenue qu'une place secondaire.

Mais, si dans le cadre de la politique de mobilisation des ressources en eau pour l'irrigation, les actions mises en œuvre profitent également au secteur de la petite et moyenne agriculture intensive, il n'en a pas été de même pour les autres actions. Les choix en matière du modèle technique se sont souvent révélés inadaptés aux conditions socio-économiques et au milieu naturel. Ils ont plutôt impliqué la concentration de l'effort de développement sur les secteurs des grandes exploitations accentuant par là même le processus de différenciation sociale au sein de l'agriculture. Dans le secteur des grandes cultures ; les grands exploitants ont profité, pour s'équiper, des conditions très favorables d'un crédit qui devient, alors, l'instrument privilégié de la politique agricole. Le crédit agricole consenti à des conditions très avantageuses, et qui reste presque exclusivement

¹¹⁴ Idem p 678

¹¹⁵ Idem p 679

accessible à la minorité d'agriculteurs les plus aisés, a joué un rôle très important dans la consolidation de la grande exploitation dans les zones des grandes cultures. Ce crédit a favorisé en particulier le rééquipement en matériel agricole permettant aux grands exploitants de mettre en exploitation des nouvelles superficies de terre et de compenser les effets d'une politique défavorable en matière des prix

A partir d'une étude réalisée par le ministère de l'agriculture et portant sur les coûts de production des céréales, M. Ben Romdhane a élaboré un tableau des coûts de production des trois grands produits céréaliers : le blé dur, le blé tendre et l'orge. Trois types d'exploitations variant suivant leur degré de mécanisation ont été examinés et croisés avec les tailles d'exploitations. La comparaison prix à la production / coût de production a permis de dégager que seules les grandes exploitations parviennent à tirer une marge bénéficiaire (sans toutefois arriver à capter la rente foncière). Les petites et moyennes exploitations n'arrivent même pas couvrir les stricts coûts de production (à l'exception des moyennes exploitations mécanisées spécialisées dans la production du blé dur), ce qui signifie que les exploitations agricoles et leurs familles sont rémunérées dans ces cas en deçà du SMAG¹¹⁶

Ainsi, contrairement aux petites et moyennes exploitations, le rééquipement en matériel, encouragé par une politique de crédit favorable, a permis aux grandes exploitations de compenser l'effet d'une dépréciation continue des prix. D'autre part, le rééquipement en matériel a permis aux grands exploitants de se procurer d'une source supplémentaire de revenu à travers la location des machines agricoles à d'autres exploitants. Selon l'enquête agricole de 1980, la proportion des exploitants utilisateurs de machines agricoles s'est élevé à 57 % contre 18 % en 1961-62. La même enquête confirme que la mécanisation a progressé, à des degrés divers, chez toutes les catégories d'exploitations : 52% des exploitations de moins 20 ha utilisent le tracteur, cette proportion s'est élevé à 78% chez les exploitations de 20 à 100 ha et à 91 % chez les exploitations de 100 ha et plus. Mais si les deux tiers des grands exploitants sont propriétaires des tracteurs qu'ils utilisent, la grande majorité de la paysannerie fait plutôt recours à la location. Sur les 52 % des paysans possédant moins de 20 ha qui utilisent la traction mécanique, 97,5 %, soit presque la totalité le font par location.

En effet les petits et moyens producteurs sont de plus en plus amenés, pour faire face à la baisse continue des prix de leurs produits, à recourir aux moyens de production modernes. N'ayant pas les moyens de les acquérir, ils sont contraints de les louer. Et ce à

¹¹⁶ Ben Romdhane. M. op. cit. 1989

partir de ce rapport de location que les propriétaires de ces moyens de production (en particulier les grands exploitants) prélèvent une partie importante du surplus produit par la paysannerie. Dans son étude sur le Cheikhat El Manara située dans le Kairouanais au centre de la Tunisie, K. Zamiti estimait à environ 90 000 dinars les prélèvements annuels effectués par les possesseurs des moyens de production mécaniques (tracteurs, moissonneuses-batteuses, camionnettes). Ces prélèvements opérés sur les revenus des paysans parcellaires de moins de 30 hectares représentaient à peu près la valeur marchande de la totalité de la production de ces paysans, estimée à environ 93 000 dinars.¹¹⁷ Ce nouveau rapport d'exploitation auquel est soumise la paysannerie, combiné à la détérioration des prix réels des principaux produits agricoles ont maintenu les petites exploitations dans une situation de pauvreté à la fois absolue et relative.

Selon l'enquête agricole de base de 1976, 87 % des paysans possédant moins de 20 hectares disposaient d'un revenu annuel brute inférieur à 500 dinars, ce qui en net correspondait presque au SMIG de l'année en question. Encore plus, 41 % de ces paysans disposaient d'un revenu annuel inférieur à 100 dinars, soit un revenu annuel par ménage inférieur à celui prévu comme minimum pour une personne par les Perspectives Décennales 1961-1971. En relatif les enquêtes nationales sur le budget et la consommation de ménage de 1975 et 1985 font ressortir que la proportion des personnes appartenant aux ménages d'exploitants agricoles et disposant d'un niveau de consommation annuelle supposé être inférieur au minimum vital¹¹⁸ est passé de 47 % en 1975 à 50 % en 1985, alors que la moyenne nationale est passé de 43 % en 1975 à 34,8 % en 1985. Cette évolution divergente dénote d'une dégradation relative du niveau de vie de la paysannerie. La situation peut être plus dramatique si on prend en considération que parmi les personnes appartenant à des ménages d'ouvriers agricoles, cette proportion s'élève à 58,8 % en 1985. En effet, le petit exploitant peut être à la fois un ouvrier et l'appauvrissement des ouvriers agricoles reflète, bien qu'indirectement, celui des petits exploitants agricoles.

De même il ne faut pas oublier que pour la majorité des petits exploitants ce niveau de consommation est atteint, en grande partie, par des revenus complémentaires qu'ils se procurent en dehors de leurs exploitations. Selon l'enquête agricole de 1982, la proportion des agriculteurs ayant une autre activité est de 18 % chez les grands exploitants (100 ha et plus) alors qu'elle s'élève à 43% chez les exploitants de moins 20 ha et à 52 % chez les exploitants de moins 5 ha. L'importance de phénomène de la pluriactivité au niveau de ces

¹¹⁷ Zamiti. K. « Exploitation du travail paysan en situation de dépendance » *Les Temps Modernes*, N° 375, octobre 1977

¹¹⁸ Soit 100 D en 1975 et 250 D en 1985.

agriculteurs traduit dans ces conditions la nécessité de compenser la faiblesse des revenus procurés par l'exploitation grâce à des revenus supplémentaires. Egalement, les revenus que les familles reçoivent des parents travaillant dans les grandes villes et surtout à l'étranger ont contribué à améliorer leurs conditions de vie. En 1980, Les revenus de l'émigration étrangère ont atteint entre 10 et 20 % du budget familial moyen dans les gouvernorats de Mednine, de Gabés, de Mahdia, du Kef, de Bizerte et de Jendouba¹¹⁹. Ainsi, même si on admet que le niveau de consommation s'est amélioré pour une fraction de la paysannerie, cette amélioration ne dénote pas nécessairement d'une amélioration du niveau de revenu tiré des exploitations de cette même paysannerie.

Toutefois, malgré cette tendance à sa marginalisation économique, l'exploitation familiale a pu résister voir même s'amplifier. Alors qu'en Europe, à titre d'exemple, le processus d'intensification des exploitations familiales s'est accompagné de la disparition d'une importante fraction d'exploitations (les plus petites et le moins productives), en Tunisie la persistance du caractère familial des exploitations est allée de paire avec une remarquable rigidité des structures agraires. La marginalisation de point de vue économique d'une fraction importante des exploitations familiales n'a pas pour autant entraîné sa disparition.

Section III - Stabilité des structures agraires et maintien de l'exploitation familiale

Artificiellement provoquée, sur des bases fragiles, par l'intervention coloniale, l'exploitation familiale en Tunisie a également subi les conséquences négatives de la politique agricole discriminatoire de l'Etat national. Cependant, bien que les politiques et programmes de développement aient surtout profité aux grandes exploitations, l'exploitation familiale « *ingénieuse et méprisée* », pour reprendre l'expression de M. Dufumier, a pu tant bien que mal se maintenir, et parfois même se développer. Expliquer les mécanismes de cette résistance est fort important et nous permettra par la suite de mieux saisir la capacité de cette exploitation familiale de faire face aux transformations récentes de son contexte.

Dans les différentes contributions au débat sur la question agraire, notamment celles qui ont défendu la stabilité des formes de production paysannes et familiales, plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer la stabilité des structures agraires en Tunisie. Toutefois, il nous semble que, tout particulièrement dans le contexte de l'agriculture tunisienne, si l'exploitation familiale s'est maintenue c'est en grande partie en raison du rôle régulateur assuré par l'Etat, au moins jusqu'au milieu des années 80.

¹¹⁹ D'après l'INS, cité par Sethom. H op. cit. 1992, p 297.

1- Les thèses explicatives : portée et limites

Dans les travaux sur l'agriculture tunisienne, deux thèses ont été souvent avancées pour expliquer la relative stabilité des structures agraires et le renforcement du caractère familial de la production agricole : la thèse de l'exploitation des paysans dans la sphère de circulation et la thèse de la petite production marchande. Dans ce qui suit, notre propos est de discuter des fondements théoriques de ces thèses ainsi que de leur validité pour le contexte particulier de l'agriculture tunisienne.

1.1- L'exploitation des paysans dans la sphère de circulation

L'une des thèses les plus répandues dans les travaux des chercheurs tunisiens, pour expliquer la stabilité des structures agraires, est celle de l'exploitation des paysans dans la sphère de circulation qui se réfère aux travaux de A. Mollard et C. Faure. Partant d'une distinction entre soumission réelle et soumission formelle du travail au capital, distinction que Marx avait faite dans « *un chapitre inédit du capital* », C. Faure et A. Mollard ont cherché à démontrer que les paysans sont directement exploités par le capital à travers un rapport de production capitaliste de type particulier : la soumission formelle.

Le point de départ est que « *la logique même du capitalisme est d'étendre sans cesse son champs d'extorsion de la plus-value, y compris aux travailleurs non salariés* ». ¹²⁰ Une telle hypothèse sous entend que la formation sociale capitaliste est composée simultanément et indissociablement des rapports de production salariaux ; spécifiquement capitalistes, et des rapports de production différents ; non spécifiquement capitalistes. C. Faure l'explique déjà en écrivant que : « *il faut convenir que dans toute formation sociale, mais aussi à l'échelle mondiale, la production s'opère non pas sur la base d'une forme de production unique mais, à l'inverse, à partir des formes variables et multiples qui offrent, tant de point de vue des rapports de production immédiats que du procès de travail, des caractéristiques particulières* ». ¹²¹ L'auteur ajoute que « *c'est l'ensemble des formes de production simultanément présentes qui se reproduisent sous l'égide du mode de production dominant* ». ¹²² Ainsi dans la formation sociale capitaliste, les formes de production non spécifiquement capitalistes sont « *reproduites dans la mesure où se reproduit le mode de production dominant* » ¹²³ qui les « *structure tout en les conservant de telle sorte que leur reproduction soit partie intégrante et condition de la reproduction du*

¹²⁰ Mollard. A. op.cit, p 10

¹²¹ Faure. C., op.cit, 1978, p 20

¹²² Idem.

¹²³ Idem, p 31

mode de production capitaliste ». ¹²⁴ La domination du mode de production capitaliste, mais aussi la reproduction des formes de production non capitalistes, sont assurées à travers les différentes formes de soumission du travail au capital.

C. Faure définit trois formes de soumission du travail au capital. La soumission réelle dans laquelle les rapports de production sont spécifiquement capitalistes et le procès de travail de type grande industrie; la soumission formelle de transition où sur la base des rapports de production déjà capitalistes le procès de travail est encore artisanal, et enfin la soumission formelle, où le procès de travail est artisanal et où les rapports de production ne sont pas spécifiquement capitalistes mais gardent l'apparence du producteur indépendant. La soumission formelle est largement dominante dans la sphère agroalimentaire. Le paysan n'est que formellement maître de ses moyens de production, ne maîtrise pas les conditions d'écoulement et est de ce fait soumis à une exploitation qui s'effectue dans la sphère de circulation. En effet, du fait de l'indépendance formelle de la petite production paysanne, l'échange marchand constitue la forme dominante de l'exploitation du travail dans l'agriculture.

Pour ceci, il faut admettre que d'une part, la valeur se forme selon les conditions moyennes de production et qu'il existe par conséquent un temps de travail socialement nécessaire, unique pour la sphère agricole, quelles que soient les formes de production et que, d'autre part cette valeur unique soit le régulateur des échanges dans la sphère, ce qui suppose que les prix soient effectivement guidés par elle. Et C. Faure conclut que « à productivité équivalente, la marchandise issue du secteur de la soumission formelle peut être réalisée sur le marché à un prix inférieure à celui qui correspondrait au secteur de la soumission réelle ». ¹²⁵ Par conséquent, « Le paysan parcellaire peut donc céder une partie de la valeur de son produit sans remettre en cause la reproduction de sa force de travail ». ¹²⁶ D'où la dernière conclusion : « La soumission formelle apparaît de ce point de vue comme un système d'exploitation réellement stable, capable de se reproduire et comme tel, d'assurer sur une longue période le maintien de formes de production non spécifiquement capitalistes au sein d'une formation sociale dominée par le mode de production capitaliste ». ¹²⁷

Pour Mollard, le fonctionnement de la loi de la valeur capitaliste fait que « dans l'agriculture paysanne les prix de marché se fixent durablement au dessous de la valeur,

¹²⁴ Idem.

¹²⁵ Idem, p 78-79

¹²⁶ Idem, p 77

¹²⁷ Faure. C. op.cit. p 78

de telle sorte que le surplus paysan ne puisse être réalisé »¹²⁸. L'agriculture paysanne est en effet, de plus en plus exploitée par le capital amont et le capital aval avec une série de mécanismes : acquisition d'inputs d'origine industrielle à un prix élevé et écoulement des produits agricoles aux industries de transformation à un prix qui ne couvre pas le coût de production.... Ces mécanismes assurent le prélèvement du surplus paysan par le complexe agro-industriel capitaliste. Mollard a également tenté une vérification statistique du raisonnement théorique pour en conclure finalement que « *L'agriculture paysanne est encore utile au capitalisme, c'est par ce la que s'explique sa persistance relative : elle est la "la poule aux œufs d'or" qu'il ne faut pas tuer* »¹²⁹

Quoique dans des termes différents, la thèse de l'exploitation des paysans dans la sphère de circulation ait été reprise et prolongée par Vergopoulos, Lehmann, Caballero et bien d'autres encore¹³⁰. Pour Vergopoulos, l'agriculture familiale ou l'économie paysanne n'est pas synonyme ni d'archaïsme, ni de forme de production anticapitaliste, ni de phénomène déviant et condamné à disparaître. Il s'agit d'une forme de production créée par le capitalisme, qui s'articule à lui et qui connaît un grand essor puisqu'elle fournit à la société des produits agricoles à un moindre coût que sur la base d'une production capitaliste. L'intégration de cette agriculture dans le capitalisme se fait par le biais des rapports d'échange et le paysan qui n'est ni capitaliste ni ouvrier est exploité dans la sphère de la circulation par le capital placé en amont et en aval du procès de production agricole. La conséquence étant un retrait du capital, en tant que rapport social, du procès de production agricole en raison de la faiblesse des profits voir même leur disparition tendancielle. La spécificité de l'investissement dans l'agriculture, qui contrairement aux autres secteurs, se heurte à un certain nombre d'obstacles et plus particulièrement à la baisse permanente des prix des produits agricoles, la hausse des prix des produits industriels entrant comme frais de production dans l'agriculture. Le capital rapport social se concentre lui au contraire aux entrées et aux sortie de la sphère de production agricole, c'est-à-dire respectivement dans les industries fournissant des outils au travail paysan et dans celle utilisant les produits agricoles comme matières premières. Ces industries effectuent à leur tour un prélèvement sur le travail paysan. C'est ainsi que, « *loin d'être un*

¹²⁸ Mollard. A. op.cit, p 167

¹²⁹ Idem, p 25

¹³⁰ Pour Vergopoulos, Lehman et Caballero, l'exploitation des paysans dans la sphère de circulation ne s'explique pas par le mode particulier de fonctionnement de la loi de la valeur mais plutôt par la rationalité particulière des producteurs paysans. Pour produire, les producteurs paysans n'exigent ni rente ni profit, voire même ils acceptent un taux de rémunération du travail inférieur au taux moyen. Voir : Vergopoulos. K. « la productivité sociale du capital dans l'agriculture familiale ». L'homme et la Société. N° 45, 1977, pp 89-111, Lehmann. D. « After Lénine and Chayanov : New paths of agrarian capitalism » Journal of Development Economics. Vol 11, pp 133-161. 1982 et, Caballero. J. M. « Unequal pricing and unequal exchange between peasant and capitalist economies » The Cambridge Journal of Economics. Vol 8, pp 347-359. 1984

résidu du capitalisme, elle (l'agriculture familiale) est au contraire une forme recrée par celui-ci, s'articulant à lui de manière exemplaire, et se développe au fur et à mesure que le capitalisme agraire régresse ». ¹³¹. Analysant la situation des agricultures européennes, S.Amin, fait une analyse se rapprochant beaucoup de celles qui ont précédé, en écrivant que « *La concentration de la propriété foncière et la prolétarisation franche des paysans ne constitue pas le moyen principal de développement du capitalisme dans ses rapports avec l'agriculture, mais au contraire un moyen exceptionnel, plus coûteux puisqu'il maintient et renforce souvent, la ponction que présente la rente* » ¹³²

Dans des termes très proches de l'analyse de Mollard- Faure, M. Ben Romdhane ¹³³ a tenté d'expliquer la stabilité des structures agraires en Tunisie. Pour l'auteur, la consolidation de l'agriculture familiale indépendante et la non généralisation du salariat dans l'agriculture sont le résultat de la dégradation continue des prix des produits agricoles qui autorisait l'exploitation de la paysannerie et le transfert du surplus agricole pour le financement des autres secteurs, en particulier l'industrie. « *La politique de baisse continue des prix des principaux produits agricoles depuis deux décennies, tendant à faire coïncider ces derniers avec les frais de production, a contribué paradoxalement à stabiliser les structures agraires et à maintenir l'exploitation agricole sous forme familiale* » ¹³⁴, écrivait Ben Romdhane.

Pour mettre en évidence l'ampleur de ces prélèvements et, en se basant sur une comparaison entre les coûts à la production et les prix à la production des denrées agricoles de base, l'auteur estimait le volume de prélèvement opéré sur l'agriculture, pour la seule année 1975, à environ 55 millions de dinars. Ce qui représentait pour l'année en question 16,2 % de la production agricole totale, 15,2 % de l'investissement net total, 130 % de l'investissement net agricole, 80 % de l'investissement net des industries manufacturières et 145,9 % de l'investissement net des équipements collectifs. ¹³⁵ A ce niveau certaines remarques s'imposent.

Tout d'abord, partir d'une comparaison entre les prix à la production et les coûts de production des produits agricoles pour en tirer une conclusion sur l'existence d'un transfert colossal du surplus agricole vers les autres secteurs économiques est à nuancer. A vrai dire,

¹³¹ Vergopoulos. K. « La productivité sociale du capital dans l'agriculture familiale ». L'homme et la Société. N° 45, 1977, pp 89-111.

¹³² Amin. S. « Le capitalisme et la rente foncière » in Amin. S. et Vergopoulos. K. « la question paysanne et le capitalisme ». Anthropos, 1977, p 46

¹³³ Ben Romdhane. M « L'accumulation du capital et les classes sociales en Tunisie depuis l'indépendance » Thèse d'Etat, Economie, FSEG, Tunis 1981

¹³⁴ Idem p 485

¹³⁵ Idem

on ne peut avoir une évaluation, plus ou moins exhaustive, des prélèvements opérés sur l'agriculture qu'en recensant également tous les transferts allant dans l'autre sens, c'est-à-dire vers l'agriculture. Ces transferts, caractérisés par une diversité assez remarquable (bonification des taux sur les crédits, subvention à l'investissement, transferts sociaux, assistance aux petites exploitations....) et qui résultent de l'intervention de l'Etat ont certainement compensé, partiellement, les prélèvements qu'aurait dû supporter la paysannerie à travers le seul mécanisme de fixation des prix.

En deuxième lieu, les coûts de production utilisés pour évaluer les prélèvements opérés sur l'agriculture ne sont que des moyennes établies à l'échelle nationale. Or se baser sur des moyennes pour en déduire une conclusion selon laquelle la paysannerie est exploitée via le système de prix revient à ranger cette paysannerie dans le même sac et d'en faire une catégorie homogène exploitée par le capital. Certes les paysans ne subissent pas les prélèvements de façon uniforme car le coût de production varie selon la nature de l'exploitation c'est-à-dire sa taille, son degré de mécanisation et les quantités et la qualité d'intrants qu'elle utilise, qui déterminent les niveaux de rendement et de productivité. Ainsi les prélèvements touchent davantage les petites exploitations, souvent les moins productives, alors que de l'autre côté certaines exploitations, le mieux équipées et donc les plus productives, parviennent à compenser l'effet de la dégradation des prix et, parfois même, à dégager un revenu au-delà de ce qui est nécessaire pour leur simple reproduction et donc à accumuler.

Mis à part ces problèmes d'évaluation, l'auteur parvient finalement à conclure que, si l'inévitable création d'une minorité d'exploitations capitalistes agricoles basée sur le travail salarié et, avec elle, la polarisation entre paysans prolétarisés et bourgeoisie rurale, ne se sont pas produites en Tunisie, la cause fondamentale en est que « *les prix agricoles étant fixés par l'Etat à un niveau très bas, tout capital particulier porteur de la rationalité capitaliste ne fait que fuir l'agriculture. Le seul capital qui accepterait de s'investir dans ces conditions dans l'agriculture serait un capital qui ne chercherait pas sa propre mise en valeur comme capital : un capital non capitaliste* »¹³⁶. De ce fait « *l'agriculture tunisienne n'obéit pas à un processus de concentration capitaliste, mais plutôt à une relative consolidation des petites et moyennes exploitations* »¹³⁷. Toutefois, aucune démonstration n'est fournie.

¹³⁶ Ben Romdhane. M, op.cit, p 489

¹³⁷ Idem p 486

C'est dans le travail de A. Bédoui¹³⁸ qu'on trouve une tentative d'explication de la stabilité des structures agraires en Tunisie qui s'inspire directement de la thèse développée par Mollard et Faure. L'auteur écrit, en effet, que « *le problème central revient à examiner la position réelle des producteurs agricoles précapitalistes par rapport au capital. Dans la mesure où ces producteurs sont insérés dans des rapports marchands et ont recours à un (des) marché(s) contrôlé(s) par le capital, ils sont soumis à la contrainte de sur-travail. Comme l'ouvrier, le petit paysan est contraint de céder, sur le marché et à des conditions qui s'établissent en dehors de lui, ses produits, qui dès lors prennent le caractère de marchandise. Bien que juridiquement propriétaire de la terre et des moyens de production, le paysan, inséré dans la sphère de circulation capitaliste perd la propriété réelle de ses moyens de production (...). En perdant la propriété réelle de ses moyens de production, la majorité des paysans se trouvent exactement dans la situation d'un ouvrier dans la mesure où le produit de leur vente leur assurera exclusivement la reproduction de leur force de travail* »¹³⁹.

Comme Mollard et Faure, l'auteur a tendance à assimiler le statut du paysan à celui de l'ouvrier. Il y'a là un glissement théorique flagrant car les différences entre paysan et ouvrier sont fondamentales. En effet, un ouvrier, ou un prolétaire, est un travailleur libre c'est-à-dire séparé de ses moyens de production et de sa marchandise, de ce fait il est contraint à vendre sa force de travail moyennant un salaire alors que, et c'est la première différence décisive, le paysan, bien que ses produits acquièrent la qualité de marchandises, ne vend pas sa force de travail sur le marché. De même, bien qu'il est « *exploité* » par le capital, le paysan reste toujours propriétaire de ses moyens de production et il lui est donc possible d'accumuler et de se reproduire à une échelle élargie. C'est là une deuxième différence par rapport à l'ouvrier qui peut posséder des biens de consommation mais pas accumuler des moyens de production. A ce niveau, supposer que l'intégration dans le marché capitaliste se traduit, pour le paysan, par la perte de la propriété réelle de ses moyens de production ne peut être justifié

Dans la thèse de Mollard et Faure, l'endettement des paysans et leur insertion dans un marché capitaliste qui impose ses lois à tous les producteurs et qui est dominé par les monopoles du complexe agro-industriel, fait que le paysan n'est que formellement maître de ses moyens de production. Le paysan, dès que son produit est destiné à l'échange n'a plus la liberté de produire des marchandises en quantité et qualité quelconque et, du même

¹³⁸ Bédoui. A « Etat et développement : Essai d'analyse de la spécificité et des limites du rôle de l'Etat en Tunisie » Thèse d'Etat, Economie, FSEG Tunis, 2004

¹³⁹ Idem. p 449

fait, l'emploi des moyens de production déterminés s'impose à lui. Le marché est en fait celui du capital, et c'est ce capital et plus précisément les nécessités de sa reproduction élargie qui définit les conditions de l'échange « *de sorte que moyens et produits de travail deviennent en fait moyens et produits du capital* »¹⁴⁰

Certes, la domination de l'agriculture par le capital agro-alimentaire ne fait aucun doute, mais voir dans cette domination une métamorphose de la propriété des moyens de production reste hermétique. D'ailleurs, la domination des grandes firmes capitalistes peut être aussi observée dans l'industrie, et ce n'est pas parce qu'une entreprise sous-traitante est dominée par un monopole qu'elle perde la propriété réelle de ses moyens de production. On ne peut donc admettre qu'un agent qui se présente sur le marché soit, de ce fait même, dépouillé de la propriété économique de ses moyens de production. Comme l'écrivait Cavailhes, « *la propriété des moyens de production ne peut être purement formelle dans le mode de production capitaliste* ». Elle permet dans le cas d'un paysan « *d'espérer devenir un jour un véritable chef d'entreprise* »¹⁴¹, se transformer en capitaliste.

Poursuivant son raisonnement, Bedoui avance que « *dans le secteur de la soumission formelle, le prix ne s'établit pas sur la base du travail effectivement contenu dans les marchandises mais en fonction du temps de travail socialement nécessaire tel qu'il en découle de la loi de la valeur. De la sorte, ce prix ne recouvre systématiquement qu'une partie de la valeur réelle des marchandises* »¹⁴² pour en conclure que « *La soumission formelle apparaît comme un système d'exploitation réellement stable et capable de se reproduire en tant que tel* »¹⁴³, rejoignant ainsi les conclusions de Mollard et Faure. Ce raisonnement se fonde sur une interprétation particulière de la loi de valeur sur laquelle nous reviendrons pour mettre en évidence ses limites (cf. chapitre III.)

Pour évaluer les prélèvements opérés sur l'agriculture, l'auteur se livre à une comparaison des prix à la production aux coûts de production pour les produits agricoles dont les prix sont fixés par l'Etat (céréales, huile d'olive, viandes ovines, viandes bovines, lait). Ainsi en 1975, à titre d'exemple, le montant du surplus prélevé a atteint, selon l'auteur, 56,5 millions de dinars, soit environ 40 % de la production totale des produits retenus dans le calcul.

¹⁴⁰ Faure. C. op.cit p 38.

¹⁴¹ Cavailhes. J. op.cit p 92

¹⁴² Bedoui. A., op.cit, 204, p 450

¹⁴³ Idem p 450

Tableau 2-10 : Evolution du volume de transfert du surplus de l'agriculture vers les autres secteurs (en millions de dinars)

	1975	1980	1987	1991	2001
Volume de surplus transféré (-) ou retenu (+)	-56,5	-56,5	-7,0	-13,4	+ 8,3

Source : Bedoui. A. 2004, p 455.

L'auteur a bien remarqué que les paysans ne sont pas soumis d'une façon uniforme au prélèvement, car le coût de production utilisé dans le calcul ne représente qu'une moyenne. Toutefois sa conclusion sur la tendance à l'arrêt du prélèvement du surplus agricole constatée au cours de l'année 2001, doit être nuancée. Cette conclusion se base sur le constat de l'existence d'un excédent des prix à la production par rapport aux coûts de production qui, d'une manière générale, nous semble insuffisant pour en déduire sur l'absence des prélèvements.

En effet dans la majorité des travaux sur l'agriculture tunisienne¹⁴⁴, et pour démontrer l'existence ou non des prélèvements sur les paysans, la méthode utilisée consiste à comparer les prix à la production aux coûts de production. Ainsi on considère souvent que les produits vivriers, tels que les céréales, l'huile d'olive et les produits de l'élevage, dont les prix à la production sont inférieurs aux coûts de production moyens font l'objet des prélèvements considérables, alors que, de l'autre côté, les produits non vivriers (fruits, légumes, produits maraîchers..), dont les prix à la production dépassent les coûts de production moyens, échappent aux prélèvements. Ce qui revient à dire que dans le premier cas les paysans sont « exploités » et qu'ils ne le sont pas dans le second.

Certes on ne peut nier que les cultures non vivrières ont été toujours relativement plus rentables que les cultures vivrières et c'est essentiellement en raison de la politique discriminatoire de l'Etat qui, par divers mécanismes (subvention, investissement dans l'irrigation, prix libres..), a toujours favorisé la production des produits non vivriers au détriment des produits vivriers. Toutefois, l'existence, pour les produits non vivriers, d'un excédent de prix à la production par rapport au coût de production n'implique pas nécessairement que, dans ce cas, les producteurs échappent à tout prélèvement, à moins de démontrer que, au-delà de la rémunération de la force de travail, cet excédent permet de réaliser et le taux de profit moyen et la rente foncière.

D'ailleurs en se plaçant dans la logique même de cette thèse, du fait que les producteurs de ces produits (non vivriers) sont intégrés dans le marché et sont alors *formellement soumis au capital*, ils font nécessairement l'objet d'une exploitation à travers la circulation, sauf à admettre que, dans le cas des cultures non vivrières, le capital investi

¹⁴⁴ Voir également et à titre d'exemple Ben Romdhane .op. cit. 1981 et Sethom. H. op. cit. 1992.

directement le procès de production agricole (soumission réelle de l'agriculture au capital). Ce-ci nous conduit à considérer que l'agriculture tunisienne est composée de deux sous-secteurs dichotomiques : un sous secteur constitué d'exploitations paysannes ou familiales se livrant à des activités de production des biens vivriers et un sous secteurs d'exploitations capitalistes se livrant à la production des biens non vivriers. Une distinction qui a peu de chance de refléter la réalité.

Au total, on ne peut nier l'ampleur des prélèvements opérés sur les paysans ni aussi la capacité de cette théorie à rendre compte de manière apparemment satisfaisante de la détérioration des conditions du travail paysan, ce qui explique d'ailleurs son relatif succès. Il est juste de dire que dans la plupart de cas les paysans, même les plus aisés, ne parviennent pas à accumuler, et que dans la majorité des cas l'exploitation rapporte à la famille tout juste de quoi subsister : le niveau de vie est souvent proche voire même inférieur à celui d'un ménage ouvrier. Mais pour toutes les raisons évoquées, on ne peut admettre que ces prélèvements constituent un « *système d'exploitation stable et capable de se reproduire* » qui assure le maintien durable des formes de production paysannes et familiales. D'ailleurs, Mollard reconnaît lui-même, qu'il est « *inévitabile que la poule aux œufs d'or soit un jour tuée* »¹⁴⁵

1.2- La thèse de la petite production marchande

Bien que ses origines puissent être retrouvées dans certains écrits de Marx, dans la "question agraire" de Kautsky, ou encore chez les populistes russes, la formulation systématique de la thèse de la petite production marchande est souvent attribuée à Servolin. Dans "aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste"¹⁴⁶ Servolin écrivait : « *Classiquement on définit la petite production marchande par deux critères principaux :*

-le travailleur direct est propriétaire de tous les moyens de production. Le procès de production est organisé par lui, en fonction de lui-même et de son " métier". Le produit de son travail lui appartient en totalité.

- le but de la production n'est pas la mise en valeur d'un capital et l'obtention d'un profit, mais la subsistance du travailleur et de sa famille et la reproduction des moyens de production nécessaires pour l'assurer »¹⁴⁷

¹⁴⁵ Mollard. A. op.cit p 223

¹⁴⁶ Servolin. C. « aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste » In « l'univers politique des paysans dans la France contemporaine ». Armand Colin 1972

¹⁴⁷ Idem, p 51

Ainsi définie, la petite production marchande constitue, selon Servolin, un mode de production distinct, stable et reproductible qui peut coexister durablement avec le mode de production capitaliste. Cette coexistence durable se justifie par l'existence de deux obstacles qui freinent la généralisation de la production capitaliste dans l'agriculture : L'obstacle foncier et les particularités techniques du procès de production agricole.

Concernant l'obstacle foncier, Servolin reprend presque intégralement l'analyse de Kautsky en écrivant que « *La concurrence acharnée que se font les petits producteurs pour l'acquérir (la terre) lui fait atteindre un prix de marché tellement élevé qu'elle constitue une stérilisation de capital insupportable pour le capitaliste, et que le propriétaire non exploitant est fort mal rémunéré par la rente foncière que le capitaliste est près à lui payer* »¹⁴⁸

La faible pénétration du capitalisme dans l'agriculture tient aussi aux spécificités de cette activité par rapport à la production industrielle, spécificités jouant comme barrière à l'entrée du capital. Dans l'agriculture « *l'acte productif n'est que la mise en œuvre par l'homme de certains processus biologiques. Et à vrai dire le moment essentiel de cet acte productif se situe dans la croissance et dans la reproduction du végétal ou de l'animal considéré* ».¹⁴⁹ Le travail agricole garde donc « *les caractères d'un métier qui ne peut être acquis qu'à la force de pratique* »¹⁵⁰ et « *les possibilités de division de travail et de coopération complexe restent très faibles* »¹⁵¹. De même la mise en œuvre des techniques les plus productives peut être « *particulièrement bien assurée grâce au métier du petit paysan* ».¹⁵² La grande exploitation n'a pas donc de supériorité technique sur la petite; d'autant plus qu'elle doit réaliser un profit là où la petite exploitation familiale se contente de rémunérer son travail. Et c'est ce qui fonde d'ailleurs la stabilité de la petite production marchande en tant que mode de production. En effet « *l'exploitation agricole familiale n'exige, pour produire, ni rente foncière ni profit capitaliste mais seulement un revenu couvrant les frais de la production et les besoins de la famille* ».¹⁵³ De ce fait elle constitue « *la forme de production la plus adaptée aux exigences de la société industrielle capitaliste* »¹⁵⁴; son existence permet d'abaisser les prix des produits agricoles, donc le coût de renouvellement de la force de travail ouvrière. Le système capitaliste dans son ensemble a donc intérêt à maintenir cette petite production marchande.

¹⁴⁸ Idem, p 54

¹⁴⁹ Idem, p 67

¹⁵⁰ Idem, p 68

¹⁵¹ Idem, p 49

¹⁵² Idem, p 44

¹⁵³ Servolin. C. «l'agriculture moderne» Edition le Seuil 1989, p 41

¹⁵⁴ Servolin. C. op.cit. 1972

Ce raisonnement a permis à Servolin de fonder la coexistence de la petite et la grande exploitation non pas au sens de Kautsky, mais plutôt comme « *deux éléments complémentaires de la division sociale du travail* ». ¹⁵⁵ C'est ainsi que le capitalisme s'est développé dans les productions végétales à cause des progrès techniques qui se sont succédés depuis la première, et surtout la seconde guerre mondiale ; alors que l'exclusivité de l'ensemble des productions animales revient à la petite production marchande. Il s'agit là d'une « *répartition des tâches* » entre deux types d'agriculture sans que leurs intérêts respectifs ne soient antagoniques et « *il n y a aucune raison de ranimer le débat sur la concurrence entre la petite et la grande exploitation puisque tout semble montrer qu'il n y a pas de concurrence directe entre elles* ». ¹⁵⁶ En effet, les deux agricultures ont affaire à deux marchés distincts pour la vente de leurs produits, à deux marchés fonciers distincts et à deux dispositifs distincts de financement. La thèse de la petite production marchande a été, par la suite, reprise et prolongée par plusieurs auteurs. Dejanvry ¹⁵⁷ tient sur l'Amérique Latine la même position que Servolin tient sur l'agriculture française. Lebossé et Ouïsse ¹⁵⁸ vont beaucoup plus loin que Servolin en affirmant que l'agriculture paysanne sert au mieux les intérêts des capitalistes, et que le maintien de ce type d'agriculture est une évolution voulue et durable.

Bien que cohérent en apparence, le raisonnement proposé par Servolin, pour fonder la stabilité de la petite production marchande dans l'agriculture, est fort contestable. L'auteur se base en fait sur un certain « *particularisme agraire* » lié à l'importance des « *processus biologiques* » dans « *le procès de production en agriculture* » pour postuler sur l'existence des barrières (durables) qui réduisent les possibilités de division du travail et freinent donc le développement du capitalisme dans l'agriculture. Toutefois, et au-delà du flou conceptuel qui caractérise les notions de « *procès de travail* » et « *procès de production* » forgées par Servolin, l'importance des « *processus biologiques* » n'est pas spécifique à la production agricole. Dans beaucoup des branches de l'industrie, tels que les industries pharmaceutiques, pétrolières, etc...., les « *processus biologiques* » occupent une place importante sans que ceci n'entrave la division du travail et le développement du capitalisme dans ces branches. On ne peut donc lier mécaniquement les « *processus biologiques* » à la pérennité de la petite production marchande dans l'agriculture.

¹⁵⁵ Idem

¹⁵⁶ Idem

¹⁵⁷ Dejanvry. A. « the agrarian question and reformisme in Latin America ». Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1985

¹⁵⁸ Lebossé. C. J et Ouïsse. M « les politiques d'intégration de l'agriculture artisanale dans le mode de production capitaliste ». *Economie Rurale* n° 102, 1974

Le deuxième argument avancé par Servolin, pour justifier la stabilité de la petite production marchande réside dans le fait que, pour produire, le petit paysan n'exige ni rente ni profit ce qui fait que la production commercialisée par la petite production marchande est nécessairement vendue au dessous de sa valeur. On peut donc en déduire que dans une agriculture paysanne les prix sont moins élevés qu'ils ne le seraient dans une agriculture capitaliste. De ce fait, l'agriculture paysanne sert au mieux les intérêts du système capitaliste dans son ensemble d'où, d'ailleurs, sa stabilité.

L'argument n'est pas en fait nouveau. On peut d'ailleurs lire dans « *le capital* » de Marx que « *l'exploitant parcellaire n'a pour barrière le profit moyen du capital, pour autant que le paysan est un petit capitaliste, ni la nécessité d'une rente, pour autant qu'il est propriétaire foncier..... pour que le paysan parcellaire puisse cultiver sa terre ou en acheter, il n'est pas nécessaire, comme c'est le cas dans les conditions normales de la production capitaliste, que le prix de marché monte suffisamment pour lui rapporter le profit moyen, ni, a priori, un excédent, fixé sous forme de rente, sur ce profit moyen. Il n'est pas donc nécessaire que le prix du marché atteigne la valeur ou le prix de production du produit* »¹⁵⁹. De même, pour Kautsky, la petite exploitation est caractérisée par « *l'infatigable labeur de ses travailleurs* »¹⁶⁰ et « *l'art de jeûner que possède le paysan et qui peut amener une supériorité économique de la petite exploitation* »¹⁶¹ ; deux éléments qui expliquent en grande partie la résistance de la petite exploitation paysanne. Mais, cette résistance ne peut être que passagère. Si le paysan arrive à résister, c'est parce qu'il peut pour une certaine période se passer du profit et de la rente foncière et vendre ses produits au dessous de la valeur. Les « *quelques avantages* » que le petit paysan pourrait retirer de sa situation économique seront plus que compensés par les désavantages techniques résultant de sa petitesse et tôt ou tard il va être éliminé et converti en prolétaire.

Toutefois, la thèse de Servolin reste toujours intéressante pour saisir l'ensemble du processus d'accumulation et la place assignée à l'agriculture dans ce processus, dans un contexte comme celui de la Tunisie. En effet, comme on l'a développé plus haut, les pouvoirs publics ont, depuis l'indépendance, assigné un rôle spécifique à l'agriculture dans le processus d'accumulation Cette activité a été considérée comme une sphère de mobilisation du capital primitif, devant financer les autres activités économiques en particulier l'industrie. Le mécanisme de cette mobilisation réside dans la politique de fixation autoritaire des prix des denrées agricoles de base et leur maintien à des niveaux bas. Ceci afin de maîtriser les prix des produits alimentaires, et indirectement le coût de la

¹⁵⁹ Marx .K. " le capital " Editions Sociales, livre 3, tome 3, p 185.

¹⁶⁰ Kautsky. K. op.cit p 160

reproduction de la force de travail, condition nécessaire pour la poursuite du processus d'accumulation. D'ailleurs, A. Bedoui¹⁶² a bien expliqué que dans les pays capitalistes dominés, la dégradation du secteur agricole renvoie à la spécificité du capital dans ces pays et aux modalités d'articulation industrie-agriculture qu'il implique. Dans le cas de la Tunisie, et en l'absence de la section I productrice des moyens de production, la valorisation du capital est assurée par le recours systématique à l'importation des moyens de production et des matières premières nécessaires à la transformation du capital argent en capital productif. Cette situation implique l'absence de maîtrise des coûts des différents éléments constitutifs du procès du travail (bien d'équipement et matières premières) qui sont imposés par le capital mondial. Pour le capital local, dépendant et extraverti, seuls les coûts de la force de travail peuvent faire l'objet d'une maîtrise locale ; d'où la nécessité d'imposer des bas prix pour les principales denrées agricoles vivrières. La conséquence étant une dégradation des revenus et des conditions de vie de la paysannerie.

En 1975, le Ministère de l'Agriculture a réalisé une enquête relative aux coûts de production des céréales dans le Nord de la Tunisie auprès d'un échantillon de 262 exploitations.¹⁶³ Trois types d'exploitation ont été examinés (selon le degré de mécanisation) et ont été croisés avec trois tailles (petite : moins de 20 ha, moyenne : de 20 à 100 ha, grandes : plus de 100 ha). A partir de cette enquête, Ben Romdhane¹⁶⁴ a élaboré un tableau des coûts de production pour les trois céréales (blé dur, blé tendre, orge) on distinguant, pour chaque cas trois coûts de production :

- le premier cas exclut la rente et le profit ; l'exploitant est ici « *assimilé à un travailleur à domicile* »

- le deuxième cas inclut le profit (calculé sur d'un taux de 15 % considéré comme le taux moyen dans les autres branches de l'économie tunisienne) mais exclut la rente : celle-ci est considérée comme captée par le capital non agricole.

- le troisième cas inclut le profit et la rente : dans ce cas le secteur agricole ne fait pas l'objet d'un transfert de valeur.

Les résultats, portant sur l'année 1975, sont résumés dans le tableau ci-après.

¹⁶¹ Idem. p 166

¹⁶² Bedoui. A op.cit 2004.

¹⁶³ Ministère de l'Agriculture « Prix à la production des céréales et du fourrage dans le Nord de la Tunisie » 1975

Tableau 2 -11 : coût de production des céréales en 1975 (en dinars/ quintal)

Produits Type D'exploitation	Blé dur			Blé tendre			Orge		
	Coût de production			Coût de production			Coût de production		
	Profit et rente non compris	Profit compris, rente non comprise	Profit et rente compris	Profit et rente non compris	Profit compris, rente non comprise	Profit et rente compris	Profit et rente non compris	Profit compris, rente non comprise	Profit et rente Compris
<u>Mécanisée</u>									
100 ha et plus	5,968	6,863	7,980	4,497	5,172	6,087	4,599	5,289	6,174
20 à 100 ha	5,555	6,388	7,054	6,090	7,003	8,326	4,339	4,990	5,917
0 à 20 ha	6,846	7,873	8,928	6,652	7,650	8,345	5,348	6,150	7,190
<u>Semi- mécanisée</u>									
100 ha et plus	4,883	5,615	6,213	5,168	5,943	7,668	5,488	6,311	6,930
20 à 100 ha	7,317	8,415	8,940	8,904	10,240	10,620	7,153	8,226	8,605
0 à 20 ha	9,793	11,262	11,841	8,021	9,224	10,577	9,256	10,644	11,471
<u>Traction animale</u>									
100 ha et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20 à 100 ha	9,849	11,326	12,970	10,262	12,262	13,450	10,488	12,061	13,241
0 à 20 ha	14,894	17,125	18,792	-	-	-	8,195	9,424	10,439

Source : M. Ben Romdhane 1981

Etant donnée que, pour la même année 1975, les prix à la production¹⁶⁵ étaient de 6,085 dinars/ quintal pour le blé dur, 5,525 dinars/quintal pour le blé tendre et 4,124 dinars / quintal pour l'orge, il en résulte que :

- Aucune exploitation n'atteint un coût de production lui permettant de réaliser la rente et un taux de profit moyen
- Dans deux cas seulement, les exploitations réalisent un taux de profit moyen sans toutefois réaliser la rente : il s'agit des exploitations semi-mécanisées de plus de 100 ha produisant du blé dur et des exploitations mécanisées de plus de 100 ha produisant du blé tendre
- Les autres exploitations ne parviennent à réaliser ni la rente ni un taux de profit moyen. De plus, pour la quasi-totalité le coût de production, profit et rente non compris, dépasse le prix à la production. Pour ces exploitations, le prix à la production ne rémunère que partiellement la force de travail des exploitants et de leurs familles.

Dans ce cas on peut alors se demander comment ces exploitations ont pu subsister longtemps. La réponse réside, à notre avis, dans le fait qu'une bonne partie des exploitants, surtout les petits, produisent essentiellement pour l'autoconsommation et non pour le marché, devenant ainsi peu sensible à la loi de la valeur d'échange. En plus beaucoup d'exploitants ne tiennent pas compte dans le calcul de leur coût de certaines charges tels que le prix de la location de la terre, la rémunération du travail, l'amortissement de leur moyen de production etc.....De ce fait, ils peuvent subsister assez longtemps, tout en ayant l'illusion d'avoir un revenu net.

¹⁶⁴ Ben Romdhane. M. op.cit. 1981 p 395-396

On peut donc avancer, sans grand risque d'erreur, que dans le contexte de la Tunisie, la fixation des prix des produits agricoles de base et leur maintien à un niveau bas n'été socialement possible que parce que la production agricole repose en grande partie sur une paysannerie qui, pour reprendre Servolin, « *n'exige, pour produire, ni rente foncière ni profit capitaliste mais seulement un revenu couvrant les frais de la production et les besoins de la famille* »¹⁶⁶. Cette fixation des prix est d'autant plus facile à mettre en place que la paysannerie tunisienne est inorganisée et incapable d'y opposer une résistance. La seule organisation, l'UNAT, qui se réclame représentative des tous les agriculteurs, ne représente en fait que les intérêts des grands exploitants et a été le plus souvent domestiquée par les pouvoirs politiques.

Mais ceci n'explique pas tout ; le mécanisme de fixation des prix ne peut jouer indéfiniment sans, toutefois, altérer l'existence même de cette paysannerie. Le jour où les paysans se rendent compte que leurs exploitations ne peuvent plus les faire vivre, il ne leur reste que la voie de la prolétarianisation. Il doit y avoir alors des mécanismes qui ont permis de compenser, au moins partiellement, les effets négatifs de la politique des prix et qui expliquent donc, la relative stabilité des structures agraires et le maintien de l'exploitation familiale en Tunisie.

Parmi ces mécanismes, on peut citer la pluriactivité des exploitants qui constitue d'ailleurs une caractéristique principale de l'agriculture familiale en Tunisie. Les revenus complémentaires que les exploitants se procurent en dehors de leurs exploitations ont permis, surtout pour les plus petits, de compenser la faiblesse des revenus qu'ils tirent de leurs exploitations et donc de se maintenir et par fois même de développer leur activité. De même d'autres mécanismes tels que le recours à l'irrigation, la sélection des espèces et variétés végétales et animales résistantes, l'association des plusieurs cultures, ..., ont permis, dans certains cas, une relative stabilité des exploitations en réduisant le risque associé aux aléas climatiques¹⁶⁷. Mais le mécanisme le plus important qui, à notre avis, a largement contribué dans le maintien des exploitations familiales en Tunisie, réside dans le rôle régulateur joué par l'Etat.

Servolin lui-même écrivait, à propos de l'agriculture européenne, qu'il « *n'est peut être question de nier l'importance de l'intervention des Etats dans le fonctionnement des agricultures. On peut même, en première analyse, poser que l'exploitation agricole individuelle est efficace moyennant l'intervention de l'Etat et à raison même de*

¹⁶⁵ Il s'agit des prix nets perçu par les producteurs, c'est-à-dire après déduction de la taxe

¹⁶⁶ Servolin. C. op. cit. 1989. p 41

¹⁶⁷ Elloumi. M. « l'agriculture familiale méditerranéenne : permanence et diversité, avec références particulières aux pays du Maghreb »

l'importance de cette aide »¹⁶⁸. En effet, avec l'adoption de la PAC, en 1958, la mise en œuvre des politiques productivistes a placé l'exploitation familiale au centre des dispositifs de modernisation. L'objectif était de transformer les exploitations traditionnelles en unités de production efficaces et compétitives sur le marché international¹⁶⁹. Ainsi, outre les principes fondamentaux, fixés par l'article 39 du traité de Rome (1957) les résolutions de la conférence de Stresa affichent clairement la nécessité de « *l'introduction d'une politique d'aide aux régions ou exploitations défavorisées* » et la « *volonté unanime de sauvegarder le caractère familial de l'agriculture européenne sans pour autant renoncer à accroître la capacité économique et concurrentielle des entreprises familiales* ». ¹⁷⁰ Le soutien des prix à la production à un niveau supérieur à celui des cours mondiaux, sans limitation des quantités a permis à beaucoup de petites exploitations familiales de développer leur production. Ce système a été favorable aux exploitations familiales, qui ont pu compenser, au moins partiellement, la dimension réduite de leur surface par l'augmentation de la production par hectare¹⁷¹.

2- Le rôle régulateur de l'Etat

Si le maintien de l'exploitation familiale et paysanne en Tunisie, trouve sa justification dans la capacité d'adaptation et de résistance de cette catégorie d'exploitation, il est également la résultante de l'ensemble des mécanismes de régulation mis en place par l'Etat. Deux mécanismes ont été particulièrement à la base du rôle régulateur de l'Etat : les programmes de lutte contre la pauvreté et la Caisse Générale de Compensation.

2.1- Les programmes de lutte contre la pauvreté.

Dés le début de l'indépendance, l'Etat s'est senti contraint de prendre en charge les ménages plus ou moins marginaux. Du milieu des années 50 et jusqu'au début des années 70, l'assistance de l'Etat s'est surtout adressée aux sous-employés du monde rural dans le cadre des chantiers dits de « *lutte contre le sous-développement* ».

Conçues bien avant l'indépendance, comme mesure sociale d'urgence en période de chômage accentué, « *les chantiers de lutte contre le sous-développement* » ont continué à exister par la suite et ont même été intégrés parmi les programmes de développement comme moyen de lutte contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté. A l'époque cette

¹⁶⁸ Servolin. C. op. cit. 1989 p 42

¹⁶⁹ Kroll, J C « croissance économique et régulation sectorielle : la restructuration des agricultures européennes en question » In Haubert, M op.cit 1997.

¹⁷⁰ Cité par Chaour. CH. « le libre échange dans l'agriculture : entre le mythe et la réalité » Thèse sociologie, université Paris X Nanterre. 2000, p 163.

¹⁷¹ Roux, B « l'agriculture familiale en Europe : une perspective historique » In Haubert, M op.cit, 1999

formule était adaptée au profil des assistés, concentrés pour l'essentiel dans le monde rural. Subdiviser à partir de 1964 en chantiers nationaux et chantiers régionaux, ce programme a progressivement acquis la souplesse nécessaire pour mieux répondre à la détresse des populations rurales, surtout pendant les années de grave sécheresse. Bien qu'elles fussent à l'origine de réalisations non négligeables en matière de conservation des eaux et des sols, les journées de travail offertes par ces chantiers constituaient souvent une simple justification de la maigre assistance octroyée aux marginaux ruraux.

Durant les années 60, les journées de travail offertes par les « chantiers » ont oscillé entre un maximum de 58 millions en 1962 et un minimum de 16,5 millions en 1966. Le total des crédits alloués aux chantiers pendant la période 1960-69 sont estimés à 113 millions de dinars, soit environ 12,4 % des dépenses courantes de l'Etat. En 1962, cette proportion a atteint plus du quart des dépenses courantes de l'Etat (26,5 %)

Tableau 2-12 : Evolution des « chantiers de lutte contre le sous-développement »

	Nombre de journées de travail (en millions)	Nombre estimé de travailleurs (sur la base de 250jours/homme/an) (en milliers)	Montant des crédits alloués (en millions de dinars)	Part des crédits dans les dépenses courantes de l'Etat (en %)
1960	31.0	124.2	9.8	
1961	55.5	222.0	16.9	24.9
1962	58.0	232.0	18.4	26.5
1963	35.3	141.3	13.2	18.1
1964	28.0	120.0	9.5	12.5
1965	25.8	103.2	9.8	10.9
1966	16.5	65.8	8.0	7.8
1967	20.3	88.7	10.0	8.8
1968	16.6	56.0	8.3	6.4
1969	18.6	74.2	9.1	6.7
TOTAL	305.6	1227.4	113.0	12.4

Source : Grissa. A : « Politiques agricole et emploi, cas de la Tunisie ». OCDE, 1973

Au début des années 70, suite aux perturbations du monde rural, provoquées par la généralisation puis le démantèlement des coopératives, d'une part, et les graves sécheresses et inondations, d'autre part, la pauvreté va s'accroître non seulement dans le monde rural mais aussi dans le monde urbain (exode rural). Muni des ressources plus substantielles qu'auparavant, l'Etat va pouvoir consolider ces actions de lutte contre la pauvreté, et ce à travers deux principaux axes : le « Programme de Développement Rural (PDR) » et les « Sociétés de Caution Mutuelle Agricole (SCMA) »

Institué en 1973, le PDR, visait fondamentalement à fixer les populations rurales sur place, et ce à travers l'amélioration de leur taux d'occupation ainsi que de leurs conditions de vie. Il s'agit d'un programme d'aide et de développement économique et social, conduit sous la direction des gouverneurs, et dont l'objectif est la création et la consolidation d'emplois nouveaux et l'amélioration de revenu de la population la plus défavorisée. En 1987, il a subi une restructuration pour devenir un « Programme Régional de

Développement » regroupant l'ex PDR , le programme de l'« Action Conjoncturelle de l'Emploi des Jeunes » et le programme de la « Famille Productive ».

Durant la décennie 1973-1983, le PDR a absorbé aux environs de 200 millions de dinars, soit 3 % du total des dépenses courantes de l'Etat. La majeure partie de ces crédits a été consacrée à l'amélioration des conditions de vie et à la consolidation de l'emploi (87%). Le PDR a permis de financer une multitude d'actions, de distribuer des crédits à court et à moyen termes avec remboursement au bout de 3 à 5 ans aux populations insolvables des gouvernorats les plus défavorisés. Le PDR, a surtout exercé une action distributive, qui a touché près de 30% de la population rurale.¹⁷² Concernant le développement de l'agriculture, 26 000 ha de terres céréalières ont été transformés en périmètres irrigués (près de 8000 ha) et le reste en arboriculture. Des milliers des puits ont été creusés ou réparés, des dizaines de milliers d'ovins, de caprins, de bovins ont été distribués aux petits exploitants. Ces différentes actions ont permis de réaliser 11 % des plantations, 7 % des serres, 8,3 % des superficies irriguées et l'acquisition de 9 % du cheptel commercialisé, de 1973 à 1982.¹⁷³

Ce PDR, bien qu'il a permis de développer l'action régionale un peu partout et de distribuer des subventions et des crédits à court et à moyen terme, n'a créé que peu d'emplois permanents (7.300 au total entre 1973 et 1982). Cet échec s'explique par la faiblesse des fonds alloués à ce programme¹⁷⁴, mais aussi par le fait que, en raison de l'extrême pauvreté du monde rural, les crédits accordés ont été consacrés beaucoup plus à l'amélioration des conditions de vie qu'à la création et la consolidation d'emplois¹⁷⁵, d'autant plus que, par manque de fonds de roulement et/ou d'équipement de base, le crédit accordé par le PDR est le plus souvent gaspillé par le bénéficiaire. De même il faut également noter le caractère plutôt idéologique de ce programme, dans la mesure où plus de 80 % des fonds engagés représentaient des dépenses classiques et routinières, pouvant être inscrites dans le cadre du budget d'équipement de l'Etat, sans qu'il ait eu nécessité de création d'un programme spécifique dit de développement rural. C'est ainsi « *parce qu'il a pris dès le départ le caractère d'une opération idéologique, plutôt que d'une opération globale et intégrée de promotion de la paysannerie, le programme de développement rural a eu peu d'impact sur l'amélioration effective et permanente du revenu de l'écrasante*

¹⁷² CGDR « Evaluation du PDR 1973-1982 » octobre 1984

¹⁷³ Idem.

¹⁷⁴ Entre 1973 et 1982, 190 millions de dinars ont été dépensé dans le cadre du PDR, soit 2,5 % de l'ensemble des investissements de la période, 30 % des crédits consacrés au monde rural, mais seulement 6 %, si on inclut les programmes des offices nationaux de mise en valeur et les crédits extérieurs.

¹⁷⁵ Sur la période 1973-1982, la moitié de l'enveloppe financière a servie à l'amélioration des conditions de vie (habitat, adduction d'eau, équipement électrique, routes...) alors que les dépenses de création d'emplois n'ont représenté que le 1/6 du total.

majorité des paysans, et par là sur leur maintien et leur stabilisation dans les campagnes »¹⁷⁶.

Le deuxième mécanisme réside dans la création des « *Sociétés de Caution Mutuelle Agricole (SCMA)* » instituées par la loi n° 73-80 du 31 Décembre 1973 et destinées à fournir des crédits pour les petits exploitants. Toutefois, en raison de la complexité et du caractère limitatif de ces sociétés, mais également du fait que les crédits accordés sont essentiellement en nature (semences, engrais,...) et ne correspondaient pas, le plus souvent, ni à la nature des dépenses ni à la nature du sol de l'exploitant, les résultats ont été dérisoires.

Au total, aussi bien le PDR que les SCMA n'ont eu que des effets négligeables sur le niveau de revenu de la paysannerie et n'ont pu par conséquent, empêcher sa marginalisation. En effet, « *des aides et des crédits, ponctuels et somme toute assez faible, ne peuvent avoir un impact durable et amorcer un véritable développement, tant qu'ils ne tiendront aucun compte des structures sociales du monde rural tunisien. Un fellah, qui dispose d'une exploitation exigüe de moins de 2 ha ou même de moins d'1 ha, ne peut rentabiliser ces aides et crédits, trop faibles pour rendre son exploitation viable. Il est utopique de croire que l'on peut pratiquer une véritable politique de développement à la campagne en faisant fi des disparités sociales profondes qui la caractérisent* »¹⁷⁷.

2.2- La Caisse Générale de Compensation

La Caisse Générale de Compensation a été créée par la loi n°70-26 du 19 mai 1970 et notamment par son article 3 qui stipule « *qu'il est institué une Caisse Générale de Compensation destinée à agir sur les prix des marchandises, produits et services de première nécessité, notamment au moyen de subvention et de péréquation* ». Elle a été conçue au départ comme un instrument d'intervention conjoncturelle destiné à stabiliser les prix des produits de base. Le but recherché par l'institution de cette caisse était fondamentalement, au moins au départ, de réduire les effets des fluctuations des prix (surtout à l'importation) des produits de première nécessité, permettant ainsi de préserver le pouvoir d'achat des certaines catégorie de la population, de stabiliser et de maîtriser l'évolution des salaires, et de contenir l'inflation.

En outre, la CGC, était considérée comme instrument privilégié de la politique sociale dans la mesure où elle constitue un moyen de transfert de revenus des couches aisées vers les couches défavorisées. En effet, les ressources de la CGC étaient constituées

¹⁷⁶ Dimassi. H. op.cit 1983 p 749

¹⁷⁷ Sethom. H. op.cit 1992, p 153.

par les taxes frappant certaines activités et certains produits destinés normalement aux couches nanties, telles que les taxes sur les carburants et les boissons alcoolisées.

Les objectifs initiaux ci-dessus mentionnés ont été rapidement dépassés et les objectifs suivants ont été assignés à la CGC :

* L'encouragement de la production agricole à travers la subvention des engrais chimiques, des semences de céréales et de pomme de terre ainsi que les pesticides et les herbicides ;

* La promotion des exportations par le biais de la subvention des huiles de graines importés, ce qui a permis de dégager une quantité beaucoup plus importantes d'huile d'olive produite localement pour les marchés extérieurs ;

* L'amélioration de l'état nutritionnel, sanitaire et éducationnel de la population (subvention du lait, du savon vert, du papier scolaire...)

Dérisoires jusqu'à 1973, (1,3 millions de dinars), les dépenses de la CGC vont prendre une ampleur sans cesse croissante à partir de 1974, pour atteindre 263,7 millions de dinars en 1985. Durant la période 1970-1985, les dépenses de la CGC ont totalisé 1464,4 millions de dinars, soit près de 14 % des dépenses courantes de l'Etat. Ces dépenses ont été affectées à raison de 56,8 % pour les céréales, 13,9 % pour l'huile et 29,3% pour d'autres produits (lait, viandes, sucre, engrais, etc...).

Toutefois, malgré un large éventail des produits subventionnés par la Caisse, l'objectif de celle-ci est resté fondamentalement le soutien des prix des denrées essentielles pour la reproduction de la force de travail. En effet, les charges de la CGC ont été souvent affectées, pour l'essentiel, à deux ou trois produits alimentaires. Pour la période 1970-1985, sur les 1464,4 MD dépensés par la caisse 1181,1 MD, soit 80,5 %, ont été absorbés par cinq produits alimentaires à savoir, les céréales, l'huile, le sucre, le lait et la viande. A eux seuls, céréales et huiles ont absorbé 1036,6 MD soit 70,7 % des dépenses totales de la caisse. Ces dépenses ont permis de stabiliser les prix des produits de consommation de première nécessité, et de sauvegarder, relativement, le pouvoir d'achat des catégories pauvres de la population

Cependant, puisque les subventions de la caisse sont proportionnelles au niveau de consommation, alors, ceux qui consomment le plus en profitent le plus. Tel qu'il est pratiqué, le système de compensation bénéficie davantage aux personnes dont le budget de consommation est le plus élevé. Ainsi, à titre d'exemple, en 1975, une personne appartenant à la catégorie aisée de la population a bénéficié sous forme de subvention de la Caisse de 15,6 dinars contre 5,6 dinars seulement pour une personne appartenant à la

catégorie défavorisée de la population. Pour la même année, la catégorie défavorisée qui représente 48,6 % de la population n'a bénéficié que de 31,4 % du total des subventions alors que la catégorie aisée qui ne compte que 19,2 % de la population en a bénéficié de 33%. Cette inégalité dans la distribution des subventions qui est clairement en faveur des catégories les plus aisées et qui va à l'encontre des objectifs fixés pour la CGC, n'implique pas que la politique de subvention n'a pas favorisé les économiquement faibles. La réponse peut être trouvée lorsqu'on procède à une comparaison du poids relatif de la subvention dans les différents budgets de consommation

La caisse subventionne les produits destinés à la consommation finale non seulement directement mais aussi indirectement, à travers la subvention des certains intrants tels que certains carburants, engrais, ..., ce qui renforce la part de la subvention de la Caisse dans le budget de consommation des ménages. Ainsi, on distingue deux catégories de produits subventionnés par la CGC. La première regroupe les produits alimentaires sur lesquels la CGC intervient directement, tels que le pain de boulangerie, le sucre, l'huile mélangée.... La seconde catégorie intéresse les produits alimentaires dont certains intrants sont subventionnés par la CGC. De ce fait, les produits subventionnés par la CGC ne sont pas tous des produits de consommation finale et il va donc falloir estimer la subvention allouée à chaque produit dans les deux cas de figure. Le tableau suivant reproduit l'évolution du montant global de la compensation pour chaque produit alimentaire subventionné- directement ou indirectement- et destiné à la consommation humaine.

Tableau 2-13 : Montant de la compensation par produit (en MD)

Produits subventionnés	1980		1985	
	M. D	%	M. D	%
Blé dur transformé	11,7	18,8	57,8	24,8
Pain de boulangerie	15,9	25,5	81,3	34,9
Sucre	11,2	17,9	15,7	6,7
Huiles	4,6	7,4	48,2	20,7
Viandes	16,4	26,3	21,4	9,2
Lait	2,6	4,2	8,6	3,7
Total	62,4	100,0	233,0	100,0

Source : Jaouadi. M. T et Kammoun. A, 1995.

Par ailleurs, les enquêtes sur le budget et la consommation des ménages effectuées par l'INS fournissent des données sur les dépenses monétaires des ménages pour les produits subventionnés, ainsi que sur la répartition de ces dépenses par milieu et par catégorie socio-économique, ce qui permet d'estimer la répartition de la compensation entre les différentes catégories de la population.

Etant donné que le prix d'un produit subventionné est le même quels que soient le milieu et la région on peut donc considérer que le montant de la subvention affectée à un

produit dont bénéficie un groupe de population est proportionnel aux dépenses monétaires effectuées par ce même groupe pour l'acquisition de ce produit. Il suffit donc de rapporter le montant spécifique de la subvention pour un produit donné à la masse totale des dépenses monétaires relative à ce produit, et d'en déduire un rapport « *subvention / dépenses monétaires* » qu'on applique à tous les niveaux (population par tranche de revenu, population par milieu...). Plus simplement, comme la subvention pour un produit donné au cours d'une année est proportionnelle à la quantité achetée et donc proportionnelle à la dépense spécifique de ce produit, on peut aisément donner une ventilation du montant de la subvention pour ce produit entre les différents groupes de population bénéficiaires.

Ainsi pour une personne appartenant à la catégorie la plus aisée, la subvention de la caisse malgré son importance en absolue, ne représente en 1980 que 1,4 % de son budget de consommation et 7,4 % de ses dépenses alimentaires. Par contre pour une personne appartenant à la catégorie défavorisée, cette subvention représente en moyenne 8 % des dépenses totales et 12,2 % des dépenses alimentaires. En 1985, la subvention représente en moyenne 3,5 % des dépenses totales et 13,4 % des dépenses alimentaires pour la catégorie la plus aisée contre 18,3 % des dépenses totales et 30,2 % des dépenses alimentaires pour les personnes appartenant à la catégorie la plus défavorisée.

Tableau 2-14 : Poids relatif de la subvention par tranche de revenu

1980			1985		
Tranche de revenu	Sub. en % des Dpses alim	Sub. en % des Dpses. totales	Tranche de revenu	Sub. en % des Dpses alim.	Sub. en % des Dpses. totales
Inf. à 70 D	12,2 %	8,0 %	Inf. à 100D	30,2 %	18,3 %
70 à 100 D	11,2 %	6,8 %	100 à 150 D	26,7 %	15,3 %
100 à 140 D	10,6 %	6,1 %	150 à 250 D	23,1 %	12,5 %
140 à 200 D	9,9 %	5,3 %	250 à 350 D	19,8 %	9,9 %
200 à 320 D	9,1 %	4,3 %	350 à 500 D	17,6 %	8,2 %
320 à 500 D	8,5 %	3,4 %	500 à 800 D	15,6 %	6,4 %
500 à 800 D	7,9 %	2,7 %	800 D et plus	13,4 %	3,5 %
800 D et plus	7,4 %	1,4 %			
Ensemble	9,4 %	3,9 %		17,6 %	7,0 %

Source : Calcul personnel à partir des données de l'INS et du Ministère de l'Agriculture.

De même, la ventilation de la subvention par catégories socioprofessionnelles montre que ce sont les exploitants et les ouvriers agricoles qui, en relatif, ont le plus bénéficié de la subvention. En 1980, la part de la subvention dans les dépenses alimentaires par personne se situe, en moyenne, à 10,1 % pour les exploitants agricoles et 10,7 % pour les ouvriers agricoles contre une moyenne nationale de 9,4 %. En 1985, cette part s'élevé à 21,8 % pour les exploitants et 21,4 % pour les ouvriers agricoles contre une moyenne nationale de 17,6 %.

Tableau 2-15 : Poids relatif de la subvention par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	1980		1985	
	Sub. en % des dpSES. alim.	Sub. en % des dpSES totales	Sub. en % des dpSES alim.	Sub. en % des dpSES totales
Prof. Lib. Cadres. Sup.	7,7 %	1,7 %	12,8 %	3,2 %
Prof. Lib. Cadres. Moy.	8,5 %	2,8 %	15,2 %	4,8 %
Autres employés	8,3 %	3,1 %	13,6 %	4,5 %
Patrons Indust. Commerce	8,2 %	2,8 %	13,7 %	4,1 %
Indépendants. Ind. comm.	8,8 %	3,4 %	16,9 %	6,8 %
Ouvriers non agricoles	9,2 %	4,0 %	17,5 %	7,4 %
Exploitants agricoles	10,1 %	5,0 %	21,8 %	9,5 %
Ouvriers agricoles	10,7 %	5,6 %	21,4 %	10,2 %
Inactifs et autres.	9,1 %	3,9 %	17,1 %	6,9 %
Ensemble.	9,4 %	3,9 %	17,6 %	7 %

Source : calcul personnel à partir des données de l'INS et du Ministère de l'Agriculture.

Autrement dit, pour ces personnes, dont le niveau de consommation se situe au mieux au minimum de subsistance vitale, objectivement incompressible, la suppression de la Caisse Générale de Compensation, se traduirait par une importante détérioration de leur revenu. En l'absence de la CGC donc, on peut assister dans l'immédiat à des graves perturbations sociales qui risquent de remettre en cause la cohésion de la société dans son ensemble. Ce qui explique d'ailleurs son maintien malgré le fait qu'elle ne répond pas à l'objectif affiché par le discours officiel.

Par ailleurs, pour réduire les coûts de production des céréaliculteurs, des oléiculteurs et des éleveurs, affectés par la fixation des prix à la production les pouvoirs publics ont décidé, à partir des années 70, de subventionner aussi les prix de certains intrants, comme les engrais, les produits de traitement, les semences sélectionnées.... Entre 1970 et 1985, les subventions accordées aux engrais et autres intrants agricoles ont totalisé 286,5 millions de dinars, soit près de 20% des dépenses totale de la CGC pour la même période. Toutefois, bien que cette compensation des intrants a bénéficié aux grands exploitants céréaliers, elle a également profité à une fraction des petits et moyens exploitants. Il s'agit en particulier des exploitants pratiquant des cultures irriguées, maraîchères et arboricoles, auxquels elle n'était pas en principe destinée.

Ainsi, déjà avantagés par la liberté des prix, ces cultures ont également profité de la compensation des intrants, ce qui a largement contribué à la consolidation de l'exploitation familiale marchande. En effet, l'essor très important des cultures maraîchères et fruitières a été essentiellement le fait des petits agriculteurs pratiquant l'irrigation à petite échelle, à partir des puits de surface. Cet essor a été impulsé, d'une part, par une demande accrue en fruits et légumes suite à l'urbanisation et, d'autre part, la tendance des exploitants à se livrer de plus en plus à la production des produits non vivriers à plus forte valeur marchande. Cette plus forte valeur marchande résulte de l'écart positif entre les coûts de

production moyens et les prix à la production qui s'explique en grande partie par les subventions aux intrants.

Tableau 2-16 : Comparaisons des coûts et des prix à la production de quelques produits en 1975 (En dinars/tonne)

Produit	Coût de production moyen (incluant la rente)	Prix à la production	Marge bénéficiaire
Melon	45,5	75,0	29,5
Pastèque	27,8	43,0	15,0
Clémentine	71,0	81,0	10,0
Citron	36,0	66,0	30,0
Poire	150,0	224,0	65,0
Raisin	72,0	192,0	120,0
Pêche	54,0	112,0	58,0

Sources : Bedoui. A. op.cit 2004 p 464.

Ces exploitations ont également profité de la politique d'irrigation encouragée par l'Etat, bien que celle-ci a concentré l'essentiel des efforts sur la grande hydraulique, réservant une place secondaire à l'irrigation à petite échelle. Les subventions sur les équipements et l'eau d'irrigation, ont permis à certains exploitants d'étendre leurs superficies irriguées, d'intensifier leur système de production et d'atténuer ainsi le risque associé aux aléas climatiques. Toutefois, il faut noter que la politique d'encouragement à l'irrigation, ne traduit pas une volonté, de la part des pouvoirs publics, de promouvoir la petite et moyenne exploitation familiale ; elle reflète plutôt une conception mercantile de l'autosuffisance alimentaire visant à couvrir l'importation des produits vivriers par l'exportation des produits non vivriers pour l'essentiel.

Enfin, les petites et moyennes exploitations, qui détiennent l'essentiel du cheptel, ont aussi profité des subventions sur les aliments de bétail. Au cours de la décennie 73-82, la subvention par rapport aux prix de cession aux éleveurs a été en moyenne de 15% pour l'orge local, 7,3 % pour l'orge importé, 88% pour le tourteau de soja et 123% pour le maïs. Pour la même période, 73-82, les subventions de l'alimentation animale ont représenté en moyenne 14,8 millions de dinars, soit 24 % des dépenses totales de la CGC. Cette proportion a même progressé de 15 % entre 1973-77 à 27 % entre 1978-82. Enfin, notons que ces subventions ont représenté en moyenne, durant la décennie 1973-82, 10% de la valeur de la production du secteur de l'élevage.¹⁷⁸

¹⁷⁸ Chiffres avancés par Dimassi, op.cit 1987

Tableau 2-17 : Subventions de la consommation animale par rapport à la production du secteur de l'élevage (1973- 1982)

	Moyenne annuelle 73-77	Moyenne annuelle 78-82	Moyenne annuelle 73-82
Subvention de la consommation animale (en MD) (1)	4,8	24,8	14,8
Valeur globale de la production du secteur de l'élevage (en MD) (2)	113,4	176,2	144,8
(1) / (2) en %	4,2 %	14,1 %	10,2 %

Source : Ministère de l'Agriculture. Cité par Dimassi 1987.

Ainsi, pour les petits éleveurs qui manquent de l'espace pour produire leur propre fourrage, et qui sont par ailleurs condamnés à faire appel aux aliments marchands, les subventions aux aliments leur permettent de détenir un cheptel qui, même si les performances sont modestes, assure, au niveau de l'exploitation, une fonction régulatrice fondamentale. En effet, en particulier pendant les années de crise ou de sécheresse, c'est la vente de ce cheptel qui permet à l'exploitant et sa famille de survivre et parfois de se reconstituer un capital pour leur exploitation. D'ailleurs, c'est en raison de cette fonction régulatrice, que le mécontentement des paysans à l'égard des coopératives a atteint son summum lorsque, vers 1968, on' a tenté récupérer par la force le cheptel privé des coopérateurs.

Au total, le système de compensation et de subvention aux intrants a permis dans une large mesure le maintien d'une fraction des exploitations familiales sans toutefois les promouvoir. Cet impact limité du soutien de l'Etat s'explique par son caractère discriminatoire mais aussi par le fait que, en dehors d'une amélioration notoire et structurelle des performances réelles de l'agriculture, le système de compensation ne peut déboucher que sur l'alourdissement des charges budgétaires. D'ailleurs ce mécanisme a atteint ses limites, vers le milieu des années 80, avec l'essoufflement des principales rentes dont bénéficiait le pays remettant ainsi en cause le rôle régulateur de l'Etat.

CONCLUSION

L'agriculture familiale peut être définie comme celle qui se trouve intégrée par des exploitants qui utilisent exclusivement ou majoritairement le travail de la famille et où les décisions de production sont prises au sein de la famille. Toutefois, cette définition cache une diversité de situations et de logiques de fonctionnement. En effet, l'agriculture familiale ne peut être réduite à une catégorie homogène et de ce fait n'est pas promise en bloc à un même avenir.

Artificiellement provoquée par l'intervention coloniale, l'agriculture paysanne ou familiale en Tunisie a également subi les conséquences néfastes de la politique discriminatoire de l'Etat nationale. Les options prises en matière de développement économique ont, en effet, reposé essentiellement sur l'idée que l'industrialisation et le développement des secteurs non agricoles favorisaient une croissance économique plus rapide. Dans cette stratégie l'agriculture n'occupait qu'une place secondaire. Cette activité a été considérée comme une sphère de mobilisation du capital primitif, devant financer les autres activités économiques en particulier l'industrie et /ou d'approvisionnement en produits alimentaires de base à bas prix dans l'objectif de maîtriser le coût de reproduction de la force de travail, condition nécessaire pour la poursuite d'une accumulation extravertie.

Par ailleurs, mis à part l'expérience de coopérativisation agricole, menée dans les années 60, la stratégie mise en place s'est essentiellement appuyée sur la grande exploitation étatique et privée, considérée comme la seule capable de procéder à l'intensification de la production et de remplir les objectifs assignés à l'agriculture dans le modèle de développement économique. Les petites et moyennes exploitations familiales n'étant que secondairement considérées comme des structures de production susceptibles de favoriser le développement agricole ce qui explique la tendance à leur marginalisation et la dégradation de leur niveau de revenu.

Toutefois, malgré cette tendance à sa marginalisation économique, l'exploitation familiale a pu résister voir même s'amplifier. Si cette résistance peut être attribuée à la capacité de l'exploitation familiale de développer des stratégies diversifiées qui lui permettent de s'adapter aux différents aléas et d'assurer sa reproduction, elle est également, et en grande partie, liée au rôle régulateur joué par l'Etat.

CHAPITRE III

DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU RENFORCEMENT DU LIBERALISME : LES NOUVELLES CONTRADICTIONS

Vers la fin des années 70 et le début des années 80, l'effondrement des principales rentes dont bénéficiait la Tunisie, en particulier la rente pétrolière, a posé les limites d'une accumulation extravertie régulée par l'Etat à partir des ressources exogènes. La crise qu'a connue le pays au milieu des années 80 et les pressions de la Banque Mondiale et le FMI ont conduit les pouvoirs publics à adopter, en 1986, un programme d'ajustement structurel avec deux objectifs principaux : inciter les agents économiques à faire un usage plus rationnel des ressources et orienter les entreprises plus qu'auparavant vers l'exportation. Par ailleurs, le secteur agricole a fait l'objet d'un programme spécifique ; le programme d'ajustement structurel agricole ou PASA.

Selon le discours officiel, la mise en place du PAS, et sa composante agricole (PASA), vise l'augmentation de la production agricole et la réduction du déficit alimentaire, l'amélioration du taux d'emploi agricole et l'atténuation des inégalités intersectorielles de revenus. Pour atteindre ces objectifs, la politique générale a été redéfinie. Les modifications ont porté sur la politique de crédit et d'encouragement à l'investissement ; la politique de prix et de subventions (à la production et aux intrants), la politique fiscale, la politique de commercialisation, comme sur l'encadrement des agriculteurs et la politique de développement rural. Les réformes se sont, par la suite, accélérées dans un cadre général de désengagement de l'Etat, d'une libéralisation progressive et d'une ouverture sur l'extérieur de plus en plus accentuée. Tout converge donc vers la réhabilitation de l'initiative privée dans l'activité agricole et la réinstitution de la régulation économique par le marché.

Si les résultats quantitatifs donnent l'apparence d'une amélioration de la situation du secteur agricole, il ne reste pas moins que des nouvelles contradictions apparaissent et qui, à terme, risquent de compromettre l'existence même des petites et moyennes exploitations paysanne et familiales. En effet, ces exploitations se trouvent de plus en plus handicapées par une politique des prix qui leur est défavorable, mais, également, par un accès de plus en plus restreint aux ressources.

Section I- La réforme de la politique des prix et de subvention

La réforme de la politique des prix et de commercialisation des produits et intrants agricoles est l'une des mesures fondamentales des programmes d'ajustement structurel. Justifiée par la théorie libérale, le rétablissement de la « *vérité des prix* » est considéré de nature à inciter les producteurs à rationaliser leur utilisation des ressources et intensifier leurs systèmes de production. Cependant, pour les producteurs paysans ceci implique la subordination de leur reproduction aux conditions du marché et révèle ainsi leurs capacités différenciées à s'y adapter.

De même, il est souvent admis que le retour au marché permet d'éliminer les « *distorsions* » et d'assurer aux producteurs agricoles un système de prix rémunérateur. Or les études montrent que, dans la réalité, les prix des intrants ont beaucoup plus augmenté que ceux des produits agricoles avec comme conséquence une détérioration des revenus des paysans. Il en est ainsi dans le cas de la Tunisie.

1- Intégration au marché et sélection des exploitations agricoles : éléments théoriques

Bien que leur production est fondamentalement commandée par l'objectif d'autosubsistance, les paysans sont de plus en plus intégrés dans le marché et en deviennent progressivement dépendants. Cette forte dépendance du marché soumet la paysannerie à un processus de décomposition inhérent aux caractéristiques du marché et au mode de formation des prix agricoles. Avant d'exposer ces mécanismes de décomposition, un bref rappel sur les théories de la rente foncière nous semble indispensable.

1.1- Rente foncière et formation des prix agricoles

La théorie de la rente foncière élaborée par les classiques (notamment Ricardo) et les développements critiques de Marx permettent de distinguer deux types de rentes : les rentes dites « classiques » qui renvoient aux catégories de « rentes différentielles et de « rente absolue » ; et « les rentes de monopole » qui font référence, dans la théorie économique, à des situations de déséquilibre momentané du marché.

1.1.1- La rente différentielle.

Selon Ricardo « *la rente est cette portion du produit de la terre que l'on paye au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives originelles et impérissables du sol.... C'est donc uniquement parce que la terre varie dans sa force productive, qu'elle est limitée en quantité, et parce que, dans le progrès de la population, les terrains d'une qualité inférieure sont défrichés, qu'on en vient à payer une rente pour*

avoir la faculté de les exploiter. Dès que, par suite des progrès de la société, on se livre à la culture de terrains de fertilité secondaire, la rente commence, pour ceux des premiers, et le taux de cette rente dépend de la différence dans la qualité de deux espèces de terre »¹ La rente est, donc « l'effet constant de l'emploi d'une plus grande quantité donnant moins de produit, ce qui fait donc hausser la valeur comparative des produits naturels, c'est l'excédent de travail consacré aux dernières culture et non la rente qu'on paye au propriétaire. »². C'est ainsi que « La valeur du blé se règle d'après la quantité de travail employé à le produire sur les dernières qualités de terrain ou d'après cette portion de capital qui ne paye pas de rente. Le blé ne renchérit pas parce qu'on paye une rente. C'est au contraire parce que le blé est cher que l'on paye une rente »³. Dans l'approche de Ricardo la rente est, donc de nature différentielle ; elle découle de l'inégalité des fertilités naturelles des terres. Comme conséquence le prix des produits agricoles est déterminé par les conditions de production sur les terres les moins fertiles. De même, se basant sur la loi de population de Malthus et la loi des rendements décroissants, la théorie ricardienne de la rente fonde une conception pessimiste du devenir du système capitaliste.

Dans « *Misère de la philosophie* »⁴, la critique de Marx ne porte, ni sur le fond de la théorie ricardienne de la rente, ni sur son mécanisme de formation, mais sur son domaine historique de validité. Ce n'est qu'en 1851⁵ que Marx exprime son désaccord sur l'idée des classiques d'une fertilité décroissante des terrains. Marx remet en cause la conception d'une fertilité naturelle donnée une fois pour toute et conçoit les progrès en agriculture comme une amélioration constante de la fertilité de toutes les terres.⁶ Dès lors ce qui détermine la rente, ce n'est plus la différence entre les fertilités absolues des différentes terres par rapport à la fertilité absolue des plus mauvaises terres mises en culture, mais des différences entre des fertilités relatives et susceptibles d'évoluer ; d'où une dissociation à faire entre l'évolution du prix du blé et l'évolution du montant de la rente : contrairement à la thèse classique la rente peut augmenter lorsque le prix du blé baisse – et vice versa – du simple fait d'une augmentation de la différence relative des fertilités, toutes en hausse. Donc « *la loi de la rente...ne suppose pas la fertilité décroissante du sol mais seulement, en dépit de l'accroissement générale de la fertilité du sol allant de paire avec l'évolution*

¹ Ricardo. D « Principes de l'économie politique et de l'impôt » Editions Calmann-Lévy, Paris 1972

² Ricardo. D. op.cit

³ Idem.

⁴ Marx. K. « Misère de la philosophie », Editions Sociales 1972, p 166

⁵ Marx. K. « lettre du 7 janvier 1851 à Engels ». In Marx, Engels « lettres sur le capital », Editions Sociales 1972.

⁶ Sur l'évolution de la pensée de Marx sur la rente voir : Regnault. H. « Rente foncière et transformation des valeurs en prix » in Barthélemy et all « la rente foncière : approches théoriques et empiriques » A.D.E.F. 1990

de la société, des fertilités différentes de terrains ou une différence dans le résultat du capital employé successivement sur un même sol »⁷. Cette rente qui provient d'une différence dans la productivité, et donc entre le prix individuel de production et le prix social est appelée rente différentielle et peut être de deux formes

La première forme, *la rente différentielle I*, est une rente de type extensif. Elle résulte de différences de productivité dues à une fertilité inégale des terres agricoles, ou des différences d'emplacement des terrains qui font que les producteurs ne sont pas placés dans des conditions égales d'accès aux marchés pour leur production. Elle ne fait aucune hypothèse sur l'ordre de mise en culture des terrains et ne fonde aucune conception pessimiste du devenir de l'économie capitaliste. Etant donnée cette première forme de rente, le prix des produits agricoles est réglé par les conditions de production du plus mauvais terrain nécessaire pour satisfaire la demande. Les modalités de fixation des prix sont donc différentes de celles du secteur industriel où ce sont les conditions moyennes de production qui détermine le prix.

La seconde forme, *la rente différentielle II*, est une rente de type intensif. Elle provient de masse des capitaux de productivité différente successivement investies sur le même terrain. Cette deuxième forme de rente ne prend de l'importance que quand existent des fortes différences dans la répartition du capital entre producteurs. C'est en particulier le cas quand en est en présence des petits producteurs à coté des fermiers capitalistes, car ce sont les premiers qui fixent les prix de la production à partir du moment où elle est socialement nécessaire, ce qui permet aux fermiers capitalistes utilisant des techniques beaucoup plus productives de dégager un surprofit important qui peut être converti en rente.

1.1.2- La rente absolue

Dans la théorie ricardienne de la rente, le plus mauvais terrain (la terre marginale) ne rapporte pas de rente. Ricardo ne considère jamais que la propriété foncière sature l'espace : il reste toujours de mauvais terrains libres d'accès et qui pourraient être cultivés. Contrairement à Ricardo, Marx suppose que la propriété foncière sature l'espace et que l'accès à la terre n'est plus libre. La propriété foncière en soi, constitue un obstacle à l'investissement du capital ; un propriétaire foncier, détiendrait-il la terre la moins fertile, n'a aucune raison de la mettre gratuitement à la disposition d'un fermier.

⁷ Marx. K. op.cit, p 40

La rente absolue découle donc de l'existence d'une propriété juridique de la terre qui confère aux propriétaires fonciers le droit de ne pas exploiter (ou louer) leurs terres, tant que les conditions économiques pour une mise en culture favorisant la production d'un excédent de valeur ou d'un surplus ne sont pas réunies. Cette rente peut apparaître des lors que la composition organique du capital investie dans l'agriculture est inférieure à la composition moyenne. Elle est constituée par tout ou partie de la différence entre la valeur et le prix de production et elle résulte de la barrière que dresse la propriété foncière à l'investissement du capital. La propriété foncière bloque le va-et-vient des capitaux et donc leur péréquation, ce qui entraîne la conversion en rente foncière de l'excédent de la valeur sur le prix de production dû à la basse composition organique du capital dans l'agriculture.

A ce niveau c'est le développement relatif de l'agriculture par rapport à l'industrie qui décide de l'importance, ou de l'existence même, de cet écart entre valeur et prix de production. La réalisation de cette rente absolue, autrement dit la capacité de s'approprier l'excédent de valeur dépendra des rapports de force entre propriétaires et locataires de terres, du poids des propriétaires fonciers dans la structure du pouvoir, des législations foncières édictées par les Etats.⁸

1.1.3- La rente de monopole

Elle rend compte du fait que, dans certaines circonstances, la propriété foncière à la possibilité de faire monter le prix régulateur du marché des marchandises au-delà du niveau de la valeur de ces mêmes marchandises. Elle permet donc d'envisager la possibilité d'une rente de propriété au-delà de la différence valeur moins prix de production, ou bien dans le cas où la composition organique d'une branche serait égale ou supérieure à la composition moyenne. Cette rente ne peut découler que d'un prix de monopole, exclusivement déterminé par les conditions du marché, et elle est donc indépendante de la propriété foncière et du monopole exercé sur l'exploitation des terres.

Cette rente de monopole est générée par la demande agricole et le pouvoir d'achat des agents économiques. Les niveaux de revenus, des dépenses budgétaires affectées à la consommation alimentaires sont ici déterminants. Cette catégorie de rente peut avoir pour origine l'inélasticité de l'offre et l'impossibilité d'ajuster l'offre à la demande. L'accroissement de la demande de produits agricoles face à une offre rigide constitue la base de la rente de monopole ou de la sur-rente.

⁸ Voir : Coulomb. P. 1997

1.2- Formations des prix agricoles et décomposition de la paysannerie

La thèse de la petite production marchande et celle de l'exploitation des paysans dans la sphère de circulation, ont un point en commun : elles cherchent à démontrer que le maintien et la stabilité des formes de production familiale et paysanne dans l'agriculture est une situation recherchée et voulue par le mode de production capitaliste. Une telle situation permet d'obtenir des produits alimentaires au prix le plus bas possible, permettant par là de produire de la plus value relative en réduisant le coût de la force de travail ouvrière. Or, comme l'a signalé Cavailhes, il s'agit là d'une « démarche erronée car elle conduit, dans une conception fonctionnaliste rationnelle », à surestimer le mode de production capitaliste Tout se passe comme si le capital prenait les décisions qui servent au mieux ses intérêts globaux et à long terme, tout se passe comme si la bourgeoisie avait une politique consciente et machiavélique dont les agriculteurs-artisans feraient les frais. Mais le capitalisme n'est pas ce mode rationnel et planifié où les intérêts globaux de la bourgeoisie sont préservés et servis au mieux : c'est au contraire pour Marx un mode anarchique où le profit est le seul maître de chaque capitaliste, ce qui le conduit à des décisions qui, tout en servant ses intérêts particuliers, hâtent la fin des capitalistes dans leurs ensemble »⁹

Encore plus, l'idée selon laquelle l'agriculture aurait pour tâche de fournir des produits alimentaires à bas prix est de plus en plus contestable au moins pour deux raisons. D'une part, avec l'évolution des besoins, le nombre des biens entrant dans le procès de production de la force de travail augmente et le secteur des biens de consommation élargie sans cesse sa gamme de production. La conséquence est que l'importance relative des biens alimentaires dans la détermination de la valeur de la force de travail et par là, l'impact des prix agricoles sur les profits via les salaires se réduit constamment. De l'autre part, avec le développement des industries alimentaires, les produits agricoles sont de moins en moins des biens de consommation et de plus en plus des biens intermédiaires. Les prix agricoles interviennent pour une part de plus en plus faible dans la formation de la valeur de la force de travail et de plus, rien n'assure qu'une baisse des prix agricoles se traduise par une baisse des prix alimentaires.

La thèse selon laquelle la stabilité des formes de production paysanne et familiale se fonde sur leur « utilité fonctionnelle » pour le système capitaliste dans son ensemble est, donc, fort contestable et ne permet pas d'avancer sur la voie de l'explication de l'intégration de l'agriculture dans la forme sociale capitaliste. Pour avancer dans l'analyse,

⁹ Cavailhes. J. op. Cit. p 115

il nous semble, donc, indispensable de revenir avec plus de détail sur la question de fonctionnement du marché et de formation des prix agricoles.

Dans sa thèse sur la petite production marchande, Servolin explique que « *la production commercialisée (par la petite production marchande), est nécessairement vendue au dessous de sa valeur... le petit producteur à toujours dû céder, nécessairement, au capital une fraction de la valeur de cette partie de son produit qu'il devait porter sur le marché* »¹⁰, mais aucune démonstration n'est fournie pour cette affirmation. Pour Mollard et Faure, le fonctionnement de la loi de la valeur capitaliste dans l'agriculture fait que, les prix des produits paysans se fixent durablement au dessous de la valeur de telle sorte que l'échange se solde par un prélèvement du surtravail paysan, mais leur démarche, en particulier leur interprétation de la loi de la valeur, n'est pas satisfaisante.

Dans la théorie de Marx, les concepts de valeur et des prix renvoient à deux moments théoriques distincts dans l'analyse du « *procès de production* » du capital. Le premier moment est celui de la valorisation de la marchandise : l'analyse sous l'optique de la production, du *procès de production* immédiat, circonscrit au rapport direct et essentiel qui s'établit entre le travail et le capital, conduit Marx à décrire le processus de formation de la valeur des marchandises. Une fois ce processus décrit, Marx définit la valeur de toute marchandise par le temps de travail socialement nécessaire que requiert sa reproduction. Une loi de la valeur préside aux échanges des marchandises. Cette loi « *selon laquelle toute marchandise s'échange selon la quantité de travail social nécessaire qu'elle cristallise* » sera l'axe au tour duquel oscillent les prix. Le deuxième moment est celui de la réalisation de la marchandise : chaque marchandise ne pourra, selon Marx, réaliser sa valeur que dans le *procès de circulation*. Ce sont les conditions qui prévalent sur un marché donné, qui déterminent dans quelle mesure une marchandise donnée réalise ou non sa valeur. Au niveau du marché, la valeur d'une marchandise prend la forme prix. Cette analyse est complétée par la présentation du *procès d'ensemble*, définie comme une synthèse du *procès de production* immédiat et du *procès de circulation*, où sont décrites les formes réelles sous lesquelles se manifestent les prix. A ce niveau deux notions doivent être définies : le prix de production et le prix de marché.

La notion de prix de production se fonde sur l'hypothèse que toutes les marchandises ne sont pas *ipso facto* vendues à leur valeur. Le prix de production provient d'une péréquation des valeurs des marchandises qui, après restitution des capitaux consommés dans les différentes sphères de production, repartie la totalité de la valeur

¹⁰ Servolin. C. op.cit, 1972

additionnelle créée (la plus-value) proportionnellement à la grandeur des capitaux consommés. En d'autres termes, c'est le prix qui rémunère le capital investi au taux de profit moyen. Il indique aux producteurs le niveau de prix du marché qui rémunère leurs capitaux et sur lequel ils doivent chercher à s'aligner. Le prix du marché, prix effectivement observé, dépend fondamentalement de la structure de l'offre et de la demande, et donc en conséquence, des conditions réelles de la concurrence qui domine à une période donnée sur un marché. Les fluctuations de l'offre et de la demande déterminent ainsi les écarts qui peuvent exister entre les prix de production et les prix de marché des marchandises.

A la suite de ce bref exposé sur les notions de valeur et des prix, quelques remarques s'imposent. En premier lieu, notons que cette définition de la valeur n'est pas une définition comptable dans le sens où la valeur serait mesurée par le temps de travail compté en unités physiques. La notion de *socialement nécessaire* traduit l'idée que la valeur d'une marchandise est déterminée par la quantité de travail dépensée dans des conditions moyennes de production. Ainsi, comme l'explique Bettelheim, dans ses remarques théoriques sur l'échange inégal de Emmanuel, « *la loi de la valeur produits des effets tout autres que l'échange de quantités égales ou de quantités inégales de travail (ce faux problème que fait surgir la forme de l'échange). Ce que la loi de la valeur produit, c'est une certaine dépense de travail sous l'effet des rapports de production* »¹¹. Une critique qui est valable aussi pour l'approche de Mollard et Faure. En deuxième lieu, le fonctionnement de la loi de la valeur capitaliste, c'est-à-dire la transformation de la valeur en prix de production et l'égalisation des prix de production aux prix de marché, suppose que certaines conditions soient réunies. Tout d'abord la loi de la valeur capitaliste ne s'applique qu'à des biens reproductibles et suppose des échanges réguliers. De plus, et c'est le plus important, la loi de la valeur capitaliste suppose une mobilité des facteurs de production et une transparence du marché qui font qu'elle ne s'applique qu'à un marché concurrentiel. Ce qui revient à dire que lorsque la concurrence n'est pas réalisée, la loi de la valeur capitaliste ne s'applique pas telle qu'elle fonctionne dans "*le capital*".

Selon Cavailles¹², les cas les plus fréquents où les hypothèses de la concurrence parfaite ne sont pas vérifiées sont au nombre de quatre : tout d'abord les situations de monopoles ou d'oligopoles créés par le développement des grandes firmes qui empêchent la libre circulation des capitaux. En deuxième lieu, le marché mondial où la mobilité des capitaux est limitée, soit par des mesures institutionnelles, soit par le fait que cette mobilité

¹¹ Bettelheim. Ch. « remarques théoriques » in Emmanuel. A. « l'échange inégal » Edition Maspero 1969

¹² Cavailles. J. op.cit.

nécessite souvent des capitaux considérables et reste donc réservée aux grandes firmes multinationales. Le troisième cas est celui des marchés sur lesquels les prix sont directement fixés par l'Etat. Enfin, le cas des marchés agricoles qui, même en dehors de l'intervention de l'Etat, constituent des marchés particuliers : tout d'abord en raison de l'existence de la rente foncière liée à l'existence d'un monopole de propriété des terres (de fertilité naturelle ou économique différente) et de l'imparfaite intégration des fractions paysannes au marché, mais aussi parce que l'agriculture échange des produits avec des firmes d'amont ou d'aval dont les capitaux sont considérables relativement aux moyens de production des agriculteurs. La mobilité des capitaux est donc interrompue du fait que le producteur agricole ne peut vendre ses moyens de production pour les réinvestir dans les activités d'amont ou d'aval. Etant données ces considérations, et partant de l'analyse des prix agricoles de M. Blanc, Cavailles a tenté d'avancer dans la voie de l'explication du processus de décomposition de la paysannerie.

Le point de départ pour M. Blanc est l'étude du cas des « *derniers paysans socialement nécessaires* » c'est-à-dire « *ceux dont la disparition ne peut être envisagée à court terme par la société, car elle ne lui permettrait plus de couvrir ces besoins en produits agricoles* »¹³. Ces paysans vendent leurs produits à des acheteurs capitalistes (industries d'aval, marchands, négociants....) dont la taille des capitaux qu'ils détiennent est considérable. Disposant d'un rapport de force largement favorable, ces capitalistes peuvent fixer les prix des produits agricoles au niveau le plus bas possible, qui permet aux derniers paysans socialement nécessaires, juste d'assurer une reproduction simple, d'où la possibilité théorique des prix inférieurs aux prix de production. L'écart entre prix et valeur signifie pour M. Blanc qu'une partie du surtravail paysan est prélevée par les industries d'aval, ce qui implique l'exploitation du dernier paysan socialement nécessaire par les industries agroalimentaires. Et il poursuit que, suite au prélèvement du surtravail paysan, les industries agroalimentaires d'aval réalisent des profits colossaux ce qui implique un afflux des capitaux dans la branche et, sous l'effet de la concurrence, une baisse des prix des produits alimentaires. Les industries d'aval ne gardent pas pour eux la partie de la valeur prélevée sur les paysans ; ils la transmettent au consommateur final en vendant les produits alimentaires à un prix inférieur à leur valeur. Mais, en poursuivant la même démarche que M. Blanc, on peut avancer que si l'afflux des capitaux dans la branche des industries agroalimentaires provoque, sous l'effet de la concurrence, une baisse des prix des produits alimentaires, il provoque également, sous l'effet de cette même concurrence,

¹³ Blanc. M. « Les paysanneries françaises ». J. P. Delargue. Paris 1977.

une hausse des prix des produits agricoles annulant le prélèvement du surtravail paysan. C'est ce que M. Blanc apercevait, d'ailleurs, pour les industries d'amont.

C'est à la suite de l'analyse de M Blanc sur le capital d'amont que Cavailles avance que, puisque c'est la concurrence entre les capitaux qui tend à annuler la différence entre prix agricoles et prix de production, alors il est possible que cette tendance à l'annulation disparaisse dans le cas où il n'y a plus de concurrence sur les prix, comme c'est le cas des monopoles. En effet si on se place du côté des industries d'amont, souvent très concentrées, il est évident que le prix de vente peut dépasser le prix de production. Mais aussi, cet écart ne peut être annulé par la concurrence qui résulte de la mobilité des capitaux, puisque, par hypothèse, nous sommes en présence d'un monopole ou d'un oligopole. La différence entre le prix de monopole et le prix de production peut être donc durable : l'inégalité des échangeurs interdit la mobilité des capitaux et permet la formation d'un surprofit pour le monopole qui se traduit par un «*manque à gagner*» pour le producteur agricole.

De côté de l'aval, Cavailles se propose d'envisager deux cas : le cas où le producteur agricole vend sa production à un monopole et le cas où le producteur agricole vend sa production à un capitaliste non monopoliste (transformation primaire) et où ce dernier vend à un monopole (transformation secondaire).

Dans le premier cas, étant donnée la faible mobilité des capitaux, un écart entre prix agricole et prix de production peut se produire sans qu'un mécanisme correctif ne vienne immédiatement l'annuler. Le monopole va donc acheter le produit agricole au plus bas prix possible et transformer en profit la différence entre prix agricole et prix de production. Certes, si le taux de profit réalisé par ce monopole dépasse le profit monopoliste moyen, d'autres monopoles vont tenter de s'approprier de ce surprofit. Mais, «*la concurrence entre monopoles qui en résultera a toutes les chances de ne pas être une concurrence entraînant une hausse des prix agricoles (le prix de la matière première agricole), comme dans le cas du capitalisme concurrentiel, mais d'être une concurrence prenant une autre forme : soit prise de participation financière ou absorption du monopole agroalimentaire, soit guerre publicitaire, soit création de marques commerciales au niveau des produits dérivés de la matière première agricole, soit encore recherche de produits de substitution*»¹⁴. La différence entre prix agricole et prix de production peut être donc durable puisque la concurrence entre monopoles passe rarement par une guerre des prix et elle rentre dans la péréquation des taux de profit des monopoles.

¹⁴ Cavailles. J. op. cit. p 137-138

Dans le deuxième cas, du fait de la faible mobilité du capital paysan, le capitaliste non monopoliste va acheter le produit agricole au plus bas prix possible, mais il doit revendre à son tour (après transformation), à un monopole. Ne pouvant pas transférer son capital vers la transformation secondaire des produits agricoles, secteur souvent très concentré, le capitaliste concurrentiel est obligé de vendre son produit au monopole au plus bas prix possible, c'est – à – dire à un prix qui ne laisse au transformateur primaire que le taux de profit moyen du secteur concurrentiel. Dés lors, la différence entre prix agricole et prix de production se transforme en profit monopoliste empêchant par là l'apparition d'un surprofit dans le secteur capitaliste et l'annulation de l'écart entre prix agricole et prix de production.

A partir de cette analyse de la formation des prix agricoles, on peut donc conclure que *« finalement peu n'importe que le secteur monopoliste du capitalisme soit l'acheteur direct des marchandises agricoles ou qu'un capitaliste concurrentiel serve d'intermédiaire : dans tous les cas le mécanisme de formation des prix agricoles permettra de gonfler le taux moyen de profit des monopoles et les marchandises agricoles seront payées au plus bas prix possible, c'est – à – dire celui permettant la simple reproduction du dernier paysan socialement nécessaire : le prix agricole..., c'est le seul taux de profit des monopoles qui, en fin de compte, se trouve bénéficiaire du bas niveau des prix agricoles »*¹⁵

Quant aux paysans moyens et l'agriculture capitaliste, Cavailles reprend intégralement l'analyse de M. Blanc : les paysans moyens et les producteurs capitalistes disposent des moyens de production plus importants et plus efficaces. Par rapport aux derniers paysans socialement nécessaires, leur productivité est plus élevée et leurs coûts de production sont plus faibles. Intervenant sur le même marché et vendant au même prix que les derniers paysans socialement nécessaires, les paysans moyens et les agriculteurs capitalistes dégagent des revenus plus importants. Ces revenus leur permettent non seulement de reproduire leur force de travail mais aussi d'accumuler. En effet, les prix des produits agricoles sont déterminés par les conditions de production les plus défavorables correspondant à la production socialement nécessaire. Dans une telle situation les producteurs dont la productivité du travail est plus élevée dégagent un revenu supérieur permettant leur reproduction élargie. Mais encore plus, à la différence du secteur industriel, les différences de productivité peuvent être durables pour la production agricole puisqu'elles sont en général déterminées par la superficie des exploitations de fertilité

¹⁵ Cavailles. J, op. cit, p 138

naturelle et économique différente. Cela nous renvoie aux développements antérieurs sur la rente différentielle, en particulier sa deuxième forme.

En conclusion, on peut donc avancer que, l'intégration de l'agriculture dans le marché capitaliste se traduit par une tendance à la décomposition de la paysannerie. Cette tendance s'explique par les particularités des marchés des produits agricoles et le mécanisme particulier de formation des prix qu'elles engendrent. En effet la relative immobilité des capitaux des producteurs agricoles ne permet pas aux lois de la concurrence de jouer pleinement et bloque, donc, la formation des prix de production. Ainsi, les monopoles en contact direct ou indirect avec des agriculteurs dont les moyens de production sont relativement immobiles, payent les produits agricoles au plus bas prix possible : celui qui permet juste la reproduction des derniers paysans socialement nécessaires. En plus l'écart entre le prix agricole et le prix de production peut être durable du fait que la concurrence entre les monopoles ne se traduit que rarement par une guerre des prix. A cela s'ajoute la tendance à l'existence d'excédents structurels qui engendre une pression à la baisse des prix de marché par rapport aux prix agricoles d'équilibre.

Ainsi, étant ce mécanisme particulier de formation des prix, l'existence durable des écarts de productivité entre producteurs agricoles, qui fait que les prix directeur de marché sont déterminés par les plus mauvaises conditions de production socialement nécessaire, permet une reproduction élargie des paysans aisés et des agriculteurs capitalistes dont les niveaux de productivité sont relativement élevés. Les autres, les paysans pauvres et les petits exploitants sont donc condamnés à la paupérisation et la prolétarianisation. Les principaux indicateurs de cette paupérisation sont la détérioration des revenus et des conditions de vie de la paysannerie et l'exode rural.

En définitif, l'analyse proposée par Cavailhes sur les caractéristiques des marchés et le mode de formation des prix agricoles, fournit un cadre théorique approprié permettant de comprendre le processus et les formes d'intégration de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. Ce cadre permet en particulier de mettre en évidence l'instabilité des formes de production non directement capitalistes et la tendance à la décomposition de la paysannerie.

Toutefois, cette analyse laisse sous l'ombre les rapports sociaux qui se nouent à propos de l'accès au foncier, au crédit et aux techniques de production. En effet les conditions d'accès à ces différentes ressources peuvent être également source de différenciation entre les producteurs. Autrement, on admet que, les grands exploitants (capitalistes) disposent souvent d'accès plus facile au foncier, au marché, au crédit et aux

techniques de productions, ils peuvent donc, sans cesse, accumuler et améliorer leur productivité et s'opposer ainsi à la baisse des prix. A l'opposé, pour les paysans pauvres et les petits exploitants, l'accès limité à ces ressources ne peut que renforcer la tendance à leur paupérisation. Nous reviendrons sur cette question d'accès aux ressources, dans le contexte particulier de la Tunisie, dans la deuxième section de ce chapitre

2- L'évolution défavorable des prix : un signe précurseur de la détérioration des revenus des exploitations familiales

L'évolution des revenus des producteurs agricoles est, en premier lieu, déterminée par l'évolution du rapport des prix reçus et payés par les exploitants. Après une présentation des principales réformes en matière de politique de prix et de commercialisation, l'objet de ce paragraphe est d'analyser l'évolution des prix de certains produits et intrants agricoles. Des comparaisons seront faites en termes nominaux et réels tout au long de la période 1985-2006.

2.1- La politique des prix et des subventions : vers le rétablissement de la « vérité des prix »

Depuis le début des années 1970, la Tunisie s'est inscrite, comme la plupart des pays du Sud, dans une logique d'accumulation fondée sur la délocalisation des activités industrielles du Nord intensives en travail, et l'implantation du capital transnational. Cette forme d'insertion dans la division internationale du travail implique une maîtrise de la reproduction de la force de travail à un niveau faible qui, comme nous l'avons mentionné, s'est faite en Tunisie à travers deux mécanismes.

Le premier concerne le maintien des prix agricoles à un niveau relativement bas. Pour se faire, l'Etat s'est doté d'offices et de sociétés spécialisés ayant le monopole de commercialisation et/ou d'importation des produits agricoles stratégiques. La politique de fixation autoritaire des prix agricoles, pratiquée par le biais de ces sociétés, permettait d'opérer des prélèvements importants du surplus agricole. Egalement, l'importation des produits alimentaires à partir d'économies ayant des niveaux de productivité supérieurs à ceux de l'agriculture tunisienne permettait d'exercer des pressions à la baisse sur les prix internes des produits agricoles. Ce contrôle des prix a assuré un rôle important dans la maîtrise de coût de reproduction de la force de travail mais, comme nous l'avons déjà souligné, l'intensité des prélèvements s'est traduite par des difficultés croissantes de reproduction des exploitations agricoles suite à la réduction de leur marge d'accumulation. La conséquence étant une stagnation de la production agricole et une dépendance

alimentaire accrue qui ont pesé de tout leur poids sur les grands équilibres macroéconomiques.

Le deuxième réside dans l'intervention active de l'Etat en matière de redistribution des revenus et de prise en charge d'une partie du coût de reproduction de la force de travail. Concrètement, cette prise en charge a pris plusieurs formes¹⁶ dont la plus importante passe par la subvention des prix à la consommation de certains produits alimentaires de base (les dérivés des céréales, l'huile, le sucre, la viande) par le biais de la Caisse Générale de Compensation. Egalement, la subvention, par la CGC et/ou le budget de l'Etat, de certains intrants et équipements agricoles (engrais, carburants, aliments de bétail, eau d'irrigation, matériel agricole, cheptel d'élevage...) permettait de comprimer artificiellement les coûts de production dans l'agriculture dans l'objectif d'éviter une détérioration prononcée de la situation des producteurs.

Toutefois, la stagnation de la production agricole a provoqué un recours de plus en plus intense aux importations avec comme conséquence une aggravation du déficit externe. Par ailleurs, les importations exigent une intervention de plus en plus importante sur les prix à travers la caisse de compensation afin de maintenir des coûts bas de reproduction de la force de travail, condition nécessaire pour la reproduction du modèle d'accumulation. Ce qui est de nature à alourdir le déficit interne. Les dépenses de la caisse de compensation ont connu une progression particulièrement prononcée avec la flambée, dès 1979, des cours des céréales sur le marché mondial.

Or, si l'Etat a pu faire face à ces dépenses jusqu'au milieu des années 1980, l'essoufflement de la rente pétrolière a accentué les contradictions qui pèsent sur ce modèle d'accumulation et remis en cause l'action régulatrice de l'Etat à travers l'accroissement du déséquilibre interne. Dans ce contexte, la relance de la production agricole interne devient une nécessité pour réduire le déficit externe et empêcher une augmentation rapide des coûts de reproduction de la force de travail. D'ailleurs, on a enregistré une réorientation de la politique agricole dans une tentative de stimuler la production locale à travers l'accroissement de la part de l'agriculture dans le total des investissements, la revalorisation des prix des produits de base (céréales), et l'extension de la liberté des prix à d'autres produits tels que la viande de volaille et la viande bovine. Cependant, les mesures entreprises n'ont eu que des effets limités sur la croissance de l'offre interne¹⁷.

¹⁶ Voir : Dimassi, H « La crise économique en Tunisie : une crise de régulation » *Machrek-Maghreb*, n° 103, 1984

¹⁷ Voir, Abaab, A et Elloumi, M, op.cit 1995 ; Bédoui, A, op.cit 2004 ; Ben Hammouda, H, op.cit 1995 et Ben Romdhane, M, op.cit 1989.

Face à cette situation, et faute d'un accroissement sensible de ces recettes, l'Etat a cherché à réagir à la dégradation de l'équilibre interne à travers une diminution drastique de ses dépenses, par le biais d'un désengagement progressif de la reproduction de la force travail. Ce désengagement devrait prendre plusieurs modalités dont le relèvement des prix des produits subventionnés directement par la CGC. D'ailleurs, fin décembre 1983, le gouvernement a décidé une forte hausse des prix de ces produits mais cette décision a été rapidement abandonnée suite aux « émeutes du pain » en janvier 1984.

Certes, l'idée d'un désengagement de l'Etat de la reproduction de la force de travail n'est pas abandonnée. Avec, l'adoption, en 1986, d'un Programme d'Ajustement Structurel imposé par les institutions de Bretton-Woods, ce désengagement est devenu partie intégrante d'un processus plus large de retrait de l'Etat et de réduction de son rôle et son poids économiques. En effet, réduisant la crise à une mauvaise allocation des ressources, liée à la forte intervention de l'Etat, le diagnostic et la thérapeutique développés par les institutions internationales et repris par le PAS ne peut que conduire à une condamnation du rôle de l'Etat en soi. Dans ce cadre, la limitation de l'intervention de l'Etat dans la CGC fut une des priorités du programme de réduction du déséquilibre interne. Ce désengagement de l'Etat, qui « s'inscrit dans le cadre d'un mouvement plus large de marchandisation de la force de travail »¹⁸, devrait passer, selon les pouvoirs publics, par le rétablissement de la « vérité des prix » des produits subventionnés

Mais par crainte qu'une telle mesure ne suscite des troubles sociaux, l'Etat opta pour une action progressive à travers un accroissement graduel des prix des produits de base. Par ailleurs, afin que ce désengagement n'entame la légitimité de l'Etat, une série d'arguments ont été largement avancés par le discours officiel. Ainsi, selon les autorités, l'intervention de la caisse profite plus aux riches qu'aux pauvres alors que, les prix artificiellement bas des produits subventionnés encouragent la surconsommation et le gaspillage.

La deuxième composante fondamentale dans la thérapeutique proposée par le PAS réside dans la compression de la demande intérieure. En admet, en effet, qu'à la base de l'aggravation des déséquilibres se trouve principalement un accroissement de la demande interne à un rythme supérieur à celui de l'accroissement du PIB. De ce fait le rétablissement des équilibres globaux passe nécessairement par une compression de la demande intérieure à travers, entre autre, l'élimination des subventions aux produits de grandes consommation et donc, une autre fois, le rétablissement de la « vérité des prix ».

¹⁸ Ben Hammouda, H « L'économie tunisienne et la crise d'insertion internationale : Quelques aspects structurels » Monde en Développement, Tome 23, N° 89/90, 1995, pp33-43

Mais, ce qui est plus important, est qu' en présentant toute expansion de la demande intérieure comme génératrice de déficits interne et externe, la thérapeutique du PAS exclut en fait toute alternative tournée de manière significative vers le marché intérieur et d'où l'impératif catégorique de l'exportation. De ce fait, l'ensemble des réformes engagées, en l'occurrence la réforme de la politique des prix, devraient être en adéquation avec les exigences de cette orientation. Cette adéquation devrait aboutir à un système de prix qui reflète la rareté relative des facteurs et une normalisation des structures productives de l'économie tunisienne selon les conditions du marché mondial.

En somme, la réforme de la politique des prix agricoles est donc partie intégrante de la nouvelle orientation inaugurée par « *l'adoption d'un PAS, qui va conduire à la mise en place d'un régime d'accumulation tiré par les exportations sur la base d'une mobilisation accrue des avantages comparatifs statiques et d'une régulation par le marché* »¹⁹. Dans ce cadre l'élimination des subventions et l'instauration de la « *vérité des prix* » sont supposées de nature à aboutir à une meilleure rémunération des producteurs et une « *rationalisation* » de leur utilisation des ressources. Par ailleurs l'alignement des prix internes sur les prix mondiaux devrait orienter la production selon le principe des « *avantages comparatifs* ».

Conformément à cette orientation, des mesures d'ordre institutionnel et réglementaire ont été entreprises, dans le cadre de l'application du PAS et de sa composante agricole, pour la libéralisation du commerce sur le marché intérieur et pour les échanges avec l'extérieur. Les monopoles dont bénéficiaient certains offices et sociétés paraétatiques, tant au niveau de la collecte, de la commercialisation et de l'exportation que de l'importation des produits agricoles ont été progressivement supprimés. Il s'agit à titre d'exemple de la libéralisation de l'importation du lait en poudre, de la viande bovine, du maïs et des huiles de graines et du commerce intérieur de l'orge depuis en 1992

Ainsi, la promulgation de la loi du 23 juillet 1994 réglemente l'intervention des différents opérateurs dans les circuits de commercialisation des produits agricoles, l'organisation et la gestion des marchés de gros et la définition des opérations de classification, de calibrage et d'emballage de ces produits. De même, un fonds de développement de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire a été créé par la loi 94-86 du 23 juillet 1994. Il a pour mission de suivre la dynamique de l'offre et de la demande ainsi que celle des prix, de faire des prévisions et anticipations afin d'éviter les perturbations entravant le fonctionnement normal du marché. Ce type d'outil cherche à encadrer la libéralisation du marché des produits agricoles et

¹⁹ Bedoui, A op.cit 2004, p 502

alimentaires dont la situation reste très sensible du fait des aléas climatiques et, par conséquent, soumise en permanence à des tensions et des spéculations préjudiciables.

Parallèlement, des mesures ont été prises pour simplifier les procédures d'importation et pour soutenir l'exportation. L'adhésion de la Tunisie au GATT, en 1990 et la signature des accords de l'Uruguay Round en 1994 ont amené les pouvoirs publics à accélérer les mesures de libéralisation et de déréglementation des circuits de commercialisation. Avec l'achèvement du VIIIème plan (1992-1996), 87% des prix de la production et 80,6 % des prix à la distribution sont régis par les mécanismes du marché. De même la libéralisation a concerné 96% des importations. En ce qui concerne la commercialisation des intrants, le gouvernement s'est engagé dans un processus de libéralisation et de privatisation parallèlement à un désengagement des services publics. Dans ce sens, des mesures ont été prises et destinées à encourager le secteur privé et les coopératives de services à accroître leur participation à cette activité. Les marges de revente ont été libéralisées en 1987 et le code des investissements favorise, par des mesures particulières, les entreprises de service de distribution des intrants.

Outre ces réformes entreprises en matière de commercialisation, la mise en œuvre du PASA a été aussi marquée par une modification de la politique des prix et des subventions. La nouvelle politique s'est fixée, en fait, un double objectif :

i- stimuler la production et améliorer les revenus des agriculteurs d'une part, en fixant au début de chaque campagne, des prix incitatifs pour les produits de base soumis à la taxation (céréales, lait et huile d'olive) tenant compte notamment des augmentations des coûts en relation étroite avec les prix internationaux de référence et moyennant une protection effective et raisonnable, et d'autre part, en veillant, pour les produits régis par la loi de l'offre et de la demande, au bon comportement du marché notamment par le biais de fonctionnement des fonds de stabilisation

ii- rationaliser l'allocation des ressources dans le secteur en ramenant les prix des intrants et du matériel agricole à leurs niveaux économiques par une réduction progressive des subventions et un allègement de la fiscalité.

Ainsi, pour les produits agricoles dont les prix à la production sont contrôlés à cause de la politique des prix à la consommation (céréales, lait,...), la nouvelle orientation consiste à établir les prix à la production en relation avec les prix internationaux de référence et l'évolution réelle des charges de production. Toutefois, dès que les conditions du marché le permettent, la libéralisation sera étendue au stade de commercialisation, à l'instar de ce qui a été pour la viande bovine et le lait en poudre, tout en assurant une protection nominale ne dépassant pas 15%.

Quant aux intrants, le programme de libéralisation a été accompagné par des mesures de réduction progressive des subventions. L'objectif étant de rationaliser l'utilisation des intrants en instituant leurs prix à leurs niveaux économiques par une élimination totale des subventions. Les prix des engrais, des aliments de bétail, des semences et des herbicides ont été alignés au cours internationaux par le biais de l'élimination progressive des subventions. La mise en œuvre de cette mesure n'a commencé qu'en 1992. A cet effet, il a été procédé à la suppression des subventions du super 16, de l'urée, du maïs et des tourteaux de soja.

Toutefois afin de contrôler la liberté des prix à tous les stades de commercialisation des produits agricoles, il est nécessaire de mettre en place une procédure de commercialisation claire et transparente tant au niveau du commerce du gros qu'à celui de détail. Les principales mesures prises dans ce cadre sont les suivantes : la promulgation, en 1998, de la loi sur les marchés de gros qui vise la création d'un réseau de « marché de production » offrant le cadre approprié pour la détermination des prix réels du fait de leur spécialisation dans certains produits et de leur proximité des zones de production ; l'élargissement du champ d'intervention du Fonds de Développement de la Compétitivité des Secteurs de l'Agriculture et de la Pêche et la révision de ses modalités de fonctionnement ; Le renforcement du rôle des institutions professionnelles spécialisées en matière de régulation des marchés et d'organisation de la commercialisation.

Au total, la mise en œuvre du PASA a en grande partie libéralisé l'agriculture tunisienne. Les subventions ont été réduites ou supprimées, les offices de commercialisation ont perdu leur monopole et la plupart des produits sont désormais libres. A l'exception de quelques produits de base, toutes les productions agricoles sont devenues soumises aux lois du marché.

Cette nouvelle orientation en matière de prix et de subvention des produits et des intrants agricoles, bien qu'elle a permis une relative réduction du déficit budgétaire, n'a pas manqué de générer de nouvelles contradictions inhérentes à l'augmentation du coût de reproduction de la force de travail et donc à la détérioration de la compétitivité de l'économie tunisienne²⁰. Par ailleurs, l'évolution des prix est loin d'être favorable aux producteurs agricoles et en mesure de leur assurer une meilleure rémunération. L'analyse de l'évolution des prix des produits et des intrants agricoles permet de mettre en évidence cet état de fait.

²⁰ Voir Bédoui A, op.cit 2004 et Ben Hammouda, H, op.cit 1995

2.2- L'évolution des prix à la production

L'un des objectifs affichés par la politique des prix, adoptée depuis la mise en œuvre du PAS, est l'amélioration des revenus des agriculteurs en leur assurant des prix incitatifs et rémunérateurs pour leurs produits. Cependant, si les prix à la production de la majorité des produits agricoles ont enregistré des augmentations sensibles, cette croissance des prix nominaux n'est pas confirmée par une évolution favorable des prix réels. Pour l'ensemble des produits, ces prix sont loin de compenser l'augmentation du coût de la vie. Dans le cadre de ce paragraphe, notre propos est d'analyser l'évolution des prix à la production des principaux produits agricoles aussi bien en termes nominaux qu'en termes réels (en utilisant comme deflateur l'indice général des prix)

2.2.1- Les céréales

Les céréales ont été toujours au centre de la politique des prix, tant par leur place dans la ration alimentaire humaine et comme aliment de bétail, que par leur poids dans les dépenses de compensation. Après une longue période, souvent décrite comme celle des prix à la production stagnants, la politique des prix, introduite dans le cadre du PASA, vise en partie, la revalorisation des prix des produits céréaliers, faisant toujours l'objet d'un contrôle étatique, en tenant compte de l'évolution des prix mondiaux et des charges réelles de production. La mise en application de cette orientation devrait en principe se traduire par des augmentations en termes réels des prix payés aux céréaliculteurs. A moyen terme, moyennant le jeu de l'offre et de la demande, les prix du marché parallèle s'aligneront sur ceux du marché officiel. De même, l'augmentation du prix des intrants consécutive à la libéralisation progressive de leur distribution, serait en partie compensée par l'augmentation en termes réels des prix à la production.

Ainsi, les ajustements et les modifications apportés à la politique des prix céréaliers tiennent compte des plusieurs variables et données qui interviennent largement dans la fixation des prix à la production. Tout d'abord, l'évolution de la production et l'inflation observée, serviront d'indicateurs afin de fixer les prix à des niveaux qui permettent aux céréaliculteurs de maintenir leur pouvoir d'achat et de compenser l'augmentation des prix des intrants. Egalement, les coûts de production, les subventions et les prix internationaux sont pris en compte, principalement pour aligner les prix à la production des céréales sur les prix internationaux. Concrètement, pour une récolte donnée, les prix locaux à la production sont liés à la moyenne mobile sur quatre années des prix internationaux selon une formule qui prend en compte les prix FOB de référence non subventionnés, les charges

de fret et d'assurance et un droit de douane de 15% (17% les dernières années). Cette méthodologie permet de garantir à la production locale une protection nominale de 15%

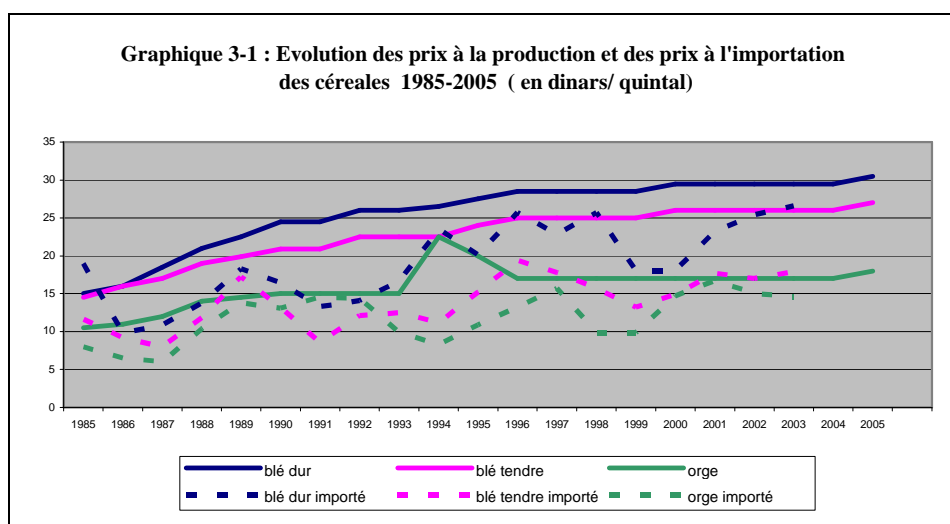
Allant de pair avec les suggestions du PASA, et celles du programme de développement du secteur céréalier, les prix à la production des trois céréales ont enregistré, sur la période 1985-2005, une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3,6 % pour le blé dur, de 3,15 % pour le blé tendre et de 2,73 % pour l'orge, toutefois, cette croissance n'a été pas régulière. Sur la période 1985-1990, les prix à la production des trois céréales ont connue une croissance relativement accélérée, soit des taux de l'ordre de 10,26% pour le blé dur, de 7,56 % pour le blé tendre et de 7,41 % pour l'orge, mais cette phase caractérisée par des révisions de grande ampleur, a vite laisser la place à une tendance à la quasi-stagnation des prix à la production des céréales. Entre 1990 et 2005, la croissance annuelle moyenne n'a été que de 1,4 % pour le blé dur, de 1,7 % pour le blé tendre et de 1,2 % pour l'orge. Enfin, il faut également noter que pour les trois céréales, la croissance des prix enregistrée sur la période 1985-2005, a été nettement inférieure à celle enregistrée durant la période 1975-1985.

**Tableau 3-1 : Évolution des prix à la production des céréales
(Taux de croissance annuel moyen)**

Produits	1975-1985	1985-1990	1990-2005	1985-2005
Blé dur	8.5 %	10.26 %	1.4 %	3.6 %
Blé tendre	9.2 %	7.56 %	1.7 %	3.15 %
Orge	8.84 %	7.41 %	1.2 %	2.73 %

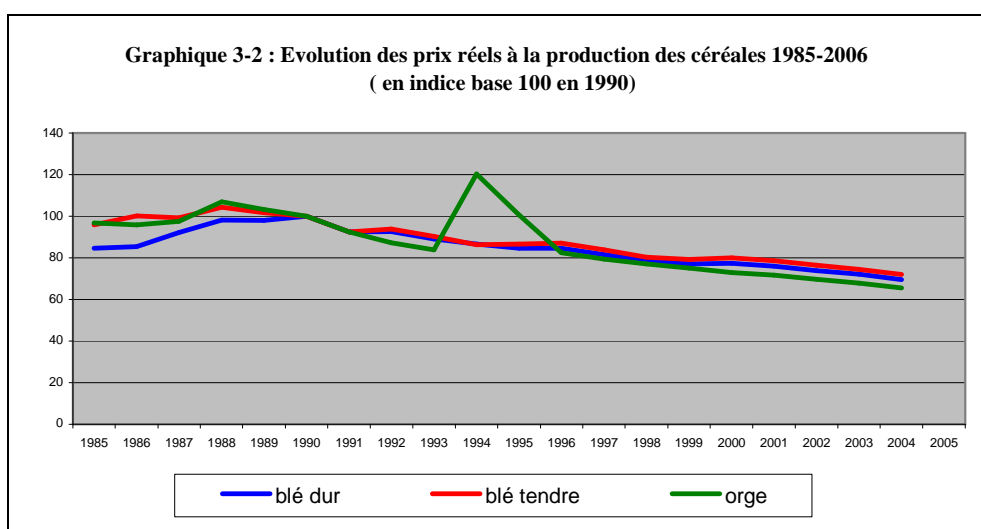
Source : Nos calculs à partir des données du Ministère de l'Agriculture

Par rapport aux prix à l'importation, si jusqu'en 1985, les prix des céréales importées ont été le plus souvent supérieurs aux prix locaux, ce qui constitue un prélèvement sur la production locale, on assiste à partir de 1986 à un renversement de la tendance en faveur des produits locaux avec des prix à la production plus élevés que les prix à l'importation. Ceci implique une certaine protection pour les produits céréaliers locaux.



Source : Ministère de l'Agriculture, « *Annuaire des Statistiques Agricoles* »

Toutefois, cette croissance des prix nominaux à la production n'est pas confirmée par une évolution favorable des prix réels. Entre 1985 et 2005, le prix à la production a augmenté de 103 % pour le blé dur, de 86 % pour le blé tendre et de 71 % pour l'orge, alors que, durant la même période, l'indice générale des prix à augmenté de 131 %, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 167 % et celui des marchandises industrielles de 154%. Exprimé en termes réels, le prix à la production du quintal est passé de 15 dinars en 1985 à 13,1dinars en 2005, soit une dégradation de 13 % pour le blé dur, de 14,5 dinars en 1985 à 11,6 dinars en 2005, soit une dégradation de 19,5 % pour le blé tendre et de 10,5 dinars en 1985 à 7,7 dinars en 2005, soit une dégradation de 25,9 % pour l'orge.



Source : Ministère de l'Agriculture, « *Annuaire des Statistiques Agricoles* » plus nos calculs

Cette évolution défavorable des prix réels à la production des céréales s'explique tout d'abord par l'importance des produits céréaliers dans la ration alimentaire humaine et donc dans le coût de la reproduction de la force de travail. La nécessité de maîtriser les

coûts salariaux et l'inflation, afin de soutenir une économie plus ouverte et donc plus exposée à la concurrence étrangère, limite l'accroissement des prix à la production des produits agricoles de base, en l'occurrence les produits céréaliers. Autrement, en procédant à la révision des prix à la production vers la hausse, l'Etat a constamment à prendre en considération deux contraintes : le premier est relatif à la maîtrise des salaires, la seconde est relative à la maîtrise du déficit de la Caisse Générale de Compensation. Les augmentations des prix à la production des produits agricoles, en particulier les céréales, devront se faire dans les limites des augmentations des salaires et du déficit de la CGC, jugées tolérables pour les équilibres macro-économiques. Ainsi, comme durant les premières décennies d'indépendance, la politique de l'Etat en matière des prix agricoles et en particulier des prix céréaliers, reste caractérisée par un certain engrenage. En effet, en l'absence d'appréciables améliorations au niveau des rendements, il est de plus en plus difficile de maîtriser les prix à la consommation et de réduire le déficit budgétaire sans toutefois, détériorer la situation des céréaliculteurs.

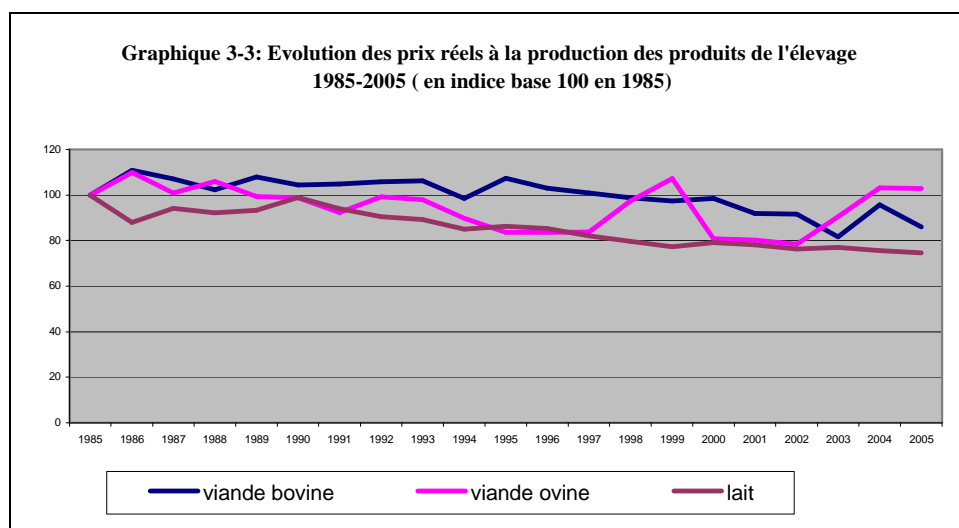
De même le recours régulier à l'importation pour compléter l'approvisionnement du marché local, tant pour la consommation humaine que pour l'alimentation des bétails, exerce aussi une pression à la baisse sur les prix des céréales locaux. Entre 1985 et 2005, les importations des céréales n'ont cessé d'augmenter avec des prix à l'importation trop fluctuants, toujours inférieurs aux prix locaux et qui, en termes réels, affichent une nette tendance à la baisse. Ainsi, la volonté d'aligner les prix locaux sur les prix internationaux, la protection nominale ne devant pas dépasser 15 %, tire vers le bas les prix à la production des céréales locaux. Par ailleurs, si les prix des céréales étaient plus élevés que le cours mondial, l'écart s'est progressivement réduit, et actuellement ils se sont beaucoup rapprochés. Cette réduction des prix qui va dans le sens d'un rapprochement avec les cours mondiaux pose, toutefois, le problème de revenu de l'agriculteur qui devant l'étroitesse de la superficie moyenne de son exploitation risque gravement de se désintéresser de la céréaliculture.

2.2.2- Les produits d'élevage

Pour l'ensemble des produits d'élevage, les prix nominaux à la production ont enregistré une croissance plus ou moins régulière sur toute la période concernée. Entre 1985 et 2005, la croissance annuelle moyenne des prix à la production été de 3.5 % pour la viande bovine, de 4.4 % pour la viande ovine, de 3.2 % pour la viande de volaille et de 2.7% pour le lait. En indice, de 100 en 1985, l'indice de prix à la production est passé, en

2005, à 199 pour la viande bovine, 238 pour la viande ovine, 188 pour la viande de volaille et 172 pour le lait.

Toutefois, cette augmentation des prix nominaux à la production ne semble pas compenser l'augmentation du coût de la vie. A l'exception de la viande ovine, dont le prix réel à la production a, globalement, enregistré une légère amélioration, la tendance a été plutôt vers la dégradation pour les autres produits.



Source : Ministère de l'Agriculture, « *Annuaire des Statistiques Agricoles* », plus nos calculs

Entre 1985 et 2005, l'indice de prix réel à la production est passé de 100 à 86,1 pour la viande bovine, de 100 à 81,5 pour la viande de volaille et de 100 à 74,5 pour le lait. En dinars constant, le prix à la production est passé de 1178 dinars/ tonne en 1985 à 1015 dinars/ tonne en 2005 soit, une dégradation de 13,8% pour la viande bovine, de 917 dinars/ tonne en 1985 à 748 dinars/ tonne en 2005 soit, une dégradation de 18.4 % pour la viande de volaille et de 220 dinars/ tonne en 1985 à 164 dinars / tonne en 2005 soit une dégradation de 25.4 % pour le lait.

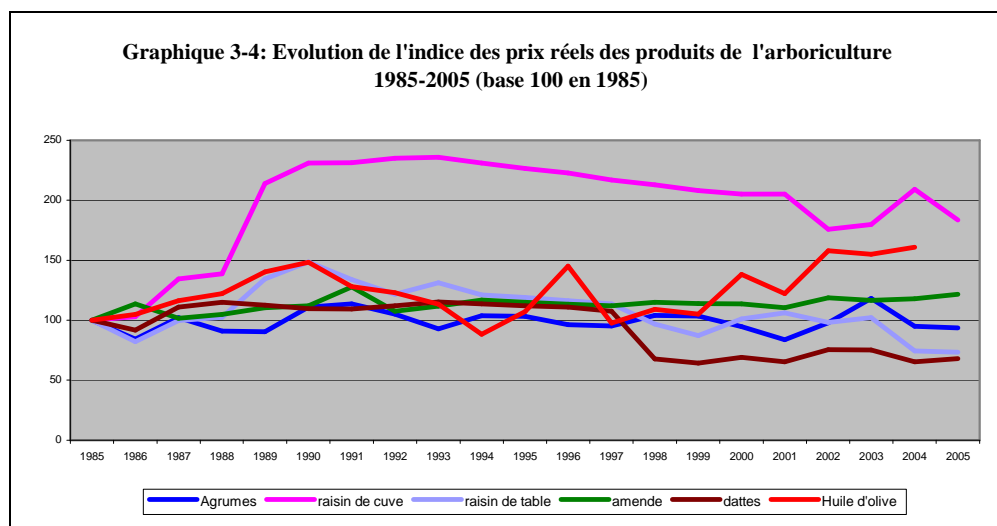
2.2.3- Les produits de l'arboriculture

A l'instar des prix des céréales et des produits d'élevage, les prix nominaux à la production des produits de l'arboriculture ont enregistré une augmentation remarquable. De 100 en 1985, l'indice de prix à la production est passé, en 2005, à 216.9 pour les agrumes, 425 pour le raisin de cuve, 170 pour le raisin de table, 281,7 pour les amandes, 157.1 pour les dattes et 412 pour l'huile d'olive.

Toutefois, en termes réels, l'évolution des prix à la production n'est pas la même pour l'ensemble des produits arboricoles. Sur l'ensemble de la période 1985-2005, les prix réels à la production du raisin à cuve, d'huile d'olive et des amandes ont enregistré une

amélioration remarquable, alors que, pour les autres produits la tendance a été plutôt vers la dégradation (graphique 3-4)

Pour le raisin à cuve, le prix réel à la production a enregistré une nette amélioration sur l'ensemble de la période. De 100 en 1985, l'indice de prix réel à la production est passé à 183.5, mais cette évolution n'a été pas régulière. Après une période de croissance accélérée, l'indice de prix réel à la production a affiché, à partir de 1993, une tendance à la dégradation. Cette détérioration de prix réel à la production du raisin à cuve semble être liée à la diminution rapide des exportations du vin, qui résulte, à son tour, d'un marché européen saturé dont la demande est de plus en plus exigeante concernant la qualité. Entre 1985 et 2005, les exportations du vin ont passé de 47245 tonnes à 15000 tonnes, soit une baisse d'environ 68 %. Il semble alors, qu'en l'absence des nouvelles perspectives d'exportation des vins et / ou d'une demande locale permettant d'absorber les excédents auparavant exportés, la tendance à la dégradation des prix réels à la production du raisin à cuve a de fortes chances de s'amplifier. Notons toutefois que, pour ce produit, les procédures de fixation des prix au sein des coopératives ont fait, jusqu'à présent, que la baisse des prix à l'exportation ne se répercute dans sa totalité sur les prix à la production limitant ainsi la détérioration de la situation des producteurs.

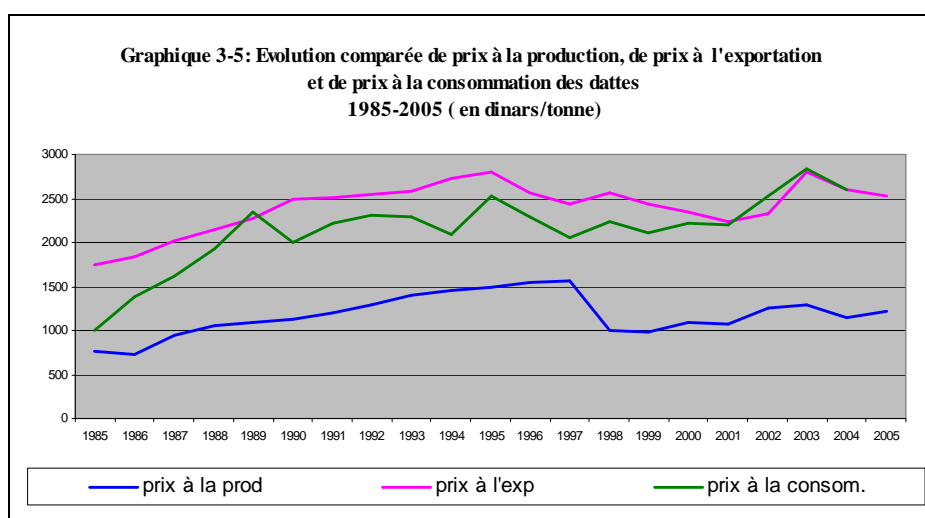


Source : Ministère de l'Agriculture, « *Annuaire des Statistiques Agricoles* », plus nos calculs

Pour les dattes, après une période de croissance de l'indice des prix réels de 100 en 1985 à 114.8 en 1988, la période suivante connaît une légère tendance à la régression des prix réels. Cette dégradation de l'indice de prix réel devient de plus en plus prononcée à partir de 1993. En 2005, l'indice de prix réel à la production des dattes, base 100 en 1985, se situe à 67.8. Cette évolution ne reflète pas une situation de saturation du marché à l'exportation des dattes, marché qui, par ailleurs, est en expansion régulière. Entre 1985 et

2005, les quantités des dattes exportées ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 5 %, alors que la part de production exportée est passée de 21.4 % à 33.1 %. La dévaluation, puis le glissement, du dinar d'une part, la revalorisation de la datte par le conditionnement d'autre part, ont permis à la Tunisie d'augmenter ses exportations et d'améliorer ses parts de marché. La baisse des prix vient essentiellement de la déréglementation des circuits de commercialisation, avec notamment, la suppression du monopole de la STIL à l'exportation, monopole qu'elle exerçait à travers sa filiale la SODAL.

Au cours du monopole de la STIL, et à partir de la campagne agricole 1974-1975, l'Etat fixa les prix des dattes (variété *deglet nour*) en tenant compte des coûts de production et des marges bénéficiaires des différents intervenants. Trois prix furent alors fixés : un prix minimum à la production, destiné à protéger les producteurs ; un prix plafond de cession au public, destiné à protéger les consommateurs (libéré, à partir de la campagne 1983-84) ; enfin, un prix minimum à l'exportation, destiné à éviter toute concurrence déloyale entre exportateurs et l'éventuelle dépréciation des dattes tunisiennes sur le marché extérieurs. La suppression du monopole de la STIL (1988) et la libéralisation de la commercialisation des dattes a, en particulier, stimulé de façon spectaculaire, l'activité de conditionnement et d'exportation qui, classée comme activité industrielle, a bénéficié de tous les avantages et encouragements à la décentralisation industrielle. Ainsi de produit de consommation direct, la datte est devenue une matière première d'une industrie agroalimentaire en pleine expansion. A ce titre elle subit fortement les spéculations sur les prix.



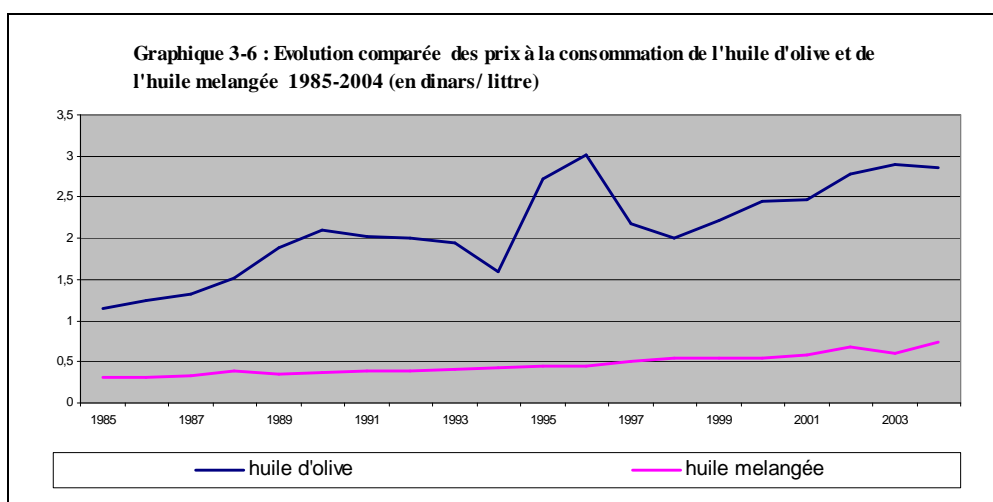
Source : Ministère de l'Agriculture, « *Annuaire des Statistiques Agricoles* »
INS, « *Annuaire Statistique de la Tunisie* »

En effet, les promoteurs industriels, cherchant à s'approvisionner dans les meilleures conditions à des prix avantageux, n'ont pas tardé à influencer considérablement l'ensemble de la filière, en particulier au niveau des prix. Leurs disponibilités financières mais aussi leurs capacités de conditionnement et de stockage frigorifique leur confèrent désormais un poids décisif sur le marché. Les petits et moyens exploitants qui ont investi dans leurs exploitations sont à la recherche de liquidités. N'ayant pas de moyens de stockage pour écouler leur production dans des bonnes conditions, ils sont alors obligés d'accepter les prix des conditionneurs, grossistes ou collecteurs des dattes qui travaillent pour le compte des conditionneurs exportateurs. La déréglementation des circuits de commercialisation a ainsi profité surtout aux conditionneurs et exportateurs qui ne cessent d'accroître leurs marges de commercialisation au détriment des prix payés aux producteurs. Sur la période 1985-2005, la part du prix à la production dans le prix à l'exportation n'a été que de 48 % en moyenne et tend même à régresser en passant de 60 % en 1996 à 47 % en 2005.

Enfin, il importe de signaler que la faiblesse des prix à la production n'a cependant pas empêché la flambée des prix à la consommation, la dattes devenant hors de portée du consommateur moyen. Le stockage frigorifique permet de spéculer sur les prix, en permettant d'acheter à bas prix et d'écouler la production quand la demande augmente. Ceci montre une autre fois que se sont les conditionneurs et les intermédiaires de commercialisation et non les producteurs, ni aussi les consommateurs, qui ont profité de la libéralisation de la commercialisation des dattes.

Pour l'huile d'olive, le prix à la production a enregistré une nette amélioration aussi bien en termes nominaux qu'en termes réels. Ainsi l'indice de prix à la production est passé de 100 à 412 entre 1985 et 2005 soit une évolution de 100 à 166 en termes réels. Toutefois, cette évolution reste caractérisée par des fluctuations plus ou moins importantes et qui ne manqueront pas d'affecter la situation des oléiculteurs. Ces fluctuations deviennent de plus en plus manifeste à partir de 1994, date de libéralisation de la commercialisation et de l'exportation d'huile d'olive.

Les fluctuations des prix à la production de l'huile d'olive, amplifiées par la libéralisation de sa commercialisation et de son exportation, s'expliquent en fait par la politique de l'Etat qui consistait, depuis le début des années 1960, à encourager la substitution, au niveau de la consommation locale, de l'huile d'olive par les huiles de graines importées, nettement moins chères sur le marché mondial. Les huiles de graines étant en plus subventionnées par la CGC, cette politique a permis de maintenir le prix à la consommation de l'huile mélangée à un niveau nettement inférieur à celui de l'huile d'olive.



Source : élaboré à partir des données de l'INS, « *Annuaire Statistiques de la Tunisie* »

La politique des bas prix des huiles de graines a ainsi détourné le consommateur tunisien de l'huile d'olive dont le prix est trop élevé pour le consommateur moyen, limitant ainsi la demande intérieure pour cette denrée. La faiblesse de la demande intérieure a eu comme conséquence une forte dépendance de la situation du secteur oléicole du marché mondial en particulier européen : les années de relative surproduction et /ou de difficultés d'exportation d'huile d'olive connaissent le plus souvent des problèmes de gestion des stock et des baisses, parfois considérables, des prix à la production, répercutant ces difficultés sur les producteurs.

Enfin, pour les agrumes, le prix réel à la production a enregistré une légère tendance à la dégradation en passant de l'indice 100 en 1985 à l'indice 93 en 2005. Cette évolution semble être liée à la crise que connaît le secteur des agrumes depuis le début des années 90 et qui relève de l'orientation de la production vers le marché intérieur ou vers l'exportation. En effet, si pour les dattes et l'huile d'olive les prix à la production sont tirés vers le haut par ceux obtenus à l'exportation sur un marché relativement peu concurrentiel ; pour les agrumes, les exportations ne représentent qu'environ 12 % en moyenne de la production et leur prix à l'exportation, relativement faible, est souvent proche de celui qui est payé aux producteurs sur le marché local.

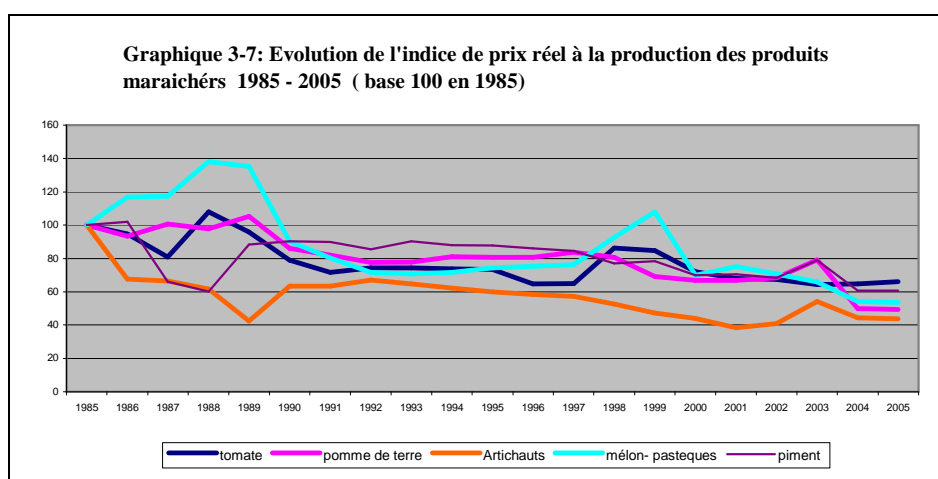
2.2.4- Les produits maraîchers

Les productions maraîchères tunisiennes sont en grande partie orientées vers la satisfaction de la demande intérieure. Par ailleurs, les prix à la production des cultures maraîchères ont depuis longtemps été libres et l'intervention des pouvoirs publics consistait simplement à des régulations face à des déséquilibres forts entre l'offre et la demande, soit par des achats et du stockage, soit par l'importation. Au niveau des prix à la

production, les mesures d'ajustement structurel n'ont pas, en principe, un effet direct sur les cultures maraîchères.

Entre 1985 et 2005, les prix nominaux à la production des produits maraîchers n'ont enregistré qu'une faible progression. En moyenne annuelle, les prix à la production ont augmenté de 2% pour la tomate, de 0.62 % pour le pomme de terre, de 0.05% pour l'artichaut, de 1 % pour le melon-pastèque et de 1.64 % pour le piment. D'autant plus, cette croissance n'été pas régulière ; des fluctuations, parfois de grande ampleur, peuvent être constatées tout au long de la période concernée.

En termes réels, la tendance a été plutôt vers la dégradation des prix à la production pour l'ensemble des produits maraîchers et sur toute la période concernée, comme l'illustre le graphique suivant :

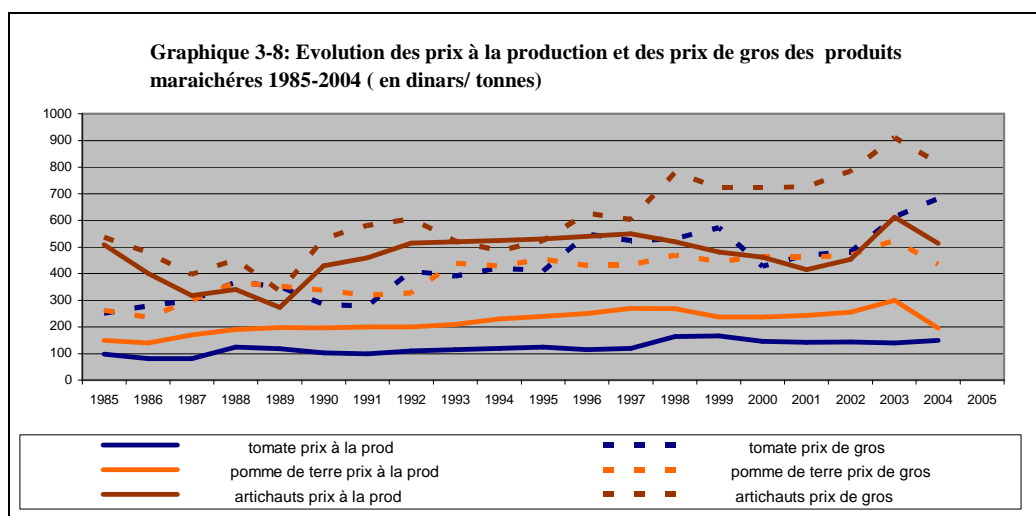


Source : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

De 100 en 1985, l'indice de prix réel à la production est passé, en 2005, à 66.2 pour la tomate, 49.3 pour la pomme de terre, 43.8 pour l'artichaut, 53.8 pour le melon-pastèque et 60.9 pour le piment. Pour les produits maraîchers, l'évolution des prix à la production est donc insuffisante pour compenser l'augmentation du coût de la vie

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution des prix réels à la production des produits maraîchers. Tout d'abord, les maraîchères sont essentiellement cultivées par des petits exploitants. Selon les données des enquêtes sur les structures des exploitations agricoles (1995 et 2004), 49 % des exploitations maraîchères ont une taille inférieure à 5 hectares et 71 % ont une taille inférieure à 10 hectares. Ne disposant pas des moyens de stockage et de conditionnement ni aussi des moyens de transport pour la commercialisation de leurs produits, ces petits exploitants se trouvent à la merci des intermédiaires de commercialisation. Ces derniers ne cessent, à l'occasion, d'accroître leurs marges de commercialisation et donc leurs prélèvements sur les producteurs agricoles. Egalement, le

recours régulier à l'importation pour satisfaire la consommation locale, en particulier pour les pommes de terre, exerce aussi une pression à la baisse sur les prix à la production locaux



Source : Ministère de l'Agriculture « *Annuaire des Statistiques Agricoles* »

D'une manière générale, comme l'ont montré plusieurs études²¹, l'intégration dans les « complexes agroalimentaires » se traduit, pour le producteur, par une perte d'autonomie vis-à-vis des autres acteurs du complexe (transporteurs, entreprises d'entreposage et de réfrigération, entreprises de transformation, circuit de distribution). Le producteur (paysan) représente souvent le maillon le plus faible de cet ensemble et son rôle est marginal dans la formation des prix à la production. Chaque intervenant, opère sur le revenu brut de l'agriculteur une ponction d'autant plus consistante que les rapports de force sont favorables pour le premier.

2.3- La montée des prix des intrants : le raffermissement de l'étai du ciseau des prix

L'élimination des subventions sur les intrants et la libéralisation de leur commercialisation se sont traduites par une augmentation, parfois prohibitive, des prix de ces intrants. L'évolution comparée, en termes nominaux et réels, des prix des intrants par rapport à ceux à la production montre d'ailleurs une tendance au renforcement du phénomène de « ciseau de prix »

2.3.1- Engrais et produits de traitement

La reconsidération des axes de la politique des prix et des subventions après 1986 eût conduit à une diminution progressive et programmée des subventions à la production.

²¹ Cherif, A, op.cit 1995, CNEA « Etude de la filière fruits et légumes » 2005, et Sethom H op.cit 1992

La conséquence étant une croissance accélérée des prix de cession des intrants agricoles. A titre d'exemple les prix du Super 45 et de l'Amonitre ont enregistré des taux de croissance annuels de l'ordre de 17.5% et 13.1% sur la phase 1986-1990. Cette croissance s'est relativement ralentie sur la période 1991-2005, essentiellement en raison de la finalisation de la libéralisation des prix des intrants agricoles. Sur toute la période 1986-2005, les prix de l'Amonitre et du Super 45% ont enregistré des taux de croissance annuels moyens de l'ordre de 5,8 % et 7,9 % contre, respectivement, 3,7 % et 4,8 % sur la période 1975-1985. Le prix du super 16 % à connu lui aussi la même tendance avec une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 6,7 % sur la période 1986-2005 contre 3,6 % sur la période 1975-1985.

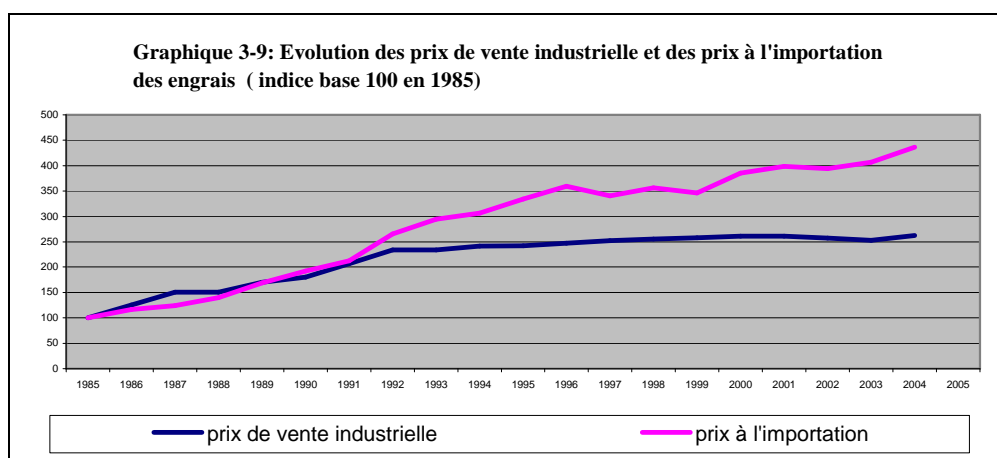
Tableau 3-2 : Evolution des prix de cession des engrais par sous période (Taux de croissance annuel moyen)

Engrais	1975-1985	1986-90	1991-2005	1986-2005
Amonitre	3.7 %	13.1 %	3.3 %	5.8 %
Super 45%	4.8 %	17.5 %	3.9 %	7.9 %
Super 16 %	3.6 %	12.2 %	4.3 %	6.7 %

Source : élaboré à partir de Ministère de l'agriculture, « *Annuaire des Statistiques Agricoles* »

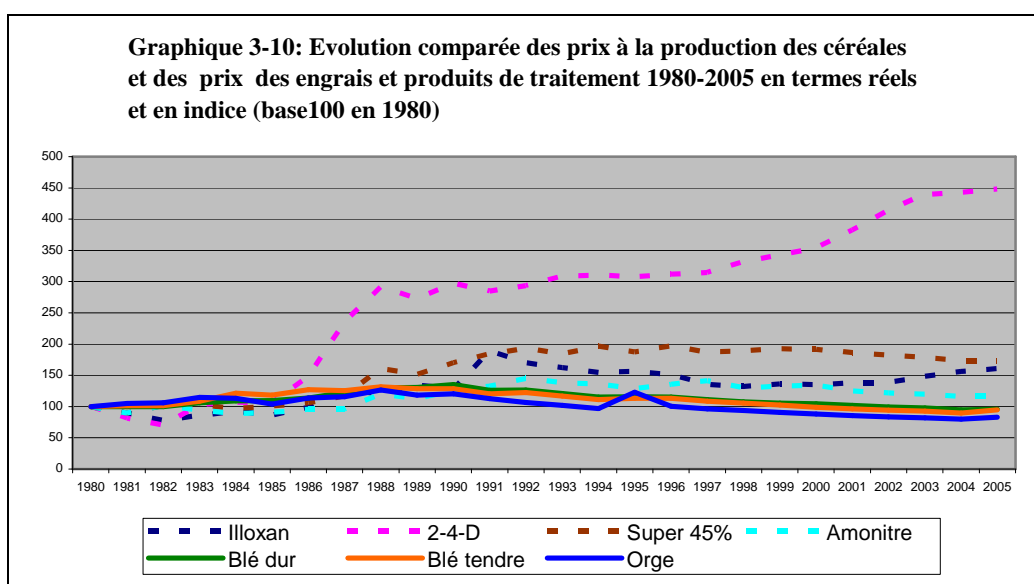
En termes d'indices, de 100 en 1985 l'indice de prix de cession est passé, en 2005, à 298 pour l'Amonitre soit 128 en termes réels ; à 398 pour le Super 45 %, soit 170,7 en termes réels et à 364 pour le Super 16 %, soit 156,4 en termes réels.

Si cette évolution des prix des engrais s'explique en grande partie par l'élimination des subventions, elle s'explique également par l'évolution de leurs prix de vente industrielle et à l'importation. Entre 1985 et 2004, l'indice de prix de vente industrielle des engrais est passé de 100 à 262,8 alors que celui des prix à l'importation est passé de 100 à 436.



Source : INS « *Annuaire Statistiques de la Tunisie* »

Pour les produits de traitement, la croissance a été beaucoup plus accélérée. A titre d'exemple, entre 1985 et 2005, les prix de l'Illoxan et du 2-4-D, le désherbant le plus utilisé pour les céréales, ont enregistré une croissance annuelle moyenne, respectivement, de l'ordre de 7,6 et 12 %. Sur la même période l'indice de prix est passé de 100 à 431, soit à 185 en termes réels, pour l'Illoxan et de 100 à 983, soit à 421 en termes réels, pour le 2-4-D. La hausse rapide des prix des engrais et des produits de traitement, qui résulte essentiellement de la suppression des subventions, est encore plus importante en comparaison avec l'évolution des prix à la production des certains produits.



Source : Ministère de l'Agriculture, « *Annuaire des Statistiques Agricoles* » plus nos calculs.

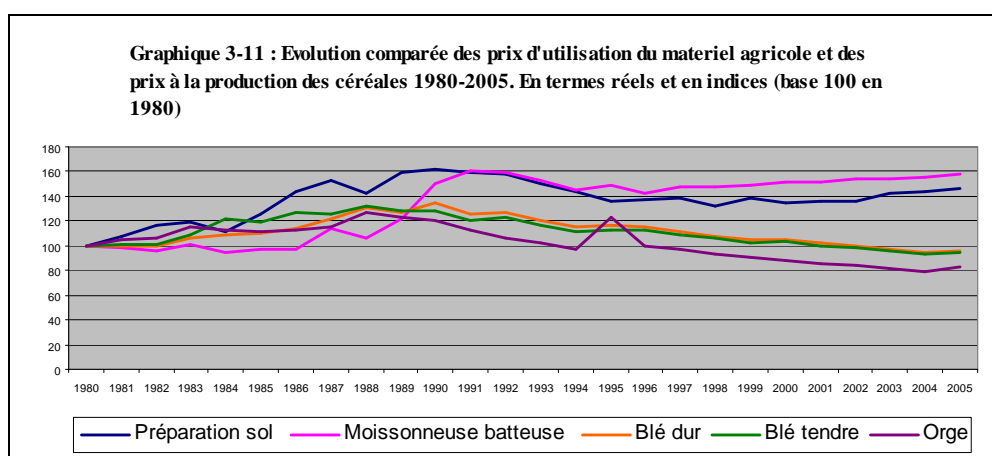
A titre d'exemple, une comparaison entre les prix à la production du blé dur et du blé tendre et les prix de cession des engrais et produits de traitement montre une nette tendance à la dégradation des prix à la production par rapport aux prix des intrants. Ainsi, sur la période 1985-2005, si les prix réels ont connu une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 2,75 % pour le Super 45, de 1,32 % pour l'Amonitre, de 2,3 % pour le Super16, de 3,15 % pour l'Illoxan et de 3,15 % pour le 2-4-D, les prix à la production ont au contraire affiché une dégradation avec des taux annuels moyens de - 0,65 % pour le blé dur et - 1,1 % pour le blé tendre.

2.3.2- Matériel et biens d'équipement agricoles

Depuis l'indépendance, et surtout à partir des années 70, le recours à la mécanisation des travaux agricoles a connu une grande extension. Ainsi, et à titre d'exemple, le nombre de tracteurs est estimé, en 2004-2005 à 39 069 unités, contre 35 090 unités en 1994-95, et 10047 unités en 1961-62, enregistrant une hausse au cours des dix dernières années de

11,3% ; alors que le parc des moissonneuses batteuses qui comptait quelques unités en 1961-62, compte actuellement 2754 unités. De même la proportion des exploitants qui font recours à la mécanisation pour la préparation du sol, le semi, la fertilisation... est estimée, en 2004-05, à environ 92 % ; cette même proportion se situait à 82 % en 1994-95 et seulement 18,5% en 1961-62.

Toutefois, si ce recours à la mécanisation a été au départ encouragé par une politique active de l'Etat (subvention, bonification des taux d'intérêts, location du matériel par les coopératives de services à bas prix.) permettant de maîtriser artificiellement, le coût d'utilisation du matériel agricole par les exploitants, on assiste à partir du milieu des années 80 à une tendance à l'accroissement des prix payés par les agriculteurs pour l'utilisation de ces engins. A titre d'exemple, de l'indice 100 en 1980, le prix de l'heure de traction mécanique est passé, en 2005, à 540 soit 146 en termes réels. Durant la même période l'indice de prix de l'heure de moisson est passé de 100 à 584, soit 158 en termes réels. Cette hausse est d'autant plus importante en comparaison avec l'évolution des prix à la production des céréales pour lesquels le recours à la mécanisation est le plus intense.



Source : Ministère d'Agriculture, « *Annuaire des Statistiques Agricoles* », plus nos calculs

Outre la réduction des subventions sur l'acquisition du matériel et biens d'équipement agricole, deux facteurs au moins expliquent cette tendance à l'accroissement des coûts de la mécanisation. Le premier de ces facteurs réside dans le fait que le recours à la mécanisation des travaux agricoles se réalise pour l'essentiel à travers la location. Selon l'enquête sur les structures des exploitations agricoles 2004-2005, sur un total de 516 000 exploitants, 32 800, soit 6%, possèdent des tracteurs et 2480, soit 0,5%, possèdent des moissonneuses-batteuses : ce qui fait que la majorité des exploitants qui font recours à la mécanisation, le font par la location. Les données de la même enquête font ressortir que les exploitants qui font recours à la location du matériel agricole représentent 86 % du total

des exploitants et 92 % des utilisateurs de ce matériel. Ces proportions ont même enregistré une nette augmentation par rapport au début des années 60.

Tableau 3-3 : Evolution de la location du matériel agricole

	1961-1962	1994-1995	2004-2005
Nombre total d'exploitants (1)	326 000	471000	515850
Nombre d'exploitants faisant recours à la mécanisation (2)	59255	386650	476000
Nombre d'exploitants faisant recours à la location du matériel agricole (3)	43000	359000	443500
(3) / (1) en %	13 %	76 %	86 %
(3) / (2) en %	72,5 %	92 %	93 %

Source : Ministère de l'Agriculture « Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles » 1994-95 et 2004-05

Toutefois, Il est à signaler que, en 2004-2005, la location du matériel agricole est réalisée dans 99,6% des cas auprès des propriétaires privés contre 0,3 % auprès des Coopératives de Services Agricoles et 0,2% auprès des Groupement de Développement Agricoles. De même la location du matériel concerne en particulier les petits et moyens exploitants puisque 51 % des locateurs ont des exploitations de moins 5 ha et 74 % ont des exploitations de moins de 10 ha.

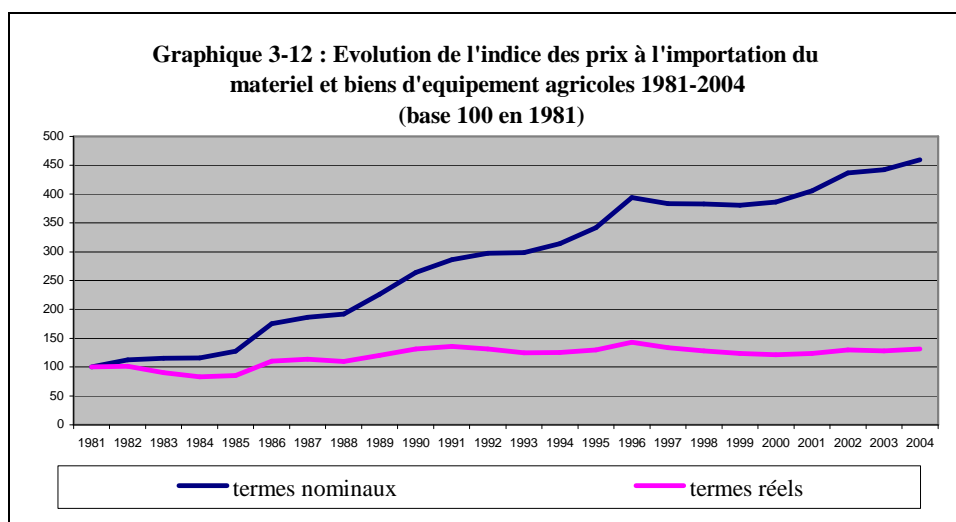
Tableau 3-4 : Répartition des exploitants ayant recours à la location du matériel agricole selon la taille de l'exploitation

Taille	En nombre	En %	En % cumulés
0 – 5 ha	227821	51,30	51,30
5 – 10 ha	102301	23,10	74,40
10 – 20 ha	66624	15,00	89,40
20 – 50 ha	36260	8,20	97,60
50 – 100 ha	7716	1,70	99,30
100 ha et plus	2821	0,60	100,00
Total	443543	100,00	-

Source : Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005

Ainsi, face au caractère dérisoire du service fourni par les Coopératives et les Groupements de Développement et le recours, surtout des petits et moyens exploitants à la location, les propriétaires du matériel, qui dans leur majorité sont des grands exploitants, profitent de la situation pour rentabiliser leurs engins en exigeant des prix qui sont parfois prohibitifs.

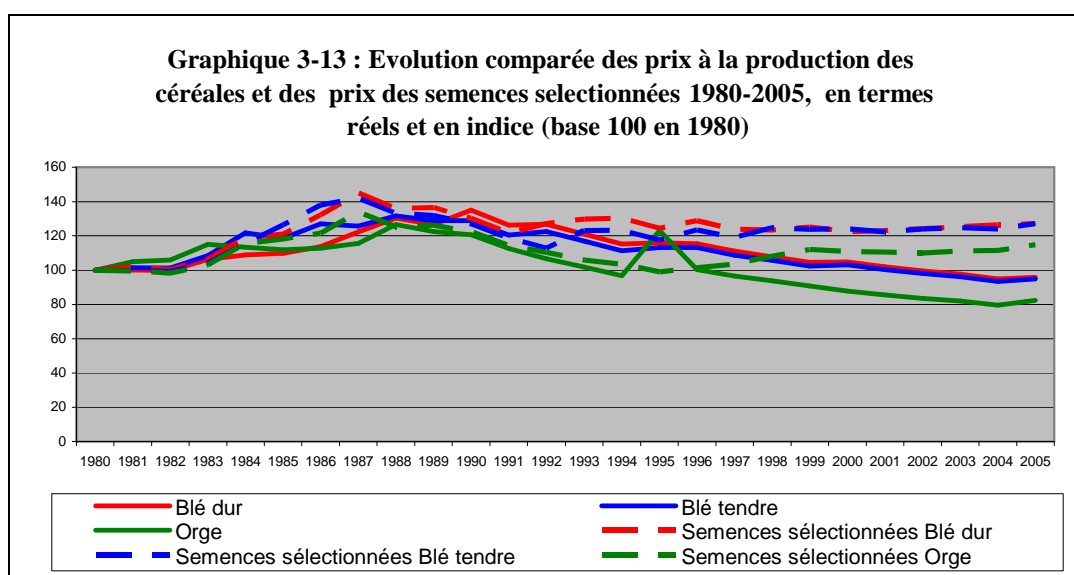
Le deuxième facteur explicatif réside dans le fait que ces biens d'équipement sont en grande partie importés. Entre 1981 et 2004 les importations des machines et matériel agricoles ont passé de 27500 milles dinars à 65300 milles dinars. Durant la même période l'indice des prix à l'importation des biens d'équipement agricoles est passé de 100 à 459 en termes nominaux, soit de 100 à 132 en termes réels. Il semble donc que la dévaluation, puis le glissement du dinar n'ont pas manqué de tirer vers le haut les prix à l'importation du matériel agricole exerçant ainsi une pression à la hausse sur les coûts d'utilisation locaux de ce matériel.



Source : INS « *Annuaire Statistique de la Tunisie* »

2.3.3- Autres intrants

Au total, et à l'instar des prix des engrais et des produits de traitement, les prix de la majorité des intrants agricoles ont connu une hausse remarquable qui a touché, différemment, les producteurs. Ainsi, pour les céréales, si les prix à la production ont enregistré une tendance à la dégradation par rapport aux prix des engrais et produits de traitement, il en est de même par rapport aux prix des semences sélectionnées.



Source : Ministère de l'Agriculture, « *Annuaire des Statistiques Agricoles* » plus nos calculs

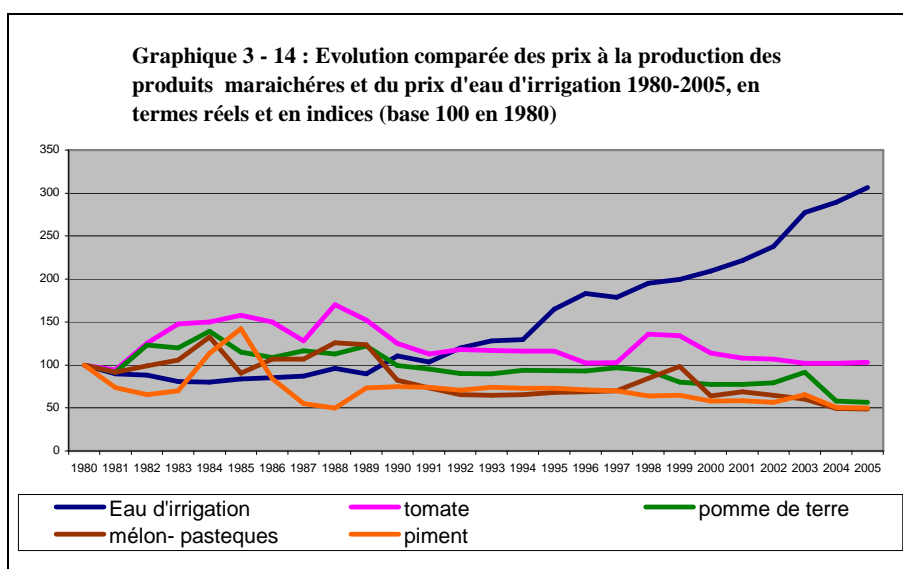
Le graphique ci-dessus retrace l'évolution des prix à la production des céréales et des prix des semences sélectionnées sur la période 1980-2005. Il s'en dégage que, si jusqu'au début des années 1990 l'évolution a été globalement favorable pour les prix à la

production, on assiste à un renversement de la tendance à partir de 1992 pour le blé dur, 1993 pour le blé tendre et 1996 pour l'orge

A l'instar des céréales, le secteur irrigué et en particulier les cultures maraîchères ont été touchées par la hausse des prix des intrants spécifiques notamment les semences maraîchères et l'eau d'irrigation. Pour ces cultures, et dans le cas du PASA, la réduction des subventions avait pour objectif la rationalisation de l'utilisation de l'eau d'irrigation à travers l'adoption d'une tarification qui incitera les agriculteurs à irriguer la totalité des superficies équipées et à la fois, pénalisera les gaspillages. La tarification de l'eau est de plus en plus considérée comme l'outil privilégié pour garantir une utilisation optimale de cette ressource, le coût de l'eau doit, de ce fait, refléter la rareté de la ressource. Pour cela, la politique de prix de l'eau, engagée depuis le début des années 1990, cherche à aligner les tarifs dans les périmètres irrigués sur les coûts d'entretien et de fonctionnement, et à long terme sur les coûts totaux, investissements compris. Les actions et mesures de rationalisation de l'utilisation de l'eau concrétisent fondamentalement la nouvelle orientation qui vise, entre autre, à « *gérer l'eau comme un capital, avec son coût économique réel, En bref, l'eau est plus que jamais un bien économique* »²².

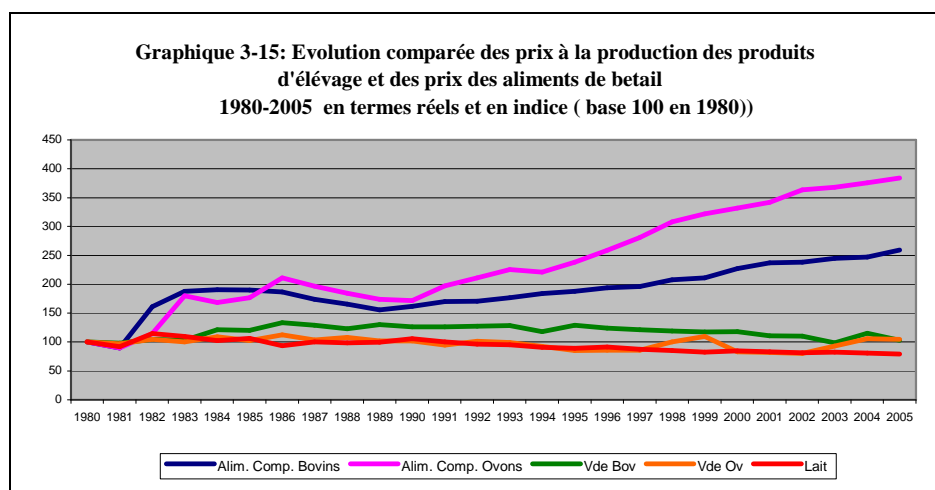
Comme conséquence de cette orientation, le prix d'eau d'irrigation a connu une hausse remarquable en passant de 0,15 dinar/ m³ en 1980 à 0,35 dinar/ m³ en 1990 et 1,7 dinar/ m³ en 2005, soit, sur toute la période un taux de croissance annuel moyen de 10,2 %. En terme d'indice, de 100 en 1980, l'indice de prix de l'eau d'irrigation est passé à 233, soit 110 en termes réels, en 1990, et à 1133, soit 306 en termes réels, en 2005. Cette évolution aussi rapide du prix de l'eau pose le problème de devenir des périmètres irrigués et dans une certaines mesures de la compétitivité des cultures d'exportation. D'ailleurs, le graphique ci-dessous, qui retrace l'évolution des prix réels à la production des produits maraîchères et du prix réel de l'eau d'irrigation sur la période 1980-2005, montre bien que à partir de 1992, date de la mise en œuvre de la nouvelle politique de prix d'eau d'irrigation, les prix des produits maraîchères connaissent une dégradation de plus en plus amplifiée par rapport au prix de l'eau.

²² Ministère de l'Agriculture « VIII^e Plan de Développement Economique et Sociale (1992-1996) : Développement Agricole et Sécurité Alimentaire » Août 1992, p 39.



Source : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

Pour les produits de l'élevage, ils semblent être les plus défavorisés par l'évolution des prix de leurs intrants spécifiques. Entre 1980 et 2005, l'indice de prix réel à la production est passé de 100 à 102 pour la viande bovine, à 104 pour la viande ovine et à 79 pour le lait ; alors que, durant la même période l'indice de prix réel est passé de 100 à 259 pour l'aliment composé pour bovins et à 384 pour l'aliment composé pour ovins. Cette évolution divergente dénote la dégradation des prix à la production des produits d'élevage par rapport aux prix des aliments de bétail, une dégradation qui devient de plus en plus manifeste à partir de 1990-91.



Source : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

Outre l'élimination des subventions, plusieurs facteurs expliquent la hausse rapide des prix d'aliments de bétail. Selon l'enquête sur les structures des exploitations agricoles de 2004 la majeure partie des éleveurs est constituée de petits exploitants, avec 73% des éleveurs de bovins et 70% des éleveurs d'ovins ayant des exploitations de moins de 10 ha,

alors que les superficies fourragères sont détenues pour l'essentiel par quelques gros exploitants qui les cultivent pour spéculer. D'après la même enquête, les petits exploitants ayant moins de 20 ha, détiennent 75,7 % des bovins, 61,8% des ovins et 69,5% des caprins mais ne possèdent que 39 % des superficies cultivées en fourrages. Par contre, les exploitants ayant plus de 100 ha, possèdent 29 % des superficies cultivées en fourrages mais ne détiennent que 9 % des bovins, 11% des ovins et 4,5% des caprins.

Le deuxième facteur réside dans l'insuffisance des superficies consacrées aux cultures fourragères par rapport aux besoins. Il est vrai que ces superficies ont connu une certaine extension en passant de 35 000ha en 1961-62 à 219 000ha en 1994-95 et à 384 000ha en 2004-05, mais ils ne représentent en 2005 que 8,7% de l'ensemble des superficies cultivées. Au sein des périmètres irrigués, sur un total de 330647ha, seul 30866ha sont cultivées en fourrages, soit environ 9 %. Devant cette insuffisance, l'alimentation du cheptel est de plus en plus assurée par l'importation.

Ce recours à l'importation a été en fait impulsé par la politique de l'Etat qui, au cours des années 70, face à la crise de l'élevage extensif traditionnel et l'incapacité de transition vers un élevage intensif intégré²³, a cherché à promouvoir un élevage intensif non intégré. Artificiellement soutenu par les subventions, cet élevage est basé sur les aliments concentrés et les aliments composés (produits à partir de la trilogie maïs – orge – tourteau de soja) pour l'essentiel importés. C'est ainsi que, le « *développement de l'élevage rappelle le développement des industries de montage, dans la mesure où il dépend de l'importation de pratiquement tous les intrants* »²⁴ dont les quantités et la valeur ne cesse de croître à un rythme accéléré.

Toutefois, si en raison des subventions, les prix de cessions des aliments composés ou concentrés aux éleveurs ont été artificiellement bloqués pendant presque toute une décennie, ce mécanisme a atteint ses limites vers le milieu des années 1980. Les charges de la subvention devenant de plus en plus lourdes, ont poussé les pouvoirs publics dans un premier temps à réviser vers la hausse les prix de cessions des aliments de bétail, puis, dans le cadre du PASA, à éliminer progressivement ces subventions. Dans ce contexte, le recours à l'importation des aliments risque de perturber la production du secteur et, à terme, provoquer la ruine des petits et moyens éleveurs. En effet, les prix à l'importation des aliments pour bétail n'ont cessé d'augmenter, en particulier sous l'effet de la dévaluation puis le glissement de dinars et de tirer, ainsi, vers le haut les prix de cession des aliments aux éleveurs.

²³ Sur ce point voir Dimassi. H op. cit. 1987.

²⁴ Bedoui. A. op.cit 2004, p 459.

Section II- Les changements dans les conditions d'accès aux ressources

Si les exploitations paysannes et familiales semblent handicapées par la politique des prix qui leur est défavorable, elles le sont également, et peut être plus, par l'accès de plus en plus restreint aux différentes ressources. Les nouvelles formes de régulation de l'activité agricole se sont en fait traduites par une modification des conditions d'accès aux sources de financement et à la terre avec comme conséquence une tendance à la marginalisation des petites et moyennes exploitations. Il en est de même des différents services d'appui à l'agriculture.

1- Investissement agricole et accès aux sources de financement

Depuis la mise en oeuvre du PAS, la politique d'investissement s'est donnée pour objectif de stimuler l'investissement agricole et d'améliorer l'accès des exploitants au crédit. Cet objectif étant recherché à travers un ensemble de réformes visant à « *rationaliser l'intervention de l'Etat* » et mettant en avant la rentabilité et la viabilité dans le financement des exploitations. Loin de stimuler l'investissement agricole, la nouvelle orientation n'a fait que renforcer le processus de différenciation entre les exploitants en matière d'accès au crédit et donc de possibilités d'investissement et d'accumulation.

1.1- La politique d'investissement : un impact limité

En dépit des efforts consentis, les réalisations en termes d'investissement agricole ont été toujours en deca des prévisions. Encore plus, confronté à un ensemble de contraintes, l'investissement dans l'agriculture connaît depuis quelques années une tendance à la stagnation, voir même à la baisse. Après une présentation du contenu global de la politique d'investissement et de crédit, l'analyse de l'évolution de l'investissement agricole, depuis le milieu des années 1980, cherche à dégager les principales de ces contraintes.

1.1.1- Le PAS et les réformes de la politique d'investissement

La réflexion sur le rôle de l'agriculture et sa place dans l'économie a été mise à l'honneur dès la fin des années 1970 et surtout avec les travaux de préparation du VIème plan (1982-1986). Cette réflexion a été alimentée par la crise du secteur agricole et la dépendance alimentaire accrue qui ont pesé de tout leur poids sur les grands équilibres macroéconomiques. Le changement d'attitude vis-à-vis de l'agriculture s'est traduit par une amélioration de la part du secteur dans les investissements globaux qui est passé de

12,9 % au cours du Vème plan (1977- 81) à 15,6% au cours du VIème plan (1982-86), alors que, la part de l'agriculture dans l'économie a régressé. Ce-ci étant à travers l'accroissement des apports publics et la création d'une banque spécialisée dans le financement du développement agricole, la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), ainsi qu'une Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA). Cette réorientation de la politique agricole ne résulte nullement, comme l'explique Ben Romdhane²⁵, d'une action collective et organisée de la paysannerie ou d'un changement du bloc social au pouvoir mais répond à l'évolution de la conjoncture internationale du marché des produits agricoles et ses conséquences sur les grands équilibres macroéconomiques en Tunisie.

Toutefois, si la politique de crédit et d'encouragement à l'investissement a eu pour impact d'augmenter de façon significative la part des entreprises privées dans le financement des investissements du secteur agricole, elle n'a pas réussi à mobiliser le secteur bancaire. Ainsi, dès le début du VIIème plan (1987-1991), dans le cadre du PASA, a été initiée une réforme du système de crédit et de la politique d'encouragement à l'investissement. Elle s'est donnée pour objectif d'augmenter le nombre d'agriculteurs éligibles au crédit et d'accroître la part des investissements privés et du secteur bancaire dans le financement du secteur agricole. La réforme s'est concrétisée par la promulgation en avril 1988 d'un nouveau code d'investissement, Code des Investissements Agricoles et de Pêche (CIAP), qui prévoyait le renforcement des avantages et l'incitation à l'investissement pour les différentes catégories de promoteurs et l'élargissement de ces avantages aux services pour l'agriculture. On note également l'unification des systèmes bancaires avec la fusion de la BNDA et la BNT en une seule banque, la Banque Nationale Agricole (BNA) en 1989 et une harmonisation des conditions de crédits entre les différentes sources, ainsi que la suppression des offices et donc de leur intervention par les crédits en nature.

Cependant, malgré ces multiples incitations, les résultats ont été modestes : l'accès des agriculteurs aux crédits reste faible, puisque seulement 15 % des exploitants en bénéficient ; et la participation des banques sur fonds propres s'est limitée à une contribution de 9 % de l'ensemble des crédits au secteur. Une nouvelle réforme visant la suppression du soutien budgétaire au crédit supervisé et subventionné et la réduction de l'écart entre le taux d'intérêt agricole et le taux d'intérêt du marché a abouti en 1994 à un code unique d'incitation à l'investissement ; le Code d'Encouragement des Investissements

²⁵ Ben Romdhane, M « L'Etat, la paysannerie et la dépendance alimentaire en Tunisie » in Ait Amara, H et Founou-Tchigoua, B « L'agriculture africaine en crise » l'Harmattan 1989

(CEI), où l'agriculture occupe une place à part qui tient compte des spécificités de ce secteur. Dans ce sens les avantages accordés par le CIAP ont été révisés dans l'objectif de la consolidation des certains d'entre eux et l'extension de leur champs d'application à d'autres activités qui n'étaient pas couvertes, à savoir, les activités de première transformation des produits agricoles et de pêche.

En matière de crédit, l'objectif de la forme était de mobiliser les ressources suffisantes et inciter à une participation accrue des banques, d'adapter les mécanismes de financement aux spécificités et aux besoins du secteur et de responsabiliser les agriculteurs notamment en matière de remboursement des prêts bancaires. Il était donc proposé d'améliorer le rendement de financement du secteur par l'augmentation de la rémunération bancaire et de réviser la réglementation bancaire particulièrement au niveau de la durée des prêts afin de permettre aux banques de mieux contribuer au financement de l'agriculture. De même et dans le cadre du renforcement des mécanismes du marché financier, on assiste en outre, au démantèlement des bonifications du taux d'intérêt telles qu'elles étaient pratiquées auparavant et à leur remplacement par des subventions à l'investissement pour les petites et moyennes exploitations.

Dans l'objectif de « *rationaliser l'intervention de l'Etat* » dans le financement de l'agriculture et d'accroître la participation du système bancaire, le CEI introduit, en fait, une nouvelle approche du crédit agricole basée sur « *une distinction entre le financement normal des exploitations agricoles économiquement viables mais bénéficiant à la fois, des subventions et du soutien requis par l'activité agricole d'une part, et l'assistance par des crédits spéciaux aux exploitations d'autosubsistance, d'autre part* »²⁶. Ainsi, pour établir la distinction entre crédit et assistance, les exploitants agricoles sont classés en trois groupes. Le premier regroupe les exploitants qui obtiennent un revenu agricole suffisant leur permettant d'accéder directement au crédit bancaire, alors que, le deuxième regroupe les agriculteurs exploitants une superficie située dans une fourchette déterminée en fonction de la nature de l'activité et de la région, et disposant d'un revenu intermédiaire. Ce groupe devra accéder au crédit moyennant un encadrement par les services techniques agricoles, et après une certaine période au crédit bancaire normal. Les exploitations de ces deux premiers groupes sont considérées viables et le CEI les classe en trois catégories :

* **Catégorie A** : Petits agriculteurs ; ils bénéficient d'une subvention d'investissement de 25 % du montant global de l'investissement.

²⁶ Ministère de l'Agriculture « VIII^e Plan du Développement Economique et Sociale (1992-1996) : Développement Agricole et Sécurité Alimentaire » Août 1992 p 50.

* **Catégorie B** : Agriculteurs moyens ; ils bénéficient d'une subvention de 15 % du montant global de l'investissement

* **Catégorie C** : Grands investisseurs dans l'agriculture et les services ; ils ne bénéficient d'aucune subvention.

Ainsi, confronté au faible taux de participation du secteur privé dans l'effort d'investissement, plusieurs mécanismes d'incitation ont été mis en place. Le code d'incitation à l'investissement offre aux promoteurs du secteur agricole de nombreux avantages. Outre les mesures d'incitation communes ou celles relatives aux entreprises exportatrices et aux actions de développement régional, le CEI prévoyait des mesures spécifiques destinées à encourager l'investissement dans le secteur agricole. Les plus importantes de ces mesures sont :

- L'exonération totale de l'impôt sur les bénéfices et revenus réinvestis
- L'exonération totale de l'impôt durant les dix premières années d'investissement
- La suppression de la TVA sur les biens d'équipement importés n'ayant pas de similaires fabriqués en Tunisie
- L'instauration des primes de 7 %, 20 %, ou 25 % de l'investissement total selon le montant investi et la superficie exploitée (respectivement catégorie C, B, A)

Parallèlement, l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), créée en 1983, est chargée d'aider au montage des projets d'investissement privé. En fait, l'APIA est l'instance chargée d'agréer les projets pour bénéficier des avantages du CEI.

De même, dans le cadre de la concrétisation des certains objectifs spécifiques liés à des stratégies de développement agricole, des primes d'encouragement ont été instaurées pour motiver les acteurs économiques concernés. Il s'agit principalement d'incitations financières proportionnelles aux réalisations physiques comme le volume de lait collecté et livré à la transformation industrielle, la constitution de stocks stratégiques de semences céréalières, l'élevage de génisses de race pure, la consommation du carburant pour usage agricole. Par ailleurs, l'article 36 du code d'incitation aux investissements prévoit que les jeunes agriculteurs et techniciens ainsi que les promoteurs de projets agricoles peuvent bénéficier des prêts fonciers destinés à l'acquisition exclusive des terres agricoles constituant une unité économique viable.

Quant au troisième groupe, il est composé des agriculteurs exploitant une superficie située en deçà de la fourchette. Ceux-ci étant difficilement éligibles au crédit, devront bénéficier d'un programme d'assistance de l'Etat à travers les diverses formes d'aides et de promotion sociale. Ces exploitants, considérés non viables, seront pris en charge par des fonds spéciaux de développement et les crédits leur seront attribués par l'intermédiaire des

ONGs. En effet, en plus des trois type de projets (A, B, C), qui bénéficient des avantages accordés par le CEI, et qui sont menés par des exploitants supposés éligibles aux crédits bancaires vue le niveau de rentabilité financière de leurs projets et leurs capacité de fournir des garanties bancaires, il existe d'autres type de projet dont le financement est assuré par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), créée en 1997, ou par les associations de micro crédits qui ont commencé à promouvoir les micro crédits à partir de 1999 . L'objectif principal derrière la création de ces deux structures et la création d'un mode de financement approprié à la couche sociale la plus démunie et qui jusque-là était exclue du système de financement bancaire.

Parallèlement, et toujours dans l'objectif d'accroître la participation de l'ensemble du système bancaire, il a été proposé, dans le cadre du VIIIème Plan (1992-1996), d'associer les banques commerciales à la gestion des fonds budgétaires (notamment le compte du FOSDAP) et lignes extérieures pour l'agriculture. De même, l'amélioration du niveau de recouvrement des prêts a été recherchée à travers l'application stricte de la réglementation en vigueur, la rémunération de la banque en fonction du taux de recouvrement et non sur la base des encours, l'élimination des mesures d'abandon et la limitation des mesures de rééchelonnement et l'octroi des crédits uniquement aux agriculteurs non endettés. Ce nouveau code traduit, ainsi, la philosophie générale du PAS, « *il met en avant la rentabilité et la viabilité dans le financement des exploitations ; il cherche à améliorer le rythme et le taux de recouvrement par une séparation nette entre la dimension économique et le rôle social de l'Etat* »²⁷.

Ces mesures ont été renforcées par la mise en place d'un système d'assurance et de garantie contre le risque climatique dans l'objectif d'assurer une couverture minimale pour les agriculteurs et d'encourager davantage le système bancaire à augmenter sa contribution dans le financement du secteur. Il s'agit de la mise en place du Fonds National de Garantie (FNG) en 1984²⁸ et du Fonds de Mutualité (FM) en 1986²⁹. Le FNG est destiné à garantir le dénouement de certaines catégories de prêts consentis par les banques sur leurs ressources ordinaires ou d'emprunt en faveur des petites et moyennes exploitations et des crédits accordés à l'ensemble des agriculteurs contre le risque de sécheresse. Quant au FM, celui ci est destiné à l'indemnisation des dommages agricoles dus aux calamités naturelles.

²⁷ Abaab. A et Elloumi. M « L'agriculture tunisienne : de l'ajustement au défi de la mondialisation » in Elloumi M (éd) « Politiques agricoles et stratégies paysannes » ALIF/ IRMC, Tunis 1996, p 127

²⁸ Loi N° 84-53 du 27 janvier 1984

²⁹ Loi N° 86-106 du 31 Décembre 1986 (article 52)

1.1.2- L'investissement agricole : évolution et contraintes

Sur toute la période 1987-2006, les investissements agricoles ont atteint, à prix courants, 13053 MD soit, 12,3 % des investissements globaux du pays. Durant la même période, les opérateurs privés ont contribué à raison de 48,4 % dans l'effort d'investissement agricole. L'évolution de cet investissement, la participation de chaque opérateur ainsi que la part de l'agriculture dans l'investissement total sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau 3-5 : Evolution de l'investissement agricole en MD courant

	VII Plan 1987-1991		VIII Plan 1992-1996		IX Plan 1997-2001		X Plan 2002 -2006		Total période 1987-2006	
	MD	%	MD	%	MD	%	MD	%	MD	%
Investissement agricole										
Public	1056	60,3	1539	55,3	2095	49,4	2041	47,7	6731	51,6
Privé	696	39,7	1245	44,7	2146	50,6	2235	52,3	6322	48,4
Total	1752	100	2784	100	4241	100	4276	100	13053	100
Investissements globaux (MD)	10984,1		20871,3		32626,1		41629,7		106111,2	
Part de l'Agriculture en %	15,95		13,34		12,98		10,27		12,3	

Source : nos calculs à partir de : Ministère de l'Agriculture «Annuaire des Statistiques Agricoles »

Deux remarques se dégagent de ce tableau :

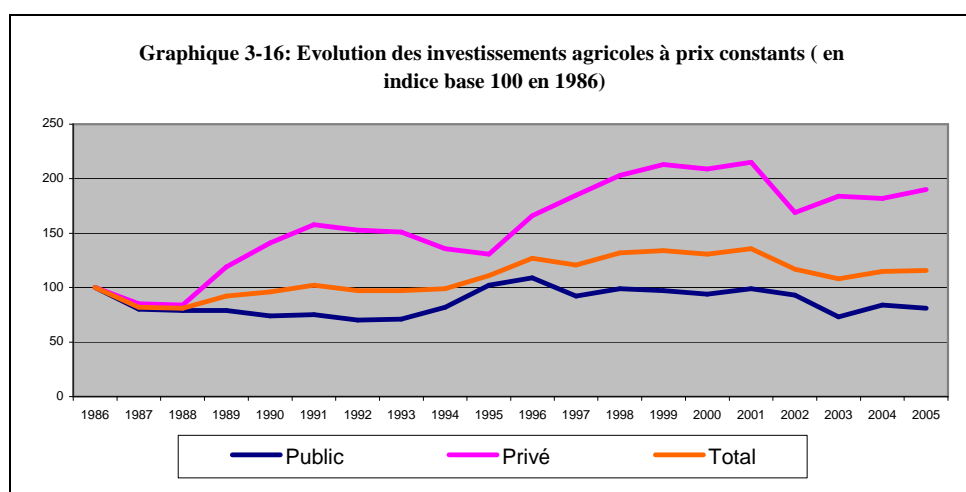
i- Sur toute la période 1987-2006, la part de l'agriculture dans l'investissement total a nettement régressé. D'environ 16% durant le VII^{ème} Plan cette part est tombée à un peu plus de 10 % durant le X^{ème} Plan. En apparence, cette tendance est conforme à celle observée dans les pays développés, ou même dans certains pays en développement, où les produits agricoles subissent des transformations de plus en plus importantes et où la valeur au niveau de l'exploitation représente une part de plus en plus faible du produit final. Ainsi, le stockage, le conditionnement, la transformation et la distribution des produits agricoles mobilisent, relativement, de plus en plus des capitaux que la production agricole proprement dite.

ii- Durant la même période, le taux de participation des privés dans l'effort d'investissement marque une tendance à l'amélioration en passant de 39,7 % durant le VII^{ème} Plan à 52,3 % durant le X^{ème} Plan. En apparence, cette évolution peut être interprétée comme une réussite des efforts consentis pour inciter les promoteurs privés à investir dans le secteur agricole et/ou une amélioration de la rentabilité dans ce secteur.

Toutefois, les informations statistiques sur l'évolution de la proportion des exploitants ayant investi entre 1990-1994 et 1999-2004, semblent infirmer ce constat. Selon les données de l'Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles (2004 - 2005), il se dégage que sur un total de 516000 exploitants, seuls 133 600 ont investi au cours de la période 2000 -2004, soit un taux de 26%. La proportion des exploitants ayant

investi a même enregistré une baisse aussi bien en termes relatifs qu'en termes absolus : durant la période 1990-1994 le nombre d'exploitants ayant investi s'est élevé à 171400 sur un total de 471000 exploitants, soit un taux de 36,4 %. La baisse de la proportion d'exploitants ayant investi est si importante (10,4%) qu'il est difficile d'affirmer qu'il y'a une réelle amélioration de l'investissement agricole.

Évalué aux prix constants de 1990, l'investissement agricole est passé de 405 MD en 1986 à 471 MD en 2005 soit une croissance globale de 16, 2% ou encore en terme d'indice ; de l'indice 100 en 1986 à 116 en 2005. Toutefois cette évolution n'été pas régulière et a touché différemment ses deux composantes publique et privée, comme le montre le graphique suivant :



Source : « Rapports annuels » de la BCT plus nos calculs

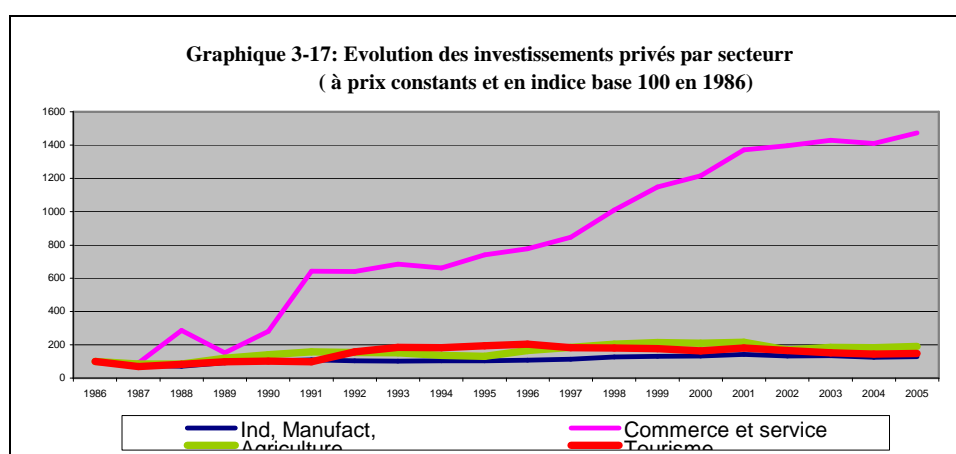
Concernant l'investissement agricole public, quoiqu'irrégulier, la tendance a été plutôt vers la baisse (de l'indice 100 en 1986 à l'indice 81 en 2005) et, devient de plus en plus manifeste à partir de 1996. Cette évolution est à mettre en relation avec le processus de plus en plus prononcé de désengagement que l'Etat entreprenait depuis le milieu des années 80. Dicté par les réformes d'assainissement de l'économie tunisienne engagé dans le cadre du PAS, ce désengagement est destiné à réduire l'intervention de l'Etat dans les activités de production. Ainsi, si la part de l'investissement public dans les investissements totaux du pays représentait près de 80 % durant les décennies 60 et 70, celle-ci ne cesse de régresser pour se situer à 51 % en 1986-90 et 44 % en 2001-05. Mais, ce qui témoigne le plus de ce désengagement est que l'effort d'investissement public à tendance à se concentrer de plus en plus sur les secteurs de prestation de services (transport et communication, équipements collectifs) dont la part dans l'investissement public ne cesse de s'accroître au détriment d'autres secteurs, en particulier l'agriculture et le secteur

d'énergie et mines. Comme conséquence, l'agriculture ne reçoit que 11 % de l'investissement public en 2001-05 contre 22% en 1986-90.

Quant à l'investissement agricole privé, et après une croissance plus ou moins régulière jusqu'à 2000-01, celui ci affiche une tendance à la baisse. De l'indice 100 en 1986, l'investissement agricole privé est passé à 213 en 1999 puis, à 190 en 2005. Ainsi, après une période de légère croissance, l'investissement agricole total manifeste une tendance à la régression à partir de 2000-01 sous l'effet de la baisse conjuguée de ses deux composants publique et privée.

Toutefois, l'évolution de l'investissement privée dans le secteur agricole est à mettre en relation avec la dynamique d'ensemble de l'investissement privé dans le pays. Exprimé aux prix constants de 1990, l'investissement privé a totalisé, entre 1986 et 2005, 23 430 MD, soit l'équivalent de 35 % des investissements globaux du pays pour la même période. Une proportion qui a enregistré une progression remarquable en passant de 27 % au cours de la période 1986-1990 à 40 % durant la période 2001-2005, mais qui reste toujours modeste et demeure en deçà des taux observés dans les pays d'Amérique Latine ou d'Asie de l'Est où ce taux atteint environ 75 %³⁰.

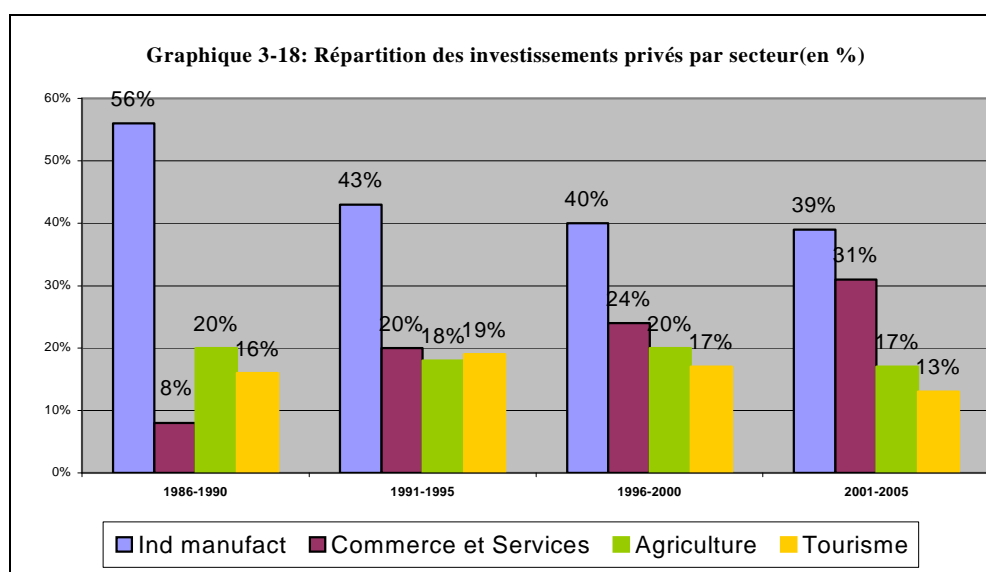
Cependant, cette évolution de l'investissement privé ne s'est pas produite ni avec le même rythme, ni dans le même sens, selon les secteurs d'activité. Ainsi, après une croissance plus ou moins régulière, les investissements privés ont enregistré une tendance à la baisse dans l'agriculture et les industries manufacturières à partir de 2000-2001 et le tourisme à partir de 1996. Au contraire, dans le secteur du commerce et services, l'investissement privé a connu une expansion rapide qui s'est fortement accélérée à partir du milieu des années 1990. L'évolution de l'investissement privé selon les secteurs d'activité est illustrée par le graphique suivant :



Source : « Rapports Annuels »BCT plus nos calculs

³⁰ CNEA 2005

Cette évolution différenciée a fortement modifié la répartition de l'investissement privé entre les différents secteurs de l'activité économique au détriment des industries manufacturières et dans une moindre mesure l'agriculture et le tourisme. Entre 1986-1990 et 2001-2005, la part des industries manufacturières dans les investissements privés est passée de 56 % à 39 %, celle de l'agriculture est passée de 20 % à 17 % et celle du tourisme de 16 % à 13%. Cette évolution s'est produite au profit du secteur commerce et services dont la part dans les investissements privés a spectaculairement augmenté en passant de 8 % en 1986-1990 à 31 % en 2001-2005.



Source : BCT plus nos calculs

Cette dynamique de l'investissement privé s'explique en grande partie par le processus d'ouverture de l'économie du pays et la concurrence qui devient de plus en plus accentuée depuis le milieu des années 90. Ne pouvant faire face à la concurrence étrangère, les investisseurs locaux sont de plus en plus confinés dans les activités spéculatives, les moins exposées à la concurrence, en l'occurrence le commerce et les services. Ce repliement, du capital local s'est traduit par une régression de ses investissements dans les industries manufacturières, le tourisme et dans une moindre mesure l'agriculture.

Ainsi, on peut donc avancer que la tendance à la baisse de la part de l'agriculture dans les investissements globaux constatée tout au long de la période concernée ne découle pas nécessairement d'une conformité à une certaine logique de développement ; elle est, au moins partiellement, la conséquence d'une fuite du capital privé vis-à-vis des secteurs les plus exposés à la concurrence étrangère, laquelle l'agriculture n'a pas échappé. Il s'ensuit alors que, l'accroissement de la part des privés dans les investissements agricoles est loin de refléter une réelle motivation de ces opérateurs et /ou une amélioration de la rentabilité

dans l'agriculture. Cet accroissement est en grande partie (surtout à partir de 2000-01) la résultante de la baisse de la part des investissements publics dans ce secteur.

Toutefois, si la dynamique de l'investissement agricole privé semble être liée à celle de l'investissement privé dans son ensemble, elle est aussi déterminée, en grande partie, par les contraintes spécifiques qui s'imposent à l'activité agricole. Parmi ces contraintes deux sont à caractère structurel, à savoir, la contrainte climatique et la contrainte foncière

En effet, la Tunisie est caractérisée par un climat méditerranéen dominé par l'aridité qui constitue une contrainte majeure pour le secteur agricole lequel est le principal utilisateur des ressources naturelles (eau, sol, végétation). D'ailleurs, on estime que les $\frac{3}{4}$ du territoire du pays sont soumis à des variantes semi-arides et arides du climat. A l'aridité s'ajoute la variabilité des phénomènes climatiques, en particulier la pluviométrie, et de leurs effets sur la production et les performances du secteur. La faiblesse et l'irrégularité des précipitations font de la sécheresse un phénomène courant en Tunisie qui constitue une contrainte permanente. En effet les années sèches sont prédominantes et celles considérées comme sévèrement sèches, sont rares dans le Nord du pays mais fréquentes dans le Centre et le Sud. L'aridité du climat, la faiblesse et l'irrégularité des précipitations constituent ainsi une contrainte qui hypothèque lourdement l'activité agricole conduite pour l'essentiel en pluvial.

Quant à la contrainte foncière, celle ci réside dans la forte inégalité de la répartition des terres : 54 % des exploitations ont une superficie inférieure à 5 ha, et 75 % ont moins de 10 ha. Ainsi, une frange importante d'exploitants dispose d'un faible potentiel foncier ce qui n'encourage pas l'investissement et favorise la pluriactivité. D'autant plus que le secteur reste caractérisé par le vieillissement des exploitants et leur faible niveau d'instruction ce qui ne favorise pas l'adoption des nouvelles technologies et les investissements qui en découlent

Au delà de ces deux contraintes, d'autres facteurs ont contribué au fléchissement de l'investissement agricole privé. Le premier de ces facteurs est l'augmentation, parfois prohibitive, des coûts liés aux investissements, constatée depuis quelques années. A ce propos, l'« Etude de la Filière Fruits et Légumes »³¹ réalisée par le CNEA a conclu, en se basant sur les fiches technico-économiques établies par l'APIA en 1994 et les coûts actualisés par le GIFruits pour l'année 2004, qu'en 10 ans les coûts d'investissement pour l'établissement d'un hectare d'agrumes ont augmenté de près de 50%, alors que les coûts d'entretien (d'un hectare d'agrumes) en année de croisière ont progressé de 50,8%. Par ailleurs l'étude note que certains postes de dépenses dépassent, actuellement, largement les

³¹ DGEDA / CNEA « Revue du Secteur Agricole : Etude de la Filière Fruits et Légumes » Décembre 2005

montants indiqués sur les fiches et que les investissements en équipements de goutte à goutte ne sont pas intégrés dans les fiches normes de 2004 ; ce qui revient à dire que dans la réalité ces augmentations pourraient être beaucoup plus importantes. Pour les cultures de primeur, La même étude montre que, les charges d'investissement par hectare de culture ont augmenté en dix ans dans des proportions relativement importantes qui varient selon les cultures de 54% (cas du piment) à 75% (cas de la pastèque)

De même, un examen de la situation de la mécanisation de la céréaliculture conclut sur l'insuffisance des investissements en matériel agricole et ce, malgré les encouragements accordés par le CIE. Le prix devenant nettement au-dessus des moyens de l'agriculteur, la capacité des agriculteurs pour s'équiper est si faible qu'ils n'arrivent pas à acquérir le matériel nécessaire à leurs exploitations. Ainsi, les investissements réalisés pour le matériel agricole sont restés très en dessous des prévisions, alors que les besoins grandissaient.³²

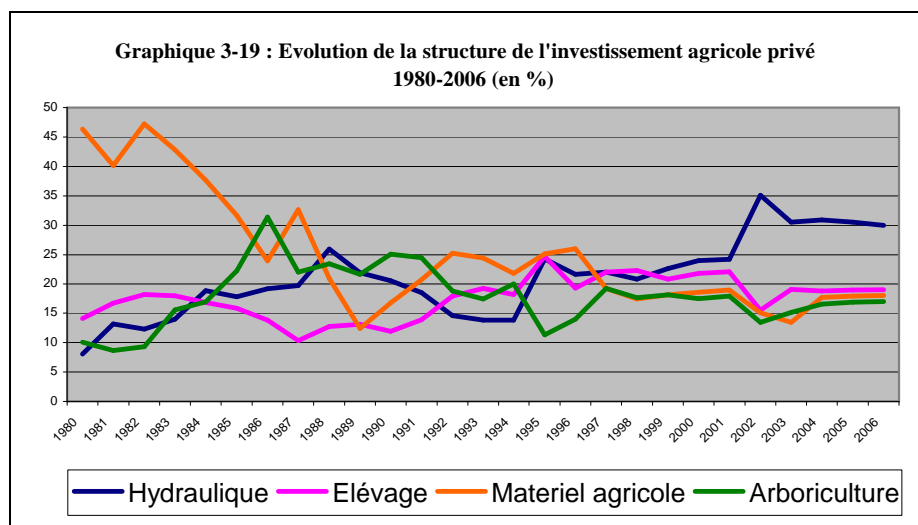
D'une manière générale, depuis la mise en œuvre du PASA, l'élimination des subventions s'est traduite par une augmentation des prix de la majorité des intrants agricoles et donc des coûts de production dans l'agriculture. N'étant pas compensée par une augmentation des prix à la production et/ou une amélioration notoire des rendements, cette évolution n'a pas manqué d'avoir des effets négatifs sur les revenus des exploitants, réduisant par là leur capacité d'investissement. A cela s'ajoute toute une série des facteurs qui ont aussi contribué au ralentissement de l'investissement agricole. Parmi ces facteurs on peut citer l'insuffisance de l'infrastructure, la complexité et l'inefficacité des circuits de distribution, l'insuffisance des centres de collecte et conservation, l'insuffisance et l'inadéquation de la recherche et vulgarisation....³³

Au niveau de sa structure, l'investissement agricole privé reste dominé par quatre composantes : l'hydraulique, l'élevage, la mécanisation et l'arboriculture. Sur la période 1987-2006, ces composantes ont représenté, respectivement, 24 %, 19 %, 19 % et 18 % de l'investissement réalisé par les exploitants. Toutefois, en dynamique, l'évolution de la répartition de l'effort d'investissement entre ces différentes composantes dénote des disparités significatives. Ainsi, si l'hydraulique ne cesse de consolider sa part dans l'investissement agricole privé, on note une baisse particulièrement prononcée de la part de l'investissement en matériel agricole. Pour les deux autres composantes, après une amélioration plus ou moins sensible de leurs parts dans l'investissement total des exploitants, une tendance à la baisse semble s'afficher à partir de 1990-91 pour

³² DGEDA / CNEA « Revue du Secteur Agricole : Etude de la Filière des Céréales » 2005

³³ Voir CNEA 2005 et COMET IGENIERING 1998

l'arboriculture et 1995-96 pour l'élevage. Le graphique suivant illustre l'évolution des parts de ces composantes dans l'investissement agricole privé entre 1980 et 2006.



Source : Ministère de l'Agriculture « *Annuaire des Statistiques Agricoles* »

Au terme de cette analyse, il apparaît que le nouveau code d'incitations aux investissements ayant substitué des primes d'investissement à la bonification des intérêts est loin de résoudre le problème de l'investissement agricole en profondeur. En effet, l'incitation à l'investissement dans l'agriculture a presque toujours été conçue en termes de bonification de crédits. Cependant, il paraît évident que l'investissement est plus lié aux structures foncières, à l'environnement de la production (infrastructure, circuits de distribution, centres de collectes et de conservation, moyens de transports appropriés, etc.) et aux rapports des prix qu'au seul taux de crédit auquel de toute manière une grande partie des exploitants n'ont pas accès.

1.2- L'accès des exploitants aux sources de financement

La mise en œuvre d'un processus d'intensification et de modernisation de l'agriculture est en grande partie déterminée par la disposition des exploitants des moyens de financement nécessaires. L'expérience des plusieurs pays montre d'ailleurs le caractère central joué par le système financier et plus précisément le secteur bancaire dans le pourvoi des exploitants en ressources financières suffisante. A ce niveau, l'agriculture tunisienne est loin d'être dotée d'un système de financement qui offre aux exploitants des véritables conditions de financement susceptibles de les inciter à investir. Au contraire, la soumission du financement de l'agriculture aux règles de la rentabilité s'est traduite par un accès limité et de plus en plus différencié des exploitants aux sources de financement institutionnel.

1.2.1- Un accès limité au financement institutionnel

Le recours aux crédits peut être considéré comme un indicateur d'intégration de l'activité agricole aux circuits marchand et financier, une hypothèse qui semble infirmée par les faits. En effet, la part du secteur agricole dans l'ensemble des crédits accordés à tous les secteurs de l'économie n'a fait que régresser en passant de 9% en 1995 à 6% en 2004. Cette régression a touché aussi bien les crédits de court terme que les crédits de moyen et long termes dont les parts sont passés, respectivement, de 7,4% à 4,8% et de 11,2% à 7,8% entre 1995 et 2004³⁴.

Toutefois, cette perte d'importance de l'agriculture dans l'ensemble des crédits accordés peut être attribuée à la tendance à la baisse du poids relatif de ce secteur dans l'activité économique. Ainsi, pour mieux apprécier le degré d'intégration de l'agriculture dans le circuit financier, il est plus significatif d'analyser l'évolution du poids de crédit dans le financement de l'investissement agricole en particulier sa composante privée. Le schéma global de financement de l'agriculture, pour les quatre derniers plans de développement, est illustré par le tableau suivant

Tableau 3- 7 Evolution du schéma de financement de l'investissement agricole

	VII Plan 1987-1991		VIII Plan 1992-1996		IX Plan 1997-2001		X Plan 2002-2006	
	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %
Investissement public	958,9	100	1533,9	100	2094,9	100	1975,46	100
Budget de l'Etat	545,22	56,8	796,14	52	1117,8	53	946,99	47,9
Hors budget	309,84	32,3	681,61	44	937,42	45	958,03	48,49
Crédits bancaires	66,04	6,9	11,09	1	0	0	0	0
Fonds propres	37,8	4	45,06	3	39,68	2	70,43	3,56
Investissement privé	729,96	100	1244,7	100	2146,05	100	2235,84	100
Budget de l'Etat	198,07	27,1	212,7	17	430,34	20	426	19
Hors budget	7,5	1	*	*	*	*	*	*
Crédits bancaires	249	34,1	437,34	35	479,07	22	549,75	20
Fonds propres	275,37	37,8	594,65	48	1236,64	58	1260	61
Total investissement	1688,15	100	2778,6	100	4241,04	100	4277,3	100
Budget de l'Etat	743,28	44	1008,84	36,3	1548,11	36,5	1375,27	32,1
Hors budget	316,65	18,7	681,62	24,6	937,54	22,1	1020,22	24
Crédits bancaires	315,05	18,7	448,43	16,1	479,07	11,3	549,75	12,8
Fonds propres	313,17	18,6	639,71	23	1276,32	30,1	1332,06	31,1

Source : Ministère de l'Agriculture « *Annuaire des Statistiques Agricoles* » plus nos calculs

Ainsi, l'évolution de la contribution des différentes sources de financement de l'investissement agricole fait apparaître une tendance à la baisse de la participation de l'Etat qui est passé de 44 % au cours du VII^{ème} Plan (1987-1991) à 32 % au cours du X^{ème} Plan (2002- 2006). Toutefois, en dépit de cette baisse, la contribution de l'Etat reste

³⁴ CNEA 2006

relativement importante. En effet, en plus des investissements d'infrastructure dont il a la charge, l'Etat se trouve encore contraint de prendre en charge une partie du financement de l'investissement privé, en particulier pour les petites et moyennes exploitations.

Parallèlement, la contribution du secteur bancaire dans le financement des investissements agricoles reste modeste et a même régressé en passant de 18,7 % durant la période du VIIème Plan (1987-1991) à 13 % durant la période du Xème Plan (2002- 2006), alors que la part de l'autofinancement a enregistré une augmentation remarquable puisqu'elle se situe à 31 % au cours du Xème Plan contre 18,7 % au cours du VIIème Plan.

Ces tendances qui caractérisent les contributions des différentes sources de financement se confirment de plus si l'on considère l'investissement agricole privé, c'est – à- dire celui réalisé par les exploitants. En effet, les données du tableau ci-dessus font apparaître que :

- De 27 % en 1987-1991, la part de l'Etat dans le financement de l'investissement agricole privé, est tombée à 19 % en 2002-2006. Cette évolution traduit la volonté de l'Etat de démanteler les formes d'aides qu'il accorde à l'activité économique et ce conformément aux orientations du PAS. Faut-il encore préciser que, de par sa nature même, l'intervention de l'Etat dans le financement de l'investissement agricole privé revêt un caractère transitoire et n'est pas appelée à durer. En effet, dès sa mise en œuvre, « *la politique interventionniste de l'Etat en la matière était fondée sur l'idée de "tremplin", c'est-à-dire d'accompagnement des exploitants dans la construction de leur éligibilité bancaire* »³⁵. De ce fait, le rôle de l'Etat dans le financement de l'investissement agricole privé est appelé à se rétrécir au profit du financement bancaire.

- Durant la même période, la contribution du secteur bancaire dans le financement de l'investissement agricole privé a connu une évolution similaire. Cette contribution est passée de 34 % en 1987-1991 à 20 % en 2002-2006.

- A l'opposé, le recours des exploitants agricoles à leurs fonds propres pour financer leur investissement a marqué un regain d'importance particulièrement visible. Au moment où les contributions de l'Etat et du secteur bancaire ont connu un rétrécissement, la part de l'autofinancement a enregistré une ascension pour culminer à 60 % en 2002-2006, alors qu'elle ne représentait que près de 38 % de l'investissement privés réalisés en 1987-1991.

Ainsi, paradoxalement, au lieu d'assister comme prévu à un renforcement du rôle du système bancaire dans le financement des investissements agricoles privés concomitant au rétrécissement inéluctable de l'intervention de l'Etat dans ce domaine, c'est plutôt un

³⁵ Akkari. T. p 182

affaiblissement relatif fortement marqué de ce rôle qui est enregistré doublé d'une hausse considérable de l'effort d'autofinancement.

D'ailleurs, une analyse en termes d'effectifs d'exploitants intégrés dans le système de financement institutionnel fait ressortir que la portée du crédit agricole reste dans l'ensemble manifestement limitée. Encore plus, les données statistiques font apparaître que la proportion des exploitants ayant bénéficié d'un crédit a même tendance à régresser aussi bien en absolu qu'en relatif : en 1990-1994, sur un total de 470 000 exploitants, 43858 ont bénéficié d'un crédit soit un taux de 9,3 % alors que sur la période 2000-2004, le crédit agricole n'a concerné que 32261 exploitants sur un total de 516000, soit un taux de 6,3 %. Cette tendance à la régression du nombre et de la proportion des exploitants bénéficiaires a concerné aussi bien le crédit de campagne (de court de terme) que les crédits d'investissement (de moyen et long terme) comme le montre le tableau suivant :

Tableau 3-8 : Accès des exploitants au crédit agricole

	1990-1994		2000-2004		Variation	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Crédits de campagne	24399	5,49	19651	3,81	-4748	-1,68
Crédits d'investissement	21422	4,55	13453	2,61	-7969	-1,94
Total crédits	43855	9,33	32261	6,25	-11549	-3,08
Nombre total d'exploitants	470 000		515 850			

Sources : Enquêtes sur les structures des exploitations agricoles 1994-95 et 2004-05

A ce propos, il convient de noter que, en dehors des périodes couvertes par les deux enquêtes, l'absence des données statistiques rigoureuses empêche d'établir, d'une manière pertinente, l'évolution à long terme des effectifs des exploitants intégrés dans le système de financement institutionnel. Toutefois, les informations disponibles sur les crédits de campagne montrent que le nombre des exploitants touchés par cette catégorie de crédit, quoi que fortement variable, n'ait jamais dépassé les 16000 soit au plus 3,5% du total des exploitants agricoles. D'autant plus, ce nombre affiche une tendance claire à la baisse.

Avec une telle portée, le crédit de court terme, ou crédit de campagne, reste limité à une minorité des exploitants sans cesse décroissante. Pour le crédit de moyen et long terme, destiné au financement de l'investissement, et de par sa nature même, il y'a peu de chance pour que l'évolution soit différente. En effet, étant donné que les ressources financières en jeu sont beaucoup plus substantielles et que, par ailleurs, l'activité agricole est fortement marquée par les aléas climatiques, ce type de crédit expose les banques à des risques plus importants. Ainsi, on peut affirmer, sans grand risque d'erreur, que la faiblesse et la baisse du nombre des exploitants agricoles intégrés dans le système de financement institutionnel s'inscrivent dans une large tendance qui dépasse le cadre de deux enquêtes.

Au terme de cette analyse, on est alors en droit de s'interroger sur les facteurs qui entravent la diffusion de la pratique de crédit agricole. Du côté des exploitants, et en se basant sur les résultats des enquêtes sur les structures des exploitations agricoles de 1994-95 et 2004-05, force est de signaler la proportion anormalement faible des exploitants ayant exprimé des demandes de crédit. Cette proportion qui s'établissait à 15,5 % en 1990-1994 a même enregistré un recul pour se situer à 12,5 % en 2000-2004. Par type de crédit, la même proportion est passée de 7,5 % à 5,5 % pour les crédits de campagne et de 8,4 % à 7,2 % pour les crédits d'investissement. Un tel constat témoigne d'un certain comportement d'« hostilité » des exploitants vis-à-vis de crédit institutionnel. A ce niveau, l'absence des données statistiques rigoureuses et pertinentes empêche toute tentative de dévoiler les raisons profondes qui se cachent derrière ce comportement. Néanmoins, les données fournies par les deux enquêtes mentionnées sur les raisons exprimées et avancées par les exploitants pour justifier la non formulation d'une demande de crédit permettent, quoi que timidement, d'avancer quelques éléments d'explication. Ces données sont illustrées par le tableau ci-après :

Tableau 3-9 : Evolution de la proportion des exploitants non demandeurs de crédit selon la raison invoquée

	1990-94	2000-04
Risque d'endettement	24,1 %	27,1 %
Difficulté d'accès au crédit	19,1 %	28,1 %
Existence d'autres sources de financement	6,7 %	8,8 %
Endettement	2,5 %	2,0 %
Taux d'intérêt élevé	1,7 %	1,8 %
Autres	45,0 %	32,3 %

Source : Enquêtes Structures 1994-95 et 2004-05

Tout d'abord il importe de signaler que les raisons non explicitées, présentées sous la rubrique "Autres", sont très importantes en terme de proportion ce qui ne manque pas d'affecter l'analyse. En effet cette rubrique peut intégrer des raisons aussi importantes que celles qui apparaissent explicitement dans les données des enquêtes. Parmi ces raisons on peut citer le manque d'information chez les exploitants, voire même l'ignorance totale des mécanismes, des conditions et des procédures de demande et d'obtention des crédits, surtout que 46 % des exploitants sont analphabètes, 84 % n'ont pas dépassé l'enseignement primaire et 14 % uniquement d'entre eux ont un niveau secondaire ou professionnel. Une réalité qui semble peu ou pas prise en compte dans l'élaboration de la politique et la conception du système de financement de l'agriculture

Mis à part la rubrique "Autres", cinq raisons sont explicitées dont deux prennent, relativement, plus d'importance à savoir le risque d'endettement et la difficulté d'accès aux

crédits. Concernant le risque d'endettement, celui-ci est à mettre en relation avec la modestie et le caractère aléatoire du revenu des exploitants dont l'activité est fortement dépendant des aléas climatiques. Ne pouvant espérer un revenu suffisant à la fois pour subsister et financer, au moins partiellement, les investissements, les exploitants s'abstiennent de toute demande de crédit par crainte de se trouver dans l'incapacité de rembourser.

Quant à la difficulté d'accès au crédit, celle-ci est à mettre, en partie, en relation avec la complexité du système de financement de l'agriculture qui fait intervenir une multitude d'agents. Mais ce qui explique le plus cette difficulté réside plutôt dans les conditions de garantie matérielle et réelle et de rentabilité exigées par les banques en particulier pour les crédits de moyen et long terme. En effet, une bonne majorité des exploitants ne disposent pas de titres de propriété ou à la limite ne disposent que de titres incertains. De plus, les revenus qu'ils dégagent sont le plus souvent modestes et aléatoires en raison, respectivement, de la faiblesse de leurs potentiels fonciers et de la dépendance de leur activité des aléas climatiques. Ces exploitants ne répondent pas aux critères d'éligibilité et sont, de ce fait, exclus du financement bancaire. Faut-il encore ajouter la complexité et la lourdeur administrative des procédures de crédit, à ce niveau l'analphabétisme et le faible niveau d'instruction qui caractérisent la population agricole ne font qu'accentuer la difficulté d'accès à ce mode de financement.

Enfin, il importe de signaler que « *le sentiment de la difficulté d'accès au crédit* », pour reprendre l'expression d'une étude du CNEA³⁶, s'est renforcé chez les exploitants entre 1990-94 et 2000-04 (en passant de 19 à 28 %). En réalité, cette évolution dépasse de loin le simple sentiment ; elle est plutôt la conséquence d'une répugnance de plus en plus prononcée du système bancaire, et ce en imposant des conditions d'accès au crédit de plus en plus sévères et sélectives. A ce propos, il convient d'analyser l'évolution du taux de satisfaction des demandes de crédit entre les deux enquêtes à travers la comparaison du nombre de demandeurs de crédit d'une part, et de ceux qui ont pu effectivement en bénéficier, d'autre part.

A la lecture du tableau ci-après, il se dégage que, entre les deux périodes, le taux de satisfaction s'est maintenu stable pour les crédits de campagne. Toutefois, cette stabilité n'est qu'apparente si l'on tient compte du fait que ces crédits sont en partie accordés sur fonds budgétaire de l'Etat. En effet, bien qu'ils n'aient représenté que 6 % des fonds de court terme, les crédits supervisés budgétaires ont touché entre 1998-99 et 2003-04, 43 %

³⁶ Ministère de l'agriculture « Revue du secteur agricole : Etude sur le financement du secteur agricole » DGEDA / CNEA, Version Définitive, Juillet 2006

des bénéficiaires des crédits de campagne. C'est donc l'importance des crédits supervisés budgétaires, en terme d'effectif de bénéficiaires, qui semble compenser la baisse du nombre des exploitants bénéficiaires des crédits de campagne bancaires, et qui a donc conféré au taux de satisfaction de crédit de campagne une apparente stabilité.

Tableau 3-10 : Demande et obtention de crédit (en nombre) et taux de satisfaction (en %) en 1990-94 et 2000-04

	1990-1994			2000-2004		
	Demande	Obtention	Taux de satisfaction	Demande	Obtention	Taux de satisfaction
Crédit de campagne	35309	24399	69%	28352	19651	69%
Crédit d'investissement	39642	21422	54%	37141	13453	36%
Total crédit	72757	43858	60%	64273	32261	50%

Source : Enquêtes Structures 1994-95 et 2004-05

Pour le crédit d'investissement, le taux de satisfaction à enregistré une nette détérioration en passant de 54% en 1990-1994 à 36 % en 2000-2004 ce qui n'a pas manqué de tirer vers le bas le taux de satisfaction globale. Ainsi, on ne considérant que les crédits octroyés par le système bancaire sur fonds propres, on peut affirmer que la tendance du taux de satisfaction à été vers la baisse aussi bien pour les crédits de court terme que pour les crédits de moyen et long terme. Une telle évolution témoigne d'une réticence de plus en plus manifeste des banques à s'impliquer dans le financement de l'activité agricole.

Cependant, encore une autre fois, l'absence d'informations statistiques rend difficile toute analyse satisfaisante de ce phénomène. Les seules informations disponibles sur les raisons de non obtention de crédit sont celles fournies par l'enquête de suivi de la campagne agricole 1992-93 et relative au crédit de campagne.

Tableau 3-11 : Répartition des exploitants selon la raison principale de non obtention de crédit (en %)

	Retard de l'accord	Manque des fonds bancaires	Prêts antérieurs non remboursés	Autres
Le Nord	35	5	42	18
Le Centre	23	9	6	62
Le Sud	59	-	-	41

Source : Ministère de l'Agriculture. Cité par Akkari. T. op.cit 2007.

Compte non tenue de la rubrique "Autres", l'une des raisons du non obtention de crédit est l'existence des prêts antérieurs non remboursés. A ce niveau il suffit de signaler que le montant des impayés aux prés de la BNA est de prés de 359 MD en 2004 et que, pour la même année, sur les 110 000 exploitants ayant des encours auprès de la banque, 98900, soit 88 %, ont des impayés. Il apparaît donc que, l'endettement devient un véritable facteur d'exclusion des exploitants du financement institutionnel, et ce malgré l'intervention de l'Etat, à deux reprises, pour prendre à charge certains impayés relatifs à

des prêts de court et de moyen terme. Cette intervention n'est, en fait, qu'une confirmation du poids de l'endettement comme obstacle à la croissance de l'agriculture. .

La deuxième raison invoquée, le retard de l'accord, est, pour le moins, énigmatique. En effet, dans l'agriculture, l'efficacité de toute activité est liée à l'exécution d'un certain nombre de tâches selon un calendrier bien déterminé. Ainsi, tout retard dans l'octroi de crédit (de campagne), altère l'exécution de ces tâches et affecte lourdement la rentabilité de l'activité agricole. En apparence, ce retard peut être attribué à la complexité des procédures et les lenteurs dans le traitement des dossiers. Toutefois, eu égard au nombre important d'exploitants touchés par ce phénomène on est en droit de s'interroger s'il ne reflète pas un comportement "conscient" des banques vis-à-vis des agriculteurs. Autrement, « *ne constituerait-il pas une manœuvre fomentée par le système bancaire et destinée à forcer les exploitants agricoles au renoncement à un endettement qui s'avère déconnecté des exigences de leur activité ?* »³⁷. Certes, la vérification de l'existence d'un tel comportement est difficile mais « *sa validation fournirait une preuve supplémentaire de la réticence du système bancaire à s'impliquer massivement dans le financement d'une activité, en l'occurrence l'agriculture jugée trop risquée* »³⁸

A ce propos, l'analyse de la répartition régionale de crédit de campagnes alloué aux grandes cultures en sec montre qu'il est concentré à 99% dans les gouvernorats du Nord en particulier de Béja et de Bizerte caractérisées par une pluviométrie importante associé à la prédominance des grandes exploitations céréalières. Egalement, l'Enquête Structures 2004-2005 a estimé la répartition des crédits de campagne ainsi : le Nord 85 % de demandes satisfaites de crédit de campagne contre 7% pour le Centre et 7% pour le Sud. Pour ces deux dernières régions, les crédits sont surtout financés sur les crédits directs bancaires et crédits supervisés destinés aux cultures maraîchères. Ce constat montre que les crédits à court terme, destinés à financer l'agriculture en sec, sont concentrés dans les régions les plus arrosées où on note moins de risque lié à la production et la valorisation des fonds bancaires et budgétaires. Pour le crédit d'investissement, la situation n'est gère différente puisque les demandes satisfaites de ce type de crédit se repartisse à raison de 64% dans le Nord contre 24 % et 12 % respectivement pour le Centre et le Sud

Ainsi, eu égard au nombre d'exploitants qu'il touche, le crédit bancaire perd du poids dans la structure de financement des investissements réalisés à l'échelle des exploitations. D'ailleurs, les Enquêtes Structures montrent que, pour les exploitants ayant investi, les revenus agricoles, les revenus extra-agricoles et le recours à l'aide financière

³⁷ Akkari. T « Le changement technologique dans l'agriculture en Tunisie » Thèse d'Etat en Sciences Economiques, FSEG Tunis 2007, p188

³⁸ Idem.

d'un parent sont plus fréquents que le recours aux crédits bancaires. Le tableau ci-après fournit une répartition, selon la nature des ressources utilisées, des exploitants ayant réalisé un investissement pour les périodes 1990-1994 et 2000-2004.

Tableau 3-12 : Répartition des exploitants ayant investi selon le mode de financement

Mode de financement	1990-1994		2000-2004	
	En 1000 exploitants	En %	En 1000 exploitants	En %
Revenu agricole	114,1	66,6 %	83,96	62,8 %
Revenu extra agricole	93,7	54,8 %	61,07	45,7 %
Aide d'un parent ou Crédit familial	16,2	9,5 %	9,9	7,4 %
Crédit institutionnel	18,7	10,9 %	10,41	7,8 %
Subvention de l'Etat	28,4	16,7 %	25,1	18,8 %
Crédit Fourmisseur	3,5	2,1 %	3,99	3 %
Autres			1,8	1,3 %

Source : Enquêtes structures 1994-95 et 2004-05

L'analyse comparative des intensités de recours des exploitants aux différentes sources de financement, tel qu'elle se dégage de ce tableau, fait apparaître que le crédit institutionnel reste peu répandu chez les exploitants agricoles. En effet, la proportion des exploitants ayant investi et faisant recours au crédit est relativement faible et a même régressé en passant de 10,9 % en 1990-1994 à 7,8 % en 2000-2004. Parallèlement, la proportion des agriculteurs ayant investi et bénéficié des subventions de l'Etat est en augmentation. Encore plus, le recours des exploitants aux subventions pour financer leur investissement est nettement plus important que celui manifesté pour le crédit. Cette évolution, si elle s'explique par la volonté de l'Etat d'encourager certains investissements jugés prioritaires (construction d'étables, équipements d'irrigation...) en leur accordant des subventions prélevées sur le FOSDAP, elle traduit également, la difficulté croissante, pour les exploitants, d'accéder au crédit bancaire.

Toutefois, bien qu'en régression, le recours des exploitants aux revenus agricoles et extra agricoles pour financer leur investissements reste prépondérant. En effet, face à un accès de plus en plus limité au financement institutionnel, et pour entreprendre des actions d'investissement, les exploitants sont dans leur majorité contraints de compter plus sur leurs propres ressources, c'est-à-dire les revenus agricoles et extra agricoles. Dans ces conditions, la capacité des exploitants à investir, et donc les perspectives d'évolution de l'investissement agricole privé, se trouvent largement déterminées par l'importance et la régularité de ses ressources.

Par ailleurs, en se référant toujours au même tableau, la proportion des exploitants qui ont fait recours à leur revenu agricole pour financer (totalement ou partiellement) leur investissement à régressé en passant de 66,6 % en 1990-1994 à 62,8 % en 2000-2004.

Egalement, la proportion de ceux qui ont fait appel aux revenus extra agricoles est passée, entre les deux périodes de 54,8 % à 45,7%. Eu égard à la perte d'importance des autres modes de financement (à l'exception des subventions), cette régression traduit l'essoufflement de ces deux sources elles-mêmes et leur incapacité, de plus en plus manifeste à soutenir l'effort d'investissement des exploitants. D'ailleurs, les données du tableau sur l'évolution du schéma de financement de l'investissement agricole confirment ce constat (Tableau 3-7) : l'investissement agricole privé, financé sur fonds propres a augmenté de 116 % entre le VII^{ème} et le VIII^{ème} Plans, de 107 % au cours du IX^{ème} Plan, pour se maintenir presque inchangé durant la période de X^{ème} Plan. Il apparaît donc que les fonds propres des exploitants sont de moins en moins en mesure de financer les actions d'investissement nécessaires. Ainsi, en tenant compte de l'accès de plus en plus restreint des exploitants au crédit bancaire et de l'insuffisance et la tendance à l'essoufflement de leurs propres ressources, on peut comprendre la tendance au fléchissement de l'investissement agricole privé. Une tendance qui risque fort de s'amplifier davantage.

Au terme de cette analyse, il apparaît, donc, que l'agriculture tunisienne est loin d'être dotée d'un système de crédit qui offre aux exploitants de véritables conditions de financement susceptibles de les inciter à investir et donc à s'inscrire dans une logique de croissance économique. Toutefois, force est de noter que ni le statut de la propriété des terres de la plupart des exploitants ni les risques liés aux aléas climatiques qui frappent lourdement l'activité agricole, ne sont de nature à encourager les banques à s'impliquer dans le financement de l'agriculture. Cette répugnance du système bancaire de s'engager activement dans le financement de l'agriculture traduit en fait un comportement "rationnel" de la part des banques. En effet, du moment où la rentabilité de l'activité agricole est limitée en raison de sa forte dépendance des aléas climatiques et du faible potentiel foncier de la majorité des exploitants, et que par ailleurs, toutes les réformes engagées vont dans le sens d'inciter les agents économiques (y compris les banques) à une utilisation rationnelle des ressources ; on ne peut s'attendre à ce que les banques détournent leur rationalité pour s'impliquer dans le financement d'une activité à rentabilité douteuse et soumettre leur fonds au risque de l'insolvabilité courante des paysans. Ce qui explique d'ailleurs, que, à l'exception de la BNA, banque à caractère public, la quasi totalité des banques tournent le dos aux agriculteurs. Autrement, tant que ses deux contraintes persistent et hypothèquent lourdement l'activité agricole il serait de la pure utopie d'espérer une réelle participation des banques dans le financement de l'investissement agricole

1.2.2- Un accès différencié aux sources de financement

En mettant en avant la rentabilité et la viabilité dans le financement des exploitations, la nouvelle politique de crédit et de l'investissement ne fait que renforcer le processus de différenciation entre les grands exploitants dont l'activité est rentable et l'accès au crédit est facile et qui peuvent donc investir et accumuler d'avantage, et les petits et moyens exploitants dont l'accès au crédit et, par conséquent, les possibilités d'investissement et d'accumulation sont limitées.

A ce propos, les données de deux Enquêtes Structures montrent que la proportion des exploitants ayant entrepris des actions d'investissement augmente avec la taille de l'exploitation. Au cours de la période 2000-2004, cette proportion atteint 61% chez les exploitants ayant des superficies de plus de 100ha, alors que, au niveau des petits exploitants, l'investissement reste relativement limité puisque seulement 23 % des exploitants ayant des superficies de moins 10ha ont investi durant la même période. Cette situation est à mettre en relation avec l'accès inégal des exploitants aux sources de financement, en particulier au crédit institutionnel. D'ailleurs, en se référant toujours aux mêmes enquêtes, il se dégage que le crédit agricole profite le plus aux grands exploitants puisque, en 2000-2004, la proportion des exploitants ayant obtenu un crédit s'élève à 19 % au niveau des exploitations de 50 à 100ha et 36 % au niveau de celles de plus de 100ha alors que, cette même proportion ne dépasse pas 4% au niveau des petites exploitations de moins 5ha

En effet, les grands exploitants n'ont pas de difficulté à emprunter. Ils offrent les garanties de patrimoine et de rentabilité nécessaires. Par contre, les petits exploitants ont une activité dont la rentabilité économique n'obéit pas toujours aux normes du système bancaire et ne possèdent parfois que des titres de propriété incertains. Ils se trouvent ainsi de plus en plus exclus de tout système régulier et stable de financement de leur activité. Pour mettre en évidence l'ampleur de ce processus d'exclusion, il convient d'analyser l'évolution du taux de satisfaction des demandes de crédit par catégorie d'exploitation, tel qu'elle se dégage des résultats de deux enquêtes sur les structures des exploitations agricoles.

Tableau 3-13 : Satisfaction de demandes de crédit par taille d'exploitation (en %)

Taille	Crédit de campagne		Crédit d'investissement		Total crédit	
	1990-1994	2000-2004	1990-1994	2000-2004	1990-1994	2000-2004
0 -5ha	65,50%	58,30%	51,60%	32,40%	57,50%	43,10%
5- 10ha	68,90%	72,50%	49,80%	33,10%	58,70%	50,50%
10 -20ha	67,50%	70,10%	52,80%	35,10%	59,10%	49,60%
20 -50ha	70,00%	78,80%	58,50%	39,60%	62,60%	56,40%
50 - 100ha	79,00%	86,20%	66,70%	66,60%	72,40%	76,30%
100ha et +	94,90%	93,80%	87,10%	80,60%	89,20%	88,70%
Total	69,10%	69,30%	54,00%	36,20%	60,30%	50,50%

Source : Nos calculs à partir des données des ESEA 1994-95 et 2004-05

Tout d'abord, il ressort de ce tableau que le taux de satisfaction des demandes de crédit est croissant avec la taille de l'exploitation. En 2000-2004, ce taux s'élève à 88 % pour les exploitants ayant une superficie de 100ha et plus, alors qu'il se situe à 43 % pour les exploitants détenant une superficie de moins de 5ha. Pour ce qui est de l'évolution du taux de satisfaction entre les deux période, la baisse est la plus importante pour la petite et moyenne exploitation de moins de 50ha et elle est insignifiante pour la frange supérieure de 100ha et plus, témoignant ainsi de la plus grande difficulté d'accès au crédit institutionnel pour les petits et moyens exploitants. Ce constat se confirme de plus si l'on considère le taux de satisfaction de crédit d'investissement dont l'évolution fait apparaître des disparités de plus en plus prononcées entre les différentes catégories d'exploitants. Le crédit d'investissement, est un crédit commercial exigeant des garanties matérielles réelles et une viabilité et solvabilité confirmées de l'exploitant. Ainsi en imposant des conditions sévères et sélectives, la banque cible les agriculteurs et les exploitations les plus viables présentant des projets rentables. Les petites et moyennes exploitations dont la rentabilité est limitée par la modicité de leur potentiel foncier font face à des difficultés croissantes pour accéder à ce type de crédit.

Quant au crédit de campagne, tout en étant croissant avec la taille de l'exploitation, le taux de satisfaction s'est amélioré entre 1990-1994 et 2000-2004, à l'exception pour les exploitations de moins 5ha. Toutefois, cette amélioration du taux de satisfaction des crédits de campagne voile une diversité des situations et des profils entre les différentes catégories d'exploitations. En effet, les crédits de campagne sont classés en trois catégories : les crédits bancaires, les crédits supervisés bancaires et les crédits supervisés budgétaires. Selon une étude du CNEA³⁹, il apparaît que les crédits bancaires profitent le plus aux grands exploitants sensés être plus viables, les crédits supervisés sur fonds bancaires

³⁹ CNEA « Etude sur le financement du secteur agricole » 2005

s'orientent vers la frange haute de la petite et moyenne exploitation et les crédits supervisés budgétaires vers les plus petits agriculteurs. Dans ce contexte, le système de revolving conçu pour les crédits budgétaires demeure limité, de ce fait l'alimentation de la ligne de crédit budgétaire supervisé se fait en grande partie par la participation de l'Etat et d'une moindre mesure par les recouvrements. Autrement, en raison de la faiblesse manifeste de la solvabilité des petits exploitants et l'accumulation des impayés qui en découle, c'est la pérennité même de ce type de financement qui est en question.

Cet accès différencié des exploitants au mode de financement institutionnel apparaît enfin dans la contribution des différentes sources dans le financement de l'investissement. Le tableau suivant illustre pour chaque strate d'exploitation la proportion d'exploitants ayant investi selon la nature des sources utilisées.

Tableau 3-14 : Répartition des exploitants ayant investi selon la taille de l'exploitation et le mode de financement (en%)

	Revenu agricole		Revenu extra agricole		Crédit institutionnel		Crédit Familial		Subvention		Crédit fournisseur	
	1990-94	2000-04	1990-94	2000-04	1990-94	2000-04	1990-94	2000-04	1990-94	2000-04	1990-94	2000-04
Moins de 5ha	53,7	55,8	63,1	52,7	8,2	6,0	9,5	7,8	13,2	17	1,1	2,7
5 - 10ha	67,6	63	55,3	43,9	10,6	8,5	10,3	7,5	16,5	19,5	1,7	2,5
10 – 20ha	75,4	68,3	50,7	39,5	11,6	8,6	9,8	7,4	19,3	19,7	2,1	3,3
20 – 50ha	81,9	74,4	44,4	37,3	13,8	8,9	8,2	6,9	19,4	19,4	3,0	3,4
50 – 100ha	88,3	83,4	31,7	28,9	18,3	12,8	8,3	5,8	23,3	28	6,7	4,0
100ha et +	90,3	85,3	22,6	20,6	32,3	23,6	6,5	4,2	29	26,8	9,7	13,4
Total	66,6	62,8	54,8	45,7	10,9	7,8	9,5	7,4	16,7	18,8	2,1	3

Source : Enquêtes Structures 1994-95 et 2004-05

L'analyse de l'intensité des différents modes de financement par classe d'exploitants fait ressortir les faits suivants :

Tout d'abord, le recours au crédit institutionnel pour financer l'investissement augmente avec la taille de l'exploitation. En 2000-2004, la proportion des exploitants qui on investi et bénéficié d'un crédit se situe à 6 % pour la strate de moins 5ha contre 12,8 % pour les exploitants détenant une superficie de 50 à 100ha. Les exploitations de 100ha et plus se détachent des autres puisque, pour ces exploitations, la même proportion atteint près de 24 %. Simultanément, le recours des exploitants au crédit fournisseur progresse avec la taille, et est même insignifiant pour les exploitations de moins 100ha et il semble que ce crédit obéit aux mêmes critères d'éligibilité que le crédit bancaire.

D'autre part, le recours des exploitants aux subventions de l'Etat, est, pour les deux périodes, plus fréquent que le recours au crédit et ce, pour toutes les strates de tailles (à l'exception de la strate 100ha et plus pour la quelle le recours au crédit était plus fréquent en 1990-94, mais cette situation s'est renversé au profit des subventions en 2000-2004). Ce recours aux subventions à même gagner d'importance ce qui traduit, comme il est déjà

signalé, les difficultés croissantes d'accès au crédit agricole. Toutefois, il importe de noter que la proportion des exploitants ayant bénéficié d'une subvention pour financer leur investissement est en progression avec la taille de l'exploitation. Pour la période 2000-2004, de 17 % pour les exploitations de moins 5ha, cette proportion passe à près de 27 % pour les exploitations de 100ha et plus. Il apparaît donc que, paradoxalement, ce sont les grands exploitants qui profitent le plus des subventions accordées par l'Etat.

En effet, selon les dispositions du code d'investissement, ne peuvent bénéficier des avantages et subventions accordées sur le fonds du FOSDAP que les exploitants dont les projets sont jugés viables par les instances techniques de l'APIA. Le nombre des projets agréés par l'APIA entre 1995 et 2004 et leur schéma de financement sont représentés par le tableau suivant :

Tableau 3-15 : Nombre des projets agréés et leur schéma de financement en 1000 DT par catégorie pour la période 1995-2004

Catégorie de projets	Nombre d'opération	Auto-financement	Crédit	Subvention	Subvention / opération	Subvention/ Investissement.
A	190 330	308 900	73 200	238 400	1,25	0,38
B	35 596	644 393	67 760	281 740	7,91	0,28
C	16 252	1033 623	271 357	233 437	14,36	0,15

Source : CNEA 2005

Eu égard au nombre de projets agréés, c'est à la catégorie A que revient la part la plus importante, de même le montant des subventions ramené au montant des investissements par catégorie de projet permet de constater qu'un dinar investi dans la catégorie A bénéficie d'une subvention de 38 % contre 28 % et 15 % respectivement pour les catégories B et C. Ainsi, en apparence le soutien de l'Etat à l'investissement agricole est plus important pour les petites et moyennes exploitations.

Toutefois, en tenant compte des effectifs d'exploitants par catégorie ce constat est à nuancer. En effet, selon l'« Etude de la Petite Agriculture à Caractère Familiale et Social », la catégorie A regroupe près de 87 % du total d'exploitants soit, en considérant le nombre total d'exploitants recensés par l'Enquête Structure 2004-05, près de 450 000 exploitants. Les 13 % restants, soit environ 66 000, sont classés dans les catégories B et C. Ainsi, en reprenant les données du tableau précédent et sous l'hypothèse qu'à chaque projet d'investissement correspond un exploitant, alors les subventions accordées par l'Etat sur le fonds du FOSDAP, n'ont touché, entre 1995 et 2004, que 40 % des exploitants de la catégorie A contre près de 80% pour les catégories B et C prises ensemble. Dans ces conditions, eu égard à la proportion des exploitants concernés, les encouragements du code d'investissement semble plutôt profiter le plus aux grands exploitants.

Enfin, concernant les autres sources de financement, on note que le recours des exploitants au revenu agricole pour financer leur investissement est en progression avec la taille alors que l'intensité du revenu extra agricole et des aides et prêts familiaux diminue avec la taille. Cette évolution, en apparence contrastée, de l'intensité de recours des exploitants à ces sources de financement traduit en fait la même réalité et s'explique comme suit :

Pour les petits exploitants, en raison de la faiblesse de leur potentiel foncier, ceux-ci sont confrontés à un taux d'occupation faible et des niveaux de revenus aléatoires et modestes. Pour subsister et financer totalement ou partiellement leur investissement, ces exploitants sont enclins à exercer une activité extra agricole leur permettant un revenu supplémentaire et \ou compter sur les possibilités que le cadre familial peut offrir en termes de prêts et d'aides. En revanche, les grands exploitants détiennent un potentiel foncier qui leur confère des opportunités de revenus plus larges dont une fraction peut être mobilisée pour financer les opérations d'investissement. D'ou le recours relativement faible de ces exploitants aux revenus extra-agricoles et aux aides familiales. D'autant plus que, en gagnant en consistance, le potentiel foncier accroît l'occupation à l'échelle de l'exploitation et restreint par conséquent, l'activité extra agricole.

2- Politique foncière et accès à la terre

Partie intégrante du programme d'ajustement structurel agricole (PASA), la politique foncière vise essentiellement la dynamisation du marché foncier supposé à lui seul capable d'assurer une *allocation optimale* des ressources foncières. Cette option prise pour la libéralisation du foncier n'a fait qu'aggraver les contradictions déjà existantes : le morcellement et la concentration de la propriété demeurent en fait les principales caractéristiques des structures foncières et semblent même s'accentuer.

2.1- Les réformes de la politique foncière

Le statut de la propriété foncière en Tunisie a connu des mutations profondes depuis l'indépendance. Les terres habous, enzels et collectives ont été intégrées en grande partie dans le circuit économique. Toutefois, jusqu'à la fin des années 80, certains problèmes fonciers persistent encore. Les principaux de ces problèmes sont le morcellement des terres, l'inachèvement du cadastre et de l'apurement des terres collectives et l'absentéisme.

Selon les données du Ministère de l'Agriculture, les 380 000 exploitations agricoles, recensées en 1989, sont composées d'environ 1 200 000 parcelles, soit 3,2 parcelles par exploitation en moyenne. Ce phénomène risque de s'amplifier et d'affecter la viabilité de

certaines exploitations, si des mesures ne sont pas prises pour favoriser le remembrement. Concernant le cadastre, environ 3 900 000ha sont immatriculés (1989). Mais il importe de signaler que 250.000 titres (60 % des titres) sont gelés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas tenus à jour. Cette situation handicape la mobilité des exploitations et le développement d'un marché foncier agricole, et surtout, réduit l'accès au crédit agricole. Pour ce qui est de l'apurement des terres collectives, une superficie de 300 000ha sur 1 500 000ha à privatiser n'est pas encore apurée. A cela s'ajoute le phénomène d'absentéisme, souvent associé à la pratique d'une agriculture extensive, qui n'a pas favorisé l'exploitation optimale des terres agricoles. Les absentéistes sont souvent des propriétaires pour qui l'agriculture n'est pas la principale source de revenu et de ce fait, ils investissent peu et n'intensifient pas leurs productions.

Ainsi, en raison de l'importance des questions foncières et de leurs impacts sur le développement des divers secteurs économiques, la mise en œuvre du PASA s'est accompagnée par l'adoption des nombreuses mesures se rapportant notamment à l'apurement foncier des terres agricoles, à la préservation des biens de l'Etat et l'amélioration du régime d'immatriculation foncière et sa mise à contribution pour la réalisation des objectifs de développement. Toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la logique libérale du PAS et ont pour objectif de développer le marché foncier et de lui faire jouer un rôle plus important afin d'assurer une allocation optimale des ressources.

Ces réformes ont débuté par la mise en œuvre d'un programme de liquidation et d'apurement des terres collectives. Ainsi la loi N° 88- 5 du 8 février 1988, modifiant celle du 28 septembre 1957, est venue renforcer les possibilités d'appropriation privée des terres collectives. Des mesures ont été prises pour doter les collectivités exploitant les terres collectives d'un statut leur permettant d'accéder à la propriété des terres agricoles non destinées au parcours et d'obtenir le financement pour leur mise en valeur.

En fait, la politique de privatisation des terres collectives a été initiée depuis le début des années 1970. Le gouvernement visait par cette politique à faire sortir ces terres de l'immobilisme auquel elles étaient soumises par leur ancien statut. Il s'agissait de les reconverter en pleine propriété remplissant leur rôle économique et social en reconnaissant aux membres des collectivités dotés ainsi de titres de propriété valables pouvant être présentés comme gages aux organismes de crédit pour leur mise en valeur. Dans le cadre du PAS, ce mouvement de privatisation des terres collectives s'est renforcé et semble être irréversible, puisque même les terres collectives considérées par l'administration comme terres à vocation pastorale, n'ont pu échapper à ce mouvement.

Avec la mise en application du PAS, la logique dominante est devenue celle du marché, et c'est au nom de la modernisation et du développement agricole que la privatisation des terres collectives est justifiée. L'argument avancé, classique d'ailleurs, est que l'agriculteur ne procédera pas à des engagements dans le long terme et des investissements lourds s'il n'a pas la sécurité juridique de la terre. C'est ainsi que le processus de privatisation des terres collectives s'est accéléré avec une participation de plus en plus importante du marché foncier dans la régulation des rapports de production.⁴⁰

Outre l'achèvement des programmes d'apurement foncier des terres collectives, une réforme foncière a été entamée au cours du VIII^{ème} Plan. Elle avait pour objectif d'accélérer la mise à jour des titres de propriété gelés, de limiter le morcellement et le parcellement des terres à des niveaux planchers permettant de garantir des conditions économiques de production et la viabilité des exploitations, et développer la mise en valeur des terres et combattre l'absentéisme et la sous-exploitation. Tout un dispositif juridique, permettant de lever les contraintes foncières rencontrées, a été adopté. Il s'agit de textes législatifs relatifs à la limitation du morcellement des terres agricoles, à la mise en valeur des terres agricoles abandonnées ou insuffisamment exploitées, et au réaménagement foncier et agraire des terres agricoles. L'accent a été mis au cours du VIII^{ème} Plan, en particulier, sur l'amélioration du régime d'immatriculation foncière à travers la simplification de la législation, le renforcement des commissions de cadastre obligatoire et l'actualisation des titres fonciers gelés.

Toutefois, en raison des résultats modestes, des mesures supplémentaires, guidées par le principe de la valorisation et de la contribution de chaque parcelle de terre agricole dans le processus de développement, ont été prises dans le cadre des IX^{ème} et X^{ème} Plans. A cet effet, l'action a porté sur la lutte contre l'abandon des terres agricoles, la sous-exploitation et le morcellement à travers la fixation de superficies minima d'exploitation à même de garantir la rentabilité économique des exploitations agricoles, de consolider l'emploi, tout en incitant à la différenciation entre l'appropriation de la terre et son exploitation, et la consolidation des avantages fiscaux et financiers visant à encourager l'exploitation indirecte par ceux qui ont l'expérience et la technicité nécessaires tout en préservant les droits des propriétaires. Les principales mesures prises dans ce sens ont concerné la mise en place d'une nouvelle législation pour lutter contre l'abandon, la sous-exploitation et le morcellement, en plus de l'unification des textes législatifs relatifs à la

⁴⁰ Ben Saad. A « Politiques foncière et dynamiques socio-spatiales : la privatisation des terres collectives dans la plaine de Bled'amra – Gafsa (Hautes Steppes tunisiennes) ». Thèse, Géographie, Université François RABELAIS de Tours 2002

reformé agricole dans les périmètres irrigués et leur extension pour qu'ils couvrent aussi l'aménagement foncier dans les terres en sec. D'un autre côté, un plan d'intervention visant la dynamisation du marché foncier a été mis en place, dans le but d'intégrer dans le circuit économique les exploitations agricoles gelées à l'instar du programme de restructuration des terres domaniales. Les efforts entrepris ont surtout visé la fixation de l'agriculteur sur sa terre, la consolidation de ses droits de propriété, l'octroi à chaque propriétaire d'un document justifiant ses droits, et lui permettant d'obtenir des crédits auprès des organismes financiers pour la mise en valeur et le développement de son exploitation.

Le deuxième volet dans la politique foncière concerne la restructuration des terres domaniales agricoles conformément à des critères garantissant une gestion efficace. En effet, sur un patrimoine de près de 800 000ha, l'Etat exploitait, jusqu'au début des années 1980, environ 500 000ha. La politique adoptée avant le PASA « *visait, en premier lieu, à faire des terres domaniales un outil de pénétration du capital dans le secteur agricole, en soulageant du paiement de la rente foncière et des immobilisations dans le foncier. La modernisation des procès de production et le rajeunissement des chefs d'exploitation, par l'installation des techniciens agricoles, constituait le second volet de cette politique* »⁴¹

Selon la loi du 6 août 1982, les terres domaniales peuvent être exploitées par les établissements publics, les Coopératives Agricoles, les Sociétés de Mise en Valeur et Développement Agricole, et les particuliers. Pour ces derniers la cession se fait sous des conditions résolutoires d'exploitation directe, d'installation personnelle et de mise en valeur. La priorité était réservée aux fils d'agriculteurs et aux techniciens sortant des Ecoles de formation et d'enseignement agricoles. Vu le succès relatif de cette opération, elle a été appelée à être renforcée par la suite.

Dans le cadre du PASA, un programme de restructuration des terres domaniales a été entamé en 1991. L'objectif de ce programme est d'assurer une gestion optimale des terres domaniales qui constitue, dans une optique d'amélioration de la productivité de l'agriculture, un moyen privilégié pour augmenter sensiblement la contribution de ces domaines à l'intensification de la production et participer, par un effet de rayonnement, à la diffusion des techniques avancées. Pour cela, une réforme des méthodes de gestion de ce patrimoine a été arrêtée et dont les composantes sont: (i) la consolidation des agro-combinats ayant réalisé des résultats satisfaisants et qui ne nécessitent pas un effort supplémentaire d'investissement; (ii) La confirmation des Unités Coopératives de Production qui ont exécuté des projets de développement et sont gérées dans des bonnes

⁴¹ Abaab. A et Elloumi. M. op.cit. 1995.

conditions ; (iii) la restructuration des fermes d'Etat (UCP, agro-combinats...) qui nécessitent des investissements de mise en valeur, ou qui n'ont pas réalisé des résultats satisfaisants. Ces fermes doivent être identifiées et érigées en Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA) ou loties et attribuées aux techniciens et jeunes agriculteurs ; (iv) la cession des petites parcelles domaniales aux anciens exploitants, aux techniciens ou aux jeunes agriculteurs moyennant une location pour une durée de 25 ans renouvelable.

Ce programme de restructuration a été appuyé par la définition des nouvelles formes de gestion, plus souples, garantissant une marge de manœuvre suffisante et une liberté de gestion conséquente pour les fermes qui resteront sous la supervision de l'OTD. L'accent a été aussi mis sur la consolidation des programmes de suivi de l'exécution des projets agréés dans le cadre de la constitution des sociétés de mise en valeur ainsi que les lots de techniciens afin de garantir le respect du cahier des charges et les orientations et objectifs pour lesquels les terres ont été louées.

Cette stratégie vise, en particulier, à rendre plus attrayants les investissements dans le secteur agricole à travers, entre autre, la promotion des nouvelles formes de gestion et de mise en valeur agricole, mettant en place une forme d'organisation du travail à caractère capitaliste et utilisant des techniques de production très intensives. Ainsi entre 1990 et 2005, le nombre des SMVDAs est passé de 23 à 270 et la superficie qu'elles couvrent de 54 000 ha à plus de 154 000 ha de terre. Toutefois, ce développement, relativement rapide, des SMVDAs n'implique pas nécessairement une amélioration de la rentabilité dans le secteur agricole ; il traduit, au moins en partie « *les difficultés d'accumulation du capital dans un secteur industriel de plus en plus exposé à la concurrence étrangère. L'agriculture encore protégée et assisté par l'Etat est devenue une sorte de refuge traduisant un comportement de repli d'un capital à la recherche de valorisation et donc de profit facile* »⁴².

A coté des SMVDAs, on assiste également au développement d'une nouvelle catégorie d'« *entrepreneurs agricoles* » composée des techniciens et ingénieurs agricoles installés sur des terres appartenant à l'Etat et louées, auparavant, aux grands exploitants. Entre 1990 et 2005, le nombre de « lots techniciens » est passé de 216 à 662 et les superficies qu'ils couvrent sont passées de 13450ha à 48741ha des terres domaniales. Cette option, présentée souvent comme l'un des moyens privilégiés pour garantir une meilleure intensification des systèmes de production, rappelle l'installation des colons par l'Administration durant la période de la colonisation française en Tunisie et traduit la

⁴² Bedoui. A. op.cit. 2004 p 452.

conception techniciste qui, depuis l'indépendance, continue à caractériser les choix de l'Etat tunisien en matière de politique agricole et la confiance accrue que les pouvoirs publics placent dans les couches sociales non originaires du monde agricole et rural.

Enfin, une autre dimension du programme de restructuration des terres domaniales concerne l'attribution des lots à des jeunes agriculteurs (le plus souvent fils d'agriculteurs) tout en les aidant à l'installation et l'exploitation directe. Depuis la mise en application de ce programme et jusqu'à la fin de l'année 2005, 4468 « lots jeune agriculteur » ont été attribués sur une superficie totale de 24903ha. Toutefois, il apparaît que cette opération est loin de refléter une réelle volonté de promotion matérielle et sociale de ces agriculteurs. Il est plutôt question de les installer sur des lots qui sont juste suffisants pour éviter leur départ vers les villes. La superficie moyenne d'un « lot jeune agriculteur » est, en effet, de l'ordre de 5ha contre des superficies moyennes de 73ha pour les « lots techniciens » et de 570ha pour les SMVDAs. Il apparaît également que, comme durant les premières décennies de l'indépendance, la confiance reste toujours placée dans la grande exploitation, considérée comme la seule capable de procéder à l'intensification de la production et de remplir les objectifs assignés à l'agriculture dans le modèle de développement économique.

2.2- Concentration foncière et morcellement de la propriété

Si le régime de propriété privée permet, théoriquement, d'assurer la sécurité des investissements, de faciliter l'accès au crédit, de dynamiser le marché foncier ; et si la politique de privatisation des terres collectives a permis de placer dans la dynamique de l'économie des terres qui jadis étaient mal exploitées ; il n'en demeure pas moins que d'autres contradictions apparaissent - ou plutôt se sont accentuées - et qui vont à l'encontre de l'objectif d'aboutir à une agriculture, économiquement et socialement, durable. Deux tendances sont observées : une tendance au morcellement de la propriété et une tendance à la concentration foncière.

Conduite au nom de la modernisation de l'agriculture, la politique foncière, initiée depuis le milieu des années 70 et renforcée avec la mise en œuvre du PAS, s'inscrit pour l'essentiel dans une logique libérale. L'objectif étant de dynamiser le marché foncier et de lui donner un rôle plus important afin d'assurer une *allocation optimale* des ressources. Comme conséquence, la terre fait de plus en plus l'objet de transactions pouvant ainsi entraîner une restructuration du patrimoine foncier dans le sens de la logique capitaliste, à savoir accentuer la concentration des terres entre les mains de quelques gros propriétaires. Comme l'écrivait Barriere, « *il semble évidents et les exemples le prouvent, que*

l'ouverture d'un marché foncier ne profite qu'aux plus puissants. Inévitablement, cela aboutit à générer une concentration. S'ensuit l'apparition du phénomène des paysans sans terre, qu'aucune loi ne peut éviter »⁴³. Autrement, la tendance à la concentration et l'accroissement des inégalités foncières sont les conséquences logiques de toute politique foncière libérale.

En dehors des données fournies par les enquêtes sur les structures des exploitations agricoles et par quelques études régionales, les informations disponibles ne permettent pas de suivre et d'analyser, avec pertinence, le processus de restructuration foncière en Tunisie. D'autant plus, au-delà de la politique foncière, une multitude de facteurs, parfois contradictoires, interviennent, rendant plus ou moins complexe la compréhension de ce processus. Néanmoins, l'étude des statistiques publiées par les enquêtes sur les structures des exploitations agricoles fait ressortir certains faits marquants.

Mais, là aussi, avant d'entreprendre l'analyse, il importe de signaler que, depuis l'indépendance, soit en l'espace de près de 50 ans, trois enquêtes sur les structures des exploitations agricoles uniquement ont été entreprises : 1961-62, 1994-95 et 2004-05. L'absence des données régulières interdit ainsi toute tentative de caractériser de manière précise la tendance d'évolution des structures foncières. Certes, les changements des structures foncières se produisent lentement dans le temps, mais ceci ne justifie, en aucun cas le fait que les deux premières enquêtes, en particulier, soient séparées de plus de trois décennies. La tâche est d'autant plus difficile si l'on tient compte des divergences méthodologiques qui existent, surtout, entre d'une part la première enquête et, d'autre part les deux dernières. Enfin, notons que des estimations statistiques ont été entreprises de manière périodique pour décrire l'évolution des structures foncières⁴⁴ mais, elles s'avèrent trop limitées et d'une consistance pour le moins douteuse.

Au-delà de ces remarques, l'évolution des structures des exploitations agricoles, tel qu'elle se dégage des Enquêtes sur les Structures des Exploitations Agricoles, dénote les caractéristiques suivantes :

⁴³ Barrière, O : « Gestion des ressources naturelles renouvelables et conservation des écosystèmes au Sahel : le foncier- environnement » Thèse de Doctorat en Droit, Université de Paris I, 1996

⁴⁴ Il s'agit des estimations entreprises dans le cadre des Enquêtes Agricoles de Base 1980, 1989 et 1991 et de : The World Bank « Republic of Tunisia. Agricultural sector adjustment loan » Medium term agricultural adjustment program. Septembre 1986

Tableau 3-16 Evolution des structures des exploitations agricoles entre 1961-62 et 2004-2005

Taille	1961-1962				1994-1995				2004-2005			
	Nombre		Superficie		Nombre		Superficie		Nombre		Superficie	
	1000	%	1000ha	%	1000	%	1000ha	%	1000	%	1000ha	%
Moins de 5ha	133,0	41,0	318,0	6,0	251,0	53,0	471,0	9,0	281,0	54,0	556,0	11,0
De 5 à 10ha	73,0	22,0	531,0	10,0	92,0	20,0	643,0	12,0	109,0	21,0	757,0	14,0
De 10 à 20ha	64,0	19,6	887,0	17,0	71,0	15,0	986,0	18,0	71,4	13,8	964,0	18,3
De 20 à 50ha	42,0	12,9	1388,0	27,0	43,0	9,0	1249,0	23,4	40,7	7,9	1216,0	22,6
De 50 à	9,0	2,7	583,0	11,0	10,0	2,0	645,0	12,0	10,0	2,0	651,0	12,0
100ha et plus	5,0	1,5	1499,0	29,0	4,0	1,0	1301,0	25,0	4,0	1,0	1127,0	22,0
Total	326	100	5206	100	471	100	5295	100	516	100	5271	100

Source : enquête sur les structures des exploitations agricoles. 1961-62, 1994-95 et 2004-2005

Tout d'abord, il se dégage que le nombre des exploitations agricoles a enregistré une nette augmentation passant de 326.000 exploitations au début des années 60 à 471.000 en 1994-95 et 516.000 en 2004-05, soit un taux de croissance de 58 %. Cette évolution peut être expliquée par l'aménagement foncier qui a intéressé les terres collectives, la restructuration des terres domaniales et le partage des terres par l'héritage. Durant la même période la superficie agricole n'a augmenté que de 1,2 % seulement et par conséquent la superficie moyenne par exploitation est passée de 16ha en 1961-62 à 11,2ha en 1994-95 et 10,2ha en 2004-05, soit une baisse de 36%. Et sous l'effet de la croissance démographique, la superficie agricole disponible par habitant a accusé une baisse en passant de 1,2ha en 1961-62 à 0,6 ha en 1994-95 et 0,5ha en 2004-05. Cette évolution considérablement disproportionnée des surfaces agricoles et du nombre des exploitants qui se les partagent dénote l'existence d'un processus de morcellement des exploitations.

Toutefois, il apparaît que ce au niveau des petites exploitations que le processus de morcellement est le plus accentué. En effet, les exploitations de moins 5ha ont connues la plus grande progression. Elles représentent actuellement 54 % du total des exploitations et gèrent 11 % des superficies contre 53 % des exploitations et 9 % des superficies en 1994-95, et 41 % des exploitations et 6 % des superficies en 1961-62. Le nombre des exploitations de moins 5ha est passé de 133000 unités en 1961-62 à 251000 unités en 1994-95 et 281000 unités en 2004-05, soit une augmentation de 111 % . Cette évolution s'explique essentiellement par le fait que le phénomène de partage des terres par l'héritage est, semble-t-il, beaucoup plus accentué au niveau de ce type d'exploitations.

Parallèlement à ce processus de morcellement, on assiste à une tendance à la concentration et à l'accroissement des inégalités foncières. Comme le montrent les résultats des enquêtes sur les structures des exploitations agricoles illustrés par le tableau ci-dessus, l'agriculture tunisienne demeure, en effet, caractérisée par une très forte inégalité dans la répartition des terres.

L'analyse des données du tableau précédant montre que les petites exploitations, de moins 20ha, continuent de représenter l'écrasante majorité des exploitations agricoles. Il semble même qu'elles aient gagné d'importance aussi bien en nombre qu'en superficie. Elles passent de 82% à 88 % du total des exploitations et les superficies qu'elles occupent passent de 33 % à 43 % de la superficie totale. Pour les exploitations de 20 à 100ha, le pourcentage de leur effectif diminue de 15,6 % à 11% et leur part dans le total des superficies a enregistré une baisse de 38 % à 35%. Enfin, les grandes exploitations (de 100 ha et plus) semblent avoir perdu quelque peu de leur importance. Elles ne représentent en 2004-05 que 1% du total et couvrent 22 % superficies agricoles contre 1,5 % de l'effectif total des exploitations et 29 % du total des superficies en 1961-62. Leur nombre est passé de 5000 unités en 1961-62 à 4000 unités en 2004-05, soit une baisse de 20 %.

Mais ce qui saute aux yeux le plus est le profond déséquilibre dans la répartition des terres. En 1961-62 moins de 1,5 % des agriculteurs exploitent 29 % des superficies alors que 82% n'en cultivent que 33 % des superficies totales. En 2004-05, 1% des exploitants gèrent 22% des terres alors que 88% doivent se partager 39% des superficies.

Parmi les facteurs explicatifs de cette tendance, on peut placer en tête le processus de privatisation des terres collectives. En effet, si auparavant, l'exploitation appartenait à la famille et gardait de ce fait son statut collectif qui la préservait de l'émiettement par l'héritage, avec l'application d'une politique libérale à partir des années soixante-dix, la terre devient une propriété individuelle et donc sujette au morcellement dû à l'héritage. Mais aussi, et du même coup, la terre devient objet de transaction ce qui, théoriquement, favorise sa concentration entre les mains d'une minorité de grands propriétaires. D'autant plus qu'au moment de la mise en application du programme de privatisation, aucun dispositif n'a été prévu, permettant de délimiter les exploitations agricoles dans des dimensions raisonnables, qui tiennent compte de la nature du sol et de la culture pratiquée, et par là de lutter contre les phénomènes de morcellement mais aussi de la concentration foncière.

Il est vrai, qu'à partir du milieu des années 80, les pouvoirs politiques, conscients de la gravité du problème, ont mis en place un dispositif associant des mesures budgétaires et juridiques destinées à favoriser la préservation de l'unité économique de l'exploitation agricole et contrecarrer les effets négatifs du morcellement des exploitations par l'héritage. Ainsi, la loi de finances de 1987 a institué l'exonération des droits de mutation pour les co-héritiers qui acceptent de maintenir leur part dans l'indivision et préserver ainsi l'unité de l'exploitation en consentant le bail à l'un des co-héritiers. Sur le plan juridique, le code de

droits réels établit également la prééminence du principe de l'unité économique de l'exploitation agricole et définit des instruments spécifiques pour son application.

Certes, une appréciation objective de la contribution d'un tel dispositif dans la limitation du morcellement des exploitations est difficile. Cependant, eu égard à l'ampleur prise par le phénomène de morcellement on peut avancer que ce dispositif n'a eu qu'une application restreinte et / ou qu'il est contrecarré par d'autres mécanismes agissant en sens opposé. La réduction des possibilités d'emploi en dehors de l'agriculture, la montée du chômage et la détérioration des conditions de vie en milieu urbain, le rétrécissement des possibilités d'émigration, ..., etc., se sont traduites par un mouvement de retour à la terre comme valeur de refuge ; ce retour à la terre et le partage de la propriété entre tous les ayants-droit qui en découle, constitue l'un des mécanismes ayant contribué au renforcement du processus de morcellement.

Toutefois, il importe de signaler qu'un tel dispositif se trouve dès le départ tronqué, du moment où, il se propose de combattre le morcellement sans, à la fois, remédier à l'inégalité des structures foncières, comme si les deux phénomènes sont totalement indépendants. Par ailleurs, et d'une manière générale, des tels dispositifs palliatifs perdent d'importance et ne peuvent avoir qu'une portée limitée, dans un contexte où, depuis la mise en œuvre du PAS, l'attachement à une économie ultra-libérale semble progressivement déléguer au marché le soin de résoudre les questions liées à la répartition de la ressource foncière, bien évidemment au profit des plus puissants, supposés satisfaire au mieux les exigences du marché et de la compétitivité.

A ce propos, des études ont mis en évidence que, dans les régions concernées, les différences sociales sont plus accentuées qu'elles ne l'étaient avant la privatisation des terres collectives. Ainsi, le travail de Ben Saad sur la privatisation des terres collectives dans la plaine de *Bled'amra* (Gouvernorat de Gafsa) conclut que « *sur les parcours privatisés, la terre a changé de main et le passage d'un statut familial à un statut individuel a entraîné une concentration des terres... Tout s'est passé comme si la refonte de la propriété avait permis le renforcement des notables et l'émergence d'une classe d'agriculteurs sur laquelle l'appareil gestionnaire s'appuie pour développer une agriculture moderne dans le sens où l'entend l'Etat, tandis que la majorité des familles dispose d'un espace restreint et s'appauvrit* »⁴⁵. Ces conclusions se basent sur une série d'enquêtes réalisées par l'auteur qui concernent, entre autre, les transactions foncières effectuées dans la région durant la période 1980-1999. Les résultats de ces enquêtes montrent que le nombre de transactions et les superficies moyennes présentées à la vente

⁴⁵ Ben Saad. Op. cit. 2002

ont connu une allure ascendante avec, un pic remarquable durant la période 1995-1999, caractérisée également par une augmentation spectaculaire du prix de la terre. De même, ce sont surtout les petits paysans (plus du tiers d'entre-eux) qui n'ont pas les moyens financiers pour s'agrandir ni aussi pour faire face aux dépenses nécessaires à la mise en valeur de leurs terres qui présentent une partie ou la totalité de leur exploitation à la vente. De l'autre côté, les grands propriétaires se présentent comme les principaux acheteurs et en profitent pour s'agrandir davantage. L'auteur conclut, enfin, sur la tendance à l'aggravation de la concentration foncière, aboutissant à la paupérisation et la pauvreté des paysans et obligeant la plupart d'entre eux à emprunter le chemin de l'exode.

De même, l'analyse des données d'enquêtes réalisées dans la région de Zaghouan, dans le cadre de «PAR/PAA»⁴⁶, font ressortir d'importants changements dans les conditions d'accès et de mobilisation de la ressource foncière⁴⁷. En effet, si les politiques de privatisation des terres collectives et de restructuration des terres domaniales ont permis le développement des nouvelles possibilités d'accès à la terre pour certains groupes (des nouveaux groupes qui s'installent dans l'agriculture ; nouveaux promoteurs agricoles, les investisseurs urbains issus du commerce, de l'administration ou des professions libérales.), on note également une tendance à la restriction de l'accès d'autres groupes à la ressource foncière. Cette tendance qui concerne surtout les petits exploitants dans l'agriculture vivrière se manifeste dans le morcellement des terres lié notamment à la pression démographique, l'abandon des terres en location, la restriction de l'accès aux terres de parcours, la diminution des possibilités de location d'achaba⁴⁸, la vente de terre... etc. Les déterminants de ces dynamiques sont la hausse du prix de la terre et des locations, l'urbanisation, l'endettement des agriculteurs et d'une manière plus générale, une plus grande compétition pour l'accès à la terre.

En somme on assiste à un processus de morcellement particulièrement prononcé pour les petites exploitations. A ce propos, il importe de signaler que ce phénomène de rétrécissement de la taille des exploitations par le morcellement, constitue une réelle menace pour la viabilité économique et sociale des exploitations. En effet il s'agit d'« *un problème économique lorsque l'exploitation n'a pas la taille optimale pour appliquer des économies d'échelle ; c'est un problème social lorsque le revenu de l'exploitation est insuffisant pour subvenir aux besoins de l'exploitant et de sa famille ; c'est un problème*

⁴⁶ Programme d'Action Régionale de Politiques Agricoles et Alimentaires, lancé par le CIHEAM avec le concours de l'Union Européenne. Dans ce programme le volet «Politiques Agricoles et Alimentaires» est confiée à l'IRESA de Tunis et l'IAM de Montpellier. Les travaux sont synthétisés in : Bachta, M S et Ghersi, G « Agriculture et Alimentation en Méditerranée », CIHEAM – IRESA- KARTHALA, 2004.

⁴⁷ Elloumi, M et Jouve, A-M « Restructuration et réorganisation foncière » in Bachta, M S et Ghersi G, op.cit 2004

technique lorsque la petite taille de l'exploitation bloque l'application des technologies modernes dans le domaine de l'agronomie »⁴⁹. Particulièrement dans les petites exploitations, le morcellement tend à rendre la terre structurellement inutilisable et inapte à toute tentative d'amélioration technique.

Progressivement on parvient à une situation où le revenu issu de l'agriculture devient dérisoire et où « *ce n'est plus l'exploitation qui fait vivre la famille mais la famille qui fait vivre l'exploitation* »⁵⁰. Une telle situation ne manque pas de pousser un grand nombre des petits paysans à se débarrasser de leurs lopins en les cédant aux gros propriétaires. Et c'est ainsi que, l'intégration de la terre dans l'économie de marché, tend à concentrer ce moyen de production entre les mains d'une minorité d'exploitants. De ce fait, la concentration et le morcellement constituent, en réalité, les deux termes d'un même processus. Produit d'une politique libérale, ce processus accentue les disparités sociales et favorise la paupérisation et par conséquent l'appauvrissement d'une large fraction de la paysannerie et son évolution forcée vers l'exode et la prolétarianisation.

3- Le désengagement de l'Etat et l'accès aux services agricoles

Autant que l'accès au foncier et aux sources de financement, l'agriculture familiale a besoin, pour survivre ou se consolider, des services d'appui (commercialisation, approvisionnement, formation, vulgarisation, infrastructure...). Cependant, si l'Etat a joué pendant longtemps un rôle prépondérant dans la fourniture de ces services, ce rôle est de plus en plus contesté. Ainsi, dans un contexte de libéralisation et de désengagement de l'Etat, des « *organisations professionnelles* » ou « *de producteurs* » ont été créées afin d'amener les producteurs à prendre en charge, graduellement, des fonctions autrefois assurées par les services publics.

3.1- Désengagement de l'Etat et promotion des organisations professionnelles

Le démantèlement des dispositifs étatiques d'appui aux producteurs ruraux est une composante fondamentale des programmes d'ajustement structurel imposés par les organismes financiers internationaux. Justifié par la théorie et l'idéologie néolibérales, ce démantèlement se base sur l'hypothèse de la faible efficacité de l'action publique.

⁴⁸ Location de jachère ou de chaumes pour les troupeaux

⁴⁹ Saadawy. T. « Le morcellement des exploitations agricoles et ses conséquences sur les systèmes agraires en Egypte » Options Méditerranéennes. Série A n 32, Pastoralisme et foncier, 1997, pp 195-200

⁵⁰ Kassah. A. « le retour à la terre palliatif à la crise du secteur minier dans la région de Gafsa ». In : l'eau et l'agriculture irriguée en Tunisie. Actes du séminaire de la Faculté des Lettres de Mannouba. Février 1995

En Tunisie, la politique de l'Etat a, depuis le milieu des années 80, accusé des changements sensibles dans le cadre de la politique d'ajustement structurel, essentiellement déterminée par le contexte et les difficultés financière du pays. Le programme d'ajustement sectoriel engagé dans l'agriculture a poursuivi les objectifs généraux de cette politique. Ce programme s'articule en fait autour d'un axe majeur : le désengagement de l'Etat. L'analyse officielle admet en fait que *« l'une des meilleures formes de soutien de l'Etat à l'agriculture consiste en un allègement de son interférence dans le processus de décision de l'entrepreneur agricole et dans son intervention sélective et différenciée dans la détermination des facteurs orientant cette décision (prix, loyer de la terre, salaire, etc.). A la limite, des marchés libres, dynamiques et bien réglementés peuvent assurer une meilleure progression du bien-être social général qu'une politique d'encadrement et de taxation des prix ne respectant pas les principes de rareté relative des denrées alimentaires et des facteurs servant à les produire, (...) L'Etat producteur et tuteur cédera sa place à un Etat régulateur, garant de l'intérêt général, du bon fonctionnement des marchés et de la stabilité des revenus »*⁵¹ Tout converge, donc, vers la réhabilitation de l'initiative privée dans l'activité agricole et la réinstitution de la régulation économique par le marché.

Dans cet esprit de libéralisation et de renforcement de la concurrence, l'Etat a procédé à la restructuration et à la révision des missions des principaux offices nationaux (élevage et pâturage, céréales, huile). Cette restructuration vise *« la répartition des rôles et des tâches entre l'administration et la profession appelée à prendre en charge les activités dites concurrentielles, menées jusqu'ici par l'administration »*⁵². Dans ce cadre, les missions de l'office de l'élevage ont été révisées en 1993 pour centrer son rôle sur l'aide, l'orientation et la vulgarisation en particulier en ce qui concerne l'amélioration des races et la production des aliments pour bétails. De même, le décret du 23 mai 1994 a autorisé le secteur privé à collecter et commercialiser (y compris à l'étranger) l'huile d'olive, ce qui a entraîné rapidement la marginalisation de l'ONH. Parallèlement, l'opération de démantèlement des Offices de mise en valeur des périmètres irrigués, a été intégrée dans la réorganisation du Ministère de l'Agriculture et le renforcement des structures régionales.

Toutefois, si ce désengagement de l'Etat est le plus souvent présenté comme un choix délibéré, justifié par la nécessité de *« rationaliser »* l'activité agricole à travers la réhabilitation de l'initiative privée, il est beaucoup plus imposé par le rétrécissement des ressources propres de l'Etat et l'affaiblissement de son rôle régulateur. En effet, la part des

⁵¹ Ministère de l'Agriculture « IXème Plan de Développement Economique et Sociale : le Développement Agricole et les Ressources Naturelles » Rapport général juillet 1997, p 40

recettes de l'Etat dans le PIB ne cesse de baisser régulièrement, passant de 34 % en 1986, à 30% en 1995, puis à 24 % en 2007. Si cette baisse trouve son origine dans l'essoufflement, depuis le début des années 1980, de la rente pétrolière sous l'effet conjugué de l'épuisement des gisements et de l'augmentation prohibitive des prix à l'importation des carburants, la part croissante des secteurs exportateurs moins imposés, la baisse des recettes douanières liée aux accords de libre échange et la privatisation des entreprises publiques bénéficiaires sont autant des facteurs qui pèsent de plus en plus sur les recettes de l'Etat.

D'une façon générale, l'engagement du pays dans la voie de la libéralisation et de l'ouverture pose de sérieux problèmes liés à la capacité de l'économie de compenser la baisse des recettes douanières. Depuis la conclusion de l'accord d'association avec l'Union Européenne dont l'un des piliers est le démantèlement total, quoique progressive, des droits de douane on assiste à une nette tendance à la baisse des recettes douanières. En 2003, les droits de douane représentaient 4,9 % des recettes budgétaires totales, en baisse constante depuis 2000 (6,5 %) et 1994 (13,2 %). Cette baisse résulte notamment des réductions tarifaires progressives portant sur les produits non-agricoles dans le cadre de l'accord avec l'Union Européenne, et l'augmentation des exemptions de droit de douanes accordées aux industries locales pour l'importation de leurs intrants. Avec l'achèvement de la mise en application de cet accord, prévu pour l'année 2008, ces ressources deviennent négligeables.

L'impact de la baisse des recettes douanières sur les ressources de l'Etat est renforcé par la tendance à la régression de ressources provenant des impôts sur les bénéfices des entreprises privées en raison du fléchissement de l'investissement privé et de l'accroissement des exonérations accordées par l'Etat aux entreprises exportatrices. En effet, les entreprises dites *offshore*, tournées totalement ou partiellement vers l'exportation, bénéficient d'une panoplie d'avantages qui impliquent le budget de l'Etat à plusieurs égards : exonération fiscales, facilités douanières et financement du coût de transport.

A cela s'ajoute l'amenuisement des plus-values des entreprises publiques, qui s'explique par les difficultés financières que connaissent certaines de ces entreprises, mais surtout par la privatisation d'une bonne partie d'entre elles. En effet, pour faire face à la tendance d'amenuisement de ces ressources propres, l'Etat a opté pour un renforcement du processus de privatisation des entreprises publiques, pour s'étendre non seulement aux entreprises qui connaissent des difficultés financières mais aussi aux entreprises relativement prospères (banques, cimenteries..), et ce, malgré la faiblesse des recettes

⁵² Ministère de l'Agriculture « Budget économique 1996. Agriculture, Pêche et Industries agroalimentaires »

provenant de cette opération. Le programme de privatisation qui a démarré en 1987 s'est ainsi particulièrement accéléré pendant la dernière décennie. Sur la période 1987-1994, 48 entreprises ont été privatisées pour un total de 134 millions de dollars. En comparaison, de 1995 à 2006, 194 entreprises ont été vendues au secteur privé pour 1,8 milliard de dollars⁵³. Dans les années à venir il est très probable que cette privatisation s'étendra de plus pour toucher des établissements stratégiques tel que les établissements d'énergie, d'électricité, de transport et de communication.

Ce recours à la privatisation des entreprises publiques est d'autant plus imposé par la nécessité de rembourser des dettes publiques devenues alarmantes. Ainsi, à titre d'illustration, sur les 2,25 milliards de dollars en contrepartie de la cession de 35% du capital de Tunisie Telecom, 1,5 milliard de dollars (67%) devrait servir au remboursement de la dette publique extérieure estimée en 2006 par le FMI à 19,2 milliards de dollars (65,9% du PIB)⁵⁴. Tout particulièrement, l'endettement (interne et externe) tend à prendre de plus en plus du poids dans le financement du budget de l'Etat, avec un recours de plus en plus marqué à l'endettement sur le « marché monétaire international » dont les conditions d'emprunt sont particulièrement sévères. Les emprunts de l'Etat auprès de l'étranger forment près de deux tiers du total de la dette publique et le poids de la dette dans le financement du budget de l'Etat est passé de 25 % en 1986 à 31% en 2006.

Ainsi, avec la tendance au rétrécissement des ressources propres, l'Etat risque de se trouver dans un cercle vicieux d'endettement excessif : la baisse des recettes douanières et des prélèvements sur les entreprises privées et l'amenuisement des plus-values des entreprises publiques se traduisent par un rétrécissement des ressources propres de l'Etat. Celui-ci se trouve donc dans l'obligation de s'endetter pour financer ses dépenses. Mais, si les recettes de privatisation ont permis, jusque là, de rembourser une partie de la dette, ces recettes disparaîtront avec la dernière entreprise à privatiser. Le risque est que l'Etat se trouverait dans une situation où il fait appel aux emprunts supplémentaires non plus pour assurer son rôle de développement et de régulation mais plutôt pour rembourser les dettes antérieures.

En somme, face aux pressions exercées par les bailleurs des fonds et l'amenuisement de ses propres ressources, l'Etat s'est trouvé contraint de comprimer ces dépenses et d'abandonner progressivement ses fonctions régulatrices. Ce désengagement qui, comme nous l'avons signalé, s'est traduit par une baisse de l'investissement agricole public s'est également étendu aux services d'encadrement et d'appui aux producteurs.

⁵³ OCDE – BAD « Perspectives économiques en Afrique 2003-2004 et 2006-2007 »

⁵⁴ OCDE- BAD 2007

Pour pallier à ce désengagement l'Etat a cherché à créer des organisations et des structures de relève pour les multiples services qu'il assurait auparavant. Ainsi, dès 1988, il a été décidé la création de 3 Chambres d'Agriculture (Nord, Centre et Sud)⁵⁵. De part leurs textes, ces chambres devraient assurer une mission consultative et une mission d'intervention dans le domaine agricole dont notamment un concours à la promotion et au soutien du secteur dans leurs régions de compétence, et une participation à la vulgarisation auprès des agriculteurs des méthodes techniques et économiques modernes permettant d'améliorer la production comme elles devraient contribuer à la diffusion des informations rattachées à ces buts.

Les efforts se sont poursuivis durant la période du VIII^{ème} Plan (1992-1996) afin de promouvoir les structures professionnelles agricoles et leur consolidation pour qu'elles parviennent à jouer le rôle qui leur est confié. C'est dans ce cadre que la législation relative aux groupements interprofessionnels a été révisée, en plus de la consolidation des autres structures professionnelles à l'instar des Chambres d'Agriculture, des Coopératives de Services Agricoles et des Associations des Intérêts Collectifs. La « *profession* » est donc appelée à contribuer à travers ses différentes structures, et de manière progressive aux efforts d'encadrement du secteur et d'orientation des agriculteurs, en plus de l'exécution de certains projets de développement. D'ailleurs, la loi du 23 juillet 1993, relative à la restructuration des groupements interprofessionnels, définit pour les groupements interprofessionnels dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire quatre fonctions dont les plus importantes sont la contribution dans le développement de la production et la régulation des marchés.

En matière d'appui à la vulgarisation et la formation, une Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole (AVFA) a été créée en 1990. L'AVFA étant un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques. Elle forme une structure d'appui à des cellules régionales de vulgarisation installées et gérées par les CRDA. Chaque gouvernorat est divisé en Cellules Territoriales de Vulgarisation (CTV) qui contrôlent chacune un groupe de Cellules de Rayonnement Agricole (CRA) sous l'autorité du CRDA

Toujours dans l'objectif d'assurer une redistribution progressive des rôles entre l'administration, la « *profession* » et les opérateurs privés, et à compter du VIII^{ème} plan, la volonté de dégager l'administration des actions de vulgarisation a été clairement affichée. Il était supposé que *la profession* prenne la relève sur le plan technique et sur le plan financier. Cette tendance qui n'a démarré que timidement a été renforcée, avec le X^{ème}

⁵⁵ Par application de la loi n° 88-27 du 25 Avril 1988

plan, en prévoyant un soutien de l'AVFA à la vulgarisation privée; et la spécialisation de la vulgarisation étatique aux exploitations à caractère social ou familial, ainsi qu'une spécialisation de la vulgarisation par des « conseillers » aux grands agriculteurs et sociétés agricoles avec la perspective d'une prise en charge complète des coûts à la fin du plan.

A ce titre, la loi organisant la profession du Conseiller Agricole privé a été modifiée par la loi du 14 octobre 2002 dans l'objectif de faciliter les conditions d'installation des conseillers et leur permettre de bénéficier de prêts fonciers et, de permettre aux ingénieurs locataires de terres domaniales de s'installer en même temps comme conseillers. De même, des groupes de formation et de conseil ont été constitués dans des centres de formation professionnelle. Ces groupes sont appelés à participer dans les activités de vulgarisation et répondre aux besoins des producteurs en «formation» et, devraient évoluer en « conseillers », avec une participation financière progressive des producteurs dans le coût de l'encadrement.

En 2006, il existe 201 coopératives de services agricoles (CSA), dont 12 dans le secteur de la pêche, 3000 Groupements d'intérêt collectif (GIC), 171 Groupements de développement de l'agriculture et de la pêche (GDAP) et 7 Groupements interprofessionnelles (GIP). Pour les CSAs, leurs activités, qui cornaient au départ la collecte du lait et la fourniture des services aux propriétaires de bétail, se sont étendues à la fourniture des intrants agricoles et la commercialisation des productions. Les GIC s'occupent de la fourniture d'eau potable (pour 219.000 familles) et la gestion de l'irrigation (110.000 familles sur 150.000 ha). Quant aux GDAP, il s'agit d'associations sans but lucratif dont l'objectif est de gérer collectivement les ressources naturelles à l'intérieur d'une zone donnée et de contribuer à son développement. La loi du 15 mars 2004 stipule que les GDAP doivent essentiellement s'engager dans la vulgarisation, la promotion de la coopération, la protection et la gestion des ressources naturelles, le soutien à l'investissement local et l'infrastructure de base et le règlement des questions d'occupation des sols. Enfin, les GIP qui ont pour but de rassembler tous les acteurs d'une même filière. Ils concernent le lait, la production halieutique, la production animale, les fruits et les légumes. Le financement des GIP provient des taxes para-fiscales recueillies par le Fonds de Développement de la Compétitivité dans les secteurs de l'Agriculture et de la Pêche (FODECAP)

Parallèlement, des centres techniques agricoles (CTA) ont été créés à l'initiative de l'UTAP et financés par le FODECAP, dans l'objectif de lier la recherche et la vulgarisation avec les besoins des agriculteurs. Il existe trois Centres qui couvrent les céréales, les pommes de terre et l'agriculture biologique. Pour compléter le tableau, notons

également qu'il existe quatre Centres de formation professionnelle, une association des conseillers agricoles privés composée de 90 conseillers agréés dont la plupart sont des retraités du Ministère de l'Agriculture et des « experts spécialisés », principalement des ingénieurs agronomes installés pour leur propre compte.

3.2- L'accès des exploitants aux services agricoles

Compte tenu des orientations visant le désengagement des structures administratives des domaines de la production, de la commercialisation, de la recherche, de la vulgarisation et de la formation, la promotion des *organisations professionnelles* et des *groupements des producteurs*, devrait permettre de prendre en charge la vulgarisation agricole, la collecte de certains produits et la distribution des intrants. Ainsi, des chambres d'agriculture ont été mises en place et la constitution des coopératives de services et des associations d'intérêt collectif a été encouragée. Dans ce cadre, l'« *entreprise agricole privée* » est invitée à assumer entièrement la charge de l'investissement et les groupements interprofessionnels sont, de plus en plus, appelés à gérer l'articulation des différents partenaires des filières agricoles. Quant à l'Etat, son rôle essentiel se rapporte « *au contrôle, à la préservation de l'intérêt général et au respect des lois et des normes* ». Cette tentative « *d'organiser la Profession agricole par en haut* »⁵⁶ a pour but d'atténuer l'impact négatif du désengagement de l'Etat. Toutefois, malgré les efforts déployés, il apparaît que la continuité des services, auparavant offerts par l'administration, est difficilement assurée par les organisations professionnelles et les opérateurs privés.

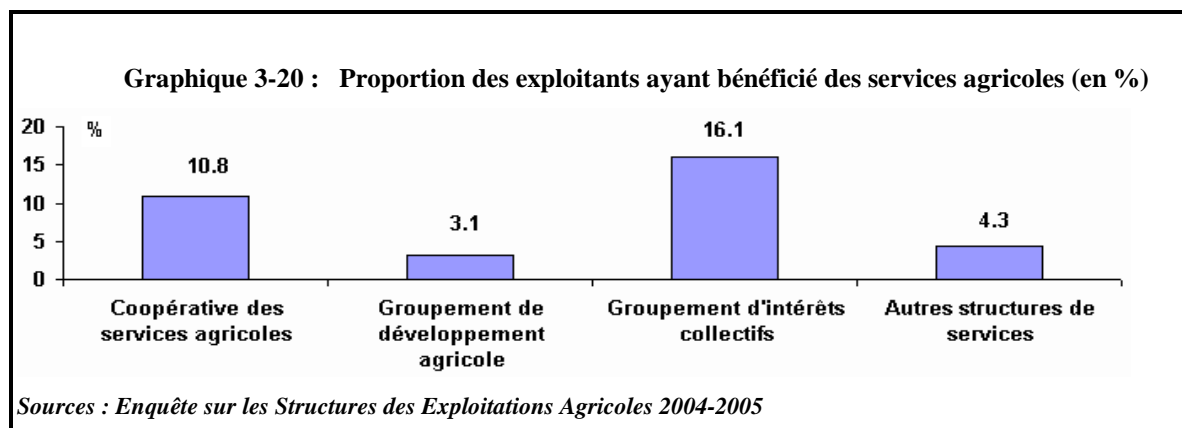
Notons, à ce propos, que l'Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005, constitue la seule source d'information concernant l'accès des exploitants agricoles aux différents services. Ce manque d'information ne permet guère de mener une analyse satisfaisante ni surtout, de comparer avec la situation antérieure. Néanmoins certains éléments peuvent être avancés.

L'enquête en question fournit deux catégories d'informations. La première concerne l'accès des exploitants aux différents services agricoles (encadrement, commercialisation, distribution d'intrants....) pour la période 1999-2004 et, la deuxième concerne l'utilisation par ces exploitants et durant la même période, des nouvelles techniques et des acquis de la recherche (vulgarisation, conseil, formation). Dans l'ensemble et pour les deux catégories, la fraction des exploitants touchés reste faible sinon négligeable.

Les résultats de l'Enquête montrent, en premier lieu, que la proportion des exploitants ayant bénéficié des services agricoles, au cours de la période 1999- 2004, est

⁵⁶ Abaab A et Elloumi M op.cit 1995

relativement faible. Ceux-ci n'ont bénéficié des services des Coopératives de Services Agricoles qu'à hauteur de 10,8% d'entre eux, alors que ceux qui ont profité des services des Groupements d'Intérêts Collectifs et des Groupements de Développement Agricole ne représentent que, respectivement, 16,1% et 3,1% du total des exploitants.



Certes, les données disponibles ne permettent pas d'établir un diagnostic satisfaisant sur l'efficacité des services fournis et donc sur la performance des organisations ou institutions qui les assument. Des données plus détaillées concernant les fonctions assurées par chaque organisation et les effectifs des exploitants qui ont bénéficié sont de nature à apporter un éclairage supplémentaire mais, ces données font cruellement défaut. Toutefois, eu égard à la faiblesse de la proportion des exploitants bénéficiaires, les résultats semblent très insuffisants. Une insuffisance qui peut être expliquée par une défaillance des organisations elles-mêmes et /ou la réticence des exploitants.

Une étude réalisée en 2005 par un groupe de bureaux d'études pour le compte du Ministère d'Agriculture⁵⁷ a établi un diagnostic global de la situation des organisations professionnelles et des services d'appui à l'agriculture. L'étude conclut que, globalement, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes aussi bien au niveau de l'efficacité globale des différentes fonctions attribuées aux différentes organisations (gestion des marchés, approvisionnement des exploitations et la mise en marchés des produits, formation, création de référence, conseil, vulgarisation..) qu'au niveau de l'engagement des différents acteurs concernés, notamment les exploitants.

Cette situation peut être attribuée, à priori, aux fortes contraintes financières auxquelles ces organisations sont confrontées. A titre d'illustration, à l'exception des quelques-unes principalement engagées dans la collecte du lait ou la production du vin, les CSAs connaissent dans leur majorité des difficultés financières et leur chiffre d'affaire est

à la baisse⁵⁸. La situation est plus précaire pour les GDAs qui ne reçoivent pas de financement gouvernemental et n'ont accès ni à des prêts ni à d'autres recettes. Faut-il rappeler que la situation financière des organisations de producteurs ou de développement est cruciale car elle conditionne souvent, d'une part, les possibilités d'action de ces organisations et représente, d'autre part, un indice sérieux pour leur durabilité.

De même, dans beaucoup de cas, les fonctions attribuées à ces organisations ne correspondent pas aux attentes d'une bonne majorité d'exploitants, ne disposant pas de système de financement adapté, préoccupés par l'écoulement de leurs produits, l'approvisionnement et l'accès à des services de base. Ces fonctions relèvent beaucoup plus de l'action de l'Etat et des organismes publics et en aucun cas d'une organisation des producteurs. Cela est particulièrement vrai pour les GICs d'eau potable et la plupart des GDAs qui s'orientent vers la gestion des ressources naturelles ou d'un aménagement.

Au-delà des contraintes ci-indiquées, le vrai problème réside, à notre avis, dans le processus lui-même d'institution et d'émergence de ces organisations. En effet, dans la conception des décideurs, l'organisation professionnelle est réduite à une superposition d'institutions artificiellement provoquées qu'on a voulu imposer aux producteurs. L'engagement des exploitants pour la prise en charge de certaines fonctions nécessaires au développement de leurs activités, condition fondamentale pour la réussite de toute organisation, n'est nullement pris en compte.

Il est un fait que l'organisation est indispensable au fonctionnement des agricultures familiales et paysannes, et que, l'adhésion des paysans à l'organisation et au projet dont elle est porteuse dépend en grande partie de l'intérêt que les enjeux présentent pour les propres stratégies individuelles ou familiales de ces paysans, et de la nécessité pour chaque catégorie de réorganiser ses relations avec l'extérieur⁵⁹. Face au désengagement de l'Etat de certaines activités nécessaires à leur reproduction, il devient de plus en plus nécessaire pour les paysans de s'organiser pour défendre leurs intérêts. C'est ainsi qu'on assiste, surtout à partir de la fin des années 70, à une multiplication des organisations paysannes dans les pays du Sud. Selon M. Haubert, cet essor d'organisations paysannes fait partie d'un ensemble de « *stratégies collectives* » de résistance, mises au point par les paysans, face à l'expropriation dont ils sont souvent victimes⁶⁰. Les activités et les fonctions de ces

⁵⁷ IRAM – FERT- AMCIDA « Etude sur les organisations professionnelles, les interprofessions et les services d'appui à l'agriculture » Dossier complémentaire au rapport Idealconsult. Décembre 2005.

⁵⁸ Banque Mondiale « Tunisie : Examen de la politique agricole » Version finale, 20 juillet 2006

⁵⁹ Bosc P M, Mercoiret M R « Organisations paysannes et recompositions institutionnelles » CIRAD, Programme Agricultures Familiales, atelier de travail, Montpellier 2-3 février 1998

⁶⁰ Haubert M « Les mouvements paysans et le développement à la base » In Haubert M (sous direction) « L'avenir des paysans : les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud ». Collections Tiers-Monde I.E.D.E.S, Puf, Paris, 1999

organisations sont diverses mais, avec l'intégration croissante des agricultures paysannes et familiales au marché, elles s'orientent de plus en plus vers « *la négociation des conditions de « modernisation » rurale et l'amélioration, par les paysans eux-mêmes, de leur situation* »⁶¹.

Par ailleurs, l'expérience de nombreux pays montre que, lorsque ces organisations ont été créées à la base par des paysans et donc indépendantes du pouvoir, le retrait de l'Etat comme acteur central du développement, en élargissant le champ des activités sur lesquelles les paysans peuvent tenter d'accroître leur maîtrise, a favorisé la multiplication d'organisations et développé la pratique de négociation avec l'Etat et avec les autres acteurs du système économiques. Encore plus, si le rôle de l'Etat dans l'appui à l'agriculture a été contesté par les grandes institutions monétaires (FMI, Banque Mondiale), il l'a été aussi, dans beaucoup des pays, par « *les organisations des producteurs, là où ces dernières ont acquis une capacité d'analyse et d'action à l'échelon régional ou national* »⁶². Ainsi, des organisations paysannes qui ont pu acquérir leur autonomie vis-à-vis de l'Etat, ont constitué dans de nombreux pays une force nouvelle permettant une meilleure prise en compte des problèmes paysans⁶³. Elles ont réussi à mettre en place des services d'appui pour leurs adhérents bien qu'elles n'ont pas généralement les forces ou les moyens nécessaires pour couvrir l'ensemble des fonctions. En bref, en plus d'un contexte social et politique favorable, l'initiative et le dynamisme paysans et l'autonomie par rapport aux pouvoirs publics constituent des conditions nécessaires pour l'émergence, la promotion et la réussite des organisations paysannes.

En Tunisie, bien que certaines organisations aient connu un essor plus ou moins important, le processus reste largement artificiel. Les organisations et institutions mises en place sont en fait implantées par les pouvoirs publics. Les producteurs sont par la suite invités et parfois même obligés d'y adhérer et prendre en charge ce que l'administration ne voulait plus et/ou ne pouvait plus faire. Ce processus a ainsi donné naissance à des organisations fragiles, trop dépendantes des pouvoirs publics et globalement peu efficaces. Pour les exploitants, ces institutions sont beaucoup plus une « *deuxième administration* » que des structures indépendantes capables de répondre à leurs préoccupations techniques et économiques. Il n'est pas donc étonnant que l'engagement des paysans soit décevant.

Autrement, loin d'être des véritables « *organisations paysannes* », ces institutions ne sont en réalité que des « *organisations d'appendice* », pour se référer à la typologie

⁶¹ Idem p 144

⁶² Gentil D, Mercoiret M-R « Les dispositifs d'appui à l'agriculture paysanne » in Hubert M, op.cit 1999, p124

⁶³ Voir : Tujan Jr, A, « La mondialisation et la paysannerie philippine » in Amin, S (dir), op.cit 2005.

proposée par Bessaoud⁶⁴. Elles « *ne sont en fait que des structures de services pour gérer ou exploiter un projet en lieu et place de l'Etat ou de ses institutions décentralisées. Elles sont créées « ex-nihilo », avec le soutien public et permettent d'accomplir des activités que les organismes publics ne veulent pas accomplir pour diverses raisons* »⁶⁵. Gérées par des cadres détachés de l'administration, ces organisations constituent souvent le prolongement de l'administration ou des collectivités territoriales. Elles sont sous le contrôle direct des pouvoirs publics et disposent d'une faible indépendance financière, ce qui explique leur fragilité. D'ailleurs, ces organisations disparaissent du paysage organisationnel dès lors que les soutiens humains ou matériels leurs sont retirés. Il en est ainsi des Chambres d'Agriculture créées à la fin des années 1980, mais, avec des moyens propres modestes et après 14 années d'existence sans grand rayonnement, et l'absence de toute représentativité de la base, ces chambres ont été dissoutes.

Ainsi, on est en droit de se demander sur la logique qui fonde la promotion de ces organisations alors qu'elles ne semblent pas en mesure de répondre aux attentes des paysans et que, paraît-il, elles sont condamnées d'être toujours sous le contrôle direct des pouvoirs publics bien que, le contexte actuel de libéralisation et de désengagement de l'Etat, devrait leur permettre plus d'autonomie. Ni le cadre de ce travail, ni aussi les informations disponibles ne permettent de répondre à cette question avec toute la rigueur requise. Nous ne pouvons à ce niveau qu'avancer quelques hypothèses pouvant servir de base pour un éventuel approfondissement.

Quoique le contexte soit largement différent, le processus actuel d'« *organisation de la profession agricole* » rappelle, en quelque sorte, celui de l'expérience de coopératives des années 1960. Comme nous l'avons déjà expliqué (cf. chapitre II), beaucoup moins qu'une réelle promotion de la paysannerie, la coopérativisation avait pour objectif d'imposer aux paysans une forme d'organisation conforme au rôle que les pouvoirs politiques consacraient à l'agriculture dans le modèle de développement. De ce fait, au principe de la gestion démocratique et autonome venait se substituer une gestion bureaucratique transformant les coopératives en « *fermes d'Etat* ».

Dans le contexte actuel, l'ouverture et la libéralisation sont, en principe, de nature à réduire considérablement l'intervention directe de l'Etat mais, elles imposent, également, une restructuration de l'agriculture et une orientation de la production selon le principe d'« *avantages comparatifs* » et conformément aux exigences de la compétitivité

⁶⁴ Bessaoud. O « Institutions et organisation de développement rural » In Bachta M S et Ghersi G « Agriculture et alimentation en méditerranée : les défis de la mondialisation » CIHEAM- IRESA-KARTHALA 2004

⁶⁵ Idem p 317

internationale. Paradoxalement, ce processus ne peut être spontané et nécessite une intervention de l'Etat dans la structuration et l'orientation des activités rurales. Ne voulant et/ou ne pouvant plus intervenir directement, les pouvoirs publics ont cherché, à travers la promotion d'organisations dites « *de producteurs* », à s'assurer indirectement une maîtrise sur l'économie rurale, dans l'objectif de favoriser la « *modernisation* » et d'accroître et d'orienter la production tout au moins dans « *les secteurs stratégiques* » ceux des cultures d'exportations supposées valoriser aux mieux « *les avantages comparatifs* » du pays. Ce qui explique le fait que, artificiellement créées, ces organisations sont restées, et resteront très probablement, sous la tutelle et le contrôle direct des pouvoirs publics et ce, en ce sens qu'on peut les qualifier d'« *organisations d'appendice* »

Egalement, surtout dans les régions ou les activités « *non stratégiques* », celles qui ne répondent pas aux impératifs de la concurrence et de l'ouverture, le recours à ces organisations semble s'inscrire, pour l'essentiel, dans une tentative de limiter les flux d'exode et de fixer sur place une paysannerie qui, paraît-il, devient de plus en plus inutiles pour la reproduction du système et risque même de le perturber. A ce propos, ne peut-on pas se demander si cette mise sous tutelle de ces organisations n'a pas pour motif de permettre aux pouvoirs publics, entre autre, un « *contrôle politique* » sur le monde rural dans l'objectif de contourner d'éventuelles revendications des paysans contre un modèle qui leur est imposé et qui ne répond pas à leurs attentes. Certes, une telle hypothèse reste à vérifier mais elle comprend, à notre avis, une grande part de vérité.

Concernant l'utilisation des nouvelles techniques et des acquis de la recherche, les résultats de la même enquête indiquent que 20% des exploitants font appel aux vulgarisateurs des CRDA et que près de 10% font appel aux services d'expert spécialisé. Une minorité très limitée des exploitants fait appel aux Groupements Interprofessionnels (1,1%), aux conseillers agricoles (0,5%) et aux centres de formation professionnelle (0,2%). Ainsi, même sous l'hypothèse la plus favorable selon laquelle chaque exploitant ne fait appel qu'à un seul opérateur, la proportion d'exploitants ayant bénéficié des services de vulgarisation et formation n'a pu dépassé 34 % durant la période 1999-2004.

Au-delà de la faiblesse de la proportion des exploitants bénéficiaires et comme illustré par les données du tableau ci-après (tableau 3-17), il se dégage tout d'abord que les services de vulgarisation et formation sont assurés en particulier par les vulgarisateurs du CRDA et, dans une moindre mesure, les « *experts spécialisés* ». Le métier de « *conseiller agricole* » en tant que volet de la vulgarisation privée n'a pu se développer que très modestement d'autant plus que sur les 90 conseillers agréés, 20 environ exercent

effectivement et répondent aux quelques demandes⁶⁶. De même, au nombre de quatre, les Centres de Formation Agricole, sont sans rayonnement principalement en raison du manque des moyens humains et financiers. Enfin, on ne touchant que 2 % des exploitants, la contribution des « autres structures » s'avère négligeable. Notons que parmi ces « autres structures » il y a les CTAs, mais aussi les CSAs et les GDAs dont l'une des fonctions est de servir de courroie de transmission pour les différentes formes de vulgarisation, au profit de leurs adhérents petits et moyens exploitants. Ce qui dénote, une autre fois, de la défaillance de ces organisations et leur incapacité de répondre aux attentes des exploitants.

Tableau 3-17 : Répartition des exploitants selon l'utilisation des nouvelles techniques et des acquis de la recherche par taille de l'exploitation (en %)

	Vulgarisateur du CRDA	Centre de formation professionnelle	Conseiller agricole	Expert spécialisé	Groupement interprofessionnel	Autre structure
0- 5 ha	18,2	0,1	0,5	7,8	1,6	1,9
5 – 10 ha	20,3	0,2	0,3	9,6	0,4	1,9
10 – 20 ha	20,4	0,2	0,4	11,9	0,3	1,6
20 – 50 ha	22,3	0,3	0,7	13,9	0,3	2,0
50 – 100 ha	28,1	0,6	0,9	13,9	0,8	1,8
100 ha et plus	50,9	2,6	4,9	19,4	4,1	11,2
Total	20,5	0,2	0,5	9,5	1,1	2,0

Source : *Enquête Structures 2004-05 plus nos calculs.*

Les données du tableau montrent également que l'accès des exploitants aux nouvelles techniques et aux acquis de la recherche est positivement corrélé avec leur potentiel foncier en ce sens que, plus la taille de l'exploitation est grande plus la proportion des exploitants bénéficiant des services de vulgarisation et formation est importante. Ainsi, avec près de 51 % des exploitants touchés par les services des CRDAs, près de 20 % par les « experts spécialisés » et 11 % par les « autres structures », les exploitations de 100 ha et plus se détachent nettement des autres strates en matière d'accès aux services de vulgarisation et formation. Une telle situation peut être, à priori, expliquée par le fait que, pour les petits et moyens exploitants, la faiblesse de leur potentiel foncier et le morcellement de leurs exploitations ne facilitent pas l'encadrement et le transfert des facteurs de progrès technique. De même, la plupart des exploitants ont un niveau d'instruction faible qui ne facilite pas l'assimilation des nouvelles techniques et ne possèdent pas suffisamment de moyens financiers pour faire face aux dépenses nécessaires, surtout que leur accès aux crédits de campagne est de plus en plus réduit et que le coût des intrants est sans cesse en augmentation.

⁶⁶ CNEA. Op.cit 2005

Cette différenciation entre les exploitants quant à l'accès aux services de vulgarisation et formation risque de s'accroître avec la volonté, clairement affichée depuis le VIII^{ème} plan, de dégager l'administration des actions de vulgarisation. Une politique dite de « ciblage » devrait aboutir à la spécialisation de la vulgarisation privée par des « conseillers » aux grands agriculteurs et sociétés agricoles, la spécialisation de la vulgarisation professionnelle aux petits et moyens agriculteurs à travers les groupements de développement agricole et les coopératives de services et la spécialisation de la vulgarisation étatique aux exploitations à « caractère social ou familial ». Toutefois, si pour les grands exploitants et les sociétés agricoles, leur assise financière leur permet de faire appel aux vulgarisateurs privés, il n'en est pas de même pour les petites et moyennes exploitations. Il semble que ni les organisations dites « de producteurs » ni les services publics représentés par les CRDAs ne sont en mesure de jouer correctement ce rôle de vulgarisation.

En effet, l'action des services publics est de plus en plus handicapée par le manque de moyens humains et financiers, concomitant à l'amenuisement des ressources propre de l'Etat. Ainsi, la tendance à la baisse des investissements publics dans l'agriculture s'est accompagnée par une réduction de la part consacrée aux dépenses en étude, recherche et vulgarisation, qui n'a représenté que 1,2 % durant le X^{ème} plan (2002-2006) contre 2,6 % durant le VII^{ème} plan (1987-1991) et 2,4 % durant le V^{ème} plan (1977-1981). Par ailleurs, préconisés dans l'objectifs de comprimer les dépenses de fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, la réduction des recrutements de cadres par l'Administration depuis les années 80, l'encouragement des cadres à quitter l'administration pour le secteur privé, le départ à la retraite – sans remplacement - d'un nombre important de vulgarisateurs et la faiblesse des moyens mis à la disposition des vulgarisateurs restant ne manquent pas d'influencer négativement l'action de celle-ci. Actuellement, l'AVFA dispose au total de près de 700 vulgarisateurs soit, en moyenne, un vulgarisateur pour près de 750 exploitants, trop loin de la norme d'un vulgarisateur pour 200 exploitants, jugée acceptable par l'FAO. Paradoxalement, face à ce manque de moyens, les pouvoirs publics, semble-t-il, n'ont pas trouvé d'autre solution que la fermeture de CTV et de CRA. Ainsi, à titre d'illustration, à Kairouan, sur 68 CRA créées en 1990, 48 seulement sont actuellement dotées de vulgarisateurs, et il n'en restera qu'une vingtaine en 2010.⁶⁷

En somme, le désengagement de l'Etat au profit des « organisations professionnelles » et des opérateurs privés semble beaucoup plus profiter à ces derniers. Suite au retrait de l'Etat, le secteur privé, composé d'une multitude d'opérateurs, s'est

⁶⁷ Idem

accaparé les fonctions les plus rémunératrices et notamment l'approvisionnement, la commercialisation, l'exportation et la transformation des produits agricoles. Par nature, et notamment dans une recherche de profit à court ou moyen terme, les entreprises privées se positionnent sur les activités les plus rémunératrices avec les possibilités de mordre sur les marges des paysans affaiblis et, délaissent les régions ou les filières plus difficiles, celles pour lesquelles des investissements sont nécessaires et la rentabilité est douteuse (recherche, vulgarisation, conseils qualité, réseau de collecte.).

Quat aux « *organisations des producteurs* », elles se trouvent paralysées, marginalisées et loin d'être en mesure de répondre aux besoins de la paysannerie. Cette situation s'explique par le fait que beaucoup moins pour mieux prendre en compte les problèmes des paysans, mettre en place les services d'appui qui leur sont nécessaires et accroître leur pouvoir de négociation avec les autres acteurs, ces organisations ont été créé pour faire reprendre par les paysans eux-mêmes des fonctions qui ne sont pas rentables pour les entreprises privées et que l'Etat ne peut plus ou ne veut plus assurer. Ne peut-on pas d'ailleurs se demander si, dans la conception des pouvoirs publics, « *le nouveau rôle des organisations associatives est ainsi de contribuer à reporter sur les paysans les coûts et les risques de la crise et du désengagement* »⁶⁸

⁶⁸ Haubert M, op.cit 1999 p 147

CONCLUSION

Les nouvelles formes de régulation de l'activité agricole concomitantes à l'adoption, depuis la mise en œuvre du PAS, d'une politique agricole libérale, se sont traduites par une altération structurelle des conditions de production et de reproduction des exploitations paysannes et familiales.

Tout d'abord, la réforme de la politique de prix et des subventions est loin de permettre aux exploitants un système de prix stables et rémunérateurs. La libéralisation des prix à la production s'est traduite, pour la majorité des produits agricoles, par une détérioration des prix réels reçus par les producteurs alors que l'élimination des subventions sur les intrants a eu comme conséquence une augmentation prohibitive de leurs prix. Pour les petites et moyennes exploitations familiales, cette évolution défavorable constitue une contrainte majeure pour la mise en place d'un processus d'intensification, compromettant par-là les chances d'amélioration de leur productivité et partant de leur revenu.

L'augmentation des charges de production, non compensée par une augmentation des prix à la production et la forte dépendance de l'activité agricole des aléas climatiques expliquent en partie la faiblesse, voire même la régression des investissements agricoles tout particulièrement au niveau des petites et moyennes exploitations. Cette faiblesse des investissements est également liée à un accès limité et inégal aux sources de financement. La soumission du financement aux conditions de la rentabilité et de solvabilité fait que le crédit bancaire, en plus de sa portée limitée, reste exclusivement accessible aux grands exploitants.

Les exploitations paysannes et familiales sont également handicapées par le morcellement de leurs propriétés et leur accès limité à la terre dont l'option prise pour une « *dynamisation du marché* » tend à renforcer sa concentration entre les mains des grands propriétaires. De même, l'impact négatif du désengagement de l'Etat en matière d'encadrement et de fourniture de services d'appui est loin d'être atténué par la promotion de véritables organisations paysannes en mesure de répondre aux besoins des producteurs paysans.

Evolution défavorable des prix, accès limité et inégal aux sources de financement, morcellement de la propriété et inégalité des structures foncières, insuffisance et inadéquation des services d'appui et d'encadrement ; la conséquence étant une instabilité et une évolution défavorable et différenciée des revenus des exploitations familiales. Une question à laquelle est consacré le quatrième chapitre.

CHAPITRE IV

IMPACT DES NOUVELLES FORMES DE REGULTION SUR LES REVENUS DES EXPLOITATIONS FAMILIALES

Si l'agriculture tunisienne est appelée à améliorer ses performances pour faire face à la concurrence internationale, elle est également appelée à maintenir un niveau d'emploi et de revenu suffisant pour les producteurs ainsi que pour la population rurale, particulièrement en raison de l'importance de l'agriculture familiale et la petite paysannerie. Cependant, si la politique des prix agricole à la production et des intrants constitue l'un des principaux déterminants des revenus agricoles, l'évolution des revenus réels des agriculteurs obéit à d'autres variables non moins importantes. Il s'agit principalement des coûts de production, de la variation des rendements et des prix à la consommation.

En Tunisie on ne dispose d'aucune série statistique sur les revenus agricoles, ni globalement ni par type d'activité. De ce fait, il est d'usage de partir d'une comparaison entre les prix à la production et les coûts moyens de production des produits agricoles pour avoir une idée sur l'évolution des revenus agricoles et surtout pour estimer les prélèvements dont la paysannerie est victime. Or, comme nous l'avons déjà expliqué (cf. chapitre II, section III), adopter une telle démarche revient à faire de paysans une catégorie homogène dont les revenus évoluent de façon uniforme.

Afin de contourner cette difficulté, nous avons tenté d'appréhender l'évolution des revenus à travers l'évolution des marges brutes dégagées par les exploitations sur la période 1985-2004. Par ailleurs, pour mettre en évidence le processus de différenciation entre les exploitants, une typologie d'exploitations familiales est élaborée et qui tient compte de l'hétérogénéité des conditions de production, et donc de la différence des performances, à la base de cette différenciation.

Section I- Estimation des marges brutes : Méthodologie et hypothèses statistiques

La marge brute est un indicateur de première importance dans l'analyse de la rentabilité au niveau des exploitations familiales. En effet, la marge dégagée par ces exploitations devrait être assez élevée afin de permettre à l'exploitant et sa famille de vivre dans des conditions assez descentes. Elle permet par ailleurs et surtout de classer les exploitations selon leur viabilité, ce qui permet, entre autre, de juger de la capacité des exploitations en question à affronter une concurrence accrue si l'on se réfère à un scénario de libéralisation des échanges agricoles.

Toutefois l'estimation de ces marges brutes nécessite l'élaboration d'une « typologie des exploitations familiales » ainsi que la reconstitution, sur toute la période concernée et au niveau de chaque modèle d'exploitation, des séries de coûts de production. Pour se faire, certaines hypothèses ont été adoptées

1- L'élaboration d'une « typologie des exploitations familiales »

Il est question à ce niveaux de dégager, à partir des différentes études et sources d'informations disponibles des « modèles d'exploitation types » permettant de dresser une typologie d'exploitations familiales qui rend compte à la fois des spécificités et de la diversité de cette catégorie d'exploitations. Cette typologie tiendra compte de la taille des exploitations, de leur caractère familiale, du mode d'exploitation, de l'association des cultures et des conditions du milieu naturel c'est -à-dire de l'étage bioclimatique.

1.1- Découpage du pays en zones agro écologiques homogènes

Différents découpages du pays ont été utilisés dans des travaux de planification du développement, de régionalisation des activités de recherche et d'enseignement agricoles ou encore pour l'allocation des aides et subventions aux exploitants agricoles. A titre d'exemple, lors de la préparation du "Schéma National d'Aménagement du Territoire", le CGDR a institué le regroupement des gouvernorats du pays en six régions : Nord- Est, Nord- Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest. De même, dans l'objectif de régionalisation des activités de recherche, l'IRESA, a proposé un découpage en 7 zones : Nord-Est, Nord-Ouest subhumide, Nord-Ouest Semi Aride, Centre-Est, Centre-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest. Toutefois ces découpages sont plutôt à caractère administratif et ne répondent pas donc à notre problématique.

Pour tenir compte des diversités du milieu naturel dans le cadre de fixation des conditions et des modalités d'octroi des encouragements de l'Etat dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche, le FOSDAP a établie, en 1994, un découpage du pays en cinq

zones bioclimatiques : Humide Subhumide, Semi-Aride Supérieur, Semi-Aride Inférieur, Aride Supérieur et Aride inférieur. S'inspirant de ce découpage nous avons établie un classement des différents gouvernements en zone bioclimatiques homogènes, qui à notre avis répond le mieux à notre problématique. Pour se faire nous avons adopté les hypothèses suivantes :

(1) Dans le découpage effectué par le FOSDAP le classement est effectué par délégations. Ainsi, les délégations d'un même gouvernorat peuvent être réparties entre deux zones différentes. Etant donné que nous ne pouvons disposer des données statistiques par délégation (les données statistiques sur les exploitations agricoles sont publiées par gouvernorat), nous avons opté pour un classement par gouvernorat. Nous supposons donc qu'un gouvernorat est classé dans un étage bioclimatique donné si toutes ou la majorité de ses délégations appartiennent à cet étage. Les cas particuliers sont :

* Le gouvernorat de Nabeul dont certaines délégations appartiennent à la zone Humide Subhumide mais la majorité appartient à la zone Semi-Aride Supérieur. Ce gouvernorat est donc classé dans l'étage Semi-Aride Supérieur.

* Le gouvernorat du Kef dont certaines délégations appartiennent à la zone Semi-Aride inférieure, mais la majorité appartient à la zone Semi-Aride Supérieur. Ce gouvernorat est donc classé dans l'étage Semi-Aride Supérieur.

* Le gouvernorat de Sfax dont certaines délégations appartiennent à la zone Aride Inférieur, mais la majorité appartient à la zone Aride Supérieur. Ce gouvernorat est donc classé dans l'étage Aride Supérieur.

* Le gouvernorat de Mednine dont certaines délégations appartiennent à la zone Aride Supérieur mais la majorité appartient à la zone Aride Inférieur. Ce gouvernorat est donc classé dans l'étage Aride Inférieur.

(2) Dans le découpage du FOSDAP, la zone Aride Inférieur regroupe les gouvernorats de Kebili, Tataouine, Gabés, Tozeur, Mednine, Gafsa et Sfax (qu'on a classé dans l'AS). Cette zone n'est pas homogène, les gouvernorats de Kebili et Tozeur ne présentent pas les mêmes caractéristiques naturelles que les autres gouvernorats. Elles sont donc classés dans un étage bioclimatique à part : l'étage Saharien

Partant de ces différentes hypothèses, nous pouvons donc classer les gouvernorats du pays en six étages bioclimatiques. Ce classement est synthétisé dans le tableau suivant :

Tableau 4- 1 : découpage du pays en étages bioclimatiques

Etages bioclimatiques	Gouvernorats concernées
Humide- Sub humide (HSH)	Bizerte, Beja, Jendouba
Semi Aride Supérieur (SAS)	Tunis, Ariana, Ben Arous, Mannouba, Nabeul, Siliana, Zaghouane, Le Kef, Kasserine
Semi Aride Inférieur (SAI)	Sousse, Monastir
Aride Supérieur (AS)	Kairouan, Mahdia, Sfax, Sidi Bouzid
Aride Inférieur (AI)	Gafsa, Gabes, Mednine, Tataouine
Saharien (S)	Tozeur, Kebilli

Source : élaboré à partir de plusieurs documents du Ministère de l'Agriculture

1.2- l'identification des exploitations familiales

L'enquête sur les structures des exploitations agricoles (2004) recense 516000 exploitants agricoles. Les données de l'enquête fournissent une répartition de ces exploitants par gouvernorat et par strates de superficies. Conformément à notre problématique, il est question de délimiter à l'intérieur de cet ensemble d'exploitants, ceux qui sont à caractère familial.

Dans beaucoup d'études sur l'impact des mesures de politiques agricole sur l'agriculture familiale, le critère taille est utilisé pour identifier cette catégorie d'exploitants. Il s'agit le plus souvent de considérer comme familiale toute exploitation dont la superficie est inférieure à une limite donnée (exp : toute exploitation dont la taille est inférieure à 20 ha...). Toutefois, même en admettant que les exploitations familiales détiennent souvent des superficies réduites par rapport à d'autres catégories, le critère taille de l'exploitation ne permet pas à lui seul de définir l'agriculture familiale. Ce critère doit être relativisé en fonction des conditions du milieu naturel (étage bioclimatique), du système de production, du niveau d'intensification... etc.

Pour cerner et caractériser l'agriculture familiale, l'étude sur la "Petite Agriculture à Caractère Familial et Social" (PACFS), réalisée par le Ministère de l'Agriculture (2001) définit l'« agriculture familiale » comme l'ensemble des exploitations dont « l'activité principale de l'exploitant soit agricole, qu'elle soit à temps complet ou partiel » et « qui assurent la force de travail nécessaire à leurs activités agricoles par le seul recours à la main d'œuvre issue des membres de la famille »¹. Se basant sur ces critères de définition, les traitements complémentaires des données de l'ESEA1995, effectués par les services du Ministère de l'Agriculture à l'occasion de l'étude PACFS estiment que sur les 471000 exploitants tunisiens recensés par l'enquête, 397000 (soit 85 %) sont à caractère familial. La même étude fournit une répartition de ces exploitations familiales par strate de taille et par gouvernorat. En considérant le classement des gouvernorats par étages bioclimatiques

¹ Ministère de l'Agriculture – DGFISP : « Etude de la petite agriculture à caractère familial et social » Rapport définitif, Phase I, SCET- TUNISIE, juillet 2001.

qu'on a adopté, la répartition des exploitations familiales par étage bioclimatique est la suivante :

Tableau 4- 2 : Répartition des exploitations à caractère familial par étage bioclimatique

Etage	0 à 5 ha	5 - 10 ha	10 - 20 ha	20 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	Total
HSH	42331	9656	719	0	0	0	52706
SAS	63468	21824	14920	0	0	0	100212
SAI	20190	6281	3493	1251	0	0	31215
AS	73498	29046	22206	12281	913	10	137954
AI	26987	11462	9232	6971	988	202	55842
SAH	19412	293	0	0	0	0	19705
TOTAL	245860	78512	50620	20528	1901	213	397634

Sources : étude PACFS (2001)

Certes, notre objectif n'est pas de dénombrer les exploitations familiales mais plutôt d'identifier, pour chaque étage bioclimatique, les strates de superficie pour lesquels les exploitations peuvent être à caractère familial. A partir de ce tableau on peut en déduire que les exploitations familiales ont des superficies qui varient de 0 à 20ha dans les zones Humide- Subhumide et Semi Aride Supérieur et de 0 à 50ha dans les régions Semi-Aride Inférieur et Saharienne. Pour les étages Arides Supérieur et Inférieur, les exploitations familiales peuvent être rencontrées dans toutes les strates de superficies. Ces informations peuvent être détaillées davantage en considérant, à l'intérieur de chaque étage bioclimatique, la répartition des exploitations familiales par système de production qui peut être obtenue à partir de la même étude.

1.3- La classification des exploitations

La taille de l'exploitation explique en grande partie le niveau d'intensification cultural et le degré d'utilisation des facteurs de production. On admet souvent que les petits exploitations dont la production est essentiellement destinée à l'autoconsommation, sont faiblement intégrées au marché et leurs moyens financiers ne leurs permettent pas souvent de recourir à l'intensification des cultures. Les moyennes et les grandes exploitations, dont la production est essentiellement destinée au marché, pratiquent généralement des systèmes de production plus intensifs par une utilisation plus grande d'engrais et de produits de traitement et de la mécanisation de la majorité des opérations culturales.

L'enquête réalisée par le CNEA au cours de la campagne 1982-83, portant sur le suivi des coûts de production en agriculture² est l'une des sources les plus riches en renseignements sur l'économie des fermes en Tunisie. Cette enquête a été réalisée dans le Nord de la Tunisie en retenant quatre gouvernorats (Bizerte, Béja, Jendouba, Siliana). Les

fiches techniques élaborées à la suite de cette enquête, pour les différentes productions retenues (blé dur, blé tendre, orge, fève, féverole, pois-chiche et betterave à sucre), distinguent quatre classes de taille d'exploitation ou strates : petites exploitations (de 5 à 20ha), exploitations moyennes (de 20 à 50ha), grandes exploitations (de 50 à 100ha) et très grandes exploitations (supérieure à 100ha).

Des fiches techniques pour les différentes spéculations ont été également élaborées lors de l'« Etude sur les ajustements stratégiques en vue d'une meilleure compétitivité de l'agriculture tunisienne »³ (1998). Au niveau de chaque catégorie d'exploitants et pour tenir compte de l'effet taille pour une même orientation agricole (économie d'échelle), quatre strates de superficie ont été considérées : M1 (de 0 à 5 ha), M 2 (de 5 à 10 ha), M3 (de 10 à 50 ha) et M 4 (supérieur à 50 ha)

Dans le cadre de ce travail nous avons opté pour la classification retenue par l'« Etude sur les ajustements... », et ce, essentiellement, pour deux raisons. Tout d'abord, cette étude permet de distinguer à part les exploitations de 0 à 5ha, dont le nombre ne cesse d'augmenter considérablement comme le confirment les données des enquêtes sur les structures des exploitations agricoles. De même, par rapport à l'étude du CNEA, cette étude fournit des fiches techniques pour toutes les spéculations et pour tous les étages bioclimatiques.

Le deuxième critère de classification est celui du système d'exploitation. Trois systèmes sont alors identifiés : le pluvial (PL), lorsque la SAU est exploitée entièrement en sec, l'irrigué (IR), lorsque la SAU est exploitée entièrement en irrigué, et le mixte (MX), lorsque la SAU est exploitée en partie en sec et en partie en irrigué. Le croisement de ces deux critères, strate de taille (M1, M2, M3, M4) et système d'exploitation (pluvial, irrigué, mixte) permet d'identifier des modèles types d'exploitations familiales à l'intérieur de chaque zone ou étage bioclimatique.

² Ministère de l'Agriculture – DPV : « Etude de suivi des coûts de production en agriculture », 1^{er} phase « Etablissement des systèmes des coûts de production et du revenu de l'agriculteur » Rapport général, CNEA, Décembre 1984.

³ Ministère de l'Agriculture DG /PDIA « Etude sur les ajustements stratégiques en vue d'une meilleure compétitivité de l'agriculture tunisienne » STUDI INGENIERIE, Juin 1998

Tableau 4-3 : Identification des modèles d'exploitations familiales

	Modèle	Strate de taille	Système de production	Etage bioclimatique
1	M1HSH PL	0 - 5 ha	Pluvial	Humide subhumide
2	M2HSH PL	5 - 10 ha		
3	M3 HSH PL	10 - 50 ha		
4	M1HSHIR	0 - 5 ha	Irrigué	
5	M2HSHIR	5 - 10 ha		
6	M1HSHMX	0 - 5 ha	Mixte	
7	M2HSHMX	5 - 10 ha		
8	M1SASPL	0 - 5 ha	Pluvial	Semi Aride Supérieur
9	M2SASPL	5 - 10 ha		
10	M3SASPL	10 - 50 ha		
11	M1SASIR	0 - 5 ha	Irrigué	
12	M2SASIR	5 - 10 ha		
13	M1SASMIX	0 - 5 ha	Mixte	
14	M2SASMIX	5 - 10 ha		
15	M1SAIPL	0 - 5 ha	Pluvial	Semi Aride Inférieur
16	M2SAIPL	5 - 10 ha		
17	M3SAIPL	10 - 50 ha		
18	M1 SAI IR	0 - 5 ha	Irrigué	
19	M1SAI MX	0 - 5 ha	Mixte	
20	M2SAI MX	5 - 10 ha		
21	M3SAI MX	10 - 50 ha		
22	M1ASPL	0 - 5 ha	Pluvial	Aride Supérieur
23	M2ASPL	5 - 10 ha		
24	M3ASPL	10 - 50 ha		
25	M4ASPL	50 ha et plus		
26	M1ASIR	0 - 5 ha	Irrigué	
27	M1ASMIX	0 - 5 ha	Mixte	
28	M2ASMIX	5 - 10 ha		
29	M3ASMIX	10 - 50 ha		
30	M1AIPL	0 - 5 ha	Pluvial	Aride Inférieur
31	M2AIPL	5 - 10 ha		
32	M3AIPL	10 - 50 ha		
33	M4AIPL	50 ha et plus		
34	M1AIIR	0 - 5 ha	Irrigué	
35	M1AIMIX	0 - 5 ha	Mixte	
36	M2AIMIX	5 - 10 ha		
37	M3AIMIX	10 - 50 ha		
38	M1SIR	0 - 5 ha	Irrigué	Saharien
39	M2SIR	5 - 10 ha		

Source : Elaboré à partir de l'étude PACFS

1.4- Structures des modèles

Les structures des modèles ont été définies en se basant sur des moyennes par strate de superficie en fonction des données statistiques disponibles. A ce propos les Enquêtes sur les Structures des Exploitations Agricoles fournissent des données, pour chaque gouvernorat et pour chaque strate, qui concernent le nombre d'exploitation, la superficie totale des exploitations, la superficie labourable, la superficie en jachère, la superficie irriguée, les superficies des cultures et les effectifs du cheptel. Par ailleurs, dans le cadre de l' « Etude sur les Ajustements Stratégiques en vue d'une meilleure Compétitivité de l'Agriculture tunisienne » (ASCAT) une typologie des exploitations agricoles a été élaborée par gouvernorat en fonction des strates de tailles (M1, M2, M3, M4) et des systèmes de production (pluvial, irrigué, mixte). En tenant compte des informations supplémentaires fournies par les Enquêtes Structures, cette typologie nous a servi comme point de départ.

Tout d'abord, pour les trois catégories d'exploitations, en sec, en irrigué et en mixte, l'Enquête Structures 2004-05, fournit des informations détaillées sur la répartition de ces exploitations et de leurs superficies selon la taille et le gouvernorat. Ainsi, on considérant les quatre strates de taille identifiées (M1, M2, M3, M4) et le classement des différents gouvernorats par zone agroclimatique il est donc possible de déterminer la superficie moyenne par type d'exploitation, comme il est illustré par le tableau suivant :

Tableau 4-4 : Superficie moyenne par strate, par système de production et par étage bioclimatique (en ha)

Etage bioclimatique	Pluvial				Irrigué		Mixte		
	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M1	M2	M3
Humide subhumide	2,22	6,92	18,63	*	1,30	6,78	2,26	7,01	*
Semi aride supérieur	2,31	7,10	20,61	*	2,25	6,87	2,12	7,09	*
Semi aride inférieur	2,41	7,16	17,81	86,89	1,05	*	2,45	7,26	17,50
Aride supérieur	2,39	7,10	19,18	112,97	1,10	*	2,90	7,17	20,31
Aride inférieur	2,75	7,17	19,92	89,81	1,37	*	1,74	7,15	21,28
Saharien	*	*	*	*	0,875	6,12	*	*	*

Source : Enquêtes Structures 2004-2005 plus nos calculs

Ensuite, il est question de déterminer pour chaque type d'exploitation la superficie moyenne cultivée. Celle-ci peut être obtenue en déduisant de la superficie totale la part réservée en moyenne à la jachère et au parcours. Pour les exploitations en mixte, il faut en plus distinguer, dans la superficie cultivée, la part cultivée en sec de celle cultivée en irrigué. A ce niveau, les Enquêtes Structures permettent de disposer des données sur la répartition des SAU des exploitations (terres cultivées, jachère, parcours) selon la taille et selon le gouvernorat. Mais ces données sont insuffisantes dans la mesure où elles ne permettent pas de ventiler cette répartition par catégorie d'exploitation (en sec, en irrigué, mixte). Pour dépasser cette limite on s'est référé à la typologie élaborée par l'ASCAT.

En effet, outre la superficie moyenne et la superficie cultivée, la typologie établie par cette étude fournit également les effectifs des exploitations par type et par gouvernorat ce qui permet donc de passer d'une typologie par gouvernorat à une typologie par étage bioclimatique. La démarche consiste par la suite à déterminer au niveau de chaque modèle la proportion de la superficie cultivée dans la superficie moyenne totale. Les proportions calculées sont ainsi appliquées aux superficies moyennes déterminées à partir des données de l'Enquête Structures 2004-05 (tableau 4-4). La même démarche est adoptée pour estimer la répartition des superficies cultivées des exploitations mixtes entre superficies en sec et superficies en irrigué.

Enfin, s'inspirant toujours de la typologie dressée par l'étude ASCAT, et en tenant compte des données des Enquêtes Structures sur la répartition des superficies des différentes cultures par taille d'exploitation et par gouvernorat nous avons pu déterminer des coefficients permettant d'estimer, pour chaque modèle, la répartition de la superficie cultivée entre les différentes cultures que le modèle en question associe. Pour l'élevage, l'insuffisance des données statistiques nous a conduits à adopter les estimations élaborées par l'ASCAT qui concernent l'effectif des unités bovines et/ou ovines que chaque type d'exploitation détient. Les trois tableaux qui suivent synthétisent les structures des différents modèles d'exploitations élaborés dans le cadre de ce travail et pour lesquels une présentation plus détaillée est fournie en annexe.

Tableau 4-5 : Structures des modèles d'exploitations en pluvial

	HSH			SAS			SAI			AS				AI			
	M1	M2	M3	M1	M2	M3	M1	M2	M3	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M3	M4
Sup.moy (ha)	2,22	6,92	18,63	2,31	7,10	20,61	2,41	7,16	17,81	2,39	7,10	19,18	112,97	2,75	7,17	19,92	89,81
Sup.cultivée(ha)	2,17	5,81	15,18	1,97	4,99	12,63	2,00	6,50	16,10	1,85	5,96	15,04	85,06	1,51	3,52	9,39	20,8
Dont en ha :																	
Arboriculture	0,21	1,03	2,62	0,48	1,50	2,98	1,60	4,14	10,44	1,26	3,96	9,71	68,44	1,31	3,02	7,61	15,00
Céréales	1,18	3,31	9,00	1,21	2,23	10,37	0,39	2,35	5,59	0,61	1,92	5,23	16,05	0,20	0,5	1,78	5,73
Légumineuses	0,66	0,84	1,38	0,23	0,15	0,75	*	*	0,06	*	*	0,37	0,58	*	*	*	0,09
Fourrages	0,12	0,63	0,76	0,07	0,21	0,26	*	*	*	*	*	*	0,76	*	*	*	0,62
Elevage (UF)																	
Ovin	5	9	14,0	6,50	9,89	20,3	3,8	4,5	13,25	4,31	7,61	13,1	42,8	9,16	10,7	27,5	71,0
Bovin	1	1,14	1,26	0,26	0,23	0,40	*	*	*	0,2	0,2	0,37	0,35	*	*	*	*

Source : élaboré à partir des enquêtes structures et de l'étude ASCAT

Tableau 4-6 : Structures des modèles d'exploitations en irrigué

	HSH		SAS		SAI	AS	AI		S	
	M1	M2	M1	M2	M1	M1	M1	M1	M2	
Superficie moyenne (ha)	1,30	6,78	2,25	6,87	1,05	1,10	1,37	0,875	6,12	
Superficie cultivée (ha)	1,26	6,11	1,79	5,894	1,02	0,98	0,81	0,875	6,12	
Dont en ha :										
Arboriculture	0,37	1,07	0,598	1,962	0,51	0,72	0,525	0,770	5,97	
Céréales	0,32	2,79	0,240	0,916	*	0,12	0,016	*	*	
Maraîchères	0,61	1,98	1,248	2,800	0,54	0,32	0,177	0,034	0,075	
Fourrages	*	0,26	0,040	0,285	*	*	0,070	0,071	0,072	
Elevage										
Ovin	0,43	3,5	0,37	1,5	2,5	1,30	1,33	6,00	28,7	
Bovin	9,00	5,0	1,38	2,6	0,6	0,34	0,22	*	*	

Source : élaboré à partir des enquêtes structures et de l'étude ASCAT

Tableau 4-7 : Structures des modèles d'exploitations en mixte

	HSH		SAS		SAI			AS			AI		
	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M3	M1	M2	M3	M1	M2	M3
Sup. moy (ha)	2,260	7,010	3,051	7,207	2,45	7,260	17,50	2,900	7,170	20,31	1,740	7,150	21,28
Sup. cultivée (ha)	2,070	6,620	2,770	6,410	2,40	6,73	16,74	2,793	6,118	15,03	1,136	3,35	11,70
Sup. en irrigué (ha)	0,986	2,234	1,190	2,741	0,70	1,28	2,23	1,072	1,893	3,143	0,959	1,842	3,293
Dont en (ha)													
Arboriculture	0,241	0,308	0,396	0,924	0,064	0,144	0,34	0,410	0,721	1,360	0,619	1,155	1,496
Céréales	0,136	0,516	0,081	0,130	*	*	0,12	0,214	0,337	0,361	*	0,046	0,078
Maraîchères	0,538	1,153	0,888	1,540	0,600	0,98	1,4	0,449	0,796	1,439	0,34	0,543	1,626
Fourrages	0,077	0,275	*	0,149	0,036	0,156	0,38	0,264	0,078	0,195	*	0,097	0,093
Sup. en sec (ha)	1,083	4,390	1,368	3,668	1,70	5,44	14,5	1,721	4,225	11,89	0,177	1,507	8,415
Dont en ha													
Arboriculture	0,194	0,933	0,260	0,980	1,51	5,11	12,03	1,285	2,797	9,053	0,177	1,479	7,101
Céréales	0,461	1,936	0,608	2,227	0,073	0,244	2,163	0,525	1,331	3,368	*	0,028	1,218
Fourrages	0,370	1,090	0,340	0,746	*	*	0,078	*	*	*	*	*	0,087
Légumineuses	0,190	0,274	0,470	0,651	0,152	0,181	0,334	*	*	*	*	*	*
Elevage (UF)													
Ovin	1,11	2,80	0,60	2,88	0,66	2,7	6,9	1,50	3,4	10,40	2,00	6,00	17,60
Bovin	2,17	4,08	0,80	2,34	1,15	2,0	2,5	1,06	1,37	4,48	0,05	0,14	0,30

Source : élaboré à partir des enquêtes structures et de l'étude ASCAT

2- Estimation des marges brutes des exploitations

Les structures des modèles d'exploitations étant identifiées, l'étape suivante consiste donc à estimer la marge brute dégagée par chaque type d'exploitation sur la période 1985-2004. L'idée est d'estimer tout d'abord, pour chaque culture à part, la marge brute à l'hectare par strate de taille et par étage bioclimatique. Ainsi, la marge brute totale dégagée par une exploitation peut être déduite en considérant les parts respectives des différentes cultures dans la superficie cultivée. Toutefois, cette démarche nécessite l'élaboration de certaines hypothèses concernant les coefficients techniques, c'est-à-dire les quantités d'intrants utilisées à l'hectare, ainsi que les rendements des cultures.

2.1- Hypothèses sur les coefficients techniques

L'étude de la rentabilité des exploitations familiales sur la période 1985-2004 à travers l'estimation et l'analyse des marges brutes requiert la reconstitution de la série des coûts de production par étage bioclimatique et selon les différentes strates d'exploitations.

L'idée maîtresse consiste à adopter, pour les différentes spéculations, les matrices d'utilisation d'intrants à l'hectare qui seraient multipliées sur toute la période 1985-2004 par le vecteur des prix d'intrants respectifs. Ainsi, disposant d'une série complète de coûts de production, par strates d'exploitations, et selon les différents étages bioclimatiques, tous les indicateurs retraçant l'évolution de la rentabilité des exploitations familiales peuvent être dégagés

Des fiches technico-économiques ont été élaborées à l'occasion de l'« étude sur les ajustements stratégiques en vue d'une meilleure compétitivité de l'agriculture tunisienne » (ASCAT). Ces fiches retracent pour chaque spéculation, pour chaque strate d'exploitation et pour chaque étage bioclimatique, les quantités d'intrants utilisées à l'hectare. Toutefois ces fiches sont relatives à l'année 1995 et leur exploitation pour toute la période concernée nécessite des hypothèses supplémentaires.

Une première hypothèse, adoptée par l'étude PACFS (2001), tient à supposer que les quantités d'intrants utilisées demeurent inchangées durant toute la période concernée par l'analyse. Ce qui suppose, en toute logique, l'absence du changement technique. Force est de souligner que l'évolution des coûts de production est due, soit à une variation du prix des intrants, soit à un changement affectant les coefficients techniques, où plutôt à une combinaison des deux à la fois.

En réalité, les changements intervenant au niveau de la structure des coûts de production et du volume des intrants, résultant de l'introduction de nouvelles techniques de production, surviennent très lentement dans le secteur agricole. Ils ne pourraient être ressentis au niveau de l'exploitation qu'après une période dépassant parfois quatre ou cinq années. A ce titre, le seul changement pouvant affecter les coûts de production est le seul résultat de la variation des prix d'intrants agricoles.

Toutefois, si l'hypothèse de constance des coefficients techniques peut être admise pour une courte période (4 ou 5 ans), elle ne peut être adoptée dans le cadre de notre travail dans la mesure où l'analyse couvre une période assez longue, soit de 1985 à 2004; et ne peut être assise sur l'exploitation d'observations relatives à une seule année.

Une deuxième hypothèse consiste à supposer la linéarité du progrès technique dans l'agriculture. Ce qui suppose en toute logique, que sur toute la période retenue pour l'analyse, les quantités utilisées d'intrants varient selon des taux constants. Dans ce cas il suffit de disposer des fiches techniques pour deux années (suffisamment éloignées) et déterminer, pour tous les intrants, les taux de croissances annuels moyens des quantités utilisées. L'application de ces taux sur toute la période d'analyse permet d'estimer, pour chaque année, les quantités d'intrants utilisées.

Outre, l'étude susmentionnée, une enquête a été réalisée en 1983 par le Centre National des Etudes Agricoles (CNEA), portant sur la « *suivi des coûts de production en agriculture* ». L'enquête a été réalisée dans le Nord de la Tunisie et fournit, pour toutes les spéculations retenues et pour la campagne 1982-1983, des fiches techniques en fonction de l'étage bioclimatique, de la taille de l'exploitation et du degré d'intensification. Mais, étant donnée les différences méthodologiques, il nous a été impossible d'homogénéiser la structure des fiches techniques élaborée par le CNEA avec celle de l'ASCAT. De même, les variations annuelles des quantités d'intrants utilisés sont peu significatives étant donné la grande variabilité de l'activité agricole avec les aléas climatiques.

Pour surmonter ces difficultés, nous avons opté pour une hypothèse intermédiaire. La période de notre analyse (1985- 2004) est subdivisée en quatre sous périodes soit, 1985-1989, 1990- 1994, 1995- 1999 et 2000 – 2004. Notre hypothèse consiste à considérer que les coefficients techniques sont constants à l'intérieur de chaque sous période alors qu'ils sont variables d'une sous période à l'autre. Ce qui revient à dire que sur une courte période (à l'intérieur d'une même sous période) la variation des coûts de production résulte uniquement de la variation des prix des intrants, alors sur la longue période (entre les sous périodes) la variation des coûts de production résulte de la variation combinée des prix et des quantités utilisées d'intrants.

A ce niveau, les fiches technico-économiques élaborées lors de l'étude ASCAT nous ont servi comme point de départ. Ces fiches ont été élaborées sur la base des données de l'Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles (1995) qui couvrent les cinq années qui ont précédé la réalisation de l'enquête, soit 1990-1994. De ce fait, nous avons supposé que ces fiches peuvent être retenues pour toute la sous période 1990-1994.

Par ailleurs, les Annuaire des Statistiques Agricoles fournissent des données annuelles relatives aux superficies et aux quantités d'intrants utilisées pour chaque culture. Etant donné ces informations nous avons pu calculer, pour chaque sous période et pour chaque culture, les quantités des différents intrants utilisés en moyennes par hectare. Ces moyennes sont par la suite exprimées en indice en utilisant comme référence la sous période 1990-94 (à laquelle ont attribué toujours l'indice 100). L'utilisation de ces indices nous a permis par la suite, et en partant des fiches techniques de la sous période 1990-94, d'estimer les coefficients d'utilisation d'intrants pour les trois sous périodes restantes. Ces coefficients sont élaborés par spéculation, par strate d'exploitation et par étage bioclimatique.

Certes, notre hypothèse présente aussi des limites. En particulier le calcul des taux de croissance des quantités d'intrants utilisés à l'hectare se base sur des données

nationales. L'application de ces taux pour estimer des coefficients techniques revient à considérer que pour une spéculation donnée, la quantité utilisée à l'hectare, pour un intrant, varie d'une sous période à l'autre selon le même taux indépendamment de la strate de taille et de l'étage bioclimatique. De même, les données sur les quantités d'intrants utilisés sont fournies par culture et non par produit. Dans ce cas, il faut admettre que pour une culture donnée, à titre d'exemple la céréaliculture, les quantités d'intrants utilisés pour les différentes spéculations, blé dur, blé tendre, orge, varient toujours dans les mêmes proportions. Toutefois, malgré ces limites - qui peuvent être de taille - et eu égard à l'imprécision voire même l'indisponibilité des certaines données statistiques, l'hypothèse proposée demeure, à notre avis, la moins mauvaise et la plus appropriée pour répondre à la problématique qu'on s'est fixé.

2.2- Hypothèses sur les rendements des cultures

Par définition, la marge brute dégagée au niveau de l'exploitation correspond à l'excédent du produit brut par rapport à l'ensemble des charges de production. Pour une culture donnée, le produit brut s'obtient en multipliant le prix à la production par le rendement à l'hectare. Ainsi, le calcul des marges dégagées par les différentes exploitations nécessite que l'on dispose d'une série des rendements pour les différentes cultures et pour toute la période concernée par l'analyse. Toutefois, pour l'ensemble des cultures, les informations fournies par les différents documents statistiques concernent des moyennes nationales et cachent donc les disparités des rendements qui peuvent apparaître en passant d'un étage bioclimatique à un autre ou encore en considérant les différentes strates de taille des exploitations. Pour tenir compte de ces disparités certaines hypothèses ont été adoptées.

2.2.1- Rendements par étage bioclimatique

Dans le contexte de la Tunisie, l'activité agricole, tout particulièrement les cultures pluviales, reste fortement dépendante des aléas climatiques. Cette dépendance qui apparaît dans la variabilité des rendements des cultures d'une année à l'autre, s'exprime également dans les écarts, parfois considérables, de ces rendements entre les régions ou les étages bioclimatiques. Ainsi, en passant de la zone humide-subhumide où les conditions climatiques et en particulier le niveau des précipitations sont relativement favorables aux zones aride et saharienne où les conditions climatiques sont relativement sévères, les rendements expriment dans l'ensemble une tendance à la baisse. Dans le cadre de ce travail, la prise en compte de ces disparités est d'autant importante qu'elle permet de saisir

l'impact différencié des conditions climatiques sur les performances productives des exploitations et partant sur leurs revenus. D'où la nécessité de disposer, pour chaque culture et pour toute la période retenue, des séries de rendement par étage bioclimatique.

A ce propos, les enquêtes céréales, fournissent des données annuelles sur les superficies cultivées et les productions réalisées par gouvernorat pour les céréales principales. Les mêmes informations sont disponibles pour les cultures maraîchères à partir des enquêtes périmètres irrigués. Pour ces deux cultures, et étant donné le classement déjà établi des différents gouvernorats par zone agro écologiques, il été donc possible d'élaborer des séries de rendements moyens par étage bioclimatique. Par ailleurs, et en adoptant la même démarche, les données fournies par les Annuaire des Statistiques Agricoles permettent également de déterminer des rendements moyens par étage bioclimatique pour les agrumes, le raisin de cuve, le raisin de table et les dattes.

Pour les autres cultures, outre les estimations faites par l'EASCA pour la période 1990-1994 et l'étude PACFS pour l'année 1999, on dispose des informations suivantes :

- les superficies cultivées et la production par gouvernorat pour toutes les cultures et pour la campagne agricole 1997-1998⁴
- les superficies et la production d'oliviers à huile par gouvernorat pour les années 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005
- les superficies et la production des fourrages et des légumineuses par gouvernorat pour les années 1987, 1989, 1993, 1997, 2001 et 2003
- les superficies et la production par gouvernorat pour le pommier, le grenadier, le poirier, le pêcher, l'abricotier et l'olivier en irrigué pour les années 1989, 1992, 1994 et 2002

Disposant de ces informations, notre démarche a consisté à déterminer pour chaque culture des moyennes de rendement par étage bioclimatique entre toutes les années pour lesquelles des données sont disponibles. Par la suite il est question d'établir une relation entre le rendement moyen de chaque étage bioclimatique et le rendement national. Autrement, l'idée est d'exprimer, pour chaque culture, le rendement moyen pour un étage bioclimatique donné sous la forme

$$R_i = \alpha_i * RN$$

Avec R_i rendement de l'étage bioclimatique i , RN le rendement national et α_i un coefficient de multiplication.

⁴ Ministère de l'agriculture « Enquête sur le suivi de la campagne agricole 1997-1998 » Décembre 1998

Ainsi, les coefficients de multiplication (les α_i) étant calculés pour toutes les cultures concernées, ils sont appliqués sur toute la période retenue (1985-2004) pour estimer les rendements par étages bioclimatiques par rapport aux rendements nationaux, comme illustré par le tableau suivant :

Tableau 4-8 : Rendement par étage bioclimatique en fonction du rendement national (Coefficients de multiplication)

	HSH	SAS	SAI	AS	AI	S
Arboriculture						
Olivier à huile	1,96	1,45	1,25	0,87	0,46	*
Amandier	3,11	0,91	0,53	1,1	0,24	*
Pommier	1,22	0,95	1,69	1,52	0,33	*
Poirier	1,02	1,2	0,2	0,29	0,12	*
Pistachier	2,5	1,59	0,87	0,26	0,26	*
Grenadier	1,9	0,65	2,14	0,52	1,17	*
Abricotier	1,28	0,68	0,82	1,07	1,63	*
Fourrages						
Luzerne	1,37	1,2	0,78	0,43	0,34	*
Vesce avoine	1,41	1,11	0,68	0,41	0,21	
Orge en vert	1,15	0,83	0,77	0,31	0,26	*
Sorgho	1,17	0,90	0,73	0,54	0,32	
Légumineuses						
Fève et féverole	1,6	1,16	1,06	0,97	0,64	*
Pois et pois-chiche	1,15	0,75	0,21	0,29	0,32	*

Source : nos estimations à partir des statistiques agricoles et autres études.

2.2.2- Rendements par strate de taille

L'analyse par strate d'exploitation est d'une importance cruciale au regard de l'état des structures agraires en Tunisie, caractérisées par un morcellement endémique et une inégale répartition des terres agricoles entre les exploitants. Ainsi, tout comme les conditions du milieu naturel (l'étage bioclimatique), la taille des exploitations constitue également une source de différenciation entre les exploitants. En effet, les structures foncières ne manquent pas eux aussi d'affecter les performances productives des exploitations et donc les niveaux de rendements qu'elles réalisent. A ce propos, et sur la base des constats empiriques, on admet l'existence d'un différentiel de rendement entre les exploitations, qui reflète les disparités des logiques et des niveaux d'intensification. Plus précisément, au fur et à mesure que le potentiel foncier de l'exploitation se réduit, l'intensification des systèmes de culture marque un recul se traduisant par une tendance à la baisse des rendements.

Ainsi, pour prendre en compte ces disparités, l'établissement des séries des rendements dans les différents étages bioclimatiques pour les différentes cultures doit être complété par l'estimation des coefficients permettant de les ventiler entre les différentes strates d'exploitations. Toutefois, il importe de signaler que l'indisponibilité des

informations statistiques fait que les hypothèses adoptées pèchent par plusieurs limites, mais ce qui nous intéresse dans ce travail c'est de ressortir les tendances ayant trait à l'évolution de la rentabilité des exploitations.

A ce niveau l'« Enquête sur le suivi de la campagne agricole 1997-1998 » fournit, pour la première fois, des informations détaillées concernant la répartition des superficies des cultures et les productions réalisées pour les différentes strates de taille. Ces données permettent ainsi de déterminer, pour la campagne en question, les rendements des différentes cultures par strate de taille. De même, et dans le cadre de l'étude ASCAT, les rendements moyens pour la période 1990-1994 ont été estimés pour toutes les spéculations par strate de taille d'exploitations et par étage bioclimatique.

Partant de ces informations, l'idée est de dégager pour chaque culture des coefficients permettant d'estimer, à l'intérieur de chaque étage bioclimatique, les rendements par strate en fonction du rendement moyen de l'étage concerné. Autrement, il s'agit d'établir, pour chaque culture, pour chaque étage bioclimatique et pour chaque strate de taille, une relation de la forme :

$$\mathbf{RM}_i = \beta_i * \mathbf{RE}$$

Avec : \mathbf{RM}_i rendement de la strate M_i , \mathbf{RE} le rendement moyen pour l'étage bioclimatique, et β_i un coefficient de multiplication.

Par ailleurs, pour simplifier la démarche, nous avons supposé que, pour les exploitations de la strate M3 ou moyennes exploitations (de 10 à 50 ha), le rendement réalisé égalise le rendement moyen observé au niveau de tout l'étage bioclimatique. Cette hypothèse, qui se justifie par l'importance de cette strate dans les superficies et les effectifs des exploitations, est globalement confirmée par les données de l'Enquête suivi 1997-1998 ci-indiquée.

Le tableau qui suit synthétise les coefficients adoptés au sein de chaque étage bioclimatique pour estimer les rendements des différentes cultures par strate de taille.

Tableau 4-9 : Rendements par strates de taille d'exploitations par rapport au rendement moyens de l'étage Bioclimatique (coefficients de multiplication)

	HSH			SAS			SAI			AS				AI				S
	M1	M2	M3	M1	M2	M3	M1	M2	M3	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M3	M4	M1
Céréales																		
B.D en sec	0,50	0,61	1	0,50	0,65	1	0,80	0,90	1	0,87	0,87	1	1,12	0,87	0,87	1	1,12	*
B. T en sec	0,60	0,75	1	0,75	0,85	1	0,75	0,83	1	0,75	0,87	1	1,25	0,75	0,87	1	1,25	*
Orge en sec	0,64	0,82	1	0,60	0,74	1	0,58	0,83	1	0,66	0,77	1	1,22	0,66	0,77	1	1,22	*
B.D en irrigué	0,42	0,70	1	0,42	0,62	1	0,42	0,65	1	0,48	0,87	1	1,14	0,48	0,87	1	1,14	0,48
B.T en irrigué	0,66	0,83	1	0,66	0,83	1	0,61	0,83	1	0,61	0,83	1	1,16	0,61	0,83	1	1,16	0,61
Orge. irrigué	0,60	0,76	1	0,60	0,76	1	0,60	0,76	1	0,60	0,76	1	1,20	0,60	0,76	1	1,20	0,60
Arboriculture																		
Olivier en sec	0,68	0,74	1	0,68	0,74	1	0,65	0,73	1	0,65	0,72	1	1,17	0,55	0,65	1	1,27	*
Olivier en irrig.	0,75	0,85	1	0,75	0,85	1	0,70	0,80	1	0,70	0,75	1	1,23	0,70	0,75	1	1,27	*
Agrume	0,60	0,73	1	0,70	0,86	1	0,70	0,86	1	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Raisin de cuve			1			1												*
Raisin de table			1			1												*
Pommier	0,72	0,80	1	0,70	0,8	1	0,74	0,80	1	0,64	0,71	1	1,11	0,60	0,70	1	1,21	*
Poirier	0,71	0,8	1	0,70	0,8	1	0,74	0,80	1	0,64	0,71	1	1,11	0,60	0,70	1	1,21	*
Abricotier	*	*	*	0,80	0,90	1	0,76	0,82	1	0,70	0,77	1	1,13	0,65	0,72	1	1,24	*
Pêcher	0,73	0,86	1	0,73	0,86	1	0,71	0,80	1	0,65	0,76	1	1,17	0,65	0,76	1	1,17	*
Amandier	0,72	0,82	1	0,77	0,88	1	0,90	0,95	1	0,66	0,83	1	1,16	0,60	0,80	1	1,20	*
Grenadier	0,83	0,93	1	0,83	0,93	1	0,83	0,93	1	0,72	0,85	1	1,14	0,72	0,85	1	1,14	*
Pistachier			1															*
Figuier	*	*	*	*	*	*	0,77	0,88	1	0,85	0,92	1	1,15	0,85	0,92	1	1,15	*
Palmier dattier	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	0,75	0,83	1	1,12	0,80
Maraichères																		
Pom. de terre	0,78	0,88	1	0,78	0,88	1	0,78	0,88	1	0,78	0,88	1	1	0,78	0,88	1	1	0,78
Tomate	0,75	0,85	1	0,75	0,85	1	0,75	0,85	1	0,75	0,85	1	1	0,75	0,85	1	1	0,75
Piments	0,72	0,81	1	0,72	0,81	1	0,72	0,81	1	0,72	0,81	1	1	0,72	0,81	1	1	0,72
Artichaut	0,78	0,88	1	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Oignons	0,73	0,83	1	0,73	0,83	1	0,73	0,83	1	0,73	0,83	1	1	0,73	0,83	1	1	0,73
Petit-pois	0,72	0,82	1	0,72	0,82	1	0,72	0,82	1	0,72	0,82	1	1	0,72	0,82	1	1	0,72
Melon	0,78	0,87	1	0,78	0,87	1	0,78	0,87	1	0,78	0,87	1	1	0,78	0,87	1	1	0,78
Pastèque	0,80	0,90	1	0,80	0,90	1	0,80	0,90	1	0,80	0,90	1	1	0,80	0,90	1	1	0,80
Fourrages																		
Luzerne	0,75	0,75	1	0,75	0,75	1	0,75	0,75	1	0,75	0,75	1	1,00	0,75	0,75	1	1,00	0,75
Vesce avoine	0,64	0,72	1	0,75	0,85	1	0,87	0,87	1	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Orge en vert	0,87	0,87	1	0,85	0,85	1	0,87	0,87	1	0,89	0,89	1	1,11	0,89	0,89	1	1,11	*
Sorgho	0,85	0,90	1	0,85	0,90	1	0,85	0,9	1	0,85	0,90	1	1,00	0,85	0,90	1	1,00	*
Légumineuses																		
Fève/ féverole	0,54	0,78	1	0,52	0,73	1	0,62	0,87	1	0,66	0,87	1	1,10	0,66	0,87	1	1,10	0,62
Pois/poichiche	0,67	0,72	1	0,62	0,75	1	0,73	0,85	1	0,56	0,78	1	1,15	0,65	0,85	1	1,12	0,58
Eleavage																		
Vde bovine	0,88	0,92	1	0,88	0,92	1	0,88	0,92	1	0,88	0,92	1	1,11	0,88	0,92	1	1,11	0,88
Vde ovine	0,80	0,80	1	0,80	0,80	1	0,83	0,83	1	0,82	0,82	1	1,17	0,82	0,82	1	1,17	0,82

Source : nos estimation à partir de l' « Enquête suivi de la campagne agricole 1997-98 » et l'étude ASCAT

Section II- L'évolution des revenus des exploitations : une détérioration prononcée

L'un des objectifs fondamentaux de ce chapitre consiste à analyser l'évolution des revenus des exploitations familiales sur la période 1985-2004, approchés essentiellement à travers la marge brute totale. Toutefois, sur une période assez longue, l'analyse aux prix courants est peu significative, ce qui requiert le recours à la déflation de la série de la marge brute afin de constituer une série à prix constants. Des indices disponibles publiés par l'INS (IPI, IPC, IPP), seul l'indice des prix à la consommation répond à l'objet de notre analyse dans la mesure où il permet de refléter, tant soit peu, l'amélioration/détérioration du pouvoir d'achat des exploitants.

1- L'évolution des revenus : Entre l'augmentation des coûts de production et la faiblesse des rendements

Exprimées en termes réels, les marges brutes dégagées par les exploitations familiales expriment une tendance quasi-générale à la baisse sur toute la période 1985-2004, synonyme d'une tendance à la détérioration des revenus réels des exploitants. A première vue, cette tendance peut être attribuée à l'augmentation des coûts de production concomitante à un recours plus intensif des exploitants aux intrants d'origine industrielle et/ou une augmentation des prix de ces intrants. Toutefois, l'observation de l'évolution des rendements agricoles laisse montrer que la tendance à la détérioration des revenus des exploitants est beaucoup plus liée à la faiblesse de ces rendements qu'à la seule augmentation des coûts de production.

1.1- Augmentation des coûts de production et détérioration des revenus des exploitations

Au delà des variabilités annuelles et des évolutions différenciées, sur lesquelles nous reviendrons, les marges brutes réelles dégagées par la quasi-majorité des exploitations ont connu une régression sur la période 1985-2004. Pour mettre en clair cette tendance, la déflation des marges brutes à prix courants est complétée par le calcul des moyennes quinquennales des marges brutes réelles (1985-89, 1990-94, 1995-99 et 2000-04). Les résultats détaillés sont fournis en annexe.

Toutefois, même en considérant des moyennes quinquennales, l'évolution des marges brutes réelles fait ressortir deux périodes distinctes. Dans un premier temps, les marges brutes réelles ont enregistré des légères améliorations entre 1985-1989 et 1990-1994. Cette évolution peut être attribuée au fait que jusqu'au milieu des années 1990, le programme de suppression des subventions aux intrants n'étant pas encore achevé, la revalorisation des prix à la production (en particulier pour les céréales) n'a été que

partiellement érodée par les hausses des coûts de production et des prix à la consommation, se traduisant ainsi, par une amélioration des revenus des agriculteurs. Mais par la suite, la tendance s'est renversée au point que, en 2000-2004, les moyennes des marges brutes réelles sont pour la majorité des exploitations inférieures à leurs niveaux de la période 1985-1989. Le tableau qui suit synthétise l'évolution des marges brutes réelles dégagée par les différents types d'exploitation entre 1985-1989 et 2000-2004.

Tableau 4-10 : Variation de la marge brute en termes réels par type d'exploitation entre 1985-89 et 2000-04 (Taux de croissance en %)

Etage bio-climatique	EN PLUVIAL				EN IRRIGUE		EN MIXTE		
	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M1	M2	M3
HSH	-62,0 %	-56,0 %	16,0 %	*	-24,0 %	-34,0 %	06,5 %	11,0 %	*
SAS	-41,4 %	-59,7 %	12,6 %	*	-27,6 %	-30,9 %	-25,2 %	-26,7 %	*
SAI	-75,5 %	-41,2 %	10,3 %	*	-26,4 %	*	-26,3 %	-36,8 %	-39,7 %
AS	-86,7 %	-63,6 %	-20,4 %	08,4 %	-30,7 %	*	-16,1 %	-30,0 %	-35,7 %
AI	-89,2 %	-65,2 %	-18,9 %	05,7 %	-31,0 %	*	-41,6 %	-42,8 %	-50,3 %
S	*	*	*	*	-34,0 %	-59,3 %	*	*	*

Source : Nos calculs

A la lecture de ce tableau, il se dégage que, à l'exception de quelques modèles pour lesquels des améliorations, d'ailleurs peu significatives, ont été constatées, la tendance des marges brutes réelles a été plutôt vers la dégradation. Une dégradation qui atteint son paroxysme pour les petites exploitations en pluvial tout particulièrement dans les zones arides du pays. Et comme le confirme des nombreuses études, cette évolution dénote d'une tendance de plus en plus prononcée à la détérioration de la rentabilité des cultures et donc des revenus des exploitants au point que ces revenus ne permettent plus de soutenir les efforts d'intensification ni même, dans la plupart de cas, la satisfaction des strictes besoins de consommation de l'exploitant et de sa famille.

A ce propos, et à titre d'illustration, l'étude de la filière céréales, réalisée par le CNEA (2005) a mis en évidence la précarité de la rentabilité financière et économique des céréales. Selon cette étude, pas plus de 51% de la superficie de blé dur assure une marge brute par ha supérieure à deux cent Dinars. Pour le blé tendre les superficies concernées par des marges brutes supérieures à 200 Dinars/ha ne représentent que 55% des superficies emblavées. Les 200 dinars sont à peine suffisants pour couvrir le fermage et les frais financiers. La situation de l'orge est plus délicate. En effet, au prix de base à la production de 18 dinars/q, la marge brute n'est positive que pour 4% de la superficie cultivée en orge et elle n'atteint, dans les meilleurs des cas, que 50 D / ha.

Par ailleurs, et dans l'objectif d'identifier les besoins de financement de la petite agriculture à caractère familial et social, l'étude PACFS, a estimé le revenu annuel net

d'exploitation pour les 408612 exploitations relevant de la catégorie A du FOSDAP. La répartition de ces exploitations par tranche de revenu est illustrée par le tableau suivant :

Tableau 4-11 : Répartition des exploitations de la catégorie A selon le revenu annuel d'exploitation

Revenu en DT/an	Exploitations		
	En nombre	En %	En % cumulés
Moins de 500	59756	14,63	14,63
De 500 à 1000	54806	13,41	28,04
De 1000 à 2000	109948	26,91	54,95
De 2000 à 3500	92235	22,57	77,52
De 3500 à 6000	91867	22,48	100,00
Total	408612	100,00	-

Source : Etude PACFS (2001) plus nos calculs

En tenant compte du fait que, l'étude retient le seuil de 3500 D/an comme revenu minimum permettant à une exploitation d'offrir suffisamment de garanties de rentabilité à la banque, il ressort que 77,5 % des exploitations sont, de point de vue éligibilité bancaire, économiquement non viables. De même, en deca d'un revenu annuel de 2000D, ce qui est le cas pour près de 55% des exploitations, la viabilité est supposée, selon la même étude, faible, sinon précaire, voir même marginale.

Toutefois, il importe de signaler que ces revenus ont été calculés pour l'année 1999, relativement bonne de point de vue climatique, ce qui n'a pas certainement manqué de les tirer vers le haut. De même, la force de travail étant familiale, elle est supposée non rémunérée (explicitement). De ce fait, dans le modèle de calcul des revenus d'exploitation, la rémunération de la main d'œuvre familiale n'apparaît pas comme composante de coût de production. Il en résulte donc que le revenu dégagé doit être suffisant pour assurer la subsistance de l'exploitant et de sa famille et permettre, si possible, un excédent pour entreprendre des opérations d'investissement. Ainsi, avec un seuil de 2000 D/an, soit un revenu à peine équivalent au SMIG de l'année en question (sur la base de 250 jours de travail par an) supposé juste suffisant pour satisfaire les stricts besoins de consommation, il se trouve que, pour la moitié des exploitations et en dehors des possibilités des revenus extra agricoles et des aides familiales, les possibilités d'accumulation sont manifestement limitées. La situation est plus précaire pour près de 30% des exploitations (revenu inférieur à 1000 D/an) dont les revenus extra agricoles deviennent une nécessité incontournable juste pour assurer la subsistance de la famille.

Cette tendance à la détérioration des revenus des exploitations trouve d'abord une justification dans l'augmentation des coûts de production à l'hectare concomitante à l'envolée des prix des intrants. Comme nous l'avons déjà analysé au chapitre précédent, depuis la mise en œuvre du PASA, l'élimination des subventions s'est traduite, surtout à partir du milieu des années 1990, par une augmentation, parfois prohibitive, qui a touché

les prix de tous les intrants (engrais, semences, eau d'irrigation, aliments de bétail, matériel agricole...). D'autant plus que, cette augmentation des prix des intrants n'a été que faiblement compensée par une amélioration des prix à la production.

Ainsi, il est évident que, dans ces conditions, le recours des exploitants aux intrants achetés sur le marché se traduit par une augmentation des charges de production à l'hectare. D'ailleurs, dans le cadre de ce travail, l'estimation des marges brutes dégagées par les exploitations sur la période 1985-2004 a nécessité la reconstitution, pour chaque type d'exploitation, d'une série des coûts de production à l'hectare sur la période retenue et ce à partir des fiches techniques des cultures. Cette reconstitution nous a permis d'estimer ces coûts et de suivre leur évolution pour chaque modèle d'exploitation. Au delà des disparités constatées entre les exploitations, qui s'expliquent par des niveaux d'intensifications différents, les charges de production ont enregistré des augmentations considérables. Globalement, entre 1985 et 2004, les coûts de production ont augmenté avec des taux qui se situent entre 200 et 320 %, ce qui signifie que, au long de la période concernée, les charges de production ont au moins triplé. Le tableau ci-après synthétise cette évolution pour les différents types d'exploitations retenus dans l'analyse.

Tableau 4 -12 : Evolution des coûts de production à l'hectare par type d'exploitation 1985-2004(Taux de croissance global en %)

Etage bio-climatique	EN PLUVIAL				EN IRRIGUE		EN MIXTE		
	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M1	M2	M3
HSH	274 %	243 %	265 %	*	246 %	253 %	248 %	248 %	*
SAS	234 %	232 %	253 %	*	304 %	250 %	254 %	246 %	*
SAI	250 %	271 %	267 %	*	300 %	*	291 %	280 %	260 %
AS	237 %	235 %	254 %	270 %	283 %	*	252 %	255 %	251 %
AI	227 %	208 %	220 %	232 %	321 %	*	325 %	310 %	293 %
S	*	*	*	*	320 %	332 %	*	*	*

Source : Nos calculs

L'exploitation des fiches technico-économiques nous a permis également de suivre l'évolution des coûts de production par culture. Toutefois, les disparités des niveaux d'intensification entre les exploitations font que, même au niveau des cultures, l'évolution des coûts marque des divergences considérables.

Tableau 4- 13 : Evolution des coûts de production à l'hectare par culture entre 1985 et 2004 (taux de croissance en %)

Céréales		Elevage	
Produit	Taux de croissance	Produit	Taux de croissance
Blé dur	290 % - 380 %	Bovin	233 % - 263 %
Blé tendre	260 % - 320 %	Bovin laitier	240 % - 270 %
Orge	270 % - 380 %	Ovin	163 % - 202 %
Cultures maraîchères		Arboriculture	
Produit	Taux de croissance	Produit	Taux de croissance
Pomme de terre	430 % - 490 %	Olivier	275 % - 320 %
Tomates	518 % - 534 %	Amandier	246 % - 270 %
Piments	263 % - 386 %	Figuier	220 % - 330 %
Oignons	433 % - 467 %	Grenadier	356 % - 384 %
Melon- Pastèques	433 % - 461 %	Agrume	280 % - 290 %
		Pommier/poirier	260 % - 280 %
		Vignes	260 % - 280 %
		Palmier dattier	360 % - 408 %

Source : Nos calculs

Toutefois, l'augmentation des coûts de production à l'hectare, considérable soit-elle, ne constitue en aucun cas le seul facteur explicatif de la tendance à la détérioration des revenus des exploitations familiales. Force est de noter que, du moment où ces exploitations s'inscrivent dans une logique d'intensification de leurs systèmes de production, et donc d'une utilisation accrue d'intrants d'origine industrielle, la conséquence étant une augmentation des charges de production à l'hectare. Mais cette intensification trouve sa justification économique dans le fait qu'elle est supposée ouvrir des larges perspectives de gains de productivité. Autrement, tout processus d'intensification devrait, en toute logique, se traduire par une amélioration des rendements à l'hectare permettant de compenser l'augmentation des coûts qui en découle et d'améliorer les revenus des exploitants. Ainsi, c'est dans l'évolution des rendements qu'on peut, en dernière analyse, trouver une explication de l'évolution des revenus des agriculteurs.

1.2- La faiblesse structurelle des rendements agricoles

Dans l'objectif de dégager les raisons profondes qui pourraient expliquer la tendance à la détérioration des revenus des exploitants, l'analyse de l'évolution des coûts de production doit être complétée par celle de l'évolution des rendements agricoles. A ce propos, les analyses sectorielles, officielles ou à caractère académique, relatives à l'agriculture s'accordent sur le fait que la propagation du progrès technique au sein de l'agriculture tunisienne n'a eu que des effets limités sur les rendements.

Pour vérifier cet état de fait, notre propos est d'appréhender l'évolution des rendements des principales activités agricoles. On tentera également d'apprécier, d'une manière générale, les performances réalisées par l'agriculture tunisienne et ce, à travers quelques comparaisons internationales.

Ainsi, pour la céréaliculture, qui occupe une place particulièrement significative en termes de superficie et du nombre d'exploitants qui la pratiquent, l'évolution des rendements, depuis le début des années 70, est illustrée par le tableau suivant :

Tableau 4-14 : Evolution des rendements céréaliers en Tunisie (en Qx/ha)

	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Blé dur	6.3	6.0	8.4	7.7	12.3	12.1	13.0
Blé tendre	7.2	8.9	13.8	11.7	14.9	14.2	15.7
Orge	5.5	4.7	5.7	5.2	8.7	7.3	8.0
Total céréales	6.2	5.9	7.7	7.1	11.4	10.7	11.4

Source : *Annuaire des Statistiques Agricoles plus nos calculs*

Compte non tenu des fluctuations constatées, les rendements céréaliers ont, dans l'ensemble, presque doublé entre 1970-1974 et 2000-2004. Une évolution qui est loin d'être homogène et marque plutôt des divergences considérables entre les trois céréales principales. En effet, alors que les rendements du blé tendre ont enregistré une croissance de 120 %, celles de l'orge n'ont augmenté que de 45 %. En situation intermédiaire, les rendements du blé dur ont réalisé un taux de croissance de 106 %.

Toutefois, quoique considérable en apparence, cette évolution est loin de refléter une réelle amélioration des performances de la céréaliculture tunisienne et ce, au moins pour deux raisons. La première en est que cet accroissement des rendements s'avère peut significatif eu égard à la longueur de la période retenue et qui s'étale sur un tiers de siècle. La deuxième raison réside dans le fait que cette évolution est appréciée par rapport à un niveau de départ faible, ce qui donne l'illusion d'une amélioration antérieure significative. En 1970-1974, l'agriculture étant encore sous l'emprise des effets néfastes de l'expérience collectiviste, les rendements céréaliers ont été certainement faibles au point que le doublement de ces rendements par la suite ne constitue guère un réel exploit.

Ainsi, pour apprécier de façon objective le niveau des rendements céréaliers en Tunisie, une comparaison internationale s'impose. Le tableau suivant retrace l'évolution des rendements céréaliers en Tunisie et dans quelques régions du monde entre 1979-1981 et 1999-2001.

**Tableau 4-15 : Rendements céréaliers dans le monde et dans certains pays
(en Kg/ ha)**

Régions /Pays	1979 -1981	1989-1991	1999-2001
Monde	2210	2690	3098
Tunisie	828	1115	1329
Amérique du Nord	3533	3805	
USA	4154	4583	5826
Europe	3542	4383	4641
France	4700	6240	7082
Allemagne	4416	5534	9734
Grèce	3090	3727	3681
Espagne	1986	2489	3043
Italie	3548	4005	4963
Portugal	1105	2019	2747

Source : Ministère de l'agriculture 1998 et FAO 2004

A la lecture de ce tableau, il apparaît que les rendements céréaliers tunisiens sont constamment largement inférieurs à la moyenne mondiale mais aussi à ceux enregistrés dans des zones géographiques diverses comme l'ensemble des pays en développement, l'Amérique du Nord ou l'Europe. Ainsi, malgré une amélioration remarquable entre 1979-1981 et 1999-2001, les rendements céréaliers tunisiens sont restés inférieurs de près de 60% par rapport à la moyenne mondiale. Par rapport aux agricultures des pays développés l'écart est encore plus considérable. Les rendements de la céréaliculture tunisienne n'ont atteint au maximum que 30%, 24%, 28%, 18% et 20% de ceux enregistrés, respectivement en Amérique du Nord, aux USA, en Europe, en France et en Allemagne. Enfin, même par rapport aux pays en développement, dont le niveau de développement est plus aux moins comparable à celui de la Tunisie, l'écart est considérable et ne cesse de s'élargir.

Toutefois, si cette évolution dénote de la faiblesse structurelle des rendements céréaliers tunisiens, l'observation des statistiques les plus récentes ne semble fournir le moindre indice d'amélioration significative, et ce malgré une certaine extension de la céréaliculture irriguée. Selon les statistiques de la Banque Mondiale, en 2002-2004, en Tunisie le rendement moyen céréalier est d'environ 14 qx/ha, soit 22 % du rendement réalisé aux USA (61/ha), 20 % de celui enregistré en France (70 q/ha) et 25% de la moyenne de l'ensemble de l'Union Européenne (54,6 q/ha). Encore plus, il accuse un retard significatif même par rapport à celui enregistré par les pays à faible revenu⁵.

Quant à l'élevage bovin laitier, la substitution de la race locale par la race pure importée a permis une certaine amélioration des rendements. Exprimé en litres par vache et par an le rendement moyen est passé de moins de 500litres en 1970-1974 à près de 2000litres en 2000-2005, soit une multiplication par quatre. Toutefois, la comparaison avec les rendements réalisés dans d'autres pays met en clair la faiblesse de rendements de l'élevage bovin laitier en Tunisie. Ainsi, en 1999-2001, les rendements enregistrés en

⁵ Banque Mondiale « World Development Indicators » 2005

Tunisie sont inférieurs de 30% à la moyenne mondiale et l'écart est beaucoup plus significatif par rapport aux niveaux atteints dans les agricultures des pays développés. En effet les rendements laitiers en Tunisie ne représentent que moins de 20 % de ceux enregistrés au USA, 30 % des ceux réalisés en Europe, et un peu plus de 20 % des rendements réalisés aux Pays-Bas et au Danemark⁶.

A première vue, cet écart peut être expliqué par le fait que, dans le contexte européen, à titre d'exemple, l'activité de production laitière se base exclusivement sur la valorisation d'unités femelles à haut rendement. Ceci n'est pas le cas pour la Tunisie, où le cheptel bovin producteur du lait est composé à raison de 60 % des unités femelles de race locale ou croisé à faible productivité (moins de 1000 litres/vache/ an). Toutefois, même si l'on se limite à l'élevage laitier intensif, utilisant un cheptel à haut rendement, et donc constitué d'espèces animales génétiquement dotées d'un potentiel productif équivalent à celui du cheptel valorisé par les éleveurs européens, les performances réalisées sont loin de refléter une réelle amélioration.

En Tunisie, l'élevage laitier intensif, valorisant exclusivement un cheptel de race pure, est pratiqué par des exploitants privés mais également par les Agro-combinats de l'OTD, les Unités Coopératives de Production (UCP) et les SMVDAs. Selon une étude de la FAO, les performances de ces différents opérateurs se présentent comme suit

Tableaux 4- 16 : Performance de l'élevage laitier de race pure par opérateur

	Effectif des unités femelles		Production par vache (litre de lait par an)	Production totale	
	En nombre	En %		En million de litres	En %
OTD	6500	5 %	4800	31	8 %
UCP	5500	4 %	4500	25	6 %
SMVDA	7000	6 %	5800	40	10 %
Exploitants privés	104500	85 %	2850	300	76 %
Total	123500	100 %	3200	396	100 %

Source : FAO2004 cité par Akkari op.cit 2007

A la lecture de ce tableau il se dégage que même pour l'élevage laitier intensif, le rendement moyen (3200 litre de lait/ vache/ an) marque un retard considérable par rapport à ceux réalisés par les éleveurs des pays occidentaux, notamment les plus performants d'entre eux. Faut-il encore signaler les disparités remarquables entre les performances réalisés par les opérateurs du secteur dit organisé (OTD, UCP, SMVDA) et les exploitants privés. En effet les exploitants privés, qui détiennent 85 % du cheptel productif de race pure, enregistrent un rendement moyen (2850litres /vache /an) qui ne représente qu'à peine la moitié du rendement moyen réalisé par les SMVDA (5800litres /vache /an). Pour ce

⁶ FAO 2004

dernier opérateur, où l'élevage est conduit de manière intensive selon les normes zootechniques les plus récentes et où tous les aspects de la conduite des troupeaux (amélioration génétique, alimentation, protection sanitaire du cheptel) sont relativement bien maîtrisés, les performances se rapprochent sensiblement des normes occidentales. Ceci démontre que l'amélioration des performances de l'élevage laitier ne peut être le résultat d'une simple injection des bovins de race pure et confère ainsi à la faiblesse des rendements réalisés par les exploitants privés un caractère structurel.

A l'instar des céréales et de l'élevage laitier, la majorité des spéculations sont loin d'enregistrer des améliorations notoires et soutenues de leurs rendements. À titre d'illustration, entre 1976 et 2005, soit en l'espace de 30 ans, les produits maraîchers n'ont connu que des modestes augmentations de leurs rendements moyens. Entre 1976-1980 et 2001-2005, les rendements moyens n'ont augmenté que de 45 % pour les piments, de 37 % pour le melon- pastèque et de 30 % pour la pomme de terre. Pour celle-ci les rendements ont quasiment stagné depuis 1981-1985. Pour les tomates, les rendements ont plus que doublé mais eu égard à la longueur de la période retenue cette augmentation demeure faible.

Tableau 4-17 : Evolution des rendements de certains produits maraîchers (en tonne/ha)

Produits Périodes	Pomme de terre	Tomate	Piments	Melon – Pastèques
1976-1980	10.7	15.9	8.5	14.6
1981-1985	13.3	18.8	6.2	12.2
1986-1990	11.4	21.0	7.7	11.5
1991-1995	13.3	24.4	10.2	10.0
1996-2000	13.8	31.0	11.8	12.6
2001-2005	14.1	33.8	12.4	20.1

Sources : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

Mais ce qui témoigne le plus de la faiblesse des rendements des produits maraîchers est que, malgré les améliorations observées, les résultats enregistrés « *restent encore en deçà des potentialités et des performances vérifiées par la recherche sur le terrain et permises par les techniques modernes* »⁷ comme le signalait le rapport du VIII^{ème} Plan (1992-1996). Le même rapport retenait, comme rendements potentiels, 30 tonnes/ha pour la pomme de terre et 60 tonnes/ha pour la tomate. En 2001-2005, soit plus d'une décennie après, les rendements réalisés pour la pomme de terre et la tomate ne représentent que, respectivement, 47 % et 56% des rendements potentiels.

⁷ Ministère de l'Agriculture « VIII^{ème} Plan de Développement Economique et Social (1992-1996) : Développement Agricole et Sécurité Alimentaire » Août 1992, p 24

Par ailleurs, comparés aux niveaux atteints dans d'autres régions du monde, les rendements des maraîchères tunisiens font pâle figure. Selon les données de la FAO, pourtant proche de la moyenne mondiale, les rendements moyens de la pomme de terre tunisienne n'ont représenté en 1999-2001 que 37 % de ceux atteints aux USA, près de 40% de ceux réalisés en France et en Allemagne et près de 50 % des rendements enregistré en Espagne. Pour la culture de tomate, la situation n'est guère différente surtout en comparaison avec les performances réalisées par les agriculteurs européens. A titre d'exemple, pour cette culture, les rendements réalisés en Tunisie ne représentent que 50% de ceux enregistrés en Espagne, 30% de ceux atteint en France et moins de 25% des rendements réalisés en Allemagne pour la même culture.⁸

Pour l'arboriculture, la situation n'est guère différente, puisque entre 1985 et 2004, soit sur vingt ans, les rendements moyens n'ont connu que des faibles augmentations. Entre 1985-1989 et 2000-2004, les rendements moyens de l'olivier et du raisin de table n'ont augmenté que de 40 % environ. Notons que, pour l'olivier, après avoir presque doublé entre 1985-1989 et 1990-1994, les rendements moyens ont affiché une tendance à la baisse. Pour les agrumes, le raisin de cuve et l'amandier, la situation est plus inquiétante puisque les rendements moyens, pour ces deux cultures, n'ont fait que régresser sur toute la période concernée.

Tableau 4-18 : Evolution des rendements arboricoles (en tonne/ ha)

	Olivier à huile	Agrumes	Raisin de cuve	Raisin de table	Amandier
1985-1989	0,37	16,2	3,0	3,6	0,23
1990-1994	0,70	15,7	3,0	4,4	0,23
1995-1999	0,53	14,1	2,4	4,8	0,26
2000-2004	0,51	13,5	2,4	5,1	0,18

Sources : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

Egalement, pour ces cultures, une comparaison internationale dénote aussi de la faiblesse structurelle des rendements de l'agriculture tunisienne. Ainsi, à titre d'illustration, les rendements moyens de la culture de raisin en Tunisie ne représentent qu'à peine la moitié de la moyenne mondiale et sont largement inférieurs à la moitié de ceux enregistrés en France, en Grèce et en Italie. Pour l'olivier, les rendements tunisiens ne dépassent pas le tiers des rendements réalisés en Espagne⁹.

Au terme de cette analyse, la faiblesse des rendements de l'agriculture tunisienne est, dans l'ensemble, chose établie. On est donc en droit de s'interroger sur les facteurs qui expliquent que l'effort d'intensification qu'a connu l'agriculture tunisienne et matérialisé par l'adoption d'un ensemble d'innovations scientifiques et techniques, n'a eu qu'un effet

⁸ FAO. op. cit. 2004.

⁹ Idem.

limité sur les rendements. Autrement, comment se fait-il que l'adoption de ces mêmes innovations a permis une évolution spectaculaire des rendements agricoles dans d'autres contextes alors que cette synergie ne s'est pas produite dans le contexte de l'agriculture tunisienne. C'est dans les formes prises par le processus d'intensification, ou ce qui est convenu d'appeler le processus de modernisation de l'agriculture qu'on peut trouver une réponse à cette question. Toutefois, il importe de signaler que ni le cadre de ce travail, ni les informations disponibles ne permettent d'avancer une réponse définitive et exhaustive. Dans ce qui suit, on se limitera à avancer quelques éléments explicatifs.

2- La modernisation de l'agriculture tunisienne : un processus fragile et mal maîtrisé

Avec l'abandon de l'expérience collectiviste en 1969, outre la réhabilitation de la propriété privée de la terre, la politique de l'Etat en matière de développement agricole s'orientait désormais vers la modernisation rapide de l'agriculture. Dans cette optique l'accent était mis de façon prioritaire sur une injection massive de capital technique dans l'agriculture, conçue comme le principal instrument d'accroissement de la production agricole.

Calqué sur le modèle productiviste à l'œuvre dans les agricultures occidentales, le modèle technique imposé à l'agriculture tunisienne se structurait autour de deux axes majeurs. Tout d'abord, il était question d'assurer une productivité constamment accrue de la force de travail, et ce en repoussant autant que possible les limites de la mécanisation des activités agricoles. Par ailleurs, l'introduction des variétés végétales et animales à haut rendement et le recours intensif aux intrants d'origine industrielle (engrais chimiques, produits de traitement et de défenses des cultures) étaient supposés de nature à accroître la productivité de la terre.

2.1- Une mécanisation insuffisante

L'accumulation du capital technique au sein de l'agriculture tunisienne a favorisé l'élargissement du champ d'application du machinisme agricole. La proportion des exploitants qui font recours à la mécanisation pour la préparation du sol, le semis, la fertilisation...etc., est estimée, en 2004-05, à environ 92 % . Cette même proportion se situait à 82 % en 1994-95 et seulement 18,5% en 1961-62. Par ailleurs, les superficies agricoles travaillées par la traction animale ont considérablement régressé passant de plus de 50 % au début des années 1960 à moins de 20 % au milieu des années 1980. A présent,

seules les terres marginales et les micros exploitations arboricoles échappent encore à l'emprise du machinisme agricole.

Toutefois, malgré cette évolution, le degré d'équipement de l'agriculture tunisienne manifeste, dans l'ensemble, une insuffisance remarquable, surtout par rapport aux normes des pays occidentaux. En effet, selon une étude du CNEA (2005), le niveau de mécanisation est de 0,44 CV/ha en Tunisie contre 4,36 CV/ha en France ou 5,65 CV/ha en Italie. La même étude estime que, sur la base d'un degré minimum de 0,5 CV/ha, le besoin réel se situe à 39.759 tracteurs et le déficit théorique à 4.668 tracteurs. Et en tenant compte du fait que, notre climatologie exige un léger suréquipement pour gagner sur la rapidité de l'intervention lors des années favorables, le déficit serait alors de quelques 6 .000 tracteurs au minimum¹⁰.

Plus grave encore, les chances de rattrapage de ce retard deviennent de plus en plus réduites avec l'essoufflement de l'investissement des exploitants en matériel agricole. Après une relance tout à fait remarquable durant les années 1970, le rythme d'équipement des exploitations en matériel agricole s'est considérablement ralenti, surtout à partir du milieu des années 1980, pour laisser la place à une longue phase de désinvestissement. En effet, parmi les quatre composantes principales de l'investissement agricole privé (hydraulique, élevage, matériel agricole, arboriculture) c'est l'investissement en équipement qui a enregistré le recul le plus prononcé de son rythme de croissance. Ainsi, de 46% en 1980, la part de la mécanisation dans l'effort d'investissement des exploitants est passée à 26% environ en 1990. Une légère reprise est marquée par la suite, mais elle était d'autant plus fragile qu'elle s'est rapidement rompue, à partir de 1996 pour déboucher de nouveau sur une tendance à la perte d'importance de l'investissement en mécanisation au point qu'il ne représente, en 2005, qu'à peine 18 % de l'investissement total des exploitants.

Cette perte d'importance de l'investissement en mécanisation est loin de refléter la réalisation, chez les exploitants, d'un niveau d'équipement suffisant ; elle est plutôt la conséquence d'une capacité de plus en plus limitée, notamment pour les petits exploitants, d'accumuler en capital technique. En effet, si durant les années 1970, les exploitants agricoles avaient exprimé un intérêt pour la mécanisation, ceci est à mettre en relation avec l'implication directe de l'Etat dans le financement de cette catégorie d'investissement, et ce à travers la mise en œuvre des mécanismes spécifiques de financement, en particulier pour les petits et moyens exploitations, dont le FOSDA. Toutefois, à partir du milieu des années 1980, et avec la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel, la suppression des

¹⁰ CNEA « Etude de la filière céréales » 2005, p 73

aides et des subventions auparavant accordées à l'activité agricole s'est traduite, entre autre, par un renchérissement des coûts de la mécanisation. D'autant plus que la dévaluation du dinar n'a pas manqué de provoquer une forte hausse des prix du matériel agricole pour l'essentiel importé.

D'ailleurs, dès 1990, en partant de l'échec de l'objectif du VII^{ème} Plan (1987-1991) de porter le parc tracteurs à 42 200 unités, le rapport de préparation du VIII^é Plan (1992-1996)¹¹ avait mis l'accent sur les difficultés d'extension du parc matériel agricole. Le même rapport considérait que le renchérissement aigu et continu des prix du matériel agricole constituait le principal facteur explicatif du ralentissement du processus d'équipement des exploitations. Mais, tout en signalant qu'on assistait à un phénomène de « *déséquipement dangereux de l'agriculture* » qui ne pouvait que retarder encore l'intensification de l'activité agricole, la commission chargée de l'élaboration de ce rapport proposait, tout simplement, de réinscrire l'objectif de l'extension du parc tracteur dans le programme du VIII^é plan (1992-1996). Toutefois, plus qu'un simple retard, il semble que le « *déséquipement dangereux de l'agriculture* » prend plutôt la forme d'une tendance lourde qui risque de freiner voire même bloquer le processus d'intensification de l'agriculture, puisque jusqu'à 2005, le parc tracteur n'a pas encore atteint la taille fixée comme objectif il y a quinze ans. Et d'une manière générale, Les investissements réalisés pour le matériel agricole sont toujours restés très en dessous des prévisions.

A ce propos, pour mieux apprécier l'ampleur de la tendance au ralentissement du rythme d'accumulation du capital technique chez les exploitants, l'analyse de l'évolution de la structure par âge du parc matériel agricole nous fournit des indices supplémentaires. Le tableau suivant illustre l'évolution de cette structure pour le parc tracteurs qui constitue la composante centrale de l'équipement agricole.¹²

Tableau 4-19 : Evolution de la structure par tranche d'âge du parc tracteurs

Tranche d'âge	1976		1987		1994		2004	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 ans	11620	57 %	14990	51 %	8690	25 %	4361	11 %
5 à 10 ans	4300	21 %	8070	28 %	10090	29 %	11674	30 %
Plus de 10 ans	4360	22 %	5960	21 %	16310	46 %	23034	59 %
Total	20280	100 %	29020	100 %	35090	100 %	39096	100 %

Source : Enquêtes agricoles de base 1976 et 1987 et Enquêtes Structures 1994-95 et 2004-2005

¹¹ Ministère de l'Agriculture. Commission Sectorielle de la Sécurité Alimentaire, du Développement Agricole et de la Maîtrise des Ressources en Eau. Rapport préliminaire : Analyse rétrospective des réalisations du VII^{ème} Plan et perspectives du VIII^{ème} Plan. Octobre 1990.

¹² Le parc matériel agricole n'est recensé que par les Enquêtes Structures ou occasionnellement par les Enquêtes Agricoles de base. Ainsi, faute d'information régulière notre analyse s'est limitée aux données fournies par les deux Enquêtes Structures 1994-95 et 2004-04 et les deux Enquêtes de Base 1976 et 1987.

A la lecture de ce tableau, il se dégage que l'effectif du parc tracteurs a régulièrement augmenté, en passant 20280 en 1976 à 39096 en 2004, ce qui donne l'illusion d'un processus ascendant et soutenu d'accumulation en capital technique chez les exploitants. Toutefois, même à ce niveau, les données du tableau montrent que ce processus marque, à partir de 1987, une tendance au ralentissement qui se confirme davantage à partir de 1994. En effet, de 3,3 % entre 1976 et 1987, le taux de croissance annuel moyen de l'effectif des tracteurs est passé à 2,7 % entre 1987 et 1994 pour se situer à 1 % environ entre 1994 et 2004. Cette tendance est certainement à mettre en relation avec la flambée des prix, déjà citée, qui a touché le matériel agricole à partir du milieu des années 1980, mais également à l'accès de plus en plus restreint des exploitants aux sources de financement.

Mais ce qui importe le plus est que en 1976, 57 % des tracteurs ont moins de cinq ans et 22 % ont plus de dix ans ; une structure qui s'est maintenue presque inchangée jusqu'à 1987. A partir de cette date, la structure par âge du parc tracteurs s'est amplement transformée puisque la proportion des tracteurs de moins de 5 ans est passée à 25 % en 1994 traduisant ainsi une tendance à l'essoufflement de l'accumulation du capital technique. Cette tendance s'est accélérée davantage au point que, en 2004, seul 11 % des tracteurs ont moins de cinq ans. Ainsi l'extension du parc est loin de refléter une allure ascendante d'acquisition des tracteurs et donc un processus soutenu d'investissement en matériel agricole ; l'effectif du parc n'est en fait qu'artificiellement gonflé par le maintien en usage des engins censés être complètement amortis sur le plan technique.¹³

Comme corollaire à ce processus de désinvestissement, on assiste à un vieillissement de plus en plus prononcé du parc tracteurs : de 22 % en 1976, la proportion des tracteurs de plus de 10 ans est passée à 46 % en 1994 puis à 59 % en 2004. Ainsi à l'insuffisance de l'équipement vient s'ajouter la vétusté du matériel qui ne fait que alourdir les charges (entretien, pièces de rechanges...) sans effet sur les rendements vue la qualité médiocre du travail du sol. Egalement, l'insuffisance d'équipement, du fait du recours à une location du matériel coûteuse, pousse les exploitants à la simplification des travaux et donc à négliger une part importante de l'itinéraire technique, de plus que la disparition de la SONAM, qui répondait à une partie des besoins de l'agriculture et avait un rôle moralisateur surtout en matière des tarifs de location, a laissé un vide.

¹³ Sur le plan technique, la durée de vie d'un tracteur est approximativement comprise entre 8 et 10 ans. Ainsi, si l'on exclu les engins techniquement amortis et donc, en principe, mis hors usage, l'effectif du parc tracteurs aurait du passer de 15920 unités en 1976 à 23060 unités en 1987 pour chuter par la suite à 18780 unités en 1994 et 16062 unités en 2004

Toutefois, une appréciation de l'intensité réelle du processus de mécanisation de l'agriculture tunisienne ne peut d'être uniquement fondée sur l'analyse du niveau d'équipement des exploitants en tracteurs. Cette analyse doit être prolongée par l'examen de la dotation des exploitants en matériels d'attacheement qui constituent autant d'équipements appropriés pour la mécanisation des différentes tâches.

A ce propos, le travail de Akkari.T sur « *le changement technologique dans l'agriculture en Tunisie* »¹⁴ a bien mis en évidence le sous-équipement relatif du parc tracteurs en matériel d'attacheement ce qui limite sa fonctionnalité. Selon les données avancées par l'auteur, une fraction significative des engins tracteurs est totalement démunie d'attacheements. Par ailleurs, si la dotation des tracteurs en attacheements destinés au recroisement semble consistante, l'équipement en matériel approprié de travail du sol (déchaumeuse, charrue), donc de grand labour marque un déficit aigu. De même, ce n'est que dans les régions du Nord et du Centre Ouest que l'équipement en attacheements spéciaux de semi, d'épandage d'engrais et de fumier, de pulvérisation....etc. atteint un niveau plus ou moins significatif, alors que dans le Centre Est et le Sud ce type d'équipement est presque absent. De ce fait, c'est la tâche de préparation du sol, tout particulièrement la séquence recroisement, qui semble le plus profiter de la mécanisation, alors que des tâches aussi décisives que le semi et l'épandage d'engrais, gardent pour l'essentiel un caractère purement manuel.

Ainsi, l'insuffisance du parc tracteurs et sa vétusté se double d'un équipement en attacheement déficient de sorte que l'équipement en machinisme agricole a donné lieu à une mécanisation dont la portée en termes d'efficacité est limitée. D'ailleurs, l'auteur conclut, à ce propos, que « *si cette mécanisation à généré un accroissement de la productivité du travail agricole, pour une proportion non négligeable d'exploitants, ni les équipements en machinismes agricole, ni les façons de préparation des sols ne semblent conçus pour agir positivement sur la productivité des terres* »¹⁵.

Cependant, l'auteur justifie l'efficacité limitée de la mécanisation par le fait que, dans l'ensemble, celle-ci « *relève moins d'un processus de "productivisme", c'est-à-dire, d'utilisation intensifiée d'intrants industriels en vue de produire plus, qu'elle ne constitue une composante d'une logique développée par des exploitants agricoles en quête d'adaptation aux différentes contraintes structurelles imposées par une forme d'accumulation industrialo-urbaine fortement accélérée* »¹⁶. Autrement, dans le contexte de l'agriculture tunisienne, et à la différence des agricultures occidentales, l'accumulation

¹⁴ Akkari. T. op.cit 2007

¹⁵ Idem p 132

en machinisme agricole n'était pas essentiellement guidée par la capacité de celui-ci d'accroître les rendements. En effet, pour les grands exploitants, l'accumulation en mécanisation s'inscrit pour l'essentiel dans une logique de « *gestion à distance* » de leurs exploitations conformément à leur comportement d'absentéisme ; alors que, pour les petits et moyens exploitants, il s'agit plutôt d'une tentative d'adaptation aux inégalités des structures foncières. De ce fait, la mécanisation quoiqu'elle s'est relativement généralisée, n'a pu conduire à des véritables gains de productivité.

Toutefois, si l'efficacité limitée de la mécanisation peut être attribuée à la logique de son adoption par les exploitants, il ne s'agit là, en aucun cas, du seul facteur explicatif. Importe-t-il d'ajouter que, si le recours à la mécanisation, et en particulier le tracteur, peut à court terme créer des illusions, du fait qu'elle mobilise par le labour profond les réserves de fertilités emmagasinées dans le sols ; à long terme et en l'absence des transformations dans les procédés de production, l'utilisation de la machine favorise non seulement l'érosion des sols mais aussi leur appauvrissement en matière organique. La conséquence étant une dégradation des terres et par là une tendance à la baisse de leur rendement. D'ailleurs, on reconnaît que, dans le cadre de l'agriculture productiviste, si les apports massifs en machinisme associés à des assolements simplifiés à l'extrême ou même la monoculture ont rendu l'agriculture beaucoup plus simple à gérer, il en a résulté aussi une diminution intrinsèque de la fertilité du sol et sa compaction résultant de la diminution lente mais inexorable de sa teneur en matière organique¹⁷.

Dans un pays comme la Tunisie, cet effet néfaste de l'introduction inappropriée du machinisme est d'autant plus prononcé que la majorité des terres, tout particulièrement dans le Centre et le Sud du pays, sont pauvres et fragiles. A cet égard, analysant les contraintes liées à mécanisation de la céréaliculture, une étude récente reconnaît que « *les labours favorisent la compaction des sols créée par le tassement produit par les passages répétés des machines et par la formation et le maintien d'une semelle de labour comme ils favorisent la minéralisation rapide de la matière organique déjà très faible en Tunisie..., d'ou réduction de la porosité et compaction des sols. La diminution de l'activité biologique favorise la prolifération des micro-organismes pathogènes résultant de l'élimination des organismes producteurs d'antibiotiques et de ce qu'on appelle les amibes nettoyeuses.* »¹⁸. La même étude parvient en fin à conclure que, de point fort, la mécanisation devient alors un point faible, une lourde charge pour le céréaliculteur et un facteur de marginalisation de

¹⁶ idem. p 132

¹⁷ Le Houérou. H. N « Agriculture Durable : qu'elle démarche au niveau de la rive sud de la Méditerranée ? » Conférence donnée à l'INAT, 9 Octobre 2004.

¹⁸ CNEA « Etude de la filière céréales » 2005 p 79

la rentabilité de la céréaliculture. L'augmentation des charges qui en découle n'est en faite que faiblement compensée par une amélioration des rendements.

2.2-L'introduction des variétés à haut rendement

S'inspirant du modèle de la révolution verte, favorisée par les progrès scientifiques constants dans le domaine de la biologie végétale et animale et tout particulièrement dans la génie génétique, les gouvernements des nombreux pays du Tiers-Monde se sont efforcés de promouvoir la diffusion des nouvelles espèces végétales et animales à haut potentiel génétique de rendement. Pour ces gouvernements, et afin de nourrir des populations en croissance, il était question d'inciter les agriculteurs à utiliser ces nouvelles variétés qui devaient théoriquement permettre un accroissement des rendements et donc de la production alimentaire. C'est ainsi qu'en Tunisie, l'Etat avait, dès les années 1960, mis en place des instruments destinés à encourager l'introduction et la diffusion des variétés et espèces à haut rendement. Deux activités sont au centre de préoccupation de cette politique : la céréaliculture à travers l'encouragement à l'utilisation des semences sélectionnées ou certifiées et l'élevage bovin à travers l'importation et l'incitation à l'introduction des unités bovines femelles dites de «race pure»

2.2.1- La céréaliculture : " tout est contenu dans un grain de blé"

En Tunisie, l'accroissement de la production céréalière peut difficilement se faire à travers une extension des superficies emblavées. Désormais, l'augmentation de la production des céréales ne peut se réaliser qu'à travers une amélioration des rendements et donc une intensification de la céréaliculture. Outre l'intensification de la fertilisation et le recours annuel au désherbage chimique, l'utilisation accrue des semences sélectionnées a toujours formé l'un des atouts principaux de cet objectif d'intensification.

Ainsi, conformément à la conception dominante de la révolution verte, que la formule consacrée selon laquelle « *tout est contenu dans un grain de riz* » résume parfaitement l'introduction, depuis les années soixante, des variétés de céréales à haut rendement et l'utilisation des semences sélectionnées était considérée comme l'un des principaux éléments, voire même l'élément décisif, de développement de la céréaliculture tunisienne. Le recours à ces variétés était supposé source d'amélioration de l'itinéraire technique du céréaliculteur et donc d'une amélioration graduelle du niveau de productivité des céréales. Ayant toujours été subventionnées, les semences sélectionnées formaient également une façon de comprimer quelque peu le coût de production du céréaliculteur averti. Ainsi, les efforts de l'Etat se sont fortement concentrés sur l'amélioration génétique

à travers l'encouragement de la recherche agronomique pour la création variétale, l'instauration d'un système de contrôle de qualité et de certification des semences selon les normes internationales et la mise en place d'une réglementation relative à la production et à la commercialisation des semences¹⁹. De même, depuis l'instauration du programme national de production des semences de céréales, l'Etat a mis en place une politique de subvention pour encourager l'utilisation des semences sélectionnées.

Afin d'apprécier le rythme et l'ampleur de la diffusion des variétés céréalières à haut rendement, et donc le degré de réceptivité des exploitants à cette forme de progrès technique on va procéder à une analyse de l'évolution des superficies emblavées et des quantités utilisées des semences à haut potentiel productif. Pour les céréales principales, l'évolution des superficies emblavées en variétés à haut rendement est illustrée par le tableau suivant :

Tableau 4-20 : Evolutions des superficies céréalières emblavées en semences sélectionnées

	Blé dur			Blé tendre		
	Sup. totale (1000 ha) (1)	Sup. HR (1000 ha) (2)	(2)/(1) en %	Sup. totale (1000 ha) (1)	Sup. HR (1000 ha) (2)	(2)/(1) en %
1977-1981	959,4	226,0	23,5 %	94	43,0	45,7 %
1982-1986	802,8	300,6	37,4 %	120	79,8	66,5 %
1987-1991	802,5	409,1	50,9 %	146	99,6	68,2 %

Sources : Nos calculs à partir des Enquêtes Céréalières

A la lecture de ce tableau, le processus d'introduction des variétés sélectionnées paraît lent et limité. En moyenne, la part de la superficie emblavée en variété à haut rendement dans la superficie totale est passée de 23,5 % en 1977-1981 à 51 % en 1987-1991 pour le blé dur. Pour le blé tendre l'évolution a été légèrement plus ample puisque pour cette culture la même proportion est passée, entre les deux mêmes périodes, de 45,7% à 68 %. Mais cette évolution, en apparence favorable, cache des fluctuations plus ou moins importantes, qui dénotent de la fragilité de ce processus et de sa forte dépendance des irrégularités climatiques. Ainsi, de 40 % en 1982, la part des superficies ensemencées en variétés sélectionnées dans les emblavures de blé dur est tombée à 28 % une année de suite. Et si cette proportion est passée à 59 % en 1988, elle n'a pas manqué de chuter de nouveau à 50% en 1991. Pour le blé tendre l'évolution n'a été guère différente. En somme, on ne touchant qu'à peine la moitié des emblavures du blé dur et environ deux tiers de celles du blé tendre, le recours des exploitants aux variétés à haut rendement paraît faible.

¹⁹ loi n° 76-116 du 25 novembre 1976 abrogée par la loi n° 99-42 du 10 mai 1999 relative aux semences, plants et obtentions végétales.

Toutefois, les données statistiques font cruellement défaut ce qui ne permet pas de suivre l'évolution des emblavures en variétés céréalières sélectionnées après l'année 1991. Pour pallier à cette défaillance, et pour mieux apprécier l'intensité de recours des exploitants aux variétés à haut rendement, nous allons procéder à une analyse de l'évolution des quantités utilisées des semences certifiées, pour les quelles on dispose des informations régulières.

Tableau 4-21 : Evolution des quantités utilisées des semences céréalières Sélectionnées (Moyenne annuelle en 1000 qx)

Périodes	Blé dur	Blé tendre	Orge	Total céréales
1971-1975	48,35	21,52	*	69,870
1976-1980	92,25	26,54	*	118,80
1981-1985	99,58	54,34	2,76	156,69
1986-1990	107,10	50,30	9,40	166,80
1991-1995	121,90	37,70	8,00	167,50
1996-2000	115,40	31,20	6,60	153,30
2001-2005	109,50	31,20	10,70	151,40

Source : Nos calculs à partir des Annuaire des Statistiques Agricoles

Entre 1971-1975 et 2001-2005, les quantités consommées des semences sélectionnées ont légèrement plus que doublé en passant d'une moyenne annuelle de 69870qx à une moyenne annuelle de 151400 qx. Toutefois, eu égard aux superficies cultivées en céréales et donc aux besoins en semences, cette évolution de la consommation des semences certifiées n'est pas significative et les quantités utilisées demeurent toujours faibles. D'ailleurs, selon une étude du CNEA, partant du fait que la moyenne des emblavures céréalières se situe autour de 1,5 millions d'hectares dont 800 000 ha dans le Nord et le reste au Centre et au Sud et, sachant aussi que la dose moyenne du semis soit d'environ 1,7 qx/ha pour le Nord et de 1,3 qx/ha pour le reste, les besoins théoriques seraient de 1120000 qx pour le nord et 900000 qx pour le reste soit au total 2 millions de qx de semence. Or la moyenne des semences certifiées utilisées se situe autour de 170000qx soit uniquement 8,5% des besoins totaux, le reste étant couvert par des semences standard et ordinaires.

Encore plus, l'évolution des quantités demandées des semences certifiées n'était pas régulière et une tendance à la baisse s'affiche à partir de 1986-1990. Une tendance qui apparaît particulièrement prononcée pour le blé tendre dont les quantités utilisées ont passé de 50300 qx en 1986-1990 à 31200 qx en 2001-2005 soit une baisse de près de 40 %. Faut-il encore ajouter que, pour la période 2001-2005, les quantités utilisées de semences sélectionnées ont échappé à une baisse qui aurait pu être beaucoup plus importante, et ce en raison des demandes, exceptionnellement élevées en 2003, générées par des programmes publics d'aide au profit des petits céréaliculteurs. En effet, de 2002 à 2003,

les quantités utilisées des semences certifiées ont passé de 115159 qx à 216500 qx pour le blé dur, de 35321 qx à 57100 qx pour le blé tendre et de 6011 qx à 25950 qx pour l'orge.

Ainsi, en plus qu'il est limité et fragile, le recours des exploitants aux variétés à haut rendement semble s'essouffler à partir du début des années 1990. Ce fléchissement trouve une explication, tout d'abord, dans l'augmentation brutale des prix des semences sélectionnées. En effet, dans l'objectif d'inciter les exploitants à introduire les variétés sélectionnées, l'Office des Céréales, échangeait initialement le quintal de semences sélectionnées par un quintal de blé de consommation. Mais, conformément aux orientations du PAS, ce taux d'échange a évolué afin de résorber la subvention allouée aux producteurs et ce par l'augmentation de la contre partie apportée par ces derniers. A présent le niveau d'échange est de l'ordre de 1 quintal de semences certifiées pour 1,4 quintal de blé commercialisé. Exprimés en termes monétaires, les prix des semences certifiées, maintenus presque inchangés pour près de deux décennies, ont passé entre 1985 et 2005 de 22,3 à 48 Dinars/qx pour le blé dur, de 21,5 à 42 Dinars/qx pour le blé tendre et de 16,4 à 32 Dinars/qx pour l'orge. Cette évolution, si elle a permis de réduire la subvention, semble décourager l'utilisation des semences certifiées par les céréaliculteurs qui se rabattent ainsi sur leurs propres semences. D'autant plus que ces semences autoproduites, ne constituent aucune charge à part un léger nettoyage et parfois un traitement avant semis pour ceux qui sont plus ou moins convaincus de l'intérêt de cette opération.

Toutefois, l'augmentation des prix ne constitue en aucun cas le seul facteur limitatif d'une meilleure diffusion des variétés à haut rendement ; l'inadaptation des variétés proposées aux conditions agroclimatiques y est pour beaucoup. A ce propos, l'analyse de l'intensité d'introduction des variétés sélectionnées au niveau des régions fait ressortir des disparités considérables entre d'un côté, le Nord où, dès le milieu des années 1990, l'utilisation des variétés à haut potentiel productif concerne près de 90% des emblavures du blé et, de l'autre côté, le Centre et le Sud où le recours des exploitants à ces variétés reste négligeable voir même inexistant. Ces disparités s'expliquent par le fait que, dans le Nord, avec une pluviométrie plus élevée et relativement régulière, les terres agricoles, dont la vocation céréalière est d'ailleurs ancienne, sont favorables à l'introduction des nouvelles variétés. Par contre, dans le Centre et le Sud, l'aridité du climat est telle que l'introduction des variétés à haut rendement ne peut être envisagée. Les céréaliculteurs s'attachent ainsi aux semences traditionnelles plus rustiques et plus résistantes aux aléas climatiques.

Au terme de cette analyse, la faiblesse des rendements céréaliers, déjà établie, semble être liée à la lenteur du processus de diffusion des variétés à haut rendement. Ce constat est à nuancer si l'on considère la région du Nord où le recours aux variétés

sélectionnées a connu une propagation relativement prononcée alors que les rendements céréaliers n'ont guère enregistré des améliorations notoires. Ainsi, dans la zone humide-subhumide du pays où le climat est le plus favorable et où les superficies cérésières sont presque exclusivement emblavées en variété sélectionnées, les rendements moyens n'ont pu dépasser le cap de 30 qx/ha pour le blé dur et de 35 qx/ha pour le blé tendre et ce même pour les années climatiques favorables. Ces rendements, même s'ils se détachent sensiblement des moyennes nationales, restent largement inférieurs à celles observées dans d'autres contextes et en deca des rendements espérées ou théoriquement promises par les avancées scientifique en la matière.

En effet, les variétés à haut rendement, composante fondamentale de la révolution verte, doivent leur supériorité technique, établie sur le plan expérimental, au fait qu'elles sont intégrées dans un « *paquet technologique* » ; un ensemble de solutions qui touchent aussi les différentes tâches du cycle de production. Les composantes de ce paquet sont indissociables et leur application par fragments ne peut qu'altérer voire même remettre en cause les avantages théoriques escomptés. Autrement, l'optimum de rendement espéré ne peut être le propre d'une simple introduction des variétés cérésières sélectionnées, celui-ci est le produit d'un ensemble de conditions sans lesquelles, les performances théoriquement attendues ne pourraient guère être concrétisées.

A ce propos, Dufumier écrivait que « *les nouvelles variétés ont été sélectionnées en stations expérimentales, dans des conditions écologiques et techniques parfaitement maîtrisées : parcelles planes bénéficiant d'une totale maîtrise de l'eau, sols profonds de grande « fertilité naturelle », recours à la mécanisation pour les travaux culturaux, emploi d'engrais chimiques et des produits phytosanitaires d'origine industrielle, implantation de chacune des variétés en « culture pure », sans association avec d'autres espèces végétales...le fait est que les variétés sélectionnées dans les centres de recherche supervisés par le Groupe Consultatif pour la Recherche Internationale furent capable de très haut rendement à l'hectare, chaque fois que purent être reproduites les conditions qui avait présidé à leur sélection. Mais elles révèlent souvent inadaptées lorsque ces mêmes conditions ne pouvaient être réunies* »²⁰. Ainsi, il est illusoire d'escompter l'obtention des rendements établis sur le plan expérimental d'une variété cérésièrè donnée si l'utilisation des semences a haut rendement n'était pas accompagnée d'une préparation correcte du sol,

²⁰ Dufumier. M. « L'Etat interventionniste : révolution verte et réformes agraires » in Haubert M (sous direction) « L'avenir des paysans : les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud » Collection Tiers-Monde. IEDES. PUF. 1999, p 47

d'un apport en fertilisants en qualité et en quantité adéquate et selon un calendrier d'épandage précis et un traitement phytosanitaire approprié.

2.2.2- L'élevage laitier : l'illusion de la vache importée

Face à la crise de l'élevage traditionnel extensif, le gouvernement, et dans le cadre d'une politique dite de « *modernisation et de développement de l'élevage laitier* », a mis l'accent dès le début des années 1970, sur l'intensification de l'élevage bovin, et ce en particulier à travers la substitution des races bovines locales par des races sélectionnées importées. La vache importée était en fait présentée comme solution miracle pour assurer à la production laitière et des viandes un rythme de croissance soutenue permettant de faire face à l'accroissement des besoins. Ainsi, les opérateurs publics (offices de mises en valeurs agricoles, office de l'élevage et du pâturage) se sont vite mis à importer des génisses pleines de races productives (principalement de races Pie Noire et Holstein), dont l'acquisition par les exploitants a été encouragée par la subvention des prix des animaux et du matériel d'élevage et la mise en place d'un dispositif de financement sous forme des lignes de crédits spécifiques octroyant des prêts à des conditions avantageuses.

Fortement soutenue par l'Etat, cette stratégie n'a pas manqué d'inciter les exploitants à s'engager dans un processus de conversion du cheptel de race locale en cheptel de race pure importée. Ainsi, de 6 % en 1974, la proportion des unités femelles de race sélectionnée dans l'effectif total des unités femelles bovines est passée à 30% en 1990, puis à 46 % en 2005. Toutefois, si ce processus a permis de réduire l'importance de l'élevage traditionnel, il n'est pas pourtant arrivé à le substituer totalement par un élevage de type intensif, ce qui dénote de sa fragilité et d'une certaine rigidité des exploitants à abandonner l'élevage traditionnel.

En effet, de par ces exigences mêmes, l'élevage bovin intensif basé sur la valorisation d'un cheptel de race sélectionnée est tributaire des possibilités d'augmentation et de diversification des ressources fourragères. Il ne peut être correctement conduit que par des exploitants qui sont en mesure de produire eux-mêmes l'alimentation nécessaire ou financièrement aptes à s'en procurer sur le marché. Or, comme on l'a déjà signalé, les superficies réservées aux cultures fourragères, malgré leur extension, restent largement insuffisantes par rapport aux besoins d'alimentation du cheptel. De même, l'une des caractéristiques structurelles de l'élevage bovin en Tunisie est sa concentration dans les exploitations à faibles potentiels fonciers, alors que, paradoxalement, c'est dans les grandes exploitations que se concentre l'essentiel des superficies réservées aux cultures

fourragères²¹. Cette situation fait que la charge à l'hectare varie de 11,5 têtes, sur les exploitations de moins de 5 ha, à 5 têtes sur les exploitations de moins de 20 ha, et à 2,5 têtes dans les exploitations de 50 ha et plus. Ainsi, les petites exploitations, qui produisent peu ou pas de fourrages cultivés, ont des taux de charge 2 à 5 fois supérieurs à ceux des grandes exploitations qui produisent la plus grande partie des fourrages cultivés et des céréales fourragères.

Ainsi, tout en étant dès le départ fragile, le processus de substitution du cheptel local par un cheptel hautement productif importé, qui subit, entre autre, les contrecoups d'une augmentation excessive des coûts de l'alimentation, semble atteindre ses limites. En fait, hors mis, les grandes exploitations du secteur dit organisé et les quelques gros exploitants privés qui pratiquent un élevage intensif intégré valorisant un cheptel de race pure, l'introduction du cheptel bovin à potentiel productif élevé reste tout à fait limitée et la conduite des troupeaux garde encore son caractère extensif prononcé. Ceci dénote d'un certain attachement des petits et moyens éleveurs à l'élevage traditionnel basé sur un cheptel local, certes moins productif mais beaucoup moins coûteux et mieux adapté à l'environnement.

En effet, malgré les encouragements consentis sur plus de trois décennies, les petits et moyens exploitants détiennent encore un cheptel composé à raison de deux tiers environ d'unités de race locale. D'autant plus, le processus de conversion du cheptel de race locale en cheptel de race sélectionné affiche une tendance au ralentissement puisque la proportion des unités de race pure dans l'effectif totale des unités femelles bovines est passé de 6% en 1970 à 30 % en 1989, soit une multiplication par 5 puis à 46 % en 2005 soit une multiplication par seulement 1,5. Ce ralentissement est à mettre en relation avec le fait que, du moment où les petits et moyens exploitants s'inscrivent dans une logique d'intensification, ils sont condamnés à la dépendance, vis-à-vis du marché et des producteurs- spéculateurs, dans l'approvisionnement en alimentation. Si cette dépendance a été auparavant artificiellement allégée à coups des subventions, la suppression de ces subventions, dans le cadre du PAS, ne peut que fragiliser ces exploitants et brider toute propension au progrès technologique dont ils peuvent faire preuve. Pire encore, un retournement total de la tendance est fort possible pour les années à venir. L'augmentation des coûts des aliments a atteint un point tel que de nombreux éleveurs se sont débarrassés, par la vente et l'abattage anticipés, des vêles et des génisses à haut potentiel génétique, importées au prix fort. Pour la seule année 2003, près de 15 % des vêles et des génisses

²¹ Nous reviendrons sur cette question avec plus de détails. (cf. chap. VI)

d'élevage ont été sacrifiées entraînant une baisse des effectifs bovins laitiers de 11.000 unités femelles.²²

Toutefois, au delà d'une simple substitution des unités locales par des unités bovines de race pure, « *l'optimum de rendement est le propre de tout un modèle de production laitière qui, outre l'espèce animale, et tel un mode d'emploi pour une machine, il propose tout particulièrement un mode d'alimentation variable selon les périodes de lactation ou de gestation, des mesures strictes d'hygiène et un suivi sanitaire appropriée, sans lesquels réunis correctement cette espèce d'alchimie de rentabilité ne pourrait guère être concrétisée.* »²³. De ce fait, le processus d'intégration des unités bovines à haut potentiel génétique a permis certes une amélioration des rendements effectifs (de 500 litres /an /unité femelle de race locale à près de 3000 litre/an/unité femelle de race pure), mais cette amélioration ne témoigne en rien d'un passage vers une forme d'élevage laitier réellement performante

2.3- La fertilisation artificielle : insuffisance, déséquilibre et efficacité limitée.

Si la mécanisation est essentiellement destinée à agir sur la productivité de la force de travail, la fertilisation artificielle cherche à mieux tirer partie des performances productives des plantes et donc à agir sur la productivité des sols. De ce fait, l'amélioration de la productivité des terres étant un enjeu économique majeur, l'Etat avait, dès le début des années 1970, cherché à encourager la propagation de la fertilisation chimique. L'octroi des crédits dits « en nature » et les subventions allouées à travers la CCG, constituaient les principaux instruments mis en place pour inciter tous les exploitants à l'utilisation des engrais chimiques. Le tableau ci-après retrace l'évolution des quantités d'engrais consommées par l'agriculture :

Tableau 4-22 : Evolution de l'utilisation d'engrais (moyenne annuelle en 1000 tonne)

	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1996	1997-2001	2002-2006
Super phosphate 45%	53.88	79.68	82.56	61.4	47.32	48.22
Super phosphate 16%	33.20	39.74	26.42	*	*	*
Amonitre 33 %	68.18	106.72	119.9	118.48	143.9	122.8
DAP	*	*	7.52	53.62	61.84	54.54
Total	155.26	226.14	236.34	233.5	253.06	225.56

Sources : Nos calculs à partir des *Annuaire des Statistiques Agricoles*.

Sur toute la période retenue, les quantités consommées d'engrais ont enregistré une augmentation remarquable. D'une moyenne de 155,26 milles tonnes en 1976-1980, ces quantités sont passées à une moyenne de 225,56 milles tonnes en 2002-2006, soit presque

²² CNEA « Etude de la filière élevage » 2005

²³ Akkari. T.op. cit p 211-212.

une multiplication par 1,5. Toutefois, malgré cette évolution, le processus d'intensification en fertilisation artificielle semble limité et l'utilisation des engrais reste en deçà des normes recommandées. Selon les données du Ministère de l'Agriculture et à titre d'illustration, pour l'amonite, l'utilisation ne dépasse pas pour le blé dans le Nord 70 kg/ha alors que la norme recommandée est de 210kg, pour la tomate 170 kg/ha contre 500kg, et pour les fourrages 75 kg/ha contre 125kg. Les besoins de l'olivier ne sont couverts qu'à niveau de 5 % de la norme. Les quantités de phosphate utilisées dans le Nord ont été de 45 kg/ha pour le blé et 65 kg/ha pour les fourrages alors qu'il est recommandé 125 kg/ha pour ces cultures. Les niveaux d'utilisation dans les cultures de tomate et de piment représentent les 2/3 de ce qui est conseillé. Pour la potasse, l'utilisation est extrêmement faible, et elle ne couvre que moins de 10 % des besoins pour la majorité des cultures.²⁴

Par ailleurs, une comparaison internationale met en évidence la faiblesse du processus d'intensification de l'agriculture tunisienne en fertilisation artificielle. En effet, avec une moyenne de 17 kg/ha, la quantité d'engrais utilisée en Tunisie ne représentait, en 1981-85, qu'à peine 40 % de la moyenne mondiale. En 2002-2003, bien que la quantité moyenne par hectare en Tunisie soit passée à 21 kg, l'écart s'est davantage creusé puisque cette quantité ne représente plus qu'environ 20 % de la moyenne mondiale. Et même par rapport à l'ensemble des pays en développement, l'agriculture tunisienne accuse un retard considérable en matière de fertilisation chimique. La moyenne des quantités utilisées à l'hectare en Tunisie, ne représente en fait que près de 18 % de la moyenne d'ensemble de ces pays en 2002-2003.²⁵

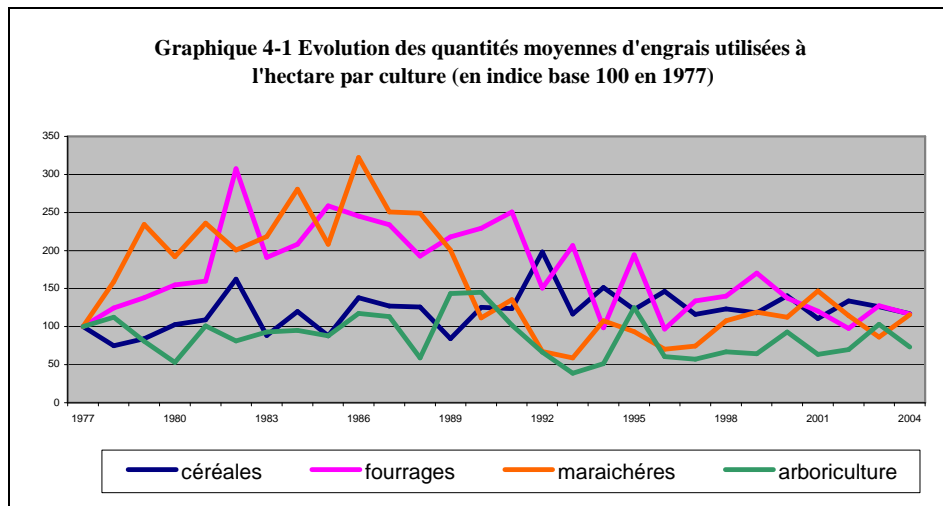
En plus, bien qu'il soit limité, le processus d'intensification de l'agriculture tunisienne en fertilisation artificielle semble s'essouffler. Ainsi, après avoir augmenté en passant d'une moyenne de 155,26 milles tonnes en 1976-1980 à une moyenne de 236,34 milles tonnes en 1986-1990, les quantités consommées d'engrais affichent par la suite une tendance à la stagnation, voire même à la baisse, quoique fluctuante. Cet essoufflement est nettement plus visible si l'on considère l'évolution des quantités annuelles consommées à l'hectare pour les principales cultures tel qu'illustré par le graphique ci-après

A première vue, deux remarques essentielles se dégagent de ce graphique. La première de ces remarques concerne les très grandes fluctuations qui caractérisent les quantités consommées d'engrais, et ce tout au long de la période et pour toutes les cultures retenues. Ces fluctuations témoignent de la forte dépendance du processus d'intensification

²⁴ Ministère de l'Agriculture « Xème Plan de Développement Economique et Social (2002-2006) : Le développement agricole et les ressources naturelles » Rapport générale, juillet 2002

²⁵ FAO. Op.cit 2004

en fertilisation des aléas climatiques et dénotent ainsi de sa grande fragilité. Par ailleurs, et c'est la deuxième remarque, tout en étant toujours fluctuantes, les quantités d'engrais consommées en moyenne à l'hectare marquent, à partir du début des années 1990, une tendance à la baisse en particulier pour les cultures maraîchères et fourragères et dans un degré moindre pour les céréales et l'arboriculture.



Source : Ministère de l'Agriculture « *Annuaire des Statistiques Agricoles* » plus nos calculs

Cette tendance à la baisse des quantités consommées d'engrais est certainement à mettre en relation avec l'envolée de leurs prix. En effet, si la diffusion de la fertilisation chimique a été fortement encouragée par le maintien prolongé des prix des engrais à des niveaux faibles, ce mécanisme a atteint ses limites sous l'effet de l'alourdissement devenu insupportable des charges budgétaires de l'Etat, poussant celui-ci à éliminer, dans le cadre du PAS, les subventions aux engrais. Ainsi, comme nous l'avons expliqué plus haut, la suppression de ces subventions a eu comme conséquence une augmentation brutale et considérable des prix des engrais chimiques. Cette augmentation, n'étant pas compensée par une amélioration sensible des prix à la production, semble pousser les exploitants à réduire les quantités d'engrais qu'ils utilisent et ce dans l'objectif de contourner la hausse des charges de production. D'autant plus, la suppression des « crédits en nature » et le faible accès des exploitants aux crédits de court terme ou de campagne n'ont fait que limiter davantage l'accès de ces exploitants à la fertilisation chimique.

Le rythme et l'intensité de recours des exploitants à la fertilisation artificielle étant analysés, qu'en est-il alors de son efficacité ?

Une étude récente du CNEA a cherché à établir une corrélation entre l'évolution des rendements céréaliers et le degré d'intensification en fertilisants. On considérant la région du Nord, l'étude attribue l'amélioration des rendements céréaliers, entre 1986 et

2004, au recours plus intensif des exploitants à l'utilisation des engrais chimiques, notamment les engrais azotés. Une conclusion qui, pour le moins, est contestable car, outre la quantité consommée d'engrais, le niveau de rendement atteint est aussi déterminé par les conditions climatiques, la qualité du travail du sol, la quantité et la qualité des semences, le traitement phytosanitaire, l'effort d'irrigation, le degré de maîtrise technique de différentes étapes du cycle de production...etc.

Toutefois, à en croire la conclusion avancée par la dite étude, et eu égard à la faiblesse des rendements déjà établie, on est fondé de penser si l'efficacité même, attendue d'un recours intensif aux engrais chimiques, n'est-elle pas douteuse ou à la limite surestimée. En effet, avec un peu plus de 50 % de superficies céréalières, les terres du Nord accaparent à elles seules près de 98 % de la quantité d'amonitre, 96% de la quantité du super 45 et environ 97% de la quantité du DAP, soit presque la totalité de la quantité d'engrais consommée par la céréaliculture tunisienne²⁶ ; alors que les rendements réalisés, bien qu'ils soient sensiblement supérieurs à ceux atteints dans les autres régions du pays, restent manifestement faibles à comparer, à titre d'exemple, avec les rendements réalisés par les agricultures européennes, même les moins performantes d'entre elles.

A ce propos, il importe de signaler que, dans le contexte des agricultures occidentales, les apports massifs, voire même irrationnels, en fertilisation chimique se justifient par le fait que, en poussant les limites de la spécialisation, le modèle productiviste exclut les formes traditionnelles de restitution de la fertilité des terres (rotations adéquates de cultures, fumure organique d'origine animale..). Compte non tenu de ses effets pervers, l'efficacité productive de cette intensification, dont témoigne l'augmentation spectaculaire des rendements, est en partie autorisée par les caractéristiques du milieu naturel qui lui a été favorable (terres fertiles et riches en matière organique, pluviométrie élevée et régulière) . Ceci n'est pas le cas dans un contexte agroclimatique comme celui de la Tunisie dont les terres sont fragiles et soumises à la dégradation, ce qui, probablement, n'a pas manqué d'altérer l'efficacité de l'intensification en fertilisation artificielle. En effet, *«le climat capricieux (trop ou pas assez d'eau) rend les engrais chimiques peu assimilables par des sols souffrant d'un état avancé de dégradation. Autrement dit, l'utilisation et/ou l'efficacité de ces fertilisants chimiques se réduisent sensiblement durant les années peu ou trop pluvieuses. Ce sont donc les conditions naturelles même du pays qui empêchent de faire du recours intensif aux intrants chimiques une panacée afin d'accroître les rendements céréaliers »*²⁷. Par ailleurs, les engrais chimiques perdent beaucoup de leur

²⁶ Moyennes 2000 -2006 calculé à partir des données des enquêtes agricoles de base.

²⁷ Dimassi. H. op.cit 1987

efficacité sur des terres pauvres en humus. Celui-ci, étant un intermédiaire nécessaire entre les plantes et la fumure minérale, ne se reproduit dans la terre que par un apport régulier d'engrais organique (fumier)

Ainsi en l'absence des rotations adéquates de cultures et d'un apport régulier en fumure organique d'origine animale, l'intensification en intrants chimique est, pour le moins, à efficacité douteuse. Dès lors, on comprend pourquoi toute augmentation des charges d'exploitation, découlant d'un usage plus intense et plus coûteux des engrais chimiques n'est que faiblement compensée par l'amélioration des rendements. La situation est d'autant plus grave que, avec la suppression des subventions, les coûts de ces intrants ne cessent d'augmenter alors que les rendements gardent toujours leur faiblesse structurelle.

Au terme de cette analyse, le processus de modernisation de l'agriculture tunisienne, semble limité et tronqué dans ses principales composantes et l'augmentation des charges de production concomitante à l'adoption par les exploitants des différentes innovations n'a été que faiblement compensée par une amélioration des rendements. Toutefois, si ce processus a été artificiellement soutenu au coup de subvention, la mise en œuvre du PAS n'a fait que dévoiler sa fragilité. L'élimination des subventions et le démantèlement des différentes formes d'aide de l'Etat ont eu comme conséquence une augmentation brutale et considérable des coûts de production alors que les rendements gardent toujours leur faiblesse structurelle. Résultat inéluctable : détérioration des plus en plus prononcée des revenus des exploitants agricoles

Section III- Instabilité et évolution différenciée des revenus des exploitations familiales

L'observation de l'évolution des marges brutes dégagées par les exploitations sur la période 1985-2004 permet également de constater que, en plus d'une tendance quasi-générale à la détérioration, les revenus des exploitants sont caractérisés par une instabilité parfois exacerbée et une évolution différenciée entre les différentes catégories d'exploitations. L'instabilité des revenus est à mettre en relation avec la dépendance de l'activité agricole des aléas climatiques, alors que leur évolution différenciée traduit l'hétérogénéité des conditions réelles de production.

1-Dépendance des aléas climatiques et instabilité des revenus des exploitations familiales

L'un des constats qui découle de l'observation de l'évolution des marges brutes réelles est leur très grande fluctuation sur toute la période retenue dans l'analyse. Pour

mettre en évidence l'ampleur de ces fluctuations des coefficients de variation des marges brutes ont été calculés pour toutes les catégories d'exploitations et sont synthétisés dans le tableau ci-après.

A partir de ce tableau il se dégage que l'instabilité des revenus approchée par la variabilité des marges brutes est particulièrement prononcée pour les exploitations en pluvial. De même, cette variabilité prend plus de l'ampleur en allant de l'étage HSH vers l'AI et au fur et à mesure que la taille de l'exploitation diminue. Cet état de fait traduit l'instabilité des aléas climatiques et en particulier la variabilité des précipitations annuelles.

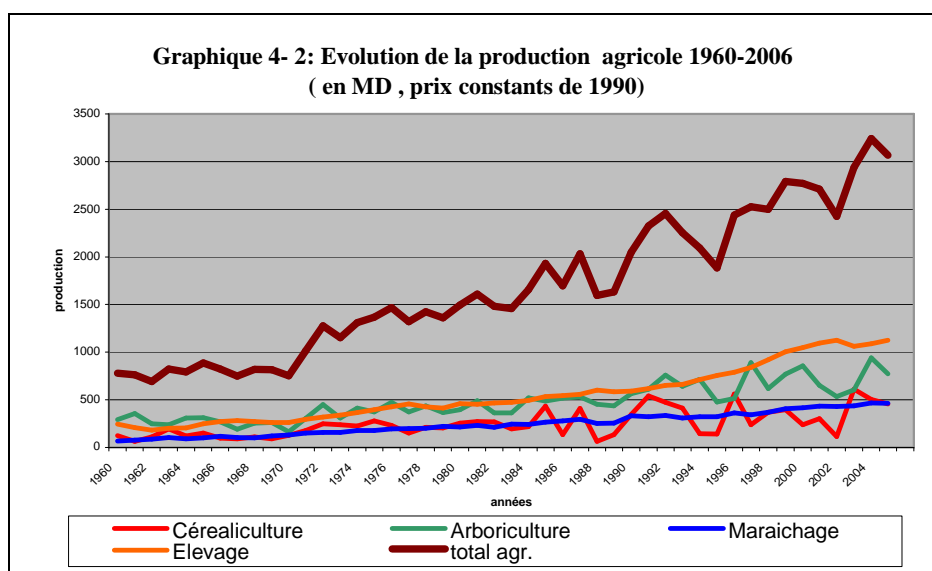
Tableau 4-23 : Variabilité des marges brutes 1985-2004 (coefficients de variation en %)

Etage bio-climatique	EN PLUVIAL				EN IRRIGUE		EN MIXTE		
	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M1	M2	M3
HSH	158,1	122,7	157,2	*	34,9	25,3	88,4	112,4	*
SAS	197,4	218,2	221,6	*	43,6	22,8	83,7	123,4	*
SAI	160,7	196,4	177,7	*	33,5	*	90,6	144,0	109,8
AS	202,1	246,7	241,9	235,3	38,2	*	84,7	190,2	122,0
AI	242,2	260,0	200,1	226,2	64,5	*	134,4	225,2	128,4
S	*	*	*	*	32,3	24,2	*	*	*

Sources : nos calculs

Pour se rendre compte de l'ampleur de ce phénomène, il suffit de rappeler, a titre d'illustration, qu'entre 1987 et 2005, cinq années ont été humides dans toute la Tunisie ; cinq années ont été moyennes dans toute la Tunisie ; neuf années ont été sèches dans toute la Tunisie et sept années ont été sèches dans le Centre - Sud et moyennes à bonnes dans le Nord. Durant la même période la production céréalière a oscillé entre un maximum de 18000000 qx et un minimum de 5.100.000 qx

La dépendance de l'activité agricole des aléas climatiques n'est pas, en fait, limitée a la période retenue dans l'analyse et elle prend plutôt l'aspect, comme on l'a déjà signalé, d'une caractéristique structurelle de l'agriculture tunisienne. En effet, l'évolution de la production agricole à prix constants entre 1960 et 2005 montre bien une tendance à l'augmentation, cependant cette croissance n'a pas été régulière. Les aléas du climat lui ont donné une grande instabilité, qui caractérise en particulier les cultures pluviales à savoir l'arboriculture et la céréaliculture.



Toutefois, l'effet déstabilisateur des aléas climatiques sur les marges brutes, et par là sur les revenus des exploitants, peut être mieux saisi à travers l'évolution des rendements des cultures caractérisée par des grandes fluctuations. Le calcul des coefficients de variation des rendements pour certaines cultures sur la période 1976–2005 nous permet de mettre en évidence l'ampleur de ces fluctuations.

Tableau 4-24 : Variabilité des rendements agricoles (coefficients de variation en %)

	1976-1985	1986-1995	1996-2005	1986-2005	1976-2005
Céréales	33,2 %	44,8 %	63,0 %	53,5 %	51,7 %
<i>Nord</i>	27,0 %	37,3 %	59,4 %	48,6 %	46,4 %
<i>Centre et Sud</i>	84,9 %	82,4 %	92,3 %	86,5 %	87,9 %
Arboriculture					
Olivier	35,3 %	47,4 %	65,2 %	56,5 %	53,6 %
Amandier	32,8 %	37,5 %	40,5 %	34,9 %	36,6 %
Maraîchères	12,3 %	10,4 %	11,3 %	20,0 %	29,1 %

Sources : nos calculs à partir des *Annuaire des statistiques Agricoles*

De ce tableau, il se dégage que la variabilité des rendements est beaucoup plus prononcée pour les cultures en sec. Sur la période 1986- 2005, le coefficient de variation des rendements est de 53,5% pour les céréales, 56,5% pour l'olivier et 35 % pour l'amandier. Pour les cultures maraîchères, conduite essentiellement en irrigué, le coefficient de variation se situe à un niveau plus faible, soit 20 %. De même, pour les céréales, la variabilité des rendements prend plus d'ampleur en passant du Nord vers le Centre et le Sud. Sur la période 1986-2005 le coefficient de variation des rendements céréaliers est de 46% au Nord contre 86% au Centre et Sud. Ainsi en étant plus prononcée pour les cultures en sec et dans le Centre et Sud du pays, la variabilité des rendements traduit la forte dépendance de l'agriculture tunisienne des aléas climatiques ayant comme conséquence une instabilité des revenus des exploitants.

Pour les exploitations en irrigué, le risque d'une pluviométrie insuffisante est en principe supprimé, ce qui devrait permettre une valorisation sûre des dépenses engagées dans l'achat des intrants et confère donc une certaine stabilité aux revenus des exploitants irrigants. Mais, il apparaît que ces exploitations ne sont pas totalement à l'abri des irrégularités climatiques.

Toutefois, il importe de noter que l'instabilité des revenus dans les exploitations en irrigué n'est pas liée uniquement à la variabilité des rendements des cultures. Elle est aussi la conséquence d'un mode de régulation interne adopté par les irrigants qui consiste à ajuster les superficies des cultures en fonction des disponibilités en eau. Cet élément n'apparaît pas dans nos calculs du fait que nous avons supposé que, pour toute la période retenue, les structures des différents modèles restent inchangées en ce sens que, pour chaque modèle, la répartition de la superficie totale entre les différentes cultures est toujours la même.

En effet, la diminution des quotas d'eau alloués à l'irrigation en période sèche se traduit par un ajustement des superficies des cultures selon un ordre de priorité défini par l'exploitant. "L'enquête périmètres irrigués 1988", réalisée au cours de la période sèche de 1987-1989, est la seule à souligner le comportement des irrigants face à la sécheresse. Les résultats de cette enquête sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau 4-25 : Répartition des irrigants selon leurs comportements vis-à-vis de la sécheresse (en %)

Cultures	Cultures maraîchères				Grandes cultures			
	Régions	Augmentation	Diminution	Sans effet	Total	Augmentation	Diminution	Sans effet
Nord-Est	23,2	48,5	28,3	100	15,1	21,5	63,4	100
Nord-Ouest	10,0	62,5	27,5	100	32,9	13,2	53,8	100
Centre-Est	0,9	35,1	64,0	100	0,0	13,9	86,1	100
Centre-Ouest	8,4	45,5	46,1	100	6,1	34,7	59,1	100
Sud	0,0	74,6	25,4	100	0,0	57,5	42,5	100
Tunisie	12,4	48,9	38,7	100	11,4	27,8	60,8	100

Source : Ministère de l'Agriculture, Enquête périmètres irrigués 1988

On peut ainsi constater d'une part le taux élevé de diminution des cultures maraîchères, plus rentables mais plus exigeante en eau et en intrants chimiques. D'autre part les superficies consacrées aux grandes cultures, moins rentables, ont, elles aussi diminué, dans des proportions nettement moindre. Céréales et fourrages consomment en effet moins d'eau. De même la présence d'un cheptel sur l'exploitation exige le maintien d'un niveau minimum de production fourragère pour réduire la dépendance à l'égard du marché. Ce mode de régulation est ainsi à l'origine d'une instabilité des revenus des irrigants.

En somme, les revenus des exploitants agricoles restent toujours caractérisés par une instabilité particulièrement prononcée pour les petites exploitations en pluvial, et il semble que la politique de développement et de modernisation de l'agriculture, mise en place depuis l'indépendance n'a pas réussi à mettre en place et généraliser des techniques agronomiques et des processus de production permettant une production relativement indépendante des conditions climatiques. Cela provoque un comportement des agriculteurs n'allant pas dans le sens d'une utilisation plus grande des facteurs d'intensification. A terme, l'ampleur de ce phénomène et son intensité pourraient orienter définitivement l'agriculteur à persévérer ou simplement abandonner ses activités agricoles en recherchant d'autres sources de revenus plus stables et surtout de loin plus sûres. D'autant plus que, pour les exploitants, le problème le plus grave réside dans le fait que seul l'agriculteur subit les conséquences néfastes de la sécheresse et d'une manière générale de l'instabilité des aléas climatiques. Les palliatifs apportés par l'Etat qui intervient souvent, dans ces cas, pour le rééchelonnement des dettes bancaires ou pour prendre en charge les intérêts de la dette des plus petits ne résolvent en rien le problème. Par ailleurs, le fonds de calamité, créé pour intervenir souffre d'un problème de financement et n'est pas donc fonctionnel.

2- Hétérogénéité des conditions de production et différenciation entre les exploitations

En 1975, l'Union National des Agriculteurs (UNA) a proposé une méthodologie d'estimation des coûts de production²⁸ qui lui servait de base pour les négociations sur l'actualisation périodique des prix à la production des denrées agricoles (en particulier les céréales). L'estimation des coûts de production réalisée par l'UNA a longtemps constitué une référence unique aux thèses assez communément admises qui expliquaient la crise de l'agriculture par l'exploitation dont elle faisait l'objet et dont la politique d'administration des prix est incriminée.

Pour mettre en évidence l'ampleur des prélèvements dont souffrait la paysannerie, les auteurs de ces thèses se livraient à des comparaisons entre les prix à la production et des moyennes nationales des coûts de production estimées à partir des normes technico-économiques élaborées par l'UNA. Et ce justement cette référence à des moyennes dans l'analyse des coûts de production qui ne permettait pas de dévoiler le processus de différenciation entre les exploitants, découlant de l'hétérogénéité des conditions réelles de production.

²⁸ Union National des Agriculteurs (UNA) « La contribution de l'Union National des Agriculteurs à la détermination des prix à la production des céréales ». Tunis 27 Mai 1975.

En effet, l'activité agricole est largement conditionnée aussi bien par les caractéristiques du milieu naturel que par les structures foncières. Ces deux facteurs se combinent en fait pour conditionner les formes d'organisation de la production et les techniques utilisées et donc les performances productives des exploitations. Ils constituent ainsi une source d'hétérogénéité et sont donc à la base d'une large différenciation des exploitations. Ainsi, compte tenu de l'hétérogénéité des conditions réelles de production, sous des conditions avantageuses de production (étage bioclimatique et tailles des exploitations favorables) et d'intensification données, la détérioration des prix réels à la production n'empêcherait pas certaines catégories d'exploitants à réaliser des revenus substantiels.

2.1- Le constat

L'évolution des coûts de production et des marges brutes analysée plus haut permet déjà de constater les disparités des situations entre les différentes catégories d'exploitations. En effet si les coûts de production ont dans l'ensemble enregistré des augmentations considérables, l'ampleur de ces augmentations est loin d'être uniforme, traduisant ainsi les différences des niveaux d'intensifications entre les exploitations.

Par ailleurs, l'observation de l'évolution des marges brutes réelles sur la période 1985-2004, permet, à priori, de classer les exploitations en deux groupes. Le premier concerne les exploitations dont la marge brute a enregistré une amélioration sur la période retenue. Il s'agit des exploitations en pluvial de la strate M3 des étages bioclimatiques HSH, SAS et SAI, des exploitations en pluvial de la strate M4 des zones AS et AI et des exploitations en mixte de la zone HSH. Pour les autres exploitations, les marges brutes ont connu une tendance à la détérioration, particulièrement prononcée pour les petites exploitations (M1) en pluvial des étages bioclimatiques arides supérieur et inférieur.

Toutefois, pour mieux rendre compte de l'existence d'une certaine forme de différenciation entre les exploitations il convient plutôt de comparer les marges brutes à l'hectare. Le tableau ci-après synthétise les moyennes des marges brutes à l'hectare pour les différents types d'exploitations.

**Tableau 4-26 : Marge brute réelle à l'hectare par type d'exploitation
(moyenne 1985-2004 en DT)**

Étage bio-climatique	EN PLUVIAL				EN IRRIGUE		EN MIXTE		
	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M1	M2	M3
HSH	-142,4	-68,9	103,2	*	415,6	469,2	193,9	168,9	*
SAS	-147,2	-77,5	81,7	*	420,9	618,4	408,5	286,8	*
SAI	-163,6	-93,7	64,7	*	804,4	*	207,7	122,2	138,2
AS	-176,4	-111,5	21,5	119,2	111,5	*	168,8	185,8	103,5
AI	-203,3	-121,5	-54,7	88,8	489,2	*	291,5	271,5	109,6
S	*	*	*	*	2084,1	3107,1	*	*	*

Source : nos calculs

A première vue, il se dégage que pour toutes les exploitations en pluvial des strates M1 et M2 et celles de la strate M3 de l'étage AI, les marges brutes à l'hectare réalisées en moyenne sur la période 1985-2004 sont négatives. Une telle situation signifie que, pour ces exploitations, les revenus qu'elles se procurent de leurs activités ne parviennent même pas à rémunérer correctement leur force de travail. Autrement, en dehors des activités extra-agricoles et des opportunités d'aide qu'offre le cadre familial, il est impossible pour ces exploitations d'entreprendre des opérations d'intensification de leur activité voire même d'assurer la satisfaction de leurs besoins de consommation.

Au contraire, et pour la même période, les autres exploitations dégagent des marges brutes à l'hectare qui sont, en moyenne, positives. Pour ces exploitations, sous l'hypothèse qu'elles sont dispensées du paiement d'une rente foncière, les revenus qu'elles tirent de leur activité permettent, au delà de la satisfaction des besoins de consommation, de financer au moins partiellement et à des degrés différents, les efforts d'intensification de leurs systèmes de culture.

Cette différenciation entre les exploitations est à mettre en relation avec les conditions naturelles prévalant dans la zone de production ainsi que le potentiel foncier dont disposent les exploitants. En effet les données du tableau précédent font apparaître que, pour une même strate de taille et en passant d'un étage bioclimatique à un autre, la marge brute à l'hectare est d'autant plus faible que les conditions naturelles sont moins propices. De même, avec des conditions climatiques comparables, c'est-à-dire à l'intérieure d'une même zone bioclimatique, la marge brute à l'hectare augmente au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente.

D'ailleurs, ces constats sont confirmés par l'étude de la filière des céréales réalisée par le CNEA²⁹. Dans le cadre de cette étude, les fiches techniques élaborées pour cinq zones bioclimatiques (HSH : Humide subhumide, SAS : Semi aride supérieur, SAI : Semi aride inférieur, A : Aride et S : Saharien) et pour quatre modèles d'exploitation selon la

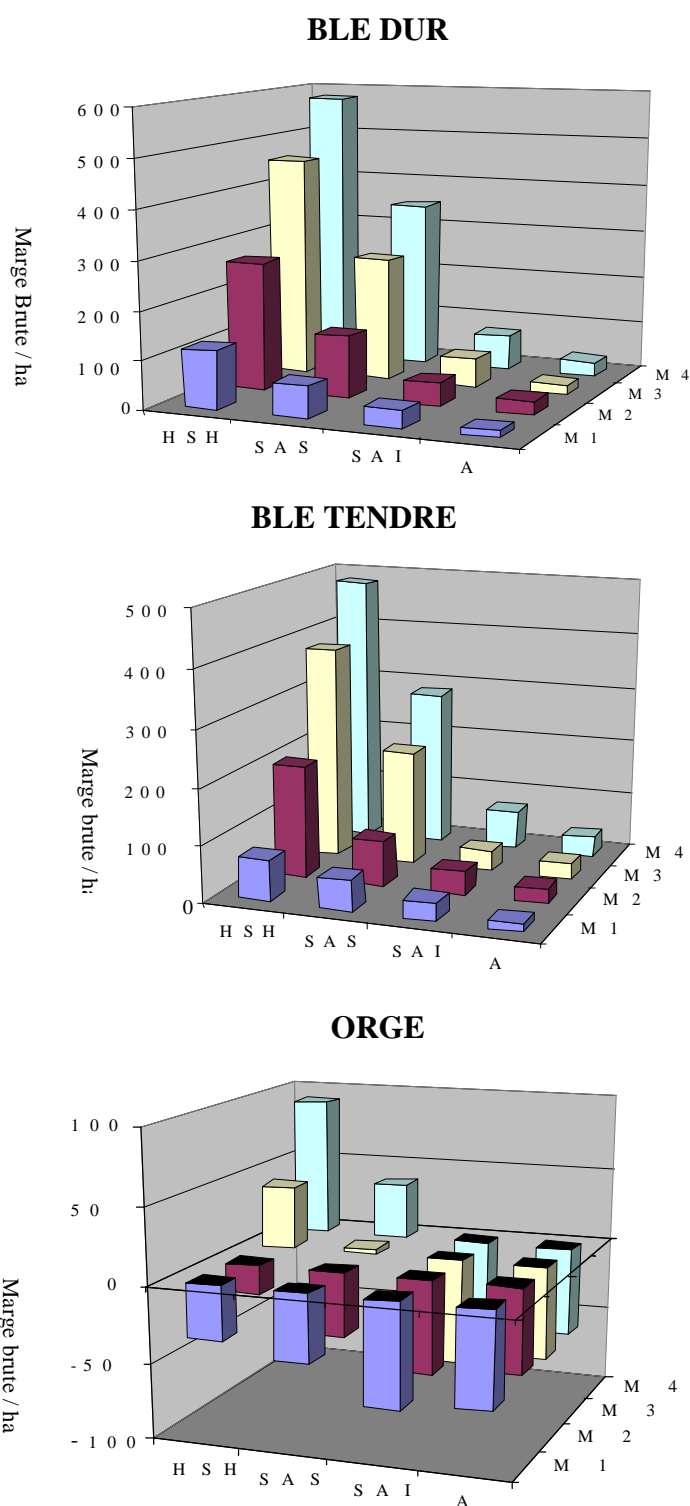
²⁹ CNEA. Op.cit 2005.

strate de superficie (M1 : 0à5ha, M2 : 5à10ha, M3 :10à50ha et M4 : Plus de 50ha) ont permis l'estimation des marges brutes par ha pour chaque exploitation représentative d'une zone bioclimatique, d'une strate et d'une céréale.

L'analyse des résultats obtenus pour le blé dur en sec montre que les marges brutes varient entre une moyenne de 576 et 14 Dinars par ha en allant des grandes exploitations du HSH aux petites exploitations de l'aride. Pour le blé tendre, les marges brutes oscillent entre une moyenne de 483 DT/ ha pour les grandes exploitations de l'HSH et une moyenne de 14 DT/ ha pour les petites exploitations de l'aride. Enfin pour l'orge, en allant des grandes exploitations de l'HSH vers les petites exploitations de l'aride, la marge brute par hectare enregistre une dégradation considérable au point que cette culture devienne largement déficitaire. (Voir graphique 4- 3)

Ces disparités peuvent être imputées au fait que le niveau d'utilisation des intrants et les rendements céréaliers varient selon la zone bioclimatique et la taille de l'exploitation. Les grandes exploitations de la zone humide, utilisant les engrais et les produits de traitement de manière beaucoup plus intensive que les autres exploitations, obtiennent les rendements les plus élevés. En revanche, les petites exploitations de la zone aride dont le niveau d'intensification est le plus faible se trouvent également avec le plus faible niveau de rendement. C'est ainsi que, les conditions climatiques et les structures foncières se présentent comme vecteurs de différenciation entre les exploitants.

Graphique 4-3 : Marge brute à l'hectare des céréales en sec selon l'étage bioclimatique et la taille de l'exploitation (en DT/ Ha)



Source : CNEA « Revue du secteur agricole : Etude de la filière des céréales » 2005 p 98

2.2- Les conditions naturelles comme vecteur de différenciation entre les exploitants.

L'analyse, déjà entreprise, du processus de modernisation de l'agriculture tunisienne nous a permis de constater que le caractère limité de ce processus est doublé par des disparités régionales des niveaux d'intensification des cultures. Ainsi, en passant du Nord au Centre et au Sud, le recours des exploitants aux variétés à haut rendement, à la mécanisation des travaux agricoles ainsi qu'aux fertilisants chimiques, marque un recul manifeste. Ces disparités trouvent une justification dans le fait que, dans le Nord où les conditions climatiques, notamment le niveau de précipitation, sont relativement favorables, les exploitants, anticipant des rendements élevés, sont incités à mettre en œuvre les modalités d'intensification en matière de machinisme agricole et d'intrants chimiques nécessaires. En revanche, dans le Centre et le Sud, les conditions naturelles étant moins propices, le niveau de rendement anticipé est plus faible, ce qui décourage l'effort d'intensification des systèmes de culture. Ces disparités des niveaux d'intensification ne manquent pas d'affecter les performances productives des exploitations constituant ainsi une base réelle de différenciation entre les exploitants.

Toutefois, les disparités issues des diversités des conditions naturelles n'ont été réellement prises en compte dans l'estimation et l'analyse des coûts de production dans l'agriculture qu'à partir de 1993. C'est précisément dans le cadre d'une étude menée par l'FAO et l'APIA³⁰ que la méthodologie d'estimation des coûts de production des différentes cultures a, pour la première fois, intégré les conditions climatiques comme vecteurs de différenciation des exploitations agricoles. Pour estimer des normes technico-économiques pour les différentes spéculations, l'étude en question a proposé un découpage du pays en étages bioclimatiques et ce en fonction de l'importance des précipitations annuelles. Ce découpage fait apparaître six zones : l'Humide et le Sub Humide, le Semi Aride Supérieur, le Semi Aride Moyen, le Semi Aride Inférieur, l'Arde Supérieur et l'Arde Inférieur. Les niveaux moyens de coûts directs de production et des rendements par étage bioclimatique pour les trois céréales principales sont représentés par le tableau ci-dessous.

Il se dégage de ce tableau que, pour toutes les céréales, en passant de l'étage humide subhumide à la zone semi aride ou aride, aussi bien les coûts de productions à l'hectare que les rendements moyens expriment une tendance à la baisse. Ainsi, pour le blé dur avec près de 60% du coût de production, les rendements moyens dans la zone SAI ne représentent qu'un peu plus de 40 % de ceux enregistrés dans la zone HSH. Pour le blé

³⁰ FAO / APIA « Actualisation des normes technico-économiques des grandes cultures de plein champ et sous abris » Septembre 1993.

tendre, en passant de l'humide- subhumide à l'aride supérieur le coût moyen de production et les rendements enregistrent une baisse respectivement de 60 % et 70%. Enfin pour l'orge, le coût direct de production et les rendements se divisent par quatre environ et ce en allant de l'humide-subhumide à l'aride inférieur. Autrement, les rendements sont d'autant plus faibles que les coûts directs de production le sont également.

Tableau 4-27 : coûts de production et rendements céréaliers par étage bioclimatique

Etage Bioclimatique	Blé dur			Blé tendre			Orge		
	Coût (DT/Ha)	Rendement (q/Ha)	Coût unitaire (DT/ q)	Coût (DT/Ha)	Rendement (q/Ha)	Coût unitaire (DT/q)	Coût (DT/Ha)	Rendement (q/Ha)	Coût unitaire (DT/q)
HSH	388,375	23	16,885	379,985	25	15,199	331,645	25	13,266
SAS	329,615	18	18,312	332,665	21	15,841	270,565	20	13,528
SAM	278,845	14	19,917	283,335	16	17,708	201,340	16	12,583
SAI	218,310	10	21,831	213,290	12	17,819	180,470	14	12,890
AS	-	-	-	143,800	8	-	91,520	7	13,074
AI	-	-	-	-	-	-	83,020	6	13,836

Source : FAO/APIA 1993. Recoupement des plusieurs tableaux

Cette situation s'explique par le fait que, plus les conditions climatiques sont propices, plus les coûts directs sont élevés et donc l'intensification est plus importante et donne lieu à des performances de production plus accrues. Par conséquent, l'intensification du progrès technique et donc les performances productives des exploitations sont lourdement conditionnées par les conditions climatiques.

En somme, en passant d'un étage bioclimatique à un autre, les écarts de coûts directs consentis par les exploitants et des rendements que ces derniers réalisent font que les coûts directs unitaires sont d'autant plus élevés que les conditions climatiques deviennent moins favorables. Les prix à la production étant les mêmes quelque soit l'étage bioclimatique³¹, les disparités des coûts directs et des rendements et par là des coûts directs unitaires se traduisent par des disparités des revenus.

Ces conclusions sont également confirmées par les résultats de l'étude PACFS³². Les estimations des coûts de production et des revenus nets d'exploitation à l'hectare, par culture et par étage bioclimatique, élaborées dans le cadre de cette étude sont synthétisées dans le tableau suivant :

³¹ Il s'agit du prix « officiel » fixé par l'OCT, le prix du marché parallèle peut différer d'une région à l'autre

³² Ministère de l'Agriculture. Op. Cit. 2001

Tableau 4-28 : Coût de production et revenu net d'exploitation par culture et par étage bioclimatique (En DT/ Ha)

	HSH		SAS		SAM		SAI		AS		AI	
	Coût	RNE	Coût	RNE	Coût	RNE	Coût	RNE	Coût	RNE	Coût	RNE
Cultures en sec												
Blé dure	205,54	374	184,22	294	155,79	187	141,58	133	123,82	67	113,16	26
Blé tendre	203,69	406	185,22	334	154,43	213	129,79	117	114,40	56	105,16	20
Orge	137,59	121	131,69	106	116,95	67	111,06	52	105,06	37	99,27	21
Fèves	233,30	228	227,85	204	216,95	154	195,16	55	189,71	30	186,45	15
Féverole	333,05	207	308,12	132	287,93	76	261,00	2	240,81	-54	193,68	-184
Pois	321,88	214	309,59	186	285,01	129	260,43	73	211,27	-41	162,11	-154
Pois-chiche	309,59	186	309,59	186	297,30	158	260,43	73	211,27	-41	162,11	-154
Olivier à huile	133,05	288	128,29	269	123,53	251	109,24	195	104,47	177	99,71	158
Vigne de cuve	273,64	620	273,64	620	216,71	394	192,32	297	*	*	*	*
Amandier	217,55	495	212,32	474	207,05	453	201,80	432	196,55	411	170,29	306
Pistachier	180,67	462	176,95	462	169,50	462	165,78	462	162,06	462	150,90	389
Figuier	145,07	458	145,07	427	145,07	364	145,07	333	145,07	411	138,36	306
Cultures en irrigué												
Blé dure	759,65	903	702,64	795	645,62	687	645,62	687	622,81	643	588,60	578
Blé tendre	804,04	831	747,02	740	690,00	649	632,99	559	575,97	468	575,97	468
Orge	603,95	349	603,95	349	582,51	328	571,79	318	571,79	318	571,79	318
Pomme de terre	2748,53	1549	2850,38	1772	2544,91	1102	2544,91	1102	2544,91	1102	2544,91	1102
Tomates	2040,47	1562	2207,64	1823	2207,64	1823	2207,64	1823	2207,64	1823	2207,64	1823
Piments	2400,02	1720	2400,02	1720	2400,02	1720	2400,02	1720	2400,02	1720	2400,02	1720
Melon	1331,06	1935	1331,06	1935	1331,06	1935	1331,06	1935	1331,06	1935	1331,06	1935
Pastèque	1331,06	1935	1331,06	1935	1331,06	1935	1331,06	1935	1331,06	1935	1331,06	1935
Vigne de table	865,27	2058	865,27	2058	773,69	1785	773,69	1785	773,69	1785	773,69	1785
Agrumes	1936,66	4010	1936,66	4010	1540,02	3037	1540,02	3037	1540,02	3037	1540,02	3037
Pommier	915,64	2505	873,55	2320	775,32	1888	803,39	2012	775,32	1888	705,16	1580
Poirier	936,96	2485	936,96	2485	864,43	2179	820,91	1995	791,90	1873	719,37	1567
Abricotier	488,53	1876	488,53	1876	488,53	1876	488,53	1876	488,53	1876	488,53	1876
Pêcher	708,01	2057	679,46	1929	665,19	1864	650,91	1800	636,64	1735	636,64	1735
Grenadier	592,11	1437	592,11	1437	592,11	1437	592,11	1437	592,11	1437	592,11	1437

Source : Etude PACFS 2001 Recoupement de plusieurs tableaux

Visiblement, pour toutes les cultures en sec, en passant de l'étage HSH où les conditions climatiques sont relativement les plus favorables à la zone AI où les conditions climatiques sont les moins propices, le coût moyen de production à l'hectare marque une tendance à la baisse traduisant ainsi le recul de niveau d'intensification. Parallèlement, le revenu net d'exploitation est de plus en plus faible au fur et à mesure que les conditions climatiques deviennent moins favorables.

Pour les cultures en irriguées, à l'exception des céréales, les données du tableau ne font pas apparaître, d'une manière décisive, une quelconque forme de différenciation entre les exploitants. Mais ceci revient beaucoup plus aux hypothèses adoptées par l'étude concernant les coefficients d'utilisation d'intrants et les rendements des cultures irriguées. En effet pour la majorité de ces cultures l'étude suppose que les quantités d'intrants ainsi que les rendements à l'hectare restent inchangés en passant d'une zone bioclimatique à l'autre. Toutefois, les informations fournies par les différentes « Enquêtes périmètres irrigués » ne confirment pas cette hypothèse.

Au total, on est bien fondé de conclure que le niveau d'intensification et donc les performances productives des exploitations sont largement conditionnés par les

caractéristiques du milieu naturel. En effet, dans les zones où les conditions climatiques, notamment le niveau des précipitations, sont relativement favorables, les exploitants sont plus incités à intensifier leurs systèmes de culture, ce qui donne lieu à des coûts directs plus élevés, mais également à des performances de production plus accrues. En revanche, dans les zones où les conditions climatiques sont moins propices et, face au risque qui en découle, les exploitants économisent sur les quantités d'intrants utilisés. Le niveau d'intensification marque un recul se traduisant par une baisse des coûts directs de production mais aussi des niveaux de rendements. C'est dans ce sens que la diversité des conditions naturelles devient une source d'hétérogénéité des conditions réelles de production et constitue ainsi un vecteur de différenciation entre les exploitants.

2.3- L'inégalité des structures foncières : un deuxième vecteur de différenciation

Tout comme les conditions climatiques, la taille des exploitations constitue une source majeure de différenciation entre les exploitants. Cette différenciation apparaît tout d'abord dans les écarts des niveaux de rendements entre les différents strates d'exploitations. Pour mettre en évidence cet état de fait, on s'appuiera sur les données de l'enquête agricole de base de 1997-1998 qui constitue, vraisemblablement, la seule source d'information qui présente une stratification des rendements selon la taille des exploitations.

Tableau 4-29 : Rendements par taille d'exploitation pour certaines cultures

	0 –10ha	10 –20ha	20 –50ha	50 –100ha	100ha et plus	Moyenne
Céréales (qx/ ha)						
Blé dur	11,4	11,1	11,9	14,8	16,6	13,3
Blé tendre	14,9	15,4	15,4	17,6	19,3	18,3
Orge	5,6	5,6	5,4	6,5	9,1	6,3
Arboriculture (qx/ha)						
Olivier à huile	3,1	2,9	3,2	3,9	4,4	3,31
Amandier	2,6	2,4	3,1	3,7	4,3	3,18
Agrumes	142,6	149,3	153,8	162,5	174,6	152,2
Pommier	29,9	22,2	37,6	39,1	47,3	34,31
Maraîchères (tonne/ha)						
Pomme de terre	12,12	12,08	12,57	13,94	14,11	13,9
Tomate	17,82	18,81	21,38	23,66	24,76	22,6
Piment	7,95	7,56	8,64	8,82	9,01	9,0
Melon- Pastèque	8,41	8,44	9,61	12,00	13,44	10,7

Source : Enquête Agricole de Base 1997-1998 plus nos calculs

Il se dégage de ces données que, à quelques exceptions près, les rendements sont croissants en fonction de la taille de l'exploitation. Toutefois, il importe de signaler que la variabilité des rendements se confine dans une fourchette assez restreinte pour les strates de moins de 50ha. Ce n'est que pour les exploitations de plus de 50ha et plus

particulièrement de 100ha et plus, que les rendements se détachent visiblement de ceux réalisés par les autres catégories d'exploitations.

Cette forme de différenciation issue de l'inégalité des structures foncières a été prise en compte dans le cadre de l'«Etude Stratégique pour une meilleur Compétitivité de l'Agriculture Tunisienne ». Le tableau suivant représente les coûts de productions et les rendements des céréales principales par étage bioclimatique et par strate de taille

Tableau 4-30 : Coût de production et rendements des céréales par étage bioclimatique et par taille d'exploitation

	Blé dur			Blé tendre			Orge		
	Coût direct (DT/Ha)	Rendement (Q/Ha)	Coût direct Unitaire (en DT)	Coût direct (DT/Ha)	Rendement (Q/Ha)	Coût direct Unitaire (en DT)	Coût direct (DT/Ha)	Rendement (Q/Ha)	Coût direct Unitaire (en DT)
Étage humide subhumide									
Grandes	499,6	28	17,84	472,67	30	15,76	358,85	25	14,35
Moyennes	424,22	16	26,51	404,92	18	22,50	315,94	15	21,06
Petites	346,79	10	34,68	-	-	-	238,52	8	29,81
Étage semi aride									
Grandes	353,06	13	27,16	373,19	20	18,66	233,29	15	15,55
Moyennes	243,91	8,5	28,70	260,82	12	21,73	171,18	11	15,56
Petites	223,87	6	37,31	-	-	-	153,91	7	21,99
Étage aride									
Grandes	222,7	5,5	40,49	-	-	-	83,41	3	27,8
Moyennes	210,7	5,0	42,81	-	-	-	82,21	3	27,4
Petites	134,7	3,0	44,9	-	-	-	76,36	3	25,45

Source : Etude ASCATI1998 Recoupement des plusieurs tableaux

D'une part, à l'intérieur de chaque étage bioclimatique, plus la taille des exploitations est grande, plus le coût direct avancé est élevé. Ainsi, à titre d'illustration, dans l'étage humide subhumide, le coût direct engagé dans les petites exploitations ne représente qu'environ 70 % de sa valeur dans les grandes exploitations. En passant à des conditions climatiques moins favorables, en l'occurrence, l'étage bioclimatique aride, cette tendance revêt une dimension plus prononcée dans la mesure où les petites exploitations n'engagent désormais qu'un peu plus de la moitié des charges financières consenties par les grandes exploitations. Par conséquent, dans des conditions climatiques comparables, les grandes exploitations et à un degré moindre les moyennes exploitations sont nettement plus portées sur l'intensification des systèmes de culture que les petites exploitations.

Ces disparités des coûts directs mettent justement en relief toute l'importance de la taille de l'exploitation. En effet, si à l'intérieur de chaque étage bioclimatique les coûts directs engagés sont croissants selon la taille, c'est que plus la taille de l'exploitation est importante, plus l'exploitant est en mesure de financer l'adoption du progrès technique (utilisation d'un matériel végétal à haut potentiel productif tout en respectant ses exigences

en terme de préparation du sol, de fertilisation et de défense des cultures), et cela soit par l'autofinancement à partir des revenus qu'il en tire, soit en tirant profit de la légitimité aux crédits financiers que la taille (moyenne et surtout la grande taille de l'exploitation) lui confère.

D'autre part, les disparités des niveaux d'intensification se traduisent par des écarts de performance tel que, à l'intérieur du même étage bioclimatique, les rendements augmentent avec la taille de l'exploitation alors que, inversement, les coûts directs unitaires diminuent au fur et à mesure que la taille de l'exploitation augmente. Ces écarts sont d'autant plus importants que les conditions naturelles sont moins propices. Ainsi, en passant des conditions les plus favorables, étage humide-subhumide et grande exploitation, aux conditions les moins favorables, étage aride et petite exploitation, les rendements marquent des variations considérables. Ces rendements passent de 28 qx/ha à 3qx/ha pour le dur et de 25qx/ha à 3qx/ha pour l'orge. Parallèlement le coût direct unitaire passe de 17,8 DT/qx à 44,9 DT/qx pour le blé dur et de 14,3 DT/qx à 25,4 DT/qx pour l'orge.

En somme, la conjonction de ces deux facteurs, structures foncières et conditions naturelles, et la diversité des systèmes de cultures qui en résulte se traduit par des disparités aiguës des performances de production et au-delà des coûts directs unitaires consentis pour faire apparaître enfin de compte une différenciation économique et sociale entre les exploitants.

A terme, cette différenciation ne peut qu'accentuer la paupérisation et la pauvreté des petits paysans et obliger la plupart d'entre eux d'emprunter le chemin de la prolétarianisation et de l'exode. A ce propos, le témoignage d'un paysan rapporté par Ben Saad et fort relevant : *« fils d'agriculteur, mon père m'a loué une parcelle de 10ha. Nous avons signé un contrat de location à la délégation dans l'espoir de solliciter un crédit bancaire pour investir dans le secteur irrigué. Or nous avons découvert par la suite que ce papier ne valait rien. Il ne me permet pas de gager un crédit bancaire, les banques ne l'acceptent pas. Que faire ? J'ai frappé à toutes les portes en vain. Que des promesses ! Imaginez que je ne peux pas faire partie des bénéficiaires des projets de développement rural intégré. Ils ont dit que mon revenu annuel est supérieur à celui exigé par l'administration, en plus je n'ai pas droit au crédit bancaire, handicapé par ce fameux certificat de possession. Comment puis-je moderniser mon système de production alors ? Cette politique ne fait que pousser les jeunes agriculteurs comme moi à désertir »*³³

³³ Ben Saad. op. cit. p 312

CONCLUSION

Mis à part les limites imposées par l'indisponibilité des informations statistiques régulières et satisfaisantes ainsi que par la méthodologie adoptée pour estimer les marges brutes, l'analyse de l'évolution des marges brutes réelles sur la période 1985-2004, permet de conclure sur la tendance à la détérioration des revenus réels des exploitations familiales.

Si cette tendance semble, à priori, liée à l'augmentation des coûts de production concomitante à un recours accru des exploitants aux intrants d'origine industrielle et / ou à l'augmentation des prix de ces intrants, elle trouve plutôt son origine dans la logique et les formes prises par le processus de modernisation de l'agriculture amorcé depuis les premières années d'indépendance. En effet, loin de provoquer la synergie attendue de tout processus d'intensification, l'adoption par les exploitants des différentes innovations s'est surtout traduite par l'augmentation des charges de production sans effet notable sur les rendements.

A ce niveau, les réformes introduites depuis la mise en application du PAS n'ont fait qu'aggraver les contradictions de ce processus. L'élimination des subventions et le démantèlement des différentes formes d'aide de l'Etat ont eu comme conséquence une augmentation brutale et considérable des coûts de production alors que les rendements gardent toujours leur faiblesse structurelle, d'où la détérioration de plus en plus prononcée des revenus des exploitants agricoles. Cette détérioration des revenus est d'autant plus exacerbée par leur instabilité liée à la forte dépendance de l'activité agricole des aléas climatiques.

Par ailleurs, eu égard à l'hétérogénéité des conditions de production, un processus de différenciation socioéconomique des exploitations familiales semble s'affirmer, avec, comme vecteurs décisifs, l'inégalité des structures foncières et la diversité des conditions naturelles de production. Là aussi, les nouvelles orientations de la politique agricole, en limitant l'accès aux ressources financières et au foncier, ne peuvent que renforcer ce processus et accentuer la marginalisation d'une frange importante des exploitations familiales, notamment celles dont le potentiel foncier est faible et /ou dont les conditions du milieu naturel sont défavorables. Pour ces exploitations la situation est d'autant plus inquiétante qu'avec la déprotection progressive de l'agriculture, elles sont appelées à affronter une concurrence étrangère qui tend à s'accroître.

CHAPITRE V

L'AGRICULTURE FAMILIALE ET LES DEFIS DE LA MONDIALISATION

Etant donnée les particularités des marchés des produits agricoles et le mécanisme particulier de formation des prix qu'elles engendrent, l'intégration de l'agriculture dans le marché capitaliste se traduit par une tendance à la décomposition de la paysannerie. Ce mode de fixation des prix permet une reproduction élargie des paysans aisés et des agriculteurs capitalistes dont les niveaux de productivité sont relativement élevés, alors que, les paysans pauvres et les petits exploitants, sont condamnés à la paupérisation et la prolétarianisation. A cette « *interprétation classique* » de la question agraire il faut ajouter, selon McMichael¹, les nouvelles dimensions introduites par le processus de mondialisation. La libéralisation des échanges agricoles, la subordination de plus en plus poussée de l'agriculture à la logique de profit et aux intérêts du capital agroalimentaire mondial et l'épuisement des mécanismes de régulation nationaux donnent, en effet, un « *nouveau contenu à la question agraire* ». Avec l'approfondissement du processus de mondialisation et l'intégration de l'agriculture dans les accords de l'OMC, la question n'est plus celle de la survie des exploitations paysannes et familiales, c'est plutôt tout le secteur agricole et rural dans les pays du Sud qui est menacé par la marginalisation, avec toutes les conséquences économiques, sociales et écologiques.

Pour la Tunisie, bien que le PAS prévoyait déjà une libéralisation progressive des échanges agricoles, l'ouverture de l'agriculture tunisienne sur l'extérieur s'est surtout renforcée avec la signature des accords du GATT et l'accord sur la zone de libre échange avec l'Union Européenne. Le contexte, dans lequel évolueront les échanges extérieurs des produits agroalimentaires tunisiens, sera caractérisé notamment par des mouvements d'ouverture et de libéralisation aussi bien externes qu'internes. Si ce nouveau contexte est le plus souvent présenté comme offrant à la Tunisie des nouvelles opportunités de promotion de ses exportations, il soumet parallèlement l'agriculture tunisienne à un ensemble de contraintes inhérentes particulièrement à la compétitivité des produits nationaux. Dans ces conditions, la déprotection de l'agriculture, outre qu'elle pourrait aggraver la dépendance alimentaire du pays, pourra également provoquer une détérioration des revenus et des conditions de vie de l'immense majorité des exploitations familiales et paysannes.

¹ McMichael. Ph, « Rethinking globalization: the agrarian question revisited » Review of International Political Economy, Vol 4, n° 4, 1997, pp 630-662.

Section I- La mondialisation : des nouvelles données pour la question agraire

Depuis le milieu des années 1990, l'agriculture a été intégrée dans les négociations globales sur la libéralisation du commerce mondial (Accords de Marrakech et création de l'OMC en 1995). Ces accords laissent entendre que toutes les agricultures du monde ont des chances de tirer parti de la globalisation. En fait, il faut être conscient que parmi les secteurs où les écarts de productivité se sont terriblement accentués, il y a notamment l'agriculture. La concurrence généralisée entre agricultures aux niveaux technologiques aussi différents ne peut avoir que des effets dévastateurs sur les paysanneries les moins avancées.

Par ailleurs, placé sous le signe du libéralisme économique, l'Accord Agricole est en fait défini par les grandes puissances, en particulier les Etats-Unis et l'Union Européenne, pour servir leurs propres intérêts. Il traduit la volonté des Etats les plus puissants d'élargir leurs débouchés, tout en protégeant leurs propres marchés et leurs propres agricultures.

1- Les contraintes de l'intégration dans le marché mondial

Avec l'accord agricole de l'Uruguay Round et la mise en place de l'OMC, les marchés internationaux ont été progressivement libéralisés : fin des grands accords internationaux sur les produits agricoles (café, cacao..) ; désarmement des protections douanières et tarifaires... Un changement radical des règles du jeu au niveau international est donc engagé et qui a modifié les formes d'insertion des agriculteurs familiaux sur les marchés. Les paysans sont en prise directe avec le marché mondial caractérisé par une forte instabilité et une tendance à la baisse des prix et, de plus en plus dominé par les multinationales. Mais, avant tout, ces paysans doivent affronter la concurrence des producteurs des grands pays exportateurs qui ont atteint un niveau de productivité sans commune mesure avec le leur.

1.1- Libéralisation des échanges et différentiel de productivité agricole

La libéralisation des échanges fait ressortir les inégalités croissantes de niveau de productivité entre les agriculteurs des pays en développement et ceux des pays développés et qui peuvent se creuser davantage. Cette évolution inégale des niveaux de productivité a été bien illustrée par les travaux de Paul Bairoch ainsi que celles de Mazoyer et Roudart.²

²Bairoch. P « l'agriculture des pays développés, 1880 à nos jours », *Economica*, Paris, 1999, Bairoch. P « les trois révolutions agricoles du monde développés, rendements et productivité de 1800 à 1985 », *Annales ESC*, n°2, mars-avril 1989, pp 317-353, Bairoch. P « l'évolution de la productivité agricole dans les pays économiquement sous développés de 1909 à 1964 » *Développement et civilisation*, n° 25, 1966, pp 15-31. Repris dans Bairoch. P « le Tiers-Monde dans l'impasse. Le démarrage économique du XVIII^e au XX^e siècle » troisième édition, Paris 1992, Mazoyer. M. et Roudart. L. « histoire des agricultures du monde »,

Bien que les héritages agraires soient différents et inégalement productifs, ce n'est qu'au XX^{ème} siècle que les écarts de productivité agricole entre les pays développés et les pays en développement ont considérablement explosé. Vers 1910 l'écart est déjà significatif puisque la productivité des pays développés est environs 3 fois plus élevée que celle du Tiers-monde. Au début des années 1950 l'écart est encore plus important et il s'est creusé durant les quarante années qui suivent.

Tableau 5 -1 : Comparaison de l'évolution de la productivité agricole des pays développés et du Tiers-Monde ; 1950- 1995
(Moyennes annuelles quinquennales entourant l'année citée)

Niveau de productivité (1)	1950	1960	1970	1980	1990	1995
Total pays développés	26.0	43.0	71.6	97.8	118.0	122.3
Pays développés occidentaux	36.2	61.0	109.4	175.9	247.0	290.0
Tiers-Monde à économie de marché	4.2	5.2	6.1	7.1	8.3	8.9

Taux annuel de croissance	1950-95	1950-90	1950-60	1960-70	1970-80	1980-90	1990-95
Total pays développés (2)	3.5	3.9	5.2	5.2	3.2	1.9	0.7
Pays développés occidentaux	4.7	5.3	5.4	6.0	4.9	3.5	3.3
Tiers-monde à économie de marché	1.7	1.9	2.2	1.5	1.5	1.6	1.3

(1) Production nette de calories directes par actif agricole masculin, en millions

(2) Sans le Japon et l'Afrique du Sud

Source : Bairoch. P. «L'agriculture des pays développés de 1800 à nos jours » 1999. p 151

Entre 1950 et 1995, la productivité agricole du Tiers-Monde n'a progressé que de l'ordre de 1.7 % par an, contre une croissance de 3.5 % par an pour la productivité agricole des pays développés, ce qui a amené à un élargissement considérable de l'écart déjà important qui existait entre les niveaux de productivité des deux régions. En 1950, entre la productivité agricole du Tiers-Monde et celle de l'ensemble des pays développés l'écart était de l'ordre de 1 à 6 ; vers 1995, la productivité agricole des pays développés est 14 fois plus élevée que celle des pays du Tiers-Monde. Par rapport aux pays développés occidentaux l'écart est de 1 à 33 et de 1 à 40 par rapport aux Etats-Unis.

Si l'on considère les régions les plus productives des pays développés et celles les moins productives du Tiers-Monde les écarts sont beaucoup plus énormes. Mazoyer et Roudart estiment qu'à la fin du XX^e siècle, la productivité nette est de l'ordre de 5000 quintaux d'équivalent-céréale par travailleur dans le secteur avancé de l'agriculture des pays développés contre 10 quintaux d'équivalent-céréale par travailleur pour les cultures manuelles des pays en développement. Ainsi, le rapport de productivité entre l'agriculture

(suite note 2) Edition du Seuil 2002, Mazoyer. M. et Roudart. L. « la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture » FAO, Rome, 200, chapitre II « l'alimentation et l'agriculture dans le monde : enseignements des 50 dernières années ; l'impact socioéconomique de la modernisation agricole » pp 171-197- Mozayer. M « mondialisation libérale et pauvreté paysanne, quelle alternative ? » Editorial in « mondialisation et question agraire ». Alternatives Sud, vol IX, n° 4, l'Harmattan, 2002.

la moins productive et l'agriculture la plus productive du monde est passé de 1 contre 10 à 1 contre 500 entre le début et la fin du XX^e siècle³.

Cette inégalité des niveaux de productivité reflète l'inégalité des niveaux d'équipement des différentes agricultures. D'après les chiffres de la FAO⁴, le monde compte aujourd'hui 1,3 milliards d'actifs agricoles parmi lesquels seulement 28 millions – une infime minorité– sont considérés comme moto mécanisés (c'est-à-dire équipés de tracteurs, de machines à traire ...). Environ 300 millions utilisent un mode de traction animale plus ou moins perfectionné et 1 milliard –c'est-à-dire 80% des agriculteurs– cultivent manuellement la terre. Sur ce milliard de paysans en agriculture manuelle, 500 millions uniquement ont accès à des espèces et variétés sélectionnées, permettant ainsi une augmentation des rendements. Les 500 millions restants cultivent des variétés locales, à peine "améliorées", avec des rendements inférieurs à 10 quintaux de matière sèche par hectare. Ils constituent un marché peu porteur, puisque de taille limitée, difficile à identifier et de toute façon peu ou pas du tout solvable : les firmes phytosanitaires et semencières ne s'intéressent donc pas à leurs besoins.

Selon Mazoyer et Roudart⁵, cette évolution inégale des productivités agricoles s'explique par la faible pénétration de la révolution agricole et l'effet limité de la révolution verte dans les pays en développement. En effet au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, le triomphe de la révolution agricole contemporaine⁶ a permis une amélioration considérable des rendements et de la productivité agricole dans les pays développés. Basée sur une moto-mécanisation lourde et complexe, une approche plus scientifique dans la sélection des semences et des animaux et une large utilisation d'engrais et des produits de traitement, cette révolution a permis, selon Bairoch⁷, une multiplication par 8 de la productivité agricole dans les pays développés entre 1950 et 1995 (soit un taux de croissance annuel de 4.7 %). Dans les pays en développement, la révolution agricole

³ Mazoyer M et Roudart. L. « histoire des agricultures du monde » Editions du Seuil, 2002, p 594

⁴ Cité par : CNJA, op.cit, 2001

⁵ Mazoyer. M et Roudart. L. op.cit. 2002

⁶ A propos des révolutions agricoles, les historiens de l'agriculture considèrent qu'une première révolution agricole a débuté en Angleterre à partir de 1680-1700 et a touché d'autres pays développés à partir de 1770-1810. Les composante de cette révolution sont : amélioration et généralisation du système de rotation continu des cultures entraînant la disparition des jachères, amélioration des semences et animaux, mise au point et utilisation d'outillage plus perfectionné et intégration de l'élevage à l'agriculture proprement dite. La deuxième révolution agricole a débuté en 1850-1870 et est caractérisée par les premières phases de la mécanisation du travail agricole, la mise au point et l'utilisation d'engrais artificiels et, naturellement, la poursuite et l'intensification des progrès réalisés dans la première révolution. En fin, la troisième révolution agricole qui a débuté en 1935-1937 aux Etats-Unis et en 1948-1952 en Europe et se poursuit encore. Ses principales composantes sont : l'utilisation de la vaste gamme des pesticides ; la sélection scientifique des semences et des races d'animaux, et l'élargissement de la gamme des machines agricoles et leur utilisation de plus en plus massive

⁷ Bairoch. P. op.cit 1999. p 127.

contemporaine n'a touché que quelques régions d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Afrique du Nord et du Sud.. Encore faut-il ajouter que même dans ces régions, la moto mécanisation fort coûteuse n'a profité qu'à une minorité de grandes exploitations qui ont bénéficié, durant la première moitié des années 1970, des prix agricoles internationaux relativement élevés ainsi que des crédits avantageux pour s'équiper, tandis que, la très grande majorité des petits et moyens paysans n'a pas eu les moyens d'accéder à la grande moto mécanisation et continue de pratiquer la culture manuelle ou à traction animale.

Toutefois, une fraction relativement importante de la paysannerie non motorisée des pays en développement a bénéficié de la révolution verte basée sur la sélection de variétés à haut rendement, une large utilisation d'engrais et des produits de traitement et une bonne maîtrise de l'irrigation. Cette révolution qui s'est développée à partir des années 1960 a bénéficié, dans plusieurs pays en développement, de l'appui des pouvoirs publics (soutien des prix agricoles, subventions aux intrants, taux d'intérêt bonifié sur les crédits...) permettant ainsi une amélioration importante des rendements et de la productivité, mais elle n'a été adoptée que par les agriculteurs capables d'acquiescer les nouveaux moyens de production et dans les régions où il était possible de les rentabiliser. Certes, les progrès réalisés par la révolution agricole contemporaine et la révolution verte sont considérables, mais une bonne partie de la paysannerie est restée à l'écart. Mazoyer et Roudart estiment que plus du tiers de la paysannerie du monde, soit plus de 400 millions d'actifs, n'ont pu accéder aux progrès occasionnés par ces deux révolutions et continuent à pratiquer une agriculture manuelle avec des rendements inférieurs à 10 quintaux d'équivalent -céréale par hectare.

Un autre facteur explicatif, souvent négligé, de cette évolution inégale des niveaux de productivité est la disponibilité des terres agricoles. Alors que dans les pays développés, la superficie de terre agricole par actif masculin a augmenté en passant de 9,2hectares en 1950 à 36,1hectares en 1995 (soit une augmentation d'environ 300%), dans le Tiers-Monde, cette superficie a plutôt baissé en passant de 2,5 hectares à 1,6 hectares par actif agricole masculin entre 1950 et 1995 (soit une baisse de 36 %). Ainsi, la superficie de terre par actif agricole masculin dans les pays occidentaux était, en 1950, 3,7 fois plus élevée que celle qui était dans le Tiers-Monde : ce rapport a passé à 13,8 en 1980 et 22,5 en 1995⁸.

La faible disponibilité des terres agricoles (1,6hectares par actif agricole !) explique en grande partie la faible croissance de la productivité agricole dans les pays en développement. Ce facteur est d'autant plus important, selon Mazoyer et Roudart, que

⁸ Bairoch. P. 1999, p 153

beaucoup de pays n'ont pas connu des réformes agraires et restent caractérisés par des inégalités d'accès à la terre insoutenables. Dans ces pays, la majorité des paysans, très mal équipés, sont plus ou moins privés de la terre ce qui limite encore les possibilités d'amélioration de leur productivité⁹.

Ces inégalités de productivité peuvent se creuser davantage avec la « quatrième révolution agricole » engagée depuis quelques années et caractérisée par le développement rapide des biotechnologies, en particulier sous forme d'OGM. Selon les chiffres fournis par l'*International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (ISAAA)* pour l'ensemble de la planète, la surface cultivée en plantes génétiquement modifiées, 40 fois plus importante qu'en 1996, représentait en 2003 environ 67,7 millions d'hectares, pour 7 millions d'agriculteurs dans 18 pays. Le soja tolérant aux herbicides était la principale culture transgénique, suivi par le maïs Bt et le colza tolérant aux herbicides. Six pays représentaient 99 % de la surface mondiale cultivée en plantes transgénique (les États-Unis représentant 63% du total, l'Argentine 21 %, le Canada 6 %, le Brésil et la Chine 4% chacun et l'Afrique du Sud 1 %). Des plantations de moindre importance ont été constatées en Australie, en Inde, en Uruguay, en Roumanie, au Mexique, au Honduras, en Bulgarie, en Espagne, en Allemagne, en Indonésie, aux Philippines et en Colombie. En 2003, près d'un tiers de la surface mondiale cultivée en plantes transgéniques se trouvait dans des pays en développement. La même année, ces cultures ont représenté une valeur marchande comprise entre 4,5 et 4,75 milliards de dollars des États-Unis¹⁰.

Les améliorations biotechnologiques ouvrent de vastes perspectives à l'agriculture et aux exploitants agricoles. A l'heure actuelle, les avantages que semblent présenter les plantes génétiquement modifiées sont une meilleure protection contre les adventices et les insectes, un rendement supérieur et une gestion plus souple des cultures. Cette première génération de cultures génétiquement modifiées profite surtout aux producteurs, qui peuvent ainsi améliorer les rendements et/ou diminuer les coûts. Mais, du fait de la protection de la propriété intellectuelle, un petit nombre de grandes entreprises jouiront d'un monopole sur le marché des semences. De plus, le secteur privé investissant dans des domaines dont il attend une certaine rentabilité, la recherche privée pourrait faire porter davantage ses efforts sur les cultures et les innovations qui intéressent les marchés riches que sur celles qui présentent un intérêt pour les pays pauvres. Enfin, la mise au point d'OGM et le contrôle de leur innocuité écologique et alimentaire impliquent des coûts très

⁹ Mazoyer. M. et Roudart. L. op cit 2002, p 19.

¹⁰ Cité par Simonetta Zarrilli « International Trade in GMOs and GM Products: National and Multilateral Legal Frameworks » in CNUCED «Policy Issues in International Trade and Commodities» CNUCED août 2004.

élevés. Ces coûts sont si élevés que les semences d'OGM et les moyens de production nécessaires pour les valoriser ne sont pas plus accessibles aux paysans pauvres des régions difficiles que ceux de la révolution verte.

Certes, ces inégalités de productivité peuvent être mieux corrigées si les Etats ont toujours la possibilité d'intervenir sur le marché. D'ailleurs, c'est grâce à l'intervention des Etats, que la productivité de l'agriculture européenne a pu se multiplier par six depuis l'entrée en vigueur de la PAC¹¹. Cependant, même si les Etats ont toujours la possibilité d'intervenir, les modalités d'intervention autorisées par les accords du GATT semblent inadaptées aux réalités des pays en développement. En effet « *l'ajustement convient par les quantités et les aides directes que cet accords autoriserait, sauf à accepter des coûts budgétaires prohibitifs, à des agricultures peu nombreuses, relativement homogènes et dans la croissance s'appui sur un marché interne dynamique. Ce ne sont pas les caractéristiques des agricultures en développement qui regroupent des populations nombreuses, fortement hiérarchisées par des classes sociales différentes et mal reliées aux marchés urbains* ». ¹²

1.2- Instabilité et tendance à la baisse des prix agricoles mondiaux.

Selon A. Chominot, « *les tendances actuelles à la libéralisation des marchés exposent les petits producteurs de plein fouet à l'instabilité des marchés internationaux, sans guère avoir les moyens de gérer les risques qui en résultent* »¹³. En effet, si la tendance à long terme des prix réels des produits agricoles de base est orientée à la baisse, à court terme, les prix présentent également une volatilité importante. Dans l'ensemble, les fluctuations des prix semblent plus élevées pour les matières premières d'origine agricole et les boissons tropicales que pour les produits des zones tempérées.

Plusieurs facteurs expliquent la forte volatilité des prix agricoles mondiaux. Tout d'abord, comme on l'a déjà signalé, la production agricole reste fortement dépendante des aléas climatiques, y compris dans les régions tempérées. Ainsi, à titre d'exemple « *en fonction des aléas de la pluviométrie dans la Corn belt, la production américaine de maïs est susceptible de varier de plus de 100 millions de tonnes sur une période très courte. Elle fut ainsi de 106 millions de tonnes en 1983/84 et de 223 millions de tonne en 1985/86. Elle fut aussi de 161 millions de tonnes en 1993/94 et de 225 millions de tonnes en 1994/95. On*

¹¹ Bairoch. P « les trois révolutions agricoles du monde développés, rendements et productivité de 1800 à 1985 », Annales ESC, n°2, mars-avril 1989, pp 317-353.

¹² Delorme. H. « le volet agricole de l'Uruguay Round » Economie Rurale N° 218, pp 3-11. 1993

¹³ Chominot. A, « Instruments de marchés anti-risque et garantie des prix agricoles », Economie Rurale, n° 259, septembre-octobre 2000, pp 86-87.

a là une des causes majeures de fluctuation du cours mondial du maïs »¹⁴. Etant donné que la réponse de l'offre agricole aux variations de prix (élasticité de l'offre par rapport aux prix) est faible à court ou même à moyen terme, alors même que, de l'autre côté, la demande des produits agricoles et alimentaires de base est peu sensible aux prix, il suffit d'une légère variation de la production, suite à des variations climatiques, pour faire varier fortement les prix. Ces risques climatiques sont d'autant plus importants que, pour la plupart des produits agricoles de base, la production est caractérisée par une relative concentration géographique.

D'autres facteurs expliquent aussi la volatilité des prix agricoles mondiaux, tel que les subventions à l'exportation. Utilisées comme un instrument pour stabiliser les cours en exportant des surplus temporaires, les subventions à l'exportation (européennes) augmentent l'instabilité des prix sur le marché mondial, reportant sur les pays tiers les fluctuations internes de prix¹⁵. De même, dans un contexte de libre circulation des capitaux, les fluctuations des marchés financiers et les variations des taux de changes peuvent aussi amplifier la volatilité des prix agricoles mondiaux¹⁶

Dans le passé, le problème de fluctuation des prix a été traité à travers des mesures visant à stabiliser directement les prix ou les recettes, en gérant des stocks tampons ou en accordant des compensations aux pays qui subissaient des baisses imprévues de leurs recettes d'exportation. Dans une large mesure, et pour diverses raisons, ces mesures ont échoué. Les nouvelles approches cherchent moins à empêcher les brusques variations des prix qu'à aider les exploitants et les consommateurs à se protéger contre leurs conséquences, par le biais de mécanismes comme le système des prix garantis et l'établissement de prix prévisionnels.

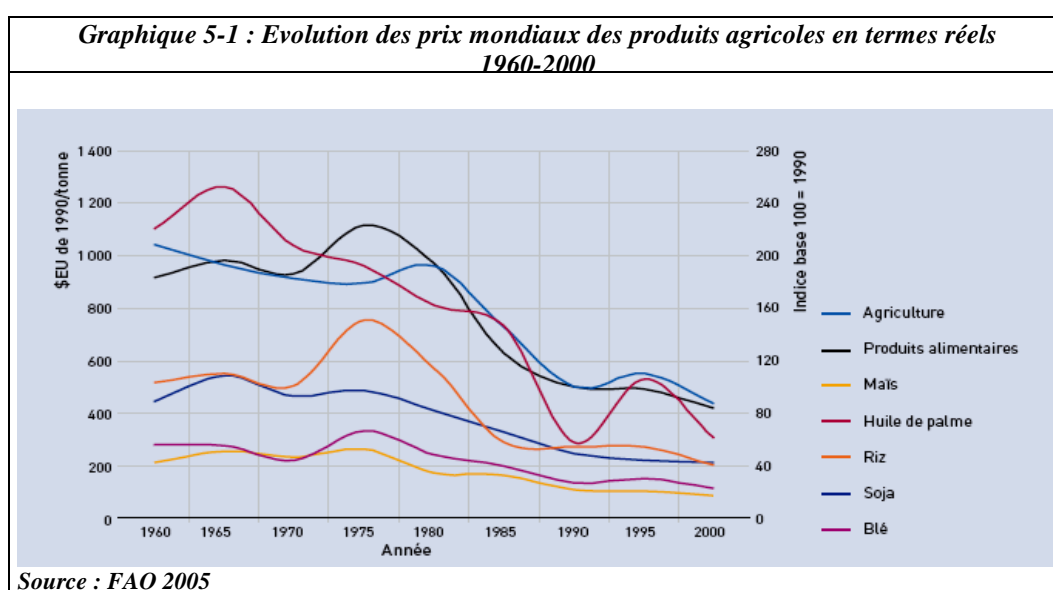
Au-delà de ces fluctuations de court terme, on constate également une tendance à la baisse des prix réels des produits agricoles de base. Au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, les prix réels des produits agricoles de base ont diminué d'environ 2 % par an. Le rythme de la baisse n'a pas été identique pour tous les produits de base. Les matières premières, les boissons tropicales, les oléagineux et les céréales ont connu les baisses les plus vertigineuses. La chute des prix réels a été moins spectaculaire pour les produits horticoles, la viande et les produits laitiers.

¹⁴ Charvet. J-P « le maïs dans les batailles commerciales de la décennie à venir » *Géoéconomie*, n° 15, automne 2000, pp 39-52. Cité par Berthelot. J. op.cit.

¹⁵ Bureau J-Ch, Gohin. A, Réquillart V. « faut-il et peut-on supprimer les subventions à l'exportation ? ». Communication à l'Académie d'Agriculture de France. 27 Novembre 2002.

¹⁶ Cho. G, Sheldon. I. M, McCorriston. S, « Exchange rate uncertainty and agricultural trade ». *American Journal of Agricultural Economics*. Vol 84, n°4, November 2002, pp 931-942.

Pour une grande part, la tendance à la baisse des prix réels des produits agricoles semble être de nature structurelle, exprimant les lois de l'offre et de la demande qui régissent le marché. En clair, l'offre mondiale a augmenté plus rapidement que la demande, poussée par une productivité accrue et l'entrée sur le marché de nouveaux producteurs importants. L'accroissement de la productivité agricole, due au progrès technologique, a bénéficié à la fois aux producteurs et aux consommateurs. Les premiers obtiennent des coûts inférieurs et une compétitivité accrue, les seconds bénéficient de prix plus bas. Mais ce sont principalement les producteurs des régions les mieux équipées et les plus développées qui ont été en mesure d'exploiter les gains de productivité pour renforcer leur position sur les marchés mondiaux.



Les prix de certains produits de base ont été également tirés vers le bas par une offre excédentaire, une intense compétition mondiale dans le domaine de la production, des coûts de transport réduits et l'usage des nouvelles technologies qui a permis d'augmenter la productivité et d'introduire des produits synthétiques pouvant remplacer certains produits de base. Ainsi, certains produits d'exportation importants pour les pays en développement, comme le caoutchouc naturel et le coton ont vu leur prix fortement réduits par la concurrence des produits industriels très compétitifs. Dans certains cas, l'apparition de nouveaux producteurs importants a également constitué un facteur de déséquilibre du marché¹⁷. De même, les subventions aux exportations et les aides accordées aux producteurs de certains pays développés ont fait baisser les prix mondiaux de nombreux

¹⁷ Entre 1985 et 2001, par exemple, les exportations de café du Viêt-Nam sont passées de moins de 10 000 tonnes à plus de 900 000 tonnes. Ce pays, qui est ainsi devenu le deuxième exportateur mondial, a continué à accroître sa production même lorsque les prix ont chuté entre 1995 et 2001.

produits agricoles cultivés dans les zones tempérées, réduisant les recettes d'exportation des pays en développement qui exportent des produits de base tels que le coton, le sucre et le riz.

Cependant, si les cours des produits agricoles de base ont montré des signes de reprise au cours des dernières années, cette reprise ne semble pas durable. Selon les projections de la FAO et l'OCDE¹⁸, Les cours des produits agricoles de base demeurent extrêmement fluctuants et, à prix donnés, l'offre de produits agricoles de base continue d'être tendancielle supérieure à la demande. Les prix mondiaux du marché de la plupart des produits agricoles considérés dans les "Perspectives" devraient se raffermir pendant la période étudiée (2005-2014). Les prix des produits agricoles devraient en moyenne augmenter mais poursuivre leur déclin en termes réels, c'est à dire relatifs aux mouvements des prix en général. Cette évolution est due au fait que les forces à l'origine du renforcement de l'offre de produits agricoles, essentiellement les gains de productivité, sont généralement supérieures à celles qui poussent la demande de ces produits, notamment la hausse des revenus et de la population. Les progrès concernant la productivité font baisser les coûts marginaux, permettant aux pays exportateurs, à un prix donné, d'augmenter la production à un rythme qui dépasse à la fois celui de la croissance démographique et celui de la demande résultant de la hausse des revenus. Ce déclin des coûts marginaux, conjugué à la progression des producteurs à faibles coûts dans les échanges mondiaux, explique le fléchissement des prix du marché de la plupart des produits, en termes réels, qui selon les prévisions, devrait persister à moyen terme.

1.3 - La manipulation des prix par les multinationales

Une autre évolution des marchés des produits agricoles de base tient à la concentration des forces du marché dans les mains de quelques entreprises transnationales. Les chaînes de produits agricoles, notamment celles des cultures à forte valeur et des produits transformés, sont de plus en plus dominées par les sociétés transnationales de commerce, de transformation et de distribution. Ces grandes sociétés dominent les marchés mondiaux des produits agricoles et exercent une influence croissante et directe sur ce qui est produit et la façon de produire et privent, ainsi, les autres acteurs d'une large part du pouvoir économique. A ce propos, le Groupe d'experts en matière d'éthique alimentaire et agricole, créé par la FAO, avait noté que *«la concentration du pouvoir économique aux*

¹⁸ OCDE, FAO « Perspectives agricoles de l'OCDE et de l'FAO 2005-2014, principales conclusions » 2005.

mains d'un petit nombre instaure de profonds déséquilibres de pouvoir». ¹⁹ Pour l'OCDE, « *il est à craindre non seulement que les structures oligopolistiques de distribution et de transformation conduisent à des abus de pouvoir sur le marché, mais aussi que les transformateurs et les distributeurs se taillent la part du lion dans la répartition des avantages de toute réforme à venir dans le secteur agricole* » ²⁰. La concentration des marchés accroît en particulier, la capacité des multinationales de manipuler les prix mondiaux.

La valeur marchande finale des produits agroalimentaires est faite de plusieurs composantes : les prix des biens intermédiaires et des équipements nécessaires au fonctionnement de la chaîne agroalimentaire, les prix des produits agricoles, les coûts et les marges de transformation et de distribution. La part revenant à chaque composante, en l'occurrence les prix agricole, dépendent donc de tous les facteurs qui agissent directement sur le marché : les quantités offertes et demandées, la structure des marchés et les rapports de force, l'intervention de l'Etat.

Dans les pays industrialisés, la part revenant aux agriculteurs dans le prix payé par le consommateur final n'a cessé de baisser au profit d'une augmentation des marges de transformation et de distribution, même pour les produits peu transformés. Aux Etats-Unis cette part est passée de 40 % en 1952 à 21 % en 1997 pour l'ensemble de la consommation alimentaire. Et, de 1980 à 1997, elle est passée de 45 % à 35 % du prix de détail pour la viande de porc et de 62 % à 49 % pour la viande du bœuf. ²¹. Ainsi, l'écart entre les prix à la production et les prix à la consommation est de plus en plus important. Cet écart croissant entre les prix à la consommation et à la production s'explique par l'écart croissant entre la nature du produit agricole et du produit alimentaire, en raison du rôle joué par la transformation et la distribution mais aussi par la concentration croissante de l'appareil de transformation et de distribution face à des producteurs agricoles et des consommateurs relativement moins organisés et plus vulnérables. La domination implique que les gains de productivité, formées à une étape quelconque de la chaîne agroalimentaire, en l'occurrence dans la production agricole, soient accaparées par les groupes dominants. D'autant plus que, selon Wilkinson ²², les groupes agroindustriels adoptent progressivement une « *stratégie de substitution* », réduisant leur dépendance vis-à-vis des matières premières spécifiques à travers le recours à des inputs interchangeables ; la réduction de la part

¹⁹ FAO « Problème d'éthique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture » Collection FAO : Questions d'éthique. FAO Rome 2001

²⁰ OCDE « Se nourrir demain, perspectives à long terme du secteur agroalimentaire » OCDE 1998.

²¹ Berthelot, J, « l'agriculture talon d'Achille de la mondialisation » l'Harmattan 2001, p 82.

²² Wilkinson, J. op. cit 2002.

matérielle et économique des inputs dans le produit final et l'utilisation des alternatives chimiques sous formes d'ingrédient et d'additifs. Une telle stratégie permet aux groupes agroindustriels d'exercer une pression à la baisse sur les prix payés aux producteurs agricoles.

Dans les pays en développement, notamment à la suite de la suppression de nombreux offices de commercialisation, les grandes sociétés équipées d'installations d'entreposage et d'expédition ont pu exploiter leurs avantages en matière logistique et financière. Beaucoup d'entre elles achètent directement les produits agricoles aux exploitants en fixant leurs exigences et leurs prix. Pour certains produits, le commerce, la transformation et la distribution sont désormais dominés par une poignée de sociétés transnationales, et le pouvoir économique des exploitants et des pays exportateurs est devenu relativement limité. Le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2001* de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)²³ indique que cette situation peut apporter des avantages importants découlant des liens économiques établis par le biais de l'approvisionnement auprès de producteurs intérieurs, de la sélection de nouveaux fournisseurs et de la mise à niveau de ceux qui existent déjà. Cela passe par une collaboration dans l'élaboration des produits, le transfert de technologie et la formation, l'agriculture contractuelle et l'aide financière. Pour certains producteurs et exportateurs, ces changements offrent donc des opportunités sans précédent. Cependant, sans aide pour améliorer leur efficacité et leur compétitivité, de nombreux petits exploitants et négociants locaux continueront à éprouver des difficultés pour répondre aux nouvelles exigences du marché.

La concurrence accrue favorise, en effet, les exploitants et les négociants qui peuvent bénéficier de financements avantageux et d'une logistique performante. Au Kenya, par exemple, les exportations de fruits, de légumes et de fleurs coupées sont devenues la deuxième source de devises étrangères. Cette industrie rapporte 300 millions de dollars EU par an et emploie plus de 70 000 personnes. Cependant, si les exportations se sont accrues, le nombre de fournisseurs et la part produite par les petits producteurs et expédiée par les exportateurs de petite et moyenne dimension ont diminué. Avant la forte expansion des exportations horticoles des années 90, les petits producteurs produisaient 70% des fruits et légumes exportés par le Kenya. A la fin des années 90, 40 % des produits agricoles étaient cultivés dans des exploitations détenues ou louées directement par des importateurs des pays développés et 42 % étaient produits dans des exploitations

²³CNUCED « Rapport sur l'investissement dans le monde 2001 : vers de nouvelles relations interentreprises. » Nations Unies, Genève 2001.

commerciales de grandes dimensions. La part des petits exploitants de cette activité lucrative n'était plus que de 18 %. En ce qui concerne les exportateurs, sept grandes sociétés contrôlaient plus de 75 % du marché²⁴. Ainsi, de telles entreprises transnationales ont aidé certains exploitants à s'intégrer dans le marché mondial et contribué au transfert de la production moderne et de la technologie de distribution, mais, comme le montre l'exemple de l'horticulture Kenyane, seuls quelques grands producteurs commerciaux bénéficient de cette expansion du commerce. La plus grande partie des petits exploitants est exclue.

La concentration croissante des chaînes de produits de base ne manque pas aussi d'avoir des conséquences sur la concurrence, les prix et la part de la valeur finale du produit vendu qui revient aux exploitants et aux exportateurs de produits agricoles. Certes, sans connaître la structure des coûts de la commercialisation et de la distribution, il est difficile de juger quelle est la part «appropriée» qui revient aux exploitants, cependant, selon les données de la FAO, les prix des producteurs représentent, en général, une petite fraction du prix de détail des produits finis, s'élevant d'un minimum de 4 % pour le coton brut à 28 % pour le cacao. Même en ce qui concerne la banane, qui exige peu de transformation, les entreprises spécialisées dans le commerce international, les distributeurs et les sociétés de vente au détail absorbent 88 % du prix de vente au détail. Moins de 12 % de ce prix reviennent aux pays producteurs et à peine 2 % aux travailleurs des plantations.²⁵

2- Le caractère discriminatoire des accords du GATT

La libéralisation des échanges, à partir de la réduction progressive des barrières douanières, est officiellement engagée dans le secteur agricole depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 1995, de l'accord agricole de l'OMC. De fait, cet accord concerne bien plus que les barrières douanières et touche directement aux politiques agricoles internes des pays, puisqu'il régleme les instruments de protection et de soutien à l'agriculture susceptibles d'être utilisés par les Etats. Toutefois, bien qu'il a été conduit au nom de la théorie libérale, l'accord agricole de l'OMC, traduit en réalité la volonté des Etats les plus puissants d'élargir leur débouchés, de perpétuer leur supériorité et d'imposer à l'ensemble de la planète des règles du jeu qui leur permettent d'exporter, tout en protégeant leurs propres marchés

²⁴ FAO « La situation mondiale des marchés agricoles 2006 », FAO, Rome 2006

²⁵ FAO « La situation mondiale des marchés agricoles 2004 », FAO, Rome 2004

2.1- L'aménagement du protectionnisme des pays développés

Plusieurs pays développés, notamment l'Union Européenne, les USA et le Japon, maintiennent un haut niveau de productivité grâce à une politique de soutien vigoureuse et durable de leur agriculture et entendent bien la sauvegarder pour l'essentiel, car ils veulent à la fois, continuer à exporter sur le marché mondial et maintenir un nombre maximum d'exploitations agricoles (même "non rentables") afin de jouer divers rôles notamment une mise en valeur harmonieuse du territoire. Pour ces pays, l'accord agricole laisse des marges importantes pour la mise en œuvre des mesures protectionnistes.

Pour faciliter l'accès d'autres pays à leurs propres marchés, les pays développés se sont engagés, dans le cadre de l'AAUR, de réduire leurs droits de douane sur les produits agricoles (après avoir transformé les barrières non tarifaires en équivalents tarifaires) de 36 % entre 1995 et 2000 et de les consolider à leurs niveaux de 2000. Mais loin de la réduire, ces dispositifs ont plutôt augmenté la marge de manœuvre pour ces pays pour accroître leur protection par rapport à la période de référence (1986-88).

Tout d'abord, la réduction de 36 % des droits de douane n'est qu'une moyenne simple. Par « ligne tarifaire » ou catégorie de produits, cette réduction doit être seulement d'au minimum 15 %. Mais étant donné le nombre très élevé des lignes tarifaires pour les produits agroalimentaires, on peut facilement en déduire que les marges de manœuvre sont très importantes. Ainsi les réductions les plus élevées ont été appliquées pour des produits de faible importance ou pour lesquels les droits de douane étaient initialement très faibles. A titre d'exemple, l'UE a réduit de 100% le droit sur l'importation de cacao, ce droit n'était initialement que de 3 % !²⁶

Selon la FAO, les droits de douane appliqués aux importations de produits agricoles provenant des pays en développement sont, en moyenne, de l'ordre de 12 % aux Etats-Unis, de 20 % dans l'Union européenne, de 17,5 % au Canada et de 22 % au Japon. Mais, ces taux moyens cachent des fortes disparités selon les produits, des droits particulièrement très élevés sont appliqués pour les produits agricoles dits sensibles ou stratégiques²⁷. Pour ces produits, les pays développés maintiennent des « pics tarifaires » et ceux-ci sont en moyenne plus élevés. Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les pics tarifaires les plus élevés appliqués aux importations agricoles dans les pays développés s'élèvent à 350 % pour le tabac, 277 % pour le chocolat, 171 % pour les oléagineux et

²⁶ Berthollet. J op.cit. p 303.

²⁷ FAO « la situation mondiale des marchés agricoles 2004 », FAO, Rome 2004.

134% pour la volaille. Selon une étude de la commission économique pour l'Afrique²⁸, plus de la moitié des « pics tarifaires », utilisés dans les pays développés, sont appliqués aux produits agricoles, avec près de 180 % pour les bananes pour les pays de l'Union Européenne et 550 % pour les arachides pour le Japon et de 132 % pour les Etats-Unis. Pour d'autres produits comme le riz, le sucre, la viande, les produits laitiers, les légumes et les poissons, les pics appliqués par les pays de l'OCDE, sont encore plus importants et varient entre 600 et 900%.

En matière de soutien interne, l'objectif de l'accord est de réduire les mesures de soutien considérées protectionnistes et pouvant avoir des effets de distorsion sur les échanges. Mais comme l'écrivait Boussard, « *Il ne faut pas croire un instant que les avocats du libéralisme soient eux-mêmes très libéraux Les différentes boîtes multicolores de l'OMC ne servent en réalité qu'à recouvrir des politiques essentiellement dirigistes, orientées en fonction des intérêts des pays dominants* »²⁹

Selon l'article 7 de l'AAUR, la « boîte orange » intègre les mesures de soutien aux prix et d'autres mesures qui n'entrent pas dans les boîtes bleue et verte et qui visent à maintenir les prix internes à un niveau élevé par rapport au prix mondial afin de garantir le revenu des producteurs. Les différents types de soutien sont quantifiés pour la période 1986-88, grâce à la Mesure Globale de Soutien (MGS), et sont ensuite soumis à réduction. Pour les pays développés, l'accord agricole impose une baisse de la MGS de 20 % entre 1995 et 2000. Toutefois, la définition de la MGS, retenue par l'OMC, souffre d'ambiguïté et n'a qu'une faible signification³⁰. Ainsi, le « soutien des prix de marché » (SPM), composante de la MGS, est mesuré par le produit de l'écart entre le prix administré (prix d'intervention pour l'UE, loan rate pour les EU) de l'année en cours et le prix mondial de référence de la période de base (1986-88), par la production de l'année courante. Selon Berthelot une telle définition « *est abusive puisqu'elle ne mesure pas le soutien actuel des prix de marché, qui serait mesuré par l'écart entre le prix administré actuel et le prix mondial de référence actuel* »³¹. Et l'auteur précise que la baisse de la MGS, par rapport à la période de référence, pourrait provenir d'une baisse de la production accompagnée d'une hausse du soutien des prix du marché si le prix mondial de référence actuel est plus faible que celui de la période de base alors que le prix administré n'a pas changé ou s'il a moins baissé que le prix mondial de référence actuel. D'autant plus que l'engagement de réduction se réfère à la MGS totale et il n'y a aucune obligation de réduction pour chaque

²⁸ Ben Hammouda. H « le Doha Round entre promesses, désillusion et résignation » Commission Economique pour l'Afrique, Décembre 2004.

²⁹ Boussard J-M, op.cit

³⁰ Pour une critique détaillée de la définition de la MGS retenue par l'OMC, voir Berthelot. Op. cit. pp 218-230.

produit. Une telle disposition permet une marge de manœuvre importante puisque l'essentiel des soutiens internes des Etats-Unis et de l'Union Européenne sont spécifiques par produits et concentrés sur un nombre restreint de produits.

La clause de minimis offre également une marge importante pour les pays développés en termes de soutien interne. En apparence, la clause de minimis est censée favoriser les pays en développement puisque le taux de soutien que cette clause leur permet de déduire de la boîte orange est de 10 %, contre uniquement 5 % pour les pays développés, mais en réalité elle est beaucoup plus favorable pour ces derniers. En effet, la clause de minimis autorise les pays signataires d'accorder des soutiens internes « couplés » d'autant plus importants qu'ils sont plus riches. Et tenant compte du fait que, l'accord permet de cumuler la clause de minimis pour les MGS spécifiques et pour la MGS non spécifique, c'est donc jusqu'à 10 % de la valeur de sa production agricole qu'un pays développés peut déduire de sa MGS totale.

Ensuite, la « boîte bleue » regroupe les aides qui sont en partie découplées et sont accordées aux producteurs dans le cadre de programme de limitation de la production. Cette boîte a été en fait créée pour les pays européens pour les amener à signer l'accord, mais elle arrangeait aussi bien les Etats-Unis. La boîte bleue intègre en particulier les aides directes de la politique agricole commune (PAC), les programmes de jachère compensés par des primes et l'ancien système américain de « deficiency payments ». Ces mesures sont loin d'être réellement découplées

Enfin la boîte verte ou la « *la belle boîte noire* », comme l'appelait Berthelot, puisque « *l'essentiel de la mystification de l'AAUR réside dans cette fameuse boîte* »³². Cette boîte contient les soutiens qui n'ont pas ou peu d'effet de distorsion car découplés des prix et de la production. Il s'agit des programmes de services publics et des paiements directs aux producteurs. Ces mesures ne sont pas soumises à obligation de réduction et peuvent même augmenter.

Beaucoup d'économistes ont contesté l'hypothèse selon laquelle les aides de la boîte verte, supposées découplées, n'ont pas d'effet sur les échanges ou sur les prix. En effet, les producteurs peuvent être protégés du moment où un quelconque soutien interne leur confère des avantages non disponibles pour les concurrents étrangers. Il n'est pas donc évident que les soutiens apparemment découplés créent moins de distorsions. Boussard considère que le découplage « *n'a aucune chance de produire les résultats escomptés... parce que la production agricole n'est pas indépendante du revenu* »³³ et la distinction

³¹ Berthelot. J. op. Cit. p 221

³² Idem, p 231.

³³ Boussard. J. M. op.cit

entre aides couplées et aides découplées n'est qu'illusoire : « *Cette coupure est assez illusoire... la distinction rappelle celle qui est faite dans un restaurant entre le " repas tout compris" et le " repas à la carte" »*³⁴. Pour Berthelot³⁵, toutes les aides de la boîte verte ont pour effet soit, de réduire les coûts de production, soit de conquérir des marchés, d'accroître le revenu agricole ou d'en compenser les pertes. Il est donc totalement absurde de parler d'aides découplées : supposées être découplées des prix et de la production, ces aides ne sont pas de tout découplées du titulaire des droits de propriété ou d'exploitation sur les facteurs de production. Il en est ainsi même pour certaines subventions destinées à réduire les surproductions (comme les compensations pour non mise en valeur de superficies arables) ou les absorber (la constitution de stocks privés ou publics achetés à des prix définis). Les unes et les autres ont bien un impact sur les productions et les prix. Enfin, même les aides dites « découplées », tel les transferts (directs ou indirects) aux agriculteurs qui visent à aligner leurs revenus sur ceux des travailleurs urbains, ne le sont pas réellement. Ces aides découplées engendrent des distorsions plus même, selon J-C Kroll, que les aides couplées : « *quant à prétendre que de telles aides ne perturbent pas les conditions de la concurrence sur les marchés internationaux, il y a un pas que seuls les économistes libéraux les plus inconscients (ou les plus malhonnêtes) qui peuvent franchir... Mieux vaut une subvention couplée aux effets utiles qu'une subvention découplée aux effets pervers »*³⁶. On ne peut donc admettre que les aides de la boîte verte, prétendues découplées, n'ont pas ou peu d'effet de distorsion. D'ailleurs, les équations de l'équilibre général, auxquelles les économistes libéraux se réfèrent constamment, concluent sur l'interdépendance du système de répartition des revenus et de celui des prix relatifs car la redistribution du revenu ne peut être sans effet sur la structure de la demande. Autrement, ces interventions ont nécessairement un impact sur les prix. Ces aides affectent nécessairement la décision de production de l'agriculteur en accroissant sa richesse et en réduisant ses risques. A ce niveau, l'accord apparaît fortement inéquitable, il légitime des formes d'aides coûteuses budgétairement qui ne peuvent être utilisées que par les pays riches.

En matière de subvention à l'exportation, l'Accord agricole prévoit, pour les pays développés, une baisse de 36 % du budget consacré aux subventions à l'exportation sur 6 ans et une baisse de 21 % des volumes exportés avec subvention par rapport à la période de référence (1986-1990). Mais à ce niveau, l'accord agricole de l'Uruguay Round ne prend

³⁴ Boussard. J. M. op.cit

³⁵ Berthelot. J. op. Cit 2002.

³⁶ Kroll. J.C .op.cit 1997

en considération que les subventions explicites Il s'agit : des subventions directes à l'exportation, de la vente à l'exportation de stock à des prix inférieurs aux prix sur le marché intérieur ; des subventions destinées à réduire les coûts de commercialisation des exportations ; des subventions au transport intérieur pour les produits exportés. La Banque mondiale observait récemment que *«même si les subventions officielles aux exportations semblent se réduire, celles qui sont créées par le soutien interne à la production sont en augmentation»*.³⁷

D'autres subventions implicites mais bien réelles ne sont pas condamnées par l'accord agricole notamment les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire externe. En effet, les crédits à l'exportation permettent aux exportateurs de recevoir des prêts en attendant le revenu de leurs exportations. Ils peuvent aussi être versés directement aux acheteurs. Ces prêts sont des aides significatives à la conquête des nouveaux marchés dans les pays qui ne disposent que des moyens financiers faibles. De même, l'aide alimentaire, fort importante aux Etats-Unis, permet souvent aux pays développés d'écouler leur stock en excédent et de conquérir de nouveaux marchés, exerçant ainsi une concurrence déloyale sur les productions locales. Cette aide qu'on peut justifier par des arguments de solidarité sociale, ne peut donc être sans effet sur la production et les prix.

2.2-La marginalisation croissante des pays en développement

L'accord du GATT signé en 1947 avait pour objectif de favoriser la croissance et le bien-être dans les pays signataires à travers le développement des relations commerciales internationales. Mais, bien que parmi ces pays, il y avait dix pays en développement, l'accord traitait sur le même pied d'égalité tous les Etats membres. L'accord ignorait en fait la question de sous développement malgré que celle-ci était prise en compte dans le texte de la charte de la Havane.

Ce n'est qu'en 1965, lors de la Kennedy Round, que les négociations ont pris en considération la nécessité d'accorder des avantages spécifiques aux pays en développement. Un nouveau chapitre, intitulé « commerce et développement », a été alors rajouter à l'accord du GATT. Ce chapitre accordait des préférences non réciproques aux pays en développement à travers une plus grande ouverture des marchés à leurs exportations et la réduction des barrières non tarifaires. Ces avantages seront renforcés par le Système de Préférences Généralisées (SPG) proposé par la conférence générale de la CNUCED en 1968, et dont l'objectif était de favoriser les exportations en provenance des

³⁷ Banque Mondiale cité par Berthollet J op.cit 2002

pays en développement. Mais, la mise en œuvre de ces dispositions dépendait de la « bonne volonté » des pays développés et n'avait aucun caractère obligatoire.

En 1979, les négociations du Tokyo Round ont introduit officiellement le principe du traitement spécifique et différencié pour les pays en développement. Ce principe a renforcé les mesures du SPG et les a élargi aux obstacles non tarifaires. De même, il a concerné les principaux accords internationaux en l'occurrence celui de l'agriculture. Toutefois, dès le début des années 1980, et avec le retour en force des idées et des politiques libérales, les préférences accordées aux pays en développement ont été remises en cause, une tendance qui s'est renforcée dans le cadre de l'Uruguay Round. En effet, les différentes dispositions de l'accord agricole de l'Uruguay Round, en matière d'accès aux marchés, de soutien interne et de subventions aux exportations, n'ont fait qu'instituer la forte inégalité de traitement en défaveur des pays en développement et de leurs agricultures.

En matière d'accès au marché, les pays en développement ont la possibilité de fixer des droits de douane libres appelés « taux plafond ». Une grande majorité des pays ont choisi cette option et a fixé des taux plafonds très supérieurs aux taux effectivement en vigueur. S'ils peuvent paraître importants, ces niveaux de protection restent cependant, en moyenne, deux fois moins élevés que ceux des pays de l'OCDE.

Tableau 5-2 : Niveau des tarifs consolidés à l'OMC en 1995

Produits	Pays de l'OCDE	Pays en développement
Blé	214 %	94 %
Maïs	154 %	90 %
Riz	11 %	89 %

Source : Solagral, d'après FAO 1997.

Pour les pays en développement, le recours à des tarifs douaniers élevés permet de protéger les producteurs de la concurrence mondiale et donc de vendre leurs produits sur le marché intérieur à des prix supérieurs aux prix mondiaux. Mais ce choix conduit aussi à reporter le coût de la politique agricole sur les consommateurs qui paieront plus chers les produits locaux et importés. Les gouvernements ont d'ailleurs parfois arbitrés en défaveur des producteurs agricoles en préférant importer une alimentation peu chère pour satisfaire leurs populations. De plus les programmes d'ajustement structurel ont déjà fortement réduit les tarifs douaniers et les droits de douane appliqués sont plutôt bas pour des produits aussi sensibles que les produits agricoles.

Tableau 5-3 : Droits de douane consolidés à l'OMC par certains pays ACP pour les produits agricoles

Pays	Droits de douane consolidés	Droits de douane additionnels consolidés	Total tarifs consolidés	Taux appliqués Effectivement
Bénin	60 %	18 %	78 %	
Burkina Faso	100 %	50 %	150 %	
Cameroun	80 %	230 %	310 %	24.5 %
Côte d'Ivoire	15 %	200 %	215 %	20 %
Ghana	98 %	0.2 %	98.2 %	22 %
Kenya	100 %	0 %	100 %	44 %
Maurice	120 %	17 %	137 %	52 %
Mozambique	100 %	300 %	400 %	
Sénégal	30 %	150 %	180 %	44 %
Afrique du Sud	40 %	0 %	40 %	7 %
Zimbabwe.	146 %	15 %	161 %	24 %

Source : Solagral, d'après l'OMC.2001

Il est vrai que l'accord agricole reconnaît aux pays en développement la possibilité d'utiliser les clauses de sauvegarde pour protéger leurs productions locales d'une concurrence très forte des produits importés. Cependant, la clause de sauvegarde spéciale ne peut être utilisée par les pays qui ont choisi de consolider à des « taux plafonds ». Cette interdiction crée une forte inégalité entre pays en développement et pays développés. Certes, les « taux plafonds » sont souvent élevés, mais ils peuvent s'avérer insuffisants en cas de fortes variations des cours mondiaux. Pour les « clauses de sauvegarde classiques », leur utilisation est soumise à certaines restrictions et est limitée dans le temps. De même, leur mise en œuvre nécessite des procédures compliquées et une solide expertise. Elles sont donc rarement utilisées par les pays en développement³⁸.

Enfin, il faut signaler que, au moment où les pays en développement ont fortement réduit leur protection, les pays développés maintiennent encore une protection très élevée et parfois même plus élevée qu'avant l'accord. L'existence des « pics tarifaires » sur les produits agricoles sensibles (céréales, sucre, viande...) et la progressivité des droits de douane en fonction du niveau de transformation n'ont pas été remises en cause.

En matière de soutien interne, les pays en développement sont concernés uniquement par les mesures des boîtes orange et verte. Celles de la boîte bleue ne les concernent pas. Pour les mesures de la boîte orange, seules soumises à réduction, les PAS ont déjà largement supprimé ce type de mesure dans les pays en développement. Pour ces pays, l'impact de l'accord agricole est, à ce niveau, presque nul, à l'exception des mesures des caisses de précaution ou de stabilisation qui entrent dans la boîte orange et sont donc soumis à réduction même s'ils n'ont pas été notifiées.

Toutefois, il faut noter que certaines restrictions créent une forte inégalité de situation entre les pays développés et les pays en développement : Selon l'accord agricole de Marrakech, un pays ne peut pas mettre en place des programmes de soutien à la

³⁸ SOLAGRAL « les agricultures du Sud et l'OMC » 2001

production s'il n'en avait pas pendant la période de référence (1986-1988) ; et selon la « clause de paix », les soutiens spécifiques aux produits ne pourront excéder ceux de 1992. Or la plupart des pays en développement ont supprimé tout soutien agricole dans le cadre des PAS et ne pourront donc plus en utiliser, même si ces mesures sont autorisées par la « clause de minimis » et « le traitement spécial et différencié ».

Pour les mesures de soutien de la boîte verte, celles-ci concernent les services à l'agriculture (infrastructure, vulgarisation, recherche, stocks de sécurité alimentaires...), les versements directs aux revenus des agriculteurs et l'aide alimentaire. Il s'agit des composantes importantes des politiques agricoles dans les pays en développement et qui peuvent avoir des effets considérables à moyen et long terme. Ces mesures sont autorisées par l'accord agricole et peuvent même être augmentées. Cependant, en raison de leur coût et leur mode de financement (à travers le budget de l'Etat), ces mesures sont faiblement utilisées dans les pays en développement. L'importance des coûts est liée à l'importance des populations agricoles dans ces pays. A titre d'exemple, l'agriculture représente les deux tiers de la population en Afrique subsaharienne, contre moins de 5 % dans les pays développés. Et encore une fois, les pays en développement, qui sont contraints, dans le cadre des PAS, de réduire leurs déficits budgétaires, ont fortement réduit les mesures de soutien existantes. L'accord agricole introduit donc un autre élément d'inégalité entre pays développés et pays en développement : Les seules mesures de soutien autorisées par cet accord sont inadaptées aux réalités des pays en développement dont les populations agricoles sont nombreuses et dont les ressources budgétaires sont limitées. Ces mesures s'adaptent beaucoup plus aux réalités des pays développés.

Quant aux dispositions relatives aux subventions aux exportations, leur impact devrait être limité pour la grande majorité des pays en développement. Traditionnellement, ces pays ont davantage taxé que subventionné leurs exportations agricoles. Par contre, l'Accord agricole légitime l'utilisation de ce type d'aide par les grands fournisseurs mondiaux. Certains instruments ne sont pas ou peu concernés, notamment les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire. Ces instruments peuvent avoir le même effet que les subventions aux exportations. A ce niveau, l'accord agricole ne parvient pas donc à résoudre le problème de concurrence « déloyale » posé par les subventions (directes ou indirectes) aux exportations sur les marchés des pays en développement.

Globalement, l'accord agricole de Marrakech ne répond pas aux préoccupations des pays en développement. Cet accord a été plutôt conçu par les grands pays fournisseurs en fonction de leurs propres objectifs et contraintes. C'est ainsi que les pays en

développement se sont opposés, à Seattle, au lancement d'un cycle de négociation qui ne prenait pas en considération leurs préoccupations.

Les revendications des pays en développement dans le cadre des négociations internationales sur le dossier agricole concernent les éléments suivants³⁹ : Tout d'abord ces pays exigent une plus grande ouverture des marchés des pays développés pour leurs produits à travers la réduction des tarifs douaniers. Plus précisément, ils réclament la réduction des crêtes tarifaires et l'abandon de la progressivité des droits de douane sur les produits transformés. De même, au niveau du soutien interne à la production, les pays en développement demandent l'élimination des mesures de la « boîte bleue » et l'établissement des critères plus rigoureux dans la définition des mesures de la « boîte verte ». Parallèlement, ces pays se prononcent en faveur d'une élimination des subventions, directes et indirectes, à l'exportation. Enfin, les pays en développement considèrent que la prise en compte de la dimension du développement passe par la mise en place d'un traitement spécifique qui leur permet de mieux définir leurs politiques agricoles et mieux répondre aux impératifs de leur sécurité alimentaire. A ce niveau, ils demandent une baisse moins forte de leurs droits de douane sur les produits agricoles et des durées plus longues pour la mise en œuvre.

Les revendications des pays en développement ont rencontré l'intransigeance des positions des grands pays fournisseurs sur les objectifs de la renégociation de l'accord agricole de l'Uruguay Round, notamment l'opposition de l'Union européenne à l'élimination rapide des subventions explicites à l'exportation. Ces divergences ont été à l'origine de l'avortement, le 3 décembre 1999 à Seattle, de ce qui devait être le cycle du Millénaire de l'OMC. Pour dépasser l'échec de Seattle un nouveau cycle de négociation a été lancé lors de la quatrième Conférence à Doha en 2001. Ce nouveau cycle s'est fixé comme objectif de répondre aux préoccupations des pays en développement et a été considéré comme un cycle de négociation pour le développement. Or, en dépit de ces engagements et du consensus dégagé lors de la conférence de Doha, les promesses tenues ne se sont jamais traduites en actes concrets favorables au développement⁴⁰.

3- Les agricultures familiales : processus de marginalisation.

La concurrence généralisée entre agricultures aux niveaux technologiques aussi différents ne peut avoir que des effets dévastateurs sur les paysanneries les moins

³⁹ Pour plus de détails sur les revendications des pays en développement, notamment les pays africains, voir : Ben Hammouda. H « le Doha Round entre promesses, désillusion et résignation » Commission Economique pour l'Afrique, Décembre 2004.

⁴⁰ Idem

avancées. C'est l'existence même des agricultures familiales, paysannes et indigènes qui est actuellement menacée par les politiques agricoles néolibérales qui accompagnent la globalisation. L'option prise en faveur d'une libéralisation des échanges mondiaux signifie, en effet, qu'on laisse au marché le soin de réguler le système c'est-à-dire d'assurer une allocation optimale des ressources sur la base des prix mondiaux. Or « *si chaque facteur de production devrait être employé en quantité telle que sa productivité marginale soit égale à son prix et ce, sur la base du prix unique mondial, cela reviendrait à limiter l'emploi du capital au niveau de productivité des agriculteurs les mieux placés et donc limiter les volumes de la production des agriculteurs de plus faible productivité. Cette limitation à produire serait d'autant plus élevée que s'accroîtrait l'écart de productivité entre les agriculteurs* »⁴¹. La libéralisation des échanges mondiaux implique donc la mise en compétition des agricultures dont les écarts de productivités sont considérables. Ces écarts sont appelés à se creuser davantage au fur et à mesure que s'accroît le processus de libéralisation. Dans ces conditions les agricultures familiales des pays en développement risquent de se trouver dans l'incapacité d'améliorer leurs performances. En effet « *la capacité dont dispose une agriculture pour investir est étroitement liée au niveau du surplus qu'elle dégage, lui-même fortement corrélé à son niveau de compétitivité qui dépend à son tour de niveau de productivité, et aux prix agricoles* ».⁴²

Par surplus agricole « *il faut entendre cette fraction de la production qui vient au-delà des strictes besoins d'entretien des producteurs et de leurs familles (besoin de la reproduction de la force de travail) ainsi que des terres et des moyens de production* »⁴³, ou encore ce qui est disponible aussi bien pour la « *consommation de luxe* » que pour l'accumulation une fois les besoins de la reproduction simple sont satisfaits. La reproduction simple intègre d'une part la reproduction de la force de travail et d'autre part, la reproduction des moyens de production⁴⁴. Pour des prix donnés, le niveau de surplus dégagé par une exploitation paysanne dépend de son niveau de productivité, et détermine ses possibilités d'investir et d'élargir ses capacités productives. Lorsque ce surplus est suffisamment faible, le revenu dégagé permet à peine de satisfaire les besoins du producteur et de sa famille et dans le meilleur des cas assurer la simple reproduction de l'exploitation. Dans des termes très proches, Mazoyer et Roudart⁴⁵ définissent « *le seuil de renouvellement économique ou seuil de capitalisation* » comme le revenu jugé nécessaire

⁴¹ Ait Amara. H. « L'agriculture méditerranéenne dans les rapports Nord – Sud » L'Harmattan. Paris 1992.

⁴² Campagne. P. et Maravayes. 1997.

⁴³ Rosier B, « type de développement et rapports sociaux : pour une nouvelle stratégie de développement agricole » Monde en Développement n°29, 1980, pp 29-52

⁴⁴ Athreya. V, Boiklin. G, Lindberg. S, « identification of agrarian classes: A methodological essay with empirical material from south India » Journal of Peasant Studies Vol 41, n° 2, 1987, pp 147-189.

pour satisfaire les besoins du producteur et de sa famille et qui à long terme, tend vers le revenu qu'un travailleur obtiendrait sur le marché de travail. Ainsi, pour une exploitation familiale, si la productivité nette par travailleur est supérieure au « *seuil de renouvellement* », c'est-à-dire au prix de la force du travail sur le marché, alors cette exploitation dégage un surplus qui lui permet d'investir et d'améliorer davantage sa productivité. Dans le cas contraire, l'exploitation ne peut même pas à la fois renouveler entièrement ses moyens de production et rémunérer sa main- d'œuvre au prix de marché. Elle est donc en crise et sa survie ne peut être que provisoire.

Partant de ces considérations, la libéralisation des échanges agricoles et la tendance à l'uniformisation des prix qui en résulte, ne peuvent qu'accroître les inégalités de productivité déjà existantes et pousser à la marginalisation des fractions de plus en plus larges de la paysannerie du Sud. Si les produits agricoles sont payés sensiblement le même prix aux uns et aux autres et que ces prix sont gouvernés par les exportations à bas prix des producteurs bien équipés et hautement productifs des pays développés, les écarts de productivité se traduisent en écarts de revenu. Ainsi, en raison de leur niveau de productivité relativement élevé les producteurs des pays développés et les quelques grandes exploitations des pays en développement parviennent à dégager des revenus largement suffisants pour accumuler et améliorer davantage leur productivité, alors que, de l'autre côté, le revenu d'une large fraction de la paysannerie, faiblement équipée et peu productive, se situe à peine au niveau du « *seuil de renouvellement* ». Avec les faibles surplus qu'ils dégagent, ces exploitations se trouvent dans l'incapacité d'investir et leur productivité stagne si non se détériore. Le processus du développement inégal des niveaux de productivité devient alors cumulatif. Ce processus de développement inégal et cumulatif est encore amplifié par la tendance à la baisse des prix agricoles réels qui résulte des gains de productivité réalisés par les agricultures les plus performantes. Comme conséquence de cette baisse tendancielle des prix, beaucoup d'unités familiales du Tiers Monde qui se maintenaient auparavant grâce à un système de prix régulé au niveau national, enregistrent des résultats de plus en plus négatifs, la situation étant encore plus grave pour les unités de production qui étaient déjà en situation précaire.

Pour rendre compte de ce mécanisme d'appauvrissement provoqué par la baisse des prix réels des produits agricoles, Mazoyer considère le cas d'un « *céréaliculteur soudanien, andin ou himalayen disposant d'un outillage manuel (machette, houe, bêche, etc.) valant quelques dizaines de dollars, produisant... 1 tonne de grain net (semences déduites), sans engrais ni produit de traitement. Il y a une cinquantaine d'années, un tel*

⁴⁵ Mazoyer. M, Roudart. L, op.cit, 2002, p 527.

céréaliculteur recevait l'équivalent de 30 dollars de 2001 pour 100 kg de grain : il devait alors en vendre 200 kg pour renouveler son outillage, ses vêtements, etc., et il lui en restait 800 kg pour nourrir modestement quatre personnes ; en se privant un peu, il pouvait même vendre 100 kg de plus pour acheter quelque outil nouveau plus efficace. Il y a une vingtaine d'années, il recevait encore l'équivalent de 20 dollars de 2001 pour 100 kg : il devait en vendre 400 kg pour renouveler son outillage et il ne lui restait que 600 kg pour nourrir, cette fois insuffisamment, quatre personnes ; il ne pouvait donc plus acheter de nouveaux moyens plus efficaces. Enfin, aujourd'hui, il ne reçoit plus que 10 dollars pour 100 kg de grain: il devrait donc en vendre 600 kg pour renouveler son matériel, cela ne lui laisserait que 400 kg pour nourrir quatre personnes, ce qui est bien sûr impossible. En fait, il ne peut plus ni renouveler complètement son outillage, pourtant dérisoire, ni manger à sa faim et renouveler sa force de travail : il est condamné à l'endettement et à l'exode vers les bidonvilles sous-équipés et sous-industrialisés où règnent le chômage et les bas salaires ». ⁴⁶ Ainsi, la tendance à la baisse des prix agricoles réels se poursuivant, se traduit par une baisse de plus en plus manifeste des revenus des exploitations familiales et les pousse, les unes après les autres, en dessous du « seuil de renouvellement ». Pour survivre, ces exploitations réduisent leur niveau de satisfaction des besoins et/ ou elles décapitalisent (vente d'animaux, de matériel ou de terres). Mais, il y'a une limite à ces sacrifices ; un niveau minimum de revenu ou « seuil de survie » en dessous duquel l'exploitant ne peut plus satisfaire ses besoins essentiels. Il est donc condamné à la marginalisation et la prolétarianisation. Ce mécanisme d'exclusion et d'élimination s'étend à des couches de plus en plus larges des exploitations familiales au fur et à mesure que la tendance à la baisse des prix agricoles se poursuit.

La tendance à la baisse des prix agricoles réels à de fortes chances de se poursuivre, voire même de se renforcer, en raison des gains de productivité réalisés par les agricultures les plus performantes, mais aussi du fait que les échanges internationaux, au moins pour les produits agricoles de base, ne concernent qu'une faible proportion de la production mondiale. Les marchés mondiaux des produits agricoles sont donc des marchés résiduels où les excédents sont difficilement écoulés. Sur ces marchés, si les grands producteurs des pays développés, en particulier ceux des États-Unis ou de l'Union européenne, se maintiennent, c'est en grande partie grâce aux différentes aides et subventions qui leur permettent de disposer de quelques avantages compétitifs supplémentaires. Une contrainte

⁴⁶ Mazoyer. M « Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation » FAO, 2001, p 5.

supplémentaire s'impose alors aux exploitations familiales et paysannes des pays en développement.

En effet, outre les écarts de productivité et la tendance à la baisse des prix agricoles, les exploitants familiaux des pays en développement doivent affronter la concurrence des producteurs fortement mécanisés et subventionnés des pays industrialisés. Et même si, en apparence, l'accord de l'Uruguay Round a cherché à réduire les soutiens considérés protectionnistes, cet accord a en fait renforcé, au lieu de réduire, les fortes disparités initiales de soutien entre pays développés et pays en développement. Ce déséquilibre Nord-Sud, renforcé par les dispositions de l'accord agricole de l'Uruguay Round est bien illustré par Kaubab dans les termes suivants : « *Imaginez un monde où tous les paysans jouent au football....certains ont développé leurs propres règlestrès différentes des règles normales. Par exemple, ils jouent avec des équipes de 100 joueurs au lieu de 11(subventions internes), ils donnent à leurs joueurs des drogues qui améliorent leur performance (subventions à l'exportation) ; et ils empêchent les autres équipes de jouer sur leurs propres terrains pour des piètres raisons telles que la couleur des yeux et la longueur des cheveux de leurs joueurs, etc. (obstacles non tarifaires). Mais tous se sont réunis et ont décidé (Accord sur l'Agriculture du Cycle d'Uruguay) qu'ils devraient développer des règles internationalement et juridiquement applicables pour un grand tournoi de football au quel tous les pays pourraient participer et où les meilleurs équipes pourraient avoir des chances de gagner (avoir un meilleur accès aux marchés). Malheureusement, du fait que certains pays...étaient si habitués à jouer selon leurs propres règles et demandaient du temps pour s'adapter aux règles équitables, il avait été décidé que, dans l'intervalle, ces pays seraient autorisés à jouer selon leurs règles avec seulement quelques modifications mineures. En conséquences, le nombre des joueurs sera maintenant de 80 (réduction de 20 % des subventions internes), leurs dépense en matière de drogues pour améliorer la performance des joueurs baisseraient de 36 % et ces drogues ne seraient administrées qu'à 79 % de leurs joueurs(36 % de réduction dans les dépenses budgétaires et 21 % de réduction dans le volume des subventions à l'exportation), les autres équipes pourraient jouer sur leurs propres terrains, mais après avoir versé des redevances qui seraient fixées à un niveau si élevé qu'aucune équipe ne pourrait réellement s'en acquitter(tarification inéquitable) »⁴⁷*

En effet, comme si le différentiel de productivité en leur faveur ne suffit pas, les pays développés continuent toujours à apporter un appui considérable à leurs agriculteurs.

⁴⁷ Kaubab. R. S. « Les pays en développement et l'accord de l'OMC sur l'agriculture » Tiers-monde vol I. N° 4 septembre - novembre 1999

Selon les données de la FAO, le soutien à la production des exploitants des pays développés s'élève à plus de 230 milliards de dollars EU par an, soit près de 30 fois le montant de l'aide au développement agricole accordée aux pays en développement⁴⁸. Le soutien a été particulièrement élevé pour des produits comme le riz, le sucre, le lait, le blé et la viande. Dans certains pays développés, si les subventions aux exportations et le soutien à la production intérieure ont baissé en valeur nominale et réelle, elles n'en restent pas moins élevées et pèsent sur les prix des produits échangés sur les marchés mondiaux. En outre, elles amputent les revenus et la part de marché des producteurs des pays en développement qui n'accordent pas de subventions.

Dans le cas du coton par exemple, diverses formes de soutien direct, aux Etats-Unis et dans l'Union européenne, permettent aux exploitants d'exporter du coton à des prix inférieurs aux coûts de production. Face aux exportations de coton fortement subventionnées de ces pays, les producteurs de coton des pays en développement paient le prix fort pour rester compétitifs (voir l'encadré 3-2). De même, l'Union européenne est devenue le plus grand exportateur mondial de sucre en injectant 2,2 milliards de dollars EU de subventions dans le soutien au sucre de betterave produit par ses agriculteurs. Le sucre européen est exporté à des prix qui sont inférieurs de 75 pour cent à son coût de production.

Dans ce contexte, les agriculteurs familiaux des pays en développement sont contraints à la compétitivité sous peine de disparaître ou de se réfugier dans l'autarcie. Or, les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre à partir des années 80 ont transformé les règles du jeu au niveau national : retrait de l'Etat de nombre de fonctions d'appui, arrêt des politiques de prix, d'aides et de subventions (intrants, crédits, mécanismes compensatoires), fin des filières administrées et des monopoles publics (privatisation, etc.). Les agriculteurs familiaux ont ainsi perdu la plupart des appuis et des aides nationales qui avaient au moins permis jusque là leur survie, sinon leur promotion. Dans beaucoup de pays, les exploitations familiales moyennes qui avaient réussi à capitaliser des moyens de production dans la période antérieure sont menacées désormais dans leur survie

En effet, les accroissements des rendements et de la productivité dans l'agriculture sont attendus d'une meilleure réalisation des travaux du sol, de la mécanisation, de l'emploi accru des produits chimiques, des semences sélectionnées.... Or, dans le cadre des PAS, la libéralisation des prix et de commercialisation des produits et des intrants agricoles et notamment la suppression des subventions sur les inputs se sont traduites, le plus souvent, par une évolution des prix défavorable aux producteurs agricoles. Une telle

⁴⁸ FAO op. cit. 2004.

évolution constitue une contrainte à la poursuite du processus de modernisation et d'intensification de l'agriculture déjà amorcé durant les périodes précédentes : Face au risque de voir leur revenu baisser, les agriculteurs ont souvent réagi en économisant sur les quantités d'engrais et sur l'utilisation du matériel agricole compromettant par-là, les chances d'amélioration de leur productivité et partant de leur revenu.⁴⁹

Encadré 5-1 : Subventionnement du coton par les États-Unis et impact sur les producteurs africains

Les cours mondiaux du coton baissent depuis la seconde moitié des années 90. Les agriculteurs américains reçoivent depuis 1997 une «assistance d'urgence». D'après les estimations, le soutien total en 2001 se situait dans une fourchette allant de 1,7 milliard à 2 milliards de dollars. En plus des programmes de soutien renforcé dont ont bénéficié diverses branches, celle des producteurs de coton a été protégée contre les importations avec contingents, a bénéficié de mesures de soutien des exportations et reçu des subventions fondées sur les prix. Ces avantages supplémentaires lui ont permis d'éviter de prendre les décisions qu'auraient imposées les mouvements relatifs des prix. Il est arrivé que les recettes tirées du coton soient supérieures à celles des cultures de remplacement. De ce fait, alors que la superficie totale cultivée dans le monde diminue depuis 1995, elle a augmenté de près de 10 % aux États-Unis de 1998 à 2001. Pour la saison 2001-2002, les exportations de coton américain auraient atteint leur plus haut niveau depuis 1926-1927. Cela a déclenché une pression à la baisse des prix dont ont souffert quelques-uns des pays les plus pauvres du monde. La perte de recettes d'exportation causée par la chute des prix mondiaux au cours des deux dernières années est par exemple de 3 % du produit intérieur brut (PIB) pour le Mali et le Bénin et elle oscille entre 1 et 2 % pour le Burkina Faso et le Tchad. En valeur, l'aide apportée à ces pays au titre de l'initiative PPTE s'est située entre 0,81 % et 1,58 % du PIB en 2001. Par ailleurs, le secrétariat du Comité consultatif international du coton estime que les pertes subies par tous les producteurs en 2001-2002 et causées par une baisse des cours liée aux mesures gouvernementales se sont chiffrées à 14 milliards de dollars et à 3 milliards de dollars en 2003. Pour les seuls producteurs africains au sud du Sahara, les revenus perdus en raison du subventionnement de la production de coton sont évalués à 920 millions de dollars pour 2001-2002 et à 230 millions de dollars pour 2002-2003. Ces pertes ont eu un profond impact sur des pays aussi lourdement tributaires du coton que le sont le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Soudan et le Tchad.

Source : Comité consultatif international du coton; USDA cotton and IMF estimates, 2005.

D'autant plus, les exigences de réduction du déficit budgétaire ont donné lieu, dans certains pays, à de sévères compressions des dépenses publiques. Le plus souvent, les dépenses en faveur de l'agriculture, et notamment celles d'infrastructure et des services, ont été particulièrement affectées⁵⁰. L'amenuisement des dépenses publiques ne manque pas d'avoir des effets négatifs sur les exploitations familiales dont l'activité est fortement dépendante des aléas climatiques.

⁴⁹ Voir : Akesbi. N « la politique d'ajustement structurel au Maroc : Risques et périls du désengagement de l'Etat ». In Elloumi M. (éd) « politique agricole et stratégies paysannes » IRMC, Tunis 1997, Ait-Amara. H. op.cit 1992, Boratav. K. « mouvements of relative agricultural prices in Sub-Saharan Africa ». Cambridge Journal of Economics. N°25, 2001 pp 395-416, Campagne. P et Maravayes. N « Agriculture familiale et politique agricole en Méditerranée : synthèse ». Options Méditerranéennes. Série B n° 112, 1997, Kherallah. M, Kumaresan. G. « the squencing of agricultural markets reforms in Malawi » Journal of African Economics, vol 8, n° 2, 1999, pp 125-151.

⁵⁰ Voir : Guillomont. P « ajustement structurel et performance agricole » Economie Rurale n° 219, 1993, Smith. L. D. « Structural adjustment, price reform and agriculture performance in Sub-Saharan Africa », Journal of Agricultural Economics, Vol 41, n°1, 1991.

De même, pendant les années 80 et 90, de nombreux pays en développement ont supprimé les offices de commercialisation qui avaient auparavant le monopole du contrôle du commerce intérieur et des prix des produits agricoles de base. Dans de nombreux cas, la suppression des offices de commercialisation a laissé un vide institutionnel. Les exploitants comptaient souvent sur ces offices pour obtenir des crédits, des engrais et d'autres intrants, et pour accéder à la vulgarisation et à la formation. Dans d'autres cas, des monopoles privés, souvent des multinationales, se sont substitués au monopole public étant donné le niveau de concentration élevé dans certaines fonctions de commercialisation, de traitement et de transformation des produits agricoles. Face au retrait de l'Etat, ces monopoles accroissent leurs prélèvements sur les producteurs agricoles.

Au total, les politiques néolibérales, en se structurant autour de l'objectif central de recherche d'une compétitivité, en grande partie illusoire étant donné les écarts de productivité de départ et les niveaux élevés des soutiens dont bénéficient les agricultures des pays développés, ne peuvent avoir que des effets dévastateurs sur les paysannes les moins avancées des pays en développement. D'ailleurs, plusieurs études ont montré que les processus de marginalisation et d'exclusion des agricultures familiales, induits et accélérés par la libéralisation, sont déjà très avancés.

A partir d'un certain nombre de contributions concernant des pays en développement en Afrique et en Amérique latine, un « *cahier de propositions* » du réseau APM⁵¹ conclut que les politiques agricoles néolibérales en effet dynamisent l'agriculture d'entreprise, dans les zones périurbaines notamment ; les réformes foncières (et les contre-réformes agraires) accélèrent la concentration des meilleures terres agricoles entre les mains d'un groupe minoritaire « d'entrepreneurs ruraux » qui disposent dès le départ de conditions de productions (en terres, en capital technique, en niveau d'instruction et d'information, en réseau de relations, etc.) infiniment supérieures à celles de la majorité des paysans. De façon générale, on assiste à un accroissement important de la pauvreté qui touche des couches de plus en plus larges de la population rurale, particulièrement les petits paysans, et parfois même des zones entières sont marginalisées.

En Afrique sub-saharienne, le processus de libéralisation engagé depuis la fin de la décennie 1980 s'est traduit par un accroissement des inégalités entre les différentes catégories d'acteurs au sein du secteur agricole et/ou entre les acteurs de la production eux-mêmes. La croissance des asymétries entre les différents agents du secteur agricole découle directement du désengagement des États et du mouvement international de fusions

⁵¹ Réseau Agriculture Paysanne et Mondialisation « Cahier de propositions : les paysans face aux défis du 21^{ème} siècle » APM 2001, www.apm-monde.com

acquisitions parmi les firmes de l'industrie et du négoce, qui se sont traduit par l'émergence de macro-acteurs privés dans les filières agricoles africaines et d'un rapport de force défavorable aux opérateurs locaux⁵². Ainsi, « *la question centrale... que doivent aujourd'hui affronter les politiques agricoles est celle de la gestion d'une segmentation progressive des agricultures ouest africaines. En effet, les écarts sont croissants et voient l'émergence d'une minorité d'exploitations, fortement dotée en facteurs de production et en capital social, évoluant vers une logique d'entreprise et la production de biens agricoles exclusivement destinés au marché, qui s'oppose à une agriculture plus « traditionnelle »*, à cheval entre logiques d'autoconsommation et de marché, avec des dotations en facteurs plus inégales et plus fragiles »⁵³. Les politiques néolibérales ne font, donc, que renforcer le dualisation de l'agriculture africaine, à l'instar de l'évolution latino-américaine, entre un petit secteur compétitif, « *moderne et inséré dans les marchés* » et une grande masse de ruraux marginalisés et poussés vers le secteur social⁵⁴

Au Chili, C. Kay⁵⁵ a mis en évidence l'impact inégal sur l'économie rurale de l'ouverture sur le marché mondial et la mise en œuvre des politiques néolibérales à partir des milieux des années 1970 : les paysans, en particulier, font face à des difficultés croissantes pour se maintenir compétitifs (face aux produits importés à bas prix et fortement subventionnés par les pays riches) et les conditions de travail en milieu rural sont de plus en plus précaires. Dans ce pays, la libéralisation du marché foncier a stimulé un processus de concentration foncière, alors même que, de l'autre côté, la politique de l'Etat, les réseaux de commercialisation et l'accès aux crédits et aux nouvelles technologies ont favorisé les exploitations capitalistes et marginalisé les paysans. Dans ces conditions, la tendance vers la concentration et le déclin relatif, et même absolue, de l'exploitation paysanne semble donc inévitable, et l'auteur en déduit que la résolution de la question agraire au Chili ne peut être laissée aux seules forces du marché, mais nécessite une intervention active et ciblée de l'Etat.

En Argentine, la mise en concurrence d'agricultures aux niveaux de compétitivité de plus en plus différents et la libéralisation des marchés mondiaux ont accentué le processus de concentration foncière et d'exclusion des petits producteurs paysans. De très grandes

⁵² Bélières. J.F, Bosc. P.M, Faure. G, Fournier. S et Losh B. « Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ? ». International Institute for Environment and Development, Programme Zones Arides, Dossier n° 113, Octobre 2002.

⁵³ Idem, p 11.

⁵⁴ Losh. B. « la multifonctionnalité face aux défis des agricultures du Sud : une perspective de refondation des politiques publiques ? » Colloque SFER, la multifonctionnalité de l'agriculture et sa reconnaissance par les politiques publiques, Paris, 21-22 mars, 2002.

⁵⁵ Kay. C. « Chile's Neoliberal Agrarian Transformation and the Peasantry » Journal of Agrarian Change, Vol 2 , n° 4 October 2002, pp 464-501

unités de production se sont développées, profitant de la privatisation des anciennes fermes d'Etat, d'un coût très faible de la main d'œuvre et des biotechnologies promues par quelques multinationales. (Voir encadré 5-2). Les mêmes phénomènes ont été observés pour d'autres pays, comme le Brésil⁵⁶ et les Philippines⁵⁷, où le nouveau mot d'ordre du « marché » a entraîné, sous l'œil bienveillant de la Banque Mondiale, des orientations plus libérales qui continuent à favoriser l'agrobusiness des multinationales étrangères au détriment des paysans.

Encadré 5-2 : Nouvelles modalités de concentration foncière en Argentine

La crise argentine actuelle est totale et alors que les fondements même de notre identité s'effondrent, les véritables causes de ce désastre restent dans l'ombre. Le modèle rural qui nous a été imposé est un modèle d'exportation de marchandises ("commodities"), de concentration de la terre et d'exclusion des populations. 20 millions d'hectares des meilleures terres agricoles sont aujourd'hui aux mains de pas plus de 2.000 entreprises. C'est dans les années 90 que s'est produit le plus important transfert de l'exploitation des terres de l'histoire du pays, avec le remplacement de la vieille oligarchie par une nouvelle classe d'entrepreneurs. 300.000 producteurs ont été expulsés et plus de 13 millions d'hectares ont été saisis à cause de dettes impayables. Il faut ajouter à cette catastrophe sociale l'immigration massive des ouvriers agricoles. Dans le Chaco, une machine remplace 500 ouvriers. Les propriétaires ruinés louent leurs terres aux grands entrepreneurs, qui utilisent les nouveaux paquets technologiques incorporant les sojas transgéniques et les herbicides de Monsanto.

Le paysage est transformé, avec la mise en place d'une agriculture sans agriculteurs. On dénombre plus de 500 villages abandonnés. Notre pays ressemble à un laboratoire où on expérimenterait l'extinction de la vie rurale. Occupé par les transnationales des semences, Cargill, Nidera, Monsanto, il est devenu invivable et les désastres écologiques et climatiques se multiplient. On a imaginé un système d'aides pour tenter de compenser les effets de ces transformations sur le niveau de vie de la population argentine, dont la moitié se trouve aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté : cinq millions de personnes ont faim. Mais le regard de la gauche urbaine ne dépasse pas les bidonvilles des périphéries des grandes villes. La machine à produire des pauvres continue de fonctionner sans être visible dans les campagnes.

Source : cahier de propositions APM, Politiques Foncières et Reformes Agraires, Novembre 2002 (à partir de Jorge Eduardo Rulli, avril 2002)

Dans une étude sur l'avenir de l'agriculture familiale au Maroc dans la perspective de libéralisation des échanges, Akesbi a mis en clair « le danger qui guette cette agriculture et l'ampleur des dégâts en perspective : ruine d'une grande partie de l'agriculture familiale non compétitive et sans moyens de mise à niveau, crise et déclin de régions rurales entières, accélération de l'exode rurale.... »⁵⁸. L'auteur a aussi souligné

⁵⁶ José de Souza. M. « La réforme agraire et la mondialisation de l'économie : Le cas du Brésil » Cahiers de la terre, INCRA, Brasília 2000 Article originalement publié dans "Temps Social, Revue de Sociologie de l'USP février 2000

⁵⁷ Michaud. F. « L'évolution sociopolitique et la question agraire aux Philippines » Série de l'Initiative interuniversitaire à Montréal, no. 6, Document de travail n°98, avril 2002

⁵⁸ Akesbi. N. « l'agriculture familiale au Maroc face à la perspective de libéralisation des échanges » In Milieu rural, agriculture familiale- Itinéraires méditerranéens. RAFAC, CIHEAM- IAM- Montpellier, 2001, p 270.

les limites des capacités de résistance et d'adaptation des exploitations familiales face à une libéralisation de plus en plus poussée des échanges.

Section II- L'agriculture tunisienne : l'intégration incertaine dans le marché mondial

Deux instruments ont été utilisés par les autorités tunisiennes pour protéger le marché national de la concurrence extérieure : la politique tarifaire et la politique non tarifaire. Les restrictions quantitatives aux importations sont le principal instrument de la catégorie des barrières non tarifaires. Des quotas à l'importation et des monopoles étatiques chargés des opérations d'importation ont permis de renforcer la protection des ces productions locales, protection jugée insuffisante au moyen des seules barrières tarifaires. Mise en place dans les années 1960, cette politique a permis d'isoler dans une large mesure le marché local du marché international et d'atténuer ainsi les répercussions des fluctuations internationales sur les prix intérieurs.

Récemment, plusieurs mesures ont été adoptées pour stimuler le rôle du marché international. Ainsi, auparavant protégées les exploitations familiales et paysannes sont appelées à agir dans un environnement qui leur est porteur beaucoup plus de risque que d'opportunités.

1-Le nouveau cadre des échanges agroalimentaires

Bien que le programme d'ajustement structurel agricole prévoyait déjà, une libéralisation progressive des échanges agricoles, l'ouverture de l'agriculture tunisienne sur l'extérieur s'est surtout accélérée et renforcée avec la signature des accords du GATT et l'accord sur la zone de libre échange avec l'Union Européenne.

1.1-Les accords du GATT :

Avec l'adoption de l'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du GATT dites de l'Uruguay Round le 15 décembre 1995, les engagements à prendre dans le domaine agricole portent essentiellement sur les trois volets suivants : soutien interne ; accès au marché et concurrence à l'exportation.

Pour la Tunisie, les engagements ont porté uniquement sur deux volets : le soutien interne et l'accès aux marchés. Pour ce qui est de la concurrence à l'exportation, la Tunisie n'a pas d'engagements à prendre puisque les subventions aux exportations sont limitées et portent sur des montants très réduits.

Au niveau du soutien interne, les mesures concernées par l'engagement de réduction sont celles qui créent une distorsion au niveau des échanges des produits

agricoles. Ainsi, les engagements n'ont porté que sur les prix administrés et les subventions aux intrants (engrais, pesticides, eau d'irrigation, aliments de bétail). Les autres mesures (crédit agricole bonifié, avantages fiscaux...) n'ont pas été soumis à des réductions puisqu'elles font partie des encouragements accordés au développement agricole et rural, mesures tolérées par le GATT pour les pays en développement. Ainsi, et dans le cadre de ces accords, la Tunisie s'est engagée à réduire la mesure globale du soutien (MGS) de 1,33% par an sur dix ans couvrant la période 1995 à 2004. Les subventions dites de la catégorie verte ne sont pas concernées par ces accords. Il s'agit des subventions à la recherche, la lutte contre les maladies, les services d'infrastructure, les versements directs au titre de programme de protection de l'environnement et de programme d'aide régionale. Les aides publiques destinées à encourager le développement agricole et rural sont également exclues de ces engagements

Concernant l'accès aux marchés, les engagements portent sur les mesures non tarifaires qui doivent être converties en équivalents tarifaires. Par la suite, les droits de douane proprement dits et ceux qui résultent de la tarification devront être consolidés. En Tunisie, les mesures non tarifaires appliquées au niveau du commerce extérieur concernent les licences d'importation et les prélèvements. Pour ces deux catégories de mesure, une conversion tarifaire a été effectuée. La conversion a intéressé les viandes bovines, les viandes ovines, le lait en poudre, le beurre, les fromages, les haricots, les amandes, le blé dur, le blé tendre, l'orge, le sucre et les tomates concentrées. L'équivalent tarifaire correspondant à chaque produit a été obtenu en calculant la différence entre le prix intérieur et le prix extérieur du produit en question. Pour l'ensemble des produits ayant fait l'objet d'une tarification, une clause de sauvegarde est prévue et permet d'appliquer des droits additionnels en cas d'augmentation des importations ou de chute considérable des prix. Ensuite, les droits de douane et les équivalents tarifaires ont été consolidés à des niveaux variables selon la spécificité du produit et la nécessité de lui assurer une protection adéquate

Dans le cadre de ces négociations, l'offre de la Tunisie dans le domaine agricole concernant l'accès aux marchés a porté sur la conversion des barrières non tarifaires en équivalent tarifaires. Il est à préciser que les droits de douanes ont été consolidés à des niveaux élevés variant de 60 % pour le riz, 75 % pour l'orge, 80 % pour le blé dur, 72 à 80% pour le lait en poudre, de 75 à 100 % pour la viande bovine, et 100 % pour le blé tendre et le sucre. Rappelons que durant la dernière décennie et conformément aux accords agricoles de l'OMC, les droits de douane consolidés ont été réduits annuellement de 2,4%

et que dans les faits, les taux effectivement appliqués sont bien inférieurs à ceux retenus par l'offre tunisienne.

Par ailleurs, le recours à des barrières non tarifaires a été réduit : 6,7 % seulement des biens importés requièrent actuellement une licence, par rapport à environ 13 % en 1994, mais les importations d'environ 1,6 % de toutes les lignes tarifaires, dont un nombre de produits agricoles important, sont sous régime de quota tarifaire avec des tarifs hors quota atteignant 98 % en moyenne.

Tableau 5-4 : Importations sous contingents tarifaires, 2001-2004, et taux des droits de douane 2005

Produits	Taux moyen de contingent (en %)	Taux de droit hors contingent (en %)	Engagement (en tonnes)	Taux d'utilisation (en %)			
				2001	2002	2003	2004
Veaux et bœufs	27	82	3000	0	0	0	97
Viande bovine	27	88	8000	0	0	0	100
Viande de mouton et de chèvre	27	125	380	0	0	0	100
Lait en poudre	17	76	20000	10	19	35	43
Beurre	35	100	4000	60	88	48	49
Fromage	27	139	1500	100	100	100	100
Haricots	25	60	1300	0	0	0	0
Blé dur	17	73	300000	100	100	0	0
Blé tendre	17	73	600000	100	100	85	100
Orge	17	73	200000	100	100	100	100
Sucres	15	42	100000	100	100	100	228
Amandes écalées	43	60	1335	70	100	0	0
Concentré de tomate	43	100	155	0	0	0	100

Source : Banque Mondiale 2006

Ainsi, la politique tarifaire actuelle de la Tunisie repose sur le droit minimal appliqué à tous les produits importés à l'exception des produits réglementés par des contingents tarifaires. Pour ces derniers, des tarifs préférentiels sont appliqués si le volume des importations est inférieur au niveau du quota imposé. Autrement, au-delà de ce volume les tarifs appliqués sur les quantités excédentaires deviennent élevés. Tous les droits sont exprimés *ad valorem* et fondés sur la valeur CAF. Il n'existe pas de droits spécifiques ni de droits mixtes ; il n'existe pas non plus de droits saisonniers⁵⁹.

Ces engagements impliquent que la Tunisie ne pourra plus recourir à l'avenir aux mesures non tarifaires pour limiter l'importation des produits agricoles. Le droit de douane sera le seul moyen de protection de la production locale. En outre, la Tunisie ne pourra plus augmenter les droits de douane arrêtés dans son engagement puisqu'ils ont été consolidés au niveau du GATT à partir de 1995.

Bien que, jusque là, cette politique ne touche, que marginalement, les échanges agricoles, puisque l'offre tunisienne à l'OMC rend possible un niveau de protection assez élevé, elle met en perspective, à moyen terme, une plus grande ouverture qui fera

⁵⁹ CNEA « Revue du secteur agricole » 2005

concurrence aux produits agricoles tunisiens, non seulement sur le marché extérieur, mais aussi sur le marché national. Les négociations en cours de l'OMC, qui ont inscrit à l'ordre du jour une plus grande libéralisation des échanges de produits agricoles et qui, « *même si elles rencontrent des résistances de la part des certains groupes de pays, ne pourront rester indéfiniment en marge du processus et devrait s'achever par cette libéralisation* »⁶⁰. Les pressions exercées par les bailleurs des fonds et les institutions internationales semblent agir dans ce sens.

D'ailleurs, dans son examen de la politique agricole en Tunisie, la Banque Mondiale⁶¹ affirme que les réformes « *n'ont pas substantiellement libéralisé les échanges* » et que le régime commercial reste « *dans le besoin d'une libéralisation plus poussée* ». Pour l'agriculture, les tarifs appliqués par Tunisie sont, selon la Banque Mondiale, élevés comparés aux normes régionales et mondiales alors que les « *tarifs records* », ceux supérieures à 15 % selon la définition de l'OMC, représentent environ 69% des lignes tarifaires agricoles, par rapport à 59 % pour les produits non agricoles. Enfin, le même rapport signale que les tarifs « *limites* » sont beaucoup plus élevés que les taux appliqués, en moyenne proches de 117 % pour les catégories de produits dans l'agriculture et l'alimentation et que cette situation crée une incertitude considérable quant à savoir si les taux appliqués peuvent ou non être augmenté à l'avenir.

En signant les accords du GATT et en procédant à la mise en œuvre des accords issus des négociations commerciales de l'Uruguay Round, la Tunisie est entrée dans un processus d'insertion de son économie dans l'économie mondiale. Bien que la Tunisie ait adopté un programme de réformes économique au niveau du secteur agricole matérialisé par le PASA qui a préparé le terrain pour une plus grande ouverture de ce secteur sur les marchés extérieurs, l'accord du GATT relatif à l'agriculture, considéré comme étant l'un des principaux accords de l'OMC, ne maquera pas d'avoir un impact sur le secteur agricole tunisien.

1.2- L'accord de libre échange avec l'Union Européenne

La Tunisie a signé plusieurs accords commerciaux préférentiels régionaux, dont la Grande zone arabe de libre-échange (GAFTA), l'Accord arabo-méditerranéen de libre-échange, l'Accord de libre-échange avec l'AELE, l'Union du Maghreb arabe, et des accords bilatéraux. Ces accords diffèrent du point de vue de leur couverture géographique, des

⁶⁰ Elloumi. M. et Bachtta. M. S « *Politiques agricoles, marché et mutations de l'agriculture tunisienne* » In Ceña. F, Elloumi. M, Gallardo. R et Sai. M « *les défis de la terre : l'agriculture en Espagne et en Tunisie face aux défis de la libéralisation* » IRESA, Cérès-Editions 2005

⁶¹ Banque Mondiale « *Tunisie : Examen de la politique agricole* » Rapport N° 35239-TN, Juillet 2006.

programmes de libéralisation commerciale, des délais de mise en application, des instruments de politique commerciale et de leurs objectifs.

Mais l'engagement le plus important effectué par la Tunisie est lié à son accord d'association avec l'union Européenne qui devrait aboutir à une libéralisation des échanges des produits industriels à l'horizon de l'année 2008. L'Union Européenne est le principal partenaire de la Tunisie avec près de 76% des échanges. Cette dépendance est la plus importante pour les produits industriels dont 80% des importations proviennent de l'Europe et 78% des exportations industrielles tunisiennes sont à destination du marché Européen. Pour les produits agricoles et dérivés, plus de 70% des exportations tunisiennes vont à l'UE, alors que les importations à partir de l'UE constituent près de 50% des produits agricoles et agroalimentaires. Ainsi, l'accord avec l'UE est d'une importance vitale car il pourrait modifier l'intensité et la structure des échanges de la Tunisie avec son principal partenaire

Historiquement, les relations commerciales entre la Tunisie et les pays de l'Union Européenne ont été régies, au niveau bilatéral, par des accords commerciaux avec les principaux partenaires et, au niveau multilatéral, par des accords d'association et de coopération avec l'Union Européenne. Les accords bilatéraux consacraient dans l'essentiel le principe de la réciprocité du traitement de la Nation la Plus Favorisée (NPF).

L'accord d'association de 1969 entre la Tunisie et la CEE, et bien que visant l'établissement d'une zone de libre échange (ZLE) et préconisant le maintien et l'intensification des courants traditionnels d'échange, ainsi que le renforcement économique et social de la Tunisie, ne compte en fait qu'un volet commercial se traduisant, pour la Tunisie, en une communautarisation de certains avantages déjà accordés par la France et par la CEE en l'application du traitement de la NPF.

L'accord de coopération de 1976, qui s'inscrivait dans le cadre du système de préférences généralisées (SPG) par les pays développés à leurs partenaires en voie de développement, et le protocole additionnel de 1987 se basant sur le principe de la non réciprocité et du maintien de l'accès préférentiel des produits tunisiens, assuraient pour la Tunisie une série d'avantages douaniers et financiers d'une façon unilatérale et sans réciprocité, exception faite de la clause de la nation la plus favorisée. Les concessions tarifaires variaient, selon les produits, entre 20% et 100% et couvrent plus de 80% des exportations agricoles tunisiennes contre moins de 50% dans le cadre de l'accord de 1969.

Suite à l'adhésion de la Tunisie au GATT en 1990, et du fait que le protocole additionnel de 1987 prend fin en 1995, la Tunisie et l'Union Européenne se sont engagées dans des négociations pour la conclusion d'un accord répondant strictement aux règles et

directives du GATT.⁶² Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Barcelone, dont l'un des principaux axes consiste en l'instauration d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010, la Tunisie a signé, en juillet 1995, un Accord bilatéral d'association avec la Communautés européennes et ses États membres qui prévoit la libéralisation réciproque des échanges de marchandises à l'horizon 2008.

L'Accord prévoit le commerce en franchise de droits de douane sur la plupart des importations de produits industriels, 12 ans après son entrée en vigueur (soit en 2008). La liste 1 (12 % du volume des importations en provenance de l'UE en 1994) englobe essentiellement des biens d'équipement et des intrants, dont les droits de douane ont été démantelés dès 1996. La liste 2 concerne également des produits non fabriqués localement, surtout des matières premières et des consommations intermédiaires (28 % du total des importations tunisiennes en provenance de l'UE en 1994), qui entrent en franchise depuis 2001.

Les listes 3 et 4 sont composées de produits fabriqués localement. La liste 3 comprend des produits jugés susceptibles de faire face à la concurrence extérieure: l'élimination de leur protection se fait sur une période transitoire de 12 ans (1996-07), avec franchise prévue en 2008. Ces produits représentaient environ 30 % des importations tunisiennes en provenance de l'UE en 1994. Enfin, la liste 4 concerne des produits industriels fabriqués localement et pour lesquels la réduction tarifaire est prévue après une période transitoire de 4 ans (1996-99), sur une période de 8 ans (2000-07), pour une entrée en franchise en 2008. Les produits couverts par cette liste représentaient 29 % des importations tunisiennes en provenance de l'UE en 1994.

L'Accord prévoit également la libéralisation progressive de quelques produits agricoles et de pêche. Ainsi, les protocoles I et II prévoient des préférences tarifaires sur des produits agricoles et des produits de la pêche originaires de Tunisie, notamment l'huile d'olive, des viandes, rosiers, fleurs coupées, des épices et des fruits et légumes (ces derniers uniquement pendant des périodes spécifiées de l'année), des conserves de fruits et légumes, des vins, et des conserves de poissons et crustacés.

L'Accord contient également des dispositions en matière non-tarifaire. Il proscriit le maintien de restrictions quantitatives et de mesures d'effet équivalent sur les échanges entre la Tunisie et la Communauté. Par contre, la Tunisie et l'UE maintiennent la possibilité de prendre des mesures anti-dumping, compensatoires, et de sauvegarde dans leurs échanges bilatéraux. Les parties se sont également engagées à "*ajuster progressivement, sans*

⁶² L'article XXIV du GATT n'autorise la création de zones de libre échange et d'unions douaniers que sous deux conditions principales : i) Que le régime préférentiel interne qu'elles mettent en place n'accroisse pas les obstacles

préjudice des engagements pris à l'OMC, tous les monopoles d'État à caractère commercial, de manière à garantir que, pour la fin de la cinquième année suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, il n'existe plus de discrimination en ce qui concerne les conditions d'approvisionnement et de commercialisation des marchandises entre les ressortissants des deux parties". De plus, est incompatible avec l'accord "toute aide publique qui fausse ou menace de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions". (Article 36).

Bien que, les accords officiels ne soient rentrés en vigueur qu'en 1998, la Tunisie a commencé le démantèlement de ses tarifs en 1996 sans attendre la ratification des pays membres de l'UE. Sous le prétexte de « de limiter les détournements du commerce et bénéficier de la flottabilité des marchés »⁶³, les autorités tunisiennes ont, en 1996, démantelé unilatéralement pour tous les partenaires les tarifs sur les biens d'équipement qui n'ont pas d'équivalent sur le marché domestique et qui correspondent aux produits de la liste 1 des accords d'association avec l'UE. Les biens d'équipement ayant des équivalents domestiques devraient être libéralisés sur une période de 5 ou 12 ans. Les autorités tunisiennes ont également démantelés d'une manière non discriminante les tarifs sur les intrants en réduisant graduellement les taux sur ceux ayant des similaires produits localement de 43% en 1996 à 25% en 2001⁶⁴. Pour les produits qui rentrent en compétition avec les productions domestiques (classés dans la liste 4), le démantèlement n'a commencé qu'en 2001.

La zone de libre échange telle qu'elle a été négociée ne concerne dans un premier stade que les produits industriels. Pour les produits agricoles, il est notamment prévu des mesures de libéralisation progressive des échanges. Pour une première période de 5 années, les deux parties se sont accordées des concessions réciproques qui couvrent l'essentiel du commerce à même de maintenir et d'améliorer les courants d'échanges traditionnels des produits agricoles.

Les principales concessions accordées aux exportations tunisiennes des produits agricoles sont : le maintien des avantages déjà acquis dans le cadre de l'accord de 1976 et du protocole additionnel de 1987 pour les fruits et légumes, le maintien du régime préférentiel de l'accès de l'huile d'olive tunisienne pour quatre années supplémentaires, la communautarisation partielle des avantages dont bénéficient certains produits au niveau du marché français et l'octroi d'avantages nouveaux pour un nombre limité des produits. Les

aux échanges avec les pays tiers et, ii) Que les accords préférentiels couvrent l'essentiel des échanges commerciaux

⁶³ CNEA

⁶⁴ Ces taux atteindront 10% en fin 2008

quotas, les réductions tarifaires et les calendriers pour les produits tunisiens exportés sur la communauté se présentent comme suit :

- Huile d'olive : 46.000 tonnes à prélèvement réduit (7.8 Ecus / tonne) sur la période 1996-1999.
- Vin : 179.000 HI en vrac et 56.000 HI d'appellation d'origine, en franchise totale et avec une réduction de 80% des tarifs au-delà de ce quota.
- Agrumes : 310360 en franchise totale et avec une réduction de 80% des tarifs au-delà de ce quota.
- Pomme de terre : 15.000 en franchise totale et avec une réduction de 40% des tarifs au-delà de ce quota.
- Concentré de tomate : 2.000 tonnes en franchise.
- Fleurs coupées : 750 tonnes en franchise.
- Pulpe d'abricots : 5.160 tonnes en franchise

Les autres produits ne sont pas généralement soumis à des quotas mais à des réductions tarifaires variant entre 20% et 100% et des calendriers d'importation.

Les avantages et concessions accordés aux produits européens exportés sur la Tunisie peuvent être résumés en le maintien de la situation en vigueur d'accès des produits européens sur le marché tunisien.

Par ailleurs, les négociations avec l'UE sur la libéralisation des échanges agricoles ont été amendées par un protocole additionnel, rentré en vigueur en 2001. Ce protocole additionnel prévoit des « concessions améliorées » d'une part pour les exportations tunisiennes d'huile d'olive et d'agrumes vers l'UE, et d'autre part, pour les exportations de céréales et d'huiles végétales de l'UE vers la Tunisie.

Si le principe d'un tel accord semble relever du bon sens pour un petit pays aux ressources limitées et déjà largement tournée vers l'UE avec laquelle il réalise près des trois quarts de son commerce, la logique qui le sous-tend risque cependant d'avoir des lourdes conséquences.

A l'examen du volet agricoles de l'accord conclu depuis 1995, la ligne directrice apparaît assez clairement : les concessions sont d'autant plus limitées que les produits en question apparaissent sensibles et leurs échanges risquent de concurrencer dangereusement des productions locales. Ainsi, l'UE a généralement accordé à ses partenaires tiers-méditerranéens, en l'occurrence la Tunisie, des larges concessions, sous forme d'accès libre et en franchise de droits de douane, en faveur d'exportations qui ne constituent aucune menace pour les productions communautaires intéressées. En revanche, le dispositif tarifaire et surtout non tarifaire, apparaît d'autant plus protectionniste qu'il

concerne des produits sensibles pour lesquels l'impact de la concurrence étrangère peut être lourd de conséquences. C'est par exemple le cas, pour la Tunisie, de l'huile d'olive. Pour une telle catégorie de produits, souvent l'arsenal protectionniste repose principalement sur des obstacles non tarifaires redoutables : prix d'entrée élevés, contingents mensualisés, calendriers restrictifs, clauses de sauvegarde. Ainsi et à titre d'illustration, l'Accord stipule que « *si les importations d'huile d'olive effectuées dans le cadre de ce régime risquent de porter préjudice à l'équilibre du marché de la Communauté européenne, et notamment à cause de ses obligations prises pour ce produit dans le cadre de l'OMC, la Communauté européenne peut prendre les mesures appropriées permettant de remédier à cette situation* »⁶⁵. Avec toutes les ambiguïtés que peuvent renfermer des expressions comme « *risquent de porter préjudice à l'équilibre du marché* » ou « *les mesures appropriées permettant de remédier à cette situation* », une clause pareille met en claire l'importante marge protectionniste dont se réserve l'Union Européenne.

Au total, si certains produits, tels que les concentrés de tomates, les salades de fruits, les agrumes, ..., avaient obtenu quelques concessions, pour les produits considérés sensibles, les avantages accordés sont accompagnés par des clauses spécifiques, de sorte que les importations en cause demeurent en définitive contenues dans des limites qui, tenant essentiellement compte des intérêts des producteurs communautaires, font peu cas des possibilités réelles d'exportation des pays tiers méditerranéens concernés par de telles restrictions.

Avec le protocole d'accord signé en 2001, et qui concernent les produits agricoles, la Tunisie a été amenée à faire des concessions de taille à l'Union Européenne, en contrepartie de celles faites par l'UE à la Tunisie, qui élargissent les facilités accordées par les précédents accords. Forte de principe selon lequel le libre échange n'est bon que pour les autres, l'Union européenne a concédé des miettes lors de la renégociation du traité en décembre 2000 : alors qu'elle augmentait à la marge les quotas d'huile d'olive (de 46000 à 56000 tonnes) et d'agrumes que les tunisiens peuvent exporter en franchise, elle obtenait un renforcement notoire des avantages accordés à ses exportateurs.

Ainsi, les produits industriels importés de l'UE ont connu une forte réduction de leurs niveaux de protection. Pour les produits de la liste 1 et 2 (composés des matières premières, des biens d'équipement pour les activités de production), leurs importations

⁶⁵ CEE « Accord d'Association entre la Tunisie et l'Union Européenne : Dispositions générales et Annexes » Disponible sur : http://www.deltun.cec.eu.int/fr/eu_et_Tunisie/accord.pdf.

sont exemptées de taxes douanières. Les produits de la liste 3 ont enregistré une réduction de 72% de leurs droits de douane initiaux. Les produits de la liste 4 qui concernent directement le consommateur (textiles, habillement et cuir etc.), ont connu une baisse des droits de douane de 43% à 18,9%, ce qui correspond à une réduction de 56% des tarifs initiaux.

Pour les produits agricoles, les exportateurs européens pourront vendre à la Tunisie jusqu'à 500 000 tonnes de céréales avec des droits de douane réduits à zéro, ainsi que 8000 tonnes de viande et 9700 tonnes de lait assujettis à de très faibles droits. Or les coûts moyens d'importation de ces produits sont largement inférieurs aux prix de revient des producteurs tunisiens, vu les manipulations de prix auxquelles se livre l'Union Européenne avec les subventions aux exportations.

Ainsi, au terme d'une ouverture qui profitera surtout aux exportateurs européens, des pans entiers de l'activité directement soumise à la concurrence des économies les plus puissantes du globe, sur les marchés extérieurs comme sur le marché national, vont pâtir de l'aventure. Si le secteur textile est le premier à en souffrir et a déjà vu ses ventes vers l'Europe se ralentir depuis 1999, l'agriculture, autre secteur-clef de l'économie, n'est pas non plus à l'abri.

2-Les échanges agroalimentaires de la Tunisie : Un déficit structurel

Alors que la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires avait été, dans l'ensemble, excédentaire durant la première décennie de développement (1962-1971), depuis 1975, son déficit est devenu structurel. Cette situation est la combinaison des résultats simultanés des exportations et des importations dont les évolutions sont conditionnées par les structures de l'économie tunisienne, d'une part, et les conditions du marché mondial, d'autre part.

2.1- Les exportations : irrégularité et faible diversification

En termes de valeur, les exportations agroalimentaires de la Tunisie, exprimées aux prix courants, ont enregistré une nette progression sur l'ensemble de la période 1986-2005. Ces exportations ont passé d'une moyenne de 273 MD en 1986-1990 à une moyenne de 973,8 MD en 2001-2005 soit, une multiplication par presque trois et demie. Le tableau suivant (tableau 5-5) retrace cette évolution

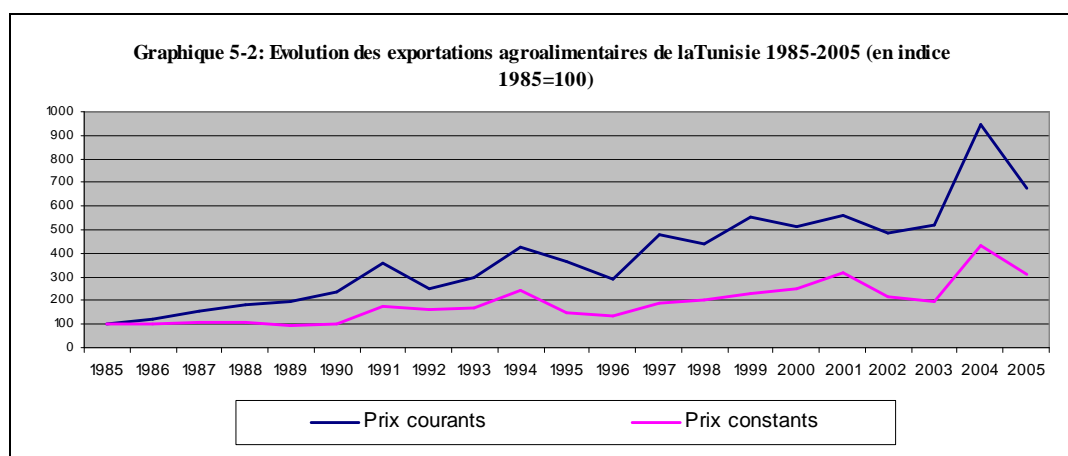
Tableau 5-5 : Evolution des exportations agroalimentaires de la Tunisie (moyenne annuelle)

	1986-1990		1991-1995		1996-2000		2001-2005	
	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %
Total exportations	273,0	100,0	577,9	100,0	1037,3	100,0	973,8	100,0
Huile d'olive	75,6	27,7	220,9	42,5	252,9	36,4	310,9	31,9
Dattes	34,8	12,8	51,0	9,8	55,6	8,0	106,7	11,0
Agrumes	13,2	4,8	9,4	1,8	8,7	1,2	13,1	1,3
Vins	7,0	2,6	18,0	3,5	24,1	3,5	46,2	4,7

Source : Ministère de l'Agriculture « *Annuaire des Statistiques Agricoles* » plus nos calculs

Toutefois, cette évolution en apparence régulière cache des variabilités interannuelles plus ou moins importantes. En considérant la seule période 2000-2005, ces exportations ont oscillé entre un maximum de 1508 MD en 2005 et un minimum de 744 MD en 2002. Cette variabilité est à mettre en relation avec l'irrégularité de la production liée à son tour à l'instabilité des aléas climatiques mais aussi, pour certaines années aux difficultés d'écoulement de certains produits sur le marché mondial.

Par ailleurs, et au delà des variabilités interannuelles, la croissance des exportations agroalimentaires sur la période retenue devrait être relativisée en considérant leur évolution aux prix constants. Ainsi, aux prix courants, les exportations agroalimentaires sont passées de 183,9 MD en 1986 à 1508 MD en 2005 soit, une croissance annuelle moyenne de 11%, alors que, aux prix constants de 1990, ces exportations sont passées, durant la même période, de 376,6 MD à 716 MD, soit une croissance annuelle moyenne de 3,2% seulement.



Source : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

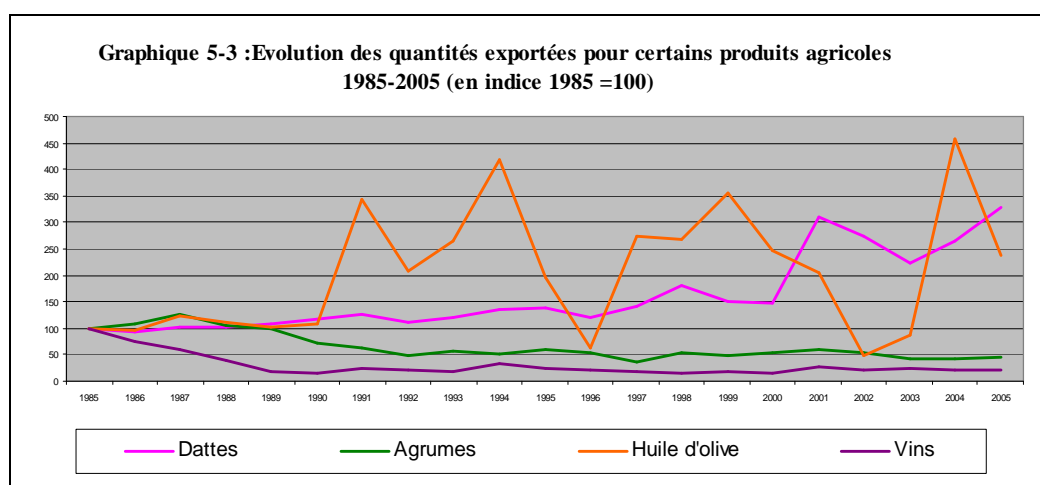
Enfin, il importe de signaler que l'évolution des exportations agroalimentaires ne s'est pas produite selon le même rythme pour toute la période étudiée. Si entre 1985 et 1994, les exportations agroalimentaires aux prix constants ont progressé à un taux soutenu de l'ordre de 10,3 % (15,1 % aux prix courants), ce rythme s'est par la suite essoufflé et la

croissance annuelle moyenne n'a atteint qu'un taux de 5,4 % (7,8 % aux prix courants) entre 1994 et 2005.

La percée des exportations, constatée durant la première période (1985-1994) ne trouve pas ses origines dans des performances réelles accomplies par le secteur agricole mais plutôt dans des facteurs relevant des politiques fiscale et monétaire. Ainsi, l'expansion des exportations agroalimentaires a été en grande partie favorisée par les avantages fiscaux accordés aux entreprises exportatrices. Ces avantages constituent en fait un facteur incitatif dans la mesure où ils permettent à ces entreprises de vendre à un prix compétitif tout en préservant un minimum de rentabilité. L'expansion des exportations agroalimentaires a été également favorisée par la dépréciation du dinar. Rien qu'entre 1985 et 1993, le dinar s'est déprécié de 49 % par rapport au franc français et de 19,2 % par rapport au dollar américain.

Toutefois, les avantages fiscaux et la dépréciation de la monnaie nationale constituent à moyen terme des instruments de compétitivité de faible portée. L'effet de ce genre de mesures étant rapidement neutralisé par des mesures similaires prises par des pays concurrents dans un esprit de véritable surenchère. Ce qui explique, en partie, le ralentissement, par la suite, du rythme de croissance des exportations agroalimentaires.

Au niveau de leur structure, les exportations agroalimentaires de la Tunisie restent toujours dominées par un nombre limité de produits à savoir l'huile d'olive, les dattes, et dans une moindre mesure les agrumes et les vins. En 2001-2005, les deux premiers produits ont représenté à eux seuls près de 43 % des exportations. Cette forte concentration dénote de la fragilité de l'agriculture tunisienne qui n'a pas encore réussi le pari de diversifier ses exportations qui, restent très vulnérables aux aléas du marché et /ou aux conditions climatiques. L'évolution des quantités exportées de ces produits entre 1985 et 2005 est illustrée par le graphique suivant :



Source : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

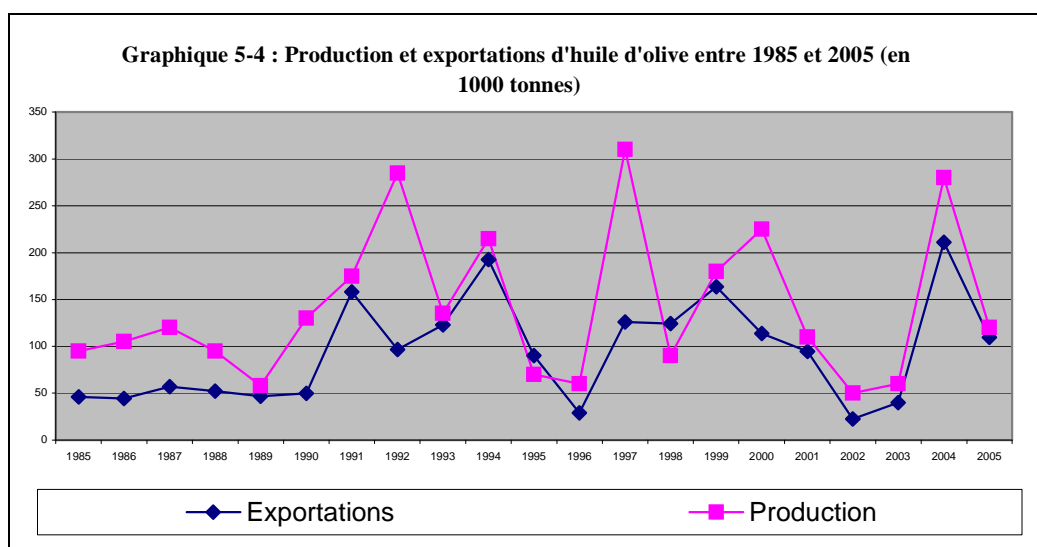
De ce graphique il se dégage que l'évolution des quantités exportées est loin d'être uniforme pour l'ensemble des produits concernés. Ainsi, on note une tendance à l'augmentation, quoiqu'irrégulière, des quantités exportées des dattes. Pour ce produit, les quantités exportées sont passées de 15214 à 50163 tonnes entre 1985 et 2005.

Pour les dattes, cette évolution s'explique par l'augmentation de la production liée à l'extension des superficies et l'amélioration des rendements mais également par le développement, depuis le milieu des années 1980, des activités de conditionnement, d'emballage et de conservation des dattes, principalement la variété *Deglet Nour*, qui a permis de dynamiser les exportations sur un marché mondial peu concurrentiel pour ce produit.

Quant à l'huile d'olive, quoique les quantités exportées aient passé d'une moyenne de près de 50000 tonnes en 1986-1990 à une moyenne d'environ 100 000 tonnes en 2001-2005, des fortes fluctuations annuelles sont à signaler. Pour la période concernée, les exportations de ce produit ont oscillé entre un maximum de 211 000 (2004) tonnes et un minimum de 22500 tonnes (2002).

A première vue, les fluctuations des exportations d'huile d'olive sont à mettre en relation avec l'irrégularité de la production liée à son tour à l'instabilité des aléas climatiques. Rien qu'entre 1985 et 2005, trois années, 1992, 1997 et 2004, ont enregistré des niveaux de production exceptionnels soit respectivement 285, 310 et 280 milles tonnes alors que de l'autre côté des niveaux de production anormalement faibles ont été enregistrés pour les années 1989 (58000 tonnes), 1995 (70000 tonnes), 1996 (60000 tonnes), 2002 (50000 tonnes) et 2003 (60000 tonnes).

Toutefois, si les années de faible production ont été associées à des baisses des quantités exportées, les années de forte production n'ont pas toujours connu des augmentations proportionnelles des exportations. Ainsi, à titre d'illustration, en 2004, sur les 280 milles tonnes produits, 211 milles (75%) ont été exportés alors qu'en 1997, avec un niveau de production de 310 milles tonnes, les exportations n'ont concerné que 126 000 tonnes (40%). De ce fait, outre l'irrégularité de la production, les variabilités interannuelles de quantités exportées semblent également s'expliquer par les possibilités d'écoulement notamment sur le marché européen. Les exportations d'huile d'olive restent toujours fragiles eu égard des enjeux du marché international.



Source : Ministère de l'Agriculture « *Annuaire des Statistiques Agricoles* »

Enfin, pour les Agrumes et les vins les quantités exportées connaissent une tendance régulière à la baisse. Cependant, il convient de souligner que la baisse a été particulièrement forte pour les agrumes à partir du milieu des années 1980. Les exportations d'agrumes avaient atteint 48 000 T en 1967 et une pointe de 53 000 T a été réalisée en 1986. Les exportations actuelles ne représentent que 40% des quantités exportées il y a 20 ans. Cette évolution s'explique principalement par la stagnation des rendements et de la production, la qualité des fruits (petit calibre) qui ne répond pas aux normes du marché européen et l'augmentation des frais d'approches et les coûts de transport estimés élevés par les exportateurs⁶⁶.

A l'instar des agrumes, les exportations du vin ont également enregistré une tendance à la baisse tout au long de la période concernée. Ainsi, d'une moyenne annuelle de 19755 tonnes en 1986-1990, les quantités exportées ont passé à une moyenne de 10765 tonnes en 2001-2005, soit une baisse de près de 45 %. Cette diminution, plus ou moins rapide, des exportations des vins semble résulter d'un marché européen saturé dont la demande est de plus en plus exigeante concernant la qualité.

2.2- Les importations : le poids grandissant des produits de base

Sur la période concernée par l'analyse, les importations agroalimentaires de la Tunisie ont augmenté, aux prix courants, avec un rythme plus ou moins soutenu en passant d'une moyenne annuelle de 555 MD en 1986-1990 à une moyenne annuelle de

⁶⁶ CNEA « Revue du secteur agricole : Etude de la filière Fruits et Légumes/ Sous-filières Agrumes » Décembre 2005

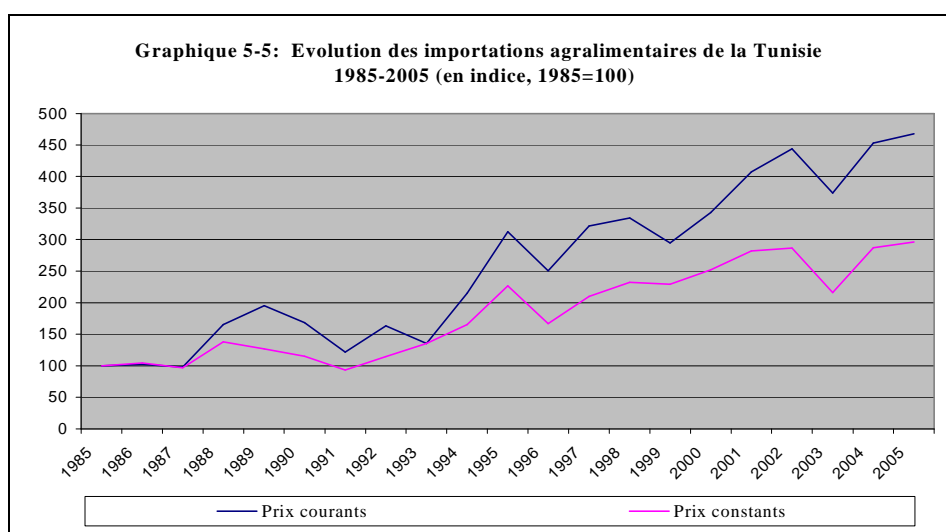
1637,3 en 2001-2005 soit une multiplication par presque trois. Le tableau qui suit retrace cette évolution :

**Tableau 5-6 Evolution des importations agroalimentaires aux prix courants
(Moyenne quinquennale)**

	1986-1990		1991-1995		1996-2000		2001-2005	
	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %
Total importations	555,3	100,0	732,0	100,0	1266,0	100,0	1637,3	100,0
Céréales	190,6	34,3	188,6	26,1	318,5	27,1	473,2	28,9
Viandes	17,9	3,2	18,4	2,5	10,2	0,8	12,7	0,7
Lait	40,1	7,2	44,6	6,2	28,7	2,4	39,7	2,4
Sucre	45,5	8,2	69,2	9,6	97,5	8,3	127,6	7,8
Huiles	52,2	9,4	78,9	10,9	122,8	10,4	181,1	11,1

Source : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs.

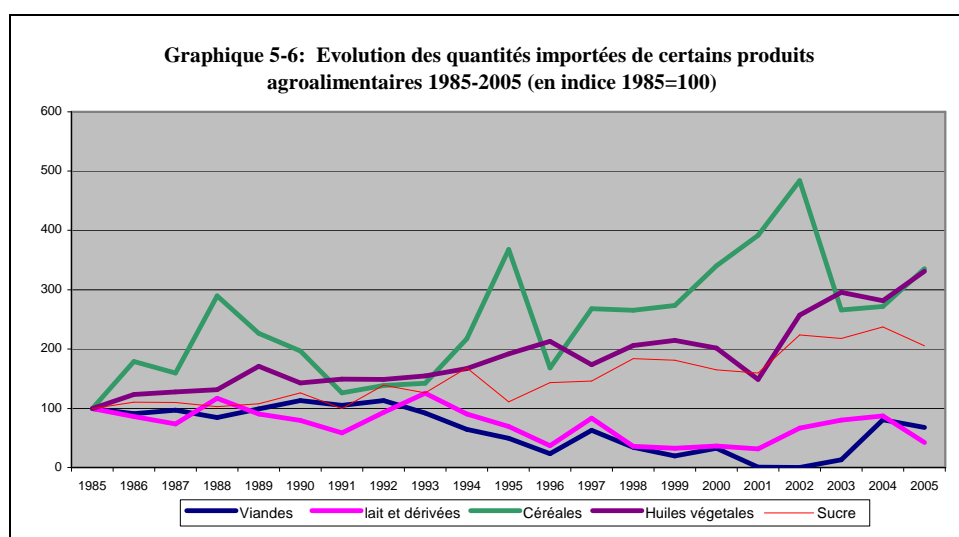
Par ailleurs, l'évolution aux prix constants semble confirmer cette tendance à l'accroissement des importations agroalimentaires de la Tunisie. Ainsi entre 1985 et 2005, ces importations ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 8 % aux prix courants et de 5,8 % aux prix constants. L'augmentation des importations des produits agroalimentaires apparaît donc beaucoup plus liée à l'augmentation des quantités importées qu'à l'accroissement des prix à l'importation. Une augmentation qu'on peut, en partie attribuer au processus d'ouverture du marché aux produits européens. En effet, le démantèlement tarifaire fut suivi d'une hausse de la valeur des importations provenant de l'UE au taux moyen annuel de 12 % pendant 1997-2000, contre 8 % pendant la période 1993-1996⁶⁷



Source : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

Au niveau de leur structure les importations agroalimentaires de la Tunisie restent dominées par les céréales, les huiles végétales, le sucre et dans une moindre mesure les

produits de l'élevage. En 2001-2005 ces produits ont représenté près de 51 % de l'ensemble des importations agroalimentaires et environ 81 % des importations des produits alimentaires. En dynamique, cette structure a subi quelques changements : si les céréales et le sucre ont maintenu presque inchangées leurs parts dans les importations agroalimentaires, on assiste à une légère augmentation de la part des huiles végétales et une baisse remarquable de la part des produits d'élevage (viandes et lait). Ces changements s'expliquent par une évolution différenciée des quantités importées de ces produits comme illustré par le graphique suivant :



Source : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

Entre 1986-1990 et 2001-2005, les quantités importées des céréales sont passées d'une moyenne annuelle de 1537 milles tonnes à une moyenne annuelle de 2557 milles tonnes, soit un accroissement de près de 66 %, avec d'amples variations annuelles liées aux aléas climatiques. Les importations des céréales ont, en effet, oscillé entre un minimum de 731 milles tonnes en 1985 et un maximum de 3539 milles tonnes en 2002. Cette tendance à l'accroissement des importations céréalières est à mettre en relation avec l'incapacité de la production locale, en raison notamment de la faiblesse des rendements, de faire face à l'accroissement des besoins de consommation de la population. Entre 1985 et 2005, bien que le rythme d'accroissement moyen de la production céréalière était supérieure à celui de la population (2,3% contre 1,7%), le taux de couverture des besoins du pays par la production locale reste cantonné au niveau de 50% avec des variations très liées aux conditions climatiques.

A l'instar des céréales, les huiles végétales et le sucre ont affiché une tendance à l'accroissement des quantités importées. Entre 1986-1990 et 2001-2005, les quantités

importées des huiles sont passées d'une moyenne annuelle de 129 milles tonnes à une moyenne annuelle de 238 milles tonnes, soit presque un doublement. Une situation qui paraît paradoxale dans un pays qui compte parmi les grands producteurs mondiaux d'huile d'olive et dont le taux d'autosuffisance pour cette denrée se rapproche de 300 %⁶⁸. En effet, la politique d'exportation d'huile d'olive et d'importation des huiles végétales moins chères, est à l'origine d'une croissance rapide de la consommation de ces huiles par substitution et donc de l'envolée des quantités importées.

Durant la même période les importations du sucre sont passées d'une moyenne annuelle de 189 milles tonnes en 1986-1990 à une moyenne annuelle de 356 milles tonnes en 2001-2005. Cette augmentation est attribuée à un accroissement de la consommation de ce produit alors que la production locale demeure relativement faible, celle-ci ne couvre qu'à peine 2 % des besoins de la population en ce produit⁶⁹. Faut-il encore ajouter que la production locale de la betterave à sucre s'est complètement arrêtée à partir de 2000.

En revanche, la part des produits d'élevage (viandes et lait) dans les importations agroalimentaires n'a cessé de régresser. Pour les viandes cette part est passée de 3,2 % en 19986-1990 à 0,7 % en 2001-2005. Pour le lait, et durant la même période, cette part est passée 7,2 % à 2,4 %. Une telle évolution est liée à la baisse des quantités importées de ces produits.

En effet, après une croissance plus ou moins soutenue durant les années 1970 et 1980, en raison d'une croissance démographique importante et d'une certaine amélioration du niveau de vie et des pouvoirs d'achat, les importations en viandes et en lait et dérivés ont baissé depuis le milieu des années 1990. Ainsi, les importations des viandes ont régressé d'une moyenne annuelle de 12,3 milles tonnes en 1986-1990 à une moyenne annuelle de moins de 4 milles tonnes en 2001-2005. Quant aux importations du lait et dérivés, celles ci ont passé, durant la même période et en moyenne annuelle, de 32,4 milles tonnes à 23,2 milles tonnes.

Cette baisse des importations des viandes et du lait est liée à un ensemble de mécanismes d'encouragement mis en œuvre par l'Etat et qui ont permis de stimuler la production et d'atteindre des taux d'autosuffisance proche de 100 % pour les deux produits. Toutefois, il importe de signaler que l'évolution des importations restent fortement liée aux aléas climatiques, des pics correspondant aux années de sécheresses sont toujours à constater (1987, 1988, 1993, 2000 et 2004 pour le lait et 1988, 1990, 1992

⁶⁸ CIHEAM « Agri. Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne » Rapport Annuel 2005

⁶⁹ CIHEAM « Agri. Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne » Rapport Annuel 2004

et 2004 pour les viandes). Par ailleurs, l'autosuffisance en produit d'élevage, qui découle d'une comparaison entre les besoins de consommation et la production locale, est loin de refléter une réelle indépendance du pays vis-à-vis du marché mondial quant à l'approvisionnement en ces produits.

2.3- La balance agroalimentaire : déficit et dépendance alimentaire

L'évolution simultanée des exportations et des importations des produits agroalimentaires s'est traduite par un déficit de la balance agroalimentaire de la Tunisie. Sur la période 1986-2005, le taux de couverture des importations par les exportations agroalimentaires n'a atteint qu'une moyenne de 78 %, avec comme conséquence un déficit annuel moyen de l'ordre de 223 MD. Pour les produits alimentaires, le déficit s'est situé, pour la même période, à 133,7 MD en moyenne et les importations n'ont été couvertes par les exportations qu'à raison d'une moyenne de 79 %. Le tableau suivant illustre l'évolution de la situation de la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires.

Tableau 5-7 : Evolution de la balance agroalimentaire 1986 –2005 (moyennes annuelles)

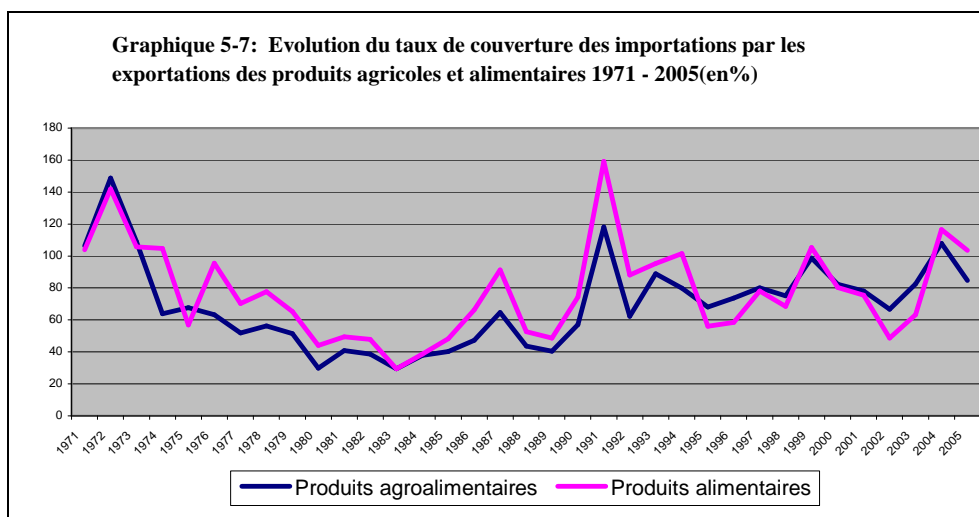
	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	1986-2005
Balance agroalimentaire					
Importations (en MD)	555,3	732,0	1266,0	1708,4	1065,4
Exportations (en MD)	273,0	577,9	1037,3	1708,4	832,2
Taux de couverture (en %)	49,2	78,9	81,9	84,3	78,1
Déficit (en MD)	282,3	154,06	228,3	268,54	223,3
Balance alimentaire					
Importations (en MD)	423,7	495,1	725,1	994,0	651,1
Exportations (en MD)	264,1	448,6	566,7	809,3	517,4
Taux de couverture (en %)	62,3	90,6	78,1	81,4	79,4
Déficit (en MD)	159,7	46,5	158,4	184,7	133,7

Source : Ministère de l'Agriculture plus nos calculs

A la lecture de ce tableau, il se dégage que tout au long de la période concernée par l'analyse, la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires a été toujours déficitaire, ce qui donne à ce déficit un caractère plutôt structurel. Néanmoins, une tendance au redressement semble s'afficher puisque, entre 1986-1990 et 2001-2005, le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 49 % à 84 % pour l'ensemble des produits agroalimentaires et de 62 % à 81 % pour les produits alimentaires. A ce propos l'examen de l'évolution de ces taux de couverture entre 1971 et 2005 nous permet des éclairages supplémentaires.

Le taux de couverture des importations par les exportations des produits agricoles et alimentaires largement positif jusqu'au début des années 70 devient déficitaire de façons

irréversible à partir de 1975. Situé aux alentours de 150 % en 1972 ce taux passe à 67 % en 1975 pour atteindre son niveau le plus faible soit 29 % en 1983. La balance alimentaire a connue la même évolution avec un taux de couverture passant de 142 % en 1972 à 56 % en 1975 et à 30 % en 1983. Ainsi le déficit de la balance commerciale des produits alimentaires est devenu une donnée structurelle qui s'explique par une distorsion croissante entre les rythmes d'évolution de la production et de la consommation intérieure des produits alimentaires.



Source : INS et Ministère de l'agriculture plus nos calculs

A partir de la fin des années 1980, une tendance au redressement de la situation semble s'afficher avec des améliorations plus ou moins sensibles des taux de couverture aussi bien pour les produits alimentaires que pour l'ensemble de la balance agroalimentaire. Des excédents de la balance commerciale agroalimentaire ont été même enregistrés en 1991 et 2004 avec des taux de couverture qui s'élèvent respectivement à 118% et 107 %. Pour la balance commerciale alimentaire, quatre années ont enregistré des excédents à savoir 1991 (159 %), 1994 (101 %), 1999 (105 %) et 2004 (116 %). Toutefois, cette évolution en apparence favorable est à nuancer au moins pour deux raisons :

La première de ces raisons réside dans les très amples fluctuations qui caractérisent l'équilibre de la balance commerciale agroalimentaire. Rien qu'entre 1985 et 2005, le taux de couverture des importations par les exportations a oscillé entre un maximum de 118 % et un minimum de 40 % pour l'ensemble des produits agroalimentaires et entre 48 % et 159 % pour les seuls produits alimentaires. Ces fluctuations traduisent la forte dépendance des échanges agroalimentaires de la Tunisie des aléas climatiques et des conditions du marché mondial et dénotent de la fragilité de la situation de la balance commerciale de ces produits. Cette fragilité est d'autant plus manifeste qu'il suffit d'une variation des

exportations d'huile d'olive et /ou des importations des céréales pour basculer la balance commerciale d'une situation d'excédent à une situation de déficit alarmant.

Par ailleurs, au delà d'une conception mercantile qui réduit la sécurité alimentaire à un simple équilibre comptable entre les exportations et les importations, l'amélioration de la situation de la balance commerciale ne traduit guère une réduction de la dépendance alimentaire du pays. Comme on l'a déjà signalé, les importations alimentaires restent toujours dominées par des produits de base ou vivriers, à savoir les céréales, le sucre et les huiles alimentaires. Sur la période 1985-2005, le déficit en céréales et sucre a représenté 150 % du déficit de la balance agroalimentaire et 260 % de celui de la balance alimentaire.

Même pour les produits de l'élevage, l'apparente autosuffisance n'a été réalisée qu'au prix d'une augmentation vertigineuse des importations d'aliments de bétail et de têtes bovines, ce qui ne fait que déplacer à un autre niveau la dépendance du pays en matière d'approvisionnement en produits animaux (viandes et lait). Entre 1985 et 2005, la part des produits animaux dans les importations agroalimentaires est passée de 13 à 2 %, alors que, en contrepartie, celle des aliments pour bétail et d'animaux reproducteurs est passée de 3 à 11%.⁷⁰ Ainsi, si les productions animales n'interviennent que pour peu dans le déficit de la balance commerciale alimentaire, elles contribuent indirectement à creuser le déficit de la balance agroalimentaire par le biais des importations de matières premières entrant dans la composition des aliments du bétail mais aussi par l'importation de têtes bovines et reproducteurs.

En somme, l'évolution simultanée des exportations et des importations des produits agricoles et alimentaires s'est soldée par un déficit de la balance commerciale agroalimentaire et une dépendance alimentaire qui semblent prendre un caractère structurel. Si cette situation peut être imputée aux difficultés d'écoulement des certains produits sur le marché mondial, à l'insuffisance de la production locale par rapport aux besoins de la population et à la forte dépendance de la production agricole des aléas climatiques ; elle est également la conséquence directe de la politique de l'Etat.

En effet, en raison de la politique de l'Etat qui a toujours encouragé la production des produits non vivriers au détriment des produits vivriers, il en a résulté une conception mercantile de l'autosuffisance alimentaire, visant à couvrir l'importation des produits vivriers par l'exportation des produits non vivriers pour l'essentiel. Cette conception qui semble s'inscrire dans le cadre d'une division internationale agroalimentaire du travail (DIAT) place la Tunisie dans la position d'un pays de plus en plus exportateur des

⁷⁰ Nos calculs à partir des *Annuaire des Statistiques Agricoles*

produits non vivriers en contrepartie de l'importation accrue des produits vivriers. D'où la dépendance alimentaire du pays. Cette situation risque de s'aggraver davantage eu égard aux contraintes qui s'imposent à l'agriculture tunisienne avec la tendance à la libéralisation des échanges agricoles, tout particulièrement avec l'Union Européenne.

3-Les contraintes de l'ouverture sur le marché européen

Si l'ouverture sur le marché de l'Union Européenne est le plus souvent présentée comme une occasion à saisir pour augmenter les exportations agricoles vers ce marché, cette ouverture implique également de sévères contraintes auxquelles l'agriculture tunisienne est appelée à faire face. Ces contraintes sont inhérentes à la situation de la demande sur ce marché, à la compétitivité et à la disparité des niveaux de soutien à l'agriculture.

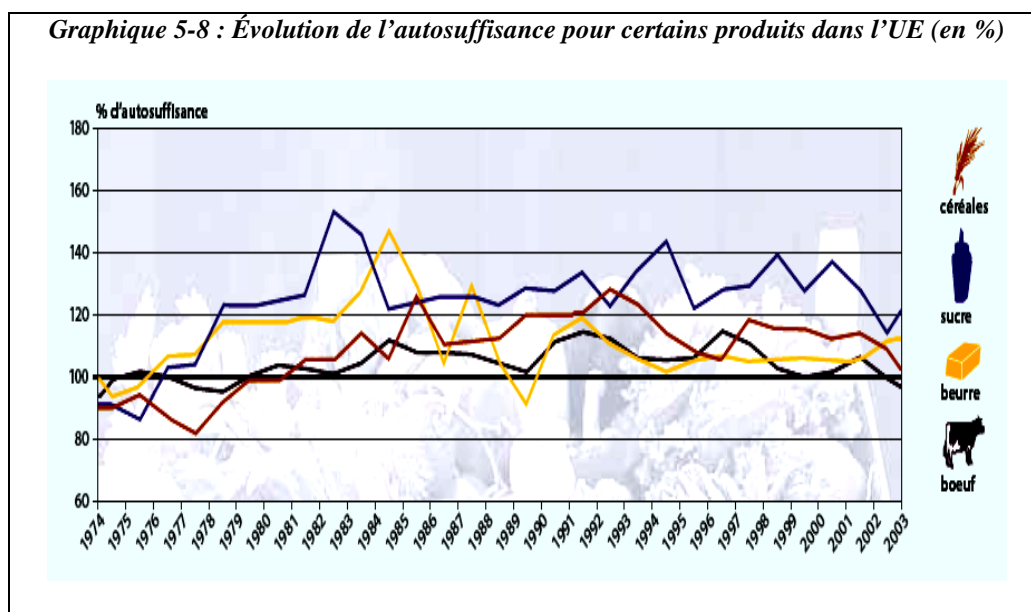
3.1- La contrainte de demande dans le marché européen

L'une des hypothèses qui pourrait justifier l'établissement d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne est que les restrictions d'accès au marché européen limitent les exportations de la Tunisie vers l'Europe. Selon cet argument, la levée des restrictions européennes permettrait à la Tunisie d'accroître le volume de ses exportations vers l'Union Européenne.

Cependant, pour beaucoup d'exportations agricoles tunisiennes le taux d'autosuffisance dans la communauté européenne s'accroît de plus en plus. Depuis l'adhésion des trois pays méditerranéens, à savoir la Grèce, l'Espagne et le Portugal, l'autosuffisance alimentaire a notablement augmenté pour la totalité des produits agroalimentaires méditerranéens. Elle est passée à 106 % pour l'huile d'olive, à 86 % pour les agrumes et à 100 % pour les légumes frais et les vins. Dans ces conditions, il sera peut être difficile pour la Tunisie d'augmenter ses exportations à moins d'accepter des prix plus bas.

Pour les produits importés par la Tunisie, la création d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne et l'élimination des tarifs existants vont intensifier la concurrence pour les producteurs tunisiens de ces produits. En effet pour les principaux produits importés par la Tunisie (céréales et sucre), l'offre dépasse largement la demande intérieure dans l'Union Européenne. Il est vrai que les modifications de la politique agricole commune sont destinées à réduire le niveau de cet excès d'offre, mais il n'est pas évident que ces excédents seront entièrement éliminés à moyen terme. Il est donc plus

prudent de supposer que l'Union Européenne restera un producteur excédentaire de céréales et de sucre et cherchera par conséquent à exporter ces produits à un prix très compétitif.



Source : Commission européenne. Eurostat 2005

Par ailleurs, il est souvent admis que l'élargissement de l'Union Européenne aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) représente une chance de développer le marché des produits méditerranéens, contrairement à ce qui s'était passé lors des élargissements aux pays du sud de l'Europe (Grèce en 1981, Espagne et Portugal en 1986) qui avaient contribué à améliorer l'autosuffisance de la communauté. Ainsi, il est attendu que l'expansion de ce marché pourrait ouvrir des nouveaux débouchés pour les exportations des pays tiers méditerranéens (PTM), en l'occurrence la Tunisie.

Cet optimisme se fonde tout d'abord sur l'accroissement de la taille du marché européen qui accompagne ce processus d'intégration. Avec les dix nouveaux membres, 75 millions d'habitants viennent s'ajouter aux 370 millions qui constituent la population de l'UE à 15, soit un accroissement de 20%. Toutefois, avec un PIB/tête pour les dix nouveaux membres qui représente à peine 50 % de celui de l'UE à 15, cet apport de population, pourtant conséquent, devrait être relativisé. De même, cet effet d'accroissement ne sera pas particulièrement important étant donné que l'intégration totale de dix nouveaux Etats membres en mai 2004 n'est autre qu'une institutionnalisation de l'ouverture graduelle des marchés en cours depuis le début des années 1990.

Selon un autre argument, l'élargissement de l'union douanière européenne aux pays PECO, avec comme conséquences l'abolition totale des obstacles aux échanges intra-

communautaires et l'adoption des tarifs communautaires par les nouveaux Etats membres vis-à-vis des pays tiers, changera la structure tarifaire extérieure des PECO. Sous l'hypothèse d'une réduction générale des tarifs extérieurs des PECO, on peut donc s'attendre à un effet d'accroissement sur la demande totale des nouveaux Etats membres en ce qui concerne les importations agricoles et alimentaires qui profiterait, entre autre aux pays tiers, y compris les PTM. Mais là aussi, il ne faut pas oublier que l'impact total produit par l'adoption du système tarifaire et d'échange de la communauté n'est pas le seul effet de l'élargissement. L'effet indirect de la réorientation des flux commerciaux aux profits des échanges intra-communautaires et au détriment des pays tiers, suite à l'abolition des obstacles aux échanges dans le cadre de l'UE à 25 n'est certainement pas à négliger. D'ailleurs, les expériences précédentes d'élargissement de l'UE, ont été généralement marquées par une intensification des échanges avec les nouveaux membres adhérents, intensification qui, le plus souvent, s'est réalisée au détriment des pays tiers⁷¹.

Par ailleurs, il importe de signaler qu'étant donné le principe fondamental de la PAC de la préférence communautaire, les producteurs de la communauté sont toujours en position favorable par rapport à leurs concurrents étrangers. La préférence communautaire signifie, en fait, que les concessions accordées aux pays tiers ne doivent créer aucune difficulté aux producteurs européens en concurrence avec eux sur le marché communautaire. Ainsi « *en raison du principe de la préférence communautaire, les secteurs agricoles des pays du Sud de l'UE seront les principaux bénéficiaires de cette hausse prévue de la demande qu'ils utilisent en développant la production et en augmentant le rendement et, si nécessaire, en redirigeant leurs exportations vers les marchés des nouveaux partenaires communautaires* »⁷². Autrement dit, « *les échanges agricoles intracommunautaires continueront à signifier une discrimination en faveur des produits en provenance des pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Portugal, Italie) au détriment des importations en provenance des PSEM* »⁷³. En somme, en raison du principe de la PAC de la préférence communautaire, une logique d'exception agricole continue toujours à prévaloir dans les relations euro-méditerranéennes réduisant ainsi les chances pour les PTM de tirer profit de l'extension du marché européen.

Pour la Tunisie, les échanges agricoles avec les nouveaux pays membres de l'UE sont relativement limités. La Tunisie exporte vers ces pays des quantités faibles voire

⁷¹ Akesbi. N « Elargissement de l'Europe : impact sur les économies des pays tiers méditerranéens, chapitre 4 : le point de vue des pays du Sud, le cas du Maroc » Les Cahiers Agriculture – Alimentation – Développement rural. L'Observatoire Méditerranéen, CIHEAM 2004.

⁷² CIHEAM. Agri. Med. Rapport annuel 2004, p 51-52.

⁷³ CIHEAM. Agri. Med. Rapport annuel 2002

négligeables d'agrumes, d'huile d'olive et de produits de la pêche. Pour les raisons ci-indiquées, l'élargissement de l'Union Européenne aux PECO n'aura que peu ou pas d'effet sur les exportations agricoles de la Tunisie vers ces pays.

Toutefois, suite à leur adhésion à l'Union Européenne et en raison toujours du principe de la préférence communautaire, certains nouveaux membres peuvent constituer des concurrents sérieux pour la Tunisie pour les produits qu'elle exporte traditionnellement vers l'Europe. C'est le cas de Chypre dont le taux d'auto approvisionnement atteint 130% pour l'ensemble des fruits, 183 % pour les agrumes et 135 % pour l'huile d'olive, ou encore le cas de l' Estonie avec un taux d'auto approvisionnement de 368 % pour les produits de la pêche. Disposant des excédents, et du fait de leur intégration à l'Union Européenne, ces pays seront certainement en position favorable par rapport à la Tunisie pour écouler leurs produits sur le marché communautaire.

3.2- La contrainte de compétitivité

L'ouverture sur l'extérieur et la libéralisation des échanges avec l'Union Européenne soumettent l'agriculture tunisienne à des sévères contraintes d'efficacité et de compétitivité. Auparavant protégées, les exploitations familiales et paysannes sont amenées à agir dans un environnement de plus en plus concurrentiel aussi bien sur le marché externe que sur le marché local.

Les études économiques d'évaluation d'impact d'une libéralisation totale des échanges des produits agricoles s'accordent sur la grande vulnérabilité des micro exploitations et certaines petites et moyennes exploitations selon leur localisation et les spéculations auxquelles elles s'adonnent. Cette vulnérabilité est liée à la faible compétitivité de l'agriculture tunisienne, tout particulièrement pour les productions de base telles que les céréales et les produits de l'élevage.

L'analyse de la compétitivité des produits agricoles a fait l'objet de l'étude sur « Les ajustements stratégiques en vue d'une meilleur compétitivité de l'agriculture tunisienne » déjà citée. La même étude a été reprise en 2005 avec une actualisation des prix et des itinéraires techniques.⁷⁴ Les résultats qui découlent de cette actualisation n'ont fait que confirmer le faible niveau de compétitivité de la céréaliculture tunisienne

Ainsi, pour le blé, même si la situation s'est améliorée pour quelques modèles d'exploitation, cette culture n'est considérée compétitive que pour les grandes exploitations (50 ha et plus) de la région humide subhumide. Cette apparente efficacité s'explique par le niveau relativement élevé des rendements sur ces exploitations. Les

⁷⁴ Idealconsult « Actualisation de l'étude de la compétitivité du secteur agricole » février 2006

autres types d'exploitation se caractérisent par des rendements faibles par rapport aux exigences de la compétitivité internationale. Des améliorations de rendement assez importantes, de l'ordre de 12 à 33 % en moyenne pour le blé dur et 20 à 28 % en moyenne pour le blé tendre, sont nécessaires pour qu'elles puissent résister à l'ouverture. En l'absence de telles améliorations, ces exploitations auront besoin d'une protection douanière de près de 33 % pour pouvoir survivre.

Par ailleurs, l'orge est un produit dans lequel la Tunisie n'a aucun avantage comparatif. En dehors des grandes exploitations du Nord qui peuvent devenir compétitives moyennant des améliorations de rendement de l'ordre de 15 à 20 %, tous les autres types d'exploitation sont très loin du seuil de compétitivité et ne peuvent continuer à survivre qu'avec une protection minimale d'environ 60 %, pouvant même aller jusqu'à 136% pour les petites exploitations du Nord. Autrement, sous l'hypothèse d'un démantèlement tarifaire total, il leur faut des augmentations de rendement substantielles, de 20 à 113 %, pour qu'elles puissent résister.

Au total, hormis les grandes exploitations de la région humide subhumide produisant du blé, la majorité écrasante des exploitations céréalières ne répondent pas aux exigences de la compétitivité internationale. Actuellement protégées de la concurrence étrangère, ces exploitations ne seront pas en mesure de résister à la concurrence des céréales importées en cas de libéralisation.

Pour les produits d'élevage, l'étude sur « *les Ajustements Stratégiques en vue d'une Meilleure Compétitivité de l'Agriculture Tunisienne* » et son actualisation en 2005⁷⁵ montrent des résultats contrastés. L'élevage ovin, en général conduit en extensif et reposant principalement sur le pâturage, est supposé globalement compétitif. Concernant la viande bovine, les résultats montrent une nette différence entre l'élevage bovin intégré qui, globalement est compétitif et celui non intégré (hors sol) qui par contre ne l'est pas. Pour le lait, les indicateurs retenus reflètent un faible niveau de compétitivité notamment pour l'élevage laitier non intégré. Cependant, ces résultats sur la compétitivité des produits d'élevage sont à relativiser en raison de l'accroissement, ces dernières années, de la consommation d'aliments concentrés importés et dont les coûts sont loin d'être maîtrisés.

Ces résultats de compétitivité internationale, faible pour le lait et la viande, vont à l'encontre des performances productives réalisées depuis près de deux décennies. Les encouragements consentis par l'Etat ont certes permis d'augmenter la production nationale de ces produits, mais il semble que l'évolution récente de la production, laitière en particulier, est plutôt attribuée à l'augmentation des effectifs de vaches importées qu'une

⁷⁵ Idealconsult. Op. cit 2006

réelle amélioration de la productivité⁷⁶. En cas de libéralisation, ces activités ne pourraient probablement pas survivre et seraient bien menacées par la concurrence étrangère.

Pour les cultures d'exportation, l'étude a couvert l'huile d'olive, les dattes et les agrumes alors que l'actualisation n'a concerné que les deux dernières cultures. Par ailleurs, les deux études mentionnées s'accordent sur le fait que ces cultures sont largement compétitives et peuvent donc résister dans le cas d'un scénario de libéralisation des échanges agricoles. Cette conclusion doit être nuancée, et ce pour plusieurs raisons.

Pour l'huile d'olive, les indicateurs de compétitivité n'ont pas fait l'objet d'actualisation. De ce fait, les conclusions se basent sur les résultats de l'étude EASCA de 1998, ce qui limite leur portée. En effet les indicateurs dégagés perdent trop de leur signification en dehors des conditions de production et d'écoulement de l'huile d'olive sur le marché mondial prévalant lors de la période de référence de l'étude. D'ailleurs, le rapport final de cette même étude souligne que le prix frontière retenu dans l'analyse est dérivée à partir de la moyenne des prix à l'exportation de la période 1994-1996, relativement élevé, et que par ailleurs « *le prix équivalent à la frontière peut basculer cette culture d'une situation de compétitivité à une situation de non compétitivité* »⁷⁷. A cela s'ajoute la forte dépendance de la production des aléas climatiques se traduisant d'une année à l'autre par des amples variations des rendements qui ne sont pas sans effet sur les coûts de production, et par là sur la compétitivité de l'oléiculture.

Par ailleurs, pour estimer les indicateurs de compétitivité de l'huile d'olive, l'étude ASCAT bien qu'elle a distingué entre trois régions ; le Nord, le Centre et le Sud, elle n'a pas pris en compte les inégalités des structures foncières qui sont également à la base des différences des niveaux d'intensification, et donc des performances des exploitations. En effet, pour estimer ces indicateurs l'étude en question s'est référé à la structure des coûts des grandes exploitations (de 50 Ha et plus) qui, selon les données des Enquêtes Structures, ne représentent qu'à peine 4 % des exploitations oléicoles contre près de 96 % pour les exploitations de moins 50 ha, 83 % pour les exploitations de moins 20 ha et 63 % pour les exploitations de moins 10ha. Autrement dit, les indicateurs de compétitivité ont été estimés au niveau des grandes exploitations dont le niveau d'intensification et donc les rendements sont relativement élevés. De ce fait, on ne peut affirmer que l'oléiculture tunisienne soit globalement compétitive toutes catégories d'exploitations confondues.

⁷⁶ Lachaal. L, Chahtour N. et Thabet B. « Technical efficiency of dairy production in Tunisia : a data envelopment analysis » New Medit, N° 3, 2002, pp 22-26

⁷⁷ Ministère de l'Agriculture DG/DPDIA « Les ajustements stratégiques en vue d'une meilleure compétitivité de l'agriculture tunisienne » Phase 1, Rapport final de synthèse 1998, p21

Pour les agrumes, l'étude réalisée par le CNEA⁷⁸, reprenant les résultats de l'étude ASCAT et les données d'une étude effectuée par IDEACONSULT - CEPEX⁷⁹, estime que « *les agrumes sont compétitifs et le resteront même si le prix international baisse de moitié* »⁸⁰. Une conclusion qui contredit la faiblesse et la tendance à la stagnation, voire même à la baisse des rendements d'agrumes observée depuis quelques années (cf. chapitre IV). En effet, comme dans le cas de l'huile d'olive, les estimations des indicateurs de compétitivité des agrumes se rapportent à une « *exploitation type recourant à la traction mécanique et faisant de l'irrigation en goûte à goûte* »⁸¹ et dont la structure de coûts correspond à celle des exploitations de la strate M3 de superficie moyenne comprise entre 10 et 50 ha. Or, l'examen des données statistiques montre que seules 3,6 % des exploitations agrumicoles ont une superficie comprise entre 5 et 20 ha, et 0,3 % ont une superficie supérieure à 20 ha. Les exploitations agrumicoles sont en effet caractérisées par un morcellement poussé au point que 96 % des exploitations ont une superficie inférieure à 5 ha, 70% des exploitations ont une superficie de moins de 1 ha et 44,2% ont une superficie inférieure à 0,5 ha. Ainsi, se référer à « *une exploitation type* » pour évaluer la compétitivité des agrumes tunisiens cache une diversité des situations contrastées et confère au résultat obtenu un caractère fort douteux.

Enfin, il convient d'ajouter que si, le plus souvent, les analyses de la compétitivité se sont focalisées sur les performances quantitatives, en l'occurrence les rendements et les coûts de production, il ne reste pas moins que les aspects qualitatifs sont également importants. Ces aspects entrent pleinement dans l'appréciation de la performance de la production, d'autant plus qu'elles conditionnent à la fois la transformation industrielle et la consommation humaine.

De ce point de vue qualitatif, et à titre d'illustration, l'Etude de Positionnement de la Branche Lait et Dérivée conclut que « *la qualité du lait tunisien est anormalement pauvre et médiocre, qu'il s'agisse de la composition (matière grasse et extrait sec dégraissé), de la qualité organoleptique et bactériologique et de la falsification du lait (mouillage de lait et présence d'inhibiteurs). La qualité du lait représente le point (très) faible de la filière et l'obstacle majeur à son développement... Dans la réalité des faits, d'importants volumes de lait produits en Tunisie sont de qualité non marchande, industriellement inutilisable dans*

⁷⁸ CNEA « Revue du secteur agricole : Etude de la filière fruits et légumes » 2005

⁷⁹ IDEACONSULT – CEPEX « Evaluation de la mise en œuvre de l'accord UE/ Tunisie » Mars 2005

⁸⁰ CNEA « Revue du secteur agricole, Etude de la filière fruits et légumes : A/Sous- filière agrumes » 2005

⁸¹ Ministère de l'Agriculture « Etude sur les Ajustements Stratégiques en vue d'une meilleure Compétitivité de l'Agriculture Tunisienne » Phase I Rapport définitif, Novembre 1998, p 22

des conditions normales »⁸². De même, l'étude de la filière fruits et légumes⁸³ signale que le calibre des fruits et les qualités gustatives qui dépendent du pourcentage de jus ainsi que de la teneur en sucres (extrait sec) et en acides, constituent, pour les agrumes, une réelle contrainte pour l'exportation. Pour les dattes, le taux élevé d'infestation par les insectes constitue un véritable handicap des dattes tunisiennes sur le marché international. Il ne permet pas au produit d'atteindre les segments du marché qui sont les plus rémunérateurs; il est à l'origine des baisses de prix et des refoulements de marchandises.

En somme, l'ouverture sur l'extérieur soumet l'agriculture tunisienne à de sévères contraintes de compétitivité tant au niveau des prix que de la qualité. A ce niveau, il semble que le processus d'ouverture est porteur beaucoup plus de risques que d'opportunités. En effet, trop faible pour les cultures de substitution aux importations (céréales et élevage), la compétitivité internationale demeure aléatoire et douteuse pour les cultures d'exportation. D'autant plus que, les agricultures européennes avec lesquelles l'agriculture tunisienne est appelée à être confrontée, sont relativement protégées et continueront, très probablement à l'être. Les écarts de performances se trouvent alors aggravés par les disparités des niveaux de soutien à l'agriculture entre la Tunisie et l'Union Européenne.

3.3- Les disparités des niveaux de soutien entre la Tunisie et l'Union Européenne

Bien qu'ils aient signé les accords du GATT en 1994, la majorité des pays développés continuent toujours à soutenir et à protéger leurs agricultures et limitent ainsi l'accès à leurs marchés des produits agricoles des pays en développement.

Ainsi, dans les pays de l'OCDE, le soutien accordé aux producteurs agricoles n'a que relativement peu varié depuis la fin des années 90. Il est passé de 37 % des recettes agricoles totales en 1986-88 à 30 % en 2002-2004, niveau qui avait cependant déjà été atteint dans les années 1995-1997. En fait, loin de réduire considérablement le niveau de soutien à l'agriculture, il apparaît que les réformes des politiques ont plutôt privilégié le changement de la manière dont le soutien est octroyé aux producteurs.

En 2002-2004, le soutien accordé aux producteurs agricoles dans l'ensemble des pays de l'OCDE s'élève à 231 milliards d'EUR. Ce soutien mesuré par l'ESP en pourcentage représente 30 % des recettes agricoles totales. Si l'on inclut le soutien aux services d'intérêt général fournis à l'agriculture, tels que la recherche, les infrastructures,

⁸² Ministère de l'Industrie et de l'Energie. « Etude de positionnement de la branche lait et dérivées. » Les cahiers du CEPI, N°18, 2003, p 6

⁸³ CNEA « Revue du secteur agricole. Etude de la filière fruits et légumes » 2005.

les services d'inspection et de commercialisation et de promotion, le soutien total au secteur agricole atteint 314 milliards d'EUR soit, 1,17 % du PIB de l'OCDE en 2002-2004.

Pour l'Union Européenne, principal partenaire commercial de la Tunisie, le soutien aux producteurs (ESP en %) a relativement peu baissé en passant de 42 % en 1986-88 à 34% en 2002-04. Autrement, plus du tiers des recettes agricoles brutes proviennent encore des transferts associés aux politiques agricoles contre 30 % en moyenne pour la zone de l'OCDE. Quant au soutien total au secteur agricole (EST), celui ci a absorbé 1,2 % du PIB de l'Union Européenne en 2002-2004 contre 1,8 % en 1999-2001 et 3,1 % en 1986-1988. Le tableau suivant retrace l'évolution des principaux indicateurs de soutien à l'agriculture :

Tableau 5-8 Estimation du soutien à l'agriculture dans l'Union Européenne

	1986-1988	1999-2001	2002-2004
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)			
ESP en millions d'euro	99998	103141	103050
ESP en %	42	36	34
CNP des producteurs	1,87	1,38	1,32
CNS aux producteurs	1,76	1,56	1,52
Estimation du soutien total (EST)			
EST en millions d'euro	99424	116978	116251
EST en % du PIB	3,1	1,8	1,2

Source : OCDE 2002, 2005

En effet, l'Union Européenne met en œuvre une importante politique de soutien à l'agriculture au moyen de trois voies : Le soutien des prix du marché, les paiements directs et les programmes spéciaux et services communs. Les instruments de soutien des prix du marché étant eux-mêmes constitués de prix administrés, des subventions à l'exportation et de droits de douane.

Les prix administrés constituent le principal instrument de soutien aux produits agricoles. Il s'applique aux céréales, aux produits laitiers, au sucre et à la viande. Des prix d'intervention sont fixés chaque année par le Conseil des ministres de l'UE et constituent des planchers pour les prix de marché. Les organismes d'intervention sont tenus d'acheter, aux prix administrés, toutes les quantités qui leur sont offertes quels que soient les niveaux des prix du marché. Les producteurs reçoivent des paiements compensatoires selon un taux égal à l'écart entre le prix administré et le prix du marché. Conjugués aux droits de douane et aux subventions à l'exportation, ces paiements donnent lieu à des écarts significatifs entre les prix à la frontière et les prix intérieurs à la production.

Selon la nomenclature établie par l'OMC, les mesures de soutien aux prix sont classées dans la « boîte orange ». L'accord de Marrakech considère que ces mesures faussent le jeu de la concurrence sur les marchés mondiaux et sont donc soumises à l'obligation de réduction. Ainsi, la pression exercée par les négociations commerciales

multilatérales sur la protection du commerce extérieur européen a conduit, dans le cadre de la réforme MacSharry de la PAC en 1992, à la réduction des prix institutionnels en essayant de les rapprocher des prix mondiaux. De ce fait, la part du soutien aux prix de marché dans l'ESP est passée de 86% en 1986-1988, à 61 % en 1999-2001 et 55 % en 2002-2004. Par ailleurs, les prix perçus par les agriculteurs sont en moyenne supérieurs de 32 % à ceux du marché mondial en 2002-2004, contre 80 % en 1986-88⁸⁴.

Toutefois, les réductions de ces formes de soutien se sont accompagnées d'une introduction, par la même réforme de 1992, des paiements directs au titre de la superficie ou du nombre d'animaux ou au titre de droits antérieurs ; le but étant d'offrir une compensation aux agriculteurs pour la perte de revenus. Rappelons que ces aides, supposées avoir des effets de distorsion moindres, sont tolérées par l'OMC et rangées dans sa « boîtes bleu ».

Ainsi, les paiements directs mis en place depuis 1992, représentent en 2002-2004, 32% de l'équivalente subvention accordée aux producteurs agricoles, contre 30 % en 1999-2001 et seulement 18 % en moyenne pour les trois années 1992-1994. Selon les données de l'OCDE, les aides directes à l'agriculture communautaire ont atteint 26,9 milliards d'euro en 1995. Le montant des aides directes par exploitation était de 7500 euros en moyenne, soit 4800 euros par emploi et 265 euros par hectare. Mais encore plus, la réforme de la PAC en 2000 a entraîné une revalorisation des aides directes d'environ 7 milliards d'euros sur l'ensemble de l'Union Européenne. C'est ainsi qu'en France, à titre d'exemple, le poids des aides est de l'ordre de 20 à 50 % du revenu dans les exploitations laitières et de 100% dans les exploitations céréalières spécialisées. Dans les exploitations spécialisées dans l'élevage bovin le poids des aides dépasse déjà 100% du revenu.

La mise en œuvre de la réforme de la PAC de 2003 a débuté en 2004, et le régime de paiement unique devrait remplacer la plupart des anciens paiements à l'hectare et par tête de bétail au cours d'une période comprise, selon les pays, entre 2005 et 2007. Mais, loin de réduire le niveau de soutien, les modifications apportées par la réforme de 2003, n'ont fait que changer les formes des aides que les Etats de la communauté accordent à leurs agriculteurs et ce par l'introduction des aides dites découplées et donc tolérées par l'OMC.

Au total, le mode de soutien de l'Europe est en évolution constante : d'un soutien exclusivement orange dans les années 1990, les réformes de 1992 et 1999 ont dégonflé cette boîte pour remplir la boîte bleue avec les aides cultures et bovines. La réforme de 2003, va encore dégonfler la boîte orange en baissant le prix du lait, et faire passer les

⁸⁴ OCDE 2005

aides PAC dans la boîte verte en les découplant. Pour l'Europe, le découplage des aides a fait passer 88 % des aides européennes en boîte verte⁸⁵.

Mais, si le soutien aux producteurs a enregistré, en moyenne, une apparente baisse, les écarts entre les niveaux de soutien aux différents produits n'ont guère varié. La dispersion des niveaux de soutien aux différents produits est remarquable, la fourchette allant de 2 à 73 %. Les céréales, les produits de l'élevage et le sucre comptent parmi les produits les plus subventionnés. Cependant, ce qu'il est remarquable de relever, c'est le fait que les niveaux de protection en Europe soient nettement supérieurs à ceux qui sont pratiqués en Tunisie, tel que cela apparaît à travers le tableau suivant :

Tableau 5-9 : Coefficient Nominal de Soutien à la production (CNSP) : Comparaison entre la Tunisie et l'Union Européenne

Produits	1992-1996		2000-2004	
	Union Européenne	Tunisie	Union Européenne	Tunisie
Blé dur	1,80	1,21	1,62	1,04
Blé tendre	1,80	1,59	2,44	1,21
Orge	2,41	1,43	1,95	0,92
Lait	2,07	1,81	1,62	*
Viande bovine	2,5	1,36	2,46	*
Viande ovine	1,94	1,39	*	*
Poulet de chair	1,42	1,93	*	*

Source : OCDE1998 et 2004, EASCA 1998, CNEA 2005

Par ailleurs, la Tunisie, qui applique actuellement les engagements pris dans le cadre des accords du GATT n'a ni les moyens ni la possibilité de subventionner son agriculture de la même manière que l'UE.

En effet, l'agriculture est d'une importance relative nettement moindre dans l'Union Européenne qu'en Tunisie. En termes de PIB, elle représente, en 2002-2004, près de 2 % dans l'UE contre environ 12 % en Tunisie. Les parts dans l'emploi sont respectivement de 3,8 % et de 16,2 %. Autrement dit, le poids relatif de l'agriculture en Tunisie est six fois plus élevé que dans l'Union Européenne. Par ailleurs, avec un PIB par habitant dix fois plus élevé, l'Union Européenne a beaucoup plus de moyens en terme relatif pour soutenir son agriculture. Ainsi, à titre d'exemple, un soutien équivalant à 10 % de la valeur ajoutée agricole implique un transfert de 0,2 % du PIB des autres secteurs de l'économie vers l'agriculture dans l'Union Européenne contre 1,2 % du PIB en Tunisie. La politique de soutien à la production agricole implique donc des charges plus lourdes pour le reste de l'économie en Tunisie qui ne peut donc se permettre de soutenir l'agriculture dans les mêmes proportions que l'UE.

⁸⁵ Legrain. Ph « Organisation Mondiale du Commerce : Soutien à l'agriculture ; Tout est dans les boîtes » Chambre d'Agriculture de la Manche, Groupe Prospective, octobre 2004

En Tunisie, la politique de protection de l'agriculture se base sur le système de droits de douane consolidés qui sont réduits annuellement de 2,4 % sur une période de 10 ans, conformément à l'accord sur l'agriculture et sur l'application de droits réduits sur les contingents de produits céréaliers et d'élevage. Les droits de douane consolidés sont très élevés, dépassant les 100 % pour la plupart des produits mais leur niveau n'est pas très différent de celui de la majorité des pays signataires, y compris l'UE. Pour les céréales, le lait et l'huile d'olive, le soutien à la production s'effectue à travers des prix administrés garanties aux producteurs. Une option envisageable pour la Tunisie, dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne, consiste à prélever des droits de douane équivalents aux subventions accordées aux agriculteurs européens. Celles ci sont généralement supérieures à la protection réelle appliquée en Tunisie.

Pour aboutir au même niveau de soutien, la Tunisie peut appliquer des droits de douane équivalents ou fixera les prix locaux à des niveaux supérieurs aux prix mondiaux de sorte que le différentiel de soutien puisse être résorbé. Mais une telle mesure est supposée protectionniste et n'est pas donc tolérée par les accords de l'OMC.

Pour ailleurs, compte tenu du niveau très élevé des droits consolidés (91 % pour le blé dur, 113 % pour le blé tendre et 86 % pour l'orge), une offre de consolidation des droits vis-à-vis de l'UE à un niveau inférieur, mais qui tient compte du niveau de soutien en Europe, peut être considérée comme une mesure de libéralisation. Toutefois, une telle mesure ne serait pas conforme aux accords du GATT puisqu'un traitement préférentiel n'est toléré que dans le cadre d'un accord de libre échange prévoyant le démantèlement total et non un simple abattement des droits de douane entre les pays membres (article 24 de l'accord du GATT) d'autant plus que, compte tenu des engagements déjà pris et en cours d'application dans les accords du GATT, les droits consolidés tunisiens sont appelés à baisser.

4- Impact de la deprotection de l'agriculture sur le revenu des exploitations familiales

L'objet de ce volet est d'analyser l'impact sur les revenus des exploitants en cas de libéralisation totale, par l'alignement des prix intérieurs à la production sur les prix internationaux, corollaire d'un désengagement de l'Etat dans son soutien à la production agricole, sans aucun changement pour le reste des conditions de production.

4.1- Hypothèses et méthodologie

Dans le cadre de l'étude ASCAT, l'impact d'un scénario de libéralisation des échanges agricoles sur les revenus des exploitants a été estimé à travers la comparaison des

marges brutes dégagées par les différents modèles d'exploitations pour l'année 1995 avec ce qu'elles seront sous l'hypothèse d'un alignement des prix intérieurs à la production sur les prix internationaux. Toutefois, cette démarche reste limitée dans la mesure où l'impact d'un scénario de libéralisation des échanges sur les revenus des exploitants ne peut être saisi en se basant sur les résultats relatifs à une seule année, et ce essentiellement, en raison des fluctuations qui caractérisent les marges brutes des exploitations, fortement dépendantes des aléas climatiques, mais également, en raison de l'instabilité des prix internationaux.

Pour dépasser cette limite nous disposons d'une série des marges brutes réelles par modèle d'exploitation, sur la période 1985-2004, qu'on a déjà estimé à partir de la typologie d'exploitations et des fiches technico-économiques des cultures retenues dans le cadre de ce travail (cf. chapitre IV). L'approche d'analyse consistera, donc à comparer les niveaux des marges brutes moyennes (1985-2004) avec ce qu'ils seront sous l'hypothèse d'un alignement des prix à la production sur les prix internationaux. Pour y aboutir, certaines hypothèses relatives au choix des prix internationaux de référence ont été adoptées.

D'une façon générale, les indicateurs d'évaluation de soutien aux différentes activités agricoles (TPN, TPE, ESP, TSE), ou encore d'évaluation de la compétitivité internationale des produits agricoles, impliquent tous la comparaison d'un prix intérieur et son équivalent aux frontières. Toutefois, le choix d'un *prix international de référence* est souvent sujet d'un débat du fait que ce prix est souvent influencé par les politiques des principaux partenaires sur les marchés (politiques de subventions ou de soutien, politique de dumping...).

Dans la mesure où les produits agricoles sont des biens échangeables c'est-à-dire les biens pour lesquels existe un marché international, l'hypothèse la plus simple consiste à rapprocher les prix de référence par les prix frontières, prix FOB pour les produits exportés et CAF pour les produits importés.

Ainsi, pour un produit de substitution aux importations, dont le blé est l'exemple type en Tunisie, le prix équivalent frontière correspond au prix à l'importation CAF, ajusté par les frais portuaires et les droits de douane. Autrement dit, pour les produits d'importation, le prix équivalent frontière est obtenu en ajoutant au prix à l'importation CAF les droits de douane et les frais portuaires.

$$\text{Prix équivalent frontière} = \text{Prix CAF} + \text{Droits de douane} + \text{frais portuaires}$$

Dans le cas d'un produit d'exportation, le prix équivalent frontière est déduit à partir du prix à l'exportation FOB ajusté par les frais portuaires, les droits et taxes douanières et, le cas échéant, les frais de conditionnement.

$$\text{Prix équivalent frontière} = \text{Prix FOB} - \text{Droits et taxes douaniers} - \text{frais de conditionnement} - \text{frais portuaires}$$

Ainsi, étant donnée ces hypothèses, il est possible d'estimer les marges brutes par modèle d'exploitation pour la période 1985-2004 sous l'hypothèse que les prix à la production sont alignés sur les prix internationaux. La comparaison des résultats avec ceux obtenus dans le chapitre précédent permet de constater l'impact d'un scénario de libéralisation des échanges sur les marges brutes et par là sur les revenus des exploitants.

4.2- Résultats et interprétation

Comme on l'a signalé, l'exercice de simulation consiste à comparer les niveaux actuels de la marge brute moyenne (1985-2004) avec ce qu'ils seront en l'absence d'intervention de l'Etat. Les effets sur les revenus par type d'exploitation sont présentés dans le tableau qui suit :

Tableau 5-10 Effet d'une libéralisation totale sur les revenus des exploitations familiales (Variation de la marge brute moyenne 1984-2004 en %)

	Modèle	Variation		Modèle	Variation		Modèle	Variation
1	M2 S IR	38,77	14	M1 AI MX	-31,14	27	M2 HSH MX	-65,47
2	M1 S IR	27,54	15	M2 HSH IR	-36,66	28	M3 HSH PL	-67,78
3	M4 AS PL	-1,44	16	M1 SAI MX	-40,11	29	M1 SAS MX	-70,93
4	M1 AI PL	-2,97	17	M2 AI PL	-41,03	30	M2 SAS IR	-77,87
5	M3 SAI PL	-3,99	18	M1 HSH IR	-42,14	31	M2 SAS MX	-79,51
6	M1 SAI PL	-4,13	19	M2 AI MX	-42,84	32	M1 SAI PL	-79,77
7	M2 AS PL	-4,82	20	M3 AS MX	-51,47	33	M2 SAS PL	-82,95
8	M3 AS PL	-4,97	21	M1 AS MX	-54,68	34	M1 AS IR	-85,88
9	M1 AS PL	-11,12	22	M3 AI MX	-57,08	35	M2 HSH PL	-87,10
10	M3 AI PL	-19,24	23	M2 SAI MX	-57,33	36	M4 AI PL	-95,28
11	M1 AI IR	-20,72	24	M2 AS MX	-60,69	37	M1 SAS IR	-124,05
12	M1 SAI IR	-25,46	25	M1 HSH MX	-61,29	38	M1 HSH PL	-142,83
13	M1 SAS PL	-30,37	26	M3 SAS PL	-65,06	39	M3 SAI MX	-155,66

Sources : Nos calculs

Les résultats présentés dans ce tableau font apparaître un premier groupe de modèles d'exploitations qui apparaissent comme étant "bénéficiaires" de la libéralisation. Il s'agit de deux modèles en irrigué des strates M1 et M2 de l'étage bioclimatique saharien. Pour ces deux modèles oasiens, l'alignement des prix à la production sur les prix internationaux

se traduit par une augmentation de la marge brute réelle moyenne (1985-2004) respectivement de 38,7 % et 27,5 %.

Toutefois, ces augmentations paraissent faibles en comparaison avec les résultats de l'étude ASCAT qui conclut sur un doublement de revenu pour ces exploitations dans le cas où les prix internationaux des dattes seraient prépondérants sur le marché tunisien. Ces différences s'expliquent par le fait que l'étude mentionnée s'est basée sur les prix de la seule année 1996, année pour laquelle le prix à l'exportation des dattes a atteint son niveau le plus élevé sur toute la période 1985-2005, d'autant plus que, les variations de revenu sont exprimées en termes nominaux et non en termes réels.

Au delà de ces divergences, on peut à priori avancer que la libéralisation totale des échanges se traduirait, pour ce premier groupe d'exploitants, par une amélioration des niveaux de revenus qu'on peut lier au niveau de compétitivité des dattes tunisiennes sur le marché internationale. Il faut cependant nuancer cette hypothèse puisque, tout d'abord, les prix à l'exportation impliquent une qualité de fruits qui n'est pas toujours garantie pour toute la qualité produite. Par ailleurs, l'exportation des dattes passe par un circuit qui intègre une multitude d'opérateurs et dans lequel les petits producteurs paysans constituent le maillon le plus faible.

En effet, la concurrence sur le marché mondial et la position des dattes tunisiennes se jouent de plus en plus au niveau de la valorisation du produit. D'ailleurs, l'expansion des exportations des dattes constatée ces dix dernières années a été accompagnée d'un développement remarquable de l'activité de conditionnement avec une relative tendance à la concentration en raison de l'importance des coûts d'investissement. En 2003-2004, sur les 33 unités de conditionnement/exportation recensées par le Groupement Interprofessionnel des Dattes (GID), 4 unités ont réalisé 36 % du volume total des exportations et 8 unités ont réalisé plus de 75 %.⁸⁶ Ainsi, les petits producteurs, craignant les aléas climatiques et ne disposant pas des moyens adéquats de stockage, sont pressés de vendre leur production et ce sont les conditionneurs/exportateurs disposant de moyens financiers et équipés de capacités de stockage frigorifique qui profitent de la situation.

A ce propos, l'analyse de l'évolution des prix à la production des produits agricoles (cf. chapitre III) nous a permis de conclure que, dans le cas des dattes, la déréglementation des circuits de commercialisation a profité surtout aux conditionneurs et exportateurs qui ne cessent d'accroître leurs marges de commercialisation au détriment des prix payés aux producteurs. De même, des nombreuses études et recherches ont montré que les marges

⁸⁶ CNEA « Revue du secteur agricole : Etude de la filière fruits et légumes : C/ Sous - filière dattes » Décembre 2005

réalisées au niveau des différentes étapes de la commercialisation, sont variables selon le stade et les opérateurs, et que, globalement, c'est le producteur qui est en réalité le moins payé⁸⁷. Et même lorsque le GID, en concertation avec la fédération des producteurs des dattes, propose des prix planchers en début de campagne, ces prix ne sont pas toujours respectés et sont le plus souvent forcés à la baisse⁸⁸. De ce fait, et même sous l'hypothèse d'un maintien, voire même d'une amélioration de la compétitivité des dattes tunisiennes sur le marché mondial, il semble qu'une libéralisation des échanges profiterait beaucoup plus aux collecteurs et aux conditionneurs/exportateurs qu'aux producteurs paysans.

En somme, et même à admettre que pour ce premier groupe d'exploitants, un alignement des prix intérieurs à la production sur les prix internationaux pourrait se traduire par une amélioration de leurs revenus, le résultat reste peu significatif. En effet, en se basant sur les données de l'étude PACFS et celles de deux Enquêtes Structures, les exploitations de ce groupe ne représentent qu'à peine 4 % du total des exploitations agricoles et 5 % des exploitations à caractère familiale, alors que les superficies qu'elles détiennent ne représentent que 0,4 % des superficies agricoles totales et 5,5 % du total des superficies irriguées du pays.

Autrement dit, pour le reste des exploitants, soit plus de 90 % du total des exploitants agricoles, un alignement des prix à la production sur les prix internationaux se traduira par une baisse de leurs revenus réels. D'ailleurs, les résultats présentés dans le tableau ci avant, montrent que sur les 39 modèles d'exploitations retenus dans la typologie élaborée, 37 modèles verront leurs marges brutes réelles moyennes (1985-2004) se détériorer dans le cas d'un alignement des prix à la production sur les prix internationaux.

Pour ce deuxième groupe de modèles, et en adoptant le même classement retenu par l'étude ASCAT, on peut distinguer une première catégorie composée de 9 modèles, dont la baisse de la marge brute moyenne est comprise entre 1 % et 20 %. En se référant à la même étude, les exploitations de cette catégorie peuvent, plus ou moins à court terme, s'ajuster moyennant des améliorations modestes de leurs performances et sans nécessairement une intervention publique.

Mais, même avec une telle hypothèse plus ou moins optimiste, il ne reste pas moins qu'une bonne proportion des exploitants sera gravement touchée en cas d'une libéralisation totale des échanges des produits agricoles. Tel qu'il se dégage du tableau ci indiqué, sur les

⁸⁷ Voir notamment : Bachta. M. S, El Abassi M et Ferhatji R « Coût en ressources naturelles et compétitivité des produits agricoles de la Tunisie » Contribution au séminaire de l'Association des Anciens de Saragosse, Tunis, 10-12 décembre 2000 et Bachta. M. S et Zaibet L « Performance compétitive de la filière dattes en Tunisie » *Tropicultura*, Vol 19, N°2, 2001, pp 85-89

⁸⁸ Sai M E et Rhouma A « le secteur dattes en Tunisie : les contraintes et les opportunités dans le nouveau contexte économique ». In Cena. F, Gallardo, Elloumi M et Sai M E (s/direction). Op.cit 2005.

37 modèles appartenant au deuxième groupe, 28 verront leurs marges brutes baisser de plus de 25 % et 20 de plus de 50 %. Autrement dit, ces exploitations présentent de très faibles capacités de résistance et, en dehors d'une intervention publique, il est fort improbable qu'ils demeurent viables en cas de libéralisation totale des échanges des produits agricoles avec l'Union Européenne. Notons, qu'en se basant sur les données de l'étude PACF et des Enquêtes sur les Structures des Exploitations Agricoles, les exploitations de cette catégorie (28 modèles) représentent près de 60 % du total des exploitants agricoles et plus de 70 % des exploitations à caractère familiale, et détiennent plus de 50 % des superficies agricoles totales.

Toutefois, il importe de signaler que, contrairement à ce qui est souvent attendu, c'est dans le Nord du pays et non dans les régions du Centre et Sud que la détérioration des revenus des exploitants, concomitante à une libéralisation des échanges des produits agricoles, semble plus ressentie. Les résultats présentés dans le tableau (5-10) font apparaître que la baisse des marges brutes réelles est, paradoxalement, plus manifeste pour les exploitants des étages bioclimatiques HSH et SAS, dont les conditions climatiques sont relativement les plus favorables. Cette situation s'explique, en grande partie, par l'importance de la céréaliculture dans les superficies cultivées et les revenus dégagés par ces exploitants. Selon les modèles, les superficies céréalières représentent entre 45 % et 80% de la superficie totale cultivée en moyenne alors que la part de la marge brute céréalière dans la marge brute totale atteint près de 80 % en moyen pour certains modèles d'exploitations⁸⁹. De ce fait, et en raison de la très faible compétitivité des céréales, ce sont les exploitants de l'HSH et de l'AS qui semblent le plus touchés dans le cas d'un alignement des prix à la production sur les prix internationaux.

Egalement, il semble que, globalement, ce sont les modèles en irrigué et en mixte et non ceux en pluvial, qui seront les plus défavorisés dans le cas d'un scénario de libéralisation des échanges. Un constat que l'on peut attribuer, en particulier pour les modèles en irrigué, au poids important des cultures maraîchères fortement protégées et dont la compétitivité est handicapée par la faiblesse des rendements. De même, ces exploitations sont aussi lésées par l'importance, dans leur structure, de la composante élevage, notamment l'élevage bovin laitier. En effet, comme il est déjà mentionné, l'élevage bovin laitier est l'une des activités qui sera le plus gravement touchée dans le cas d'un alignement des prix à la production sur les prix internationaux.

⁸⁹ Nos estimations à partir de la typologie des exploitations et des estimations des marges brutes par modèles d'exploitation élaborées dans le cadre de ce travail (cf. chapitre IV)

Enfin, notons que les résultats de simulation ne permettent pas d'établir d'une façon claire un lien entre l'impact sur le revenu d'un scénario de libéralisation des échanges agricoles et le potentiel foncier dont dispose une exploitation. Néanmoins, la capacité d'une exploitation de résister et de s'adapter à un tel scénario, dépendra largement de ses capacités d'améliorer ses performances productives, en l'occurrence ses rendements, et donc des possibilités d'intensification de son activité. Toutefois, comme nous l'avons déjà expliqué (cf. chapitres III et IV), les réformes entreprises depuis le milieu des années 1980, n'ont fait que renforcer le processus de différenciation entre les exploitants, limitant ainsi l'accès des petites et moyennes exploitations paysannes et familiales aux ressources financières et foncières ainsi qu'aux services d'encadrement et d'appui technique. De ce fait, on peut affirmer que c'est aux niveaux de ces exploitations que les marges de résistance seront les plus faibles et que, par ailleurs, elles seront les plus menacées par l'ouverture des frontières aux concurrents étrangers.

Au total, on peut donc affirmer, sans grand risque d'erreur, que dans le cas d'une libéralisation totale des échanges agricoles une bonne partie de l'activité agricole sera sérieusement menacée. Par ailleurs, pour la majorité des exploitations, notamment les petites et moyennes exploitations familiales et paysannes, un scénario de libéralisation des échanges agricoles se traduira, à des degrés différents, par une détérioration de leurs revenus réels. Dans ces conditions, il sera difficile pour ces exploitants, voire même impossible pour certains d'entre eux, de se maintenir. En bref, aussi bien au niveau économique que social, une libéralisation totale des échanges agricoles sera certainement lourde de conséquences.

CONCLUSION

La libéralisation des échanges qui accompagne le processus de mondialisation paraît condamner à la marginalisation ou à la disparition la plupart des exploitations paysannes et familiales des pays du Sud. Ceux-ci sont, en effet, en prise directe avec un marché mondial caractérisé par l'instabilité et la tendance à la baisse des prix des produits agricoles. Sur ce marché, ils sont également appelés à faire face à la concurrence des gros producteurs du Nord hautement productifs.

De même, tel qu'il est imposé par l'OMC, l'Accord Agricole ne répond qu'au seul objectif d'ouvrir les marchés des pays du Sud aux excédents agricoles du Nord. Ainsi, au moment où il impose aux pays du Sud d'ouvrir leur marché, il autorise aux grandes puissances d'élargir leurs débouchés, de perpétuer leur supériorité, et d'imposer à l'ensemble de la planète des règles du jeu qui leur permettent d'exporter, tout en protégeant leurs propres marchés.

Ainsi, dans ces conditions d'inégalité des niveaux de productivité et disparité des niveaux de soutien, les paysans du Sud, notamment les plus petits et les plus pauvres, sont incapables de résister à la concurrence qui leur est imposée. Ils sont ainsi poussés à la marginalisation et à la prolétarianisation.

Pour l'agriculture tunisienne, l'ouverture sur le marché mondial s'est renforcée avec la signature des accords de l'OMC, mais surtout avec la conclusion de l'accord de libre échange avec l'Union Européenne. Cet accord, qui ne peut profiter qu'aux exportateurs européens, impose de sévères contraintes sur l'agriculture tunisienne et tout particulièrement sur les exploitations paysannes et familiales.

Handicapées par leur faible compétitivité, ces exploitations n'ont réellement pas d'opportunités pour accroître leurs exportations sur un marché européen relativement saturé et fortement protégé. Encore plus, celles-ci doivent subir, sur leur propre marché, la concurrence agressive des producteurs européens cherchant à écouler leurs excédents.

Par ailleurs, l'alignement des prix intérieurs à la production sur les prix internationaux se traduira par une détérioration des revenus réels de la majorité des exploitants. Il sera difficile, voire même impossible pour certains d'entre eux, de se maintenir. La conséquence immédiate étant l'appauvrissement d'une frange importante de la population agricole et l'aggravation de la dépendance alimentaire du pays.

CHAPITRE VI

EPUISEMENT DES MARGES DE RESISTANCE ET CRISE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

Face à la dégradation de leur contexte économique, les exploitations paysannes et familiales ont toujours fait preuve d'une formidable capacité de résistance et ont développé des stratégies diversifiées qui leurs ont permis de survivre et, parfois même, d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie.

Dans le contexte actuel, caractérisé par le désengagement de l'Etat et l'affaiblissement de son rôle régulateur (section I), le maintien de l'exploitation familiale se trouve largement dépendant de ses propres capacités de résistance et d'adaptation. Toutefois, face aux transformations économiques en cours, il semble que les limites de ces capacités de résistances de l'agriculture familiale sont déjà atteintes ou proches de l'être (Section II).

Par ailleurs, les analyses précédemment entreprises (cf. chapitres IV et V) nous ont permis de mettre en évidence la tendance à la dégradation des revenus réels des exploitations et au renforcement du processus de différenciation entre les exploitants dont les vecteurs décisifs sont l'inégalité des structures foncières et la diversité des conditions naturelles de la production. Si ces évolutions, qui ne peuvent que se renforcer avec le processus de libéralisation des échanges agricoles, témoignent déjà de la crise que connaît l'agriculture familiale, cette crise s'observe également dans le maintien, voire même l'aggravation, de la pauvreté rurale et agricole et l'accélération depuis quelques années des flux d'exode rural, avec comme conséquence une désaffectation et une dévalorisation du travail agricole (Section III).

Section I- L'affaiblissement des mécanismes de régulation publics

Les mécanismes d'intervention et de régulation publics ont certainement assuré un rôle considérable dans le maintien, voire même la promotion de l'exploitation familiale. Toutefois, avec le processus de désengagement de l'Etat et la réduction de son poids dans l'économie mais aussi l'amenuisement des ressources budgétaires le rôle de ces mécanismes tend à s'affaiblir.

En dépit de la diversité de ces mécanismes, et dans la continuité des éléments avancés dans le deuxième chapitre (cf. Chapitre II, Section III), notre analyse sera limitée à la Caisse Générale de Compensation et au Programme de Développement Rural Intégré.

1- L'impasse de la Caisse Générale de Compensation

Présentée initialement comme solution à une multitude des problèmes économiques et sociaux, la Caisse Générale de Compensation (CGC) commence à être perçue, à partir du début des années 1980, comme une lourde charge dont l'économie du pays doit progressivement s'en débarrasser. Ainsi, un programme de restructuration a été mis en œuvre, au milieu des années 1980, avec comme objectif de contenir le poids budgétaire de la politique de compensation. Toutefois, la flambée des prix mondiaux a généré de nouvelles contraintes et pressions sur le Budget de l'Etat, et plus particulièrement, la Caisse générale de compensation. En effet, il est arrivé un moment où on ne peut ni la supprimer, par crainte de perturbations sociales, ni la maintenir indéfiniment, faute de moyens de financement.

1-1- L'évolution des dépenses de la CGC 1985-2005

La CGC, dont la mission consiste à compenser les prix de plusieurs produits alimentaires de base comme les dérivés des céréales, les huiles végétales, le lait, ainsi que le cahier et le livre scolaires, constitue l'un des importants mécanismes de transferts sociaux en Tunisie. En fait, les interventions de la Caisse, depuis sa création en 1970, visent essentiellement à protéger le pouvoir d'achat du citoyen contre les fluctuations des prix mondiaux, et ce, en fixant le prix sur le marché intérieur.

Cependant, en assurant une subvention substantielle sur les produits céréaliers et alimentaires de base, tel le pain et l'huile, le blé tendre et le blé dur, la Caisse Générale de Compensation, qui devait avoir une gestion autoéquilibrée, est progressivement devenue un lourd fardeau pour le budget de l'Etat. D'où l'engagement, depuis le milieu des années quatre-vingts, d'une grande réforme de ce mécanisme important. Une réforme qui tend à

contenir le coût économique de la subvention en harmonie avec les capacités financières du pays, soit autour de 1% du PIB, à moyen terme.

Sur la période 1985-2005, les interventions de la Caisse ont totalisé 5974,2 MD soit une moyenne annuelle estimée à 284,5 MD dont 178,7 MD (63%) au titre de la compensation en matière de céréales et 48,7 MD (17%) pour ce qui est des huiles végétales. Sur la même période les charges de la CGC ont représenté, en moyenne, 1,4 % du PIB, 4 % de dépenses totales de l'Etat et 8,4 % de dépenses de gestion.

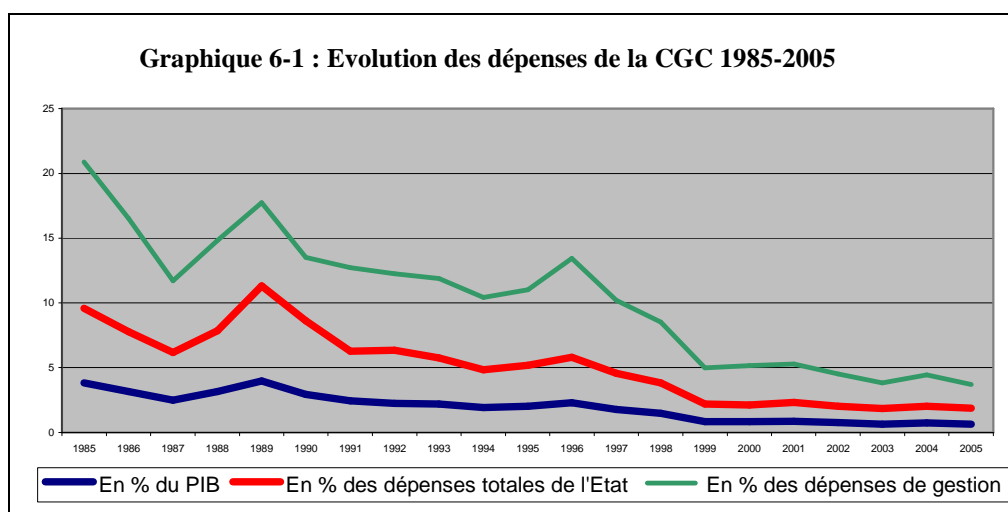
Globalement, il semble que, au cours de cette période, les dépenses de compensation ont été relativement maîtrisées. Ainsi, compte non tenu des fluctuations annuelles, les dépenses de la Caisse sont passées d'une moyenne annuelle de 277,9 MD en 1986-1990 à une moyenne annuelle de 236,6 MD en 2001-2005, soit une baisse de 15 % environ. Le tableau suivant illustre l'évolution des charges de la CGC entre 1985 et 2005.

Tableau 6-1 : Evolution des dépenses de la CGC 1986-2005 (moyenne annuelle)

Produits	1986-1990		1991-1995		1996-2000		2001-2005	
	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %
Céréales et dérivées	169,1	60,8	195,0	63,7	212,6	67,7	160,4	67,8
Huiles végétales	32,2	11,6	42,3	13,9	60,8	19,4	54,0	22,8
Laits	21,5	7,8	15,7	5,1	18,7	6,0	7,3	3,1
Sucre	23,6	8,5	22,6	7,4	6,8	2,2	0	0
Autres	31,4	11,3	30,5	9,9	13,9	4,4	14,9	6,3
Total	277,9	100	306,3	100	314,0	100	236,6	100

Source : nos calculs à partir des Rapports Annuels de la BCT

Par ailleurs, la part des dépenses de la CGC dans le PIB s'est située à 0,6 % en 2005 contre 3,8 % en 1985. Par rapport aux dépenses de l'Etat, les charges de la Caisse, qui, en 1985, représentaient 9,6 % des dépenses totales et 20,8 % des dépenses de gestion n'en représentent que, respectivement, 1,8 % et 3,7 % en 2005.

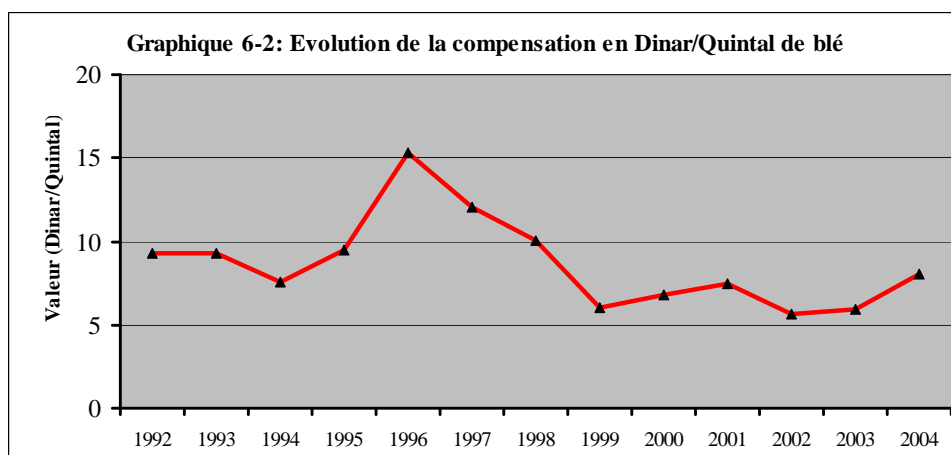


Source : nos calculs à partir des « Annuaire Statistiques » de l'INS

Ce résultat, en apparence remarquable, a pu être réalisé grâce à plusieurs réformes qui visent l'assainissement de la Caisse et la réduction de son poids budgétaire, et ce en adoptant une nouvelle approche en matière de compensation.

L'une des solutions proposées consiste à limiter le champ d'intervention de la Caisse en réduisant le nombre de produits concernés par la compensation. A ce propos, à l'instar des viandes (1984) et des engrais (milieu des années 90), le sucre est en-dehors du giron de la CGC depuis 2000. Ainsi, les interventions de la CGC se sont essentiellement limitées aux produits de base (céréales et huiles végétales) destinés aux couches à revenu modeste et moyen.

Parallèlement, des ajustements successifs et progressifs des prix des produits compensés ont été introduits. L'objectif étant de rapprocher les prix de ces produits des niveaux réels et tendre progressivement vers la *vérité des prix*. Ainsi, à titre d'illustration, de 15,34 dinars/quintal en 1996, la compensation du blé est passée à 8,02 dinars/quintal en 2004 (graphique 6-2). Pour l'ensemble des céréales, la politique de compensation a coûté à la Caisse plus de 176 MDT en 2004, soit l'équivalent d'environ 17,6 dinars par personne¹ contre environ 30 dinars par personne en 1989.²



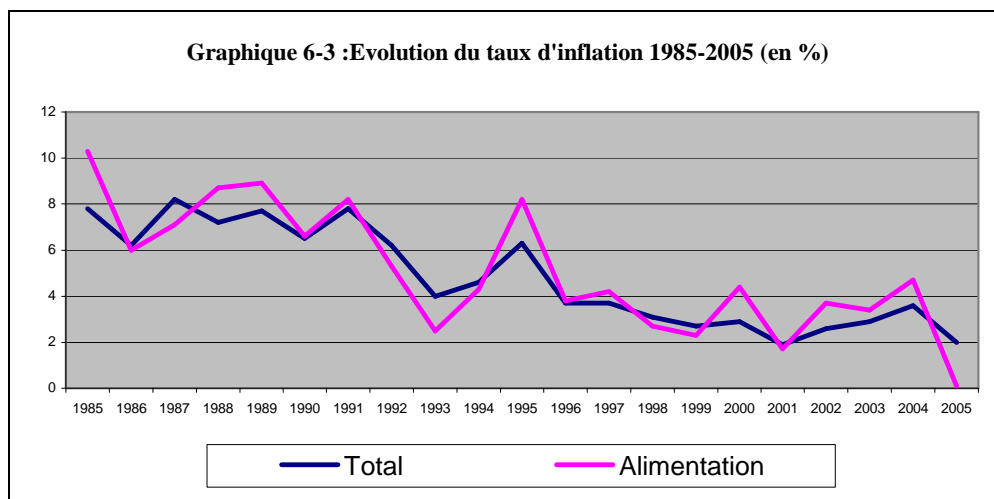
Source : CNEA 2005

De même, des mesures d'ordre qualitatif ont été prises. Il a été question, à ce niveau, de diversifier l'offre des produits compensés et de trouver des alternatives à ceux-ci dans la mesure du possible pour les commercialiser aux prix réels en vue d'alléger la pression sur les produits compensés. On peut citer dans ce sens l'expérience des huiles végétales de qualité. Il s'agit également des mesures d'assainissement et de contrôle des circuits de distribution.

¹ CNEA « Etude de la filière céréales » 2005

² Ministère de l'Agriculture « Un plan d'action pour le secteur céréalier tunisien : Rapport de la première étape » MARH, DGEDA, 1989, page 12.

Cette politique de compensation a bénéficié d'une tendance plutôt baissière des prix agricoles mondiaux ou, en cas de hausse, des augmentations modérées. De ce fait, et en dépit de la relative maîtrise de ses charges budgétaires, elle a contribué, tant soit peu, à la préservation du pouvoir d'achat des couches sociales les plus démunies. En effet, le maintien des prix des produits alimentaires compensés, a largement contribué à la maîtrise de l'inflation, en particulier durant la période 1995-2005.



Source : BCT « Rapports Annuels »

Faut-il encore préciser, qu'à l'échelle de l'ensemble du pays, les céréales représentent 16% des dépenses alimentaires qui eux même représente 34,8 % des dépenses globales. Si l'on considère l'ensemble des produits alimentaires subventionnés (céréales, huiles végétales, lait), les dépenses qui leur sont affectées représentent 29 % des dépenses alimentaires et 10 % des dépenses totales.³ En milieu rural, la part des dépenses consacrées aux céréales avoisine 19 % des dépenses alimentaires et 8 % des dépenses globales. De même, les dépenses consacrées à l'ensemble des produits subventionnés représentent 31 % des dépenses alimentaires et 13 % des dépenses totales.⁴

Par ailleurs, pour les personnes dont les dépenses annuelles ne dépassent pas 400 dinars, les produits alimentaires subventionnés représentent environ 46 % (33% pour les céréales) des dépenses alimentaires et 17% des dépenses globales. Les dépenses sur les produits alimentaires subventionnés représentent aussi plus de 41 % (27,8 % pour les céréales) des dépenses alimentaires et 12,5 % des dépenses globales de la population dont les dépenses annuelles sont comprises entre 400 et 600 Dinars.⁵

³ Données de l'INS « Enquête sur la consommation des ménages 2005 »

⁴ Idem

⁵ Idem

1-2- Flambée des prix et problématique de la CGC

Depuis quelques années la flambée des cours mondiaux de certaines matières premières, produits agricoles et intrants des productions industrielle et agricole, se poursuit à un rythme crescendo. Cette hausse est imputable à plusieurs facteurs dont l'augmentation de la demande des produits précités à l'échelle mondiale. De même, la baisse de l'offre de matières premières, la flambée des prix des hydrocarbures accompagnée d'une progression des coûts de production et du transport, l'utilisation de certaines matières premières pour l'extraction de biocarburants à l'instar de la canne à sucre, du blé et des huiles végétales, ce qui a entraîné une réduction des stocks régulateurs mondiaux en ces produits et l'accroissement excessif de leurs prix.

Les effets de la flambée des cours internationaux des produits alimentaires de base sont plus prononcés en Tunisie, où la nourriture céréalière est à base de blé, que dans les autres régions où elle est à base de riz ou de maïs. La raison en est que c'est cette denrée qui a vu son prix s'accroître de la manière la plus spectaculaire.

En effet, entre 2005 et le début de cette année 2008, les prix à l'importation ont été multipliés par 3,69 pour le blé dur, par 2,56 pour le blé tendre et par 2,4 pour l'orge. Quant aux huiles végétales, entièrement importées, leur coût moyen à l'importation est passé de 944 dinars par tonne en 2005 à 1200 dinars par tonne en 2007, soit une augmentation de l'ordre de 27%.

**Tableau6 -2 : Evolution des prix à l'importation des céréales
(En dinars/quintal)**

	Blé dur	Blé tendre	Orge
2004	26,3	22,8	15,6
2005	22,6	19,8	20,1
2006	36,1	22,9	22,2
2007	54,9	36,0	33,8
2008*	83,4	50,7	48,1

* Janvier - Février 2008

Source : Ministère de l'Agriculture et INS

Face au rythme de la hausse sans cesse accrue des cours mondiaux, les dépenses de compensation devraient atteindre, pour les céréales, 433 millions de dinars en 2007 contre 240 millions de dinars en 2006. S'agissant de l'huile végétale, ces dépenses passeraient à plus de 100 millions de dinars contre 69 millions de dinars en 2006. Ainsi, la hausse brutale des cours de ces produits agricoles et l'absorption du choc par la compensation ont donné lieu à une augmentation rapide de l'intervention de la Caisse dont le montant a atteint près de 600 MD en 2007 contre 321 MD en 2006 et 243 MD en 2005.

Tableau 6- 3 : Evolution des dépenses de la CGC 2006-2008

	2006		2007		2008*	
	En MD	En %	En MD	En %	En MD	En %
Céréales	239,5	74,5	433,0	75,8	862,2	84,0
Huiles végétales	69,0	21,5	126,6	22,2	156,7	15,3
Autres	12,9	4,0	11,4	2,0	6,7	0,7
Total	321,4	100,0	571	100,0	1026	100

* données provisoires pour 2008

Source : BCT « Rapport Annuel 2007 » et « Budget économique 2008 »

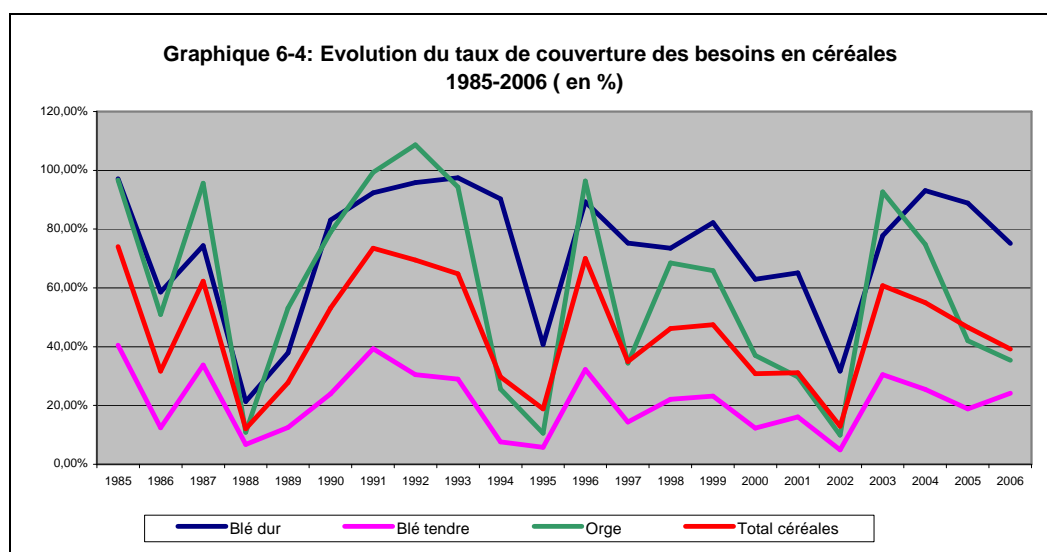
La poursuite de la flambée des cours et leur absorption par la même Caisse devraient faire passer ce montant à 780 MD, soit 1,43% du PIB, comme prévu par le budget de l'Etat pour l'année 2008. Mais il s'avère que c'est insuffisant et l'enveloppe sera dépassée de quelques 300 MD, pour se situer autour de 1026 MD, dont 862 MD seront réservés aux seules céréales. Et si cet effort de compensation a absorber l'année dernière quelque 1,3 % du PIB, cette année ce ratio devrait monter à 2,5 %, soit un taux correspondant à celui de la fin des années 1970-début des années 1980.

Toutefois, si l'augmentation spectaculaire des charges de la Caisse Générale de Compensation semble être directement liée à la flambée des cours mondiaux, elle trouve son origine dans la situation de dépendance alimentaire que connaît la Tunisie, tout particulièrement en ce qui concerne les produits alimentaires de base. En effet, si les dépenses de compensation sont liées aux prix à l'importation des produits subventionnés, elles dépendent également des quantités admises à la compensation. Celles-ci se trouvent, en grande partie, déterminées par les quantités importées et, donc en dernière instance, de la capacité de la production intérieure à satisfaire la consommation de la population.

Pour les céréales, bien qu'elle décline depuis 1980, la consommation par an et par habitant reste relativement importante. L'enquête sur la consommation des ménages effectuée en l'an 2000 estime la consommation des céréales par habitant à 180,4 Kg. Le blé dur représente 50,7% de la consommation totale, le blé tendre 40,4% et les autres céréales y compris l'orge et le riz ne représentent que 8,9%. Selon la même enquête, la consommation par habitant se situe dans une fourchette allant de 161,5 kg par habitant dans le milieu urbain à environ 212,4 Kg par habitant dans le milieu rural. Comparée à une moyenne mondiale de l'ordre de 67 Kg par personne la consommation de blé par personne en Tunisie est l'une des plus importantes dans le monde. Par ailleurs, cette diminution de la consommation par habitant n'a pas suffi pour contrebalancer l'effet de l'accroissement de la population. La consommation globale étant toujours croissante allant de 1,36 à 1,75 Millions de Tonnes entre 1980 et 2005⁶.

⁶ CNEA « Etude de la filière de céréales » 2005

Face à cet accroissement de la consommation globale en céréales, la production locale demeure insuffisante. L'analyse de l'évolution de la production et des importations des céréales, pour la période allant de 1985 à 2006, montre un accroissement des importations au taux annuel moyen de 3,5% plus important que le taux d'accroissement de la production estimé à 2,3%. Durant la même période, bien que le rythme d'accroissement moyen de la production était supérieure à celui de la population (2,3% contre 1,7%), le taux de couverture des besoins du pays par la production locale reste cantonné au niveau de 50% avec des variations très liées aux conditions climatiques comme le montre le graphique suivant :



Source : Ministère de l'Agriculture « *Annuaire des Statistiques Agricoles* » plus nos calculs

Notons aussi que, compte tenu des caractéristiques de la production locale qui est dominée par le blé dur et des besoins du pays en différents blés, les taux de couverture diffèrent d'une céréale à l'autre. Sur la période 1985-2006, les taux moyens de couverture pour le blé dur, l'orge et le blé tendre s'élèvent respectivement à 72%, 58% et 21%. Toutefois ces taux restent variables d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie.

Quant aux huiles végétales entièrement importées, la consommation est de l'ordre de 175.000 tonnes par an. Entre 1985 et 2007, les importations de cette denrée ont augmenté avec un taux annuel moyen de 5,4 %. Ce recours de plus en plus intense à l'importation des huiles végétales est, comme nous l'avons déjà expliqué, la conséquence du déclin de la consommation de l'huile d'olive au profit de l'huile de soja ou de tournesol, ce qui est une aberration pour un pays grand producteur et exportateur d'huile d'olive, avec des années de surproduction et de mévente.

En effet, entre 2004 et 2007, les importations des céréales sont passées de 1972 à 2425 milles tonnes, soit un accroissement de près de 25 %. Durant la même période, les importations des huiles végétales sont passées de 256 à 360 milles tonnes, soit un accroissement d'environ 40 %. Cet accroissement des quantités importées des céréales et des huiles végétales, est venu ainsi renforcer l'impact de la flambée des cours mondiaux sur les dépenses de la Caisse Générale de Compensation.

Par ailleurs, et face à cette flambée des cours mondiaux des produits de base, outre l'absorption partielle du choc à travers la subvention aux produits en question, la politique mise en oeuvre s'est déclinée en trois grandes orientations. La première de ces orientations consiste en une revalorisation des prix à la production.

Pendant de nombreuses années, les prix à la production des céréales n'ont pas connu de revalorisation. Il faut attendre 2005 pour assister à une augmentation de un dinar par quintal pour tous les produits céréaliers (soit, en pourcentage, à peine 4 %) après leur stagnation durant cinq années successives. La revalorisation suivante aura lieu en 2007, mais elle est de faible ampleur par rapport à l'évolution des cours mondiaux. La revalorisation remarquable concernera l'année en cours. Elle se fera en deux temps, un premier pour annoncer l'augmentation des prix à la production, la seconde pour annoncer l'octroi d'une prime exceptionnelle pour la saison au titre de la « prompte livraison » de la récolte aux structures de collecte de l'Office des Céréales à hauteur de 15 dinars par quintal pour le blé dur, 10 dinars pour le blé tendre et 10 dinars pour l'orge.

Tableau 6- 4 : Evolution des prix à la production des céréales 2004-2008
(En dinars/quintal)

	Blé dur	Blé tendre	Orge
2004	29,5	26,0	17,0
2005	30,5	27,0	18,0
2006	30,5	27,0	18,0
2007	32,8	28,5	20,0
2008*	55,0	45,0	40,0

* deux premiers mois

Source : INS « *Annuaire statistiques* » et « *Bulletins mensuels* »

Cette revalorisation, qui peut apparaître spectaculaire car elle est supérieure à 50 % pour toutes les céréales et atteint même 100 % pour l'orge, vise l'encouragement à la production locale en vue d'atteindre l'autosuffisance en céréales. Elle est cependant faible au regard des prix à la production qui demeurent beaucoup plus bas que ceux à l'importation. Par ailleurs, l'effet positif attendu d'une telle revalorisation sur la production locale peut être contrecarré par l'augmentation des coûts de production concomitante à la même flambée des cours mondiaux, notamment ceux des hydrocarbures.

La deuxième orientation concerne la limitation des produits subventionnés et l'activation des mécanismes de contrôle à tous les niveaux. Ainsi, le Ministère du Commerce aurait finalement réussi à sortir le lait du giron d'intervention de la Caisse Générale de Compensation, selon les informations données par le ministre à la Chambre des Conseillers le 14 mai 2008.⁷ Quant à l'huile végétale, appelé, à moyen terme, à quitter le cercle des produits subventionnés, il est question d'ouvrir le marché au secteur privé, et suspendre l'application des tarifs douaniers sur les huiles importées sous forme brute, outre la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les huiles traitées. S'agissant de l'orge, dont la valeur de subvention est estimée à 153 millions de dinars, les objectifs tracés visent à en réduire progressivement la subvention, et à libéraliser l'importation et les prix en juin 2008.

Parallèlement, les opérations de contrôle et d'inspection économiques seront accentuées. Ainsi, pour ce qui est de la subvention accordée à la farine de pain, les boulangeries opérationnelles recensées, dont le nombre s'élève à 2239, disposent désormais d'une carte d'approvisionnement, depuis le début du mois de mai 2008. Une carte sans laquelle elles ne pourront plus s'approvisionner en profitant des produits subventionnés.

Enfin, une troisième orientation, consistant à répercuter sur les prix à la consommation une partie de la facture. Ainsi, après des années de stabilité, des augmentations de prix des produits céréaliers sont annoncées le 12 août 2007 : 60 millimes par kg du couscous et des pâtes alimentaires, de 25 et de 30 millimes du kg de semoule et de macaroni, réduction de 50 grammes du poids du pain et de 30 grammes de la baguette. L'huile de graine connaît un mouvement similaire et il en est de même du lait et des produits laitiers. D'autres augmentations embrassant tous ces produits surviendront en 2008.

Tableau 6-5 : Evolution des prix de détail des produits alimentaires de base (en millimes)

Produits	2004	2005	2006	2007	Janv-08
Couscous (1kg)	735	735	735	760	795
Farine (1kg)	510	510	510	543	560
Macaroni (1 kg)	745	745	745	770	805
Pain (500 g)*	240	240	240	240	240
Semoule (1kg)	420	420	420	433	450
Lait frais (1 litre)	667	680	700	738	800
Lait pasteurisé	750	750	750	768	900
Beurre (100gr)	455	500	500	513	600
Yaourt naturel (pièce)	220	242	242	245	245
Huile de soja (1 litre)	730	730	730	779	900

*400 g à partir d'août 2007

Source : INS, « *Annuaire des statistiques* » et « *Bulletins des statistiques mensuelles* »

⁷ La presse le 02-06-2008

Ainsi, depuis l'été 2007, les ménages tunisiens, en particulier les plus pauvres d'entre eux perçoivent une détérioration progressive et rapide de leur pouvoir d'achat. Et il ne s'agit pas seulement de perception, mais de réalité car au cours des douze mois, février 2007 à février 2008, l'indice général des prix à la consommation a augmenté de 5,7%, les produits céréaliers de 9,4 % et les produits laitiers de 14,6 %.⁸

Au total, après cet aperçu sur l'évolution des dépenses de la Caisse Générale de Compensation, il en découle qu'en dehors d'une amélioration notoire de la production et des rendements agricoles, notamment céréaliers, il devient de plus en plus difficile de maîtriser les charges de compensation. Sous l'hypothèse d'une poursuite de la flambée des prix mondiaux des produits subventionnés, les solutions proposées pour réduire certaines des dépenses de la Caisse, ne permettront pas d'éviter un accroissement effréné de ses charges. Les pressions que ces charges exercent sur le budget de l'Etat deviendront de plus en plus insoutenables.

Ainsi, instituée pour escamoter certaines contradictions du processus d'accumulation, la Caisse de Compensation est devenue elle-même sources des nouvelles contradictions. Car, ni la poursuite de la politique de compensation, ni la suppression pure et simple de la Caisse (ou la réduction de ses dépenses) ne peuvent se produire sans provoquer des distorsions économiques et / ou des perturbations sociales.

La poursuite de la politique de compensation, bien qu'elle permet de maîtriser l'inflation interne et surtout importée, ne peut se produire sans générer des graves tensions sur le budget de l'Etat. Autrement dit, au-delà d'un certain seuil, les dépenses de la caisse de compensation deviennent incompatibles avec l'objectif de maintenir le déficit budgétaire à un niveau tolérable. Faute de ressource de financement, la CGC ne peut être maintenue indéfiniment.

La suppression pure et simple de la CGC, par un retour à la « *vérité des prix* », se traduirait par une détérioration importante du pouvoir d'achat des populations défavorisées. Elle ne peut donc se produire sans provoquer des perturbations sociales qui risquent de remettre en cause la cohésion de la société dans son ensemble.

2- Le Programme de Développement Rural Intégré

Plusieurs programmes spécifiques d'aide économique et sociale sont mis en œuvre par l'Etat au profit des régions et des populations défavorisées. En dépit de la diversité de ces programmes, notre analyse se limite au Programme de Développement Rural Intégré, le plus orienté vers les petites exploitations agricoles.

⁸ INS « Bulletin des statistiques mensuelles » Février 2008

2-1 : Du développement rural au développement rural intégré

Relativement anciennes en Tunisie, les actions de développement rural ont pris des formes diverses. Durant les premières années d'indépendance, ces actions prenaient pour l'essentiel un caractère ponctuel. Il en est ainsi de chantiers de « *lutte contre le sous-développement* » conçues comme mesure d'urgence de lutte contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté.

Au cours des 70 les déséquilibres régionaux, notamment entre le milieu rural et le milieu urbain, se sont accentués. Cette situation étant le résultat de l'héritage historique, mais aussi des politiques et des choix de développement accordant une place secondaire à l'agriculture.

C'est ainsi que cette période a vu l'émergence des premiers programmes s'intéressant au développement régional et à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées notamment en milieu rural. Les différentes versions de ces programmes régionaux de développement ont ainsi comporté des composantes de soutien à l'emploi et à la création des sources de revenu.

Le premier programme mis en œuvre fut le « *Programme de Développement Rural (PDR)* ». Institué en juin 1973, ce programme visait deux objectifs essentiels : la création et la consolidation des nouveaux emplois et l'amélioration des conditions de vie de populations déshéritées.

Toutefois, ce programme a été en particulier handicapé par la faiblesse relative des fonds alloués à la création et la consolidation d'emplois mais aussi par les difficultés rencontrées par les gouvernorats dans l'identification des projets générateurs d'emplois permanents. Ces difficultés proviennent de l'absence d'un schéma régional de développement dans le cadre duquel s'intègrent les diverses actions entreprises.⁹ De ce fait, le PDR a eu peu d'impact sur l'amélioration effective et permanente du revenu de l'écrasante majorité des paysans et par là sur leur maintien et leur stabilisation dans les campagnes.

Le Programme Régional de Développement (PRD) mis en place en 1987 est une émanation du Programme de Développement Rural et d'autres programmes tel que la Famille Productive, le Fonds d'Action Conjoncturel de l'Emploi et le Programme d'emploi de jeunes. Les interventions du PRD ciblent les populations défavorisées des régions rurales, urbaines et périurbaines dans les domaines de la formation, de la création et de la

⁹ Ministère de Plan et des Finances « Note d'évaluation du programme de développement rural 1973-1979 » Juillet 1980

consolidation des postes d'emploi et de l'amélioration des conditions de vie. L'enveloppe annuelle consacrée est de l'ordre de 6 MDT touchant environ 13000 bénéficiaires.

Cependant, les études d'évaluation du PDR aboutissent à un bilan mitigé. Si, au moment de sa création, le PDR constituait l'unique mécanisme de micro-crédits en faveur des populations défavorisées, les emplois créés ou consolidés par son intermédiaire se révèlent précaires et volatiles. Les enquêtes de suivi ont montré d'une part un impact limité en matière de création d'emploi et d'autre part la prédominance des actions de nature profondément sociales et de lutte contre la pauvreté par rapport aux actions de soutien effectif à l'emploi.¹⁰

Au total cette politique de développement rural qui avait pour objectif principal de corriger les distorsions induites par le modèle de développement n'a pas réussi à réduire les déséquilibres ni à enrayer l'exode rural qui prend des proportions assez inquiétantes. Cet échec est en grande partie attribué à l'approche « *descendante* » qui caractérisait les projets de développement mis en œuvre. La politique menée tout au long de cette période, peut être qualifiée de politique de « *développement rural administré* », n'accordant qu'une faible place aux populations dans l'identification des contraintes de développement et dans le choix et la mise en œuvre des projets¹¹.

Par ailleurs, l'aggravation, au milieu des années 80, des déséquilibres entre régions et entre secteurs, a alimenté les réflexions sur la nécessité de définir une politique de développement rural « *plus cohérente et plus complète qui prend en compte à la fois la complexité du développement, la relation entre le développement du milieu rural et celui de l'armature urbaine et surtout de relativiser la place de l'agriculture dans le développement des espaces ruraux* »¹². Ces réflexions ont donné naissance au Programme de Développement Rural Intégré (PDRI).

Le PDRI est un programme d'investissement public pour la promotion du cadre et des niveaux de vie des zones rurales les plus défavorisées. L'objectif principal étant d'assurer une redistribution de l'effort d'investissement en matière d'infrastructure sociale et économique au profit des zones les moins pourvues. Par rapport aux programmes précédents, qui avaient retenu principalement une approche sociale à court terme, le PDRI marque un changement d'orientation avec un recours à l'investissement, au niveau de la petite exploitation, permettant un développement durable. Ce changement d'orientation

¹⁰ Voir à titre d'exemple : Ministère de Développement Economique et PNUD « Evaluation du programme régional de développement 1987-1996 ». Août 1999

¹¹ Elloumi, M. « Les politiques de développement rural en Tunisie : Acquis et perspectives » Options Méditerranéennes, Série. A / n°71, 2006, pp 55-65

¹² Idem

apparaît, tout particulièrement, dans la mise en place d'une institution nouvelle, le FODERI, orientée vers les petites exploitations ou catégories sociales qui n'avaient pas été touchées par les crédits.

Ce programme vise l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations dans les régions rurales défavorisées. Toutefois, en accordant la priorité aux activités productives dans les zones rurales présentant des potentialités de développement, il cherche à se distinguer du PRD en essayant de doter ses interventions d'un caractère moins ponctuel et moins dispersé. De ce fait, le PDRI entreprend non seulement l'installation de l'infrastructure mais également la promotion d'activités agricoles productives, des petits métiers et de la pêche.

Depuis sa mise en oeuvre, le PDRI a connu deux générations. La première génération a été élaborée et mise en œuvre dès 1984 dans un contexte caractérisé par « *la réduction des réserves budgétaires, l'accroissement de la dette extérieure, la nécessité d'un usage plus rationnelle des fonds publics, la prise de conscience des limites des politiques de transfert et la nécessité d'un équilibre du développement des régions* »¹³. Tout au long de la décennie allant de 1984 à 1994, cette première génération de PDRI a constitué la principale forme d'intervention dans le monde rural. Ces actions ont intéressé 217 zones d'intervention réparties sur tout le territoire et ont touché environ 37000 bénéficiaires directs et 830 bénéficiaires indirects, avec un coût global de 355,8 MD. Par ailleurs, et dans le but d'améliorer la rentabilité et la pérennité de certains projets de la première génération, des mesures de consolidation des projets ont été mises en œuvre. Les montants alloués s'élèvent à 25,4 MD.

L'étude d'évaluation a appuyé la nécessité de mettre en œuvre une deuxième génération pour soutenir la petite exploitation qui évolue dans un contexte de libéralisation des échanges et de marchés et l'allégement progressif du système de subvention à la production.

La deuxième génération a été lancée en 1993 tenant compte des renseignements et des résultats d'évaluation de la première génération. Elle compte 109 projets touchant environ 14000 bénéficiaires directs et 800 bénéficiaires indirects pour un montant d'investissement de 266,5 MD. Les objectifs de la première génération ont été maintenus tout en insistant sur les points suivants : La génération d'un comportement participatif qui incite les bénéficiaires à se prendre en charge, le rééquilibrage régional, l'insertion du PDRI dans les plans régionaux et la protection des ressources naturelles.

¹³ FAO « Tunisie : Évaluation du programme de développement rural intégré ». Rapport d'évaluation, 1993.

2-2 : Le PDRI : Réalisation et perspectives

Les interventions du PDRI dans les zones rurales défavorisées concernent les actions productives et les actions d'amélioration des conditions de vie et d'infrastructure de base. Il n'est pas dans notre intention d'analyser tous les aspects de ce programme. Cependant, les réalisations faites dans le cadre du PDRI¹⁴ nous permettent quelques commentaires.

Les actions productives ont ciblé une population globale d'environ 17557 bénéficiaires. Celles du PDRI de deuxième génération ont touché 13857 bénéficiaires dont 12325, soit 89 %, ont bénéficié de projets agricoles. Les aménagements hydrauliques, l'arboriculture et l'élevage représentent l'essentiel de l'enveloppe réservée aux actions productives.

En terme de réalisations physiques, les interventions du PDRI ont permis en particulier l'aménagement de 8280 ha de PPI, la création de 2430 et l'aménagement et l'équipement de 3959 puits de surface et la plantation de 63600 ha d'arboriculture en sec et 2443 ha d'arboriculture en irrigué. Ces interventions ont permis également la création de 14522 ha de parcours collectifs et l'acquisition de 6067 têtes bovines et 167577 têtes ovines et caprines.

Quant aux actions d'amélioration des conditions de vie et d'infrastructure de base, celles-ci ont concerné en particulier, l'aménagement des pistes rurales, l'électrification rurale et l'adduction d'eau potable. Dans ce domaine, les réalisations ont permis la création et l'aménagement de 2341 km de pistes rurales, l'électrification des zones rurales au profit de 27 375 habitants et l'adduction d'eau potable au profit de 78808 bénéficiaires.

Selon l'approche du PDRI, et contrairement aux programmes précédents, les interventions dans les zones rurales défavorisées devraient accorder la priorité aux actions productives génératrices de revenus et d'emploi. De ce fait, sur une enveloppe totale d'environ 622,3 MD, les actions productives ont absorbé 329,9 MD, soit 53 %, contre 268,8 MD, soit 43%, pour les actions d'amélioration des conditions de vie et d'infrastructure de base. Le tableau suivant illustre la répartition de l'enveloppe totale du PDRI entre ses différentes composantes :

¹⁴ Sauf indication contraire, les données statistiques concernant le PDRI se réfèrent à / : Ministère du développement et de la coopération internationale / CGDR « Etude d'évaluation ex-post du programme de développement rural intégré (deuxième génération) » CGDR/COMETE engineering, Phase 1 Evaluation du programme, Partie 1 Bilan global, Rapport définitif, Juin 2005.

Tableau 6-6 : Composantes du Programme de Développement Rural Intégré

Composantes	PDRI 1 ^{er} génération		PDRI 2 ^{ème} génération		Total	
	En 1000 DT	En %	En 1000 DT	En %	En 1000 DT	En %
Actions productives	196681	55,3	133200	50,0	329881	53,0
• Agriculture	167140	47,0	124200	46,6	291340	46,8
• Pêche	22750	6,4	2600	1,0	25350	4,1
• Petits métiers	6791	1,9	6400	2,4	13191	2,1
Amélioration des conditions de vie	147405	41,1	121400	45,5	268805	43,2
Etudes et fonctionnement	11700	3,3	11900	4,5	23600	3,8
Total	355786	100,0	266500	100,0	622286	100,0

Source : CGDR *op.cit* 2005 plus nos calculs

Toutefois, avec 43% de l'enveloppe totale, les actions d'amélioration des conditions de vie et d'infrastructure de base occupent encore une place importante. D'autant plus que cette même composante fait partie intégrante d'autres programmes de développement ou de lutte contre la pauvreté. Il en est à titre d'illustration du Fonds National de Solidarité (FNS), créée en 1993 et qui intervient essentiellement dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées. Depuis sa création et jusqu'à fin 2004, les interventions du FNS ont porté sur une enveloppe globale de plus de 724 MD consacrés à hauteur de 88 % aux projets d'infrastructure de base. En effet, malgré les réalisations, la situation du milieu rural accuse encore un retard assez important en termes d'équipement et de conditions de vie par rapport au milieu urbain et beaucoup reste encore à faire.

Par ailleurs, entre les deux générations du PDRI, la part des actions productives a régressé, passant de 55,3 à 53 % alors que celle des actions d'amélioration des conditions de vie a enregistré une augmentation, passant de 41,1 à 43,2 %. Une telle évolution peut être attribuée soit à un ajustement au profit des actions d'amélioration des conditions de vie, soit aux difficultés que rencontre la réalisation de certaines actions productives, conformément aux prévisions initiales. Une analyse comparative des prévisions et des réalisations du programme nous permet, à ce propos, d'avancer quelques éléments d'explication.

Tableau 6-7 : Prévisions et réalisations financières du PDRI 2^{ème} génération

Composantes	Initial (1000 DT)	Réalisation (1000 DT)	Taux de réalisation (En %)
Actions productives	162042	133200	82,2
Dont : Agriculture	151809	124200	81,8
Pêche	2221	2600	117,1
Petits métiers	8012	6400	79,9
Amélioration des conditions des vies	132842	121400	91,4
Dont : Pistes agricoles	76339	67400	88,3
Electrification rurale	16214	20400	125,8
Eau potable	12405	13000	104,8
Etudes et fonctionnement	30834	11900	38,6
Total	329078	266500	81,0

Source : CGDR, *op.cit*, 2005 plus nos calculs.

Ainsi, sur un coût initial de 329MD, les réalisations effectives du PDRI de deuxième génération ont atteint 226,5 MD, soit un taux de réalisation d'environ 81 %. A ce propos, il importe de signaler que le financement de la deuxième génération du PDRI est assuré à raison de 57 % par des prêts accordés par des bailleurs de fonds internationaux (BAD, FADES, BID et AFD). Le reste, soit 43%, est assuré par des ressources intérieures (Budget de l'Etat et autofinancement). Sur des prévisions de 136,9 MD, la part du Budget de l'Etat dans le financement du PDRI 2 n'a atteint effectivement que 102 MD, soit un taux de réalisation de 74 %. Cet écart de réalisation peut être attribué aux difficultés que rencontre les finances publiques en raison de l'amenuisement des ressources propres de l'Etat, l'obligeant à comprimer ses dépenses.

Selon les composantes, le coût des actions d'amélioration des conditions de vie a atteint un niveau d'utilisation du budget programmé (91,4 %), plus proche des prévisions que celui réalisé par les actions productives (82,2 %). Toutefois, une meilleure compréhension de ces écarts nécessite que l'on se réfère également aux réalisations physiques des différentes composantes, pour lesquels des informations sont fournies par l'étude d'évaluation du CGDR.

Pour la composante « Amélioration des conditions de vie et d'infrastructure de base », bien que le taux de réalisation financière s'est situé à 91 %, les réalisations physiques ont dépassé les prévisions pour la majorité des actions. En effet, le taux de réalisation physique s'est situé à 111 % pour l'électrification rurale, 101,5 % pour l'adduction d'eau potable et 101,7 % pour les constructions collectives. Même pour la création et l'aménagement des pistes rurales, le taux de réalisation financière de 88 % n'a pas empêché d'atteindre un taux de réalisation physique de 103,3 %. On peut donc admettre que, pour cette composante, le PDRI a globalement réalisé les objectifs prévus. L'écart de réalisation financière peut être, à priori, attribué à une surestimation du coût initial pour certaines actions.

Pour les actions productives, notamment agricoles, l'étude d'évaluation du CGDR avance des taux de réalisation physique trop variables avec, pour la plupart des actions, des réalisations nettement inférieures aux prévisions initiales. Parmi les facteurs explicatifs on trouve l'augmentation des coûts unitaires de certaines actions programmées, l'inadéquation de certains projets avec les potentialités des régions d'intervention ainsi que les contraintes liées à des considérations techniques et d'intégration des projets.

Toutefois, l'étude en question n'a que sommairement évoqué les contraintes liées aux conditions climatiques, aux structures foncières et aux problèmes d'autofinancement et d'endettement des exploitants. D'ailleurs, des telles contraintes déterminantes semblent

être négligées car «lors, de la phase d'identification des projets, le dimensionnement de certaines actions, faute de temps, a précédé les enquêtes socio-économiques réalisées par les chefs de projets »¹⁵.

Comme nous l'avons déjà expliqué, la dépendance des aléas climatiques constitue une contrainte majeure pour l'agriculture tunisienne. Le risque associé aux aléas climatiques affecte non seulement la rentabilité de l'activité agricole mais aussi le comportement des exploitants en matière de choix et de conduite des cultures. Ainsi, dans le cadre du PDRI, certaines actions productives furent contrariées par la succession d'années sèches et le refus des exploitants de supporter de gros risques. C'est le cas notamment des plantations arboricoles en sec dont le taux de réalisation physique s'est situé à 59 %. Il en est également de la création et l'aménagement des puits de surface dont les réalisations ont été réduites dans certaines régions, par le tarissement de la nappe dû à la sécheresse.

Les activités productives sont également contrariées, dans la plupart des zones d'intervention, par des problèmes liés à la tenure foncière des terres (sans titres, indivision..), au morcellement excessif et à l'étroitesse des exploitations, rendant difficile la réalisation de certaines actions. En effet, si l'on considère les petites exploitations (de moins de 10 ha) qui constituent, approximativement, la cible des interventions du PDRI, les résultats de la dernière enquête structures (2005), montrent que 73 % d'entre-elles disposent d'une superficie de moins de 5 ha, 36 % ont des superficies inférieures à 2 ha et 22 % avec une superficie de moins 1 ha. On peut se demander, à ce propos, quel projet peut-on concevoir pour un paysan qui dispose d'une exploitation exiguë de moins de 2 ha ou même de moins d'1 ha, pour rentabiliser ces aides et crédits et rendre son exploitation viable.

Par ailleurs, bien que le PDRI est supposé orienter ses actions vers les petites exploitations, en particulier celles exclues du système de crédit, les critères d'identification et de choix des bénéficiaires ne semblent pas répondre à cet objectif. Ces critères ont été, en fait, établis de sorte que l'intervention du programme « *ne sera plus ciblé sur la population marginal (agriculture de subsistance) mais se concentrera plutôt sur les exploitations susceptibles d'avoir accès au crédit bancaire grâce un encadrement adéquat et à des encouragements* »¹⁶. Ainsi, outre les conditions sur l'âge, la disponibilité, la résidence et le revenu annuel de l'exploitant, les critères d'identification et de sélection des

¹⁵ CGDR, op.cit 2005, p 25

¹⁶ CGDR 2005, p 11

bénéficiaires¹⁷ intègrent l'absence de problèmes fonciers et la solvabilité de l'exploitant vis-à-vis de la banque.

Avec un tel critère, et vue l'endettement excessif des petits paysans et leur faible accès au crédit, une bonne proportion d'entre-eux se trouve, dès le départ, exclue des aides et interventions du PDRI. Selon les estimations de l'étude PACFS, 77,5% des petits exploitants qui composent la catégorie A (petites exploitations) selon la grille du FOSDAP, n'ont pas d'accès au crédit et sont considérés insolubles vis-à-vis des banques en raison de la faiblesse de leurs revenus et / ou l'imprécision de leurs titres fonciers.

En terme de création d'emploi, les activités productives individuelles des projets PDRI ont contribué à la création de 12545 emplois permanent, soit 11229 emplois dans l'agriculture et 1230 emplois dans les petits métiers. Quant aux emplois occasionnels, qui s'élèvent à 2024, ils sont répartis à raison de 754 emplois agricoles et 1234 emplois dans les petits métiers.

Pour les emplois créés dans les activités collectives, leur création résultant du programme PDRI 2 s'élève à 19595 emplois. Toutefois, il faut noter que ces emplois sont temporaires, car limité à la durée des chantiers. De ce fait, le nombre total d'emplois créés par les actions du PDRI 2 s'élève à 34 164 emplois dont 21 619, soit 63,3 % sont à caractère occasionnel. Ce qui ne constitue pas une réussite par rapport aux programmes précédents.

Au total, par ses interventions dans les zones rurales le PDRI a largement contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées. Il a également contribué à stabiliser les populations rurales à travers ses interventions permettant, surtout aux petits exploitants, d'améliorer leurs activités et leurs revenus.

Toutefois, à l'image des programmes précédents, les difficultés rencontrées dans l'identification des projets générateurs d'emplois permanents persistent encore. En adoptant une approche participative, le PDRI a tenté d'intégrer les petits exploitants dans l'identification, le choix et la mise en œuvre des projets. Cependant, les contraintes climatiques, financières et foncières, auxquelles font face ces exploitants ne leur laissent qu'une faible marge de manœuvre. De ce fait, les réalisations ont été en deçà de prévisions initiales. Par ailleurs, la tendance à l'amenuisement des ressources propre de l'Etat, pose le problème de financement et donc de la continuité d'un tel programme et, d'une façon générale, des actions de développement rural.

¹⁷ Ces critères sont arrêtés par la circulaire n° 17 du 7-03-1996 du Premier Ministre.

Section II- L'essoufflement des mécanismes d'autorégulation

Pour faire face à l'ensemble des contraintes qui leur sont imposées, les exploitations paysannes et familiales ont toujours su développer des stratégies et des mécanismes d'adaptation ou de régulation, leur permettant de se maintenir, voire même, dans certains cas, de s'assurer plus qu'une simple reproduction. En dépit de leurs diversités, ces mécanismes peuvent être classés en deux catégories : Les mécanismes d'adaptation aux inégalités des structures foncières et les mécanismes d'adaptation aux aléas climatiques.

1- Les mécanismes d'adaptation aux inégalités des structures foncières

Comme on l'a déjà expliqué, l'inégalité des structures foncières constitue une source majeure de différenciation entre les exploitants. Les petits et moyens exploitants sont en effet lésés par l'exécution de leur potentiel foncier qui explique en grande partie la faiblesse et la précarité de leurs revenus. C'est pour faire face à cette contrainte que les petits et moyens exploitants ont développé des mécanismes leur permettant de profiter des possibilités d'extension de leurs superficies et / ou d'améliorer leurs revenus. Il s'agit en particulier de l'équipement en machinisme agricole et de la pluriactivité.

1.1-Le suréquipement en machinisme agricole

Si la diffusion à grande échelle de la mécanisation doit son essor à l'investissement des exploitants en machinisme agricole, elle est également impulsée par le développement rapide du phénomène de prestation des services et donc de location du matériel agricole. C'est justement en raison de l'ampleur prise par ce phénomène de location et l'importance numérique des locataires parmi les utilisateurs des engins agricoles, soulignée par les statistiques officielles, que certains auteurs s'accordent sur le fait que derrière la location du matériel se cache un rapport spécifique d'exploitation à travers lequel les propriétaires du matériel, le plus souvent de grands exploitants, prélèvent une fraction du surtravail paysan.¹⁸

Sans entrer dans les détails de cette thèse, notons que ces auteurs s'appuient, tout d'abord, sur le constat que le nombre de petits et moyens exploitants qui font recours à la location des tracteurs est considérablement plus important que celui des grands exploitants pour conclure à l'existence d'un tel rapport d'exploitation.

A ce propos, il importe de préciser que le développement du phénomène de location du matériel agricole a été surtout impulsé par la création d'une structure, en l'occurrence la Société Nationale de Motoculture (SONAM), totalement spécialisée dans la prestation du

¹⁸ Voir en particulier : Bedoui. A op.cit 1989, Ben Romdhane. M. op.cit 1989 et Sethom. H. op.cit 1992.

service du machinisme agricole aux exploitants non équipés. Par ailleurs, les offices de mise en valeur agricoles, chargés de la gestion des ressources en eau dans les périmètres publics irrigués et de l'encadrement des exploitants, disposent à leur tour de leur propre parc de machinisme agricole qu'ils destinent à la location. L'extension, par ces offices, de la formule du « crédit en nature » à ce type de prestation de service, visait en fait à encourager les exploitants à louer ces équipements. Ainsi, bien que jusqu'au milieu des années quatre vingt une proportion non négligeable des exploitants sont locataires du matériel agricole, c'est plus auprès du secteur public et non auprès d'autres exploitants que s'opère cette location.

L'existence d'un rapport d'exploitation via la location du matériel agricole est également justifié par le constat (il s'agit beaucoup plus d'une hypothèse que d'un constat) que, le rythme d'accumulation du capital technique dans l'agriculture tunisienne est, au moins jusqu'au milieu des années quatre vingt, essentiellement, si non exclusivement, généré par les grands exploitants. Ceux ci, en détenant une fraction importante du matériel agricole se trouvent alors suréquipés pour rentabiliser leurs engins à travers la location aux petits et moyens exploitants. Un constat qui, semble-t-il, est difficile à confirmer.

Il est un fait, qu'au début des années soixante, la diffusion du machinisme agricole avait un caractère très restreint et l'utilisation et encore plus l'acquisition du matériel agricole était quasi-exclusivement limitée aux très grandes exploitations. D'après l'enquête sur les structures des exploitations agricole 1961-62, la diffusion du machinisme parmi les petits et moyens exploitants était tellement limitée que la proportion de ceux qui possèdent un quelconque matériel agricole parmi les exploitants de moins vingt hectares s'établie à seulement 2,5 %. En outre pour la strate de 20 à 100 ha, bien que cette proportion soit plus élevée, elle ne dépasse guère 10 %. Enfin, la situation de la strate de 100 ha et plus, se détache nettement de celles des autres strates, avec 65 % d'exploitants propriétaires d'un matériel agricole.

Par la suite, il faut attendre jusqu'en 1984, pour qu'apparaissent les premières données statistiques de stratification du parc des tracteurs selon la taille des exploitations, et pour qu'il soit ainsi possible d'apprécier l'ampleur prise par la mécanisation, mais surtout d'apprécier la participation des différentes catégories d'exploitations à l'effort d'accumulation en machinisme agricole. Le tableau suivant synthétise la répartition des engins tracteurs tel qu'elle se dégage des données du Plan Directeur de la Mécanisation Agricole de 1986 :

Tableau 6-8 : Répartition des tracteurs selon la taille des exploitations en 1984

Taille de l'exploitation	En nombre	En %
0 à 5 ha	1350	5
5 à 10 ha	1795	6
10 à 20 ha	3545	13
20 à 50 ha	7415	26
50 à 100 ha	5635	20
100 ha et plus	8660	30
Total	28400	100

Source : Ministère de l'Agriculture. Plan Directeur de la Mécanisation 1986

Les données de ce tableau font preuve du dynamisme qui caractérise les petites et moyennes exploitations et de leur participation active à l'effort d'accumulation en capital technique. En effet, d'un niveau d'équipement négligeable à la veille de l'expérience coopérative, les petites et moyennes exploitations (celles dont la superficie est inférieure à 50 ha) deviennent propriétaires de 50 % du parc tracteurs en 1984. A l'opposé, les grandes exploitations, de 100 ha et plus, qui monopolisent presque la totalité du parc en 1961-62, n'en détiennent, en 1984, que 30 %. Ainsi, il est fondé de considérer que les petites et moyennes exploitations « qui étaient à l'écart de l'accumulation du machinisme agricole sont non seulement parvenues à y accéder mais mieux encore de part leur rythme d'équipement elles en deviennent désormais la principale source de croissance »¹⁹.

Cet engagement remarquable des petits et moyens exploitants pour l'équipement en matériel agricole a été encouragé par l'Etat par la mise en place de solutions de financement orientées spécifiquement à cette catégories d'exploitants, qui, de fait, ne sont pas directement éligibles aux crédits bancaires. La création, dès le début des années soixante-dix, des lignes de crédits spécifiques à des taux d'intérêt fortement bonifiés et des conditions d'attribution plus souples que celles exigées par les banques commerciales, a largement favorisé l'équipement de ces exploitants en machinisme agricole. D'autant plus que, l'arrivée sur le marché des engins de faible et de moyenne puissance (tracteurs de puissance inférieure à 75 CV) qui s'avèrent appropriés aux besoins d'une petite exploitation et dont les prix les rendant accessibles du moins aux petits et moyens exploitants relativement aisés, n'a pas tardé de démanteler la supériorité des grandes exploitations en matière d'accumulation en machinisme agricole.

Par ailleurs, le fait que les grands exploitants (disposant de 100 ha et plus), détiennent la fraction la plus importante du matériel agricole, bien qu'ils soient numériquement les moins importants, n'implique pas forcément qu'ils sont en situation de surcapacité et qu'ils sont par conséquent en mesure de pratiquer la location. A vrai dire, la question de la location du matériel agricole doit se poser en terme de comparaison entre

l'effectif des équipements existants à l'échelle de l'exploitation et les besoins propres en mécanisation.

A cet égard, les estimations se rapportant à la capacité de mécanisation des exploitants propriétaires de tracteurs selon la taille de leurs exploitations et élaborées par Akkari. T, à partir des données fournies par le Plan Directeur de la Mécanisation (1986), débouchent sur les constats suivants :

Tableau 6-9 : Répartition des tracteurs et des superficies mécanisées en propriété selon la taille des exploitations en 1984

Taille de l'exploitation	Nombre de tracteurs	Superficie (Ha)	Superficie par tracteur (Ha)
0 à 5 ha	1350	3682	3
5 à 10 ha	1795	14374	8
10 à 20 ha	3545	45830	13
20 à 50 ha	7415	181998	25
50 à 100 ha	5635	216663	39
100 ha et plus	8660	499280	58
Total	28350	961797	34

Source : Akkari .T. op.cit 2007, p 59

Tout d'abord, il apparaît que la capacité de mécanisation est telle que la superficie par tracteur dans ces exploitations est positivement corrélée avec la taille des strates. Ainsi de 3 hectares par tracteur chez les exploitations de moins cinq hectares, ce ratio passe à 58 hectares par tracteur pour celles supérieures à 100 ha. Ce qui signifie que la capacité de mécanisation chez les exploitants propriétaires des tracteurs est d'autant plus faible que le potentiel foncier qu'ils détiennent gagne de consistance.

De plus, sur la base d'une capacité de mécanisation estimée à une moyenne d'environ cent hectares par tracteur, il en découle que pour toutes les strates de taille, les exploitants propriétaires sont en moyenne en surcapacité par rapport à leurs propres besoins. Ce qui traduit finalement une situation de suréquipement en machinisme agricole qui, apparaît beaucoup plus prononcée chez les petits et moyens exploitants.

Eu égard à la taille de leur exploitations et la faiblesse de leurs moyens financiers, l'engagement des petites et moyennes exploitants dans une logique de suréquipement peut, a première vue, paraître paradoxal. En réalité, il s'agit là d'une forme d'adaptation déployée par ces exploitants face à l'extrême inégalité des structures agraires et, d'une manière générale, les contraintes que la logique d'accumulation leur impose.

Tout d'abord faut-il signaler que le recours à la mécanisation permet en soi la libération du travail familial dont la réallocation à d'autres activités de production ou l'emploi salarié est de nature à renforcer les bases de subsistance des exploitants agricoles.

¹⁹ Akkari. T op.cit 2007, p 39

Au delà, deux alternatives se présentent et qui permettent aux exploitants de valoriser leur excédents en matériel agricole :

La première réside dans la valorisation des équipements à travers leur location aux exploitants non propriétaires qui, offre à la main d'œuvre familiale la possibilité de valoriser une fraction de son temps de travail tout en évitant les contraintes imposées par un rapport salarial direct.

La deuxième alternative réside dans l'élargissement de l'exploitation par le recours à la location de parcelles ou d'exploitations entières. Cette alternative permet d'augmenter la surface travaillée par unité de main-d'œuvre familiale et d'atténuer ainsi la contrainte imposée par l'inégalité des structures foncières.

A ce propos, l'analyse de R. Khaldi ²⁰ de la mécanisation des exploitations céréalières dans la région de Zaghuan, et tout en relevant le phénomène de suréquipement chez les petits et moyens exploitants, a noté la présence d'une tendance particulièrement prononcée des exploitations en suréquipement en tracteurs à agrandir les surfaces agricoles travaillées dont ils disposent, et ce soit par un recours à la location de parcelles soit en passant des contrats d'association avec d'autres exploitants.

Par ailleurs, et à travers l'analyse de l'évolution des modes de faire valoir dans l'agriculture tunisienne, T.Akkari²¹, est parvenu à dégager des indices permettant d'expliquer la logique de suréquipement en machinisme agricole présente chez les petits et moyens exploitations. En effet, avec la diffusion (quoique relativement limitée) du mode de faire valoir indirect, « *une tendance lourde semble se dessiner. D'un côté les micro-exploitations et les grandes exploitations sont plutôt pourvoyeuses des terres, d'un autre côté les moyennes exploitations sont quant à elles demandeuses des terres* »²². Cette tendance est certainement à mettre en relation avec la logique qui caractérise l'accumulation en machinisme agricole car, c'est justement les petits et moyens exploitants en suréquipement qui nourrissent l'essentiel de la demande des terres en faire valoir indirect.

En effet, selon le même auteur, la possession d'un matériel agricole, en particulier du tracteur qui constitue le principal instrument du travail de la terre, facilite l'accès des petits et moyens exploitants aux parcelles offertes à la location ou à l'association. Elle permet en particulier à ces exploitants d'acquérir davantage de maîtrise sur la négociation

²⁰Khaldi. R « la mécanisation dans les exploitations céréalières dans la région de Zaghuan ». In « Les systèmes de production dans le semi-aride. Première approche de la dynamique des exploitations dans la région de Zaghuan ». Annales de l'INRAT. Vol 59, 1986. Cité par Akkari T op.cit 2007

²¹ Akkari. T op.cit 2007.

²² Idem p 82-83

des règles de partage des coûts et du produit qui régissent les contrats de mode de faire valoir indirecte notamment face aux propriétaires absentéistes.

Enfin, il importe de préciser que, si pour certains grands exploitants le mode de faire valoir indirect (location ou association) constitue une forme de valorisation de leurs terres compatible avec leur absentéisme et le parcellement de leur patrimoine foncier, pour les micro-exploitations, c'est plutôt leur incapacité financière à s'agrandir qui les obligent à céder leurs terres.

En somme, à travers le suréquipement en machinisme agricole, les petits et moyens exploitants, lésés par l'exiguïté de leur potentiel foncier, se sont dotés d'un moyen qui leur a permis d'altérer, au moins partiellement, l'assujettissement dont ils font l'objet dans le cadre du modèle global d'accumulation. En effet l'inégalité des structures foncière est de nature à condamner les petits et moyens exploitants à se reproduire dans la précarité ou alors les pousser à abandonner leur activité de production contre le statut de salarié. A ce niveau, les revenus procurés par la location du matériel agricole et les possibilités qu'offre sa possession pour élargir les surfaces travaillées ont certainement contribué à renforcer les bases de subsistances des ces exploitants et parfois même leur assurer plus qu'une simple reproduction.

Toutefois, ce mécanisme d'adaptation ou de régulation, est d'autant plus fragile que l'amenuisement des sources de financement public a suffi pour que les petits et moyens exploitants qui étaient pourtant au centre de la dynamique d'accumulation du capital technique, durant les années soixante dix et quatre vingt, se trouvent de plus en plus dans l'incapacité de faire face aux exigences de renouvellement de leurs équipements.

Comme il est déjà expliqué, la suppression des aides et des subventions auparavant accordées à l'activité agricole et la forte hausse des prix du matériel agricole pour l'essentiel importé, ont fait que le rythme d'équipement des exploitations en matériel agricole s'est considérablement ralenti, surtout à partir du milieu des années 1980, pour laisser la place à une longue phase de désinvestissement. Ainsi, de 46% en 1980, la part de la mécanisation dans l'effort d'investissement des exploitants est passée à 26% environ en 1990, pour ne représenter qu'à peine 18 % en 2005.

Quoique à des degrés différents, l'essoufflement de l'investissement en matériel agricole semble toucher l'ensemble des exploitants agricoles, toutes catégories confondues, comme le montre les données des Enquêtes sur les Structures des Exploitations Agricoles. Les données du tableau ci-après, montrent, tout d'abord, que l'investissement des exploitants en machinisme agricole a, dans l'ensemble, enregistré une perte d'importance notable aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs. Entre 1994-1995 et 2004-2005,

le nombre d'exploitants ayant investi en matériel agricole est passé de 20700 à 14176 soit en terme de proportion de 4,5 % à 2,7 %.

Tableau 6-10 : Proportion des exploitants ayant investi en matériel agricole selon la taille de l'exploitation en 1994-95 et 2004-05

Taille de l'exploitation	1994-1995			2004-2005		
	Total Exploitants (1)	Ayant investi en matériel agricole (2)	(2)/(1) en %	Total Exploitants (1)	Ayant investi en matériel agricole (2)	(2)/(1) en %
0 à 5 ha	249900	5200	2,1	280444	3686	1,3
5 à 10 ha	92000	3200	3,5	109303	2358	2,1
10 à 20 ha	70800	4100	5,6	71386	2616	3,7
20 à 50 ha	44100	4500	10,2	40747	2667	6,6
50 à 100 ha	9900	1700	17,2	9762	1384	15,1
100 ha et plus	4300	2000	46,5	4207	1466	44,8
Total	470900	20700	4,5	515850	14176	2,7

Source : Ministère de l'Agriculture, plus nos calculs

En considérant la stratification des exploitations par taille, des disparités plus ou moins importantes sont à noter, et il semble que l'essoufflement de l'investissement en matériel agricole est plus prononcé chez les petits et moyens exploitants. En effet, pour cette catégorie d'exploitants (grosso modo dont la superficie est inférieure à 50 ha) la proportion des exploitants ayant investi en machinisme agricole est passée de 3,7 % en 1994-1995 à 2,2 % en 2004-2005, soit une perte d'importance de près de 40 %. Durant la même période, cette proportion est passée de 17,2 % à 15,1 % pour les exploitations de 50 à 100 ha et de 46,5 % à 44,8 % pour celles de 100 ha et plus. Ainsi, pour ces deux dernières strates, une perte d'importance de la proportion des exploitants ayant investi en machinisme agricole est également à noter mais, cette perte reste relativement modeste pour les exploitations de 50 à 100 ha (13 %) et peu significative pour les exploitations de 100 ha et plus (4 %).

Comme conséquence de cet essoufflement de l'investissement en machinisme agricole, on assiste à une tendance au vieillissement du parc matériel agricole qui, comme il a été déjà expliqué, n'a été, en fait, qu'artificiellement gonflé par le maintien en usage des engins censés être complètement amortis sur le plan technique. Ce vieillissement du parc de matériel agricole semble toucher l'ensemble des exploitants, toutes catégories confondues, comme le montrent les données sur la répartition des tracteurs selon l'âge et la taille de l'exploitation.

Tableau 6- 11 : Répartition des tracteurs par âge et selon la taille des exploitations en 1994-95 et 2004-05 (en %)

	Enquête 1994-1995				Enquête 2004-2005			
	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 ans et plus	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 ans et plus
0- 5 ha	22,4	28,6	22,2	26,8	13,6	27,1	18,7	40,6
5- 10 ha	21,9	27,3	28,1	22,7	10,1	30,0	23,7	36,2
10- 20 ha	25,6	30,0	23,3	21,1	10,3	26,4	24,4	38,9
20- 50 ha	24,1	25,4	24,3	26,2	9,8	31,0	22,0	37,2
50- 100 ha	25,0	29,2	22,5	23,3	10,1	28,4	25,1	36,4
100 ha et plus	27,2	32,1	21,0	19,7	13,6	34,2	22,7	29,5
Total	24,8	28,7	23,4	23,1	11,2	29,9	22,8	36,1

Source : Enquêtes sur les Structures des Exploitations Agricoles 1994-95 et 2004-05 plus nos calculs

A la lecture de ce tableau il se dégagent que, dans l'ensemble, la proportion des tracteurs âgés de moins de 5 ans est passé de 25 % en 1994-95 à 11 % en 2004-05 alors que, durant la même période, cette proportion est passé de 23 à 36 % pour les tracteurs âgés de 15 ans et plus, ce qui dénote de l'incapacité des exploitants de renouveler leur équipement et donc d'une tendance au vieillissement du parc.

En considérant la stratification des exploitations par taille, les données du tableau ne font pas apparaître des disparités significatives entre les exploitants quant à leurs capacités de renouveler leur équipement. Ainsi, à titre d'illustration, pour la strate de 0 à 5 ha, avec 22,4 % des tracteurs âgés de moins de 5 ans et 27 % âgés de plus de 15 ans en 1994-1995, ces proportions passent respectivement à 13,6 % et 40,6 % en 2004-2005. La situation de la strate de 100 ha et plus n'est que légèrement différente puisque, pour cette catégorie d'exploitants, la proportion des tracteurs âgés de moins de 5 ans est passée de 27,2 à 13,6% alors que la proportion des engins âgés de plus de 15 ans est passée de 19,7 à 29,5 %

Toutefois, eu égard aux caractéristiques techniques des engins renouvelés, des indices supplémentaires peuvent être dégagés²³. Selon les données de l'Enquête Structures 2004-2005, les renouvellements ont concerné surtout les tracteurs de forte puissance (puissance supérieure à 75 CV) dont la part dans l'ensemble du parc est passée de 16 % en 1994-1995 à 27 % en 2004-2005. Par ailleurs, la part la plus importante de ces engins est détenue par les grandes exploitations et a même enregistré une augmentation. En 1994-1995, les exploitations de 50 ha et plus détiennent 49% des tracteurs d'une puissance supérieure à 75 CV, cette proportion est passé à 61 % en 2004-2005. Sous cet angle, il

²³ Faut-il préciser que, les caractéristiques techniques exprimées par la puissance d'un matériel agricole, en l'occurrence un tracteur, ne sont pas neutres en ce sens que selon sa puissance un engin est adapté à des activités déterminées et permet un niveau donné d'intensification de son utilisation. A titre d'exemple, il est difficile pour une grande exploitation pratiquant l'agriculture pluviale de se doter d'un tracteur de faible puissance pour pratiquer des labours profonds sur des larges surfaces sans rencontrer des réelles difficultés. En revanche, ce même type d'engin peut s'avérer totalement approprié pour satisfaire les besoins d'une petite exploitation.

apparaît que ce sont les grands exploitants qui, actuellement, contribuent le plus à l'effort d'accumulation en capital technique ou, à la limite, qu'ils sont le moins affectés par la tendance à l'essoufflement de l'investissement en machinisme agricole.

Certes, des informations statistiques plus détaillées et surtout régulières font défaut. Néanmoins, la flambée des prix du matériel agricole, l'accès de plus en plus limité et différencié aux sources de financement institutionnel et la tendance à la détérioration des revenus agricoles sont autant d'indicateurs qui permettent d'avancer que ce sont les petits et moyens exploitants qui sont le plus touchés par l'essoufflement de l'investissement en matériel agricole. Exclus de tout accès aux sources de financement, ces exploitants sont de plus en plus dans l'incapacité de renouveler leurs équipements avec, comme conséquence, un recours de plus en plus intense à la location pour faire face à leurs besoins en mécanisation. Toutefois, si, auparavant, cette location se faisait pour l'essentiel auprès du secteur public, ce sont des opérateurs privés qui se présentent aujourd'hui comme uniques prestataires de ce service et, c'est dans ce nouveau contexte, que les conditions d'une réelle exploitation des paysans via la location du matériel agricole semblent se réunir

1.2- Pluriactivité et diversification des sources de revenu

La pluriactivité et la diversification des sources de revenu permettent aux exploitations familiales de se maintenir grâce aux revenus extra-agricoles. Le travail salarié, le petit commerce, les services divers, l'artisanat, le bâtiment... pourraient constituer des sources de revenus externes pour ces exploitations, permettant de compenser partiellement l'insuffisance de revenu agricole. Selon les contextes et les catégories d'exploitations, cette pluriactivité prend plusieurs formes et obéit à des logiques différentes²⁴

Toutefois, si les exploitations familiales et paysannes sont directement affectées par le processus de mondialisation à travers les réformes des politiques et des échanges agricoles donnant un rôle accru au marché, elles le sont aussi indirectement par le biais de l'impact de ce même processus de mondialisation sur les autres activités économiques et tout particulièrement sur la demande des produits agricoles, les possibilités d'emploi et les transferts entre les secteurs. Dans les économies où la pluriactivité concerne une fraction

²⁴ Voir : Duffumier, M «Diversité des exploitations agricoles et pluriactivité des agriculteurs dans le Tiers Monde» Cahiers Agriculture vol. 15, n ° 6, novembre-décembre 2006, pp 584-588 et Elloumi, M « Agriculture familiale : permanence, diversité. Avec référence particulière aux pays du Maghreb ».Options Méditerranéennes. Série B : Etudes et Recherches N° 12, 1997, pp177-186.

importante des exploitants et où le revenu familial est composé en grande partie de revenu extra-agricole, cet effet indirect pourrait être aussi important que l'effet direct.

1.2.1- De la faiblesse des taux d'occupation à la pluriactivité

Après l'indépendance, la première enquête sur les structures des exploitations agricoles, effectuée en 1961-62, révèle un taux de pluriactivité de 49 %. Une proportion qui semble sous-estimée dans la mesure où elle ne concerne que les chefs d'exploitations. De même, l'enquête ne considère comme pluriactifs que les exploitants qui consacrent la majeure partie de leur temps à une autre activité, soit 49 % du total des exploitants, ce qui ne veut nullement dire que les 51% restants ne consacrent leur temps qu'à l'agriculture. Par la suite, quoique en proportion fluctuante, la pluriactivité des exploitants agricoles garde toujours de l'ampleur. En 1985, 43 % des exploitants agricoles recensés par l'Enquête Agricole de Base sont considérés pluriactifs contre 39,9 % en 1980. Cette même proportion s'est située à 43,3% en 1994-1995 et 48,6 % en 2004-2005.

Pendant, si la pluriactivité est le plus souvent justifiée par la volonté et /ou la nécessité pour les exploitants de diversifier leurs sources de revenu, elle est tout d'abord la conséquence d'un faible taux d'occupation de ces exploitants sur leurs propres exploitations résultant, à son tour, de l'inégalité des structures foncières et de la diffusion inappropriée de la mécanisation. A ce propos, la répartition des exploitants selon le taux d'occupation et la taille de l'exploitation débouche sur les constats suivants :

Tableau 6-12 : Répartition des exploitants selon le temps d'occupation et la taille de l'exploitation (en %)

Taille de l'exploitation	Moins de ¼ du temps	De ¼ à ½ du temps	De ½ à ¾ du temps	Plus de ¾ du temps	Temps complet	Non déclaré	Total
Enquête 1995 -1994							
Moins de 5ha	41,9	20,0	9,6	7,5	19,0	2,0	100
De 5 à 10 ha	29,0	20,3	14,3	10,4	25,3	0,6	100
De 10 à 20ha	22,9	21,4	14,9	11,5	28,4	0,6	100
De 20 à 50ha	20,5	18,8	15,8	13,0	31,3	0,3	100
De 50 à 100ha	14,9	14,6	14,6	12,9	40,5	0,2	100
100 ha et +	12,4	13,3	10,1	13,8	46,6	0,2	100
Total	33,8	20,0	12,0	9,3	23,5	1,4	100
Enquête 2004 -2005							
Moins de 5ha	39,7	21,3	11,0	9,7	18,3		100
De 5 à 10 ha	35,2	19,9	12,8	11,9	20,0		100
De 10 à 20ha	28,4	19,5	14,1	14,4	23,7		100
De 20 à 50ha	22,2	18,1	15,0	14,8	29,9		100
De 50 à 100ha	21,0	16,7	12,7	16,1	33,6		100
100 ha et +	12,6	12,4	10,1	17,7	47,3		100
Total	35,3	20,4	12,1	11,4	20,9		100

Source : Ministère de l'Agriculture

En premier lieu, il importe de signaler que la proportion des exploitants occupés à plein temps sur leurs propres exploitations est, dans l'ensemble, relativement faible. En 2004-2005, cette proportion n'atteint que 20,9 % en moyenne et a même enregistré un

recul par rapport à son niveau de 1994-1995, soit 23,5 %. A l'autre extrémité, la proportion des exploitants faiblement occupés, c'est-à-dire ceux occupés pour moins du quart du temps sur leurs exploitations, est relativement importante et a même gagné de consistance en passant de 33,8 % en 1994-1995 à 35,3 % en 2004-2005.

Par ailleurs, des disparités aiguës entre les différentes catégories d'exploitations sont à signaler. En effet, il ressort des données des deux enquêtes que la fraction des exploitants pleinement occupés est croissante en fonction de la taille des exploitations. En 2004-2005, cette fraction passe de 18,3 % pour les petites exploitations (de moins de 5 ha) à 47,3 % pour les grandes exploitations (de 100 ha et plus). Parallèlement, la proportion des exploitants faiblement occupés est inversement liée au potentiel foncier dont ces exploitants disposent. Ainsi, en 2004-2005, pour un taux d'occupation inférieur au quart du temps, les petites exploitations arrivent en tête avec une proportion de 39,7 %. En outre, il faut remonter aux exploitations de taille supérieure à 100 ha pour que cette proportion passe à 12 %.

A priori, il apparaît que le temps d'occupation des exploitants sur leurs propres exploitations est strictement lié au potentiel foncier dont ces exploitants disposent. Autrement dit, le taux d'occupation s'accroît au fur et à mesure que le potentiel foncier gagne en consistance. Toutefois, la lenteur avec laquelle ce taux augmente avec l'accroissement du potentiel foncier et sa faiblesse relative même pour les strates supérieures pousse à relativiser le poids des structures foncières comme facteur explicatif.

En effet, outre l'inégalité des structures foncières, l'engouement des exploitants agricoles, toutes catégories confondues, pour la mécanisation a également contribué à la libération du temps de travail des exploitants agricoles. La diffusion de la mécanisation des tâches qui sont traditionnellement fortement utilisatrices de travail, ou encore l'effet *labor saving* du machinisme agricole, a indiscutablement favorisé la libération d'une fraction importante du travail agricole. Une libération qui serait plus ou moins importante selon la taille de l'exploitation.

En somme, étant donnée l'inégalité des structures foncières et plus précisément la faiblesse du potentiel foncier de la majorité des exploitations, les exploitants agricoles se trouvent confrontés à de faibles taux d'occupation et des revenus modestes et précaires. Par ailleurs, le mode de conduite de la mécanisation et l'intensité d'application des autres composantes du modèle technologique ont poussé davantage ce taux d'occupation vers la baisse sans effets notoires sur les productivités et par là sur les revenus agricoles. Ainsi, la faiblesse et la précarité des revenus, conjuguées à un taux d'occupation faible, ont suscité chez les exploitants concernés une tendance à la valorisation du temps de travail libéré hors

de leurs exploitations. Pour caractériser cette tendance, on va tenter d'analyser l'évolution des effectifs des exploitants ayant entrepris une activité extra-agricole.

Au niveau des différentes catégories d'exploitations, il ressort de l'enquête 1961-62 que, 90,9% des pluriactifs ont des exploitations de moins 20 hectares, 8,6 % entre 20 et 100 ha et 0,5 % ont plus de 100 hectares. C'est donc parmi les petits exploitants que se recrute la majorité des pluriactifs dans l'agriculture au lendemain de l'indépendance. Une caractéristique qui se maintient toujours comme le montrent les données des enquêtes de 1994-95 et 2004-05. Ainsi en 2004-05, 93,4 % des pluriactifs ont des exploitations de moins 20 ha et 62 % ont des exploitations de moins 5 ha. Cette « concentration de la pluriactivité dans les franges les moins pourvues en terre montre que la recherche d'une activité extérieure se fait donc plus dans le but d'obtenir un complément de revenus nécessaires à la reproduction de la force de travail que comme réelle diversification de l'activité en milieu rural »²⁵. Les données relatives à la répartition des exploitants agricoles ayant une activité extra-agricole selon la taille des exploitations permettent de confirmer ce constat.

Tableau6-13 : Répartition des pluriactifs par taille d'exploitation en 1994-95 et 2004-05 (en %)

Taille de l'exploitation	Enquête 1994 -1995					Enquête 2004 - 2005			
	SAL*	AAALP**	AAALS***	Non déclarés	Total	SAL	AAALP	AAALS	Total
0- 5 ha	48,7	42,3	7,9	1,1	100	44,6	46,1	9,3	100
5- 10 ha	59,2	30,8	9,6	0,4	100	53,0	39,7	7,3	100
10 – 20 ha	63,5	26,3	9,7	0,5	100	61,0	31,4	7,6	100
20 –50 ha	70,1	22,2	7,2	0,5	100	68,5	24,9	6,6	100
50-100 ha	78,6	14,6	4,5	2,3	100	74,3	22,0	3,7	100
100 ha et plus	79,0	13,4	4,1	3,5	100	78,6	16,9	4,5	100
Total	55,8	35,0	8,3	0,9	100	51,4	40,3	8,3	100

* Sans Activité Lucrative Principale, **Avec Autre Activité Lucrative Principale,

*** Avec Autre Activité Lucrative Secondaire

Source : Ministère de l'Agriculture

A la lecture de ce tableau, il importe, tout d'abord, de signaler la proportion anormalement élevée d'exploitants agricoles pour lesquels l'agriculture est loin d'être l'activité principale. Cette proportion a même progressé en passant de 35% en 1994-1995 à 40% en 2004-2005, ce qui dénote du processus de désaffectation dont cette activité fait l'objet.

Il ressort aussi des données de deux enquêtes que l'étendue de la propagation de la pluriactivité parmi les exploitants est inversement proportionnelle à l'importance du potentiel foncier dont ces derniers disposent. Ainsi, en 2004-2005, de 55,4 % pour les exploitations de moins 5 ha, la proportion des exploitants ayant une autre activité, à titre

²⁵ Elloumi. M. « Pluriactivité et transformation des rapports sociaux dans l'agriculture tunisienne » Annales d'Economie et de Gestion de Tunis, vol 1 n°1, 1991

principale ou secondaire, passe à 21,4 % chez les exploitations de plus de 100 ha. Et, on ne tenant compte que des activités conduites à titre principale, il se dégage que pour 46 %, soit presque la moitié, de petits exploitants agricoles, l'occupation sur l'exploitation est reléguée au second plan au profit d'une activité dans les autres secteurs économiques. Avec l'élargissement du potentiel foncier des exploitations, cette primauté du travail extra-agricole enregistre une perte d'ampleur assez remarquable puisqu'elle s'établit autour de 17 % pour les plus grandes exploitations.

Toutefois, bien que la primauté du travail extra-agricole marque un fléchissement notable avec l'accroissement de la taille des exploitations, son maintien à un niveau relativement élevé chez les plus grandes exploitations (21,4 % pour les exploitations de 100 ha et plus) paraît paradoxal. En effet, il s'agit d'exploitants dont les dotations foncières sont substantielles et nécessitent pour leur mise en valeur (surtout pour les exploitations arboricoles) des quantités de travail qui peuvent même dépasser la pleine occupation de l'exploitant.

En fait, comme il a été expliqué plus haut, les exploitants agricoles constituent une population caractérisée par une hétérogénéité marquée qui résulte de l'intervention d'une multitude des facteurs. Si en tête on doit placer les structures foncières, d'autres facteurs ne sont pas de moindres. Ces facteurs intègrent les propriétés physico-chimiques des sols qui déterminent leur fertilité et leur vocation culturale, les conditions agro climatiques qui décident des caractéristiques naturelles de la zone d'appartenance de l'exploitation, le système de production (pluvial, irrigué..) voire même certaines caractéristiques propres à l'exploitant tel que l'âge, le niveau d'instruction...etc. Cette hétérogénéité se traduit certainement par une diversité des comportements, tout au moins, vis-à-vis de la pluriactivité. Ainsi, importe-t-il de signaler, à titre d'illustration, que selon les données de l'enquête 2004-2005, la pluriactivité des exploitants a tendance à augmenter en allant du Nord (31,3 %) vers le Centre (56 %) et le Sud (58,4 %) du pays et qu'elle est plus fréquente chez les exploitations en sec que chez les exploitations en irrigué.

De ce fait, au-delà des simples aspects quantitatifs, le taux d'occupation des exploitants sur leurs exploitations et l'importance de la pluriactivité sont l'expression de l'hétérogénéité des conditions de production et le processus de différenciation socio-économique entre les exploitants qui en découle. Ils traduisent ainsi des logiques différentes qui donnent lieu à une diversité des profils dont les plus distinctifs sont les suivants :

Les exploitants qui disposent d'un faible potentiel agricole sont confrontés à un faible taux d'occupation et des revenus faibles et aléatoires. Etant forcément exclus du

système institutionnel de financement, ces exploitants se trouvent dans l'obligation de vendre leur force de travail et utilisent éventuellement leur revenu salarial pour satisfaire leurs besoins de consommation et/ou entreprendre des actions d'investissement dont ils espèrent tirer des revenus additionnels. Cette tendance à la pluriactivité est d'autant plus prononcée que le potentiel foncier est faible et que les conditions agroclimatiques sont moins propices. Selon l'étude PACFS, déjà citée, la part du revenu extra-agricole dans le revenu total des exploitants est la plus élevée dans les petites exploitations en pluvial du Sud. Cette part atteint en moyenne plus de 90 % contre moins de 10 % pour le revenu agricole. Autrement dit, ce n'est plus l'exploitation qui fait vivre l'exploitant et sa famille mais c'est plutôt l'exploitant qui fait vivre son exploitation.

En revanche, les exploitants qui disposent d'un potentiel foncier substantiel dégagent un revenu suffisant pour entreprendre un processus d'intensification et donc d'amélioration de la valorisation de leur potentiel. Ces exploitants bénéficient en plus d'un accès relativement facile pour le financement bancaire et, de ce fait, ils ne sont que faiblement portés sur les activités extra-agricoles.

Ainsi, si pour les seconds la pluriactivité peut s'inscrire dans une logique «*de soutien à l'accumulation dans l'appareil de production*» ou «*de placement*»²⁶, pour les premiers, notamment les plus petits d'entre eux, elle apparaît plutôt comme une impérieuse nécessité et expriment ainsi l'extrême pauvreté des petits paysans et leur relative prolétarianisation.

1.2.2- Dynamique du marché d'emploi et perspectives de pluriactivité des exploitants agricoles

Selon les données fournies par quelques «*Enquêtes Agricoles de Base*», les exploitants agricoles pluriactifs sont employés en premier lieu dans l'agriculture et le bâtiment. L'agriculture par les emplois offerts dans les grandes exploitations ou dans les secteurs intensifs tel que l'irrigué ou l'arboriculture. Quant au bâtiment, ce sont les chantiers de construction dans les grandes agglomérations qui donnent lieu à la plus grande part des offres d'emploi. En situation intermédiaire, nous trouvons le commerce et, enfin, une faible part est offerte par l'industrie et l'artisanat.

Dans ces conditions, les perspectives futures de pluriactivité des exploitants agricoles dépendront largement de la capacité de ces secteurs d'offrir des emplois supplémentaires, et d'une manière générale de la dynamique d'ensemble du marché d'emploi tunisien aussi bien de coté de l'offre que de la demande. Certes, le cadre de ce

²⁶ Elloumi. M. op. cit 1997.

travail ne permet pas d'analyser cette dynamique avec tous les détails requis. Nous n'évoquerons que quelques éléments, qui à notre avis, sont les plus importants en rapport avec la question de la pluriactivité des exploitants agricoles.

Il est un fait que la valorisation par les exploitants d'une fraction de leur travail en dehors de leurs exploitation n'a été, en grande partie, autorisée que par la relative prospérité qu'a connue le marché d'emploi tunisien, tout particulièrement au cours de la décennie 1994-2004. A titre d'illustration, selon les données statistiques de l'INS²⁷, le volume de chômage n'a enregistré qu'une augmentation de 22000 contre 110000 en 1984-1994 et 95 000 en 1975-1984. En conséquence, le taux de chômage s'est réduit à 14,2% en 2004 contre 16,3 % en 1994, 16,4 % en 1984 et 15,7 % en 1975. Toutefois, cette prospérité n'est qu'apparente dans la mesure où elle ne résulte pas d'une réelle amélioration de la capacité de l'économie de créer des nouveaux emplois, mais plutôt d'une régression remarquable des demandes additionnelles d'emploi. En moyenne annuelle, les demandes additionnelles d'emploi ont en effet passé de 63500 entre 1984 et 1994 à 56500 au cours de la décennie 1994-2004. Deux facteurs ont contribué à cette régression :

Le premier de ces facteurs réside dans le rôle joué par la rétention scolaire qui s'est accrue à tous les niveaux de l'enseignement. Conséquence d'un laxisme qui caractérise le système éducatif dans son ensemble et d'un gonflement, en grande partie artificiel, du taux de scolarisation, la rétention scolaire a exercé une pression à la baisse sur la proportion des actifs parmi la population en âge actif et, par là, sur les demandes additionnelles d'emploi.

Le deuxième facteur réside dans le rôle régulateur assuré par l'émigration externe. En effet, si l'émigration a contribué au maintien, parfois même au développement, des exploitations familiales et, ce à travers les transferts de revenu qu'elle occasionne et qui sont affectés à l'amélioration des conditions de vie et/ou aux investissements réalisés par les exploitants, cette même émigration, et à travers sa pression sur les demandes d'emploi, a indiscutablement augmenté les possibilités, pour un bon nombre des paysans, de trouver un emploi en dehors de leurs exploitations.

Depuis l'indépendance, et selon les périodes, l'émigration externe a contribué à absorber une fraction importante des actifs. D'une moyenne annuelle de 16800 entre 1967-1975, l'émigration extérieure nette est passée à 5400 en 1976-1984 et 7300 en 1985-1994, pour se situer à 3850 entre 1995 et 2004. Cette évolution n'a pas manqué d'avoir des

²⁷ Sauf indication contraire, les données statistiques avancées dans ce paragraphe proviennent du « Recensement générale de la population et de l'habitat 2004 » et des « Annuaire statistiques de la Tunisie » publiés par l'INS.

conséquences importantes sur les demandes additionnelles d'emploi et par là sur le volume et le taux de chômage.

Selon une étude réalisée par l'UGTT²⁸, les demandes additionnelles d'emploi, qui s'établissent à une moyenne annuelle d'environ 56000 en 1994-2004, auraient pu atteindre une moyenne de 87000 en l'absence de l'émigration extérieure. Autrement dit, l'émigration a permis d'absorber, en moyenne, 36 % des demandes additionnelles d'emploi en 1994-2004, contre 8 % en 1984-1994 et 4 % en 1975-1984.

Tableau 6-14 : Evolution des demandes additionnelles d'emploi et du chômage compte tenu de l'émigration extérieure nette

Demandes additionnelles d'emploi (moyenne annuelle en milliers)			Volume de chômage (en milliers)			Taux de chômage (en %)		
	Emigration prise en compte	Emigration non prise en compte		Emigration prise en compte	Emigration non prise en compte		Emigration prise en compte	Emigration non prise en compte
			1975	255		1975		
1975-1984	57,3	61,4	1984	351	387	1984	16,4 %	17,8 %
1984-1994	63,5	69,0	1994	452	507	1994	16,3 %	17,9 %
1994-2004	55,6	87,1	2004	473	789	2004	14,2 %	21,9 %

Source : UGTT 2006, p117

Par ailleurs, le volume de chômage estimé à 470 000 en 2004, aurait pu lui aussi s'établir aux environs de 800000 en l'absence d'émigration extérieure. Ainsi, l'émigration a contribué à réduire le chômage de près de 40 % au cours de la décennie 1994-2004, contre 10 % en 1984-1995 et 9 % en 1975-1984.

L'ensemble de ces indicateurs ne laissent aucun doute quant au rôle joué jusque là par l'émigration en tant que mécanisme de taille de régulation du marché d'emploi tunisien tout particulièrement sur le plan quantitatif. Toutefois, eu égard aux transformations en cours, ce rôle régulateur de l'émigration est appelé à se rétrécir durant les années à venir.

En effet, l'Europe qui constitue traditionnellement la première destination des émigrants tunisiens, connaît depuis quelques années une récession économique avec comme conséquence une augmentation du chômage et qui pourra se prolonger davantage. Par ailleurs, il est très probable que le mouvement de délocalisation des firmes, concomitant au processus de mondialisation, s'accélère davantage à la recherche d'une main-d'œuvre bon marché et des conditions de travail plus flexibles en dehors de l'Europe, ce qui ne manquera pas certainement de réduire les possibilités d'emploi dans cette région, et par là les possibilités d'accueillir des flux supplémentaires de main-d'œuvre étrangère.

Cependant, eu égard au vieillissement prononcé des populations européennes et qui ne peut être dépassé que par un appel massif à une main d'œuvre étrangère, l'émigration

²⁸ UGTT « l'emploi : réalité, perspectives et cadre législatif » UGTT, Décembre 2005 (référence en langue arabe)

vers l'Europe pourra continuer avec le même rythme. Il apparaît donc paradoxal que les pays européens ne cessent d'appliquer des politiques de plus en plus restrictives vis-à-vis de l'émigration dans l'objectif d'éviter une aggravation du chômage. Ces politiques sont également, et le plus souvent, justifiées par la crainte d'une montée de la violence et du terrorisme.

Dans un contexte aussi flou et contradictoire, il est difficile de pronostiquer sur l'évolution future des possibilités d'émigration vers l'Europe. Toutefois, en tenant compte des éléments avancés, il est plus probable que les pays européens continueront toujours à fermer leurs frontières face aux émigrants étrangers avec la mise en application des politiques sélectives permettant de recruter les « élites » des pays exportateurs de main-d'œuvre. Pour ces pays, en l'occurrence la Tunisie, il faut s'attendre à un ralentissement du rythme d'émigration externe avec comme conséquence une exacerbation de la pression sur le marché d'emploi.

De côté de l'offre d'emploi, il est à signaler que entre les deux décennies 1984-1994 et 1994-2004, les créations des nouveaux postes d'emploi ont stagné autour d'une moyenne de 53 000 emplois par an avec, toutefois, un rôle prépondérant de l'Etat. Sur la période 1984-2004, l'Etat a contribué à lui seul et de façon directe à la création de près de 25 % de l'ensemble de postes d'emploi créés, essentiellement, à travers l'accroissement des recrutements additionnels dans la fonction publique. A ce la s'ajoute la contribution indirecte de l'Etat dans la création d'emploi et ce à travers les investissements publics et les programmes spécifiques de promotion de l'emploi.

En effet, quoiqu'en baisse, la part des investissements publics dans les investissements globaux du pays reste relativement importante. Sur la période 1986-2005, cette part a représenté 48 % contre 35 % pour les investissements des entreprises privées et 17 % pour les investissements des ménages. Ainsi, en raison de leur importance, les investissements publics ont contribué de façon notable dans la création des nouveaux emplois tout particulièrement dans le secteur de « Bâtiment et Travaux Publics » et l'agriculture²⁹. Quant aux programmes de promotion de l'emploi, ceux-ci ont absorbé, dans leur totalité, près de 6 % de l'ensemble des investissements publics sur la période 1996-2005. Ce qui a permis de créer près de 200 000 emplois soit, environ 40 % de l'ensemble des postes d'emploi créés durant la même période³⁰.

En somme, par sa contribution importante (directe et indirecte) dans la création des nouveaux postes d'emploi, l'Etat a assuré, au moins au cours de deux dernières décennies,

²⁹ UGTT. Op. cit. 2006 p 52

un rôle déterminant dans la régulation du marché d'emploi. Toutefois, ce rôle régulateur est appelé à s'affaiblir et ce pour plusieurs raisons. A la tête de ces raisons, on peut placer le rétrécissement des ressources propres de l'Etat avec comme conséquence une perte progressive de sa capacité de réguler le marché d'emploi.

Contrairement à l'Etat, le secteur privé n'a que modestement contribué à l'effort de création d'emploi. La contribution de ce secteur a même enregistré une relative régression entre 1984-1994 et 1994-2004³¹. En effet, comme on l'a déjà signalé, le processus d'ouverture de l'économie et la concurrence qui devient de plus en plus accentuée depuis l'adhésion du pays à l'OMC et la mise en application de l'« accord d'association avec l'Union Européenne » ont eu comme conséquence, entre autre, un fléchissement notable des investissements privés. De plus, ne pouvant faire face à la concurrence étrangère, les investisseurs locaux sont de plus en plus confinés dans les activités spéculatives, les moins exposées à la concurrence, en l'occurrence le commerce et les services. Ce repli du capital local qui s'est traduit par une régression de ses investissements dans les activités productives (industries manufacturières, tourisme, agriculture...), a certainement limité la capacité du secteur privé de créer des emplois additionnels.

Ainsi, étant donné l'ensemble de ces facteurs plus ou moins contrastés, les créations supplémentaires d'emploi sont de plus en plus liées à un nombre réduit d'activités avec un rôle accru des activités de distribution et de spéculation au détriment des activités directement productives, ce qui dénote déjà de l'extrême fragilité de la situation du marché d'emploi. Sans entrer dans les détails, nous limiterons notre analyse aux activités qui, au moins jusque là, ont permis d'employer une fraction importante des pluriactifs parmi les exploitants agricoles.

Parmi les secteurs qui ont enregistré une détérioration notable de l'emploi on trouve en tête le secteur « Agriculture et Pêche ». Au cours de la décennie 1994-2004, le nombre de postes d'emploi dans ce secteur a enregistré une baisse estimée à 3770 en moyenne annuelle.

En effet, si les cultures irriguées et l'élevage continuent toujours à offrir un nombre important d'emplois, en raison principalement de l'extension des superficies irriguées et des encouragements de l'Etat dans le cadre des programmes de développement il n'est pas de même dans les autres activités. Tout particulièrement dans les grandes cultures et l'arboriculture, en raison principalement du morcellement excessif des exploitations, de la diffusion accrue de la mécanisation, de l'envolée prohibitif des prix de la majorité des

³⁰ Idem p 60

³¹ Idem

intrants et la stagnation des prix à la production (en particulier les prix des céréales). A ce là s'ajoute le licenciement d'un bon nombre des salariés concomitant aux opérations de restructuration des terres domaniales.

Tableau 6-15 : Evolution des créations nettes d'emploi dans le secteur « Agriculture et Pêche » (moyenne annuelle)

	1984 – 1994	1994 – 2004
Cultures maraîchères	+ 3 430	+ 3 030
Elevage	+ 2 966	+ 1 985
Pêche	+ 855	+ 398
Grandes cultures	+ 3 717	- 2 216
Arboriculture	+ 4 934	- 4 194
Autres	- 13 293	- 2 774
Total	+ 2 609	- 3 771

Source : INS « Recensement général de la population et de l'habitat 2004 »

Ainsi, contrairement aux premières décennies d'indépendance, l'agriculture ne contribue plus à la création des emplois additionnels. Le nombre d'employés dans ce secteur connaît plutôt une baisse continue et considérable. Avec le ralentissement des investissements publics dans ce secteur et la tendance à sa déprotection totale, la situation ne peut que s'aggraver davantage.

Quant au secteur « Bâtiment et Travaux Publics », celui ci a toujours constitué l'un des principaux secteurs créateur des postes d'emplois additionnels. En moyenne annuelle, les créations nettes d'emploi dans ce secteur sont passées de 6838 en 1984-1994 à 7282 en 1994-2004. Cette tendance s'explique particulièrement par l'importance accordée par l'Etat aux travaux d'infrastructure et aux équipements collectifs, et ce conformément aux exigences de la mondialisation, ainsi que la tendance d'une fraction du capital local à s'investir davantage dans cette activité jusque là à l'abri de la concurrence étrangère. Toutefois, depuis quelques années, le rythme de création d'emploi dans ce secteur commence à marquer un certain essoufflement. Parmi les facteurs explicatifs de cet essoufflement, on peut citer la mécanisation de certaines tâches, le fléchissement des investissements de l'Etat en infrastructure et équipements collectifs, la régression des investissements des ménages en logement en raison de l'augmentation excessif des prix et de la détérioration du pouvoir d'achat de la majorité des catégories sociales... etc.

A coté du secteur « Bâtiment et travaux publics » le secteur « commerce » (notamment le commerce de gros), a constitué par excellence une activité de refuge du capital local incapable d'affronter la concurrence étrangère. Ainsi, bien que les créations nettes d'emploi dans le commerce ont, en moyenne annuelle, régressé de 9971 en 1984-1994 à 8693 en 1994-2004, cette activité se place toujours parmi celles qui contribuent le

plus dans la création d'emploi. Toutefois, le fait que le commerce se place parmi les activités le plus créatrices d'emploi n'est guère un indicateur positif dans le sens où il traduit en grande partie une fuite du capital local vis-à-vis des activités productives. D'autant plus qu'il ne s'agit dans la plupart des cas que d'un chômage déguisé que les documents statistiques présentent sous la rubrique « autres activités commerciales ». A ce propos il suffit de signaler que le nombre des « commerçants ambulants » est passé de 11840 en 1984 à 36830 en 2004 !

En somme, eu égard aux transformations en cours que connaît le marché d'emploi les perspectives d'avenir ne semble pas prometteuses. La tendance au ralentissement de l'émigration externe, l'affaiblissement du rôle régulateur de l'Etat concomitant à l'amenuisement de ces ressources propres et, l'incapacité manifeste des activités productives de créer des emplois additionnels en raison de la concurrence et des transformations technologiques imposées par le processus de mondialisation, sont autant d'éléments qui ne manqueront pas d'aggraver davantage la situation sur le marché d'emploi tunisien.

Par ailleurs, il est un fait que la pluriactivité a permis jusque là, au moins en partie, le maintien, voire même le développement, d'une fraction importante des exploitations familiales. Toutefois, et en relation avec la dynamique qui caractérise le marché d'emploi, les possibilités pour les paysans de valoriser une fraction de leur travail en dehors de leurs exploitations tendront à se réduire très sensiblement. Pousser à l'extrême, cette tendance ne peut qu'obliger ces paysans, notamment les plus petits, soit à se contenter des maigres revenus que leur offrent leurs exploitations et se maintenir ainsi dans la pauvreté et la précarité, soit à abandonner totalement leurs terres pour rejoindre une armée de réserve déjà considérable.

2-Les formes d'adaptation aux aléas climatiques

Tout comme l'inégalité des structures foncières, les conditions climatiques constituent également une contrainte qui hypothèque lourdement l'activité agricole. En effet, l'agriculture tunisienne a toujours été soumise aux aléas climatiques et a des sécheresses plus ou moins accentuées. C'est pour faire face à cette situation que les exploitants ont su développer, notamment dans les régions les plus affectées par l'aléa climatique, des stratégies d'adaptation basées, entre autre, sur l'irrigation et l'ajustement du cheptel d'élevage.

2.1- Le recours à l'irrigation

Le sous secteur irrigué a connu, depuis l'indépendance, un développement remarquable qui s'exprime dans l'expansion rapide des superficies irrigables et l'ampleur prise par l'investissement hydrau-agricole. Ce développement résulte de l'engagement massif de l'Etat mais aussi du dynamisme des paysans et de leur volonté d'améliorer leurs conditions de vie. Toutefois, si l'irrigation a permis jusqu'ici d'accroître et de diversifier la production agricole et d'amorcer une dynamique de consolidation et de promotion de l'exploitation familiale dans un milieu naturel contraignant, une multitude de contraintes rend son extension de plus en plus problématique.

2.1.1- L'extension de l'irrigation : Politique de l'Etat et dynamisme paysan.

Bien qu'elle n'ait pris des dimensions techniques et socio-économiques considérables qu'à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'irrigation n'est pas une pratique récente en Tunisie. Les nombreuses civilisations qui se sont succédées dans le pays ont, chacune, mis au point des techniques d'irrigation permettant de faire face aux irrégularités des aléas climatiques.

Durant la période coloniale (1881-1956) l'hydraulique agricole est restée longtemps limitée presque exclusivement à des interventions ponctuelles et de faible ampleur dans les zones déshéritées de l'extrême Sud. Poncet explique cette situation par le *"fait que les méthodes de culture sèche perfectionnées par les agriculteurs européens ont longtemps suffi à assurer aux exploitants des revenus importants"*³². Ce n'est que pendant la dernière décennie de colonisation (1946-1956) que des options ont été prises en faveur de l'irrigation moderne et que des institutions spécialisées ont été mises en place et d'importants moyens financiers dégagés. C'est aussi au cours de cette dernière décennie que les premiers grands barrages tunisiens furent construits.

A la veille de l'indépendance, l'économie tunisienne présentait toutes les caractéristiques d'une économie "sous développée" avec une prédominance de l'agriculture aussi bien au niveau économique que social, qui signifiait beaucoup plus le retard des autres secteurs, notamment l'industrie, qu'un réel développement de l'agriculture. Ainsi, le premier document de la Planification économique en Tunisie (*Les Perspectives Décennales*) insistait sur la priorité du développement agricole avec comme objectifs fondamentaux l'augmentation de la production agricole, la réalisation de l'autonomie

³² Poncet J « La colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881.». Étude de géographie historique et économique.- Paris-La Haye : Mouton et Cie., 1961 p 363

alimentaire, le rayonnement du développement à partir de l'agriculture et le relèvement du niveau de vie du monde rural.

Toutefois, l'instabilité du climat et la longueur des saisons sèches rendent problématique l'agriculture pluviale en Tunisie et n'autorisent que des niveaux de production bas et irréguliers sur des sols longuement surexploités et soumis à une forte érosion. L'irrigation apparaît ainsi comme un impératif incontournable pour réguler et accroître la production agricole. De ce fait, tous les plans de développement qui se sont succédé depuis l'indépendance portent trace d'un intérêt croissant accordé à l'hydraulique agricole.

Ainsi, outre la satisfaction des besoins en eau des populations urbaines et rurales ainsi que la demande industrielle et touristique, la mobilisation des ressources en eau visait également le développement des cultures irriguées. Dans ce cadre, les objectifs assignés au sous-secteur irrigué, découlent des principaux objectifs assignés à l'ensemble du secteur agricole dès l'indépendance à savoir nourrir la population et procurer le maximum d'emplois. Ils s'agit des objectifs retenus dans la plupart des pays du Tiers-monde à la suite des recommandations de la FAO et dont la réalisation passe souvent par l'adoption de certaines formes de progrès techniques, comme la mécanisation, pas toujours favorables à l'emploi. L'irrigation est supposée permettre la réalisation simultanée de deux objectifs

Des objectifs spécifiques ont été également assignés au sous-secteur irrigué. Outre l'augmentation et la diversification de la production agricole tout en créant le maximum d'emplois, la mobilisation de la plus grande partie des ressources en eau disponible devrait permettre « *d'étendre rapidement les périmètres publics et de sauvegarder les périmètres privés qui sont en difficulté* »³³. Par ailleurs, les périmètres publics irrigués, créés par l'Etat dès l'indépendance du pays en 1956, étaient conçus comme « *des pôles de développement agricole* » qui devaient permettre l'intensification de la production agricole. Cette mise en valeur intensive des terres équipées permettra d'augmenter la productivité de l'eau et du sol et par là le revenu des agriculteurs. Parallèlement aux objectifs économiques, l'Etat visait la structuration d'une paysannerie moyenne, afin d'enrayer la paupérisation d'une société pastorale en pleine désagrégation³⁴

Pour réaliser les objectifs assignés au sous-secteur irrigué, des moyens financiers considérables ont été mobilisés pour mettre en place une importante infrastructure de mobilisation et de distribution des eaux. La mobilisation, la distribution et la gestion des

³³ Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale : « Perspectives décennales de développement 1962-1971 » Tunis. Imprimerie officielle. 1962 p. 15

³⁴ Attia H « Hydraulique étatique, hydraulique paysanne : l'exemple de la Tunisie centrale » In Conac G, Savonnet Guyot C et Conac F « Les politiques d'eau en Afrique », Economica, 1985

ressources en eau ont toujours occupé une place de choix dans les plans de développement de la Tunisie et ont toujours absorbé des investissements massifs représentant une part importante de l'investissement du secteur agricole. La priorité a été surtout accordée à la grande hydraulique (barrages, PPI) avec une marginalisation de la petite hydraulique traditionnelle ou paysanne. Une orientation qui a été d'ailleurs critiquée à maintes reprises.

En termes relatifs, la part consacrée à l'hydraulique représentait 29 % des investissements agricoles entre 1962-1971 et environ 25 % durant le IV^{ème} plan (1973-1976), ce qui était déjà considérable. Mais, c'est vers la fin de la décennie 70, que les pouvoirs publics ont renforcé, de façon spectaculaire, les investissements dans l'hydraulique, grands barrages-réservoirs à productivité différée, mais aussi l'équipement des périmètres irrigués et les crédits pour l'aménagement des puits de surface et l'infrastructure qui leur est liée. La part de l'hydraulique est ainsi portée à 46,8 % dans le V^{ème} plan (1977-81) et 43 % dans le VI^{ème} plan (1982-86), ce qui paraît paradoxal eu égard à la faiblesse des moyens alloués à l'agriculture dans son ensemble et la place secondaire qu'occupait ce secteur dans le modèle de développement. *«N'est-il pas incohérent, souligne H. Dimassi, de consacrer, pendant la décennie 1970-1980, à l'hydraulique agricole 40 % des investissements agricoles et de n'allouer que 13 % des crédits à moyen et à long termes accordés à l'agriculture, tout en sachant que ces derniers sont insuffisants »*³⁵.

Ce renforcement du poids de l'hydraulique est à mettre en relation avec les difficultés des cultures pluviales (en particulier les céréales) et leur incapacité croissante de satisfaire les besoins de la population en produits alimentaires de base. Comme conséquence, la balance commerciale alimentaire, excédentaire jusqu'en 1974, devient de plus en plus déficitaire. L'objectif d'«autosuffisance alimentaire» fut alors abandonné et substitué par celui de «sécurité alimentaire» qui signifie, entre autre, le financement des importations des produits vivriers par l'exportation des produits non vivriers. Le sous-secteur irrigué est donc appelé à dégager des excédents exportables ce qui justifie l'accroissement des moyens qui lui sont affectés. Une orientation qui semble se maintenir durant les plans suivants, puisque la part de l'hydraulique dans l'investissement agricole s'est toujours située entre 30 et 40 %.

Notons enfin que, cet effort financier a été appuyé par l'élaboration, en 1976, des Plans Directeurs des Eaux (du Nord, de l'Extrême-Nord, du Centre et du Sud) dont

³⁵ Dimassi H "Forme d'accumulation et dépendance alimentaire : le cas de la Tunisie" 1983 cité par Sethom H, op.cit 1992

l'objectif est de quantifier les ressources à mobiliser ainsi que leurs options d'affectation³⁶. Par ailleurs, une loi de réforme agraire dans les PPI a été votée dès la fin des années 50 et une agence dite de la réforme agraire a été créée pour son application. La réforme agraire avait pour objectif la restructuration foncière dans les PPI pour créer des exploitations répondant aux impératifs techniques et économiques d'une utilisation optimale de l'eau d'irrigation. Elle représentait également un moyen pour l'Administration, de récupérer une partie des dépenses assumées pour le sous-secteur irrigué³⁷. Egalement, des Offices de Mise en Valeur (OMV) ont été mis en place avec comme mission la maintenance et l'exploitation de l'infrastructure hydraulique et l'encadrement technique des agriculteurs.

L'ampleur des moyens mis en œuvre et la réalisation de l'importante infrastructure hydraulique a permis de mobiliser une part de plus en plus grande du potentiel en eau du pays et d'étendre considérablement les superficies irrigables³⁸. Ainsi, d'environ 65 000 ha en 1956, les superficies irrigables ont passé à 145 000 ha en 1976, à 244 000 ha en 1985 et à 418 800 ha en 2005, soit une multiplication par six en l'espace de 40 ans.

Cette extension des superficies irrigables qu'on peut, à première vue, attribuer au seul effort consenti par les pouvoirs publics, est également, et en grande partie, le produit du dynamisme des petits paysans qui, avec des moyens limités, procèdent eux-mêmes aux investissements et travaux nécessaires à la mobilisation et l'utilisation des ressources en eau. Certes, l'aide publique a indirectement favorisé ce dynamisme mais sans toutefois en constituer un préalable.

Pour mettre en relief ce dynamisme, il importe tout d'abord de préciser qu'il existe en Tunisie deux types de périmètres irrigués : les périmètres irrigués privés équipés et exploités par les agriculteurs eux-mêmes et les périmètres publics irrigués (PPI) dans lesquels les réseaux d'irrigation sont exécutés sur les crédits de l'Etat sur des terres appartenant à des privés et/ou à l'Etat. L'exploitation de ces périmètres se fait respectivement par les agriculteurs privés ou dans le cadre d'agro-combinats ou de fermes pilotes. Les premiers sont irrigués surtout à partir de puits de surface ou de pompage sur les cours d'eau alors que les PPI sont irrigués à partir de barrages, des grandes stations de pompage et des puits artésiens. Le tableau suivant illustre l'évolution des superficies irrigables selon le type de périmètre.

³⁶ Bachta. M. S et Elloumi. M «Analyse des politiques hydrauliques en Tunisie : quelques éléments d'évaluation » In Ceña. F et al. Op.cit 2005.

³⁷ Hassaïnya J. op. cit 1991, p 73

³⁸ «Une superficie est irrigable quand elle est équipée d'un réseau d'irrigation et dispose d'une main d'eau suffisante pour son irrigation» Enquête Périmètre irrigués 1985-86

Tableau 6- 16 : Evolution des superficies irrigables (en ha)

Années	Périmètres Publics	Périmètres Privés	Total
1956	3000	62000	65000
1972	49500	70500	120000
1976	64500	80500	145000
1981	70300	156100	226400
1985	93060	150500	243500
1990	114000	174000	288000
1997	161610	210400	372010
2000	190090	187240	377330
2005	217250	201550	418800

Source : Hassaïnya J 1991, p65 (jusqu'en 1981) et EPI

En 1956, les terres irrigables représentaient environ 65000ha essentiellement constitués par des périmètres privés qui s'étendaient presque exclusivement dans des régions à longue tradition d'irrigation (Cap-Bon, Sahel et Oasis). Entre 1956 et 1972, les superficies irrigables ont plus que doublé et l'effort d'extension des superficies irrigables a eu lieu, notamment au niveau des PPI, sur plus de 40000 ha, contre 8000 ha seulement pour les périmètres privés. Cette évolution disproportionnée entre périmètres publics et périmètres privés est conforme aux orientations politiques et économiques de l'époque. En effet, les *Perspectives Décennales* 1962-1971 misaient en premier lieu sur un doublement des superficies irrigables à travers l'extension des PPI.

Toutefois, il importe de signaler qu'avant la réalisation de la première Enquête Périmètres Irrigués en 1978, les superficies des périmètres privés ne représentent qu'une estimation. Ces périmètres échappaient, à l'époque, au contrôle des offices, alors que les exploitants ne font que très rarement appel aux services des techniciens du Ministère de l'Agriculture. Il est donc très probable que leurs superficies soient sous-estimées pendant cette période.

Par ailleurs, et à compter à partir de 1976, les données du tableau font apparaître que l'extension des superficies irrigables s'est faite presque selon le même rythme pour les deux types de périmètres. Ainsi, bien que l'option pour la grande hydraulique a été clairement affichée et sans cesse renouvelé (moyens financiers considérables prélevés sur les fonds publics infrastructure lourde : barrage, grandes stations de pompage, conduites, une réforme agraire, création d'offices régionaux dotés d'importants moyens matériels et humains, équipement de grands périmètres de plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant), l'extension de l'irrigation en Tunisie est en grande partie liée à l'essor de la petite hydraulique paysanne. Cet état des faits témoigne du dynamisme des petites exploitations paysannes et familiales pour lesquelles l'introduction et l'extension de l'irrigation s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation aux aléas climatiques et, d'une manière générale, de résistance à toutes les formes de marginalisation économique et sociale. A ce

niveau, la répartition régionale des superficies irrigables nous fournit des éclairages supplémentaires.

Tableau 6 -17 : Répartition des superficies irrigables par grandes régions

Années	Nord						Centre et Sud					
	Périmètres Public		Périmètres Privés		Total		Périmètres Public		Périmètres Privés		Total	
	En ha	En %	En ha	En %	En ha	En %	En ha	En %	En ha	En %	En ha	En %
1965	8800	16,2	45400	83,8	54200	100	18600	75,6	6000	24,4	24600	100
1979	44140	36,8	75890	63,2	120030	100	26010	28,4	65650	71,6	91660	100
1985	67370	48,3	72110	51,7	139480	100	25690	24,7	78360	75,3	104050	100
1990	88700	56,3	68800	43,7	157500	100	25800	19,7	105300	80,3	131100	100
1997	103170	53,0	91500	47,0	194670	100	58440	33,0	118900	67,0	177340	100
2000	120490	62,7	71610	37,3	192100	100	69600	37,6	115630	62,4	185230	100
2006	147700	68,0	69270	32,0	216970	100	78470	37,3	131810	62,7	210280	100

Source : Hsainya 1991 et Enquêtes Périmètres Irrigués

Dans l'ensemble, l'extension des superficies irrigables s'est faite presque avec le même rythme dans les deux régions. Toutefois, une différenciation régionale apparaît si l'on considère la répartition des superficies irrigables entre périmètres publics et périmètres privés. Plus précisément, les périmètres publics prennent de plus en plus d'importance dans le Nord alors qu'ils en perdent dans le Centre-Sud, et ce au profit des périmètres privés. Exprimées en pourcentage, les données expriment cette tendance de manière plus nette qu'il ne ressort des chiffres bruts : les PPI qui, en 1965, représentaient 16 % des superficies irrigables dans le Nord, en représentent 48 % en 1985 et 68 % en 2006. De l'autre côté, les périmètres privés qui, en 1965, représentaient 24 % des superficies irrigables dans le Centre-Sud, en représentent 75 % en 1985 et bien que leur part dans les superficies irrigables a connu une certaine régression, ils en représentent encore 63 % en 2006. Autrement, si l'extension des superficies irrigables dans le Nord est en grande partie le résultat de l'intervention publique, dans le Centre-Sud, cette extension est plutôt l'œuvre des paysans.

Cette relative concentration de l'effort des pouvoirs publics dans le Nord trouve sa justification dans les objectifs assignés, depuis l'indépendance, à l'agriculture et en particulier au sous-secteur irrigué. Le Nord qui dispose des terres agricoles et des superficies irrigables ainsi que de ressources en eau mobilisable, relativement bien plus abondantes qu'au Centre et au Sud, a toujours constitué le terrain privilégié de l'intervention publique guidée par le souci d'accroissement et de diversification de la production agricole dans les délais les plus brefs. Faut-il encore ajouter que la mobilisation de ces ressources nécessite d'importants moyens financiers et humains que seul l'Etat est capable de réunir. Par ailleurs, il semble que, en dehors de certaines zones où l'irrigation

est une tradition séculaire (Cap-Bon notamment), les exploitants du Nord, bénéficiant des conditions climatiques relativement favorables, sont peu portés sur l'irrigation.

A l'inverse, l'aridité du climat au Centre-Sud a toujours poussé les paysans à puiser dans les nappes phréatiques pour subvenir aux besoins en eau des hommes, des bêtes et des plantes. Certes, ces nappes phréatiques existaient depuis des siècles mais leur mise en valeur, tout particulièrement dans les hautes steppes tunisiennes, est un fait relativement récent. Il correspond aux profondes mutations économiques et sociales qu'a connue la région et dont l'impact sur le paysage agraire est sans précédent.

Comme nous l'avons déjà expliqué (cf. chapitre II), jusqu'à la veille de la colonisation, l'activité principale était le nomadisme pastoral alors que la transhumance permettait d'alléger l'impact néfaste des irrégularités climatiques ainsi qu'une certaine complémentarité inter-régionale. Or la destruction de la société tribale et pastorale, provoquée par l'intervention coloniale, a obligé les populations nomades de se fixer et, dans un premier temps, de cultiver sur place les céréales dont ils avaient besoins, dans un milieu où les conditions naturelles offrent plus de contraintes que d'avantages.

Dans ce milieu naturel contraignant, où la précarité climatique ne permettait guère une production agricole régulière, l'irrigation devient un impératif incontournable. Ainsi, à coté des plantations arboricoles en sec (olivier et amandier surtout), la région a connu une extension spectaculaire des périmètres irrigués liée à un essor sans précédent des exploitations familiales sur puits de surface. *«La multiplication rapide des exploitations familiales sur puits de surface – écrivait H Attia - est le signe de la promotion d'une paysannerie familiale, profondément enracinée à la terre; cette substitution d'une paysannerie "intensiviste" aux dépens des sociétés pastorales moribondes est l'expression de l'une des formes nouvelles et les plus efficaces de la restructuration de sociétés pastorales par ailleurs en voie de destruction accélérée»*³⁹. En effet, l'irrigation à partir des puits de surfaces a permis l'amorce d'une nouvelle dynamique dans les petites et moyennes exploitations qui, en permettant aux exploitants à la fois de consolider les stratégies de résistance et de s'intégrer plus dans le marché, se situe dans le prolongement, mais aussi en rupture avec les évolutions passées du système.

La région de Sidi Bouzid située dans les hautes steppes orientales et qui a beaucoup attiré l'attention des chercheurs⁴⁰, illustre bien ces mutations et témoigne du dynamisme

³⁹Attia H « Hydraulique étatique, hydraulique paysanne : l'exemple de la Tunisie centrale» In Conac G, Savonnet Guyot C et Conac F « Les politiques d'eau en Afrique" Economica 1985 p 698

⁴⁰ Voir à titre d'exemple : Abaab. A «la modernisation agricole et ses effets sur les systèmes de production agricole : cas de la région de Sidi Bouzid en Tunisie centrale » Thèse (Ph. D), Université de Gent, Belgique, 1999; Attia H op. cit. 1977 et 1985; Daoud A « les périmètres publics irrigués de la région de Sidi Bouzid :

paysan. Cette région de tradition pastorale et céréalière a connu, au cours des années 1970, un "boom" des puits de surface qui, au-delà de sa dimension technologique, révèle la richesse de l'initiative des paysans et leur volonté de changement et de promotion sociale. En 1979-80, le nombre des puits de surface devait être de l'ordre de 4000 puits permettant l'irrigation de près de 20 000 ha soit environ 10 % des superficies effectivement irriguées dans l'ensemble du pays⁴¹. Cette multiplication des puits de surface, creusés et équipés pour l'essentiel grâce à l'autofinancement des exploitants, a permis une expansion remarquable du secteur irrigué, le développement du maraîchage et de l'élevage intensif aux dépens de la céréaliculture vivrière et de l'élevage extensif et l'intégration de la région dans le marché national, voire même international. Par ailleurs, l'expansion de l'irrigation a amorcé dans la région *«un dynamisme et un développement induits par le développement du secteur agricole, principalement par les exploitations familiales sur puits de surface»*⁴²

Enfin, il importe de signaler que, si la multiplication des puits de surface était, au départ, le résultat de la volonté paysanne, elle était également encouragée par la politique de l'Etat, particulièrement à partir de la fin des années 1970. En effet, malgré les efforts déployés, la sous-utilisation des périmètres irrigués est une donnée effective due au faible degré d'utilisation des ressources. Face à ce blocage des aménagements hydro-agricoles étatiques réalisés avec des sommes colossales, l'Etat trouve dans la petite hydraulique paysanne une solution prometteuse pour diversifier et augmenter la production agricole. Cette reconnaissance du rôle de l'hydraulique paysanne est d'autant plus dictée par la nécessité de fixer les populations rurales et d'atténuer les flux d'exode. Ainsi, l'Etat s'engage dans le processus de creusage des puits de surface avec une politique d'incitation et d'encouragement très poussée. Le VI^{ème} plan (1982-1986) accorde la priorité totale à la mobilisation des eaux des nappes phréatiques pour l'intensification avec des encouragements à la création et à la réhabilitation des puits de surface. Ces encouragements ne peuvent laisser les paysans indifférents d'autant plus que, au niveau de l'irrigation par puits de surface, et contrairement aux PPI, l'exploitant jouit d'une autonomie totale. Il choisit librement les espèces à cultiver, les moyens techniques à utiliser et les méthodes d'irrigation à adopter.

(suite note 40) politique de l'Etat et stratégies paysannes » In Elloumi. M (éd) «Politiques agricoles et stratégies paysannes» ALIF - IRMC 1996

⁴¹ Attia H. op.cit 1985, p 701

⁴² Idem p 702.

2.1.2-Les contraintes au développement de l'irrigation

Le recours à l'irrigation élargit la gamme des cultures par l'introduction de spéculations inaccessibles en pluvial. Il permet ainsi la diversification et l'augmentation de la production agricole. Sous cet angle, il apparaît que la politique hydraulique en Tunisie a réussi les objectifs qui lui ont été fixés depuis sa mise en œuvre. En effet, avec 9 % de la superficie agricole, l'agriculture irriguée contribue, actuellement, à environ 25-30 % dans la valeur de la production globale du secteur. Autrement dit, l'accroissement de la production agricole est, semble-t-il, en grande partie généré par le sous-secteur irrigué.

Toutefois, l'analyse de l'évolution des rendements agricoles nous a permis d'établir la faiblesse structurelle de ces rendements aussi bien pour les cultures en sec que pour les cultures en irrigué (cf. chapitre IV). Pour ces dernières, les rendements n'ont guère enregistré des améliorations notoires et soutenues. La tendance a été plutôt vers la stagnation, voire même la détérioration pour certaines cultures. D'une manière générale, malgré les quelques améliorations observées, les rendements des cultures irriguées ont resté en deca des rendements potentiels ou attendus. Ainsi, si l'importante infrastructure hydraulique a permis d'étendre considérablement les superficies irrigables et de mettre à la disposition des agriculteurs les ressources en eau nécessaires à une bonne mise en valeur de ces terres, il semble que l'augmentation des productions est due plus à l'extension des superficies qu'à un véritable accroissement des rendements.

Il n'en reste pas moins que sans irrigation, l'accroissement constaté de la production agricole n'aurait été possible et certaines cultures auraient même disparu presque complètement. Mais, du fait que l'accroissement constaté des productions irriguées résulte surtout de l'extension des superficies cultivées, l'irrigation ne semble pas avoir donné aux productions irriguées un avantage décisif sur les productions pluviales. Ainsi, face à l'ampleur des moyens financiers, techniques, institutionnels et humains mis en oeuvre, les résultats enregistrés au niveau du sous-secteur irrigué paraissent relativement faibles.

Cette faiblesse relative des résultats obtenus au niveau des productions du secteur irrigué est due, en premier lieu, à une sous-utilisation des principales ressources productives que sont les terres irrigables et l'eau. Cette sous-utilisation est jugée à travers le calcul des taux d'utilisation et d'intensification des périmètres irrigués et l'analyse de leur évolution (voir encadré 6-1).

Encadré 6-1 : taux d'utilisation et taux d'intensification des périmètres irrigués

Le taux d'utilisation (TU) :

Le taux d'utilisation peut être assimilé à un taux de mise en valeur par l'irrigation et son évolution renseigne sur l'extension physique de l'irrigation. Il est défini par :

$$\text{TU} = \text{Superficie irriguée} / \text{Superficie irrigable}$$

Le TU est donc de 100% quand la superficie irrigable est totalement irriguée. Chaque fois qu'il est inférieur à 100 %, il indique l'existence, sur les terres irrigables, de cultures en sec.

Le taux d'intensification (TI):

L'agriculteur pratique parfois 2 cultures successives (ou plus) sur la même parcelle pendant la campagne, ce qui témoigne d'une utilisation intensive de la terre. On calcule alors un taux d'intensification :

$$\text{TI} = \text{Superficie effectivement irriguée} / \text{Superficie irrigable.}$$

Au numérateur, on compte, cette fois, la superficie cultivée sous irrigation, en considérant toutes les cultures pratiquées, de sorte que chaque parcelle soit comptée autant de fois qu'elle a porté de cultures au cours de l'année. S'il n'y a aucune double culture on a la relation : **TU = TI.**

Source : à partir des Enquêtes Périmètres Irrigués 1985-86 et 1992-93

La sous utilisation des ressources dans les périmètres irrigués a été soulevée par les documents officiels dès le début des années 1980. Ainsi un document de préparation du VIIème Plan (1987-91) portant sur les Périmètres Irrigués et qui reprend les données de l'Enquête Périmètres Irrigués 1985, note que «les niveaux atteints par les taux d'utilisation et d'intensification restent relativement insuffisants. Les difficultés paraissent particulièrement au niveau des périmètres publics pour lesquels les taux sont les plus faibles. En effet, au cours de la campagne 1985, le taux d'utilisation était de 77 % pour les périmètres privés contre seulement 64% pour les périmètres publics. Il en est de même pour les taux d'intensification qui étaient respectivement de 84 et 73% »⁴³. Cette sous-utilisation est le plus souvent associée à un "gaspillage" des ressources disponibles et un manque à gagner pour l'économie nationale qui a consenti d'importants investissements notamment dans les PPI.

L'évolution des taux d'utilisation et d'intensification pour les deux types de périmètres, sur la période 1978-2006, est illustrée par le tableau ci-après (6-11). Tout au long de la période considérée, soit presque 30 ans, le potentiel des terres équipées pour l'irrigation n'a jamais été irrigué dans sa totalité. Dans les PPI, exception faite de quelques années, les exploitants irriguent de la moitié aux trois quarts du potentiel disponible. Pour les périmètres privés, quoique leur supériorité soit manifeste, les exploitants n'utilisent pas totalement le potentiel de terres irrigables. Le taux d'utilisation dans les périmètres privés

⁴³ Commission Nationale Sectorielle de l'Agriculture et de la Pêche; Sous-Commission des cultures irriguées, 1985. Préparation du VIIème Plan.- Tunis.

varie de 71 à 87 %. Par ailleurs, l'évolution sur la longue période du taux d'utilisation ne permet guère de dégager une tendance nette. Celui-ci est irrégulier d'une année à l'autre aussi bien dans les PPI que dans les périmètres privés.

Tableau 6-18 : Evolution des taux d'utilisation et d'intensification dans les périmètres irrigués 1979-2006 (en %) ⁴⁴

Années	Périmètres publics		Périmètres privés	
	Taux d'utilisation	Taux d'intensification	Taux d'utilisation	Taux d'intensification
1978-1979	64	72,3	71	83,1
1979-1980	56	58,8	75	78,0
1980-1981	51	56,1	80	84,0
1981-1982	54	55,6	86	90,3
1982-1983	78	85,0	78	85,0
1983-1984	64	71,7	83	87,1
1984-1985	64	72,9	77	83,9
1985-1986	69	75,9	76	83,6
1986-1987	74	79,9	82	88,6
1987-1988	83	89,6	80	87,2
1988-1989	83	87,1	86	98,9
1989-1990	77	80,8	82	92,7
1991-1992	77	83,2	77	83,2
1993-1994	81	87,5	81	87,5
1996-1997	81	85,0	84	89,9
1997-1998	76	84,4	84	98,3
1998-1999	79	84,5	86	96,3
1999-2000	81	85,7	87	94,0
2000-2001	80	86,4	85	94,3
2001-2002	83	87,2	86	95,4
2002-2003	73	78,1	86	98,0
2003-2004	72	77,0	86	98,9
2004-2005	69	73,1	87	96,6
2005-2006	75	79,5	86	94,6

Source : Enquêtes Périmètres Irrigués

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le taux d'utilisation du potentiel irrigable tel que l'équipement en matériel d'irrigation où les disponibilités en eau. Mais, précisons tout d'abord qu'une sous utilisation du potentiel irrigable (taux d'utilisation inférieur à 100 %) signifie l'existence, sur les terres irrigables, de cultures en sec. Autrement dit, l'exploitant continue à pratiquer des cultures pluviales bien qu'il dispose de l'eau nécessaire pour l'irrigation de sa parcelle. De ce fait, on peut supposer que la décision de l'exploitant d'étendre la superficie irriguée est en grande partie liée aux possibilités de pratiquer des cultures en sec et donc aux conditions du milieu naturel.

En effet, bien que fortement intégré dans le marché, l'exploitant familial reste attentif avant tout à sa subsistance ; il produit essentiellement pour assurer son autoconsommation et celle des membres de sa famille. La permanence de l'objectif de

⁴⁴ Pour les campagnes 1990-91, 1994-95 et 1995-96 les EPI n'ont pas été réalisées. Pour 1992-93 et 1993-94, les données fournies par les EPI sont globales et ne distinguent pas entre périmètres publics et périmètres privés.

subsistance, la consommation étant quantitativement dominée par les produits céréaliers, fait que, malgré les disponibilités en eau, l'exploitant continuera tant qu'il est possible à cultiver des céréales en sec, notamment du blé. De même, si par rapport à l'agriculture pluviale, l'irrigation permet de réduire le risque associé aux aléas climatiques, il n'en reste pas moins qu'elle est également porteuse de risques. Il s'agit tout d'abord du risque technique qui découle de l'introduction même de l'irrigation, mais également des risques économique (associé au marché) et financier (risque d'endettement). De ce fait, l'adoption par l'exploitant de l'irrigation n'est que partielle surtout lorsqu'elle ne semble pas inévitable.

Les *Enquêtes Périmètres Irrigués* présentent les données sur les superficies irrigables, les superficies irriguées et les superficies des cultures par grandes régions (Nord, Centre et Sud). Il est donc possible de déterminer le taux d'utilisation des terres irrigables par grande région, et d'en suivre l'évolution sur toute la période retenue en distinguant les PPI des périmètres privés.

Tableau 6-19 : Evolution régionale du taux d'utilisation des terres irrigables par type de périmètre 1978-2006 (en %)

Années	Périmètres Publics			Périmètres Privés		
	Nord	Centre	Sud	Nord	Centre	Sud
1978-1979	53	83	85	67	73	91
1979-1980	52	68	-	75	71	88
1980-1981	53	53	-	74	84	90
1981-1982	48	66	100	84	85	96
1982-1983	71	83	97	71	83	97
1983-1984	61	69	94	81	81	96
1984-1985	61	69	96	72	78	91
1985-1986	67	73	84	68	77	93
1986-1987	73	78	83	76	85	94
1987-1988	85	76	94	81	75	88
1988-1989	83	84	76	88	83	90
1989-1990	78	76	68	86	77	90
1996-1997	79	78	92	87	89	88
1997-1998	70	77	94	83	84	88
1998-1999	74	82	96	84	87	86
1999-2000	77	84	96	84	90	85
2000-2001	75	79	97	82	88	87
2001-2002	79	83	97	86	85	88
2002-2003	64	80	98	80	89	89
2003-2004	65	77	98	80	89	91
2004-2005	61	74	97	79	92	94
2005-2006	69	78	99	79	90	92

Source : *Enquêtes Périmètres Irrigués plus nos calculs*

L'examen de ces données, permet tout d'abord de noter que, dans la même catégorie de périmètre (PPI ou privé) le taux d'utilisation du potentiel irrigable augmente du Nord au Sud. Ce constat, vérifié sur une période aussi longue, permet d'établir une relation entre l'aridité du climat, et donc les possibilités de pratiquer des cultures pluviales, et le taux d'utilisation des terres irrigables. En effet, si dans le Nord les conditions climatiques

relativement favorables permettent de pratiquer des cultures en sec (en particulier les céréales), au Centre et au Sud, l'aridité s'accroissant interdit la plupart des cultures, à l'exception de l'arboriculture rustique (olivier, amandier...). Autrement dit, l'exploitant a donc de moins en moins de cultures pluviales en passant du Nord au Sud. D'où la progression du taux d'utilisation du potentiel irrigable du Nord au Sud, où il avoisine régulièrement les 100 % et où la superficie physique se rapproche de la superficie irrigable aussi bien dans les PPI que dans les périmètres privés

Ainsi, la sous-utilisation du potentiel irrigable ne peut être réduite, comme le suggèrent les documents officiels et aussi un bon nombre de chercheurs, à un simple comportement de "gaspillage" d'une ressource rare et coûteuse pour lequel les paysans sont incriminés. Cette sous-utilisation reflète en grande partie la rationalité des exploitations paysannes et familiales. Comme l'expliquait Campagne⁴⁵, « *historiquement, dans la plupart des sociétés rurales, l'objectif prioritaire a toujours été d'assurer au moins la reproduction simple....il fallait avant tout tenter de survivre pour ne pas disparaître. Il semble que dans la plupart des sociétés rurales la reproduction de la force de travail reste l'objectif prioritaire* ». L'auteur précise que, cette priorité implique concrètement, « *un choix en faveur de la recherche de sécurité plutôt que la prise de risque* » et, « *un accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux plutôt que sur les revenus monétaires, dans la mesure où la maximisation de ces derniers ne va pas nécessairement aboutir à une meilleure satisfaction des besoins* ».

Dans un contexte comme celui de la Tunisie, où l'importance des petites structures familiales de production est une donnée fondamentale de l'agriculture, l'introduction et l'extension de l'irrigation s'inscrivent dans une logique de résistance à toutes les formes de marginalisation socio-économique. L'irrigation est donc beaucoup plus orientée vers une plus grande sécurité du système exploitation-famille que vers la maximisation de la production. De ce fait, l'adoption de l'irrigation obéit donc à un double objectif de subsistance et de revenu monétaire, en ce sens que, l'exploitant continue, autant que possible, à accorder la priorité à la subsistance (cultures pluviales) tout en tirant profit de la disponibilité de l'eau (cultures irriguées).

En tenant compte, en plus, des risques associés à l'adoption de l'irrigation, ce comportement se traduit par une utilisation partielle de la superficie irrigable. Ce qui explique, en grande partie, le fait que le niveau d'utilisation de coûteuses infrastructures hydraulique publiques demeure plus faible dans la plupart des cas que les hypothèses de

⁴⁵ Campagne. P « Etat et paysans : la contradiction entre deux systèmes de reproduction » *Economie Rurale*, n°147-148, janvier mars 1982

départ, lors de leur conception. A cet égard, ne peut-on pas d'ailleurs se demander, si l'énorme infrastructure développée n'été pas sur-dimensionnée par rapport à la réalité et s'il n'été pas économiquement plus « rationnel » d'affecter les ressources financières (rares) drainées dans la construction de ces infrastructures au développement de l'agriculture pluviale, en particulier dans le Nord.

Quant au taux d'intensification, celui-ci est essentiellement lié aux disponibilités en eau et à son coût d'utilisation, de la disponibilité et des prix des différents intrants, de l'accès des exploitants aux sources de financement et de l'efficacité des différents services d'appui aux producteurs (commercialisation, vulgarisation..). L'examen de l'évolution dans le temps du taux d'intensification n'est pas riche en enseignements aussi bien pour les périmètres privés que pour les périmètres publics (tableau 6-12). Dans l'ensemble, les taux d'intensification, irréguliers d'une année à l'autre, n'ont guère enregistré une amélioration significative par rapport à leur niveau de départ. Cette quasi-stagnation des niveaux d'intensification et leur maintien à un niveau relativement faible, pour tous les types des périmètres irrigués, sont le reflet d'une contradiction entre le développement agricole par l'irrigation et les disponibilités des ressources en eau.

D'une manière générale, l'accroissement des superficies irriguées a entraîné un accroissement rapide de la consommation de l'eau destinée à l'irrigation, de sorte que, les perspectives du développement de ce secteur restent fondamentalement liées aux réserves d'eau disponibles. A ce titre, il faut souligner que la Tunisie s'approche de la limite physique d'eau qu'elle peut mobiliser. La Tunisie dispose d'un potentiel de 4,4 milliards de m³ d'eau mobilisable dont 2,3 milliards de m³ d'eaux de surface, 0,7 milliards de m³ de nappes phréatiques et 1,4 milliards de m³ de nappes profondes. Le taux de mobilisation de ce potentiel est passé de 59 % en 1986, à 63 % en 1990 et 70 % en 1996. Ce taux a progressé à 85 % en 2000 pour se rapprocher de 95 % en 2005. La limite est déjà atteinte pour les nappes phréatiques qui font l'objet de surexploitation depuis quelques années. Par ailleurs, face à cette situation, le recours aux ressources en eau non conventionnelles (eaux usées traitées, dessalement des eaux saumâtres et de mer) ne semble pas en mesure d'accroître considérablement la ressource globale et ne justifie pas donc les coûts énormes qui lui sont associés. Selon les estimations, le potentiel de ressources en eau non conventionnelles ne représentera que 6,8 % des ressources conventionnelles à l'horizon 2030.⁴⁶

⁴⁶ Ministère de l'Agriculture, DGEDA « Contribution à la revue de la politique du secteur agricole. Partie : Agriculture irriguée » 2005

Notons également que l'agriculture irriguée, qui demeure de loin le consommateur le plus important avec environ 83 % des ressources en eau en 2004, est de plus en plus concurrencée par les autres secteurs. Selon les estimations du Ministère de l'Agriculture, la part de l'agriculture est projetée à diminuer à environ 80 % en 2010, 76,6 % en 2020 et 73,5% en 2030, notamment en faveur d'une augmentation correspondante de la part surtout de l'eau potable. La consommation de l'eau moyenne de l'agriculture irriguée devrait par conséquent passer d'environ 5800 m³ /ha en 2004, à 5275 m³ /ha en 2011, soit une réduction de l'ordre d'environ 10 %⁴⁷.

Le développement du secteur des cultures irriguées, se trouve ainsi de plus en plus handicapé par la contrainte de l'eau, ressource de plus en plus rare. Cette contrainte se traduit de plus en plus par une augmentation du prix et du coût de l'eau destinée à l'irrigation qui risque de mettre en péril le développement observé jusqu'ici.

En effet, à partir du début des années 80, le poids budgétaire de la politique d'irrigation et de la mobilisation des ressources en eau devenant insoutenable, rend sa poursuite de plus en plus problématique. Face à cette situation, la politique d'offre basée sur le maintien des prix de l'eau d'irrigation à des niveaux faibles, sans aucun rapport avec les coûts de mobilisation de la ressource, a été progressivement abandonnée par les pouvoirs publics. Ces derniers ont opté, depuis la mise en œuvre du PASA, pour une politique de gestion de la demande dont l'objectif est de « *réduire au maximum le nombre d'utilisateurs inefficients qui valorisent la ressource en-deçà de son coût d'opportunité* »⁴⁸ ce qui devrait réduire le "gaspillage" d'une ressource rare et coûteuse. Ainsi, justifié par la nécessité d'établir la "vérité des prix", seul garant d'une « *utilisation plus rationnelle et économique des ressources* »⁴⁹, le VII^{ème} Plan prévoyait que les prix de vente de l'eau d'irrigation « *seront augmentés progressivement jusqu'à recouvrement total des frais de fonctionnement et d'entretien* »⁵⁰. Pour y aboutir il avait été convenu, à partir de 1990, d'augmenter les tarifs de l'eau de l'ordre de 15 % par an en termes nominaux et 9 % par an en termes réels. Parallèlement, des mesures spécifiques ont été adoptées dans l'objectif d'inciter les exploitants à économiser l'eau.

Par ailleurs, conformément aux orientations du PAS, préconisant, entre autre, un désengagement progressif de l'Etat et une réduction de ces charges budgétaires, le rôle de Offices assurant la gestion des Périmètres Publics Irrigués a été redéfini et l'amélioration

⁴⁷ Ministère de l'Agriculture, DGEDA « Contribution à la revue de la politique du secteur agricole. Partie : Agriculture irriguée » 2005

⁴⁸ Bachta, M S et Elloumi M « Analyse des politiques hydrauliques en Tunisie : quelques éléments d'évaluation » In Ceña, F ; Elloumi M, Gallardo R et Sai M B « Les défis de la terre : l'agriculture en Espagne et en Tunisie face aux défis de la libéralisation » Cérès, IRESA, 2005

⁴⁹ VII^{ème} Plan de Développement Economique et Social (1987-1991) p 2

des taux de recouvrement des frais hydrauliques devient l'un des leurs principaux objectifs. Ce processus de désengagement de l'Etat a conduit en 1989, à la suppression pure et simple des Offices eux-mêmes.

Dans les périmètres publics, les résultats du désengagement de l'Etat sont immédiats : le prix de vente de l'eau augmente régulièrement dans ces périmètres. Sur la période 1991-2003, le taux moyen de croissance annuelle des tarifs de l'eau était de l'ordre de 8 % à 12 % selon les CRDA. Force est de souligner que, d'une manière générale, les tarifs de l'eau d'irrigation ont augmenté beaucoup plus que les autres facteurs de production, et que les prix à la production de la plupart des produits agricoles. L'eau devient ainsi un facteur de plus en plus contraignant et l'accès y est inégal selon les revenus⁵¹. L'augmentation sans cesse des tarifs de l'eau fait que, dans certaines régions et pour quelques périmètres, les tarifs à payer par les exploitants ont atteint un niveau prohibitif, et ne pourraient être plus régulièrement revus à la hausse pour atteindre les objectifs visés en termes de recouvrement des coûts. Il s'agit en particulier des petites exploitations à faibles revenus dans le Centre et le Sud dont l'augmentation de prix de l'eau a poussé beaucoup d'entre-elles à abandonner l'irrigation⁵².

Dans les périmètres privés, la contradiction entre le développement agricole par l'irrigation et les disponibilités des ressources en eau s'exprime à travers le développement massif et parfois anarchique des puits de surface et la surexploitation des nappes phréatiques qui en découle et dont les incidences sont nombreuses. En effet, le recours à l'irrigation par le creusement des puits se heurte de plus en plus aux limites des nappes phréatiques dont la surexploitation actuelle conduit à un abaissement inquiétant de leur niveau hydrostatique, susceptible de remettre en cause les efforts d'intensification jusqu'ici réalisés par les exploitants. En premier lieu, l'abaissement du niveau de la nappe oblige les exploitants d'approfondir leurs puits de surface afin de pouvoir continuer à pomper ce qui rend les coûts de pompage et donc les charges de production de plus en plus élevés. Le problème de rabattement des nappes phréatiques est amplifié par la salinité de l'eau et la perte de la fertilité des sols, ce qui témoigne encore des incidences négatives de l'irrigation.

Dans son travail sur la région de *bled'amra*, Ben Saad⁵³ signale que, le niveau de la nappe phréatique la plus importante (nappe de Gafsa-Nord), et depuis le milieu des années 90, baisse en moyen de 1 à 2 mètres chaque année. Simultanément, la surexploitation des nappes fait monter la teneur en sel de l'eau et aggrave le risque d'une salinisation rapide des

⁵⁰ VIIème Plan de Développement Economique et Social (1987-1991) tome 2, contenu sectoriel, p 6.

⁵¹ Daoud A. op.cit 1996.

⁵² Ministère de l'Agriculture, DGEDA « Contribution à la revue de la politique du secteur agricole. Partie : Agriculture irriguée » 2005

sols, dont le meilleur témoignage est l'abandon des plusieurs puits de surface et parcelles entières, à cause de la salinité des eaux et des sols. Ainsi, une masse de petits propriétaires caractérisés par la fragilité de leur système productif se trouvent confrontés à des difficultés énormes, les conduisant à revenir à la situation précaire qui était la leur auparavant et / ou à la faillite et à l'abandon de l'irrigation et par conséquent la désertion du territoire.

En somme, il semble que l'irrigation par la multiplication des puits de surface a atteint son seuil maximum en raison de la surexploitation des nappes phréatiques et que, par ailleurs, les exploitants se trouvent enfermés dans un cercle vicieux rendant de plus en plus difficile les conditions de leur reproduction. Pour continuer à irriguer leurs parcelles, les exploitants sont obligés de creuser et d'approfondir leurs puits. Or, par la même occasion, ils augmentent leurs charges de production et accélèrent, indirectement, la dégradation de leurs terres sous l'effet de la salinisation. D'autant plus qu'à long terme l'exploitation excessive de la nappe va aboutir au rabattement de celle-ci jusqu'à son tarissement total.

A ce propos, il importe de signaler que le code des eaux en vigueur interdit de creuser des puits au-delà de 50 mètres de profondeur, mais il semble que rares sont les exploitants qui pompent de l'eau à une profondeur inférieure à cette limite⁵⁴. Cette situation est le plus souvent attribuée au fait que les services concernés n'ont ni les moyens humains et techniques ni aussi l'autorité nécessaire pour appliquer la loi et empêcher les exploitants de multiplier les puits de surface et de creuser au-delà des limites arrêtées. Mais, il nous semble que c'est plutôt l'absence de toute alternative que l'Etat pourrait proposer pour des paysans dont la survie même est devenue liée à la poursuite de l'irrigation, qui a fait que les pouvoirs publics ont, par crainte de perturbation, adopté une attitude de « *laissez faire* » face à la prolifération des puits de surface bien que les conséquences sont désastreuses.

Faut-il encore ajouter que si l'extension de l'irrigation est liée à un apport suffisant d'eau, sa réussite dépend aussi de l'utilisation des autres facteurs de production ou intrants, tels que les engrais, capables d'augmenter les rendements des différentes cultures. D'ailleurs, si les rendements relativement fabuleux des premières années ont été rendus possibles, c'est parce que les terres étaient quasiment vierges. Leur maintien et leur amélioration exigent désormais des quantités d'engrais de plus en plus importantes.

⁵³ Ben Saad. op.cit 2002

⁵⁴ Voir Abaab, A « L'agriculture familiale en Tunisie centrale face aux nouveaux défis écologiques et économiques » In Rafac « Agricultures familiales et politiques agricoles en méditerranée » Options méditerranéennes, Série B n° 12 1997, pp7-28 et Ben Saad, op.cit 2002.

Dans les Enquêtes Périmètres Irrigués, les informations sur les quantités d'engrais utilisés ne figurent plus depuis 1985-86, exception faite pour l'Enquête 2000-2001, ce qui ne permet pas de suivre leur évolution. Toutefois, l'analyse menée plus haut (cf. chapitre IV) sur le processus d'intensification en fertilisants dans l'ensemble de l'agriculture tunisienne nous a permis de conclure que, tout en étant faibles, les quantités d'engrais consommées en moyenne à l'hectare marquent, à partir du début des années 1990, une tendance à la baisse pour l'ensemble des cultures et que cette tendance est particulièrement visible pour les cultures maraîchères. Dans la mesure où les cultures maraîchères sont essentiellement conduites en irrigué, on peut donc en déduire, indirectement, que les cultures irriguées dans leur ensemble sont également affectées par l'augmentation des prix des intrants concomitante à l'élimination des subventions. La conséquence étant une tendance à l'essoufflement de l'utilisation des engrais dans les périmètres irrigués ou à la limite son maintien à un niveau faible. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que les irrigants, comme d'ailleurs l'ensemble des exploitants, ne sont que peu touchés par le système de crédit.

Ainsi, la faible intensification de l'utilisation des engrais conjuguée à la sous-utilisation de l'eau, se traduit par une très faible augmentation des rendements des différentes cultures. A cette faiblesse des rendements s'ajoute une augmentation des coûts de production en raison de l'augmentation des prix des différents intrants. N'étant pas compensée par une amélioration des prix à la production, cette évolution se traduit, comme il est déjà expliqué (cf. chapitre IV) par une tendance à la détérioration des revenus des exploitants. Une tendance que H. Attia avait déjà signalé, au milieu des années 1980, pour les exploitations familiales de la région de Sidi Bouzid en écrivant que la « *double contrainte des prix en amont et en aval se traduit en particulier par une très faible rémunération de la journée de travail familial qui, outre l'autoconsommation, ne dépasse guère de beaucoup le salaire minimum agricole. Ce laminage des revenus agricoles dû au double prélèvement par le système de prix en amont et en aval, est un aspect fondamental de l'articulation et de la domination par le marché capitaliste de la petite exploitation familiale productive* ». ⁵⁵

Enfin, si le développement de l'irrigation a été en partie stimulé par une demande locale croissante, générée en particulier par les couches urbaines, ainsi que des possibilités d'exportation sur un marché mondial peu concurrentiel, ce processus semble, lui aussi,

⁵⁵ Attia H. op.cit, 1985 p 703

s'essouffler. Selon une étude du Ministère de l'Agriculture⁵⁶, le ralentissement du rythme de croissance de la population conjugué avec l'accroissement du PIB par tête s'est soldé par une stagnation de la demande de certains produits dits de faible élasticité par rapport au revenu. Par conséquent, la croissance de la production commence à devancer les capacités d'absorption du marché local et des possibilités actuelles de transformation et d'exportation. Des excédents de production saisonniers en pomme de terre, tomate et certains fruits de saison ont commencé à apparaître à partir de 1997. Par ailleurs, les exportations se réalisent sur un marché à une concurrence de plus en plus vive de la part des pays ayant la même fonction dans la DIAT (Maroc, Portugal, Espagne, Grèce, les nouveaux pays membres de l'UE...) et qui, surtout, disposent des ressources plus abondantes en eau, ce qui implique des contraintes de compétitivité et des prix à l'exportation qui ne seront pas nécessairement rémunérateurs.

Au total, si jusqu'ici l'irrigation a joué son plein rôle en tant que mécanisme de régulation et d'adaptation aux aléas climatiques, son extension, voire même sa continuité, pour un bon nombre d'exploitants est de plus en plus problématique. La rareté des ressources en eau, se traduisant par une augmentation de son coût de mobilisation, conjuguée à l'envolée des prix des différents intrants, alourdit les charges de production dans les périmètres irrigués alors que, les rendements stagnent et les prix à la production se détériorent. La conséquence étant une tendance à la détérioration des revenus qui, associée au faible accès aux sources de financement et au désengagement de l'Etat, ne peut que compromettre la pérennité d'une paysannerie dont la reproduction est en grande partie liée à la poursuite de l'irrigation. Le risque d'exclusion, voire même de disparition d'une bonne partie des exploitations, est grand, d'autant plus que ces exploitations sont appelées, dans un contexte d'ouverture, à faire face à la concurrence étrangère. Ne pouvant se maintenir pour longtemps dans la précarité, ces exploitations seront, très probablement, contraintes de céder progressivement la place aux sociétés de mise en valeurs ou aux « *entrepreneurs agricoles* » supposés mieux répondre aux impératifs de la compétitivité.

2.2- La fonction régulatrice de l'élevage

Le sous-secteur de l'élevage occupe une place importante au sein de l'économie nationale et de l'agriculture en particulier. Il joue un rôle économique, social et écologique considérable. Il contribue de 35 à 40 % à la formation du PIB agricole et de 4 à 5% du PIB

⁵⁶ Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques « Etude de la diversification de la production agricole. Le programme national de la diversification » Rapport définitif, 3ème phase, DGPA / AGRO-SERVICES Juillet 2005.

global. L'importance de l'élevage réside dans le fait qu'il constitue une activité essentielle du secteur agricole et contribue largement à l'emploi, ce qui lui confère une fonction sociale importante.

L'importance de l'élevage réside également dans le fait que, selon la place qu'il occupe dans les systèmes de production, il remplit des fonctions diverses : sécurité alimentaire de la famille, limitation des risques économiques de l'exploitation, disponibilité d'une ressource mobilisable à court terme, investissement, épargne... En particulier, dans des systèmes de production intégrant l'élevage, ce dernier permet la mise au point des pratiques régulatrices destinées à rétablir des équilibres rompus par, le plus souvent, l'apparition d'aléas climatiques dont le plus redouté est la sécheresse. Cependant, ces pratiques semblent aujourd'hui atteindre leurs limites sous l'effet des changements qui caractérisent l'environnement de l'activité agricole en général et celui de l'élevage en particulier.

2.2.1- Elevage et stratégies d'adaptation aux aléas climatiques

Selon l'Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 1994-1995, l'activité d'élevage occupe totalement ou partiellement plus de 333.000 éleveurs dont près de 213 000 éleveurs ayant des troupeaux composés de plus d'une espèce animale. La comparaison de ces données avec celles de l'enquête agricole de 1986, montre que le nombre d'éleveurs a augmenté à un rythme annuel moyen de 4,7 %. Les résultats de l'Enquête Structures 2004-2005 montrent que le nombre d'exploitants qui pratiquent l'élevage s'est situé à 274.000 pour l'élevage ovin, à 112.000 pour l'élevage bovin et 141.000 pour l'élevage caprin, contre respectivement 260.000, 151.000 et 136.000 en 1994-1995. Sur le plan de la répartition régionale, les résultats de la même enquête montrent que les têtes bovines sont essentiellement élevées dans le Nord du pays (70,5%) alors que les petits ruminants prédominent dans le Centre et le Sud du pays qui abritent les 2/3 des populations ovines et les 3/4 des populations caprines.

Tableau 6-20 : Répartition du cheptel d'élevage par grande région

	Elevage bovin		Elevage ovin		Elevage caprin	
	En 1000 têtes	En %	En 1000 têtes	En %	En 1000 têtes	En %
Nord	465,5	70,5	2709,0	39,0	374,0	26,5
Centre	174,5	26,4	2728,5	39,2	330,0	23,4
Sud	20,3	3,1	1517,5	21,8	708,2	50,2
Total	660,3	100	6955,0	100	1412,2	100

Source : Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005

Cependant, l'une des caractéristiques structurelles de l'élevage en Tunisie est sa concentration dans les exploitations à faibles potentiels fonciers et l'importance des

élevages de petite taille. La majeure partie des éleveurs est constituée de petits exploitants, avec, en 2004-2005, 73 % des éleveurs de bovins ayant des exploitations de moins de 10 ha. Parallèlement, 70 % des éleveurs d'ovins et 67 % des éleveurs de caprins ont des exploitations de moins de 10 ha.

Tableau 6-21 : Répartition des éleveurs selon la taille de l'exploitation (en %)

Taille de l'exploitation	Eleveurs de bovins		Eleveurs d'ovins		Eleveurs de caprin	
	1994-1995	2004-2005	1994-1995	2004-2005	1994-1995	2004-2005
Sans terre	1,3	3,1	0,5	2,2	0,2	1,9
Moins de 5 ha	48,5	48,4	42,9	45,4	42,1	44,6
De 5 à 10 ha	20,9	21,9	21,8	22,4	19,6	20,2
De 10 à 20 ha	16,2	13,5	18,2	16,0	18,7	17,2
De 20 à 50 ha	9,6	9,2	12,5	10,5	14,7	12,1
De 50 à 100 ha	2,4	2,5	2,9	2,4	3,4	3,0
100 ha et plus	1,2	1,4	1,2	1,1	1,3	1,0
Totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquêtes sur les Structures des Exploitations Agricoles 1994-95 et 2004-05

Par ailleurs, les deux tiers d'éleveurs de bovins disposent au plus de 3 unités femelles et ceux qui détiennent plus de 20 unités ne représentent que 1,5 %. De même, 26% d'éleveurs d'ovins disposent de 3 unités au maximum et uniquement 15,5% détiennent plus de 20 unités. Pour les éleveurs de caprins, la majorité d'entre eux (54,6 %) détiennent une à trois chèvres, ceux qui disposent de plus de 20 chèvres ne représentent que 4,1 % du total. Selon les données du CNEA, les élevages de petite taille (2 à 3 bovins, 14 ovins et 3 caprins) représentent 83,5% du total des élevages et détiennent 67% du cheptel bovin, 52% du cheptel ovin et 59% du cheptel caprin⁵⁷.

Tableau 6-22 : Répartition des éleveurs selon le nombre d'unités femelles

Nombre d'unités femelles	Eleveurs de bovins		Eleveurs d'ovins		Eleveurs de caprin	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Aucune	1714	1,5 %	4061	1,5 %	3085	2,2 %
1 à 3 unités	75583	67,4 %	66567	24,3 %	77080	54,6 %
4 à 10 unités	27810	24,8 %	106266	38,9 %	46017	32,6 %
11 à 20 unités	5374	4,8 %	54238	19,8 %	9083	6,4 %
21 à 50 unités	1473	1,3 %	29860	10,9 %	4563	3,2 %
Plus de 50 unités	204	0,2 %	12593	4,6 %	1276	0,9 %
Total	112156	100 %	273944	100 %	141103	100 %

Source : Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-05

Cette caractéristique fait que, contrairement aux contextes des économies développées où les filières d'élevage obéissent à une logique capitaliste et purement économique, en Tunisie, comme dans la majorité des économies en développement, l'élevages relèvent d'une logique plutôt sociale. Il est, dans son ensemble, plus perçu comme une épargne source de trésorerie immédiatement mobilisable que comme une production rentable, génératrice de revenus.

⁵⁷ CNEA « Revue du secteur agricole : Etude de la filière élevage » Décembre 2005

En effet, pour une bonne majorité des exploitants, l'élevage joue un rôle en tant que capital, et les animaux, dont la vente est utilisée pour des multiples raisons, constituent une épargne mobilisable. Les difficultés financières auxquelles se trouvent confrontées l'exploitation et la famille sont, au moins en partie, surmontées grâce à la vente d'une partie des animaux. Dans le cas d'une année normale, la vente d'une partie du troupeau et de sa production commercialisable peut servir pour financer les dépenses courantes de l'exploitation et même, dans certains cas, des opérations d'investissement (creusement de puits, achat de matériel agricole,..). Par contre en année de disette, la taille du troupeau est réduite et le destockage concerne aussi une partie des femelles reproductrices. Cette décapitalisation est imposée par la nécessité de subvenir, en partie, aux besoins de l'exploitant et de sa famille mais aussi pour l'achat d'aliments nécessaires à la sauvegarde du reste du troupeau. Dans les deux cas, la stratégie adoptée par l'éleveur consiste à la reconstitution du troupeau lorsque les conditions économiques et climatiques deviennent favorables. Ainsi, en l'absence d'autres ressources, le recours au cheptel devient indispensable, et c'est à travers ce processus de capitalisation/décapitalisation que la conservation et l'entretien d'un petit troupeau permettent d'assurer la continuité du fonctionnement de l'exploitation. De ce fait, « *la distorsion, presque partout constatée, chez les petits et moyens agriculteurs-éleveurs entre la taille de l'exploitation et celle du troupeau, loin d'être une incohérence du système, sous-tend en fait, une stratégie de régulation préventive* »⁵⁸. Autrement dit, en étant lui-même un lieu de régulation permanente des aléas climatiques, l'élevage est aussi un facteur régulateur et c'est ainsi que le secteur de l'élevage constitue le champ par excellence de l'exercice des stratégies de régulation des effets de la sécheresse⁵⁹.

Partant de la répartition des exploitants agricoles en petits, moyens et grands exploitants et de l'existence des différents modes d'élevage, l'étude du CNEA, déjà citée, classe les éleveurs en deux catégories :

La première catégorie est composée des grandes exploitations et une partie des exploitations moyennes pratiquant un élevage intensif intégré et organisé et pour lesquels l'élevage constitue une source de revenus. Il est pratiqué par les agro-combinats de l'OTD, par les UCPA, par les SMVDA et quelques gros et moyens agriculteurs du Nord et partiellement du Centre. Ce type concerne principalement l'élevage laitier et les activités

⁵⁸ Chérif, A « Le comportement des éleveurs face à la sécheresse : étude de cas et essai de typologie » In Henia, L (éd) « Variabilité du climat et stratégies d'adaptation humaine en Tunisie » FSHT/ GREVACHOT, Université de Tunis 1, 1996, p253

⁵⁹ Abaab, A et Elloumi, M « Sécheresse et stratégies d'adaptation en Tunisie » In CEÑA, F; Elloumi, M; Gallardo R, et Sai M E « Les défis de la terre : l'agriculture en Espagne et en Tunisie face aux défis de la libéralisation » IRESA / Cérés Editions 2005.

d'embouche dans un système intégré cultivant du fourrage en sec dans le Nord, ou en irrigué. Il intéresse près de 20 % des élevages laitiers et regroupe des exploitants abritant des troupeaux d'une certaine importance (100 à 1600 vaches pour les sociétés et 10 à 40 vaches pour les exploitants privés), généralement de race pure, conduits de manière intensive. La main d'œuvre est salariée et l'alimentation du cheptel est basée sur le fourrage cultivé et les aliments concentrés achetés sur le marché. Ce type d'élevage est le moins touché par les aléas climatiques en raison de l'existence d'appoint en fourrages autoproduits et de la bonne assise financière des exploitants qui le pratiquent.

Une deuxième catégorie d'éleveurs qui regroupe les petites et une partie des moyennes exploitations pour lesquels l'élevage constitue un mode d'épargne/capitalisation et non une source de revenus. En cas de besoins en capitaux, l'éleveur vend le nombre d'animaux nécessaires. Les stratégies mises en œuvre par les éleveurs diffèrent selon le type d'élevage et selon leur situation agro-écologique⁶⁰. Les systèmes d'élevage qui, grosso modo, peuvent être distingués sont les suivants :

Il s'agit tout d'abord d'un élevage traditionnel ou extensif, à présent relique du passé, mais qui trouve encore quelques espaces pour sa reproduction. Ce type d'élevage concerne les bovins de races locale et croisée dans le Nord et les petits ruminants dans le Nord-Ouest et le Centre-Sud. Il est pratiqué par des petits et moyens exploitants qui détiennent plus des 2/3 des bovins et près de 60% des petits ruminants⁶¹ mais le mode d'élevage est rustique et la productivité faible. L'alimentation est basée sur les parcours et les ressources locales telles que la paille, l'orge, la jachère, les chaumes. Ce système qui prélève l'essentiel de son alimentation sur des ressources gratuites est le plus sensible aux aléas climatiques et dégrade les parcours.

Dans le Nord du pays, et dans le cadre de ce système d'élevage, le cheptel bovin de races locale et croisée, appartenant à des petits éleveurs possédant peu ou pas de terre, est repoussé sur les terres marginales. Les troupeaux sont de taille modeste (1 à 20 vaches) alors que la mauvaise alimentation liée à la surcharge animale et à l'insuffisance saisonnière des ressources fourragères entraîne des problèmes de fertilité et un taux de mortalité supérieur à la normale.

Etant basé sur des unités fourragères gratuites et sur la main d'œuvre familiale, ce type d'élevage peut se prévaloir d'une certaine rentabilité liée à la faiblesse des coûts de production et constitue une épargne non négligeable pour les petits et moyens éleveurs sédentaires et les éleveurs sans terres, mais il est très sensible aux aléas climatiques. En

⁶⁰Abaab, A et Elloumi, M. op.cit 2005

⁶¹ CNEA op.cit 2005

période de sécheresse, la pression sur les parcours spontanés s'accroît alors que l'insuffisance et la flambée des prix des fourrages contraignent les éleveurs à brader sur le marché une grande partie de leur cheptel. Cette décapitalisation "forcée" tout en étant une réponse à la sécheresse, constitue pour les éleveurs une perte totale ou partielle de l'une de leurs ressources mobilisables à court terme. Elle est tout particulièrement ressentie par les petits exploitants pour qui, un troupeau perdu ou fortement réduit est difficile, voire impossible à reconstituer.

Quant aux petits ruminants, il s'agit en général de petits et moyens troupeaux à caractère familial. La taille des troupeaux est liée à la superficie propre des exploitations, mais également aux superficies disponibles en terres collectives ou encore en zones forestières.

Dans les régions du Nord-Ouest du pays (Le Kef, Jendouba, Beja) et tout au long de la dorsale, les troupeaux familiaux présentent le plus souvent une association ovins caprins avec un effectif total qui se situe entre 10 et 20 têtes. L'élevage est extensif et l'alimentation est basée sur les ressources locales (orge, paille, jachère, chaumes) avec un pâturage sur parcours forestiers, sur terres marginales et incultes ou sur maquis (système agro-sylvo-pastoral). Ce type d'élevage se caractérise par l'intégration au niveau régional d'une céréaliculture pluviale, de plus en plus dominée par l'orge, et d'un élevage ovin extensif. Et c'est cette complémentarité qui constitue l'élément essentiel dans la stratégie de résistance des éleveurs de la région aux aléas climatiques et à la sécheresse. Toutefois, les marges de résistances diffèrent selon la taille des exploitations et surtout leur potentiel céréalier.

Pour les moyennes et grandes exploitations, celles-ci disposent, le plus souvent, d'un potentiel céréalier suffisamment important pour couvrir les besoins alimentaires du cheptel existant sur l'exploitation, mais aussi pour constituer des réserves alimentaires importantes (paille et orge). Stockées pendant les années favorables, ces réserves permettent aux éleveurs de faire face aux périodes de soudure et de sécheresse. Seule une succession d'années très sèches peut perturber sérieusement la production ovine dans ces exploitations.

Par contre, les petits exploitants dont la production céréalière est souvent limitée, leur capacité de constituer des stocks durant les années favorables est réduite. Ils sont alors obligés de faire recours au marché pour satisfaire les besoins alimentaires de leurs troupeaux et sont, de ce fait, les plus pénalisées par la hausse des prix des aliments pendant les périodes de sécheresse. En l'absence des interventions de l'Etat, à travers les

campagnes de sauvegarde et la mise en marché d'aliments subventionnés, les périodes de sécheresse contraignent ce type d'éleveurs à réduire la taille de leurs troupeaux et ajuster leurs composition, et ce, afin de réduire les charges alimentaires et de disposer des liquidités nécessaires à l'acquisition d'aliments pour bétail. La reconstitution du troupeau reste conditionnée par le retour à des années plus favorables sur le plan climatique et / ou par la présence de revenus extra-agricoles.

Dans le Centre et le Sud du pays, ce système concerne essentiellement des élevages ovin, caprin (95 % des caprins et 40% des ovins) et camelin, notamment dans les gouvernorats du Sud où les grands parcours continuent à occuper une grande partie de la surface agricole. Les troupeaux ovins sont composés pour l'essentiel d'ovins de race *Barbarine* à grosse queue (80 % du troupeau) jugée la plus adaptée aux conditions d'un élevage extensif. L'alimentation du cheptel repose sur les parcours qui continuent à jouer un rôle non négligeable (système pastoral), et également sur les chaumes, pailles et sous-produits de l'exploitation (système agro-pastoral). Le recours à la complémentation reste limité aux périodes critiques où les éleveurs ont tendance à utiliser l'orge, le son et les grignons d'olive.

Les éleveurs de ces régions sont le plus touchés par les effets de la sécheresse qui peut se prolonger sur plusieurs années. Pour faire face aux effets de cette dernière, une première stratégie concerne bien évidemment la décapitalisation et la vente d'une partie du troupeau. Le destockage touche toutes les catégories d'animaux et ce, afin de faire face aux achats d'aliments pour le reste du troupeau.

La seconde passe par le recours à la mobilité et la pratique de la transhumance notamment vers les régions du Nord qui disposent des ressources fourragères plus abondantes, avec des contrats d'*achaba* de plusieurs mois. A la différence du semi-nomadisme, mouvement très ancien et qui impliquait le déplacement des familles et des troupeaux pendant une partie de l'année, la transhumance est relativement récente et concerne exclusivement la circulation du cheptel sous la conduite de bergers "prestataires de services".

Toutefois, sous l'action combinée des cycles de sécheresse et des conditions socio-économiques (sédentarisation des populations nomades, expansion des superficies emblavées, réduction des jachères) les possibilités de transhumance deviennent de plus en plus restreintes. L'élevage ovin, traditionnellement transhumant, se sédentarise de plus en plus et le couple parcours en hiver et chaumes en été tend progressivement à disparaître. Cette situation a induit des nouvelles formes de régulation basées sur l'exploitation des ressources locales à travers le pacage sur les terres en jachères, les chaumes et les parcours

et la consommation de sous produits agricoles (paille de céréales et de légumineuses, herbe fauchée, brindilles de bois de taille des olives, grignon d'olive, sous-produits des cultures irriguées..). Par ailleurs, le recours à l'achat de produits fourragers (foin de vesce-avoine, paille, orge, son et éventuellement des aliments concentrés), relativement modéré en année moyenne ou bonne, devient en année sèche aussi indispensable qu'important en quantité pour assurer la survie du troupeau. Cependant, en l'absence de revenus extra-agricoles, les difficultés d'approvisionnement dues à la hausse des prix ou à la pénurie, contraignent les éleveurs à réduire l'effectif de leur cheptel.

Le deuxième système distingué correspond à un élevage intensif semi-intégré qui concerne l'élevage bovin laitier dans les périmètres irrigués du Nord, et l'élevage ovin dans les régions du Centre et du Sud.

Dans le cadre de ce système, l'élevage bovin laitier est pratiqué dans les petites et moyennes exploitations du Nord et dans les zones irriguées du Nord-Est et du Cap Bon et intéresse près de 30 % des élevages bovins laitiers. Dans le Nord-ouest en particulier, où les éleveurs ont pris l'habitude de procéder d'une façon systématique à un stockage d'aliments achetés au moment des récoltes à des prix relativement modérés, l'élevage laitier est souvent associé à un élevage d'engraissement de taurillons. Généralement, les grands exploitants ont tendance à élever exclusivement des animaux de race pure jugés plus productifs alors que les petites exploitations ont tendance à préférer les animaux de races croisées dont la conduite est estimée moins contraignante. La main d'œuvre est généralement familiale avec appel à des salariés lorsque le troupeau dépasse une certaine taille.

Les superficies fourragères sont peu développées en comparaison des superficies réservées aux maraîchages et à l'arboriculture, et le déficit en fourrage est donc compensé par l'achat de paille, de foin et de concentrés. En année normale, les besoins des animaux en paille et en foin sont largement couverts (plus de 80 %) par la production des exploitants. Par contre, pendant les années difficiles, les exploitants n'assurent à partir de leur propre production qu'environ 40 % et 20 % respectivement, des besoins des animaux en paille et foin⁶². L'intégration n'est donc pas la règle et l'alimentation provient essentiellement du marché, notamment pour les aliments concentrés, considérés indispensables pour assurer une ration alimentaire équilibrée et garantir une production laitière suffisante.

Face à la sécheresse, les petits exploitants sont les plus pénalisés par la rareté des aliments et la hausse des prix de ces derniers. La situation se traduit généralement par une

⁶² Abaab A et Elloumi M op.cit 2005

décapitalisation (vente d'une partie des animaux) ou par une reconversion, notamment en faveur des ovins. Pour les grands éleveurs, leur intégration dans des circuits en amont et en aval leur permet d'assurer leur approvisionnement en aliments pour bétail, souvent directement auprès des usines d'aliments concentrés.

Dans les périmètres irrigués du Centre et du Sud, les élevages ovins sont associés aux cultures irriguées fourragères et maraîchères. Les troupeaux sont souvent de petite taille, dépassant rarement les 20 brebis, et composés majoritairement d'ovins de race *Queue fine de l'Ouest* qui, grâce à ses performances zootechniques, est jugé plus adaptée aux domaines irrigués. Les fourrages autoproduits et les aliments achetés sur le marché représentent l'essentiel de la consommation des animaux alors que la contribution des parcours reste marginale et ce même en année favorable.

Dans ces périmètres, l'existence d'un troupeau permet un certain équilibre du « système exploitation-famille », et réduit sensiblement les contraintes de trésorerie. En effet, les revenus tirés des cultures maraîchères d'été sont souvent investis, en partie, dans l'élevage à travers l'achat d'animaux, en automne, et le stockage d'aliments pour bétail pour les périodes de soudure. En retour, la commercialisation des productions animales pendant le printemps permet la relance et l'entretien de la campagne des cultures maraîchères d'été. De ce fait, « *l'élevage ovin est bien souvent au centre des stratégies sécuritaires. Il est souvent décrit comme étant la banque de l'agriculteur* »⁶³

Pendant les années de sécheresses, les exploitants ont plutôt tendance à étendre leurs superficies céréalières et fourragères, au détriment des cultures maraîchères, et ce afin de réduire leur dépendance vis-à-vis du marché. Toutefois, cette stratégie, bien qu'elle permet de préserver un certain niveau de sécurité alimentaire à la fois pour la famille et le troupeau, elle prive les agriculteurs d'une partie des revenus agricoles (réduction des superficies des cultures les plus rentables) qui sont très utiles pour l'entretien des élevages, notamment pendant la période difficile de l'automne.

Enfin, il s'agit d'un élevage bovin intensif périurbain ou "hors sol" dont l'installation, dans le cadre du développement de la filière lait, a été encouragée par l'Etat par de multiples incitations et mesures (importation et la subvention d'animaux de races laitières, l'octroi d'une prime pour favoriser la collecte du lait, la création d'un réseau de centres de collecte). Cet élevage typiquement hors sol, qui intéresse près de 50 % des élevages laitiers soit 22% de tout l'élevage bovin s'est beaucoup développé dans les zones

⁶³ Elloumi. M, Alary V et Selmi S « Politiques et stratégies des éleveurs dans le gouvernorat de Sidi Bouzid (Tunisie centrale) » *Afrique contemporaine*, n° 219, 2006, pp 63-79

côtières du Sahel et à Sfax, mais aussi dans la zone périurbaine de Tunis et dans les régions de Bizerte et du Cap Bon. Il est pratiqué principalement par des producteurs laitiers ou des engraisseurs familiaux concentrés dans les zones irriguées et périurbaines et qui détiennent des troupeaux composés de 1 à 20 vaches généralement de race pure. Dans une moindre mesure, ce type d'élevage, s'est également développé dans la région du Sud avec une prédominance des troupeaux de petite taille comptant en moyenne 2 à 3 vaches laitières et 1 à 2 veaux par exploitation, majoritairement de races croisées ou pure.

Etant développé dans des régions où la production fourragère est très faible, voire absente, ce type d'élevage dont l'alimentation dépend majoritairement du marché (foin et concentré notamment) subit les contrecoups des aléas climatiques et de la hausse des prix des fourrages. En effet, n'ayant pas les moyens pour constituer des réserves fourragères pendant les périodes d'abondance, les éleveurs se trouvent dans leur grande majorité assez fragilisés par une succession d'années sèches et leur marge de manœuvre est fortement réduite.

Pendant les années de sécheresse, aux difficultés d'approvisionnement s'ajoute la perte de pouvoir d'achat du fait de la hausse des prix des aliments, notamment la paille et le foin, et de la chute des prix des bovins sur les marchés. Cette situation affecte lourdement les éleveurs qui ne peuvent pas facilement procéder à un allègement de leurs troupeaux. Le cap est dépassé par le recours aux revenus extra-agricoles qui permettent aux éleveurs de faire face aux problèmes de trésorerie pour l'achat d'aliments de bétail. De même, les Coopératives de services agricoles viennent souvent à l'appui à travers la mise à disposition des éleveurs d'aliments à prix modérés et/ou l'octroi de crédit de campagne pour l'achat d'aliment auprès des fournisseurs privés.

2.2.2- Dés aléas climatiques aux aléas du marché : les difficultés croissantes de l'élevage

Comme présenté ci-dessus, l'élevage est caractérisé par une forte hétérogénéité des structures de production et des pratiques allant du système extensif, nomade et transhumant, au système intensif intégré ou semi-intégré en passant par l'élevage périurbain hors sol. Si cette hétérogénéité apparaît comme le reflet des disparités géographiques et climatiques qui caractérisent la Tunisie, elle est en grande partie la conséquence de la politique de « développement et de modernisation » de l'élevage, engagée par l'Etat dès le début des années 1970. En précipitant la crise de l'élevage extensif traditionnel, sans pouvoir toutefois le relayer par un élevage intensif intégré, cette politique a en fait encouragé le développement d'un élevage intensif artificiel et

extraverti, dit « hors sol », de plus en plus contraignant. De sorte qu'aujourd'hui, le secteur de l'élevage, avec ses deux variantes, extensive et intensive apparaît en crise et la contrainte climatique à laquelle les exploitants/éleveurs faisaient face se trouve doublée par celle liée à leur dépendance accrue du marché. D'autant plus que avec le désengagement de l'Etat et l'affaiblissement de sa fonction régulatrice, les marges de résistance et d'adaptation des exploitants, notamment le plus petits d'entre eux, sont fortement réduites.

Dans le cadre du système extensif, la contribution des parcours dans l'ensemble des apports des fourrages reste importante bien que présentant de très grandes variations en fonction du profil climatique de l'année. Parallèlement, les surfaces en jachère représentent une source non négligeable de pâture saisonnière de très bonne qualité notamment pour les petits ruminants. Aujourd'hui, l'avenir de ce type d'élevage est de plus en plus compromis par la poursuite de la restriction des espaces de parcours et la réduction des jachérés notamment, dans les régions du Centre et du Nord du pays.

Déclenché au temps de la colonisation, ce processus, a été poursuivi et accéléré après l'indépendance, et surtout au cours des années 1970, durant lesquelles, au nom de la modernisation et du développement agricole, on a assisté à une privatisation effrénée des terres collectives. A partir du milieu des années 1980, et dans le cadre du PAS, ce mouvement de privatisation des terres collectives s'est renforcé et semble être irréversible, puisque même les terres collectives considérées par l'administration comme terres à vocation pastorale, n'ont pu y échapper. Ce qui a engendré une crise de plus en plus aiguë d'élevage extensif traditionnel, concrétisé par le rétrécissement croissant de l'espace vital réservé au cheptel.

Tableau 6-23 : Evolution des superficies agricoles utiles (en 1000 ha)

	1961- 1962		1994 - 1995		2004 - 2005	
	Superficie	En %	Superficie	En %	Superficie	En %
Terres labourables	4510	87 %	4771	90 %	4884	93 %
• Terres cultivées	2955	57 %	3885	73 %	4213	80 %
• Jachères	1555	30 %	886	17 %	671	13 %
Parcours, Brous et Alfa	696	13 %	524	10 %	387	7 %
Terres agricoles utiles	5206	100 %	5295	100 %	5271	100 %

Source : Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005

Ainsi, les terres de parcours qui représentaient 13 % des superficies agricoles utiles en 1961- 1962 n'en représentent que 10 % en 1994-1995 et 7 % en 2004-2005. En l'espace de près de quatre décennies, leur superficie est réduite de près de 50% en passant de 696 000 ha en 1961-62 à 387 000 ha en 2004-05 , et ce , au profit de la céréaliculture et de l'arboriculture.

Si l'on tient compte aussi des diverses formations forestières, la superficie totale des parcours a été réduite de 25 % ce qui correspond à une réduction d'environ 30.000 ha/an

parmi les meilleurs parcours⁶⁴, au moment où, entre 1960 et 2005, les effectifs d'élevage ont enregistré une croissance de 45 % pour les bovins, de 118 % pour les ovins et de 111 % pour les caprins. D'autant plus, ces parcours ne se situent à 45% dans les milieux arides, à 42% dans les milieux présahariens, à 9% dans les zones humides et subhumides et à 2% dans les milieux semi-arides, ce qui fait que 87 % sont localisés dans les zones arides et sur les sols les plus pauvres du pays. De ce fait, la production fourragère des parcours étant essentiellement pluviale, elle peut passer du simple au double d'une année à l'autre. Selon une étude sur la gestion des périodes de sécheresse et ses effets sur les parcours et l'élevage⁶⁵, la production fourragères des parcours estimée à 1.350M d'UF en année pluvieuse, peut passer à 900 M d'U.F en année moyenne et à 450 M d'U.F en année sèche. En somme, en plus qu'ils subissent une forte réduction de leur superficie, les parcours sont aussi de qualités médiocres et fortement dégradés du fait de la forte charge animale à l'hectare.

Par ailleurs, si à l'origine, une année sur deux ou trois, une parcelle était laissée en jachère, fournissant un excellent pâturage de l'automne au printemps, l'intensification des cultures dans certaines zones est en train de réduire les surfaces en jachère. De 30 % en 1961-1962, la part des jachères dans le total des terres labourables est passée à 17 % en 1994-1995 et 13 % en 2004-2005 et leur superficie est passée de 1,5 millions d'ha en 1961-62 à 671000 ha en 2004-2005, soit une réduction de près de 60 %. D'autant plus qu'en fonction des aléas climatiques, les superficies laissées en jachère peuvent varier du simple au double d'une année à l'autre.

Faut-il aussi rappeler que plus de 70 % de ces ressources fourragères sont produites dans le Nord et ne peuvent par conséquent être ni transférées ni stockées ; elles ne peuvent qu'être utilisées par le cheptel local ou par les troupeaux transhumants du Centre et du Sud du pays. Toutefois, devenue très coûteuse en raison de la hausse vertigineuse de la rémunération des bergers, du loyer des pâturages (*achaba*) et du transport des animaux lorsqu'il est effectué par des camions ou des camionnettes, la transhumance est de plus hors de portée de la plupart des petits paysans-éleveurs. En raison de la forte pression exercée sur les parcours locaux, les troupeaux sont en période de sécheresse sévère, littéralement décimés.

Notons enfin qu'une stratégie nationale d'amélioration pastorale a été définie et mise en œuvre et qui prévoyait, entre 1990 et 2000, la plantation forestière sur 220.000 ha portant ainsi la superficie des forêts à 1 million d'ha, l'aménagement des parcours sur 2,2

⁶⁴ CNEA « Etudes de la filière élevage » 2005, p 9

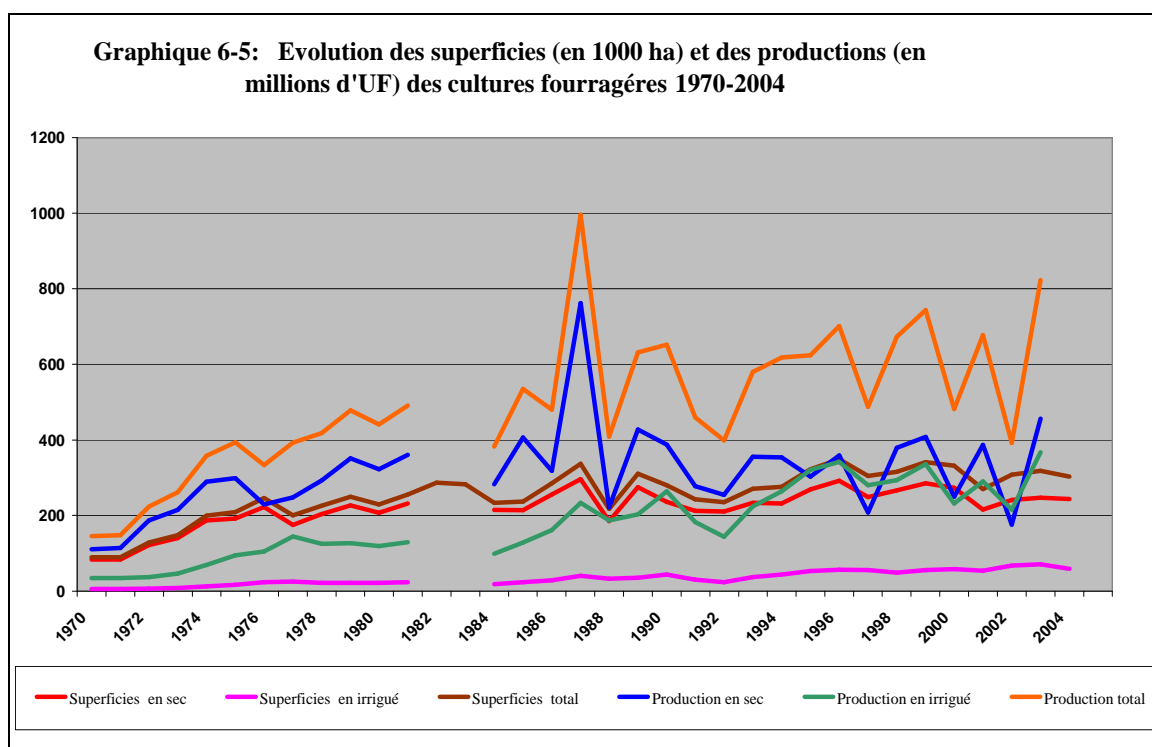
millions d'ha (resemis, mise en défens, scarifiage et fertilisation) et la plantation de 600.000 ha d'arbustes fourragers⁶⁶. Jusqu'en 2005, cette stratégie n'a permis de réaliser que 55 % des plantations d'arbustes fourragers projetées et seulement 11 % de parcours à aménager. Par ailleurs, les programmes de création de pâturages semés sous forme de prairies semi pérennes dans les zones humides et subhumides du pays, sont restés sans lendemain. Les pâturages semés, requérant des superficies relativement importantes et certains aménagements, sont hors de portée des petits exploitants alors que les grandes exploitations céréalières ne s'intéressent en général pas à l'élevage. L'ouverture du domaine forestier de l'Etat au pacage direct avec application d'un tarif réduit, solution exceptionnelle pour faire face aux disettes sévères, ne touche généralement que les éleveurs peu éloignés de ces parcours et s'est répétée tellement de fois que le surpâturage menace toujours.

Face à la réduction des parcours et leur dégradation, le maintien des effectifs et leur croissance restent subordonnés à la mise à la disposition du cheptel d'une alimentation suffisante et équilibrée et ce, d'autant plus que l'évolution des effectifs animaux et l'amélioration de leurs performances individuelles se traduisent par des besoins alimentaires plus importants en quantité et en qualité. Cet accroissement des besoins devrait avoir comme corollaire naturel, l'extension des superficies mais aussi l'intensification des cultures fourragères, dans la mesure où les réserves actuelles de terres arables sont négligeables et que l'accroissement des productions ne saurait se faire par le seul biais de l'expansion des superficies cultivées. Le graphique suivant illustre l'évolution des superficies et des productions des cultures fourragères sur la période 1970-2006.

Sur une période qui porte sur plus de 30 ans, le total des productions fourragères (en unités fourragères) a été multiplié par 6 en passant de 146 millions d'UF en 1970 à 870 millions d'UF en 2005, soit une multiplication par 4 pour les quantités de fourrages produites en sec et par 10 pour celles produites en irrigué. L'augmentation de la production fourragère ainsi enregistrée est due pour partie à l'augmentation des superficies fourragères annuelles cultivées en sec, pour partie à l'augmentation des superficies de fourrages cultivés en irrigué et pour partie à l'amélioration de la productivité. En effet, sur la même période, les superficies fourragères cultivées en sec ont presque triplé alors que celles cultivées en irrigué ont été multipliées par environ 10, portant ainsi la superficie totale des fourrages cultivés de 90.000 ha en 1970 à près de 380 000 ha en 2005

⁶⁵ CNEA « Etude relative à la stratégie de gestion des périodes de sécheresse dans le secteur parcours-élevage : diagnostic et analyse du comportement du secteur » Rapport principal, CNEA février 2003

⁶⁶ Ministère de l'Agriculture « Budget Economique 1995 : Agriculture, Pêche et Industries Agroalimentaires » Décembre 1994, p 7



Cependant, cette évolution globalement remarquable cache des fortes fluctuations interannuelles des superficies, et par conséquent des productions, fourragères notamment en pluvial. C'est l'effet de la pluviométrie qui semble marquer le plus les superficies mises en cultures fourragères chaque année alors que les mesures d'incitation (gratuité des semences, tarification préférentielle de l'eau d'irrigation, subvention des équipements d'économie d'eau...), souvent entreprises pendant les années sèches, ne semblent pas donner leur plein effet. Par ailleurs, après une évolution plus ou moins soutenue jusqu'au milieu des années 1980, l'extension des cultures fourragères semble atteindre ses limites et leurs superficies ont, depuis, presque stagné ne dépassent pas le cap de 10 % des superficies totales cultivées.

Dans les cultures pluviales et malgré l'intensification des productions, l'introduction de la culture du fourrage n'a pas rencontré de succès. La superficie des cultures fourragères est demeurée constante bien que les effectifs des cheptels aient augmenté sensiblement. Parmi les facteurs explicatifs on peut citer le morcellement de la propriété et la petite taille des exploitations qui limitent les possibilités d'intensification et de diversification des cultures. Il en est aussi des risques associés aux aléas climatiques ce qui explique d'ailleurs que les fourrages annuels sont restés pour l'essentiel limités aux zones de culture pluviale du Nord.

Dans les périmètres irrigués, les cultures fourragères n'ont pas pu concurrencer les maraîchages et l'arboriculture. Bien que leur superficie a nettement augmenté, les fourrages cultivés en irrigué n'occupent tout au plus que 9,3 % des superficies physiques irrigués contre 26,4 % pour les cultures maraîchères et 48,5 % pour l'arboriculture⁶⁷. Cette situation peut être expliquée par la faible rentabilité de la spéculation fourragère par rapport aux autres spéculations agricoles irriguées. De même, il semble qu'en raison de la faiblesse de leurs potentiels fonciers, les petits exploitants préfèrent les cultures à cycle court telles que les primeurs, aux cultures fourragères qui occupent le sol plus longtemps.

Conjuguée à des rendements faibles dans l'ensemble, l'extension limitée des superficies des cultures fourragères n'a pas permis une augmentation de la production en mesure de couvrir les besoins croissants du cheptel, ni compenser la réduction des superficies de parcours et leur dégradation. Les fourrages cultivés ne contribuent, en effet, que pour environ 30 % des besoins du cheptel, soit 50 % en moyenne pour les bovins et 10% en moyenne pour les petits ruminants.⁶⁸

Mais, en plus du fait qu'elles sont restées largement insuffisantes par rapport aux besoins, les superficies fourragères sont détenues par quelques gros exploitants qui les cultivent pour spéculer et non pour promouvoir un élevage intégré. En effet, l'activité de l'élevage en Tunisie, semble être structurée à l'encontre de la disposition des sources de fourniture d'alimentation animale en ce sens que, moins les exploitants sont dotés de terres agricoles voire des superficies fourragères, plus important est le cheptel qu'ils détiennent. Les données de l'Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005, illustrent bien cette situation :

Tableau 6-24 : Répartition du cheptel d'élevage, des superficies totales et des superficies fourragères selon la taille de l'exploitation (en %)

Taille de l'exploitation	Cheptel d'élevage			Superficies cultivées	
	Bovin	Ovin	Caprin	Totales	Fourragères
0 – 5 ha	41,7	26,7	33,4	10,8	11,4
5 – 10 ha	20,3	17,1	17,8	14,4	12,8
10 – 20 ha	13,7	18,0	18,3	18,3	15,6
20 – 50 ha	11,4	19,3	18,9	22,6	19,1
50 – 100 ha	3,9	7,8	7,0	12,2	12,1
100 ha et plus	9,2	11,0	4,5	21,6	28,9
Total	100	100	100	100	100

Sources : Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005

Ainsi, les petits exploitants ayant moins de 20 ha, détiennent 75,7 % des bovins, 61,8 % des ovins et 69,5 % des caprins, mais ne possèdent que 43,5 % des terres agricoles

⁶⁷ Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005

⁶⁸ CNEA « Etudes de la filière élevage » 2005

et 39,8 % des superficies fourragères. Par contre les exploitants ayant plus de 100 ha, possèdent 21,6 % des terres agricoles et 28,9 % des superficies fourragères alors qu'ils ne détiennent que 9,2 % des bovins, 11 % des ovins et 4,5 % des caprins.

Cette forme de structuration de l'élevage caractérisée par une concentration de l'élevage dans les exploitations à faible potentiel foncier alors que chez les grands exploitants que se concentre l'essentiel des superficies fourragères fait que les petits éleveurs, majoritaires, manquant d'espace pour intensifier leurs exploitations et produire leur propre fourrage, sont contraint de s'approvisionner auprès des grands exploitants qui, sont excédentaires en la matière. Ainsi, dès que les petites et moyennes exploitations s'inscrivent dans une logique d'intensification, le sur-dimensionnement avéré de leur activité d'élevage les condamne à la dépendance dans l'approvisionnement en alimentation. De ce fait, *« de par son organisation actuelle, l'activité de l'élevage (bovin) participe d'un rapport social selon lequel les grands exploitants marquent leur désaffectation par rapport à la pratique de l'activité proprement dite de l'élevage ne sont pas moins acteurs influents au sein de la filière grâce au rôle de producteurs-fournisseurs d'inputs (fourrages secs, foin, orge). Et c'est certainement cet état de dépendance qui s'impose à la plupart des éleveurs qui provoquerait leur fragilisation et briderait ainsi toute propension au progrès technologique dont ils peuvent faire preuve »*⁶⁹.

En effet, si quelques gros exploitants ont depuis un certain temps développé la culture du fourrage, s'est surtout pour la vendre à des prix parfois prohibitifs aux petits éleveurs. Les fourrages, notamment le foin et la paille, dont les prix sont désormais déterminés par le marché, font l'objet d'une spéculation de plus en plus excessive notamment en année sèche. Durant les années de sécheresse, surtout lorsque celle-ci se prolonge sur deux et parfois même trois années successives les prix des fourrages enregistrent des hausses considérables. Leurs prix à l'unité fourragère peuvent être, durant les mauvaises années, 5 à 8 fois plus élevés que celui de l'UF de l'orge subventionnée, ce qui finit par exercer une grande pression sur cette denrée qui devient, elle aussi, l'objet de manœuvres spéculatives. Dans les régions du Centre et du Sud du pays, les transporteurs/négociants/spéculateurs font payer cher leur service, ces prix sont souvent 40 à 50 % plus élevés que dans le Nord⁷⁰. Autrement dit, *« l'extension des superficies fourragères a eu pour but, non de remédier tant soit peu à la crise de l'élevage extensif, mais plutôt de tirer profit de ses difficultés »*⁷¹.

⁶⁹ Akkari T. op.cit 2007 p150

⁷⁰ CNEA 2005.

⁷¹ Dimassi H. op.cit 1987

Cette situation est d'autant plus aggravée par la politique de l'Etat dite de « modernisation et de développement de l'élevage », déterminée essentiellement par le souci d'augmentation de la production à tout prix et dans les plus brefs délais. Alors qu'il fallait appuyer les petits et moyens exploitants qui constituent la trame des activités d'élevage et dont les systèmes d'alimentation sont basés en grande partie sur les fourrages autoproduits (cultures fourragères et résidus des cultures) et/ou sur les parcours, les pouvoirs publics ont cédé aux solutions de facilité et le déséquilibre du bilan des fourrages est compensé par un recours massif à l'importation des aliments dits concentrés.

Toutefois, une politique de subvention des composants essentiels de ces aliments à fort apport énergétique permettait de maintenir leurs prix à des niveaux artificiellement bas et les rendait accessibles aux petits et moyens éleveurs. Ainsi, sur la période 1970-1985, les subventions accordées ont atteint près de 20 % du coût pour les génisses et les équipements et environ 50% du prix de revient des aliments concentrés importés. Soutenue massivement par des subventions étatiques, l'utilisation de plus en plus importante des aliments composés dans la ration, a certainement contribué à limiter le développement des cultures fourragères. Paradoxalement, elle semble profiter aux grands exploitants peu portés sur l'élevage, mais qui ont développé la culture de fourrage pour spéculer, quitte à alimenter leur cheptel par le concentré largement subventionné par l'Etat.

Cependant, parce qu'elle est artificielle, cette politique n'a pas tardé de générer des problèmes sérieux aussi bien au niveau des paiements extérieurs que des finances publiques. Dans un premier temps, les pouvoirs publics n'ont trouvé de solution que de réviser à la hausse et de façon brutales les prix de cession des aliments concentrés ou composés, ce qui n'a pas manqué de perturber la production de tout le secteur de l'élevage. Mais, devant une charge toujours insupportable pour le budget de l'Etat, l'option été prise pour une élimination totale des subventions de l'alimentation animale, et ce conformément aux nouvelles orientations imposées par la mise en œuvre du PAS.

Justifiée par une prétendue rationalisation de l'activité agricole à travers, entre autres, l'alignement des prix des intrants sur leurs cours mondiaux, cette politique ne résoud en rien le problème mais le repose tout simplement sous une autre forme. Avec l'augmentation concomitante des prix des intrants, elle ne fait que précipiter la ruine des petits et moyens éleveurs qui, par moment, ont cru faire fortune de cette activité. En effet, les besoins en fourrage sont en forte progression, alors que la production stagne ; le déficit est compensé, plus ou moins, par le recours à l'aliment concentré importé. Or, avec l'élimination des subventions, les prix des aliments n'ont cessé d'augmenter remettant en cause la rentabilité artificielle sur laquelle se reposait auparavant cette activité. Faut-il

noter à ce propos que la part de l'alimentation dans le coût total varie de 55 à 70% et le concentré à lui seul en représente 36 à 46%⁷² et que, entre 1986 et 2005, les prix des aliments concentrés ont enregistrés des augmentations qui varient de 260 à 380 %.

Mais encore une autre fois les pouvoirs publics trouvent la solution dans une fuite en avant "techniciste" et "productiviste" et ce en optant pour un élevage intensif artificiel dit "hors sols" et qui se réduit en fait à un élevage, typiquement, de « montage » d'intrants importés à des coûts non maîtrisés. Ainsi, paradoxalement, la production laitière, traditionnellement localisée dans le Nord où les conditions climatiques et agricoles sont relativement favorables, se déplace depuis quelques années vers les régions côtières du Sahel et de Sfax où la production fourragère est très faible voire absente.

Cependant, le développement, plus ou moins accéléré, de cet élevage "hors sol" ne dévoile pas moins sa fragilité et sa « rentabilité » se trouve dépendante des fluctuations des prix mondiaux des produits céréaliers et oléagineux importés, d'autant plus que l'Etat a éliminé les subventions à l'alimentation animale. D'ailleurs, si cette forme d'élevage se maintient c'est essentiellement pour deux raisons. La première réside dans le fait qu'il s'appuie sur la disposition d'une main-d'œuvre familiale marginale (vieilles personnes, femmes, jeunes en bas âge) ce que lui confère une apparente rentabilité. La deuxième, réside dans le fait que, pour contourner l'envolée des prix des aliments composés, les éleveurs complètent l'alimentation de leur cheptel par les sous-produits de l'industrie agroalimentaire (la pulpe de tomate, les déchets de brasserie..), les résidus de récolte (sous produits maraîchers, grignons d'olives..) et le pain rassis recueilli dans les restaurants, les institutions publiques et auprès des ménages. Ce "bricolage", s'il permet de comprimer le coût de l'alimentation ne manque pas d'altérer la productivité du cheptel.

Au total, l'activité d'élevage, avec ses deux variantes extensive et intensive, reste fortement soumise aux aléas climatiques. Les conditions climatiques défavorables peuvent entraîner des périodes de sécheresse prolongées s'étendant parfois sur plusieurs années et qui constituent un des handicaps majeurs de l'agriculture tunisienne en général et de l'élevage en particulier. Cependant, si vis-à-vis des situations climatiques aléatoires, en l'occurrence la sécheresse, les exploitants-éleveurs ont su toujours développer des stratégies d'adaptation et de régulation, ces stratégies semblent atteindre leurs limites. La restriction et la dégradation des parcours, la forte pression sur les diverses ressources fourragères et la stagnation et l'insuffisance chronique des productions des fourrages cultivés sont devenues des faits structurels, amplifiant inéluctablement les effets des aléas climatiques et par là, la vulnérabilité des systèmes d'élevage. Par ailleurs, en

⁷² CNEA 2005

démisionnant devant l'élevage intensif intégré et en optant pour un élevage intensif artificiel, la politique adoptée jusqu'ici par l'Etat est loin de surmonter où d'alléger la contrainte imposée par les aléas climatiques. Au contraire, la vulnérabilité des éleveurs aux aléas climatiques se trouve aggravée par leur dépendance accrue du marché.

Cette forte dépendance de l'élevage à l'égard du marché des fourrages est en conséquences à l'origine d'une nouvelle forme de régulation tributaire des disponibilités financières des éleveurs. Or, une majorité des élevages bovins et ovins sont de petite taille et les éleveurs sont le plus souvent de condition modeste et leurs capacités financières sont réduites. Cette situation financière précaire se révèle cruciale en période de sécheresse car ces éleveurs, entre autre marginalisés par le système bancaire, n'ont pas les moyens de se procurer les fourrages dont les prix sont alors prohibitifs. Exposés à toutes les manœuvres spéculatives, ces éleveurs sont contraints à la forte réduction de leurs troupeaux, alors que l'abattage, légal ou clandestin, des jeunes animaux et des femelles reproductrices atteint parfois des proportions alarmantes, aggravant davantage l'effet de la surmortalité sur l'effectif du cheptel.

Conscients de la gravité de la situation, les pouvoirs publics ont, depuis la sécheresse de 1987-1988, mis en place une stratégie d'atténuation des effets de la sécheresse avec comme composante principale la « sauvegarde du cheptel ». Cette stratégie est basée essentiellement sur la couverture du déficit alimentaire par des importations d'aliments de bétail, la subvention des prix de l'orge et du son du blé et la distribution gratuite de l'orge aux éleveurs dont le cheptel ne dépasse pas 10 brebis. Il s'agit également de l'exonération ou la baisse des droits de douanes au profit des importateurs de matières premières d'importation, entrant dans la composition des aliments du bétail et l'instauration par la BNA en 2001, d'une ligne de crédit de campagne aux éleveurs pour l'acquisition et le stockage des aliments.

Certes, la décapitalisation est plus ou moins atténuée par les mesures étatiques de sauvegarde du cheptel. En effet, sans l'intervention de l'Etat, notamment en période de sécheresse, le cheptel aurait subi des pertes considérables en effectifs et en production⁷³. Toutefois, comme l'a signalé l'étude du CNEA (2005), cette stratégie reste dominée par le caractère conjoncturel de ces mesures qui ne s'intègrent pas d'une manière structurelle dans une politique d'ensemble de développement de l'élevage. De même, bien qu'elle a permis d'éviter les fortes fluctuations des effectifs du cheptel, elle s'est traduite par des

⁷³ C'est le cas notamment de l'élevage bovin laitier mais également de l'élevage camelin qui bénéficie depuis 1993 d'un important programme d'encouragement de l'Etat à l'origine d'une augmentation sensible des effectifs

quantités croissantes d'aliments concentrés (maïs, orge, tourteaux de soja, ...) importés, exerçant une forte pression sur la balance des paiements.

Par ailleurs, ces mesures, qui s'adressent de manière quasi uniforme à tous les éleveurs, ont en réalité un effet limité, car en dépit de la subvention consentie sur les aliments, l'accès au marché du fourrage est, pour la majorité des petits éleveurs aux ressources financières limitées, quasi-impossible, d'autant plus la grande majorité des ces éleveurs ne peuvent fournir les garanties nécessaires pour les crédits de campagne. Même l'aide en nature (distribution d'orge grain) aux petits éleveurs n'a qu'une portée très limitée et est souvent à l'origine de l'apparition d'un marché parallèle et spéculatif de l'orge. Seuls les grands propriétaires, disposant d'une autonomie financière suffisante, peuvent soutenir l'effort de préservation de leur cheptel, en achetant des grosses quantités complétant la valorisation de leur propres parcours, ou en louant des pâturages aux prix forts dans les régions le moins touchées par la sécheresse. Ainsi, cette manière de procéder favorise nettement les gros éleveurs et peut n'avoir aucun impact sur les petits éleveurs qui seront contraints de vendre à bas prix leurs animaux aux grands éleveurs.

En définitif, pour les petits éleveurs, majoritaires, manquant des moyens financiers pour se procurer les fourrages sur le marché, les périodes de sécheresse se soldent de plus en plus par de fortes saignées du cheptel. Mais, encore plus, pour ces éleveurs, la reconstitution de leurs troupeaux, lorsque la conjoncture économique et climatique est relativement favorable, est de plus en plus difficile voire même impossible. Car, si le processus de décapitalisation/capitalisation leur permet d'éviter les manœuvres spéculatives des marchands d'aliments, il les place face aux gros éleveurs maquignons qui profitent de l'occasion pour faire leurs plus belles actions spéculatives. Les petits paysans-éleveurs sont alors doublement pénalisés : à la vente (décapitalisation), en cédant leurs animaux à bas prix et à l'achat (capitalisation) en achetant des bêtes à prix élevé. Le témoignage d'un éleveur de la plaine de Bled'amra (Gafsa), rapporté par Ben Saad⁷⁴, illustre bien cette situation : *« Cette année et après deux années de sécheresse successives, je me suis trouvé dans l'obligation de vendre près du tiers de mes brebis reproductrices pour acheter les aliments concentrés et le foin dans le but de sauvegarder le reste de mon troupeau. Mon voisin, un grand éleveur, m'a proposé le prix de 150 DT par tête. J'étais sûr que ce prix est loin d'être satisfaisant ...; j'ai fini par accepter le prix qu'il m'a proposé. Quelques mois plus tard,..., j'ai voulu reconstituer mon troupeau de nouveau en achetant une dizaine de brebis reproductrices....Ce qui est extraordinaire c'est que j'ai trouvé l'une de mes brebis, qu j'ai vendu dans le temps à mon voisin, présentée à la vente.*

⁷⁴ Ben Saad. Op.cit 2002, p 332-333

Je l'ai reconnue tout de suite et j'ai décidé de l'acheter. Mais savez-vous combien j'ai payé ? 210 DT, soit 60 DT de plus que le prix avec lequel je l'ai vendu il y a seulement quelques mois. Et ce phénomène se répète à chaque fois que la sécheresse se prolonge »

Ainsi, dans tous les cas de figure, les situations de contrainte, dues à la sécheresse et à la forte dépendance de l'élevage du marché, aboutissent inéluctablement à l'appauvrissement des petits et mêmes des moyens exploitants- éleveurs et ne font qu'aggraver les disparités socio-économiques du monde rural. Les principaux bénéficiaires sont les « marchands de foin » et les éleveurs - maquignons- spéculateurs. A terme, une telle situation peut pousser les petits et moyens exploitants, dont les marges de résistance sont de plus en plus réduites, à abandonner tout simplement toute l'activité d'élevage. Certaines études ont d'ailleurs signalé une tendance à la concentration des troupeaux dans les zones les moins touchées par la sécheresse et chez les moyennes et grandes exploitations⁷⁵.

Section II- La crise de l'agriculture familiale : Quelques indicateurs

Pour les exploitations familiales, les tendances actuelles sont marquées par une évolution défavorable des prix et un accès de plus en plus restreint aux différentes ressources avec, comme conséquence, une tendance à la détérioration des revenus des exploitants. Parallèlement, les mécanismes qui ont permis jusque là le maintien et parfois le développement de l'exploitation paysanne et familiale semblent atteindre leurs limites. Ces évolutions témoignent de la crise dans laquelle se trouve l'agriculture paysanne et familiale et dont les principaux indicateurs sont la pauvreté et l'exode rural.

1- Pauvreté agricole et pauvreté rurale

Depuis quelques années, les documents et statistiques officiels, mais aussi les travaux d'un bon nombre de chercheurs ne cessent de souligner la réussite exemplaire de la Tunisie en matière de lutte contre la pauvreté tout particulièrement dans les zones rurales. Toutefois, l'examen critique de la méthode adoptée pour mesurer la pauvreté et les conclusions avancées par d'autres études permettent de nuancer ces résultats. Par ailleurs, même à admettre que la pauvreté a, dans l'ensemble, reculé, les inégalités de répartition de revenu entre les différentes catégories sociales et les différentes régions sont loin d'être atténuées. Les populations agricoles et rurales restent toujours les plus concernées par la pauvreté et leur situation semble même s'empirer.

⁷⁵ Elloumi M, Alary V et Selmi S. op.cit 2006, CNEA op.cit 2005, Snoussi S « Situation de l'élevage ovin en Tunisie et rôle de la recherche réflexions sur le développement d'une approche système » Cahiers d'études et de recherche francophones / Agriculture. Volume 12, N° 6, Novembre- Décembre 2003, pp 419-428

1.1-Evolution de la pauvreté en Tunisie : le dilemme urbain-rural

Les indicateurs sur la pauvreté en Tunisie sont élaborés à partir des résultats des travaux de l'INS, qui réalise tous les cinq ans une Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des Ménages. Le tableau suivant retrace l'évolution de la population pauvre et du taux de pauvreté par milieu (urbain et rural) entre 1975 et 2005.

Tableau 6-25 : Evolution de la pauvreté en Tunisie 1975-2005

Années	Population totale (1000)			Population pauvre (1000)			Taux de pauvreté		
	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemb. Tunisie	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemb. Tunisie	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemb. Tunisie
1975	2642,0	2909,0	5551,0	700	523	1223	26,5 %	18,0 %	22,0 %
1980	3325,0	3044,0	6369,0	393	430	829	11,8 %	14,1 %	12,9 %
1985	3880,5	3274,2	7154,7	325	229	554	8,4 %	7,0 %	7,7 %
1990	4842,0	3302,0	8144,0	354	190	544	7,3 %	5,8 %	6,7 %
1995	5510,2	3491,3	9001,5	389	170	559	7,1 %	4,9 %	6,2 %
2000	6038,5	3559,8	9598,3	296	103	395	4,9 %	2,9 %	4,2 %
2005	6736,6	3492,9	10229,5	128	248	376	1,9 %	7,1 %	3,8 %

Source : INS « Enquêtes Nationales sur le Budget et la consommation des Ménages »

Ces données traduisent une réduction importante de la pauvreté dans l'ensemble du pays et dans tous les milieux. Alors que le taux de pauvreté était de l'ordre de 22 % en 1975, il n'est plus que de 3,8 % en 2005. Durant la même période le nombre des pauvres a été divisé par plus de trois. Par ailleurs, cette réduction a touché l'ensemble des milieux, avec une nette amélioration pour le milieu rural jusqu'en 2000. En effet, la pauvreté a reculé notamment en milieu rural où le taux de pauvreté a diminuer de plus de 14% à moins de 3 % entre 1980 et 2000 et où le nombre des pauvres a été divisé par quatre durant la même période. Encore plus, le milieu rural affiche, depuis 1990, un taux de pauvreté nettement plus faible que le milieu urbain. En 2005, la situation s'est renversée pour le milieu rural qui affiche un taux de pauvreté de 7,1 % soit un taux proche de celui enregistré en 1985.

Cette amélioration, en apparence remarquable, a touché par ailleurs l'ensemble des régions comme le montre le tableau suivant qui illustre l'évolution de la pauvreté dans les différentes régions du pays :

Tableau 6-26 : Evolution régionale du nombre des pauvres (en 1000) et du taux de pauvreté (en %)

Régions	1980		1985		1990		2000		2005	
	Pauvres	Taux	Pauvres	Taux	Pauvres	Taux	Pauvres	Taux	Pauvres	Taux
Grand Tunis	70	6,3	51	3,6	73	4,2	58	2,8	30,9	1,4
Nord-Est	118	11,5	78	7,8	50	4,5	52	4,0	37,9	2,7
Nord-Ouest	188	17,6	118	10,6	124	10,2	30	2,3	37,7	3,1
Centre Ouest	180	19,7	114	10,9	123	10,3	98	7,1	174,9	12,8
Centre Est	172	12,9	76	5,1	75	4,4	50	2,4	28,3	1,2
Sud Est	96	10,6	117	10,9	99	8,1	111	7,5	35,2	3,8
Sud Ouest									31,4	5,5
Total	824	12,9	554	7,7	544	6,7	399	4,2	376	3,8

Source : INS « Enquêtes sur le Budget et la Consommation des Ménages »

Les données du tableau montrent que la pauvreté a reculé dans les différentes régions du pays avec, toutefois, des disparités plus ou moins aiguës qui sont à signaler. Ainsi, en passant de 12,9 % à 1,2 % entre 1980 et 2005, le taux de pauvreté enregistre le recul le plus spectaculaire dans la région du Centre-Est. Dans cette région le nombre des pauvres a été divisé par six en passant de 172 000 à 28 300 durant la même période. Par ailleurs, on note la persistance d'un différentiel en défaveur des zones du Sud-Ouest et du Centre-Ouest du pays qui affichent, en 2005, des taux de pauvreté nettement supérieurs à ceux des autres régions. Pour le Centre-Ouest en particulier, en passant de 7,1 % en 2000 à 12,8 % en 2005, le taux de pauvreté se situe à un niveau supérieur à celui enregistré en 1985.

Se référant toujours aux chiffres publiés par l'INS, le recul de la pauvreté a également concerné les différentes catégories socioprofessionnelles :

Tableau 6-27 : Evolution du taux de pauvreté par catégorie socioprofessionnelle

Catégories socioprofessionnelles	1980	1985	1990	2000	2005
Cadres et professions libérales supérieurs	-	-	-	-	
Cadres et professions libérales moyens	-	-	-	--	
Employés autres que cadres	-	-	2,3 %	1,4 %	0,4 %
Patrons des petits métiers et indépendants	13,1 %	7,0 %	6,4 %	3,5 %	2,3 %
Ouvriers non agricoles	13,5 %	9,1 %	9,7 %	6,3 %	5,4 %
Exploitants agricoles	14,0 %	6,8 %	2,5 %	3,0 %	5,5 %
Ouvriers agricoles	21,4 %	12,8 %	12,7 %	8,2 %	10,6 %
Chômeurs	-	18,6 %	19,2 %	17,7 %	17,4 %
Retraités et autres inactifs	12,6 %	4,8 %	6,4 %	8,7 %	2,5 %
Soutiens résidents hors ménages	-	11,4 %	4,7 %	7,4 %	
Total	13,0 %	7,7 %	6,7 %	4,3 %	3,8 %

Source : INS « Enquêtes Nationales sur le Budget et la consommation des Ménages »

Toutefois, il importe de signaler que les ouvriers (agricoles et non agricoles) constituent toujours l'essentiel des pauvres. En 2005, bien que qu'ils ne représentent que 35% de la population totale, ils constituent 57 % de la population pauvre. Par ailleurs, les exploitants agricoles n'ont pas profité du recul de la pauvreté entre 1990 et 2005. Leur taux de pauvreté a nettement augmenté, passant de 2,5 % en 1990 à 5,5 % en 2005, et le nombre des pauvres parmi eux est passé de 32000 à 59869 durant la même période.

A première vue, les indicateurs publiés par l'INS laissent croire en une réussite indiscutable de l'ensemble des politiques mises en œuvre jusque là pour combattre la pauvreté. La preuve en est une réduction forte mais surtout généralisée du taux de pauvreté et du nombre des pauvres. En touchant tous les milieux, toutes les régions et toutes les catégories sociales, la réduction de la pauvreté est ainsi considérée comme l'un des indicateurs de développement qui a le plus évolué en Tunisie depuis une vingtaine d'années.

Compte non tenu des résultats de l'Enquête 2005, le fait le plus marquant de l'évolution des indicateurs de pauvreté est, paraît-il, la réduction particulièrement forte du taux de pauvreté en milieu rural. Atteindre un taux de pauvreté en milieu rural inférieur à celui prévalant en milieu urbain est en fait considéré par les rapports et documents officiels mais aussi par un bon nombre des chercheurs comme l'un des plus grands exploits dans l'histoire de la Tunisie indépendante.

Toutefois, eu égard aux flux migratoires interrégionaux, une réduction du taux de pauvreté en milieu rural n'implique pas nécessairement son éradication, elle peut plutôt signifier un simple « *transfert* » de cette pauvreté du milieu rural vers le milieu urbain. En fait, il apparaît qu'il y a une relation dialectique entre la pauvreté rurale et la pauvreté urbaine en ce sens que chaque fois que la pauvreté rurale s'accroît, une bonne proportion des ruraux pauvres prennent destination vers les zones urbaines dans la recherche de niveaux de revenu et de conditions de vie plus satisfaisantes. Ce mouvement migratoire, se traduisant par une baisse de la proportion des pauvres dans la population totale en milieu rural, donne l'illusion d'une baisse de la pauvreté rurale en même temps qu'il contribue à l'aggravation de la pauvreté en milieu urbain. A son tour, une pauvreté urbaine élevée limite l'intensité des flux migratoires poussant ainsi la pauvreté rurale à s'accroître de nouveau.

A ce propos l'exemple de la région du Nord-Ouest, cité d'ailleurs par une étude du PNUD⁷⁶, illustre bien cette situation. Comme il ressort des chiffres publiés par l'INS, cette région a enregistré la réduction la plus forte de la pauvreté, soit une régression de son taux de pauvreté de 78 % entre 1990 et 2000 contre 36 % pour l'ensemble du pays. Par ailleurs, entre 1994 et 1999, près de 47 000 personnes ont quitté le Nord-Ouest vers les autres régions du pays, notamment le Grand Tunis (près de 2/3). En proportion de la population additionnelle de 1994-1999, le nombre de ces émigrants a représenté 113 % contre uniquement 34% à l'échelle nationale. En effet, la région du Nord-Ouest est traditionnellement une région d'émigration et son poids démographique dans le pays ne cesse de régresser : il est passé de 15,9 % en 1984 à 14 % en 1994 pour atteindre 13,4 % en 1999. Ainsi, on est bien fondé de supposer que le recul de la pauvreté dans le Nord-Ouest ne dénote pas d'une certaine amélioration des revenus et des conditions de vie dans cette région ; il s'explique en grande partie par le phénomène de migration ; par une fuite des pauvres à la recherche d'emploi et de source de revenu, surtout que la population

⁷⁶ PNUD « Stratégie de réduction de la pauvreté : Etude du phénomène de la pauvreté en Tunisie » Juillet 2004.

concernée par l'émigration présente, le plus souvent, les principales caractéristiques de la population pauvre.

Par ailleurs, et au-delà de ces remarques, le vrai problème se pose en fait au niveau de la méthode de calcul adoptée par l'INS, pouvant sous-estimer la pauvreté et surtout sous-estimer la pauvreté rurale par rapport à celle prévalant dans le milieu urbain.

La méthode retenue par l'INS, et préconisée par la Banque Mondiale depuis le milieu des années 1980, pour le calcul du seuil de pauvreté est celle de la « *mesure monétaire de la pauvreté* ». Selon cette méthode, le seuil de pauvreté est assimilé à un revenu minimum (ou un niveau minimum de consommation) en dessous duquel une personne ne pourra pas assurer ses besoins les plus élémentaires en produits alimentaires et non alimentaires. Concrètement, le calcul du seuil de pauvreté, élaboré pour la première fois en 1980, comporte les étapes suivantes :

- A partir de l'Enquête sur le budget et la consommation des ménages, notamment sa partie alimentaire et nutritionnelle, l'INS détermine le modèle de consommation alimentaire de la population. Les aliments pesés sont convertis moyennant une table de composition alimentaire en leurs équivalents calories.
- la composante alimentaire du seuil de pauvreté est assimilée au niveau de dépense alimentaire permettant à une personne de satisfaire son besoin énergétique minimum évalué en nombre de calorie par jour. Ce minimum énergétique est déterminé à partir des habitudes alimentaires et de la structure des dépenses du 20^e centile, soit le niveau de dépense totale par tête en dessous duquel vivent les 20 % de la population les plus défavorisés. En 1980, l'apport énergétique correspondant au seuil de pauvreté alimentaire fut arrêté à 2000 calories par jour et par personne.
- Connaissant le niveau calorique de la ration alimentaire de la population à partir de l'enquête nutritionnelle, et le niveau de dépenses alimentaire à partir de l'enquête consommation, il est donc possible de déterminer un prix moyen de la calorie. L'application de ce prix à la ration calorique minimale (2000 calories/personne/jours) permet d'évaluer la dépense nécessaire correspondante à la composante alimentaire du seuil de pauvreté.
- La composante non alimentaire du seuil de pauvreté est déduite en appliquant les coefficients budgétaires de la population du 20^e centile. Le seuil de pauvreté est ainsi obtenu en tant que somme de deux composantes alimentaire et non alimentaire.

- Disposant du seuil de pauvreté de 1980, les seuils de pauvreté pour les autres années sont estimés à partir de celui de 1980 après leur actualisation sur la base de l'évolution de l'indice de prix à la consommation.

Sans entrer dans les controverses théoriques sur les problèmes de définition et de la mesure du seuil de pauvreté, deux remarques, au moins, s'imposent :

Tout d'abord, le choix, supposé neutre, des habitudes alimentaires et de la structure des dépenses du 20^e centile comme base de calcul pour déterminer le seuil de pauvreté n'est pas sans effet sur le taux de pauvreté qui en découle. En effet, se référer à cette catégorie de la population caractérisée par un faible niveau de consommation revient à fixer, dès le départ, le seuil de pauvreté à un niveau bas. D'autant plus, l'estimation de la composante non alimentaire du seuil de pauvreté se base sur les coefficients budgétaires de la population du 20^e centile dont, bien évidemment, les dépenses non alimentaires ne représentent qu'une faible part des dépenses totales. Une telle méthode ne peut que tirer vers le bas le taux de pauvreté et ainsi, sous-estimer la pauvreté. Le taux de pauvreté calculé par l'INS, n'est en fait que la proportion de la population totale dont le niveau de dépenses se situe au-dessous de la dépense moyenne des 20% les plus défavorisés.

Par ailleurs, la méthode retenue par l'INS suppose le maintien constant, en termes réels, du seuil de pauvreté (alimentaire) calculé pour l'année de base (1980). Celui-ci est considéré comme invariable et égal à 2000 calories par personne et par jour. En d'autre terme, il s'agit d'un seuil constant en termes de niveau de vie, et sa variation d'une année à l'autre ne peut provenir que de son actualisation sur la base de l'évolution des prix à la consommation. Outre qu'elle ne tient pas compte d'une composition équilibrée de la ration alimentaire retenue⁷⁷, ni aussi de la variation du besoin énergétique selon l'intensité de l'activité développée⁷⁸, cette conception réduit le seuil de pauvreté à un minimum de subsistance physiologiquement déterminé et donc dépourvu de tout contenu social.

Le seuil de pauvreté étant invariable en termes réels, cette méthode conduit ainsi à sous-estimer le niveau de pauvreté. En effet les taux de pauvreté estimés chaque année par l'INS, permettent de déterminer la proportion de la population pauvre mais sous l'hypothèse que les conditions de vie sont toujours celles de l'année de base (1980)

Pour pallier à certaines insuffisances relevées dans la méthode de l'INS, une étude réalisée par le PNUD propose une analyse de l'évolution de la pauvreté en Tunisie qui

⁷⁷ L'Institut National de la Nutrition et de la Technologie Alimentaire (INNTA) propose pour le calcul du seuil de pauvreté, une méthode basée sur un panier équilibré de point de vue nutritionnel et non seulement du point de vue calorique. Selon l'INNTA, le seuil de pauvreté qui tient compte de l'équilibre nutritionnel est estimé à 2200 calories par personne et par jour.

intègre l'amélioration des conditions de vie⁷⁹. La notion de pauvreté relative, retenue par l'étude, introduit une dimension de variabilité dans le temps en ce sens que le seuil de pauvreté relative augmente avec le niveau de vie moyen. Dans ce cas, la pauvreté relative est appréhendée selon deux méthodes. La première adopte une définition qui considère comme pauvres les ménages et les individus dont les ressources sont inférieures à un seuil donné, en l'occurrence, la moitié du revenu médian. La deuxième retient le même principe que celui de la pauvreté absolue, mais actualise le seuil de pauvreté en intégrant l'amélioration des conditions de vie appréciée par la croissance du PIB par tête.

L'application de ces deux méthodes aboutit à des résultats comparables soit, en 2000, un taux de pauvreté de 11,9 % et 1,144 million de pauvres selon la première méthode et, un taux de pauvreté de 12,3 % et 1,180 million de pauvres selon la deuxième. En comparaison avec celles de l'INS, ces résultats montrent que le nombre de pauvre aurait presque tripler si l'on redéfinie des seuils de pauvreté de manière à tenir compte de l'état de la répartition et de l'évolution de niveau de vie. Toutefois, concernant la répartition de la pauvreté par milieu, les deux méthodes aboutissent à des conclusions comparables à celles de l'INS avec un taux de pauvreté plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Un résultat qui est infirmé par d'autres études.

En 1992, le Bureau International de Travail (BIT), jugeant trop faible le seuil de l'INS qui se base sur un régime alimentaire du 20^e centile et partant d'un niveau requis des besoins énergétiques égale à 2200 calories/ personne/ jour, a évalué le coût d'obtention de ces calories à travers un régime alimentaire correspondant à celui des ménages se situant au niveau du 30^e centile.⁸⁰ De même, la méthode du BIT diffère de celle de l'INS quant aux hypothèses adoptées pour estimer le coût de la ration calorique ainsi que la composante non alimentaire du seuil de pauvreté. Le tableau suivant (6-28) compare les résultats obtenus par la méthode du BIT avec celle de l'INS.

Selon les données du tableau, la méthode du BIT aboutit à un taux de pauvreté et un nombre de pauvres nettement supérieurs à ceux calculés par l'INS. En 1990, le nombre des pauvres estimé par le BIT s'élève à 1685, soit trois fois le nombre estimé par l'INS alors que le taux de pauvreté s'établit à 20,7% selon le BIT contre 5,8 % selon l'INS. Mais ce qui est plus important est que contrairement à l'INS, le milieu rural affiche toujours un taux de pauvreté plus élevé que celui du milieu urbain.

⁷⁸ Selon une étude de l'OIT, le besoin énergétique varie de 2200 à 3500 calories par personne et par jour selon la nature et l'intensité de l'activité développée. Voir : Bédoui. M et Gouia. R. « Les politiques de lutte contre l'exclusion sociale en Tunisie » OIT/ IIES 1996

⁷⁹ PNUD. Op. Cit. 2004, p 18-23

⁸⁰ Bureau international de travail « Développement et solidarité sociale : vers un plan d'action de lutte contre la pauvreté » BIT/ PNUD, Octobre 1992.

Tableau 6-28 : Evolution de la pauvreté en Tunisie 1975-1990 selon l'INS et le BIT

	Méthode INS				Méthode BIT			
	1975	1980	1985	1990	1975	1980	1985	1990
Pauvres (1000)								
Milieu urbain	700,0	393,0	325,0	354,0	845,0	599,0	602,0	750,0
Milieu rural	523,0	430,0	229,0	190,0	1220,0	1220,0	1020,0	935,0
Ensemble Tunisie	1223,0	823,0	554,0	544,0	2065,0	1819,0	1622,0	1685,0
Taux de pauvreté								
Milieu urbain	26,5 %	11,8 %	8,4 %	7,3 %	32,0 %	18,0 %	15,5 %	15,5 %
Milieu rural	18,0 %	14,1 %	7,0 %	5,8 %	41,9 %	40,1 %	31,2 %	28,3 %
Ensemble Tunisie	22,0 %	12,9 %	7,7 %	6,7 %	37,2 %	28,6 %	22,7 %	20,7 %

Source : INS et BIT 1992

Par ailleurs, le BIT, a introduit la notion de vulnérabilité dans la mesure de la pauvreté. Ce concept considère qu'au-delà de ce qu'on peut appeler le « *noyau dur* » de la pauvreté, il y a d'autres groupes qui sont pauvres, n'ayant ni les ressources ni les compétences pour être compétitifs. Livrer à eux-mêmes, ces groupes peuvent tomber en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi, se basant sur un tel argument, le BIT a adopté une définition plus large de la pauvreté qui dépasse les besoins d'existences physique et inclut les moyens de garantir la participation de l'individu à la vie active.

Pour la Tunisie, les travaux du BIT montrent que le taux de vulnérabilité a atteint plus de 20% en 1990. La population des vulnérables est essentiellement composée des chômeurs, des ouvriers agricoles et non agricoles, des aide-familiaux agricoles et des travailleurs employés à des activités artisanales et indépendantes. De plus, les vulnérables sont à dominante rurale : 72,3 % vivent en milieu rural contre 20,7 % en milieu urbain.

A son tour, la Banque Mondiale qui a reproché à la méthode adoptée par l'INS de ne pas avoir assuré une cohérence entre les milieux urbain et rural, a proposé, en 1995, une méthode alternative de fixation de nouveau seuil de pauvreté pour la Tunisie.⁸¹ Le tableau suivant compare les résultats obtenus par la méthode de la Banque Mondiale⁸² à ceux de l'INS :

Tableau 6-29 : Evolution de la pauvreté en Tunisie selon la Banque Mondiale et l'INS

	Méthode INS				Méthode Banque Mondiale			
	1985	1990	1995	2000	1985	1990	1995	2000
Pauvres (1000)								
Milieu urbain	325,0	354,0	389,0	296,0	180,0	170,0	200,0	95,6
Milieu rural	229,0	190,0	170,0	103,0	630,0	430,0	490,0	286,4
Ensemble Tunisie	554,0	544,0	559,0	399,0	810,0	600,0	690,0	392,0
Taux de pauvreté								
Milieu urbain	8,4 %	7,3 %	7,1 %	4,9 %	4,6 %	3,5 %	3,6 %	1,6 %
Milieu rural	7,0 %	5,8 %	4,9 %	2,9 %	19,2 %	13,0%	14,0 %	8,3 %
Ensemble Tunisie	7,7 %	6,7 %	6,2 %	4,2 %	11,3 %	7,4 %	7,7 %	4,1 %

Source : INS et Banque Mondiale 2003

⁸¹ Banque Mondiale « République Tunisienne : Allégement de la pauvreté : Bâtir sur les acquis pour préparer l'avenir » Avril 1995.

⁸² Banque Mondiale « République Tunisienne : Mis à jours de la pauvreté » 2003

Les données du tableau font apparaître, en particulier, une différence importante quant à la répartition de la pauvreté par milieu. En 2000, le taux de pauvreté calculé par la Banque Mondiale (4,1 %) est très proche de celui déterminé par l'INS (4,2 %). Par contre, sa répartition par milieu est catégoriquement différente. Contrairement aux résultats obtenus par l'INS, la pauvreté est toujours restée, selon la Banque Mondiale, un phénomène rural. Le taux de pauvreté atteint 8,3 % en milieu rural contre seulement 1,6 % en milieu urbain.

Ces conclusions sont également confirmées par une étude sur l'évolution de la pauvreté et des inégalités en Tunisie entre 1988 et 2001.⁸³ Adoptant une approche non monétaire de la pauvreté, les auteurs de cette étude ont montré que la pauvreté a connu une baisse durant la période d'étude, bien que les disparités régionales et celles entre milieux de résidence aient connu une certaine constance. La pauvreté est restée toujours un phénomène rural et les régions les plus pauvres de la Tunisie, en l'occurrence le Nord-Ouest et le Centre-Ouest sont toujours les régions les plus démunies.

Dans le cadre de la dernière « Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des Ménages » de 2005, les critiques adressées à la méthode de calcul utilisée par l'INS⁸⁴ semblent être partiellement prises en compte. Les rectifications ont concerné en particulier la détermination du seuil de pauvreté en milieu rural. Les résultats de l'enquête un taux de pauvreté en milieu rural de 7,1 % nettement supérieur à celui enregistré en milieu urbain, soit 1,9 %. Ces résultats n'impliquent pas un renversement de la situation par rapport aux enquêtes précédentes, ils confirment plutôt une situation déjà existante.

1.2- Structures des dépenses et inégalités de répartition de revenu

Le recul de la pauvreté monétaire (ou absolu) qui se dégage des différents indicateurs élaborés par l'INS, n'est pas synonyme d'une réduction des inégalités régionales et sociales. En effet, la pauvreté peut sensiblement reculer alors qu'en même temps la situation de certaines catégories sociales ou régions s'empire davantage. Ainsi, si la croissance économique réalisée par la Tunisie a permis de réduire le taux de pauvreté et d'améliorer sensiblement le niveau de vie moyen de la population, il n'est pas évident qu'elle ait permis de réduire les inégalités de répartition de revenu entre les différentes catégories sociales et les différentes régions.

En l'absence d'informations statistiques sur l'évolution des revenus, la question de la répartition est abordée à travers l'analyse de la répartition et de l'évolution des

⁸³ Ayadi. M., El Lagha. A et Chtioui. N « Pauvreté et inégalités en Tunisie : Une approche non monétaire » Cahiers de recherche PMMA. 2007-05, Mars 2007.

dépenses des ménages. Les Enquêtes Nationales sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des Ménages, constituent à cet égard la source de référence fondamentale.

Toutefois, il importe de signaler qu'une telle approche, bien qu'elle permet d'apporter un éclairage à la description du phénomène de la répartition des revenus, reste toutefois limitée. En effet, l'accroissement du niveau des dépenses des ménages n'est pas toujours synonyme d'une amélioration de leurs revenus, tout particulièrement dans le contexte de la Tunisie où, depuis quelques années, le taux d'endettement des ménages dépasse sensiblement les normes occidentales⁸⁵. Ainsi, plusieurs ménages se trouvent en situation de précarité et de vulnérabilité bien que, de par leur niveau de dépenses, ils ne se comptent pas parmi les pauvres.

Exprimée à prix courants, la dépense moyenne par personne et par an a atteint en 2005 le niveau de 1820 DT contre 147 DT en 1975, soit une croissance annuelle moyenne de 8,7 %. Répartie par milieu, un écart considérable se maintient toujours puisque la dépense moyenne par personne et par an est, en 2005, près de deux fois plus élevée en milieu urbain (2171 DT) qu'en milieu rural (1161 DT). Toutefois, une analyse correcte de l'évolution de la dépense moyenne par personne et par an devrait se référer à des indicateurs exprimés à prix constants. Le tableau suivant retrace l'évolution entre 1975 et 2005 de la dépense annuelle moyenne par personne exprimée aux prix constants de 1990.

Tableau 6-30 : Evolution de la dépense annuelle moyenne par personne entre 1975 et 2005 (en DT et à prix constants)

Milieu/ Région	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	Croissance Ann. Moy. 1975-2005
Milieu								
Urbain	601	739	875	890	950	1034	1228,6	2,96 %
Rural	332	350	416	460	439	557	657,0	2,29 %
Régions								
Grand Tunis	814	897	1025	1007	973	1135	1352,5	1,32 %
Nord-Est	413	532	636	760	723	767	912,8	2,49 %
Nord-Ouest	307	376	401	501	511	711	801,3	3,40 %
Centre-Est	520	568	769	806	963	1027	1179,4	2,74 %
Centre-Ouest	323	374	458	502	442	586	644,0	2,40 %
Sud-Est	316	523	540	570	558	707	833,4	3,27 %
Sud-Ouest	316	523	540	570	537	655	829,6	2,95 %
Ensemble Tunisie	460	552	666	716	729	856	1029,9	2,72 %

Source : INS « Enquêtes Nationales sur le Budget et la consommation des Ménages » plus nos calculs

⁸⁴ Notamment celles formulée par la Banque Mondiale, voir : Banque Mondiale, op.cit 2003

⁸⁵ Bessis. S. et Jendoubi. K. « Du ralentissement économique au malaise politique : Un "miracle" tunisien aux pieds d'argile » le Monde Diplomatique, Mars 2003.

En termes réels, la dépense moyenne par personne et par an a augmenté à un taux annuel moyen de 2,7 % durant les 30 ans de la période 1975-2000. L'évolution de la dépense moyenne par personne et par an répartie par milieu a connu une évolution comparable à celle de la moyenne nationale, avec une évolution légèrement plus accentuée pour le milieu urbain. Ainsi, la dépense moyenne par personne et par an en milieu rural qui représentait 72 % de la moyenne nationale en 1975, n'en représente que 63 % en 2005

Par région, l'examen de l'évolution sur le long terme de la DPA, fait ressortir les faits suivants :

- i-** La prédominance de la région du Grand Tunis et du Centre-Est qui affichent toujours des niveau dépassant la moyenne nationale quoique, en assiste à une baisse relative du poids du Grand Tunis dont la DPA exprimée en indice par rapport à la moyenne nationale est passé de 177 en 1975 à 130 en 2005.
- ii-** Un niveau traditionnellement bas dans les régions ouest du pays. Dans le Nord-Ouest et le Centre-Ouest et malgré une croissance appréciable, la DPA n'a pu dépasser le cap de 70% de la moyenne nationale.
- iii-** Une baisse régulière et continue, à partir de 1980, dans le sud du pays. Exprimée en pourcentage de la moyenne nationale, la DPA est passée de 94,8 % pour l'ensemble du Sud en 1980 à 82,5 % pour le Sud-Est et 76,5 % pour le Sud- Ouest en 2005.

Le recul de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie s'observent aussi dans l'évolution de la structure des dépenses. L'évolution depuis 1975 de la structure par rubrique de consommation est illustrée par le tableau suivant :

Tableau 6-31 : Evolution des coefficients budgétaires 1975-2005 (en %)

	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Alimentation	41,8	41,8	39,0	40,0	37,7	38,0	34,8
Habitation	27,9	29,0	27,8	22,0	22,2	21,5	22,8
Habillement	8,9	8,5	6,0	10,1	11,9	11,1	9,8
Hygiène et soins	5,4	5,7	7,0	8,7	9,6	10,0	10,3
Transport et télécommunication	4,7	4,9	9,0	8,2	8,7	9,7	14,4
Enseignement, culture et loisirs	8,0	7,6	8,5	8,2	8,6	8,7	8,4
Autres dépenses	3,4	2,5	2,8	2,7	1,4	0,9	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : INS« Enquêtes Nationales sur le Budget et la consommation des Ménages »

Il se dégage de ce tableau que la part des dépenses alimentaires a baissé en passant de 41,8% en 1975 à 34,8 % en 2005. Cette baisse de la part relative des dépenses alimentaires peut être interprétée comme une amélioration du niveau de vie moyen de la population. En effet, à partir d'un certain niveau de vie, une amélioration du revenu se traduit par une augmentation plus importante des dépenses non alimentaires que celle des

dépenses alimentaires. En conséquence, le coefficient budgétaire des dépenses alimentaires tend vers la baisse au profit de celui des dépenses non alimentaires.

De même, il ressort que les ménages ont tendance à consacrer une part de plus en plus importante de leur revenu aux dépenses autres que les dépenses de base (alimentation, habitation et habillement). Cette part est passée de moins de 20 % en 1975 à 32,6 % en 2005 avec, en particulier, un doublement des poids des dépenses d'hygiène et soin et de transport et télécommunication. Une telle évolution constitue également un indicateur de l'amélioration du niveau de vie moyen de la population.

Toutefois, telle qu'elle se dégage de l'enquête de 2005, la structure des dépenses par milieu et par région montre que des disparités plus ou moins significatives persistent encore. En effet, en milieu rural l'alimentation représente de loin le poste de dépense le plus important avec 42,7 % de la dépense totale contre 32,6 % pour le milieu urbain. Par ailleurs, avec 73 % des dépenses totales, les ruraux consacrent la majeure partie de leur revenu aux dépenses de base (alimentation, habitation et habillement). A ce propos, notons qu'une proportion de 70% pour les dépenses de base est déjà considérée dans plusieurs pays développés comme le seuil caractérisant le modèle de consommation de la population pauvre⁸⁶.

Ventilée par région, la structure des dépenses montre que les régions de Grand Tunis et du Centre-Est se détachent des autres avec un poids des dépenses alimentaires, nettement inférieure à la moyenne nationale, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 6-32 : Structure des dépenses par milieu et par région en 2005 (en %)

Milieu/ Région	Aliment.	Habita.	Habill.	Hygiène et soin	Transp. et télécom.	Enseig. Cult. Lois.	Autres
Milieu							
Urbain	32,6	24,2	8,8	10,5	14,9	8,5	0,5
Rural	42,7	17,7	8,7	9,8	12,6	7,9	0,6
Régions							
Grand Tunis	32,2	23,4	8,4	10,7	14,9	9,1	0,3
Nord-Est	36,4	19,6	9,1	11,5	13,8	9,0	0,6
Nord-Ouest	40,7	21,2	8,3	9,8	11,1	8,4	1,0
Centre-Est	33,4	24,0	9,1	10,0	14,8	8,3	0,4
Centre-Ouest	40,9	20,8	7,7	9,8	12,6	7,7	0,5
Sud-Est	39,5	24,0	10,1	7,9	10,3	7,3	0,5
Sud-Ouest	39,6	20,2	12,8	9,5	8,3	9,1	1,1
Tunisie	34,8	22,8	8,8	10,3	14,4	8,4	0,5

Source : INS 2000

A l'opposé, pour les autres régions, avec en tête le Centre-Ouest (40,9 %) et le Nord-Ouest (40,7 %), la part consacrée aux dépenses alimentaires se situe visiblement au-dessus de la moyenne nationale. Si l'on considère la proportion consacrée à l'ensemble des

⁸⁶ PNUD. Op. cit 2004.

dépenses de base, celle-ci dépasse 70% dans toutes les régions à l'exception du Grand Tunis, du Nord-Est et du Centre-Est.

Par catégorie socioprofessionnelle du soutien principal du ménage, l'analyse de l'évolution, en termes réels, de la dépense annuelle moyenne par personne entre 1980 et 2005 montre une tendance à l'amélioration des niveaux de dépenses qui semble plus forte pour les catégories moyennes et inférieures. Toutefois, malgré cette amélioration ce sont toujours les catégories socioprofessionnelles dominantes en milieu rural qui ont les niveaux de revenu les plus faibles à savoir les ouvriers agricoles et les chefs d'exploitations précédés par les ouvriers non agricoles. Pour ces catégories, leur situation affiche même une tendance à la dégradation par rapport au niveau de vie moyen de la population. Cet état de fait est illustré par le tableau suivant :

Tableau 6-33 : Croissance annuelle moyenne et évolution de la DPA en indice pour certaines CSP entre 1980 et 2000

Catégories socioprofessionnelles	Taux de croissance annuel moyen 1980-2005 (en%)	DPA en indice (moyenne nationale = 100)					
		1980	1985	1990	1995	2000	2005
Ouvriers non agricoles	1,33	93	86	85	79	77	69
Exploitants agricoles	2,61	69	73	81	77	75	70
Ouvriers agricoles	2,60	55	57	54	56	55	56
Total population	2,72	100	100	100	100	100	100

Source : nos calculs à partir des Enquêtes Consommation de l'INS

Ainsi, pour les exploitants agricoles, la DPA à prix constants a enregistré une croissance annuelle moyenne de 2,61 % entre 1980 et 2005, soit un taux inférieur à celui enregistré au niveau national durant la même période (2,72%). Cependant, malgré cette croissance, les exploitants agricoles ne semblent pas profiter de l'amélioration du niveau de vie moyen et leur situation affiche même une relative détérioration. Exprimée en indice par rapport à la moyenne nationale, la DPA des ménages dont le soutien principale est exploitant agricole est passée de l'indice 69 en 1980 à l'indice 81 en 1990 pour tomber à 70 en 2005. Une telle évolution dénote d'une détérioration du niveau de revenus des exploitants agricoles par rapport au niveau de revenu moyen de la population.

Si cette évolution semble refléter la détérioration des conditions climatologiques durant la décennie 90, elle est beaucoup plus liée à la dégradation des revenus réels des exploitants et donc de leur pouvoir d'achat. Comme on l'a déjà expliqué plus haut (chapitre 4), l'augmentation des coûts de production conjuguée à une évolution défavorable des prix, le retrait de l'Etat en matière d'aide et de soutien à l'activité agricole et l'accès de plus en plus limité des exploitants aux sources de financement, ont été à

l'origine d'une tendance, quasi-générale, à la baisse des revenus réels des exploitants sur toute la période 1985-2004.

A l'image des exploitants agricoles, les ouvriers sont restés à la marge de l'amélioration du niveau moyen de revenu et n'ont que peu ou pas profité de la croissance économique enregistrée. Pour les ouvriers non agricoles, la DPA à prix constants a augmenté entre 1980 et 2005 avec un taux annuel moyen de 1,33 % soit, un taux nettement inférieur à la moyenne nationale. De ce fait, leur niveau de dépense a enregistré une nette détérioration par rapport à la moyenne d'ensemble. Quant aux ouvriers agricoles, leur niveau de dépenses se maintient toujours faible et n'a pu que légèrement dépasser la moitié de la moyenne nationale.

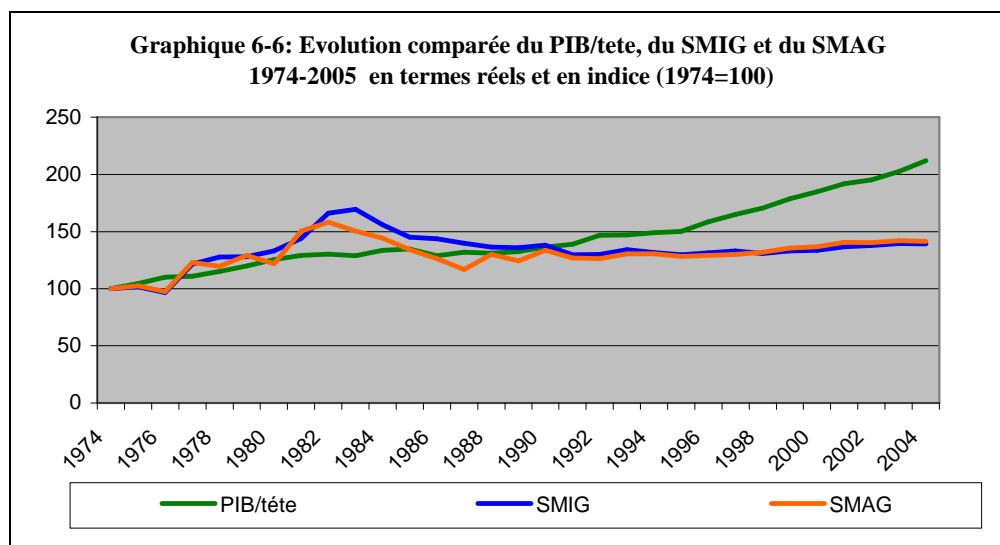
Cette évolution défavorable dénote d'une détérioration du pouvoir d'achat des ouvriers, liée à son tour à l'évolution des salaires réels qu'il convient d'analyser. D'ailleurs, eu égard au phénomène de la pauvreté en Tunisie, l'analyse de l'évolution des salaires présente un double intérêt : d'une part, ce sont les ouvriers qui sont le plus concernés par la pauvreté et d'autre part, les salariés représentent près de 70 % de la population active occupée. Ainsi en l'absence des données sur l'évolution des revenus, l'évolution des salaires en général et des salaires minimums peut être révélatrice de l'évolution des revenus et dans une certaine mesure leur répartition.

L'analyse de l'évolution des salaires minimums permet, de ce fait, de mieux appréhender l'évolution des niveaux de vie des catégories les plus défavorisées parmi les salariés. Entre 1974 et 2005, l'évolution, en termes réels, du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG) permet de relever trois périodes :

- Une croissance rapide durant la période 1974-1982-83 à un taux annuel moyen de 5,8% pour le SMAG et de 6 % pour le SMIG
- Une régression entre 1982-83 et 1991-1992 à un taux de 2,6 % pour le SMAG et de 3,1% pour le SMIG.
- Une évolution presque indexée sur l'inflation à partir de 1992 : 0,8 % pour le SMAG et 0,6% pour le SMIG entre 1992 et 2005

Par ailleurs, l'évolution comparée de l'indice du PIB/tête réel, du SMAG réel et du SMIG réel montre que les ouvriers ont resté à l'écart de la croissance enregistrée de l'amélioration des niveaux de revenus en Tunisie. On assiste plutôt à une perte du pouvoir d'achat pour les bas salaires et un décalage entre l'amélioration des conditions de vie dans le pays et les conditions de rémunérations des smigards et des salariés en générale.

Cette évolution des salaires minimums garantis montre que ce sont les ouvriers qui ont supporté en grande partie le coût de l'ajustement intervenu durant la seconde moitié des années 80. En effet, le PAS comportait une mesure visant à modérer la progression des salaires réels en les ramenant à 1% par an dans l'objectif de maîtriser la croissance de la demande supposée génératrice de l'inflation. Mais, il apparaît que la compression des salaires fut plus forte que ce qui a été prévu. Entre 1982 et 1992, la baisse en termes réels a été de 22% pour le SMIG et de 21 % pour le SMAG.



Source : élaboré à partir des données de l'INS et de la BCT plus nos calculs.

La timide reprise de l'appréciation réelle des salaires minimums constatée depuis le début des années 1990 ne semble pas réduire l'écart enregistré et les salaires réels évoluent toujours à un rythme nettement inférieur à celui du PIB/tête. Encore plus, l'écart risque de s'amplifier davantage en ce sens que, dans le contexte de l'économie tunisienne, la compétitivité sur le marché mondial, passe en grande partie, par une maîtrise de coût de reproduction de la force de travail et par là de l'évolution des salaires.

En conclusion, au-delà de leurs divergences, les différentes méthodes présentées s'accordent sur le fait qu'un certain progrès est réalisé en matière de lutte contre la pauvreté en Tunisie, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le recul de la pauvreté en milieu rural est redevable en particulier, à un effort budgétaire et financier important qui a permis, à travers la mise en œuvre des programmes et mécanismes spécifiques⁸⁷, d'améliorer, tant soit peu, les conditions de vie de la population rurale.

⁸⁷ Pour une présentation de l'ensemble de ces programmes voir : Elloumi. M « Les politiques de développement rural en Tunisie : Acquis et perspectives » Séminaire International : Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union européenne (2007 / 2013) 8 / 9 février 2006 – Le Caire, Egypte et PNUD op.cit 2004.

Toutefois malgré ces avancées, les inégalités sont loin d'être réduites. Le milieu rural conserve toujours son retard en terme de revenu des ménages, tel que révélé par l'évolution des niveaux et de la structure des dépenses. Par ailleurs, ce sont les catégories socioprofessionnelles dominantes en milieu rural (ouvriers agricoles, ouvriers non agricoles, exploitants agricoles) qui ont les niveaux de revenu les plus faibles. D'autant plus, le risque d'un recul n'est pas de tout exclu.

En effet, la politique d'ouverture et de libéralisation de l'économie adoptée depuis la mise en application du PAS et approfondie avec les accords d'association avec l'UE, s'est traduite, entre autre, par un amenuisement des ressources propres de l'Etat, ce qui pose le problème de financement et donc de la continuité des actions de développement rural. D'autant plus que, la recherche d'une compétitivité exigée par l'ouverture sur l'extérieur risque d'orienter les politiques de développement beaucoup plus vers les pôles de développement urbains et les secteurs non agricoles c'est-à-dire vers ceux dans lesquels le milieu rural est dépourvu d'avantage comparatif.

Par ailleurs, et du fait que « *l'amélioration des conditions de vie en milieu rural qui s'est faite sans une réelle diversification du tissu économique, notamment dans les régions du rural profond, s'est traduite par une augmentation de la pression sur les ressources naturelles. Cette pression a conduit dans certaines zones à une surexploitation de ces ressources, voire à leur dégradation* »⁸⁸, l'ensemble des acquis risque à moyen et long terme d'être remis en cause. En effet, avec la deprotection du secteur agricole, le milieu rural se trouve devant la nécessité d'affronter une plus grande concurrence sur les marchés intérieur et extérieur. Une telle situation, conjuguée à l'essoufflement des possibilités d'emplois dans les autres secteurs, risque d'accentuer davantage la surexploitation des ressources naturelles. La conséquence étant une dégradation de ces ressources et une fragilisation plus poussée du monde rural.

2- Exode rural, désaffectation et dévalorisation du travail agricole

Le maintien, voire même la consolidation, de la pauvreté dans les milieux ruraux et agricoles, est à l'origine d'une intensification, ces dernières années, des flux migratoires poussant les ruraux et les paysans appauvris vers les zones urbaines. La conséquence étant une dévalorisation et une désaffectation du travail agricole qui s'expriment à travers le vieillissement des exploitants et la féminisation croissante de la main-d'œuvre agricole.

⁸⁸ Elloumi. M. op.cit 2006

2.1- De la pauvreté à l'exode rural

La migration de population d'une région à une autre n'est certes pas un phénomène nouveau en Tunisie. Il y avait depuis longtemps une migration périodique des habitants du Sud et du Centre vers le Nord à la suite des années de sécheresse. Ces déplacements, qui touchaient les ruraux comme les citadins, étaient le plus souvent provisoires et n'aboutissaient à un exode définitif que pour une petite minorité.

Avec la colonisation et précisément à partir des années 1930, la Tunisie voit apparaître des migrations intérieures d'un type nouveau : des déplacements des campagnes vers les villes, c'est-à-dire un véritable exode rural au sens moderne du terme, qui a touché au début quelques régions, puis s'est étendu progressivement à toutes les campagnes tunisiennes. Après l'indépendance, l'exode rural s'est poursuivi avec un rythme soutenu et une attractivité presque exclusive de Tunis sur toutes les régions du pays. Et depuis il constitue une réalité sociale majeure avec de graves conséquences aussi bien sur les campagnes que sur les villes.

Mais entre 1975 et 1984 on assiste à une réduction sensible et spectaculaire de l'exode rural. Cette réduction s'explique, en grande partie, par la politique de lutte contre les « poches de pauvreté » engagée par les pouvoirs publics dans les gouvernorats de l'intérieur, du Sud et des régions frontalières, en diversifiant les subventions et les crédits aux fellahs non solvables dans le cadre du PDR, du PDRI et du programme de la « famille productive ». Au total, après avoir connu un rythme soutenu jusqu' en 1975, l'exode rural a connu une tendance vers une certaine stabilisation voire même un certain recul.

Toutefois, loin d'être soutenue, cette tendance s'est de nouveau renversée. En effet, les données du recensement de 2004 montrent qu'après le ralentissement enregistré depuis le milieu des années 1970, l'émigration entre les gouvernorats a connu une certaine accentuation sur la période 1999-2004.

Tableau 6-34 : Evolution de l'émigration entre les gouvernorats

Année de recensement	1975	1984	1994	2004
Nombres (en 1000)	232,3	274,9	380,8	444,6
Période d'observation	10/69 – 05/75	04/79 – 04/84	11/89 – 04/94	05/99 – 05/04
Nombre annuel moyen (en 1000)	42,2	55,0	58,6	88,9
Emigrants en % de la population totale	0,98 %	0,78 %	0,66 %	0,90 %

Source : INS « Recensement générale de la population et de l'emploi 2004 ».

Ainsi, le nombre d'émigrants entre les gouvernorats a atteint 444600 en 2004 soit presque un dédoublement par rapport à 1975. En termes relatifs, après avoir régressé de 0,98% en 1975 à 0,66 % en 1994, la proportion des émigrants dans la population totale a enregistré une augmentation appréciable pour se situer à 0,9% en 2004.

Selon les régions, l'évolution de la répartition des émigrants fait ressortir que la région de Grand Tunis reste toujours la principale région d'attraction, bien qu'elle est de plus en plus concurrencée par le Centre-Est. De l'autre côté, le Nord-Ouest, suivi par le Centre-Ouest demeurent les principales régions répulsives. Par ailleurs, le bilan migratoire négatif s'est progressivement étendu aux régions du Sud-Est et du Sud-Ouest.

Tableau 6-35 : Evolution du solde migratoire par région (en 1000)

Régions	1979-1984	1989-1994	1994-1999	1999-2004
Grand Tunis	45,4	47,8	45,9	58,5
Nord-Est	-6,5	-0,3	-1,4	4,5
Nord-Ouest	-36,6	-35,9	-27,6	-45,3
Centre-Est	8,8	18,6	32,5	49,6
Centre-Ouest	-12,4	-23,9	-41,4	-52,5
Sud-Est	1,5	-2,7	-5,8	-4,5
Sud-Ouest	-0,2	-3,6	-2,2	-10,3

Source : INS

Par gouvernorat, le bilan migratoire négatif atteint son maximum dans les trois gouvernorats du Centre-Ouest (Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid) suivis par les gouvernorats du Nord-Ouest (Beja, Jendouba, le Kef, Siliana) et le gouvernorat de Gafsa au Sud-Ouest. Au total, l'ensemble des régions intérieures connaissent un bilan migratoire négatif, très fortement marqué dans le Nord-Ouest et le Centre-Ouest et plus modéré dans le Sud-Ouest.

Quoique les raisons de cet exode puissent être multiples, la pauvreté en reste la plus déterminante. Ce qui explique d'ailleurs que les régions les plus concernées par la pauvreté et le chômage (Nord-Ouest, Centre-Ouest, Sud-Ouest) sont aussi celles les plus répulsives. De même, selon les données de l'INS, parmi les raisons directes de la migration interrégionale, la recherche d'emploi et des conditions de vie plus satisfaisantes en représente la plus importante⁸⁹. Enfin, notons également que les gouvernorats dont le bilan migratoire négatif est le plus prononcé sont ceux caractérisés par un taux de chômage élevé qui dépasse les 20 % pour les gouvernorats de Jendouba, Le Kef, Kasserine et Gafsa⁹⁰.

Certes, l'exode rural semble d'abord en rapport avec la pauvreté, et l'importance du chômage et de sous emploi dans les campagnes. Par ailleurs, les analyses précédentes nous ont permis de montrer que les transformations en cours se sont traduites par une tendance, quasi-générale, à la détérioration des revenus des exploitations familiales et paysannes. De même, ce sont les exploitants et les ouvriers agricoles qui sont le plus touchés par la pauvreté et les inégalités des revenus. C'est donc l'appauvrissement et la

⁸⁹ INS op.cit 2004

⁹⁰ Idem

marginalisation d'une large frange de la paysannerie qui semble, en grande partie, à l'origine de l'accentuation observée des mouvements migratoires.

Les informations statistiques disponibles ne permettent pas d'établir un lien direct et clair entre la détérioration de l'activité agricole et l'importance des flux migratoires entre les différentes régions. Néanmoins, la confrontation de certains indicateurs régionaux permet d'avancer quelques éléments de réflexion. Pour se faire, nous partons de l'hypothèse que, si la dégradation des revenus des paysans, et d'une manière générale la détérioration de l'activité agricole, est déterminante dans le processus d'exode rural, elle n'entraîne pas, automatiquement, une très forte migration. La propension à migrer est en fait liée aux forces d'attraction dans les zones urbaines ou à l'étranger (perspectives d'emploi, conditions de vie) mais aussi aux possibilités de se maintenir sur place en trouvant, dans la région, un emploi, à temps complet ou partiel, en dehors de l'agriculture. Autrement dit, lorsque les forces d'attraction dans les villes ne sont pas très fortes, les ruraux ne sont obligés à partir que si le maintien sur place devient intenable. A ce propos, les données régionales synthétisées dans le tableau suivant permettent d'avancer quelques éléments d'analyse :

Tableau 6- 36 : Quelques indicateurs agricoles et économiques régionaux

Régions	Exploitants en % du total (1)	Superficies agricoles en % du total (1)	Part (en %) de l'agriculture dans l'emploi (2)	Taux de pluriactivité chez les exploitants en % (1)	Taux de chômage en % (2)
Grand Tunis	3,0	3,1	3,8	31,4	13,0
Nord-Est	12,8	11,2	20,4	29,3	12,3
Nord-Ouest	16,2	21,8	33,4	32,8	17,2
Centre-Est	24,5	20,6	11,2	62,1	9,6
Centre-Ouest	21,8	25,4	31,5	49,1	15,2
Sud-Est	10,6	12,4	12,7	64,5	12,1
Sud-Ouest	11,2	5,5	19,8	52,6	16,8
Total Tunisie	100,0	100,0	16,1	48,8	13,9

Source : (1) E S E A 2004-2005, (2) Recensement général de la population et de l'habitat. INS 2004

Eu égard à la répartition régionale des exploitants et des superficies agricoles, il se dégage que c'est dans les régions du Nord-Ouest, du Centre-Est et du Centre-Ouest que se concentre le gros du potentiel agricole du pays. Prises ensemble, ces trois régions abritent 62,5% du totale des exploitants agricoles et 67,8 % des superficies agricoles totales. Ainsi, on doit s'attendre à ce que les trois régions soient touchées au même degré par l'exode.

Toutefois, évaluée à travers la contribution dans l'emploi, l'importance relative de l'activité agricole dans les trois régions fait apparaître des divergences significatives. En effet, la part de l'agriculture dans l'emploi s'élève à 33,4 % et 31,5% respectivement dans le Nord-Ouest et le Centre-Ouest contre seulement 11,2 % dans le Centre-Est. Cette situation s'explique par la faible diversification du tissu économique dans les deux premières régions, accordant à l'agriculture une place importante en termes d'emploi, alors

que dans le Centre-Est, le développement d'autres secteurs (industrie et tourisme) a confié à l'activité agricole une place relativement secondaire.

C'est cette divergence de situation, qui traduit en fait un des aspects du déséquilibre régional, qui fait que la pauvreté agricole ne soit pas automatiquement à l'origine d'un flux migratoire dans les trois régions. En effet, la région du Centre-Est, avec un potentiel agricole important (24,5 % d'exploitants et 20,6 % des superficies agricoles) se caractérise aussi par une part relativement secondaire de l'agriculture dans l'emploi mais, surtout, par le taux de chômage le plus faible dans le pays (9,6 %). De ce fait, en dépit de la détérioration de leur situation, les exploitants ont relativement plus de possibilité de se maintenir sur place en diversifiant leurs sources de revenu, ce qui explique d'ailleurs l'importance relative de la pluriactivité dans la région (62,1%), et même sous l'hypothèse que l'exploitant abandonne totalement l'agriculture, il lui est plus possible de trouver un emploi dans la région qu'ailleurs. Ainsi, beaucoup plus en raison du développement relatif d'autres activités que les départs vers d'autres régions et par là les flux d'exode soient limités. Au contraire, cette région se présente avec un solde migratoire nettement positif, constituant ainsi, à côté de Grand Tunis, une région d'attraction.

Au contraire, les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest connaissent les soldes migratoires négatifs les plus prononcés. En effet, ces deux régions caractérisées, comme il est déjà signalé, par une faible diversification du tissu économique, se distinguent aussi par des taux de chômage qui sont parmi les plus élevés dans le pays, soit, respectivement 17,2% et 15,2 %. Ainsi, face à la détérioration de leur situation et aux faibles possibilités de diversification des sources de revenu et d'emploi en dehors de l'agriculture, beaucoup de producteurs paysans et de ruraux se trouvent dans l'obligation de partir et d'emprunter le chemin de l'exode vers les autres régions du pays, en particulier vers le Grand Tunis. Dés lors, on comprend pourquoi la pauvreté paysanne et agricole a, semble-t-il, largement contribué à accentuer les mouvements d'exode dans le Nord-Ouest et le Centre-Ouest, alors qu'il n'en est pas de même dans le Centre-Est.

Cependant, il importe de signaler que, jusqu'ici, notre analyse s'est placée à l'échelle des grandes régions (migrations interrégionales), ce qui cache une autre forme d'exode, non moins importante, qui s'exprime à travers les mouvements migratoires intra-régionaux et intera-gouvernementaux. Selon les données de l'INS, sur les 1,673 millions de personnes qui ont changé de lieu de résidence entre 1999 et 2004, 1,125 millions, soit 67 % l'ont fait tout en restant dans le même gouvernorat⁹¹.

⁹¹ INS : « Recensement général de la population et de l'habitat. 2004 »

De ce fait, si certaines régions apparaissent avec des soldes migratoires globalement positifs, elles ne sont pas à l'abri des flux d'exode déplaçant les ruraux vers les grandes villes. Le tableau suivant illustre bien cette situation.

Tableau 6-37 : Répartition des personnes ayant changé de résidence entre 1999-2004 selon la région de résidence en 2004 (en %)

Région de résidence 2004	Région de résidence en 1999							
	Grand Tunis	Nord-Est	Nord-Ouest	Centre-Est	Centre-Ouest	Sud-Est	Sud-Ouest	Total
Grand Tunis	66,8	53,9	57,3	28,1	18	29,3	18,6	21,1
Nord -Est	9,8	7,8	13,3	8,1	9,5	5,7	5,7	7,8
Nord-Ouest	5,8	8,9	9,7	3,2	4,2	3	2,8	3,6
Centre Est	9,7	19	13,4	38,6	52,6	19,7	29,2	39,3
Centre-Ouest	2,3	4,3	3,7	9,2	5,4	5,9	11,8	6,8
Sud- Est	3,9	3,4	1,6	8,7	5,4	29,4	18,4	14,3
Sud-Ouest	1,6	2,4	0,9	4,1	4,9	6,7	13,4	7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : nos calculs à partir de INS 2004

Ainsi, si la région du Centre-Est, à titre d'exemple, se présente globalement avec un solde migratoire positif, c'est essentiellement du fait que les mouvements migratoires s'effectuent en grande partie entre les gouvernorats de cette même région (38,6%) et de ce fait elle n'est pas moins concernée par l'exode rural que les autres régions du pays.

En réalité, une bonne compréhension du phénomène d'exode rural nécessite une analyse plus détaillée qui se place au niveau des gouvernorats voire même des délégations, mais le cadre de ce travail ne permet pas d'entreprendre une telle analyse.

2.2-Désaffectation et dévalorisation du travail agricole

Si l'appauvrissement d'une frange importante de la paysannerie a fortement contribué à l'intensification des flux d'exode rural, elle est également à l'origine d'une dévalorisation du travail agricole. Cette dévalorisation apparaît en particulier dans la féminisation croissante de la main-d'œuvre agricole et la tendance prononcée au vieillissement des exploitants.

2.2.1- Féminisation croissante de la main- d'œuvre agricole :

Entre 1961-62 et 2004-05, la population active agricole est passée de 546000 à 542000 soit une baisse de moins de 1%. Cette légère baisse de la population active agricole s'est accompagnée d'une tendance à l'accroissement de l'emploi féminin qui s'observait depuis le milieu des années 1970. D'après les recensements de la population de l'INS,

l'emploi agricole féminin serait passé de 13,56 % de l'ensemble de l'emploi agricole en 1975 à 20,15 % en 1985. Par ailleurs, l'enquête agricole de base de 1986 estime que le tiers de l'emploi agricole est devenu féminin, et que les aides familiaux qui ont participé pour 50,5 % des journées de travail effectuées dans l'agriculture, sont des femmes pour environ la moitié. De même, les femmes forment près de la moitié des salariés occasionnels. En outre, le nombre des femmes à la tête d'exploitations agricoles est en augmentation ; il serait passé de 11000 en 1975 à 21700 en 1984, d'après l'INS ; par contre, celui des exploitants- hommes est en régression, et aurait reculé de 218700 en 1975 à 191700 en 1984. Les données les plus récentes semblent confirmer cette tendance, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 6-38 : Evolution de la part de la population féminine dans la population active agricole 1980-2005 (en %)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Exploitants	2,5	3,2	3,9	5,6	-	6,4
Aides familiaux	53,4	52,2	50,8	53,1	51,4	57,9
Salariés permanents	4,3	2,4	3,8	7,5	8,9	10,7
Salariés temporaires	26,4	26,5	34,4	-	37,7	38,2

Source : Ministère de l'Agriculture

Ainsi, entre 1980 et 2004, la proportion des femmes à la tête d'exploitations a plus que doublé en passant de 2,5 % à 6,4 % du total des exploitants agricoles. A ne considérer que la période de deux dernières Enquêtes Structures, le nombre d'exploitants de sexe féminin se situe à 32980 en 2004 contre 26400 en 1994, enregistrant une augmentation globale sur toute la période de près de 25 %. En revanche, le nombre d'exploitants de sexe masculin a atteint 482 900 en 2004, contre 444 600 en 1994, soit une augmentation sur la même période de seulement 8,6 %. Quant aux aides-familiaux féminins, quoique fluctuante, leur part dans le total de la main d'œuvre familial affiche une tendance à l'augmentation en passant de 53,4 % en 1980 à près de 58 % en 2005.

Cet accroissement de la proportion des femmes dans les effectifs des exploitants et des aides familiaux est à mettre en relation avec le phénomène de pluriactivité. En effet, les résultats de l'enquête structure 2004-2005, montrent que les exploitantes faiblement occupées sans activité lucrative en dehors de l'exploitation représentent 31 % de l'ensemble des femmes, contre uniquement 10,5 % pour les hommes. De même, les exploitantes faiblement occupées avec une autre activité lucrative représentent 23,8 % pour les femmes, contre 41,6 % pour les exploitants de sexe masculin. Autrement dit, la pluriactivité des exploitants est beaucoup plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Pour ces dernières, leur rôle est, en grande partie, de remplacer une main-d'œuvre

masculine qui tend à être de plus en plus pluriactive. A ce propos, la répartition des aides familiaux selon le sexe et la taille de l'exploitation permet des éclairages supplémentaires

Tableau 6 -39 : Répartition des aides familiaux selon le sexe et la taille de l'exploitation en 2004-2005

Taille de l'exploitation	Homme		Femme		Total	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
0 – 5 ha	180941	39,4	278228	60,6	459169	100
5 –10 ha	104308	41,9	144922	58,1	249230	100
10 –20 ha	83384	44,3	104642	55,7	188062	100
20 - 50 ha	55201	46,2	64355	53,8	119556	100
50 – 100 ha	14840	50,8	14394	49,2	29234	100
100 ha et plus	5734	50,8	3901	40,5	9635	100
Total	444407	42,1	61042	57,9	1054849	100

Source : Ministère de l'Agriculture ESEA 2004-05

A la lecture de ce tableau, il se dégage que la contribution de la main-d'œuvre féminine est inversement liée au potentiel foncier dont dispose l'exploitation. De 60,6% chez les exploitations de moins 5ha, la proportion des femmes dans l'effectif des aides-familiaux passe à 40 % chez les exploitations de plus de 100 ha. Par ailleurs, comme il est déjà expliqué, la pluriactivité des exploitants agricoles marque la même tendance puisque la proportion des exploitants pluriactifs passe de 55 % chez les petites exploitations (de moins 5 ha) à 21% chez les grandes (de 100 ha et plus). Ainsi, à l'importance croissante de la pluriactivité au niveau des petites et moyennes exploitations, semble correspondre une participation plus importante de la main-d'œuvre féminine à l'activité agricole. Autrement dit, face à la faiblesse et la précarité des revenus, la recherche des sources de revenu en dehors de l'exploitation devient une nécessité incontournable pour assurer la subsistance de la famille et/ou la reproduction de l'exploitation, poussant la main-d'œuvre masculine à la pluriactivité alors que les femmes prennent la relève au niveau de l'exploitation.

Concernant la main-d'œuvre salariée, on note également une contribution croissante d'actifs féminins. Ainsi, si les salariés agricoles permanents sont encore à près de 90 % des hommes, la proportion des femmes à plus que doublé en passant de 4,3 % en 1980 à 10,7% en 2005. Durant la même période, la part des ouvrières saisonnières dans le total de salariés occasionnels est passée de 26,4 % à 38,2 %. Mais si la contribution croissante des femmes a été favorisée par le développement des secteurs de production intensifs en main-d'œuvre (maraîchage, arboriculture fruitière..), elle est également la conséquence de la détérioration des conditions de travail et de rémunération dans l'agriculture dont témoigne la dépréciation des salaires agricoles réels déjà analysée.

En somme, compte tenu des formes que revêt l'emploi féminin dans l'agriculture (remplacement des chefs d'exploitations ayant d'autres activités, main-d'œuvre saisonnière payée au rabais), cette évolution traduit, en fait, une désaffectation et une dévalorisation du

travail agricole. La diminution de la main d'œuvre agricole et sa féminisation croissante ne sont pas le corollaire de l'intensification et d'une amélioration de la productivité agricole, mais bien au contraire, les conséquences logiques de la marginalisation de l'agriculture et d'une fuite de la main d'œuvre masculine vers des emplois plus rémunérateurs dans les secteurs tertiaire et secondaire

2.2.2- Vieillesse de la population agricole

La désaffectation et la dévalorisation du travail agricole peuvent être également observées dans le phénomène de vieillissement de la population agricole. En effet, l'âge moyen des exploitants ne cesse d'augmenter. Il est passé de 50 ans en 1980 à 52 ans en 1985 et à 54 ans actuellement.

Si l'exode rural ne touche qu'une faible proportion des chefs d'exploitations eux-mêmes, il touche, dans une proportion importante, leurs enfants, ce qui suppose à plus ou moins long terme le problème de relève d'un grand nombre de ces agriculteurs. La comparaison des résultats des enquêtes sur les structures des exploitations agricoles laisse apparaître la tendance au vieillissement de cette population :

Tableau 6-40 : Répartition des exploitations selon l'âge du chef d'exploitation (en %)

Age de l'exploitant	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Exploitants	Superficies	Exploitants	Superficies	Exploitants	Superficies
Moins de 40 ans	33	27	21	19	13	11
De 40 à 60 ans	46	29	42	41	44	43
60 ans et plus	21	24	37	40	43	46

Source : Ministère de l'agriculture plus nos calculs

Ainsi, la part des chefs d'exploitants de plus de 60 ans est-elle passée de 21 à 37%, entre 1962-62 et 1994-95 pour se situer à 46 % en 2004-2005, alors que celle des jeunes (moins de 40 ans) a connu une évolution inverse. Il en est de même pour les superficies exploitées par les deux catégories d'exploitants : en 1961-62, les exploitants âgés de moins de 40 ans détenaient 27 % de la superficie totale contre 24 % pour ceux âgés de plus de 60 ans ; en 2004-05, les premiers n'en détiennent que 11% contre 46 % pour les seconds.

Il apparaît donc que l'agriculture devient un secteur de plus en plus répulsif pour les jeunes, qui ont tendance à rejoindre les emplois urbains. La conséquence étant un vieillissement très net de la population active travaillant dans l'agriculture qui, en raison des difficultés de succession dans les exploitations, semble à la base du blocage des structures agraires⁹². Sur le plan régional, la répartition des exploitants selon l'âge permet les constats suivants :

Tableau 6-41 : Répartition régionale des exploitants agricoles selon l'âge (en %)

Régions	Enquête 1994-1995				Enquête 2004-2005			
	Moins de 40 ans	De 40 à 60 ans	60 ans et plus	Total	Moins de 40 ans	De 40 à 60 ans	60 ans et plus	Total
Grand Tunis	24,6	40,3	35,1	100	12,0	39,2	48,8	100
Nord-Est	21,0	45,5	33,5	100	14,5	45,2	40,2	100
Nord-Ouest	17,0	42,1	40,8	100	10,7	44,4	44,9	100
Centre-Est	20,4	41,3	38,3	100	11,6	43,3	45,1	100
Centre-Ouest	25,5	42,1	32,3	100	16,1	44,1	39,8	100
Sud-Est	17,6	41,8	40,6	100	12,2	44,8	43,0	100
Sud-Ouest	22,6	40,3	37,1	100	14,0	42,4	43,5	100
Total	21,0	42,0	37,0	100	13,0	44,0	43,0	100

Source : Enquêtes Structures 1994-95 et 2004-05 plus nos calculs

Tout d'abord, il est à signaler que la tendance au vieillissement de la population agricole a concerné, à des degrés différents, toutes les régions. Ainsi, entre les deux enquêtes et dans toutes les régions du pays, on assiste à une baisse de la proportion d'exploitants jeunes (moins de 40 ans) alors qu'en même temps, la proportion d'exploitants relativement âgés a nettement augmenté. Selon les données de l'Enquête 2004-2005, le vieillissement de la population agricole apparaît le plus prononcé dans les régions du Grand Tunis, du Nord-Ouest et du Centre-Est, avec une proportion d'exploitants âgés de plus de 60 ans qui s'élève, respectivement, à 48,8 %, 44,9 % et 45,1%. Si l'on considère l'évolution de la situation entre les deux enquêtes, ce sont le Grand Tunis et le Centre-Ouest qui semblent les plus affectés par le vieillissement de la population agricole. Entre 1994-1995 et 2004-2005 la proportion d'exploitants âgés de plus de 60 ans s'est multipliée par 1,4 pour le Grand Tunis et 1,25 pour le Nord-Ouest. Cependant, si dans le Grand Tunis et le Centre-Est le vieillissement de la population agricole peut être expliqué par la concurrence des activités non agricoles, dans le Nord-Ouest, ce vieillissement semble être la conséquence des difficultés croissantes que connaît l'activité agricole.

Cette tendance au vieillissement agricole se traduit par un faible niveau d'instruction des exploitants constituant ainsi un autre facteur de blocage. Selon les résultats de l'Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 1994-1995, 88 % des exploitants n'ont pas dépassé l'enseignement primaire, 9 % ont un niveau secondaire ou professionnel, alors que 2% seulement ont suivi des études supérieures. En 2004-2005, ces mêmes proportions se situent, respectivement, à 84 %, 14 % et 3 %. Le taux d'analphabétisme chez les exploitants agricoles est estimé à 46 %. Selon les gouvernorats, il est souvent supérieur à 40% et atteint le pic de 67 % dans le gouvernorat de Tataouine. Le paradoxe réside dans le fait que c'est dans les gouvernorats qui disposent des meilleurs potentiels faisant l'objet d'efforts particuliers en termes de programmes de développement que l'on

⁹² Elloumi. M. et Bachta. M. S « politiques agricoles, marché et mutations de l'agriculture tunisienne »

retrouve les niveaux d'instruction les plus faibles. La proportion des exploitants n'ayant pas dépassé le niveau « primaire » est particulièrement élevée dans les gouvernorats de Kairouan (92 %), Jendouba (90%), Gafsa (89 %), Siliana (88%), Zaghuan (87 %), Bizert (86 %) et Béja (85%).

Selon la taille, à l'exception des exploitations dépassant 100 ha pour lesquelles la proportion des exploitants ayant des niveaux secondaire et supérieur est estimée respectivement à 24,4 % et 21,4 %, l'on note que le niveau est presque le même dans toutes les autres classes d'exploitations.

Tableau 6-42 : Répartition des exploitants selon le niveau d'instruction et la taille de l'exploitation en 2004-2005 (en %)

Strates de taille	Analphabète ou primaire		Secondaire ou professionnel		Supérieur	
	Exploitants	Superficies	Exploitants	Superficies	Exploitants	Superficies
0 à 5 ha	83,4	84,2	13,6	13,0	3,0	2,8
5 à 10 ha	85,3	85,3	11,8	11,7	2,9	3,0
10 à 20 ha	85,6	85,7	11,3	11,3	3,1	3,0
20 à 50 ha	84,1	84,0	12,7	12,9	3,2	3,1
50 à 100 ha	78,9	78,7	16,2	16,2	4,9	5,1
100 ha et plus	54,2	38,7	24,4	22,2	21,4	39,1
Total	83,9	74,1	12,9	14,7	3,2	11,1

Source : Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005 plus nos calculs

Vieillessement et féminisation de la main d'œuvre agricole sont particulièrement remarquables dans les grandes régions d'exode rural et d'émigration vers l'étranger, et en particulier dans le Nord-Ouest et le Sud traduisant ainsi une dévalorisation et une désaffectation du travail agricole.

CONCLUSION

Bien que les exploitations paysannes et familiales ont toujours su faire face à la dégradation de leur contexte économique et, ont pu développer des stratégies diversifiées, leur permettant de résister aux contraintes imposées en particulier par l'inégalité des structures foncières et les conditions climatiques, les mécanismes de cette adaptation semblent aujourd'hui à leur limite.

En effet, la flambé des prix du matériel agricole, l'accès limité aux sources de financement et le démantèlement de l'aide publique font que ces exploitants sont dans l'incapacité grandissante de faire face aux exigences de renouvellement de leurs équipements. Par ailleurs, le ralentissement de l'émigration externe, l'affaiblissement du rôle régulateur de l'Etat concomitant à l'amenuisement de ces ressources propres et, l'incapacité manifeste des activités productives de créer des emplois additionnels ne cessent d'aggraver la situation sur le marché d'emploi. Les possibilités pour les paysans de valoriser une fraction de leur travail en dehors de leurs exploitations tendent à se réduire très sensiblement.

De même, face à la rareté des ressources en eau et l'augmentation de son coût de mobilisation, l'envolée des prix des différents intrants, la détérioration des prix à la production et le désengagement de l'Etat en matière d'encadrement, le recours à l'irrigation, en tant que mécanisme de régulation et d'adaptation aux aléas climatiques, devient de plus en plus problématique. Enfin, les contraintes, dues à la sécheresse et à la forte dépendance de l'élevage du marché sont de nature à pousser les petits et moyens exploitants, dont les marges de résistance sont de plus en plus réduites, à abandonner toute l'activité d'élevage.

La tendance à la détérioration des revenus et l'épuisement des marges de régulation et d'adaptation font des exploitants et des ouvriers agricoles les catégories les plus concernées par la pauvreté, alors que l'exode rural ne cesse de s'intensifier. Pauvreté et exode rural sont ainsi les indicateurs de la crise profonde que traverse la paysannerie.

CONCLUSION GENERALE

« Une paysannerie se détruit facilement ; elle est impossible à reconstruire »
Louis Malassis

La mondialisation néolibérale pose des défis redoutables à la paysannerie du Sud. Au moment où le système capitaliste mondial oscille entre récession et crise de surproduction de plus en plus aiguës, les réformes néolibérales se multiplient. L'objectif étant de réduire les tensions auxquelles la crise de la dette soumet les finances publiques de pays du Sud et ouvrir davantage leurs économies au commerce et aux investissements multinationaux. Ces réformes se traduisent par des mutations profondes dans la situation économiques des paysanneries, voire même leur marginalisation et leur élimination.

Depuis la fin des années 80, l'environnement économique des agricultures paysannes et familiales s'est considérablement modifié. L'effondrement des systèmes économiques planifiés a laissé le champ libre au marché mondial, ouvert et libéral, théoriquement coordonné par les seules règles de l'efficacité économique. De même, la dérégulation issue des programmes d'ajustement structurel s'est traduite par la réduction de l'intervention de l'Etat en matière de production, de commercialisation et d'encadrement des petits producteurs.

Les paysans du Sud se trouvent alors confrontés à des concurrents hautement productifs et fortement soutenus par leurs gouvernements et, la régulation de leurs systèmes productifs est déléguée aux mécanismes d'un marché mondial de plus en plus dominé par les multinationales. Ne pouvant résister à la concurrence, les paysans, notamment les moins compétitifs, sont de plus en plus incapable de disposer de revenus suffisants pour se nourrir correctement et développer leurs systèmes de culture et la plupart d'entre eux sont condamnés à l'exode rural.

Dans ce contexte, c'est la survie et l'existence même de ces paysans qui est en question. Autrement dit, la paysannerie du Sud est-elle en voie de disparition ? Les mutations que connaissent les pays du Sud ne condamnent-elles pas leurs paysans à la marginalisation et à la prolétarianisation ?

Des nombreuses études s'accordent sur le fait que « *les progrès techniques et la libéralisation des échanges mondiaux paraissent condamner à la disparition ou à la marginalisation la plupart des petits producteurs agricoles des pays du Sud, incapables de*

résister à la concurrence d'agricultures beaucoup plus productives » ou encore que « *la dislocation de la société agraire (par la mise en place de politiques d'ajustement structurel et la libéralisation du marché au niveau mondial) a annihilé les moyens d'existence des paysans* »¹. Mais, cette conclusion doit être nuancée par « *la prise en considération des différentes définitions que l'on peut prêter au terme de "paysannerie"* »² mais aussi par la diversité des contextes économiques des pays du Sud.

Dans ce qui suit nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations en se basant sur les conclusions qui nous avons pu formuler à partir de notre étude du cas de l'agriculture familiale en Tunisie. Certes, ces éléments restent à caractère provisoire et ne constituent qu'un début de réflexion et que, par ailleurs, des approfondissements ultérieurs sont indispensables.

I- La crise de l'exploitation paysanne et familiale

Bien que les exploitations paysannes et familiales aient toujours dû faire face à des difficultés, celles-ci ne peuvent être comparées à l'accélération et à l'exacerbation des contradictions suite aux politiques néolibérales qui ont accompagné le processus de mondialisation. En fait, si l'on se penche sur les vingt dernières années de l'histoire agricole de la Tunisie, il n'est pas exagéré de dire que la paysannerie est entraîné d'être rapidement sacrifiée sur l'autel des politiques destructrices des institutions internationales et de la politique gouvernementale. Aussi simpliste qu'elle puisse paraître, cette affirmation ne reflète pas moins la réalité.

Justifiée par la théorie libérale, la réforme de la politique des prix et de commercialisation des produits et intrants agricoles, cherchant à instaurer la « *vérité des prix* », est l'une des mesures fondamentales des programmes d'ajustement structurel. Une série d'arguments avancés par les décideurs, mais aussi par des chercheurs aveuglés par l'élégance de leurs modèles mathématiques, stipule que les paysans seraient mieux rétribués par l'alignement sur les prix du marché mondial, la dérégulation de la commercialisation et l'élimination des subventions sur les intrants.

Ce mythe a volé en éclat au cours de deux dernières décennies car, si les prix à la production de la majorité des produits agricoles ont enregistré des augmentations sensibles, cette croissance des prix nominaux n'est pas confirmée par une évolution favorable des prix réels. Par ailleurs, l'élimination des subventions sur les intrants et la libéralisation de leur commercialisation se sont traduites par une augmentation, parfois prohibitive, des prix

¹ Bryceson, D « Peasant theories and smallholder policies: past and present », In Bryceson, D, Kay C et Mooij, J (édition) « Disappearing peasantries? », ITDG Publishing, Londres, 2000

de ces intrants. En conséquence, la tendance a été plutôt vers la détérioration du rapport des prix et au renforcement du phénomène de «ciseau de prix». C'est là le premier indicateur de la détérioration des conditions de production et de reproduction des exploitations familiales et paysannes.

Le deuxième indicateur réside dans l'accès de plus en plus restreint et différencié de ces exploitations aux sources de financement et à la terre ainsi qu'aux différents services d'appui à l'agriculture. Soumettant l'accès à ces ressources à la logique du marché, les nouvelles formes de régulation de l'activité agricole se sont en fait traduites par une tendance à la marginalisation d'une frange importante de la paysannerie.

Il en est ainsi, de l'accès des exploitants aux sources de financement. L'analyse fait ressortir que la portée du crédit agricole reste dans l'ensemble manifestement limitée et que la proportion des exploitants bénéficiaires du crédit a même tendance à régresser aussi bien en absolu qu'en relatif. Ne pouvant répondre aux normes de rentabilité et de solvabilité, les paysans sont, dans leur majorité, exclus du financement bancaire ; ceux qui réussissent à y accéder en sortent surendettés. En bref, un processus de différenciation semble se renforcer entre une minorité de grands exploitants dont l'activité est rentable et l'accès au crédit est facile et qui peuvent donc investir et accumuler davantage, et une majorité de petits et moyens exploitants, dont l'accès au crédit et, par conséquent, les possibilités d'investissement et d'accumulation sont de plus en plus limitées.

Pour ces paysans les possibilités d'investissement, et donc d'accumulation, sont également réduites par la détérioration de leur revenu ; l'augmentation des coûts de production, suite à l'élimination des subventions sur les intrants, n'étant pas compensée par une augmentation des prix à la production et/ou une amélioration notable des rendements. D'autant plus que leur activité reste fortement soumise aux aléas climatiques. Une contrainte qui hypothèque lourdement l'agriculture et que la politique dite de « *développement et de modernisation de l'agriculture* » n'a guère intégrée d'une manière structurelle.

Ces paysans sont également handicapés par la faiblesse de leurs potentiels fonciers et d'une manière générale l'inégalité remarquable des structures foncières. Loin de combattre cette inégalité, la nouvelle politique foncière, avec ces mesures de restructuration des terres domaniales, d'immatriculation foncière, de privatisation des terres collectives, risque plutôt de l'accentuer. S'inscrivant dans le cadre de la logique libérale du PAS et ayant pour objectif de dynamiser le marché foncier et de lui faire jouer

² Moyo, S « la nouvelle question paysanne au Zimbabwe et en Afrique du Sud », In : Amin, S (sous direction), op. cit 2005, p 110.

un rôle plus important afin d'assurer « *une allocation optimale des ressources* », ces mesures limitent l'accès des petits paysans à la terre. Alors que ces mesures ont été justifiées par le fait que la propriété privée permet, d'assurer la sécurité des investissements et de faciliter l'accès au crédit, les analyses montrent que c'est une tendance au morcellement et la concentration foncière qui est plutôt observée. Ne peut-on pas penser, à ce propos, que la politique foncière n'a d'autre objectif qu'accorder au petit paysan un titre de propriété lui permettant de vendre sa terre le jour où il aura besoin, et il en aura très probablement.

Enfin, la paysannerie est également touchée par le désengagement de l'Etat, dicté par les réformes d'« *assainissement de l'économie* » et destiné à réduire son intervention dans les activités de production. La première conséquence est la réduction, des investissements publics dans l'agriculture, autre indicateur du malaise grandissant. Répondant aux exigences de la mondialisation, l'effort d'investissement public a plutôt tendance à se concentrer de plus en plus sur les secteurs de prestation de services dans une tentative désespérée d'attirer les investisseurs étrangers.

Par ailleurs le démantèlement des dispositifs étatiques d'appui aux producteurs ruraux, imposé entre autre par le rétrécissement des ressources propres de l'Etat et l'affaiblissement de son rôle régulateur, semble beaucoup plus profiter aux opérateurs privés. Le retrait de l'Etat, a laissé la place au secteur privé qui s'est accaparé les fonctions les plus rémunératrices pour accroître ainsi ses prélèvements sur les paysans. Quant aux « *organisations des producteurs* », celles-ci se trouvent marginalisées et incapables de prendre en compte les problèmes des paysans et mettre en place les services d'appui qui leur sont nécessaires.

Evolution défavorable des prix, exclusion du système de financement, morcellement de la propriété et accès de plus en plus restreint à la terre, inefficacité et inadéquation des services d'appui..., telles sont les principales retombées de l'orientation néolibérale sur la paysannerie tunisienne. La conséquence ultime étant une tendance à la détérioration des revenus réels des exploitants conjuguée à une instabilité prononcée et une évolution différenciée de ces revenus.

La détérioration des revenus des exploitants trouve son origine dans le modèle de « *modernisation* » imposé à l'agriculture depuis l'indépendance. Conçu comme une simple superposition sur la réalité locale des techniques et pratiques développées et pratiquées sous d'autres cieux, ce modèle, artificiellement soutenue à coup des subventions, n'a pu provoquer la synergie attendue de tout processus d'intensification à savoir une amélioration notable des rendements. L'élimination des subventions et le démantèlement

des différentes formes d'aide de l'Etat ont ainsi mis en évidence sa fragilité. La conséquence étant une augmentation brutale et considérable des coûts de production alors que les rendements gardent toujours leur faiblesse structurelle, d'où la détérioration, de plus en plus prononcée, des revenus des exploitants agricoles.

Par ailleurs, les revenus des exploitants sont caractérisés par une instabilité particulièrement prononcée pour les petites exploitations en pluvial mais qui touche également les exploitations en irrigué bien que, avec l'irrigation, le risque d'une pluviométrie insuffisante et irrégulière est en principe supprimé. Ceci témoigne de la forte dépendance de l'activité agricole des aléas climatiques mais aussi et surtout de l'incapacité de la politique de développement agricole de mettre en place et généraliser des techniques agronomiques et des processus de production permettant une production relativement moins soumise aux conditions climatiques.

Enfin, l'inégalité des structures foncières et la diversité des conditions naturelles, sources d'hétérogénéité des conditions réelles de production, sont à la base d'un large processus de différenciation entre les exploitants. Ainsi, la dégradation et l'instabilité des revenus sont particulièrement prononcées pour les petites exploitations en pluvial situées dans les zones arides du pays au point que ces revenus ne permettent plus de soutenir les efforts d'intensification ni même, dans la plupart de cas, la satisfaction des strictes besoins de consommation de l'exploitant et de sa famille. A terme, la détérioration, l'instabilité et l'évolution différenciée des revenus ne peuvent qu'accentuer la paupérisation et la pauvreté des petits paysans et obliger la plupart d'entre eux d'emprunter le chemin de la prolétarianisation et de l'exode.

Paradoxalement, c'est à cette paysannerie appauvrie que l'on demande d'être compétitive. On n'hésite pas même d'affirmer que les politiques de l'OMC et la libéralisation des échanges avec l'Union Européenne permettront aux paysans de s'enrichir en leur augmentant les opportunités d'exportations. Or la réalité est tout autre : pour la majorité des exploitations, notamment les petites et moyennes exploitations familiales et paysannes, un scénario de libéralisation des échanges agricoles ne peut qu'aggraver, à des degrés différents, la tendance à la détérioration de leurs revenus réels déjà observée.

Dans ces conditions, il sera difficile pour ces exploitants, voire même impossible pour certains d'entre eux, de se maintenir. D'autant plus que les mécanismes qui ont permis jusque là le maintien, et parfois le développement, de l'exploitation paysanne et familiale semblent atteindre leurs limites. Les possibilités de pluriactivité sont de plus en plus réduites avec le rétrécissement de la capacité de l'économie dans son ensemble de créer des emplois additionnels ; l'extension, voir même la continuité, de l'irrigation est

handicapée par la rareté des ressources en eau et l'envolée des coûts de production ; la fonction régulatrice de l'élevage est difficilement assurée en raison de sa forte dépendance du marché exposant les paysans-éleveurs à toutes les manœuvres spéculatives.

En somme, se structurant au tour des objectifs de rentabilité et de compétitivité en grande partie illusoire, la politique agricole adoptée depuis le milieu des années quatre vingt n'a fait qu'accroître les disparités socio-économiques dans le monde rural. Les paysans semblent non seulement être oubliés mais privés de tout avenir. Le maintien voire même l'accentuation de la pauvreté des populations rurales et agricoles et l'ampleur prise, ces dernières années, par les flux d'exode rural avec comme conséquence une désaffectation et une dévalorisation du travail agricole, illustrent bien la crise profonde que traverse la paysannerie

Par ailleurs, les quelques actions palliatives entreprises jusque là par l'Etat, ne semblent pas en mesure de renverser ou à la limite d'améliorer la situation. Ces actions, loin de viser une réelle promotion de la paysannerie et du monde rural, prennent le plus souvent un aspect idéologique dans l'objectif de défendre la légitimité socio-politique de l'Etat. D'autant plus que leur étendue et leur continuité se heurtent de plus en plus à l'amenuisement des ressources budgétaires.

II- Les exploitations paysannes et familiales sont elles condamnées à disparaître ?

Analysant les processus de transformation de l'agriculture dans le Tiers monde, Dufumier écrit que : « *certaines continuent de penser que l'agriculture paysanne, enracinée dans ses traditions et incapable de progrès, ne peut guère rester compétitive sur les marchés internationaux et serait donc condamnée à disparaître, pour laisser la place à des grandes exploitations mécanisées et spécialisées, avec une main-d'œuvre presque exclusivement salariée. Mais l'histoire ne semble pas leur donner raison, même s'il est vrai que de nombreux paysans ont déjà été contraints d'abandonner précipitamment l'agriculture et d'émigrer en ville* »³. L'auteur argumente cette conclusion par la formidable capacité d'adaptation et la souplesse dont dispose l'exploitation familiale.

Certes, on ne peut nier l'importante capacité de résistance des exploitations familiales, ni aussi que certaines d'entre elles, même dans les circonstances actuelles, peuvent toujours se maintenir, voire se développer et devenir compétitives. Mais pour la majorité des petits paysans, la libéralisation des échanges ne peut qu'accentuer leur marginalisation. Toutefois, en tenant compte de la diversité qui caractérise la paysannerie

³ Dufumier M, op. cit, 2004, p 540

et surtout du contexte actuel qui caractérise la majorité des pays du Sud, cette marginalisation n'implique pas nécessairement disparition et prolétarianisation des paysans.

Pour le cas particulier de la Tunisie, les analyses que nous avons entreprise tout long de ce travail ne laissent aucun doute sur les ravages provoqués par l'adoption, depuis la mise en application du PAS, d'une politique agricole néolibérale : Une altération structurelle des conditions de production et de reproduction des exploitations paysannes et familiales est déjà à l'œuvre. Cette altération structurelle fut accompagnée par une accélération des flux migratoire et un rythme d'urbanisation important ayant porté la proportion de la population urbaine de moins de 50 % à la fin des années 1970 à près de 65% en 2004.

A priori, tout pousse à croire que, à terme, les transformations observées conduiront la majorité de ces exploitants à abandonner leur activité, à vendre leurs terres et à entreprendre le chemin de l'exode et de la prolétarianisation. Parallèlement, les grands exploitants nantis d'une bonne assise financière, et devant l'importance des superficies pouvant être vendues par les petits paysans, saisissent l'opportunité pour consolider davantage leurs appareils de production. Autrement dit, sur les ruines d'une paysannerie en voie de disparition, on assistera au développement des grandes exploitations capitalistes qui concentrent l'essentiel de la production agricole.

Cependant, il y'a d'autres facteurs dont il faut tenir compte. Tout particulièrement, ce processus reste subordonné à une croissance plus ou moins accélérée des emplois industriels et, d'une manière générale des emplois non agricoles. En effet, le petit paysan n'abandonne effectivement et définitivement son exploitation que dans l'espoir de trouver ailleurs un emploi plus stable et plus rémunérateur. En l'absence d'une telle perspective il tend plutôt à se maintenir sur place, quitte à se reproduire dans la pauvreté et la précarité.

Faut-il encore rappeler que, dans les économies occidentales, les transformations structurelles qu'a connu l'agriculture sont l'expression d'une reproduction sans cesse élargie du capital faisant de l'agriculture partie intégrante de son mouvement. Ces transformations ont été conditionnées par deux éléments :

Le premier réside dans le développement d'un secteur industriel doté d'un potentiel de recherche-développement important et en partie tourné vers la conception d'innovations qui touchent toutes les activités de production agricoles. Les progrès scientifiques ainsi réalisés dans les domaines de l'industrie mécanique, de l'industrie chimique et le génie génétique ont favorisé la diffusion au sein de l'agriculture d'innovations de nature à y impulser un développement constant des forces productives permettant de repousser plus loin les limites de l'accroissement de la productivité dans l'agriculture dans son ensemble.

Ce productivisme exige, entre autre, un remodelage progressif des échelles de production de sorte que la taille minimale des exploitations est constamment revue à la hausse. Renforcé par les politiques de restructuration foncière, un processus de sélection a alors pris place et n'autorisant que la survie des exploitants en mesure d'intégrer les différentes composantes du progrès technique.

Le deuxième réside dans le fait que l'expansion particulièrement soutenue de la croissance industrielle était de nature à exacerber l'exigence du capital de disposer d'une main-d'œuvre constamment abondante et donc exiger un transfert de main-d'œuvre vers les activités urbano-industrielles. De ce fait, l'expansion industrielle, et la croissance particulièrement soutenue de la main d'œuvre urbaine qui en a résulté, furent une source importante d'emplois pour les paysans ayant dû quitter leurs terres.

Dans le contexte actuel de la Tunisie, comme dans d'autres pays du Sud, les mouvements migratoires et l'urbanisation croissante sont loin d'être accompagnés par une industrialisation et une création d'emplois additionnels susceptible d'absorber des flux de main-d'œuvre supplémentaire. En effet, comme nous l'avons mentionné, l'apparente prospérité qu'a connue le marché d'emploi en Tunisie, est en grande partie le résultat d'une régression artificielle des demandes additionnelles d'emploi, dont les mécanismes sont d'ailleurs appelés à s'essouffler. Les créations d'emploi ont stagné avec, toutefois, un rôle prépondérant de l'Etat, ce qui dénote de la faible capacité de l'économie de créer de nouveaux emplois.

Cette situation est la conséquence du processus de mondialisation lui-même et ses effets destructeurs sur l'économie tunisienne. Le processus d'ouverture de l'économie et la concurrence qui devient de plus en plus accentuée ont confiné le capital local dans les activités spéculatives, les moins exposées à la concurrence étrangère, réduisant par là ses possibilités d'investissement et de création d'emploi. D'autant plus que, tout particulièrement dans les activités industrielles, les exigences de la compétitivité internationale inhérente au processus de la mondialisation, impliquent des transformations technologiques limitant le recours à la main-d'œuvre.

De ce fait, beaucoup moins qu'une prolétarianisation complète des paysans et une réelle urbanisation, le phénomène migratoire doit être interprété comme une propagation de la pauvreté rurale dans des circonstances de plus en plus aléatoires et difficiles. Certes, des activités spéculatives, notamment le petit commerce, continuent toujours à créer des emplois additionnels et peuvent exercer une certaine attraction. Mais, ces activités ne peuvent être la garantie d'une vie urbaine meilleure et stable, et elles ne constituent qu'une source temporaire et précaire de travail.

A ce propos, il importe également de signaler que le mouvement de migration ne s'effectue pas dans un seul sens. En même temps que des ruraux délaissent leurs exploitations et migrent vers les grandes zones urbaines, un mouvement inverse prend place et où des travailleurs urbains ayant perdu leurs emplois et/ou confrontés à la détérioration des conditions de vie en milieu urbain, retournent à la terre et cherchent à redevenir paysans⁴.

Cette migration croissante, qui s'effectue en double sens, correspond, en quelque sorte, à ce que C. Kay, par opposition à l'«*urbanisation séculaire*», définit comme un processus de «*ruralisation des zones urbaines*» et d'«*urbanisation des zones rurales*». L'auteur précise en plus que ce processus fait que, aussi bien dans les zones urbaines que rurales, les travailleurs urbains et ruraux se disputent les deux types d'emplois agricoles et non agricoles⁵.

Ainsi, si la mondialisation néolibérale, par son impact destructeur sur les paysanneries semble favoriser les conditions objectives de leur élimination et leur prolétarianisation, ce processus se trouve, en quelque sorte, "bloqué" par le même effet destructeur de la mondialisation sur les autres activités et sur l'économie dans son ensemble. De ce fait, pour un bon nombre des paysans, notamment les plus petits, même s'ils se maintiennent encore, ce-ci ne peut être attribué à leurs propres capacités de résistance et d'adaptation ni, bien évidemment, à une certaine amélioration de leurs conditions de production.

C'est l'absence de toute alternative d'emploi et de revenu stables dans d'autres activités qui justifie en grande partie l'attachement de ces paysans à leurs exploitations. Ils sont ainsi condamnés à se maintenir dans la pauvreté et la précarité et, en dehors des «*Statistiques Agricoles*», qui les comptabilisent toujours comme "exploitants", leur existence n'a pas trop de signification. Autrement dit, sans nécessairement provoquer leur disparition réelle et effective, la mondialisation «*les ruines,... les rends superflus de point de vue économique*»⁶ pour reprendre une expression de Kautsky.

C'est dans ce sens que, si les pays du Sud connaissent une "fin des paysans", à l'image de celle que Mendras avait diagnostiquée pour la France et l'Europe occidentale, les conséquences seront sans doute beaucoup plus dramatiques. Analysant l'impact de la mondialisation sur l'agriculture indienne, Swaminathan écrit que «*tandis que les économistes parlent de prolétarianisation des régions rurales, on assiste en réalité à leur*

⁴ Voir : Abaab, A et Elloumi, M. op.cit 2001, et Ben Saad, A, op.cit 2002, pp 339-344

⁵ Kay, C «*Latin America's agrarian transformation : Peasantization and proletarianization*», In Bryceson et all. Op.cit 2000

⁶ Kautsky, K op.cit, p 215

ruine et à la misère et la souffrance indicibles qu'elles doivent affronter »⁷. Les petits paysans sont condamnés à l'exode sans que des emplois ne puissent leur être assurés. Ceux qui s'attachent toujours à leurs lopins se maintiennent mais dans l'extrême précarité. Les conséquences d'une telle situation ne sont autre que la pauvreté, le chômage, le sous-emploi, l'exode rural, et la dépendance alimentaire.

⁷ Swaminathan, S « Défis et luttes dans l'agriculture indienne d'aujourd'hui » In Amin, S (dir.), op.cit, 2005, p 40

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES, MEMOIRES ET THESES

Abaab, A «La modernisation agricole et ses effets sur les systèmes de production agricole : cas de la région de Sidi Bouzid en Tunisie centrale » Thèse (Ph. D), Université de Gent, Belgique, 1999

Abaab, A et Elloumi, M « Sécheresse et stratégies d'adaptation en Tunisie » In CEÑA, F; Elloumi, M; Gallardo R, et Sai M E «Les défis de la terre : l'agriculture en Espagne et en Tunisie face aux défis de la libéralisation» IRESA / Cérès Editions 2005

Abaab, A et Elloumi, M « L'évolution des structures des exploitations agricoles et mutations de l'agriculture tunisienne » In Jouve Anne Marie (éd) «Terres méditerranéennes : le morcellement, richesse ou danger ? » Karthala, 2001

Abaab, A et Elloumi, M « L'agriculture tunisienne de l'ajustement à la mondialisation » In « Politique Agricole, stratégies paysannes et développement rural » ALIF - IRMC Tunis, 1995

Abraham-Frois, G « Economie politique » Economica 1992

Aghion, PH et Howit, P « Théorie de la croissance endogène » collection « Théories économiques », Dunod, Paris. 2000

Ait-Amara, H « L'agriculture méditerranéenne dans les rapports Nord-Sud » L'Harmattan. Paris, 1997

Akesbi, N. « L'agriculture familiale au Maroc face à la perspective de libéralisation des échanges » In Milieu rural, agriculture familiale- Itinéraires méditerranéens. RAFAC, CIHEAM- IAM- Montpellier, 2001

Akesbi, N « La politique agricole au Maroc : risques et périls du désengagement de l'Etat » In Elloumi, M (éd) « Politique agricole et stratégies paysannes » IRMC. Tunis 1997

Akkari, T « Le changement technologique dans l'agriculture tunisienne » Thèse d'Etat, Sciences Economiques, FSEG Tunis 2007

Amin, S. (sous direction) « Les luttes paysannes et ouvrières face aux défis du XXIe siècle : l'avenir des sociétés paysannes et la reconstruction du front uni des travailleurs » » Forum du Tiers Monde – Forum des alternatives. Les Indes savantes, Paris, 2005

Amin, S « Les défis de la mondialisation » L'Harmattan, Paris, 1996

Amin, S et Vergopoulos, K « La question paysanne et le capitalisme » Editions Anthropos, Paris, 1977

Arrow, K et Dedreu, G « Existence of equilibrium for a competitive economy » Econometrica 1964

- Attia, H.** « Hydraulique étatique, hydraulique paysanne : l'exemple de la Tunisie centrale » In Conac G, Savonnet Guyot C et Conac F « Les politiques d'eau en Afrique » Economica 1985
- Attia, H.** « Les Hautes Steppes tunisiennes : de la société pastorale à la société paysanne ». Thèse d'Etat, sociologie, Paris VII, 1977
- Bachta, M. S. et Elloumi, M.** « Analyse des politiques hydrauliques en Tunisie : quelques éléments d'évaluation » In Ceña, F ; Elloumi M, Gallardo R et Sai M B « Les défis de la terre : l'agriculture en Espagne et en Tunisie face aux défis de la libéralisation » Cérès, IRESA, 2005
- Bachta, M. S. et Ghérsi, G.** (sous direction) « Agriculture et alimentation en méditerranée : Les défis de la mondialisation » CIHEAM – IRESA- KARTHALA 2004
- Bairoch, P** « Mythes et paradoxes de l'histoire économique » Collection Sciences humaines et sociales, la Découverte 1999
- Bairoch, P** « L'agriculture des pays développés, 1880 à nos jours », Economica, Paris, 1999
- Bairoch, P** « Commerce extérieur et développement économique de l'Europe au XIX^e siècle », Mouton / EHESS, 1976
- Bairoch, P.** « Le Tiers-Monde dans l'impasse. Le démarrage économique du XVIII^e au XX^e siècle » Troisième édition, Paris 1992
- Barrière, O** « Gestion des ressources naturelles renouvelables et conservation des écosystèmes au Sahel : le foncier- environnement » Thèse de Doctorat en Droit, Université de Paris I, 1996
- Bédoui, A.** «Etat et développement : Essai d'analyse de la spécificité et des limites du rôle de l'Etat en Tunisie » Thèse d'Etat, Economie, FSEG Tunis, 2004
- Bedrani, S.** « Agriculture, politique d'ajustement et stabilisation en Algérie», In Elloumi. M (éd) « Politique agricole et stratégie paysanne ». IRMC. Tunis, 1996
- Ben Charif, A Kaci M; Rastoin, J-L; Saïd-Ouameur, H. et Sahli, Z.** « Introduction au management agro-industriel dans les économies en transition : le cas du Maghreb ». CIHEAM – IAMM, Éditions Mimosa 1999.
- Ben Cheikh, N** « Compétitivité et modes de régulation : cas de la céréaliculture tunisienne » Mémoire Mastère en Sciences Economiques. FSEG Tunis 2005
- Ben Romdhane, M.** « L'Etat, la paysannerie et la dépendance alimentaire en Tunisie » In Ait Amara et Foundou-Tchigoua.B (éd) « L'agriculture africaine en crise dans ces rapports avec l'Etat, l'industrialisation et la paysannerie » L'Harmattan. Paris, 1989
- Ben Romdhane, M.** « L'accumulation du capital et les classes sociales en Tunisie depuis l'indépendance » Thèse d'Etat, Economie, FSEG, Tunis 1981
- Ben Saad, A.** « Politiques foncières et dynamiques socio-spatiales : La privatisation des terres collectives dans la plaine de Bled'amra – Gafsa (Hautes steppes tunisiennes) » Thèse Géographie, Université François Rabelais de Tours (France) 2002.
- Berthelot, J.** « L'agriculture, talon d'Achille de la Mondialisation : clés pour un accord agricole solidaire à l'OMC », L' Harmattan, Paris, 2001
- Berque, J.** « Maghreb : Histoire et société » Alger 1974

- Bessaoud, O.** « Institutions et organisation de développement rural » In Bachta M S et Gherzi G « Agriculture et alimentation en méditerranée : les défis de la mondialisation » CIHEAM-IRESA- KARTHALA 2004
- Bettelheim, Ch.** « Remarques théoriques » in Emmanuel. A. « L'échange inégal » Edition Maspero 1969
- Bhardwaj, K** « Production conditions in Indian agriculture » Cambridge University Press, 1974
- Blanc, M.** « Les paysanneries françaises ». J. P. Delargue. Paris 1977
- Bouet, A.** « La fin de l'exception agricole » In CEPII « L'économie mondiale » Editions la Découverte Paris, 2002
- Boussard. J.M, Gérard. F et Piketty. M-G** « Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalités » CIRAD 2005
- Braudel, F.** « Civilisation matérielle. Economie et capitalisme,» 3 vol. A. Colin. Paris 1979
- Bryceson, D, Kay C et Mooij, J** (edition) « Disappearing peasantries? », ITDG Publishing, Londres, 2000
- Cavailhes. J** « Les réponses des marxistes à la question agraire : Histoire des faits et des idées» INRA. Dijon, 1981
- Ceña. F, Elloumi. M, Gallardo. R et Sai. M** « les défis de la terre : l'agriculture en Espagne et en Tunisie face aux défis de la libéralisation » IRESA, Cérès - Editions 2005
- Chaour, Ch** « Le libre échange dans l'agriculture : entre le mythe et la réalité » Thèse. Sociologie Paris X- Nanterre, 2000
- Chaulet C.** « La terre, les frères et l'argent », Office des Publications Universitaires, Alger 1987
- Chérif. A** « Le comportement des éleveurs face à la sécheresse : étude de cas et essai de typologie » In Henia, L (éd) « Variabilité du climat et stratégies d'adaptation humaine en Tunisie » FSHT/ GREVACHOT, Université de Tunis 1, 1996
- Chesnais. F.** « La mondialisation du capital », Syros/ Alternatives économiques, Paris 1997
- Clement. A,** « Nourrir le peuple. Entre l'Etat et le marché XVI- XIXe siècle. Contribution à l'histoire intellectuelle de l'approvisionnement alimentaire » Ed l'Harmattan, Paris, 1999.
- Daoud A** « Les périmètres publics irrigués de la région de Sidi Bouzid : politique de l'Etat et stratégies paysannes » In Elloumi. M (éd) « Politiques agricoles et stratégies paysannes » IRMC 1996
- Dejanvry, A.** « The agrarian question and reformisme in Latin America ». Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1985
- Denis H,** « La formation de la science économique » Thémis, Textes et Documentations, PUF, Paris 1973
- Despois J** « La Tunisie orientale : Sahel et Basse Steppe », les Belles lettres, Paris 1940

- Dimassi. H** « Accumulation du capital et répartition des revenus : Essai sur la reproduction de la formation sociale tunisienne post-coloniale. Fin des années 50-Fin des années 70 » 3 tomes, thèse d'Etat, Economie, F D S P E Tunis 1983
- Dimassi, H et Zaiem, H** (1987) « Industrie : mythes et stratégies » In Camau. J « la Tunisie au présent » CNRS. Paris
- Dufumier. M** « Agricultures et paysanneries des Tiers mondes » Editions Karthala 2004
- Dufumier. M.** « L'Etat interventionniste : révolution verte et réformes agraires » in Haubert M (sous direction) « L'avenir des paysans : les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud » Collection Tiers-Monde. IEDES. PUF. 1999
- Elloumi. M** (éd) « Politique agricole et stratégie paysanne ». ALIF - IRMC. Tunis, 1996
- Elloumi, M. et Bachta, M. S** « Politiques agricoles, marché et mutations de l'agriculture tunisienne » In Ceña. F, Elloumi. M, Gallardo. R et Sai. M « les défis de la terre : l'agriculture en Espagne et en Tunisie face aux défis de la libéralisation » IRESA, Cérès-Editions 2005
- Elloumi, M et Jouve, A-M** « Restructuration et réorganisation foncière » in Bachta, M S et Gherzi G, (sous direction) « Agriculture et alimentation en méditerranée : Les défis de la mondialisation » CIHEAM – IRESA- KARTHALA 2004
- Elloumi, M. et Jouve A-M** « Bouversements fonciers en méditerranée : Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et de la privatisation » CIHEAM- IAMM, Karthala 2003
- Emmanuel, A.** « L'échange inégal » Edition Maspero 1969
- Engels, F.** « La question paysanne en France et en Allemagne » Editions Sociales, 1956
- Faure. C** « Agriculture et capitalisme : essai sur les rapports de production dans l'agriculture » Edition Anthropos. 1978
- Frunk, A. G.** « Reorient: global economy in the Asian age », Berkeley, 1998
- Frunk, A. G** « le développement du sous-développement. L'Amérique latine », Maspero, Paris, 1970
- Gachet .J.P** « L'agriculture : discours et stratégies » In Camau, M « La Tunisie au présent : Une modernité au-dessous de tout soupçon » CNRS .Paris
- Galiani. F.** « Dialogues sur le commerce du blé » Editions Fayard, Paris, 1984
- Gana. A** « L'exploitation familiale en Tunisie » In Lamarche,.H « L'agriculture familiale : une réalité polymorphe » L'Harmattan. Paris, 1992
- Gentil D, Mercoiret M-R** « Les dispositifs d'appui à l'agriculture paysanne » in Hubert M, «L'avenir des paysans : Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud». I.E.D.E.S. Collection Tiers Monde. PUF 1999
- George. S et Wolf. M** « Pour et contre : la mondialisation libérale », les Echos, Editions Grasset & Fasquelle, 2002
- Gervais. M. et Servolin .C.** « Une France sans paysans ». Editions le Seuil. Paris, 1965
- Goodman. D, Sorj. B et Wilkinson. J.** «From farming to biotechnology» Blackwell, Oxford, 1997

- Granalle J-J** (coordination) « La rente foncière : approches théoriques et empiriques » A.D.E.F. 1990
- Griffin. K.** « The political economy of agrarian reform » Mac Millan Press. London. 1979
- Haubert. M** (sous direction) « L'avenir des paysans : Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud ». I.E.D.E.S. Collection Tiers Monde. PUF 1999
- Haubert M** « Les mouvements paysans et le développement à la base » In Haubert M (sous direction) « L'avenir des paysans : les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud ». Collections Tiers- Monde I.E.D.E.S, Puf, Paris, 1999
- Haubert. M** « Les paysans, l'Etat, et le marché ; sociétés paysannes et développement » Publication de la Serbone Paris 1991
- Helpman. E., Krugman. P.** « Market structure and foreign trade », MIT Press, Cambridge, Mass, 1985.
- Johnston. B.F et Kilby. P.** « Agriculture and structural transformation: Economics strategies in late developing countries » Oxford University Press. 1975
- Jouili, M** « Ajustement structurel et transfert du surplus agricole : analyse théorique et application au cas de la Tunisie » Mémoire DEUA, Sciences Economiques, FSEG Tunis 1996
- Kautsky, K** « La question agraire : Etude sur les tendances de l'agriculture moderne » Editions Maspero 1970
- Kay, C** « Latin America's agrarian transformation: Peasantization and proletarianization », In Bryceson, D, Kay C et Mooij, J (edition) « Disappearing peasantries? », ITDG Publishing, Londres, 2000
- Kebadjian, G.** « l'économie mondiale : enjeux nouveaux, nouvelles théories » Editions du Seuil. Paris 1994.
- Kroll, J.C** « Croissance économique et régulation sectorielle : la restructuration des agriculture européenne en question ». In Haubert. M. « les paysans, l'Etat et le marché : sociétés paysannes et développement » Publication de la Serbone Paris 1991
- Kruger A.O, Schiff. M et Valdes. A.** « Political economy of agricultural pricing policies ». J.H.U.P. Baltimore, 1991.
- Krugman P** « La mondialisation n'est pas coupable » La Découverte 1998
- Lahmar. M** « Du mouton à l'olivier : Essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine » Collection horizon maghrébin. Cérès Editions 1994
- Lamarche, H** (sous direction) « L'agriculture familiale : comparaison internationale ». Tome1, « Une réalité polymorphe » L'harmattan, Paris, 1992.
- Lamarche, H** (sous direction) « L'agriculture familiale : comparaison internationale », Tome 2, «Vers une théorie de l'exploitation familiale », L'harmattan, Paris, 1994
- Lambert, B** « Les paysans dans la lutte des classe » Editions le Seuil 1970
- Lénine. F** «Le développement du capitalisme en Russie » .Œuvres complets. Editions du Progrès. Mouscou.1969

- Lénine. F.** «Nouvelles données sur les lois de développement du capitalisme dans l'agriculture ». In Œuvres complètes. Tome 22. Edition de Moscou.
- Lénine. F.** « La question agraire et les critiques de Marx ». In Œuvres complètes. Tome 5. Edition de Moscou. 1973
- List, F.** « Le système national d'économie politique », Editions Gallimard, 1998
- Luxembourg, R.** « L'accumulation du capital ». Édition Maspéro.1967. .
- Madeley. J.** « Le commerce de la faim : la sécurité alimentaire sacrifiée à l'autel du libre échange » Collection Enjeux Planète. Cérès Editions, Tunis, 2002
- Makhlouf. E.** «La politique économique de la Tunisie » Publication de l'Ecole Nationale d'Administration. 1974.
- Malassis L.** « Les trois ages de l'alimentation ». Editions Cujas, Paris 1997
- Malassis. L.** « Agriculture et processus de développement ». UNESCO. Paris. 1973
- Marx. K.** « Discours sur la question du libre-échange ». In Marx K « Misère de la philosophie » Editions sociales, Paris pp 197-213
- Marx. K.** « Le capital », Livre III, Tome III, Editions sociales 1968
- Marx. K.** « Le 18 brumaire de Louis Bonaparte ». Editions sociales 1968
- Marx. K.** « Misère de la philosophie », Editions Sociales 1972
- Marx. K.** « Lettre du 7 janvier 1851 à Engels ». In Marx, Engels « lettres sur le capital » Editions Sociales 1972.
- Mazoyer, M et Roudart, L.** « Histoire des agricultures du monde : de la révolution néolithique à la crise contemporaine» le Seuil Paris, 2002
- Meillassoux. K.** « Femmes greniers et capitaux » F .Maspero Paris. 1975
- Mendras. H.** : « Les sociétés paysannes » Armand Collin 1976
- Mendras H.** « La fin des paysans », Sedeis, Paris, 1967 (réédité en 1984 à Actes Sud)
- Mollard. A.** « Paysans exploités : Essai sur la question paysanne » P.U.G. Grenoble 1978
- Mounier. A.** « Les théories économiques de la croissance agricole » Economica. 1992
- Moyo, S.** « La nouvelle question paysanne au Zimbabwe et en Afrique du Sud », In : Amine, S (sous direction), « Les luttes paysannes et ouvrières face aux défis du XXIe siècle : l'avenir des sociétés paysannes et la reconstruction du front uni des travailleurs » » Forum du Tiers Monde – Forum des alternatives. Les Indes savantes, Paris 2005
- Mucchielli. J-L.** « Relations économiques internationales », Hachette, collection « les fondamentaux », Paris, 1991
- North, D.** « Institutions, Institutional change and economic performance » Cambridge University Press. 1990.
- Perceval. L.** « Avec les paysans pour une agriculture non capitaliste » Editions Sociales 1969
- Perroux. F.** « Pour une nouvelle philosophie de développement », Aubier / Presse de l'UNESCO, Paris 1981

- Polanyi. K.** « La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps » (1944), éditions Gallimard, 1983.
- Poncet J.** « la Colonisation et l'Agriculture Européenne en Tunisie depuis 1881 » Paris, Mouton – la Haye 1961
- Posner M** « International trade and technical change », Oxford Economics Papers, octobre 1961
- Prebish, R.** « The economic development of Latin America and its principal problems » Nations Unies, New York, 1950
- Preobrajensky. E** « La nouvelle économie ». EDI. Paris 1966
- R.A.F.A.C** «Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée » Karthala, Paris, 2000
- Rainelli, M.** « La nouvelle théorie du commerce international » 3^e édition, la Découverte, Paris, 2003
- Regnault. H.** « Rente foncière et transformation des valeurs en prix » in Granelle J-J (coordination) « La rente foncière : approches théoriques et empiriques » A.D.E.F. 1990
- Rey. P. PH.** « Les alliances de classes ». Maspero. (3eme édition) Paris 1978
- Ricardo. D.** « Des principes de l'économie politique et de l'impôt » Editions Calmann-Lévy, Paris 1972
- Roux, B.** « l'agriculture familiale en Europe : une perspective historique » in Haubert. M. « L'avenir des paysans : les mutations des agricultures familiales dans les pays du sud ». I.E.D.E.S. Collection Tiers Monde. Presse Universitaire de France. 1999
- Sai M E et Rhouma A** « Le secteur dattes en Tunisie : les contraintes et les opportunités dans le nouveau contexte économique ». In Cena. F, Gallardo, Elloumi M et Sai M E « les défis de la terre : l'agriculture en Espagne et en Tunisie face aux défis de la libéralisation » IRESA, Cérès - Editions 2005
- Saint-Upery, M** « Amartya Sen ou l'économie comme science morale » introduction à Sen, A.K « L'économie comme science morale » la Découverte et Syros, Paris 1999
- Salhin, M** « Age de pierre, age d'abondance, l'économie des sociétés primitives » Gallimard. Paris 1972
- Schultz, T. W** « Transforming traditional agriculture », New Haven, Yale University Press, 1964
- Schumpeter, J** « Théorie de l'évolution économique», Dalloz, Paris, 1983
- Sen, A** « L'économie est une science morale » Edition la Découverte et Syros, Paris, 1999
- Sen, A** « Poverty and Famines: An Essay on Entitlements and Deprivation » Clarendon Press. 1981
- Sen, A** « Choise, welfare, measurement » Blackwell Oxford 1982, Traduction française in « Ethique et économie » PUF, Paris 1993
- Servolin, C** « L'agriculture moderne » Collection Points, PUF. Paris 1989

- Setthom, H** « Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie » Cérès Productions – FNRS, Tunis 1992
- Smith, A.** « Essai sur les causes et la nature de la richesse des nations » Traduction de Paulette Taib, Collection Pratiques Théoriques, PUF, Paris, 1995
- Stiglitz, J. E.** « La grande désillusion » Fayard, Paris 2002
- Swaminathan, S** « Défis et luttes dans l'agriculture indienne d'aujourd'hui » In Amin, S (dir.), « Les luttes paysannes et ouvrières face aux défis du XXI^e siècle : l'avenir des sociétés paysannes et la reconstruction du front uni des travailleurs » » Forum du Tiers Monde – Forum des alternatives. Les Indes savantes, Paris 2005
- Tepicht, J** « Marxisme et agriculture : Le paysan polonais » Armand Collin .Paris, 1973
- Tchayanov. A** « Théorie de l'économie paysanne » Moscou 1925, traduction française A.Cujas Paris 1985
- Tujan-Jr, A,** « La mondialisation et la paysannerie philippine » in Amin, S (dir.) « Les luttes paysannes et ouvrières face aux défis du XXI^e siècle : l'avenir des sociétés paysannes et la reconstruction du front uni des travailleurs » » Forum du Tiers Monde-Forum des alternatives. Les Indes savantes, Paris 2005
- Vergopoulos, K.** « Le capitalisme difforme. Le cas de l'agriculture dans le capitalisme.» in Amin. S et Vergopoulos. K. « la question paysanne et le capitalisme ». Anthropos. 1977
- Vernon, R.** « International investment and international trade in the product cycle », Quarterly Journal of Economics, Vol 80, mai 1966, reproduit in: Dunning J. H. (éd) « International investment »Penguin Books, Harmondsworth 1972
- Villey. D.** « Petite histoire des grandes doctrines économiques » Edition M. Th. Genin, librairie de Médicis, 2^{ème} édition, Paris 1954
- Vorley, B et Fret, S** « Agriculture et développement durable » Contribution à un cahier de proposition pour le 21^{ème} siècle. Document provisoire. IIED .Londres, RAD Rennes, 2001
- Wallerstein, I** « The Modern World System » vol. I: « Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century. New York, Academic Press. 1974
- Weber, L.** « l'Etat, acteur économique » Economica, Paris 1997

ARTICLES ET DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Abaab, A** « L'agriculture familiale en Tunisie centrale face aux nouveaux défis écologiques et économiques » In Rafac « Agricultures familiales et politiques agricoles en méditerranée » Options méditerranéennes, Série B n° 12 1997, pp7-28.
- Abaab, A** « L'agriculture familiale en Tunisie face aux défis économiques et écologiques » Options méditerranéennes. Série B. N 112, 1996
- Akesbi, N** « Elargissement de l'Europe : impact sur les économies des pays tiers méditerranéens, chapitre 4 : le point de vue des pays du Sud, le cas du Maroc » Les Cahiers

- Agriculture – Alimentation – Développement rural, L'Observatoire Méditerranéen, CIHEAM, 2004.
- Akesbi, N et Maravayes, N** « Prix et subventions. Effets sur les agricultures familiales méditerranéennes. » Options méditerranéennes. Série B, N° 11, (1997)
- Alternatives Sud :** « Question agraire et mondialisation » Alternatives Sud Vol. IX N° 4, Centre tricontinental Louvain-la-Neuve, l'Harmattan, 2002
- Amin, S.** «La dimension destructrice de l'accumulation du capital », Document de travail, Forum du Tiers-Monde, mars 2004.
- Amin, S** «La nouvelle question agraire et l'avenir des sociétés paysannes dans le Tiers Monde», Document de travail, Forum du Tiers Monde 2003.
- Amin, S.** « Soutiens publics et protection des agricultures. Faux problèmes et vrais défis » Document préparatoire pour la conférence de l'OMC, Cancun Septembre 2003, Forum du Tiers-Monde, 2003
- Amin, S et Herrera, R** «Le Sud dans le système mondial en transformation» Document de travail, Forum du Tiers Monde, 2004
- Askari, H. et Cummings, J.T.** « Estimating agricultural supply response with the Nerlove model: A survey» International Economic Review, vol 18, n° 2, 1977, pp 257-292.
- Athreya, V ; Boïklin, G et Lindberg, S,** « Identification of agrarian classes: A methodological essay with empirical material from south India » Journal of Peasant Studies Vol 41, n° 2, 1987, pp 147-189
- Aubry et all** « Céréaliculture et dynamique des structures agraires en Tunisie » Annales de l'INRAT. Vol 64. Numéro spécial, 1991
- Ayadi, M ; El Lagha, A et Chtioui, N** « Pauvreté et inégalités en Tunisie : Une approche non monétaire » Cahiers de recherche PMMA. 2007-05, Mars 2007
- Azoulay, G.** « Globalisation des échanges et sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2010 ». Revue Tiers-monde, n° spécial « sécurité alimentaire et question agraire : les risques du libéralisme », Tome XXXIX, n° 153, 1998, pp 25-43
- Bachta, M. S, El Abassi, M. et Ferkatji, R** « Coût en ressources naturelles et compétitivité des produits agricoles de la Tunisie » Contribution au séminaire de l'Association des Anciens de Saragosse, Tunis, 10-12 décembre 2000
- Bachta, M.S et Zaibet, L.** « Performance compétitive de la filière dattes en Tunisie » Tropicultura, Vol 19, N°2, 2001, pp 85-89
- Bairoch, P.** « les principales composantes économiques de la mondialisation dans une perspective historique » Economie appliquée, numéro spécial « La mondialisation : perspectives historiques. Paul Bairoch 1930-1999 » Tome LV n° 2, juin 2002, pp 39- 76

- Bairoch, P** « La production agricole dans le monde depuis la révolution néolithique : rupture et stagnation » *Economie Rurale* N 200, 1990, Pp 69-73
- Bairoch, P.** « Les trois révolutions agricoles du monde développés, rendements et productivité de 1800 à 1985 », *Annales ESC*, n°2, mars-avril 1989, pp 317-353.
- Bairoch, P.** « L'évolution de la productivité agricole dans les pays économiquement sous développés de 1909 à 1964 » *Développement et civilisation*, n° 25, 1966, pp 15-31.
- Barnum, H. N. et Lyn Squir** « Predicting agricultural output response » *Oxford Economic Papers*, N°32, 1980, Pp 284-295
- Barret, Ch., Barbier, E et Reardon, Th.** « Agroindustrialisation, Globalization and International Development » *Environment and Development Economics*. N°6, 2001, pp 419-433.
- Batout, J. et David, T.** « les deux mondialisations du XXe siècle : de 1900 à l'an 2000 », *Economie appliquée*, numéro spécial « La mondialisation : perspectives historiques. Paul Bairoch 1930-1999 » Tome LV n° 2, juin 2002, pp 7-37
- Bedrani, S. et Besouiah, R.** « Les agricultures du Maghreb : contraintes et perspectives » *Les cahiers du CREAD* n° 56, 2001 PP 5-19
- Bedrani, S. et Campagne, P.** « Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes » *Options méditerranéennes Série A* N° 21, 1991
- Bédoui, A.** « Etude sur la mécanisation et la modernisation de l'agriculture tunisienne ». Institut Supérieur de la Formation Continue, Tunis 1989 (Référence en langue arabe)
- Benedictis (de), M., Filippis (de), F. et Salvatici, L.** « Entre charybde et scylla : la navigation des économistes agricoles entre le protectionnisme et le libre-échange », *Economie Rurale*, n°205, 1991, pp 16-27.
- Benetti, C.** « Smith et les mains invisibles » *Cahiers d'Épistémologie*. Publication du Groupe de Recherche en Épistémologie Comparée, Département de philosophie, Université du Québec à Montréal Cahier n° 280 juillet 2001
- Ben Hammouda, H.** « L'économie tunisienne et la crise de l'insertion internationale : quelques aspects structurels » *Mondes en développement* Tome 23, N° 89/90, 1994, Pp 33-43.
- Ben Hammouda, H.** « Le PAS en Tunisie ou l'incertaine insertion dans l'économie internationale » *Mondes en développement* Tome 22, N° 86, 1994, Pp 81-86.
- Ben Romdhane, M.** « La question agraire en Tunisie : élément de réflexion » *Revue de Géographie et Développement*. N° 3, 1981, Pp7-30.
- Bernstein, H et Byres, T. J.** « From Peasant Studies to Agrarian Change ». *Journal of Agrarian Change*. Vol 1, N° 1, 2001, Pp 1-56
- Berthelemy, J.C et Gagey, F.** « Elasticité prix de l'offre agricole dans les pays en développement » *Annales de l'INSEE*. N° 55-56, 1984
- Bessaoud, O.** « La sécurisation foncière en Algérie : constats et propositions provisoires » document de travail. IAM Montpellier, 2000

- Bessaoud, O.** « Mondialisation, agriculture et secteur alimentaire ou l'actualité du développement inégal » Les cahiers du CREAD, N° 50, 1999, Pp 97-112
- Bessis, S. et Jendoubi, K.** « Du ralentissement économique au malaise politique : Un miracle tunisien aux pieds d'argile » le Monde Diplomatique, Mars 2003.
- Bhaduri, A.** « Agricultural backwardness under semi-feudalism » *Economic Journal*, Vol 83, N°1, 1973, Pp 120-137
- Bhagirath, L. D.** « The AOA: an imbalanced, inequitable agreement » *Third World Resurgence* n° 100-101, Dec 1998/ Jan 1999
- Bhardan, P. K.** « Interlocking factor markets and agrarian development » *Oxford Economic Papers*, Vol 32 N° 1, 1980, Pp 82-98
- Binswanger, H.P et Deininger, K.** « Explaining agricultural and agrarian policies in developing countries » *Journal of Economic Literature*. Vol 34, 1998, Pp 1985-2005
- Boratav, K.** « Mouvements of relative agricultural prices in Sub-Saharan Africa ». *Cambridge Journal of Economics*. N°25, 2001 pp 395-416
- Borras, J.** « La réforme agraire assistée par le marché : le cas du Brésil, de l'Afrique du Sud et de la Colombie et leurs implications pour les philippines » *Alternatives Sud*, vol IX. N°4, 2002, pp 119-182
- Bosc, P. M., Mercoiret M R.** « Organisations paysannes et recompositions institutionnelles » CIRAD, Programme Agricultures Familiales, atelier de travail, Montpellier 2-3 février 1998
- Boudhiaf, M.** « Problèmes de la diffusion des techniques agricoles à haut rendement en Tunisie » *Revue Tunisienne d'économie et de Gestion*. Vol 3 - 4, N° 4-5, 1986-87, pp 5-38
- Bourenane, N et Campagne, P.** « Pluriactivité et revenus extérieurs dans les agricultures méditerranéennes. » *Options méditerranéennes Série B* N°5, 1991
- Boussard, J.M.** « Maîtriser la production agricole » *Revue française d'économie*, Vol III, n° 4, 1988, pp 239-261.
- Boussard, J.M.** « La production agricole répond-elle aux prix » *Economie Rurale*, n° 167, 1985, pp 20-26.
- Boussard, J.M.** « Revenu, marchés et anticipations : la dynamique de l'offre agricole » *Economie Rurale*, n° 220-221 mars-juin 1994 ; pp 61-68
- Boyer, R.** « La politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes », *L'année de la régulation* N° 3, pp 13-75, 1999.
- Boyer, R.** « la globalisation : mythes et réalités ». Actes du GERPISA, n° 18, 1999
- Boyer, R.** « Etat, Marché et Développement : une nouvelle synthèse pour le XXI^e siècle » CEPREMAP, N ° 9907 Novembre 1998
- Braulik, L.** « Note in the Nerlove model of agricultural supply response » *International Economic Review*. Vol 23, n° 1, 1982, pp 241-244
- Bureau J-Ch, Gohin, A, Réquillart V.** « Faut-il et peut-on supprimer les subventions à l'exportation ? ». Communication à l'Académie d'Agriculture de France. 27 Novembre 2002.

- Caballero. J.M.** « Unequal pricing and unequal exchange between peasant and capitalist economies » *The Cambridge Journal of Economics*. Vol 8, pp 347-359. 1984
- Campagne. P** « Prix et subventions : effet sur les agricultures méditerranéennes » *Options méditerranéennes. Série B*. N 11, 1997
- Campagne. P.** « Synthèse : le RAFAC d'hier à demain » in « *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée : enjeux et perspectives* » *Options Méditerranéennes, Série B* N° 12 CIHEAM, Paris 1997.
- Campagne. P** « Etat et paysans : la contradiction entre deux systèmes de reproduction » *Economie Rurale*, n°147-148, janvier mars 1982
- Campagne. P et Maravayes. N** « Agriculture familiale et politique agricole en Méditerranée : synthèse » *Options méditerranéennes Série B*. N 12, 1997
- Cernat. L, Laird. S et Turrini. A** « How important are market access for developing countries in Doha agenda? » *CREDIT Research Papers*. N° 02/13, 2002
- Charvet. J-P** « Le maïs dans les batailles commerciales de la décennie à venir » *Géoéconomie*, n° 15, automne 2000, pp 39-52.
- Chaulet. C.** « L'avenir de l'agriculture familiale en méditerranée. De quelles agricultures, de quelles familles s'agit-il ? ». Séminaire RAFAC, CIHEAM- IAMM. Montpellier 21- 26 octobre 1991
- Charvet. J-P** « Le maïs dans les batailles commerciales de la décennie à venir » *Géoéconomie*, n° 15, automne 2000, pp 39-52.
- Cho, G, Sheldon, I.M, McCorriston. S,** « Exchange rate uncertainty and agricultural trade », *American Journal of Agricultural Economics*. Vol 84, n°4, Novembre 2002, pp 931-942.
- Chominot. A,** « Instruments de marchés anti-risque et garantie des prix agricoles », *Economie Rurale*, n° 259, septembre-octobre 2000, pp 86-87.
- Clapham, Ch.** « The challenge to the state in a globalized world » *Development and Change*. Vol 33. N° 5, 2002, Pp775-795.
- Coquery-Vidrovitch. C.** « Afrique noire : de la colonisation à la recolonisation ? » *Economie appliquée*, Tome LV. N° 2- juin 2002. pp 207- 241
- Courade. G et Haubert .M,** Introduction au n° spécial *Revue Tiers-monde* « sécurité alimentaire et question agraire : les risques du libéralisme », Tome XXXIX, n° 153, 1998.
- Coyl. W.** « Understanding the determinants of structural change in world food markets ». Department of agricultural economics. Purdue University. Staff paper 98-6, 1998
- Cranfield. J. A. L** « Changes in the structure of global food demand » Department of agricultural Economics. Purdue university. Staff paper 98-5, 1998
- De Bernis G.D** « Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique », *Revue économique*, n°6, 1975, pp 884-928.
- Dejanvry. A** « Peasant household behavior with missing markets » *The Economic Journal* N°101, 1991, PP 1400-1417

- Delorme. H** « Le volet agricole de l'Uruguay Round », *Economie Rurale*, n° 218, 1998, pp 3-11
- De Woot. PH.** « Les ambiguïtés de la globalisation ». Louvain, n° 117, avril 2001.
- Dimassi, H** « Le GATT 94 ou l'illusion de la prospérité généralisée » *Revue des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion de Sousse*, Vol I, n° 2, Décembre 1997, pp 117-141
- Dimassi. H** « Politique agricole et cultures vivrières en Tunisie » *Revue Tunisienne d'Economie et de Gestion*. Vol 3-4 N 4-5, 1987, PP 5-38
- Dimassi, H** « la crise économique en Tunisie : une crise de régulation » *Machrek-Maghreb*, N°103, 1984
- Dimassi. H.** « Forme d'accumulation et dépendance alimentaire : le cas de la Tunisie » septembre 1983
- Dufumier, M** « Diversité des exploitations agricoles et pluriactivité des agriculteurs dans le Tiers Monde » *Cahiers Agriculture* vol. 15, n ° 6, novembre-décembre 2006, pp 584-588
- Elloumi. M** « Les politiques de développement rural en Tunisie : Acquis et perspectives » Séminaire International : Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union européenne (2007 / 2013) Le Caire, Egypte 8 / 9 février 2006
- Elloumi. M** « L'agriculture familiale méditerranéenne : permanence et diversité avec références particulières aux pays du Maghreb » *Options méditerranéennes. Série B*, N°12, 1997. pp 177-185
- Elloumi. M** « Pluriactivité et transformation des rapports sociaux dans l'agriculture tunisienne » *Annales d'Economie et de Gestion de Tunis*. Vol 1 N°1, 1991
- Elloumi, M, Alary V et Selmi S** « Politiques et stratégies des éleveurs dans le gouvernorat de Sidi Bouzid (Tunisie centrale) » *Afrique contemporaine*, n° 219, 2006, pp 63-79
- Etzioni, A.** « Toward a new socio-economic paradigm ». *Socio-economic Review*. N°1, 2003, pp 105-134
- Fayol. J** « D'une mondialisation à l'autre ». *Revue de l'OFCE*. N 69, 1999, pp 161-204
- Flandreau M. et Rivère C.** « la grande "retransformation " ? Contrôle des capitaux et intégration financière internationale, 1800 - 1996 », *Economie Internationale* Vol 78, n° 2, 1999, Pp 11-58.
- Franqueville. A.** « L'aide alimentaire en Bolivie : quand sonne l'heure du bilan ». *Revue Tiers-monde*, n° spécial « Sécurité alimentaire et question agraire : les risques du libéralisme », Tome XXXIX, n° 153, 1998, pp 46-68
- Friedman. H** « Household production and the national economy: concepts for the analysis of agrarian formations », in *Journal of Peasant Studies* Vol 7 N° 1, 1980, pp 158-183
- Gana. A et all** « Eléments sur la transformation de l'agriculture tunisienne depuis l'indépendance » in « Céréaliculture et dynamique des systèmes agraires en Tunisie » *Annales de l'INRAT*, Numéro spécial vol 64, 1991

- Goodman, D** « Rethinking food production – consumption: integrative perspectives ». *Sociologia Ruralis*. Vol 42. N° 4, 2002, Pp270-277
- Guillermo, Y** « Marchés, Etat et logiques paysannes en Algérie » *Cahiers des Sciences Humaines* vol 30, n 1-2, 1994, pp 179-196
- Gueye, B.** « L’agriculture familiale en Afrique de l’Ouest : concepts et enjeux actuels » IIED, Mars 2005
- Guillomont, P** « Ajustement structurel et performance agricole » *Economie Rurale* n° 219, 1993
- Hassaïnya, J** « Irrigation et développement agricole. L’expérience tunisienne » CIHEAM, Options Méditerranéennes Série B : Etudes et Recherches n° 3, 1991
- Haubert, M.** « L’application des politiques libérales dans l’agriculture et le rôle des paysans comme entrepreneurs ». *Revue Tiers-monde*, Tome XL, n°157, janvier-mars 1999, pp 87-106
- Hertel, W, Ivanic, M and Preckel, P. V.** « Trade liberalization and the structure of poverty in developing countries ». Paper presented for the “conference on globalization, agricultural development and rural livelihoods” Cornell University Ithaca April 11-12, 2003
- Hertel, Th, W. Anderson K. and Francois J.F** «Agriculture and non agriculture liberalization» CIES Policy discussion paper. N 0016, 2000
- Hervieu B** « Des agricultures à nommer » *POUR*, n° 194, juin 2007
- Hokman, B and Anderson, K.** « Developing country agriculture and the new trade agenda ». *American Economic Association Annual Meeting* 3-5 January. 1999
- José de Souza, M.** « La réforme agraire et la mondialisation de l’économie : Le cas du Brésil » *Cahiers de la terre*, INCRA, Brasilia 2000. Article originalement publié dans "Temps Social, Revue de Sociologie de l’USP février 2.000
- Jununkar, P.N** « The response of peasant to price incentives » *Journal of development studies*. Vol27 n°2, 1991, PP 169-182
- Kassah, A.** « Le retour à la terre palliatif a la crise du secteur minier dans la région de Gafsa ». In : l’eau et l’agriculture irriguée en Tunisie. Actes du séminaire de la Faculté des Lettres de Mannouba. Février 1995
- Kaubab, R. S.** « Les pays en développement et l’accord de l’OMC sur l’agriculture » *Tiers-monde* Vol I. N° 4 septembre –novembre 1999.
- Kay, C** « Chile’s neoliberal agrarian transformation and the peasantry. » *journal of agrarian change* vol 2 n 4, 2002, pp 464 - 501
- Khaldi, R** « La mécanisation dans les exploitations céréalières dans la région de Zaghouan ». In « Les systèmes de production dans le semi-aride. Première approche de la dynamique des exploitations dans la région de Zaghouan ». *Annales de l’INRAT*. Vol 59, 1986.
- Kheladi, M** « La mondialisation : une nouvelle stratégie d’accumulation » *Les cahiers du CREAD* n° 55, 2001, pp 79-101

- Kherallah, M et Kumaresan, G.** « The squencing of agricultural markets reforms in Malawi » Journal of African Economics, vol 8, n° 2, 1999, pp 125-151.
- Kohn, M.** « The expansion of trade and transformation of agriculture in pré-industrial Europe ». Dartmouth college. Working paper N 00-13, 2001
- Kozul-Wright, R et Rowthorn. R** « Globalization and the myth of Economic Convergence » Economie Appliquée, Vol LV, N° 2, 2002, Pp 141-178.
- Krugman, P** « The narrow and broad arguments for free trade » American Economic Review, N°2, 1993
- Lachaal. L, Chahtour N et Thabet B.** « Technical efficiency of dairy production in Tunisia: a data envelopment analysis » New Medit, N° 3, 2002, pp 22-26
- Lancaster K.** « Intra-industry trade under imperfect monopolistic competition » Journal of International Economics, Vol 10, 1980.
- Lebossé, C. J. et Ouisse, M.** : « Les politiques d'intégration de l'agriculture artisanale au mode de production capitaliste. » in Economie Rurale n 102 ,1974
- Legrain. Ph** « Organisation Mondiale du Commerce : Soutien à l'agriculture ; Tout est dans les boîtes » Chambre d'Agriculture de la Manche, Groupe Prospective, octobre 2004
- Lehman. D** « After Lenin and Tchayanov: new paths of agrarian capitalism » Journal of Development Economics .Vol 11, 1982, pp 133-161
- Le Houérou. H. N** « Agriculture Durable : qu'elle démarche au niveau de la rive sud de la Méditerranée ? » Conférence donnée à l'INAT, 9 Octobre 2004.
- Libragora** Mondialisation - Géopolitique - Libre Expression & Forums - Marre du prêt à penser ? Zone de libre expression. 27/6/2003. www.pvr-zone.com
- Losh. B.** « La multifonctionnalité face aux défis des agricultures du Sud : une perspective de refondation des politiques publiques ? » Colloque SFER, la multifonctionnalité de l'agriculture et sa reconnaissance par les politiques publiques, Paris, 21-22 mars, 2002.
- Logossah .D.A** « Les déterminants de l'offre agricole dans les PVD : la prépondérance du revenu » .Monde en développement Tome 22 n° 86, 1994 pp 37-44
- Lucas. R.** « On the mechanics of economic development », Journal of Monetary Economics n° 22, 1988.
- Martin, Ph.** «Agriculture, les aides pipées» Libération, 11 mai 2005
- Master, W and McMillan, M** « Climate and scale in economic growth » CID Working paper. N 48, 2000
- Mazoyer. M** « Mondialisation libérale et pauvreté paysanne, quelle alternative ? » Editorial in « Mondialisation et question agraire ». Alternatives Sud, vol IX, n° 4, l'Harmattan, 2002.
- McMichael. Ph.** « Rethinking globalization: the agrarian question revisited » Review of International Political Economy, Vol 4, n° 4, 1997, pp 630-662.

- Messerlin. P.A.** « Agriculture in Doha agenda ». World Bank policy research working paper 3009, 2003
- Meunier. R.** « Transition politique, paysans et entrepreneurs agricoles en Afrique australe », Revue Tiers-monde, n° spécial « sécurité alimentaire et question agraire : les risques du libéralisme », Tome XXXIX, n° 153, 1998, pp 119-144.
- Michaud. F.** « L'évolution sociopolitique et la question agraire au philippines ». Séries de l'initiative inter universitaire de Montréal. N 6. Document de travail n 98, 2002
- Mollard. A.** « Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques », cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 66, 2003, pp 28-54
- Nerlove. N.** « Estimates of elasticities of supply of selected agricultural commodities » Journal of Farm Economics, n°38, 1956, pp 496- 509.
- Néocosmos. M.** « Marx's third class: capitalist landed property and capitalist development». The Journal of Peasant Studies. Vol 13. N° 3, 1988. pp 5-43
- Nijkamp, P.** «Food security and agricultural sustainability»». Tinbergen Institute Discussion Paper 070/3, 2000
- Paarlberg. Ph. L.** « Multifunctionality and agricultural trade negotiations ». Review of agricultural economics. Vol 24. N 2, 2003, pp 322-335.
- Panayoutou. A.** « Globalization and environment »CID Working paper. N° 53. 2000
- Petit. P.** « Formes structurelles et régimes de croissance de l'après fordisme » Recherches et Régulation Working Papers, Série K, n°1, Août 1998
- Poncet. J.** « Les structures actuelles de l'agriculture tunisienne », in Annuaire de l'Afrique du Nord, Paris, C.N.R.S, 1976
- Pouch. T.** « L'agriculture entre théorie et histoire ou qu'est –ce qu'une politique agricole ? » Economie Appliquée Tome LV, n° 1, 2002, pp 167-194.
- Préjean. J.** « L'expérience tunisienne des Unités Coopératives de Production » Economie et politique, n° 125, décembre 1964
- Quintana, R.D.** « Peasant logic, agrarian policy, land mobility and land market in Mexico ». Land tenure center. Université of Wisconsin- Madison. Working paper N° 21, 1998
- Rao, J. M.** « Agriculture in recent development theory » Journal of Development Economics N° 32, 1986, pp 41-86
- Rastoin, J-L et Gersi., G.** « La mondialisation des échanges agroalimentaires » Economies et Sociétés : Systèmes Agroalimentaires. N° 24, octobre- novembre 2000, pp 165-185
- Reimer, J.** «Estimating the poverty impacts of trade liberalization», GTAP Working paper, N° 20, 2002
- Revu Tiers Monde :** « Sécurité alimentaire et question agraire : les risques du libéralisme », Tome XXXIX, numéro spécial, n°153, janvier-mars 1998

- Rodriguez F et Rodrik D** « Trade policy and economic growth: a skeptic's guide to the cross national evidence », In: Bernanke, B., Rogof, K. (éd), NBER Macro Annual, Cambridge, Mass: MIT Press 2001
- Rodrik, D** « The developing countries : hasardous obsession with global integration » Freign Trad Magazine Mars 2001, repris sous « les mirages de l'ouverture extérieure » L'Economie Politique, n°10, avril 2001.
- Romer, P** « Increasing returns and long- run growth », Journal of political Economy, n° 94, 1986
- Romer, P** « Endogenous technological change » Journal of political Economy, 1990
- Rosier, B.** « type de développement et rapports sociaux : pour une nouvelle stratégie de développement agricole » Monde en Développement n°29, 1980, pp 29-52
- Saadawy, T.** « Le morcellement des exploitations agricoles et ses conséquences sur les systèmes agraires en Egypte » Options Méditerranéennes. Série A, n° 32, Pastoralisme et foncier, 1997, pp 195-200
- Salais, R** « Approches économiques et historiques récentes du marché », Genèses n° 1, 1991, repris dans, Problèmes économiques, n°2- 253, Décembre 1991, pp 5-10.
- Salgado, W.** « L'effet pervers de l'aide alimentaire à l'Amérique latine » in « question agraire et mondialisation ». Alternatives sud, Vol IX, n° 4, 2002, pp 59-77
- Servolin, C** « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste ». In « L 'univers politique des paysans » Cahiers de la formation nationale des sciences politiques. N° 184 A. Colin Paris, 1981
- Singer, H.** « The distribution of gains between investing and borrowing countries. » American Economic Review, 40 : 1950 pp 473-485.
- Siroën, J. M.** « le phénomène de mondialisation » Chambres d'agriculture N° 866, 1998
- Smith, L. D.** « Structural adjustment, price reform and agriculture performance in Sub-Saharan Africa », Journal of Agricultural Economics, Vol 41, n°1, 1991
- Snoussi, S** « Situation de l'élevage ovin en Tunisie et rôle de la recherche réflexions sur le développement d'une approche système » Cahiers d'études et de recherche francophones / Agriculture. Volume 12, N° 6, Novembre- Décembre 2003, pp 419-428
- Spencer, B.J et Brander, J.A.** « International R & D Rivalry and Industrial Strategy » Review of Economic Studies, Vol 50, 1983.
- Tangerman, S** « L'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round fonctionne-t-il ? » Economie Internationale N° 87, 2001, PP 15-44
- Tchayanov, A** : « Théorie des systèmes économiques non capitalistes ». (1923) Traduit par Ph. Couty. OROSTOM. Dakar. Mars 1970
- Thomas, T** «L'agriculture américaine» Problèmes Economiques n° 1655, Mars 1980

- Vercellone, C.** «La question du développement à l'age du capitalisme cognitif. Quelques réflexions pour un débat». Séminaire interdisciplinaire Université de Technologie de Compiègne. 27-29 janvier 2004
- Vergopoulos, K.** « La productivité sociale du capital dans l'agriculture familiale » *L'Homme et la société* .N 45, 1977, PP 89-111
- Wilkinson, J.** « the final foods industry and the changing face of the global agro- food system ». *Sociologia Ruralis*. Vol 42. N° 4 2002, pp 329-346
- Yotopoulos, P. et Lau, L. J** « Resources use in agriculture », *Food Research Institute Studies*, Vol 17 N° 1, 1991
- Yu, W; Hertel. T W and Preckel, P V** «Projecting world food demand using alternative demand systems» *GTAP Working paper*. N° 29, 2002
- Yunez- Naude, A.** « Theories of exploited peasantry: A critical review » *The journal of Peasant Studies*. Vol 15 N° 2, 1989. pp 190-217
- Zaïem, H.** « Les forces sociales et le plan d'ajustement structurel » *Le Maghreb*, N° 187, le 2 février 1990.
- Zamiti, K.** « Exploitation du travail paysan en situation de dépendance » *Les Temps Modernes*, N° 375, octobre 1977

DOCUMENTS ET STATISTIQUES NATIONAUX

- CGDR, Tunisie** « Evaluation du PDR 1973-1982 » Octobre 1984
- CNEA** « Revue du secteur agricole : Etude de la filière des céréales » Décembre 2005
- CNEA** « Revue du secteur agricole : Etude de la filière fruits et légumes » Décembre 2005
- CNEA** « Revue du secteur agricole : Etude de la filière élevage» Décembre 2005
- CNEA** « Etude relative à la stratégie de gestion des périodes de sécheresse dans le secteur parcours-élevage : diagnostic et analyse du comportement du secteur » Rapport principal, CNEA février 2003
- Dimassi. H.** « Aperçu historique sur le processus d'accumulation en Tunisie » In « lecture stratégique » INTES, Tunis, 1996
- El Hamari H et Stickly. T.** « Problèmes du crédit agricole en Tunisie : quelques solutions possibles » Ministère de l'Agriculture juin 1975
- IDEACONSULT** « Actualisation de l'étude de la compétitivité du secteur agricole » Version définitive, Février 2006
- IDEACONSULT-CEPEX** « Evaluation de la mise en œuvre de l'accord UE/ Tunisie » Mars 2005
- INS** « Recensement général de la population et de l'habitat » Publication de l'INS, Tunis, 1984, 1994 et 2004

- INS** « Enquêtes sur le budget et la consommation des ménages » Publication de l'INS, Tunis, 1975, 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000
- INS** « Annuaire statistiques de la Tunisie » Publication de l'INS, Tunis, diverses années
- IRAM-FERT-AMCIDA** « Etude sur les organisations professionnelles, les interprofessions et les services d'appui à l'agriculture » Dossier complémentaire au rapport Idealconsult. Décembre 2005
- Lahoual M H et Rejeb M S** « Elimination des subventions d'intrants agricoles : effets sur les revenus, la demande d'intrants et l'offre des produits agricoles » Ministère de l'Agriculture, DGPIA, 1989
- Ministère de l'agriculture Tunisie** « Revue du secteur agricole : Etude sur le financement du secteur agricole » DGEDA / CNEA, Version Définitive, Juillet 2006
- Ministère de L'Agriculture. Tunisie** « Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005 » Avril 2006
- Ministère de l'Agriculture Tunisie** « Etude de la diversification de la production agricole ». Le programme national de la diversification, Rapport définitif, 3ème phase, DGPA / AGRO-SERVICES Juillet 2005.
- Ministère de l'Agriculture, Tunisie** « Contribution à la revue de la politique du secteur agricole. Partie : Agriculture irriguée » DGEDA 2005
- Ministère de l'Agriculture Tunisie** « Xème Plan de Développement Economique et Social (2002-2006) : Le développement agricole et les ressources naturelles » Rapport générale, juillet 2002
- Ministère de L'Agriculture. Tunisie** « Etude de la petite agriculture à caractère familiale et social » DGFISP, 2001
- Ministère de L'Agriculture. Tunisie** « Les Ajustements Stratégiques en vue d'une Meilleure Compétitivité de l'Agriculture Tunisienne » DG / DPDIA- STUDI Ingénierie 1998
- Ministère de l'Agriculture. Tunisie** « Etude sur la gestion des ressources naturelles » DG/ FE. 1997
- Ministère de L'Agriculture. Tunisie** « Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 1994-95 » Avril 1996
- Ministère de L'Agriculture. Tunisie** « Les perspectives du secteur agricole compte tenu des mutations internationales » DGPIA - COMETE Engineering 1995
- Ministère de l'Agriculture Tunisie** « VIII^{ème} Plan de Développement Economique et Social (1992-1996) : Développement Agricole et Sécurité Alimentaire » Août 1992
- Ministère de l'Agriculture. Tunisie** Commission Sectorielle de la Sécurité Alimentaire, du Développement Agricole et de la Maîtrise des Ressources en Eau. Rapport préliminaire : Analyse rétrospective des réalisations du VII Plan et perspectives du VIII Plan. Octobre 1990
- Ministère de l'Agriculture. Tunisie** « Plan directeur de la mécanisation agricole » Rapport de la phase I « Analyse de la situation actuelle » Septembre 1986

Ministère de l'Agriculture. Tunisie Commission Nationale Sectorielle de l'Agriculture et de la Pêche; Sous-commission des cultures irriguées, Préparation du VIIème Plan.- Tunis. 1985.

Ministère de l'Agriculture Tunisie « Etude de suivi des coûts de production en agriculture », 1^{er} phase « Etablissement des systèmes des coûts de production et du revenu de l'agriculteur » Rapport général, DPV - CNEA, Décembre 1984.

Ministère de l'Agriculture. Tunisie « Prix à la production des céréales et du fourrage dans le Nord de la Tunisie »

Ministère de l'Agriculture Tunisie « Rapport de la sous-commission des prix et de la commercialisation » Juin 1981

Ministère de l'Agriculture Tunisie « Notes au Conseil des Ministres sur le crédit agricole » Mai 1980

Ministère de l'Agriculture Tunisie « Enquête sur les coûts de production des olives à huile pour la campagne 1976-77 » novembre 1980

Ministère de L'Agriculture. Tunisie « Annuaires des Statistiques Agricoles » diverses années

Ministère de L'Agriculture. Tunisie « Enquête Agricole de base », Publication annuelle depuis 1976

Ministère de L'Agriculture. Tunisie « Enquête Périmètres irrigués» Publication annuelle depuis 1976

Ministère de L'Agriculture. Tunisie « Budget Economique Agriculture, Pêche et Industries Agroalimentaires » diverses années

Ministère de Développement et de la Coopération Internationale / CGDR « Etude d'évaluation ex-post du programme de développement rural intégré (deuxième génération) » Phase 1, Evaluation du programme, Partie 1, Bilan global, Rapport définitif, CGDR – COMETE engineering, Juin 2005.

Ministère de l'Industrie et de l'Energie. « Etude de positionnement de la branche lait et dérivées.» Les cahiers du CEPI, N°18, 2003

République de la Tunisie, Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale : « Perspectives décennales de développement 1962-1971 » Tunis. Imprimerie officielle. 1962

UGTT « L'emploi : réalité, perspectives et cadre législatif » UGTT, Décembre 2005 (Référence en langue arabe)

Union National des Agriculteurs (UNA) « La contribution de l'Union National des Agriculteurs à la détermination des prix à la production des céréales ». Tunis 27 Mai 1975.

DOCUMENTS ET STATISTIQUES INTERNATIONAUX

Ayedi, N ; Rastoin J-L et Touzanli, S. « Panorama des restructurations des industries agroalimentaires : France 2003 / Monde 1987- 2003 » Editions SEDIAC, Paris, Février 2004

- Banque Mondiale** « Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service de développement Abrégé ». Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement / Banque Mondiale. Washington 2007
- Banque Mondiale** « Tunisie : Examen de la politique agricole » Document de la Banque Mondiale, Rapport N° 35239- TN, Version finale juillet 2006
- Banque Mondiale** « World Development Indicators » World Bank, Washington 2005
- Banque Mondiale** « République Tunisienne : Mis à jours de la pauvreté » vol I, Rapport principal, Groupe de Développement Economique et Social / Région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Document de la Banque août 2003
- Banque Mondiale** « Land institutions and land policy. Creating and sustaining synergies between state, community, and market ». A policy research report, Banque Mondiale, Washington. 2001
- Banque Mondiale** « République Tunisienne : Allègement de la pauvreté : Bâtir sur les acquis pour préparer l'avenir » Avril 1995.
- Banque Mondiale** « Republic of Tunisia. Agricultural sector adjustment loan » Medium term agricultural adjustment program, The World Bank, Septembre 1986
- Bédoui, M. et Gouia, R.** « Les politiques de lutte contre l'exclusion sociale en Tunisie » OIT/ IIES 1996
- Bélières, J.F, Bosc, P.M, Faure, G, Fournier, S et Losh B.** « Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ? ». International Institute for Environment and Development, Programme Zones Arides, Dossier n° 113, Octobre 2002.
- Ben Hammouda, H.** « Le Doha Round entre promesses, désillusion et résignation » Commission Economique pour l'Afrique, Décembre 2004
- Bureau International de Travail** « Développement et solidarité sociale : vers un plan d'action de lutte contre la pauvreté » BIT/ PNUD, Octobre 1992
- CEE** « Accord d'Association entre la Tunisie et l'Union Européenne : Dispositions générales et Annexes »
- Chemingui, M. A. et Dessus, S.** « La libéralisation de l'agriculture tunisienne et l'Union Européenne : une vue prospective » OCDE. Document technique. N 144, 1999
- CIHEAM** « AgriMed : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne » Rapport Annuel, CIHEAM 2005
- CIHEAM** « Agri.Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne » Rapport Annuel, CIHEAM 2004
- CIHEAM** « Agri.Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne » Rapport Annuel, CIHEAM 2002
- CNJA** « Paysans du monde : le prix de notre avenir » Rapport d'orientation. 35^{ème} congrès 12-14 juin 2001

- CNUCED.** « Rapport sur l'investissement dans le monde 2001 : vers de nouvelles relations interentreprises. » Nations Unies, Genève 2001.
- Confédération Paysanne** « Changeons de PAC pour sauver les paysans » Rapport d'orientation, Version adoptée par le Congrès de Castres 27 et 28 juin 2001
- FAO** « La situation mondiale des marchés agricoles 2006 », FAO, Rome 2007
- FAO** « Agriculture mondiale : horizon 2015 – 2030 » FAO Rome 2005
- FAO** « La situation mondiale des marchés agricoles 2004 », FAO, Rome 2005
- FAO** « Problème d'éthique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture » Collection FAO « Questions d'éthique ». FAO Rome 2001
- FAO** « L'agriculture mondiale : Horizon 2000 » Etude de la F.A.O. L'Harmattan., Paris ,1990
- FAO / APIA** « Actualisation des normes technico-économiques des grandes cultures de plein champ et sous abris » Septembre 1993.
- De Soza M.J.** « La reforme agraire et la mondialisation de l'économie : le cas du Brésil ». Ministère du développement agraire. INCRA. Brésil, 2002
- Grissa. A** « Politiques agricole et emploi, cas de la Tunisie ». OCDE, 1973
- Louvel, D, Barras, O et Sublet .X:** « Paysans du monde, le prix de notre avenir ». Rapport d'orientation. Amendé. CNJA 35eme congrès. Haute-savoie, 2001
- Mazoyer. M** « Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation » FAO, 2001
- Mazoyer, M. et Roudart, L.** « L'alimentation et l'agriculture dans le monde : enseignements des 50 dernières années ; l'impact socioéconomique de la modernisation agricole » in FAO « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture », FAO Rome, 200, pp 171-197.
- Merlet, M.** « Politiques foncières et reformes agraire » Cahiers de propositions IRAM et Réseaux APM. November 2002.
- OCDE** « Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation 2005 » Groupe de travail des politiques et marchés agricoles de l'OCDE, 2005, www.oecd.org
- OCDE** « Politiques agricoles de l'OCDE. Panorama, Principales conclusions » Groupe de travail des politiques et marchés agricoles de l'OCDE, mai 2004, www.oecd.org
- OCDE** « Analyse de la réforme de la PAC de 2003 » Groupe de travail des politiques et marchés agricoles de l'OCDE. Les Éditions de l'OCDE, Paris, 2004, www.oecd.org
- OCDE** « Se nourrir demain, perspectives à long terme du secteur agroalimentaire » OCDE 1998.
- OCDE – BAD** « Perspectives économiques en Afrique » 2003-2004 et 2006-2007
- OCDE/FAO** « Perspectives agricoles de l'OCDE et de l'FAO 2005-2014, principales conclusions » OCDE/ FAO, 2005.
- OMC** « Statistiques du commerce international 2007 », OMC, Genève, Suisse 2007. Publication disponible en ligne sur : http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/statis_f.htm
- OMC** « Statistiques du commerce international 2005 », OMC, Genève, Suisse 2005. Publication disponible en ligne sur : http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/statis_f.htm

OMC « Examen des politiques commerciales, Tunisie, Rapport du Secrétariat » OMC, Organes d'examen des politiques commerciale, WT/TRP/S/152, septembre 2005.

OXFAM « Cultiver la pauvreté : l'impact des subventions américaines au coton sur l'Afrique » Document de briefing d'Oxfam. N° 30. Oxfam international. 2002

PNUD « Stratégie de réduction de la pauvreté : Etude du phénomène de la pauvreté en Tunisie » Juillet 2004.

PNUD « Mettre le commerce international au service des tous » New York 2003

Réseau Agriculture Paysanne et Mondialisation « Cahier de propositions : les paysans face aux défis du 21^{ème} siècle » APM 2001, www.apm-monde.com

Stiglitz J. E « Distribution, Efficiency and Voice: Designing the second generation of reforms », Banque Mondiale 1998.

SOLAGRAL « Les agriculture du Sud et l'OMC », Solagral 2001

Wilson, J S « Liberalizing trade in agriculture: devolopping countries in Asia and the post Doha agenda ». The World Bank 2002

Zarrilli, S. « International Trade in GMOs and GM Products: National and Multilateral Legal Frameworks » in CNUCED «Policy Issues in International Trade and Commodities» CNUCED août 2004

ANNEXES

ANNEXE A : Structure des modèles d'exploitations par strate de taille, par système de production et par étage bioclimatique

ANNEXE B : Marge brute par modèle d'exploitation

A1 - HUMIDE SUBHUMIDE EN PLUVIAL

	M1 HSH PL	M2 HSH PL	M3 HSH PL
Superficie moyenne (en ha)	2,220	6,920	18,630
Superficie cultivée (en ha)	2,170	5,810	15,180
Arboriculture	0,210	1,030	2,620
Olivier	0,070	0,530	1,160
Amandier	*	*	0,180
A A F	0,140	0,500	1,280
Céréales	1,180	3,310	9,000
Blé dur	0,690	2,640	7,200
Blé tendre	0,240	0,060	0,900
Orge	0,250	0,610	0,880
Légumineuses	0,660	0,840	1,380
Fève et féverole	0,520	0,600	0,760
Pois et pois-chiche	0,140	0,240	0,620
Fourrages	0,120	0,630	2,190
Annuels	0,100	0,600	2,100
Pluriannuels	0,020	0,030	0,090
Elevage			
Ovin + caprin	5	9	14
Bovin	1	1,14	1,26

A2 - HUMIDE SUBHUMIDE EN IRRIGUE

	M1 HSH IR	M2 HSH IR
Superficie moyenne (ha)	1,300	6,780
Superficie cultivée (ha)	1,260	6,110
Arboriculture	0,390	1,070
Olivier à huile	0,040	0,157
Agrumes	0,220	0,220
Pommier	0,040	0,125
Poirier	*	0,157
Vigne de table	0,030	0,173
Grenadier	0,060	0,236
Céréales	0,320	2,790
Blé dur	0,230	1,980
Orge	0,090	0,810
Maraîchage	0,610	1,980
Pomme de terre	0,367	0,890
Petit-pois vert	*	0,120
Tomate/ piment	0,147	0,490
Oignon	0,095	0,190
Melon /pastèque	*	0,170
Artichauts	*	0,120
Fourrage	*	0,260
Fourrages annuels	*	0,260
Elevage		
Ovin + caprin (UF)	0,43	3,5
Bovin	9	5

A3 - HUMIDE SUBHUMIDE EN MIXTE

	M1 HSH MX	M2 HSH MX
Superficie moyenne (ha)	2,26	7,01
Superficie cultivée (ha)	2,07	6,62
Superficie irriguée	0,986	2,234
Arboriculture	0,241	0,308
Olivier à huile	0,025	0,040
Agrumes	0,136	0,060
Pommier	0,017	0,040
Poirier	*	0,050
Grenadier	0,034	0,070
Vigne de table	0,026	0,050
Céréales	0,136	0,516
Blé dur	0,091	0,366
Blé tendre	*	*
Orge	0,045	0,150
Fourrages	0,077	0,275
Fourrages annuels	0,077	0,275
Fourrages pluriannuels	*	*
Maraîchage	0,538	1,153
Pomme de terre	0,341	0,520
Petit-pois vert	*	0,070
Tomate/piment	0,128	0,290
Melon / pastèque	*	0,100
Oignon	0,068	0,110
Artichauts	*	0,070
Superficie en sec	1,083	4,390
Arboriculture	0,194	0,933
Olivier	0,059	0,480
Amandier	*	*
AAF	0,135	0,460
Céréales	0,461	1,936
Blé dur	0,264	1,548
Blé tendre	0,085	0,031
Orge	0,112	0,357
Fourrages	0,370	1,090
Fourrages annuels	0,340	1,070
Fourrages pluriannuels	0,030	0,020
Légumineuses	0,190	0,274
Fève et féverole	0,150	0,197
Pois et pois-chiche	0,040	0,077
Élevage		
Ovin+ caprin (UF)	1,11	2,8
Bovin	2,17	4,08

A4 - SEMI ARIDE SUPERIEUR EN PLUVIAL

	M1 SAS PL	M2 SAS PL	M3 SAS PL
Superficie moyenne (ha)	2,310	7,100	20,610
superficie cultivée (ha)	1,970	4,990	12,630
Arboriculture	0,480	1,500	2,980
Olivier	0,380	1,057	2,063
Amandier	*	0,092	0,180
AAF	0,100	0,387	0,737
Céréales	1,210	2,230	10,370
Blé dur	0,626	1,226	5,495
Blé tendre	0,075	0,089	0,643
Orge	0,509	0,915	4,232
Légumineuses	0,230	0,15	0,750
Fève et féverole	0,152	0,077	0,338
Pois et pois-chiche	0,078	0,078	0,412
Fourrages	0,07	0,21	0,260
Fourrages annuels	0,06	0,20	0,253
Fourrages pluriannuels	0,01	0,01	0,007
Elevage			
Ovin+caprin (UF)	6,5	9,89	20,3
Bovin	0,26	0,23	0,4

A5 - SEMI ARIDE SUPERIEUR EN IRRIGUE

	M1 SAS IR	M2 SAS IR
Superficie moyenne	2,25	6,87
superficie cultivée (ha)	1,79	5,894
Arboriculture	0,598	1,962
Olivier	0,100	0,500
Pommier	0,080	0,402
Poirier	*	0,243
Agrumes	0,418	0,619
Vignes de table	*	0,198
Céréales	0,240	0,916
Blé dur	0,120	0,414
Blé tendre	0,010	0,068
Orge	0,110	0,434
Maraîchage	1,248	2,800
Pomme de terre	0,430	0,700
Oignon/ carotte	0,050	0,100
Tomate	0,510	1,200
Piment	0,150	0,410
Melon /pastèque	0,020	0,120
Artichaut	0,030	0,100
Petit pois	0,060	0,170
Fourrage	0,040	0,285
Fourrages annuels	0,030	0,270
Fourrages pluriannuels	0,010	0,015
Elevage		
Ovin +caprin	0,37	1,5
Bovin	1,38	2,6

A6 - SEMI ARIDE SUPERIEUR EN MIXTE

	M1 SAS MX	M2 SAS MX
Superficie moyenne (ha)	3,051	7,207
Superficie cultivée (ha)	2,770	6,410
Superficie irriguée	1,190	2,741
Arboriculture	0,396	0,924
Olivier à huile	0,066	0,235
Agrume	0,281	0,291
Pommier	0,049	0,189
Poirier	*	0,114
Vigne de table	*	0,095
Céréales	0,081	0,130
Blé dur	0,042	0,058
Blé tendre	*	0,011
Orge	0,039	0,061
Fourrages	*	0,149
Fourrages annuels	*	0,141
Fourrages pluriannuels	*	0,008
Maraîchage	0,888	1,540
Pomme de terre	0,305	0,385
Tomate	0,364	0,665
Piment	0,106	0,227
Melon/ pastèque	0,017	0,068
Oignons	0,035	0,051
Artichauts	0,020	0,052
Petit-pois vert	0,041	0,092
Superficie en sec	1,368	3,668
Arboriculture	0,260	0,980
Olivier	0,205	0,674
Amandier	*	0,063
AAF	0,055	0,243
Céréales	0,608	2,227
Blé dur	0,322	1,224
Blé tendre	0,025	0,090
Orge	0,261	0,913
Fourrages	0,340	0,746
Fourrages annuels	0,255	0,701
Fourrages pluriannuels	0,085	0,045
Légumineuses	0,470	0,651
Fève et féverole	0,310	0,324
Pois et pois-chiche	0,160	0,327
Elevage		
Ovin+ caprin (UF)	0,6	2,88
Bovin	0,8	2,34

A7 - SEMI ARIDE INFERIEUR EN PLUVIAL

	M1 SAI PL	M2 SAI PL	M3 SAI PL
Superficie moyenne	2,41	7,16	17,81
superficie cultivée (ha)	2,00	6,50	16,10
Arboriculture	1,602	4,144	10,442
Olivier	1,602	4,144	8,953
Amandier	*	*	0,593
AAF	*	*	0,895
Céréales	0,398	2,355	5,595
Blé dur	0,239	1,483	3,412
Blé tendre	*	*	0,113
Orge	0,159	0,872	2,070
Légumineuses	*	*	0,061
Fève et féverole	*	*	*
Pois et pois-chiche	*	*	0,061
Fourrages	*	*	*
Elevage			
Ovin +caprin	3,8	4,5	13,25

A 8- SEMI ARIDE INFERIEUR EN IRRIGUE

	M1 SAI IR
Superficie moyenne (ha)	1,05
superficie cultivée (ha)	1,02
Arboriculture	0,51
Olivier à huile	0,036
Olivier de table	0,067
Agrume	0,137
Pêcher	0,045
Pommier	0,035
Grenadier	0,236
Olivier + AAF	0,110
AAF	0,038
Céréales	*
Maraîchage	0,54
Pomme de terre	0,469
Oignon	0,029
Tomate	0,135
Piments	0,098
Melon /pastèque	0,021
Petit – pois vert	0,018
Fourrage	*
Elevage	
ovin+caprin (UF)	2,5
élevage bovin	0,6

A 9 - SEMI ARIDE INFERIEUR EN MIXTE

	M1 SAI MX	M2 SAI MX	M3 SAI MX
Superficie moyenne	2,45	7,26	17,50
Superficie cultivée (ha)	2,40	6,73	16,74
Superficie irriguée	0,70	1,28	2,23
Arboriculture	0,064	0,144	0,34
Olivier à huile	0.011	0.039	0.108
Agrume	0.015	*	*
Grenadier	0.026	0.085	0.129
Olivier + AAF	0.012	0.020	0.054
AAF	*	*	0.049
Céréales	*	*	0,12
Blé dur	*	*	0,027
Blé tendre	*	*	0,009
Orge	*	*	0,084
Fourrages	0,036	0,156	0,380
Fourrages annuels	0,029	0,148	0,364
Fourrages pluriannuels	0,007	0,008	0,016
Maraîchage	0,600	0,980	1,400
Pomme de terre	0,366	0,480	0,504
Tomate	0,105	0,196	0,277
Piments	0,077	0,166	0,267
Melon / pastèque	0,022	0,066	0,222
Oignons	0,030	0,033	0,061
Petit-pois vert	*	0,039	0,069
Superficie en sec	1,70	5,44	14,50
Arboriculture	1,51	5,11	12,03
Olivier à huile	1,51	5,11	10,31
Amandier	*	*	0,67
AAF	*	*	1,05
Céréales	0,073	0,244	2,163
Blé dur	0,044	0,153	1,297
Blé tendre	*	*	0,066
Orge	0,029	0,091	0,800
Fourrages	*	*	0,078
Fourrages annuels	*	*	0,078
Fourrages pluriannuels	*	*	*
Légumineuses	0,152	0,181	0,334
Fève et féverole	0,016	0,011	0,017
Pois et pois-chiche	0,136	0,170	0,317
Elevage			
Ovin + caprin	0,66	2,7	6,9
Bovin	1,15	2	2,5

A 10 - ARIDE SUPERIEUR EN PLUVIAL

	M1 AS PL	M2 AS PL	M3 AS PL	M4 AS PL
Superficie moyenne (ha)	2,39	7,10	19,18	112,97
Superficie cultivée (ha)	1,859	5,962	15,04	85,06
Arboriculture	1,261	3,963	9,717	68,448
Olivier	1,046	2,930	5,927	44,285
Amandier	0,084	0,491	1,486	9,582
Olivier + amandiers	0,079	0,364	1,681	10,609
Olivier + AAF	0,025	0,087	0,177	1,768
AAF	0,027	0,091	0,446	2,601
Céréales	0,616	1,928	5,236	16,054
Blé dur	0,262	0,873	2,293	8,171
Blé tendre	*	*	0,079	1,154
Orge	0,354	1,055	2,864	6,726
Légumineuses	*	*	0,374	0,588
Fève et féverole	*	*	0,192	0,206
Pois et pois-chiche	*	*	0,182	0,382
Fourrages	*	*	*	0,765
Fourrages annuels	*	*	*	0,726
Fourrages pluriannuels	*	*	*	0,039
Elevage				
Ovin+caprin	4,31	7,61	13,1	42,87
Bovin	0,2	0,2	0,37	0,35

A 11 - ARIDE SUPERIEUR EN IRRIGUE

	M1 AS IR
Superficie moyenne (ha)	1,10
Superficie cultivée (ha)	0,98
Arboriculture	0,72
Olivier	1,203
Olivier + AAF	0,280
AAF	0,165
Céréales	0,12
Blé dur	0,149
Blé tendre	*
Orge	0,123
Maraîchage	0,32
Tomate	0,112
Piments	0,271
Pomme de terre	0,095
Melon	0,025
Pastèque	0,044
Oignons	0,140
Petit-pois vert	0,040
Elevage	
Ovin +caprin (UF)	1,3
Bovin	0,34

A 12 - ARIDE SUPERIEUR EN MIXTE

	M1 AS MX	M2 AS MX	M3 AS MX
Superficie moyenne (ha)	2,900	7,170	20,310
Superficie cultivée (ha)	2,793	6,118	15,033
Superficie irriguée	1,072	1,893	3,143
Arboriculture	0,410	0,721	1,360
Olivier	0,290	0,540	0,816
Abricotier	*	*	0,136
Olivier + amandier	*	*	0,163
Olivier + AAF	0,120	0,108	0,149
AAF	*	0,073	0,096
Céréales	0,214	0,337	0,361
Blé dur	0,117	0,168	0,166
Blé tendre	*	0,014	0,011
Orge	0,097	0,155	0,184
Fourrages	0,264	0,078	0,195
Fourrages annuels	0,211	0,078	0,175
Fourrages pluriannuels	0,053	*	0,020
Marâchage	0,449	0,796	1,439
Tomate	0,081	0,110	0,143
Piments	0,197	0,312	0,464
Pomme de terre	0,065	0,062	0,061
Oignons	0,106	0,107	0,181
Melon / pastèque	*	0,144	0,446
Petit- pois vert	*	0,061	0,144
Superficie en sec	1,721	4,225	11,890
Arboriculture	1,285	2,797	9,053
Olivier	0,822	1,790	5,793
Amandier	0,179	0,391	1,267
Olivier + amandier	0,199	0,433	1,403
Olivier + AAF	0,037	0,071	0,288
A A F	0,048	0,112	0,362
Céréales	0,525	1,331	3,368
Blé dur	0,223	0,603	1,448
Blé tendre	*	*	0,102
Orge	0,302	0,728	1,818
Elevage			
ovin+ caprin (UF)	1,5	3,4	10,4
bovin	1,06	1,37	4,48

A 13 - ARIDE INFERIEUR EN PLUVIAL

	M1 AI PL	M2 AI PL	M3 AI PL	M4 AI PL
Superficie moyenne (ha)	2,750	7,17	19,92	89,81
Superficie cultivée (ha)	1,510	3,520	9,39	20,80
Arboriculture	1,310	3,020	7,610	15,000
Olivier	1,179	2,808	6,316	12,300
Amandier	*	*	0,502	0,855
Olivier + AAF	0,131	0,212	0,792	1,845
Céréales	0,200	0,500	1,780	5,730
Blé dur	0,076	0,200	0,712	2,463
Blé tendre	*	*	*	0,746
Orge	0,124	0,300	1,068	2,521
Légumineuses	*	*	*	0,090
Fève et féverole	*	*	*	0,026
Pois et Pois-chiche	*	*	*	0,064
Fourrages	*	*	*	0,620
Fourrages annuels	*	*	*	0,396
Fourrages pluriannuels	*	*	*	0,224
Elevage				
Ovin	9,16	10,7	27,5	71
Bovin	*	*	*	*

A 14 - ARIDE INFERIEUR EN IRRIGUE

	M 1 AI IR
Superficie moyenne (ha)	1,37
Superficie cultivée (ha)	0,81
Arboriculture	0,525
Olivier	0,174
Palmier dattier	0,102
Grenadier	0,043
Olivier + amandier	*
Olivier + AAF	0,083
Palmier dattier + AAF	0,123
Céréales	0,016
Blé dur	0,007
Blé tendre	*
Orge	0,009
Maraîchage	0,177
Tomate	0,013
Piments	0,025
Pomme de terre	0,022
Melon	0,010
Pastèque	0,012
Oignons	0,095
Fourrage	0,070
Fourrages annuels	0,010
Fourrages pluriannuels	0,060
Elevage	
Ovin +caprin (UF)	1,33
Bovin	0,22

A 15 - ARIDE INFERIEUR EN MIXTE

	M1 AI MX	M2 AI MX	M3 AI MX
Superficie moyenne	1,740	7,150	21,28
Superficie cultivée (ha)	1,136	3,350	11,708
Superficie irriguée	0,959	1,842	3,293
Arboriculture	0,619	1,155	1,496
Olivier	0,205	0,693	0,740
Palmier dattier	0,120	0,127	0,161
Grenadier	0,051	0,144	0,118
Olivier + amandier	*	*	0,214
Olivier + AAF	0,098	0,191	0,263
Palmier dattier + AAF	0,145	*	*
Céréales	*	0,046	0,078
Blé dur	*	0,019	0,021
Blé tendre	*	*	
Orge	*	0,027	0,057
Fourrages	*	0,097	0,093
Fourrages annuels	*	0,055	0,044
Fourrages pluriannuels	*	0,042	0,049
Marâchage	0,340	0,543	1,626
Tomate	0,024	0,037	0,077
Piments	0,048	0,091	0,208
Pomme de terre	0,042	0,049	0,074
Melon	0,022	0,063	0,338
Pastèque	0,023	0,075	0,333
Oignons	0,183	0,228	0,596
Superficie en sec	0,177	1,507	8,415
Arboriculture	0,177	1,479	7,101
Olivier	0,159	1,360	5,822
Amandier	*	*	0,578
Olivier + AAF	0,018	0,119	0,701
Céréales	*	0,028	1,218
Blé dur	*	0,011	0,487
Blé tendre	*	*	*
Orge	*	0,017	0,731
Légumineuses	*	*	0,087
Fève et féverole	*	*	0,025
Pois et pois-chiche	*	*	0,062
Elevage			
Ovin + bovin	2	6	17,6
Bovin	0,054	0,147	0,3

A 16 - SAHARIAN EN IRRIGUE

	M1 S IR	M2 S IR
Superficie moyenne (en ha)	0,875	6,12
Superficie cultivée (ha)	0,875	6,12
Arboriculture	0,770	5,97
Palmier dattier + AAF	0,770	5,97
Maraîchage	0,034	0,075
Tomate	0,005	0,012
Piments	0,006	0,013
Melon	*	*
Pastèque	*	*
Oignons	0,023	0,05
Fourrages	0,071	0,072
Fourrages annuels	0,008	0,008
Fourrages pluriannuels	0,063	0,064
Elevage		
Ovin + caprin (UF)	6	28,7

Tableau B-1 : Marges brutes totales par modèle d'exploitation en dinars courant 1985-2004 (suite)

Années	M1 HS HPL	M2 HS PL	M3 HSH PL	M1 HSH IR	M2 HSH IR	M1 HSH MX	M2 HSH MX	M1 SAS PL	M2 SAS PL	M3 SAS PL	M1 SAS IR	M2 SAS IR	M1 SAS MX
1985	-122,8218647	100,0239729	944,2237629	-494,7856882	3806,549106	425,0879427	1547,297465	-55,43375357	-145,336179	804,7669088	876,3147763	4291,677839	1289,906744
1986	-84,53696181	90,68361794	1620,959251	-743,9795022	3155,425914	262,68959	697,1656365	-106,9433744	14,17153369	643,4520573	625,6237364	3908,692227	1145,817436
1987	-91,77073722	134,4564462	2083,051812	-603,1892427	3772,649448	366,4897159	943,6212873	-86,05143602	101,6190974	1034,389565	1052,067879	4853,456571	1555,063999
1988	-54,25399372	290,3747907	216,989337	-583,0752947	4448,86903	415,0348243	967,4455995	-155,816057	-242,9839359	844,6156702	941,2140816	4971,726485	1389,443022
1989	-78,63952564	261,3404578	197,9833007	-352,035771	5064,317929	640,3030007	1363,76083	-68,97908122	-445,5627065	1278,871535	1646,049142	6805,337114	1972,870273
1990	-350,5784471	-57,71868996	1473,916473	-187,6826537	5223,244475	769,4904268	1827,38698	-195,8199592	-62,32588428	426,7981902	1484,902783	5921,375419	1909,676272
1991	-278,2089728	276,1667638	2924,366652	-597,776067	4437,575081	626,6660866	1603,734153	-118,2017649	223,2067094	1590,87428	1387,722283	5896,066944	1944,01706
1992	-185,6710273	677,245321	4483,530244	-684,8460864	4626,033386	760,6123858	2115,395468	-39,45462216	508,7413576	2299,9341	1320,337241	5756,612888	1911,787305
1993	-204,3959091	574,6798495	4197,520309	-627,9972203	5377,820743	992,5942074	2383,157883	-188,9230653	10,80333369	847,7682611	1454,722256	6546,480062	2202,79929
1994	-348,1436038	-18,64079106	1024,466303	-1935,179984	2350,312814	-141,6310563	385,1099506	-256,7266793	-329,2069805	1104,46907	26,11149399	3819,980614	1063,051579
1995	-253,6114872	266,2042333	2176,177655	-357,6883649	5368,377598	983,0729358	2390,740159	-283,7259049	-441,7781941	1377,515725	1707,021808	6337,862615	1992,559906
1996	-257,9766794	256,3036467	3566,277299	611,2247191	3263,464852	-123,0513352	842,9314303	-154,2404851	189,1633824	1554,244331	1441,183003	5019,571931	1266,327862
1997	-233,7046697	233,6418714	3829,320451	-1235,839634	5829,549748	906,9923221	2623,180186	-53,32256134	-399,2345372	1011,787664	1217,19965	6527,25258	2060,858467
1998	-114,4725151	573,2059276	4781,79387	-983,581863	6990,627918	1207,209011	3225,547016	-73,65110441	112,3933632	1409,122504	2244,664188	9362,523605	2900,691565
1999	-320,8063503	274,3364866	5055,893036	-1126,442983	7058,393262	1360,119528	3690,643035	-148,155267	191,8595091	1738,412438	2796,624893	10612,80583	3381,810237
2000	-272,5547778	409,1235959	3239,389595	-1852,491042	5112,346724	758,4031176	2375,161838	-168,850027	-143,5650076	834,7553002	1237,449919	7161,235205	2284,418972
2001	-443,1354925	323,0990138	4947,440783	-1889,54847	5091,675626	802,8437101	2519,185093	-205,5803918	-121,9524065	189,9524475	1010,798396	6485,0743	1965,769674
2002	-398,0625268	-143,0715108	245,4568403	-1764,471757	5561,070934	1005,562768	2210,433842	-372,7621718	-260,0961559	2195,286464	1202,692409	7216,383941	2176,266781
2003	-392,6900721	281,9225148	5995,011591	-1343,505246	6566,540183	1441,239882	3519,962255	-263,3231525	-150,9367006	3798,486883	1444,634776	7821,647373	2617,804108
2004	-603,2709649	-166,9851886	4316,898461	-2489,344092	3944,838387	869,4489796	2877,129417	-331,7784326	-156,1142284	4486,454316	338,9135653	5129,147521	1836,612058

Tableau B-1 : Marges brutes totales par modèle d'exploitation en dinars courant 1985-2004 (suite)

Années	M2 SAS MX	M1 SAI PL	M2 SAI PL	M3 SAI PL	M1 SAI IR	M1 SAI MX	M2 SAI MX	M3 SAI MX	M1 AS PL	M2 AS PL	M3 AS PL	M4 AS PL	M1 AS IR
1985	2172,082022	-102,0034024	-226,8708094	-1269,152183	708,0721897	673,0674195	1023,739322	961,2402262	-105,9014575	589,703383	1781,197101	14996,77825	202,215469
1986	2004,519822	-127,5679549	155,7447931	-459,9518871	866,3619059	490,0768042	785,4766538	857,7726237	-77,72611727	512,3251654	1561,281343	12706,79607	174,933176
1987	2496,111025	-92,48436796	-106,1257276	-889,0187317	935,7971915	669,220779	1020,942564	927,2809786	-48,1178778	455,3899505	1404,521107	12248,97791	189,7199758
1988	2313,599172	-171,6944319	-246,3128478	-1492,158343	825,0023253	645,4365755	1039,405423	925,7170132	-95,1631976	534,9914137	1558,478801	13733,33367	251,6683803
1989	3168,468838	-55,83915859	-344,2148092	-1934,606151	1201,120454	825,9989756	1190,298624	787,376212	-4,149300182	340,122461	1106,735241	11342,20634	405,7732125
1990	2960,466249	-130,9254629	-75,22810758	-1296,57222	1756,817524	933,3489045	1411,550592	1245,903178	-113,6118711	730,7187358	2284,872909	17318,43484	554,6771457
1991	3129,839331	-182,8020797	88,43477127	-951,3562382	1967,08652	907,6211107	1538,46228	1522,297204	-102,9611458	715,6151696	2255,752456	17857,47442	477,2270301
1992	3280,977647	-252,5809368	470,1185346	62,86781531	2070,103025	1110,422113	2073,396048	2703,144909	-177,8176192	932,4389129	2760,692536	21934,0215	594,755935
1993	3238,146648	-423,4610122	-209,8559574	-1766,925556	2156,899784	981,1034192	1406,846825	924,4155056	-52,23182986	561,3108905	1811,033901	15876,74024	505,6196243
1994	1526,462476	-221,5905211	-423,7996001	-2296,613166	572,4147538	-27,00756508	73,45917142	-838,3176759	-115,9946031	685,6506993	2051,299195	18963,87678	284,3066138
1995	2804,793022	-431,8824873	-721,3254328	-3045,39083	1901,007457	984,4055938	1246,091364	186,6654334	-2,157122408	348,9102346	1162,612637	11654,97308	583,6616711
1996	2568,052015	-489,4247419	-196,500549	-2087,534133	594,6469835	-97,79959495	-65,20446279	-1002,698278	-190,6837867	987,5464803	2525,339624	17808,93654	535,2579623
1997	3413,298991	-187,3012899	266,4481399	-472,081195	1938,692783	1332,815987	2550,253059	3254,947108	-250,0532522	1102,231245	3103,564587	24191,67104	475,8348041
1998	4757,083678	-439,7262029	-598,4803463	-2859,527606	1875,227113	1225,687304	1754,947866	1060,534552	-103,9313211	657,8751263	1890,025289	16883,11892	631,5234436
1999	5581,140621	-261,1627857	-78,35089221	-1547,771102	1965,676696	1508,810402	2458,827131	2372,006683	-174,0647352	870,6441621	2528,65455	20414,18844	707,4182258
2000	3788,135668	-316,9311863	-492,3369458	-397,7941663	1676,851091	1199,569926	2395,084695	2695,71367	-277,0145951	1194,490395	3234,881946	26009,80194	414,9786506
2001	3148,051854	-417,1299727	-299,9148879	-3148,037989	1838,01206	1007,593786	1408,0101	-33,89863321	-132,0735638	95,47160359	387,7313624	15798,32512	466,3744197
2002	3116,403262	-468,927553	-363,1810822	-4534,782883	929,8026781	850,2249949	886,276661	-1440,716035	-104,4158576	126,3578388	518,1488753	16811,40816	556,8493149
2003	4276,135947	-465,842025	-297,6650824	-2243,091786	1040,723521	1122,115356	1495,109868	218,3210185	-139,5804977	803,5208107	2414,673254	15897,38448	422,4050554
2004	3353,510854	-408,1604499	-605,5950483	2528,025002	1076,665097	645,8580477	2852,895202	4110,439711	-656,2018294	2143,054104	5694,000969	21106,2436	286,3971759

Tableau B-1 : Marges brutes totales par modèle d'exploitation en dinars courant 1985-2004 (suite et fin)

Années	M1 AS MX	M2 AS MX	M3 AS MX	M1 AI PL	M2 AI PL	M3 AI PL	M4 AI PL	M1 AI IR	M1 AI MX	M2 AI MX	M3 AI MX	M1 S IR	M2 S IR
1985	519,5224995	1408,504116	4117,807255	-52,91715303	-73,56060037	170,4592955	415,8592916	234,4027027	352,0762805	1062,140209	3111,444684	2127,67956	22067,69798
1986	436,4743363	1306,249966	3881,414203	-145,5775819	-42,28134259	200,2564053	599,2761303	358,7571982	366,4349857	1087,087233	3296,258898	2420,962146	24926,19793
1987	439,4486066	1275,097956	3718,85872	-74,06539725	-97,26949861	160,9735532	362,6781228	480,6772364	394,852099	1149,05674	3374,532877	2574,868051	26455,56239
1988	453,5558444	1441,338532	4382,591254	-186,3896814	-78,99146588	458,22148	1124,776222	526,9791221	494,070649	1447,313295	4307,503163	3019,079202	30594,59791
1989	613,8129154	1591,21877	4261,101956	-113,8038814	-81,29013504	-35,91220353	552,5686297	722,7522501	546,046336	1471,722277	4092,024222	3121,323576	31868,73147
1990	958,1374593	2033,88477	5420,880672	-380,9444492	-97,38494281	-51,9505815	408,9416443	1027,42438	841,3409831	1960,16134	5179,953054	3075,150333	31159,53782
1991	845,4221996	1991,060347	5262,405605	-399,69067	-124,3535884	-194,204264	571,7998659	715,2975745	527,16204	1414,345098	3641,266613	3249,914187	33369,25348
1992	1126,878221	2346,14042	6144,45034	-371,3218417	-38,9845779	83,37403373	182,645774	989,9733703	813,4683754	1930,573838	4983,750796	3530,11551	36045,70584
1993	939,5709185	1976,384701	5082,898738	-406,9439022	-157,8779993	-294,6063318	1095,009257	965,3586607	779,8382888	1826,167114	4522,85903	3842,478298	39224,51594
1994	701,2049545	1747,49543	5041,376391	-290,7397621	-100,0463495	207,1224701	346,1980753	753,8314853	607,0198108	1523,368115	4356,241383	4023,440763	40943,12339
1995	791,8455083	1779,976498	4412,909422	-298,1937165	-166,1818706	45,49754786	192,9250632	849,7833513	619,0587459	1566,00054	3941,296812	4093,940017	42140,23115
1996	919,0691384	2321,329701	5949,872691	-350,8274369	-117,4262246	-638,4364481	5127,770839	836,4178406	498,7210298	1601,15377	3536,791612	4179,391219	43013,38165
1997	1026,455758	2439,237326	6605,520213	-230,0382648	-174,8670926	717,421101	1708,577467	694,5123303	455,2894002	1479,653947	4205,79779	4212,629731	43371,47347
1998	1031,040773	2384,540681	6078,789359	-213,6485406	-120,089152	557,8483973	1097,116794	674,6980891	607,4564283	1759,721107	5051,987886	2242,129988	24119,96653
1999	1382,294064	2674,456129	6520,249017	-228,2307419	-215,8180288	550,1503714	1136,511557	846,8747475	826,8364975	2023,224017	5429,440682	2110,63686	22906,82058
2000	877,2708004	2157,491684	6129,711933	-346,5301436	-199,0807053	646,0744784	906,0601382	480,0287966	384,4504453	1355,4708	3602,790753	2368,853184	26373,16738
2001	624,2765487	1483,924093	3547,776743	-405,3314012	-114,6365027	-173,6082954	1244,261818	486,2065927	432,8032819	1239,814029	3263,211557	2188,155779	24725,07922
2002	677,470456	1602,131446	3722,846971	-443,369708	-284,0802675	-96,96768444	1011,058775	606,022726	460,9143899	1425,062538	3197,108731	2753,537511	30556,23372
2003	954,541066	2146,703887	5396,753105	-246,6974638	-190,6758751	449,6190067	931,1416189	710,5288447	608,7629114	1684,284753	4124,20353	2714,222019	30472,69443
2004	1021,575219	2499,426379	7655,738511	-346,7269731	-291,642752	778,5614585	3014,074303	378,0216669	391,0318307	1380,105355	3821,921049	2083,845153	24812,37328

Tableau B-2 : Marges brutes totales par modèle d'exploitation en dinars constant 1985-2004 (suite)

Années	M1 HSH PL	M2 HS PL	M3 HSH PL	M1 HSH IR	M2 HSH IR	M1 HSH MX	M2 HSH MX	M1 SAS PL	M2 SAS PL	M3 SAS PL	M1 SAS IR	M2 SAS IR	M1 SAS MX
1985	-122,8218647	100,0239729	944,2237629	-494,7856882	3806,549106	425,0879427	1547,297465	-55,43375357	-145,336179	804,7669088	876,3147763	4291,677839	1289,906744
1986	-79,97820417	85,79339446	1533,547068	-703,8595101	2985,265766	248,523737	659,5701386	-101,176324	13,40731664	608,7531289	591,8862217	3697,911284	1084,027849
1987	-80,14911547	117,4292107	1819,259224	-526,802832	3294,890348	320,0783545	824,123395	-75,15409259	88,75030337	903,3970002	918,8365758	4238,826699	1358,134497
1988	-44,18077665	236,461556	176,7014145	-474,8170152	3622,857516	337,9762413	787,8221494	-126,8860399	-197,8696547	687,797777	766,4609785	4048,637203	1131,468259
1989	-59,44030661	197,5362493	149,6472417	-266,0890181	3827,904709	483,9780807	1030,809396	-52,13838339	-336,7820911	966,645151	1244,179246	5143,867811	1491,209579
1990	-248,6371965	-40,93524111	1045,330832	-133,1082651	3704,428706	545,7378914	1296,019135	-138,8794037	-44,20275481	302,6937519	1053,122541	4199,557035	1354,380335
1991	-183,032219	181,6886604	1923,925429	-393,2737283	2919,45729	412,2803201	1055,088258	-77,764319	146,8465193	1046,627816	912,9751861	3878,991411	1278,958592
1992	-115,827216	422,4861641	2796,962099	-427,227752	2885,859879	474,4930666	1319,647828	-24,61298949	317,368283	1434,768621	823,6664011	3591,149649	1192,630882
1993	-122,3195147	343,913734	2511,981035	-375,8211971	3218,324801	594,012093	1426,186645	-113,0598835	6,465190718	507,3418678	870,5698722	3917,702012	1318,252118
1994	-199,5092286	-10,68240175	587,0867065	-1108,985664	1346,884134	-81,16392909	220,6933814	-147,1213062	-188,6572954	632,9335646	14,96360687	2189,100638	609,1986125
1995	-136,7177829	143,5063252	1173,141593	-192,8239164	2894,004096	529,958456	1288,808711	-152,9519703	-238,1553607	742,5960779	920,2273899	3416,637528	1074,156284
1996	-134,0835132	133,2139536	1853,57448	317,6843654	1696,187553	-63,95599541	438,114049	-80,16657232	98,31776633	807,819299	749,055615	2608,92512	658,1745645
1997	-117,1451979	117,11372	1919,458873	-619,4684884	2922,080074	454,6327429	1314,877286	-26,72810092	-200,1175625	507,1617365	610,1251379	3271,805805	1033,011763
1998	-55,65022611	278,6611218	2324,644565	-478,1632781	3398,457909	586,878469	1568,083138	-35,80510667	54,63945707	685,0376782	1091,231982	4551,542832	1410,156327
1999	-151,8969462	129,8941698	2393,888748	-533,3536853	3342,042264	643,9959886	1747,463558	-70,14927414	90,84257061	823,1119499	1324,159514	5025,002762	1601,235908
2000	-125,370183	188,1893265	1490,059611	-852,1117948	2351,58543	348,85148	1092,530744	-77,66790569	-66,03726201	383,9720792	569,2041947	3294,036433	1050,790695
2001	-199,8806913	145,7370383	2231,592595	-852,2997158	2296,651162	362,1306766	1136,303605	-92,72908967	-55,00785139	85,67994926	455,9307153	2925,157555	886,6800513
2002	-173,5233334	-62,36770306	106,9994945	-769,168159	2424,180878	438,3447114	963,5718577	-162,4944079	-113,3810619	956,968816	524,2774232	3145,764577	948,6777598
2003	-166,6058855	119,6107403	2543,492402	-570,0064682	2785,973773	611,4721605	1493,40783	-111,7196234	-64,03763283	1611,576955	612,9125058	3318,475763	1110,650873
2004	-246,9385857	-68,35251273	1767,048081	-1018,970156	1614,751694	355,8939744	1177,703404	-135,8077907	-63,90267227	1836,452851	138,7284344	2099,528252	751,7855333

Tableau B-2 : Marges brutes totales par modèle d'exploitation en dinars constant 1985-2004 (suite)

Années	M1 AS MX	M2 AS MX	M3 AS MX	M1 AI PL	M2 AI PL	M3 AI PL	M4 AI PL	M1 AI IR	M1 AI MX	M2 AI MX	M3 AI MX	M1 S IR	M2 S IR
1985	519,5224995	1408,504116	4117,807255	-52,91715303	-73,56060037	170,4592955	415,8592916	234,4027027	352,0762805	1062,140209	3111,444684	2127,67956	22067,69798
1986	412,9369312	1235,808861	3672,10426	-137,7271352	-40,00127019	189,4573371	566,9594421	339,4107836	346,6745371	1028,464743	3118,50416	2290,408842	23582,02264
1987	383,7979097	1113,622669	3247,911546	-64,68593647	-84,95152717	140,5882561	316,7494522	419,8054466	344,8489948	1003,543005	2947,190286	2248,793058	23105,29466
1988	369,3451501	1173,728446	3568,885386	-151,7831282	-64,32529795	373,1445277	915,9415492	429,1360929	402,3376621	1178,593888	3507,738732	2458,533552	24914,16768
1989	463,9553405	1202,735276	3220,78757	-86,01956268	-61,44379066	-27,1445227	417,6633633	546,2979971	412,7334361	1112,412908	3092,98883	2359,277079	24088,2324
1990	679,530113	1442,471468	3844,596222	-270,1733682	-69,06733533	-36,84438404	290,0295349	728,6697729	596,6957327	1390,185348	3673,72557	2180,957683	22098,96299
1991	556,1988155	1309,908123	3462,108951	-262,9543882	-81,81157133	-127,7659631	376,1841223	470,5905096	346,8171316	930,4901958	2395,57014	2138,101439	21953,45624
1992	702,9807989	1463,593525	3833,09441	-231,6418226	-24,31976163	52,01124999	113,9399713	617,5754026	507,4662355	1204,350492	3109,014844	2202,193082	22486,40414
1993	562,2806215	1182,755656	3041,830483	-243,5331551	-94,48114862	-176,305405	655,3017694	577,7131423	466,6895804	1092,858835	2706,678055	2299,508257	23473,678
1994	401,8366502	1001,430046	2889,040912	-166,6130442	-57,33315157	118,6948253	198,3943125	431,9951205	347,8623558	872,990324	2496,4134	2305,696712	23463,10796
1995	426,870894	959,5560636	2378,926912	-160,7513296	-89,58591408	24,52697998	104,0027295	458,1042325	333,7243913	844,2051431	2124,688308	2206,97575	22717,10574
1996	477,6866624	1206,512319	3092,449424	-182,3427427	-61,03234125	-331,8276757	2665,161559	434,7286074	259,2105145	832,2005044	1838,249279	2172,240758	22356,22747
1997	514,5141642	1222,675352	3311,037701	-115,3074009	-87,65267799	359,6095744	856,4298081	348,1264813	228,2152382	741,6811764	2108,169318	2111,59385	21740,08695
1998	501,2351837	1159,232222	2955,17227	-103,8641423	-58,38072531	271,1951373	533,3577026	328,0010156	295,3118271	855,479391	2455,998	1089,999994	11725,79802
1999	654,4952953	1266,314455	3087,239118	-108,0637982	-102,1865667	260,4878652	538,1210024	400,9823615	391,4945538	957,9659173	2570,757899	999,3545737	10846,03247
2000	403,528427	992,4064784	2819,554707	-159,3974901	-91,57346151	297,1823728	416,7709928	220,8044143	176,8401312	623,4916284	1657,217458	1089,628879	12131,17175
2001	281,5861744	669,3387879	1600,260146	-182,8287782	-51,70793986	-78,30775617	561,2367245	219,3083413	195,2202444	559,2305049	1471,904176	986,9895261	11152,49401
2002	295,3227794	698,4008049	1622,862673	-193,2736304	-123,8362108	-42,27013271	440,7405294	264,1772999	200,9217044	621,2129634	1393,682969	1200,321496	13320,06701
2003	404,9813602	910,7780598	2289,670388	-104,6658735	-80,89769839	190,7590186	395,0537204	301,4547496	258,2787066	714,588355	1749,76815	1151,557921	12928,59331
2004	418,1642322	1023,097167	3133,744785	-141,9267184	-119,3789406	318,6907321	1233,759436	154,7366627	160,0621493	564,922372	1564,437597	852,9861454	10156,51792

Tableau B-2 : Marges brutes totales par modèle d'exploitation en dinars constant 1985-2004 (suite et fin)

Années	M2 SAS MX	M1 SAI PL	M2 SAI PL	M3 SAI PL	M1 SAI IR	M1 SAI MX	M2 SAI MX	M3 SAI MX	M1 AS PL	M2 AS PL	M3 AS PL	M4 AS PL	M1 AS IR
1985	2172,082022	-102,0034024	-226,8708094	-1269,152183	708,0721897	673,0674195	1023,739322	961,2402262	-105,9014575	589,703383	1781,197101	14996,77825	202,215469
1986	1896,423672	-120,688699	147,3460672	-435,1484268	819,6422951	463,6488214	743,1188778	811,5162003	-73,53464264	484,6974128	1477,087363	12021,56677	165,4996935
1987	2180,009629	-80,77237377	-92,68622495	-776,4355735	817,2901236	584,472296	891,6528947	809,852383	-42,02434742	397,7204808	1226,655988	10697,79731	165,694302
1988	1884,038413	-139,8163126	-200,580495	-1215,112657	671,8259978	525,5998172	846,4213541	753,841216	-77,49446059	435,6607603	1269,119545	11183,49647	204,9416778
1989	2394,912198	-42,20646908	-260,1774824	-1462,28734	907,8763821	624,3378501	899,6966169	595,1445291	-3,136281317	257,0842487	836,5345734	8573,096248	306,7068878
1990	2099,621453	-92,85493826	-53,35326779	-919,5547657	1245,969875	661,9495777	1001,099711	883,6192749	-80,57579511	518,2402382	1620,47724	12282,5779	393,3880466
1991	2059,104823	-120,2645261	58,18077057	-625,892262	1294,135869	597,1191518	1012,146237	1001,511318	-67,73759594	470,7994537	1484,047669	11748,33844	313,9651514
1992	2046,77333	-157,5676462	293,274195	39,21884922	1291,393029	692,7149801	1293,447316	1686,303749	-110,928022	581,6836637	1722,203703	13683,10761	371,0267842
1993	1937,84958	-253,4177213	-125,5870481	-1057,406078	1290,783832	587,1354992	841,9191052	553,2109549	-31,25782757	335,9131601	1083,802455	9501,340659	302,5850535
1994	874,7635967	-126,985972	-242,8651004	-1316,110697	328,0313775	-15,47711466	42,09694637	-480,4112756	-66,47255193	392,9230368	1175,529625	10867,55116	162,9264263
1995	1512,017802	-232,8207479	-388,8546807	-1641,720124	1024,801864	530,67687	671,7473662	100,628266	-1,162869222	188,0917707	626,7453567	6283,004356	314,6424103
1996	1334,74637	-254,378764	-102,1312625	-1084,99695	309,0680787	-50,83139031	-33,89005343	-521,1529512	-99,10799722	513,2777964	1312,546582	9256,204021	278,2006041
1997	1710,926813	-93,88535835	133,5579649	-236,6321779	971,7758308	668,078189	1278,322335	1631,552435	-125,339976	552,4968649	1555,671472	12126,1509	238,5136863
1998	2312,631832	-213,7706383	-290,9481508	-1390,14468	911,6320434	595,8615966	853,1589044	515,5734331	-50,52567873	319,8226185	918,8261009	8207,641671	307,0118831
1999	2642,585521	-123,656622	-37,09796032	-732,8461659	930,7181327	714,3988645	1164,217392	1123,109225	-82,41701479	412,2368192	1197,279616	9665,808922	334,9518114
2000	1742,472708	-145,7825144	-226,4659364	-182,9779974	771,3206491	551,7800947	1101,694892	1239,978689	-127,4216169	549,443604	1487,986176	11964,03033	190,882544
2001	1419,960241	-188,1506417	-135,2796066	-1419,953987	829,0537031	454,4852439	635,097023	-15,29031719	-59,57310051	43,06342065	174,8901048	7125,992384	210,3628415
2002	1358,501858	-204,4148008	-158,3178214	-1976,801606	405,3193889	370,6299019	386,3455366	-628,0366327	-45,51693882	55,08188264	225,8713493	7328,425529	242,7416368
2003	1814,228234	-197,6419283	-126,2898101	-951,672374	441,54583	476,0777923	634,3274788	92,62665188	-59,21955777	340,9082778	1024,468924	6744,753705	179,2130061
2004	1372,701946	-167,0734547	-247,8899093	1034,803521	440,7143256	264,370875	1167,783546	1682,537745	-268,604924	877,2223103	2330,741289	8639,477526	117,2317544

Tableau B-3 : Marges brutes par hectare et par modèle d'exploitation en dinars constant 1985-2004 (suite)

Années	M1 HSH PL	M2 HS PL	M3 HSH PL	M1 HSH IR	M2 HSH IR	M1 HSH MX	M2 HSH MX	M1 SAS PL	M2 SAS PL	M3 SAS PL	M1 SAS IR	M2 SAS IR	M1 SAS MX
1985	-56,59993767	17,21583011	62,20182891	-392,6870542	623,003127	205,3564941	233,5543344	-28,13896121	-29,12548678	63,71867845	489,5613276	728,6380031	465,6703048
1986	-36,85631529	14,76650507	101,024181	-558,6186588	488,5868684	120,0597763	99,55775676	-51,35854008	2,686837003	48,19898091	330,6626937	627,8287409	391,3457938
1987	-36,93507625	20,2115681	119,8457987	-418,0974857	539,2619227	154,6272244	124,3959842	-38,14928558	17,78563194	71,52787017	513,3165228	719,6649744	490,3012625
1988	-20,35980491	40,69906299	11,64040939	-376,8389009	592,939037	163,2735465	118,9165509	-64,4091573	-39,65323741	54,45746453	428,1904908	687,3747373	408,4722955
1989	-27,39184636	33,99935444	9,858184563	-211,1817604	626,4983156	233,8058361	155,593871	-26,46618446	-67,49140102	76,53564141	695,0722043	873,322209	538,3428082
1990	-114,5793532	-7,045652514	68,86237365	-105,6414802	606,2894772	263,6414934	195,6255298	-70,49715923	-8,858267497	23,96625114	588,3366152	712,9977987	488,9459693
1991	-84,34664468	31,27171435	126,7408056	-312,1220066	477,8162504	199,1692368	159,258605	-39,4742736	29,42816019	82,86839397	510,0420034	658,5723957	461,7179033
1992	-53,37659724	72,71706783	184,2531027	-339,0696444	472,3174925	229,2237037	199,1921249	-12,4939033	63,60085832	113,6000492	460,1488274	609,7028267	430,5526652
1993	-56,36843997	59,19341377	165,4796466	-298,2707913	526,7307367	286,9623638	215,2734558	-57,39080381	1,295629402	40,16958573	486,3518839	665,144654	475,9032918
1994	-91,93973666	-1,838623365	38,67501361	-880,1473523	220,4393019	-39,20962758	33,31220852	-74,68086609	-37,80707323	50,11350472	8,359556912	371,6639454	219,9272969
1995	-63,00358658	24,69988386	77,28205488	-153,0348543	473,6504249	256,0185778	194,5371639	-77,64059407	-47,72652519	58,79620569	514,0935139	580,0742833	387,7820519
1996	-61,78963743	22,92839132	122,1063557	252,1304488	277,6084375	-30,89661614	66,13042249	-40,69369153	19,70295918	63,96035621	418,466824	442,9414465	237,608146
1997	-53,98396215	20,15726678	126,4465661	-491,6416575	478,2455114	219,6293444	198,4720432	-13,56756392	-40,10371994	40,15532355	340,8520323	555,4848565	372,9284343
1998	-25,64526549	47,96232734	153,1386406	-379,4946651	556,2124237	283,5161686	236,6917945	-18,17518105	10,949791	54,23892939	609,6268057	772,7576964	509,0817066
1999	-69,9985927	22,35699997	157,700181	-423,2965756	546,979094	311,1091732	263,7680842	-35,6087686	18,20492397	65,17117576	739,7539182	853,1413858	578,0635046
2000	-57,77427786	32,39058977	98,15939468	-676,2792022	384,8748657	168,527285	164,910301	-39,42533284	-13,23392024	30,4015898	317,9911702	559,2591567	379,3468215
2001	-92,11091764	25,08382759	147,0087348	-676,4283458	375,8839873	174,9423559	171,5175253	-47,07060389	-11,02361751	6,783843963	254,7098968	496,6311639	320,1011016
2002	-79,96466977	-10,73454442	7,04871505	-610,4509198	396,7562812	211,7607301	145,4448087	-82,48447103	-22,72165568	75,76950246	292,8924152	534,0856668	342,4829458
2003	-76,77690576	20,58704652	167,5554942	-452,3860859	455,9695209	295,397179	225,4200498	-56,71046876	-12,83319295	127,5991255	342,4092211	563,4084487	400,9569939
2004	-113,7965833	-11,76463214	116,4063294	-808,7064732	264,2801462	171,9294563	177,7665516	-68,93796481	-12,80614675	145,4040262	77,50191868	356,4564096	271,4027196

Tableau B-3 : Marges brutes par hectare et par modèle d'exploitation en dinars constant 1985-2004 (suite)

Années	M2 SAS MX	M1 SAI PL	M2 SAI PL	M3 SAI PL	M1 SAI IR	M1 SAI MX	M2 SAI MX	M3 SAI MX	M1 AS PL	M2 AS PL	M3 AS PL	M4 AS PL	M1 AS IR
1985	338,8583498	-51,00170118	-34,90320144	-78,82932811	694,1884213	280,4447581	152,1157983	57,42175784	-56,96689481	98,91032925	118,4464092	176,3020144	90,1942324
1986	295,8539271	-60,34434952	22,66862573	-27,0278526	803,5708775	193,1870089	110,4188526	48,47767027	-39,55602079	81,29778813	98,2236576	141,3254502	73,8178829
1987	340,0951059	-40,38618688	-14,25941922	-48,22581202	801,2648271	243,5301233	132,489286	48,37827856	-22,60588888	66,70923865	81,57042083	125,7632261	73,90468421
1988	293,9217494	-69,9081563	-30,85853769	-75,47283584	658,652939	218,9999238	125,7684033	45,0323307	-41,68610037	73,0729219	84,3941711	131,4731019	91,41020418
1989	373,6212477	-21,10323454	-40,02730498	-90,82530062	890,0748845	260,1407709	133,6844899	35,55224188	-1,687079783	43,12047109	55,62804717	100,7852562	136,8005744
1990	327,5540489	-46,42746913	-8,208195044	-57,11520284	1221,539093	275,812324	148,7518144	52,78490292	-43,34362298	86,92389101	107,758827	144,3938951	175,4630003
1991	321,2332017	-60,13226307	8,95088778	-38,87529577	1268,760655	248,7996466	150,3932001	59,82743837	-36,43765247	78,96669804	98,68650543	138,1133799	140,0379801
1992	319,3094118	-78,7838231	45,11910692	2,435953368	1266,071597	288,6312417	192,1912803	100,734991	-59,67080258	97,56519015	114,5234541	160,8585121	165,489199
1993	302,3166271	-126,7088606	-19,32108433	-65,67739615	1265,474345	244,6397913	125,0994213	33,0472494	-16,8143236	56,34236164	72,07091731	111,6976906	134,9621113
1994	136,4685798	-63,49298598	-37,36386159	-81,74600603	321,5993897	-6,448797775	6,255118332	-28,69840356	-35,75715542	65,90456841	78,17060944	127,7588512	72,67012768
1995	235,8842124	-116,4103739	-59,82379704	-101,970194	1004,707709	221,1153625	99,81387313	6,011246476	-0,625534816	31,54843521	41,67744093	73,86295283	140,3400581
1996	208,2287628	-127,189382	-15,71250192	-67,39111493	303,0079203	-21,17974596	-5,035669157	-31,13219541	-53,31253213	86,09154586	87,2819911	108,8158661	124,0859073
1997	266,9152594	-46,94267918	20,54737921	-14,6976508	952,7214028	278,3659121	189,9438834	97,46430317	-67,423333	92,66971904	103,4493598	142,5549404	106,3843382
1998	360,7849972	-106,8853191	-44,76125398	-86,34439005	893,7569053	248,2756653	126,7695252	30,79889086	-27,17895574	53,643512	61,100286	96,48897489	136,9366116
1999	412,2598317	-61,828311	-5,707378512	-45,5183954	912,4687575	297,6661935	172,9892112	67,09135155	-44,33405852	69,14404884	79,61694483	113,6311783	149,398667
2000	271,8366159	-72,89125721	-34,8409133	-11,36509301	756,1967148	229,9083728	163,6990924	74,07280102	-68,54309677	92,1575988	98,94840908	140,6490522	85,13940409
2001	221,5226585	-94,07532085	-20,81224717	-88,19589982	812,7977482	189,3688516	94,3680569	-0,913400071	-32,04577757	7,22298233	11,62987796	83,77311386	93,82820764
2002	211,9347672	-102,2074004	-24,3565879	-122,7827084	397,3719499	154,4291258	57,40646904	-37,51712262	-24,48463626	9,23882634	15,02003919	86,15291642	108,2701324
2003	283,0309257	-98,82096414	-19,42920155	-59,11008534	432,8880686	198,3657468	94,25371156	5,533252801	-31,85559859	57,18018748	68,12534408	79,29127476	79,93443627
2004	214,1500696	-83,53672737	-38,13690912	64,27351063	432,0728682	110,1545313	173,5191004	100,5100206	-144,4889317	147,135577	154,990111	101,565634	52,28891809

Tableau B-3 : Marges brutes par hectare et par modèle d'exploitation en dinars constant 1985-2004 (suite et fin)

Années	M1 AS MX	M2 AS MX	M3 AS MX	M1 AI PL	M2 AI PL	M3 AI PL	M4 AI PL	M1 AI IR	M1 AI MX	M2 AI MX	M3 AI MX	M1 S IR	M2 S IR
1985	186,0087717	230,2229676	273,9178644	-35,04447221	-20,89789783	18,1532796	19,99323518	289,3860527	309,9263032	317,0567789	265,7537311	2431,633783	3605,833003
1986	147,8470932	201,9955641	244,2695577	-91,21002333	-11,36399721	20,17650023	27,25766549	419,0256587	305,1712474	307,0044008	266,3566929	2617,610105	3853,271673
1987	137,4142176	182,0239733	216,0521217	-42,83836852	-24,13395658	14,97212525	15,22833905	518,2783292	303,5642559	299,565076	251,7244863	2570,049209	3775,374944
1988	132,2395811	191,8483893	237,4034049	-100,5186279	-18,27423237	39,73850135	44,0356514	529,7976455	354,1704772	351,8190711	299,6018732	2809,752631	4070,942431
1989	166,1136199	196,5896168	214,2478261	-56,9665978	-17,45562235	-2,89079049	20,07996939	674,4419717	363,3216867	332,0635546	264,1773855	2696,316662	3935,985686
1990	243,29757	235,775003	255,7437785	-178,9227604	-19,62140208	-3,923789568	13,94372764	899,5923122	525,2603281	414,9807008	313,7790887	2492,523066	3610,941665
1991	199,1402848	214,1072447	230,3006021	-174,1419789	-23,24192367	-13,60659884	18,08577511	580,9759377	305,2967707	277,7582674	204,6096805	2443,544502	3587,166052
1992	251,6938055	239,2274477	254,9786743	-153,4051806	-6,909023191	5,539004259	5,477883237	762,4387686	446,7132354	359,5076094	265,5461944	2516,792093	3674,249042
1993	201,3178022	193,3239058	202,3435431	-161,2802352	-26,8412354	-18,77586848	31,50489276	713,2261016	410,8182926	326,226518	231,1819316	2628,009437	3835,568301
1994	143,8727713	163,6858525	192,1799316	-110,3397643	-16,28782715	12,64055647	9,538188101	533,3273093	306,2168625	260,5941266	213,2228733	2635,081957	3833,84117
1995	152,8359807	156,8414618	158,2469841	-106,4578342	-25,45054377	2,612031947	5,000131226	565,5607809	293,7714712	252,0015353	181,4732071	2522,258	3711,945382
1996	171,0299543	197,2069825	205,7107313	-120,7567832	-17,33873331	-35,33841062	128,1327672	536,7019844	228,1782698	248,418061	157,0079671	2482,560867	3652,978345
1997	184,2155976	199,8488643	220,2512939	-76,36251715	-24,90132898	38,29707928	41,17451001	429,7857794	200,8936956	221,3973661	180,0622923	2413,250114	3552,301789
1998	179,4612187	189,478951	196,5790108	-68,78420017	-16,58543333	28,88127127	25,64219724	404,9395254	259,9575943	255,3669824	209,7709259	1245,714279	1915,980069
1999	234,3341551	206,9817677	205,3641401	-71,5654293	-29,03027463	27,74098671	25,87120204	495,0399525	344,6254875	285,9599753	219,5727621	1142,119513	1772,227528
2000	144,4784916	162,2109314	187,5576869	-105,5612518	-26,01518793	31,64881499	20,03706696	272,5980423	155,6691296	186,116904	141,5457344	1245,290148	1982,217606
2001	100,8185372	109,4048362	106,4498201	-121,078661	-14,68975564	-8,33948415	26,98253483	270,7510387	171,8488067	166,9344791	125,7178148	1127,98803	1822,302943
2002	105,7367631	114,1550842	107,9533475	-127,9957817	-35,1807417	-4,501611577	21,18944853	326,1448147	176,8676976	185,4367055	119,0368098	1371,795995	2176,481538
2003	144,9986968	148,8685943	152,3096114	-69,31514801	-22,98230068	20,31512445	18,99296733	372,1663575	227,3580163	213,3099567	149,4506449	1316,066195	2112,515247
2004	149,7186653	167,2273892	208,4577121	-93,99120425	-33,91447177	33,93937509	59,31535752	191,0329169	140,8997793	168,6335439	133,6212502	974,841309	1659,561752

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	viii
LISTE DES ENCADRES.....	ix
INTRODUCTION GENERALE	1
I- La question agraire : ancien débat et nouveaux enjeux	4
II- Problématique hypothèses et méthodologie	15
CHAPITRE I : AGRICULTURE, MONDIALISATION ET LIBRE ECHANGE	26
Section I : Mondialisation et mutations du système agroalimentaire mondial.....	27
1- La mondialisation : Définition et caractéristiques.....	27
1.1- La mondialisation : phénomène historique-	27
1.2- De l'internationalisation à la mondialisation.....	29
2- Les mutations du système agroalimentaire mondial.....	32
2.1- Les accords du GATT et la fin de « l'exception agricole ».....	32
2.1.1- Historique du GATT et de l'OMC	33
2.1.2- Le contexte historique du GATT 94.....	34
2.1.3- Les principes de base de l'Accord Agricole.....	39
2.2- L'évolution des échanges agricoles et agroalimentaires	44
2.2.1- Tendances globales.....	44
2.2.2- Evolution de la structure des échanges agricoles	45
2.2.3- Polarisation géoéconomiques des échanges	48
2.2.4- Le rôle accru des firmes transnationales.....	49
2.3- Les nouvelles stratégies des firmes agroalimentaires mondiales	50
2.3.1- Diversification des marchés et des produits	50
2.3.2- Concentration du capital et de la production	54
Section II : Agriculture et libre échange : Fondements et limites.....	56
1- Fondements et limites du libre échange	56
1.1- Le mécanisme autorégulateur du marché	57
1.2- La théorie de l'économie du bien-être.....	61
1.3- La théorie des avantages comparatifs.....	64
1.3.1- Le libre échange porteur de croissance.....	64

1.3.2- Portée et limites de la théorie des avantages comparatifs.....	66
1.3.3- Les apports des nouvelles théories du commerce international-	70
2- Spécificités de l'agriculture et nécessité de l'intervention de l'Etat.....	74
2.1- L'instabilité des marchés agricoles	74
2.2- La spécificité foncière	76
2.3- Le comportement économique des producteurs	81
2.4- La sécurité alimentaire	85

CHAPITRE II : L'AGRICULTURE FAMILIALE EN TUNISIE :

APERÇU HISTORIQUE	90
Section I- L'agriculture familiale : concept et caractéristiques	91
1- L'agriculture familiale : concept flou pour une réalité diverse	91
1.1- Les formes de production familiale	91
1.1.1- La forme domestique.....	91
1.1.2- La forme paysanne	92
1.1.3- La forme familiale marchande.....	93
1.2- Dés modèles théoriques à la réalité	95
1.2.1- L'agriculture familiale : l'ambiguïté d'un concept.....	95
1.2.2- Agriculture familiale ou « agricultures familiales »	97
2- L'agriculture familiale en Tunisie : essai de caractérisation	102
2.1- L'évolution des structures agraires : l'importance de l'exploitation familiale.....	102
2.1.1- La structure de la main d'œuvre agricole	102
2.1.2- Le mode de faire valoir.....	103
2.2- La forte dépendance des aléas climatiques.....	104
2.3- L'intégration croissante au marché	107
Section II : Eléments sur les transformations de l'agriculture familiale en Tunisie	110
1- La période coloniale : le développement de la propriété familiale privée.....	110
1.1- Le paysage agraire dans la Tunisie pré coloniale	111
1.2- Projet colonial, sédentarisation et fixation des nomades	116
2- Politique agricole et agriculture familiale dans la Tunisie indépendante	122
2.1- La période 1961-1973 : la mobilisation du surplus dans le cadre d'une stratégie d'import substitution.....	123
2.1.1- La réforme des structures agraires.....	123
2.1.2- La manipulation des prix des produits de base.....	130
2.2- La période 1974-1984 : Extraversion et contrainte de maîtrise de coût de reproduction de la force de travail	134
2.2.1- L'agriculture : « parent pauvre » de l'économie tunisienne	134
2.2.2- La poursuite de la politique de fixation des prix des produits agricoles de base.....	138

2.2.3-	Le début d'une politique productiviste.....	141
2.2.4-	La marginalisation croissante des exploitations familiales	144
Section III : stabilité des structures agraires et maintien de l'exploitation familiale.....		148
1-	Les thèses explicatives : portée et limites.....	149
1.1-	L'exploitation des paysans dans la sphère de circulation.....	149
1.2-	La thèse de la petite production marchande	157
2-	Le rôle régulateur de l'Etat.....	164
2.1-	Les programmes de lutte contre la pauvreté.....	164
2.2-	La Caisse Générale de Compensation	167

CHAPITRE III : DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL AU RENFORCEMENT DU

LIBERALISME : LES NOUVELLES CONTRADICTIONS..... 175

Section I : Réforme de la politique des prix et de subvention.....		176
1-	Intégration au marché et sélection des exploitations agricoles : éléments théoriques.....	176
1.1-	Rente foncière et formation des prix agricoles.....	176
1.1.1-	La rente différentielle	176
1.1.2-	La rente absolue.....	178
1.1.3-	La rente de monopole	179
1.2-	Formation des prix agricoles et décomposition de la paysannerie	180
2-	L'évolution défavorable des prix : un signe précurseur de la détérioration des revenus des exploitations familiales.....	187
2.1-	La politique des prix et de subvention : vers le rétablissement de la « vérité des prix».....	187
2.2-	L'évolution des prix à la production.....	193
2.2.1-	Les céréales	193
2.2.2-	Les produits d'élevage.....	196
2.2.3-	Les produits de l'arboriculture	197
2.2.4-	Les produits maraîchères.....	201
2.3-	La montée des prix des intrants : le raffermissement de l'étau du ciseau des prix	203
2.3.1-	Engrais et produits de traitement.....	203
2.3.2-	Matériel et biens d'équipement agricoles.....	205
2.3.3-	Autres intrants	208
Section II- Les changements dans les conditions d'accès aux ressources		212
1-	Investissement agricole et accès aux sources de financement.....	212
1.1-	La politique d'investissement : un impact limité.....	212
1.1.1-	Le PAS et la réforme de la politique d'investissement.....	212
1.1.2-	L'investissement agricole : évolution et contrainte	217
1.2-	L'accès des exploitants aux sources de financement.....	223
1.2.1-	L'accès limité au financement institutionnel.....	224

1.2.2- Un accès différencié aux sources de financement	233
2- Politique foncière et accès à la terre	237
2.1- Les réformes de la politique foncière	237
2.2- Concentration foncière et morcellement de la propriété	242
3- Désengagement de l'Etat et accès aux services agricoles	248
3.1- Désengagement de l'Etat et promotion des organisations professionnelles	248
3.2- L'accès des exploitants aux services agricoles.....	254

CHAPITRE IV : IMPACT DES NOUVELLES FORMES DE REGULATION

SUR LES REVENUS DES EXPLOITATIONS FAMILIALES.....	264
Section I- Estimation des marges brutes : Méthodologie et hypothèse statistiques	265
1- L'élaboration d'une « typologie des exploitations familiales ».....	265
1.1- Découpage du pays en zones agroécologiques homogènes.....	265
1.2- L'identification des exploitations familiales	267
1.3- La classification des exploitations.....	268
1.4- Structure des modèles.....	271
2- Estimation des marges brutes des exploitations	273
2.1- Hypothèses sur les coefficients techniques	273
2.2- Hypothèses sur les rendements des cultures.....	276
2.2.1- Rendements par étage bioclimatique.....	276
2.2.2- Rendements par strate de taille.....	278
Section II- l'évolution des revenus des exploitations familiales : une détérioration prononcée....	281
1- L'évolution des revenus : Entre l'augmentation des coûts de production et la faiblesse des rendements.....	281
1.1- Augmentation des coûts de production et détérioration des revenus des exploitations.....	281
1.2- La faiblesse structurelle des rendements agricoles.....	285
2- La modernisation de l'agriculture tunisienne : un processus fragile et mal maîtrisé	291
2.1- Une mécanisation insuffisante.....	291
2.2- L'introduction des variétés à haut rendement.....	297
2.2.1- La céréaliculture : « tout est contenu dans un grain de blé».....	297
2.2.2- L'élevage laitier : l'illusion de la vache importée	302
2.3- La fertilisation artificielle : insuffisance, déséquilibre et efficacité limitée	304
Section III : Instabilité et évolution différenciée des revenus des exploitations familiales	308
1- Dépendance des aléas climatiques et instabilité des revenus des exploitations familiales.....	308
2- Hétérogénéité des conditions de production et différenciation entre les exploitations	312
2.1- Le constat	313
2.2- Les conditions naturelles comme vecteur de différenciation entre les exploitants.....	317
2.3- Les inégalités des structures foncières : un deuxième vecteur de différenciation	320

CHAPITRE V : L'AGRICULTURE FAMILIALE ET LES DEFIS

DE LA MONDIALISATION	324
Section I- Agriculture et mondialisation : Des nouvelles données pour la question agraire	325
1- Les contraintes de l'intégration dans le marché mondial	325
1.1- Libéralisation des échanges et différentiel de productivité agricole	325
1.2- Instabilité et tendance à la baisse des prix agricoles mondiaux	330
1.3- La manipulation des prix par les multinationales	333
2- Le caractère discriminatoire des accords du GATT	336
2.1- L'aménagement du protectionnisme des pays développés	337
2.2- La marginalisation croissante des pays en développement	341
3- Les agricultures familiales : processus de marginalisation	345
Section II : l'agriculture tunisienne : l'intégration incertaine dans le marché mondial	355
1- Le nouveau cadre des échanges agroalimentaires	355
1.1- Les accords du GATT	355
1.2- L'accord d'association avec l'Union Européenne	358
2- L'évolution des échanges agroalimentaires : un déficit structurel	364
2.1- Les exportations : irrégularité et faible diversification	364
2.2- les importations : le poids grandissant des produits de base	368
2.3- La balance agroalimentaire : déficit et dépendance alimentaire	372
3- Les contraintes de l'ouverture sur le marché européen	375
3.1- La contrainte de demande dans le marché européen	375
3.2- La contrainte de compétitivité	378
3.3- Les disparités des niveaux de soutien entre la Tunisie et l'Union Européenne	382
4- Impact de la déprotection de l'agriculture sur le revenu des exploitations	386
4.1- Hypothèses et méthodologie	386
4.2- Résultats et interprétations	388

CHAPITRE VI : EPUISEMENT DES MARGES DE RESISTANCE ET CRISE

DE L'AGRICULTURE FAMILIALE	394
Section I : L'affaiblissement des mécanismes de régulation publics	395
1-L'impasse de la Caisse Générale de Compensation	395
1-1 : Evolution des dépenses de la CGC 1985-2005	395
1-2 : Flambée des prix et problématique de la CGC	399
2- Le Programme de Développement Rural Intégré	404
2-1 : Du développement rural au développement rural intégré	405
2-2 : Le PDRI : Réalisation et perspectives	408
Section I- Les mécanismes de résistances et leurs limites	413

1- Les formes d'adaptation aux inégalités des structures foncières.....	413
1.1- Le suréquipement en machinisme agricole	413
1.2- Pluriactivité et diversification des sources de revenu.....	421
1.2.1- De la faiblesse des taux d'occupation à la pluriactivité.....	422
1.2.2- Dynamique du marché d'emploi et perspectives de pluriactivité des exploitants Agricultores.....	426
2- Les formes d'adaptation aux aléas climatiques	432
2.1- Le recours à l'irrigation	433
2.1.1- L'extension de l'irrigation : politique de l'Etat et dynamisme paysan.....	433
2.1.2- Les contraintes au développement de l'irrigation.....	441
2.2- La fonction régulatrice de l'élevage	451
2.2.1- Elevage et stratégies d'adaptation aux aléas climatiques	452
2.2.2- Dés aléas climatiques aux aléas du marché : les difficultés croissantes de l'élevage	460
Section II : la crise de l'agriculture familiale : Quelques indicateurs	471
1- Pauvreté agricole et pauvreté rurale	471
1.1- Evolution de la pauvreté en Tunisie : le dilemme urbain-rural	472
1.2- Structures des dépenses et inégalités de répartition de revenu	479
2- Exode rural, désaffectation et dévalorisation du travail agricole	486
2.1- De la pauvreté à l'exode rural	487
2.2- Désaffectation et dévalorisation du travail agricole	491
2.2.1- La féminisation croissante de la main d'œuvre agricole	491
2.2.2- Le vieillissement de la population agricole	494
 CONCLUSION GENERALE.....	 498
I- La crise de l'exploitation paysanne et familiale.....	499
II- Les exploitations paysannes et familiales sont-elles condamnées à disparaître ?	503
 BIBLIOGRAPHIE.....	 508
ANNEXES.....	531
TABLE DES MATIERES	552

RESUME

La question agraire est aujourd'hui au cœur des contradictions et des effets destructeurs de la mondialisation néolibérale. Les politiques de libre-échange imposées dans des conditions d'inégalité extrême accablent des centaines de millions des paysans du Sud qui sont, désormais menacés dans leur survie. Façonné pour servir le seul objectif d'ouverture des marchés du Sud aux excédents agricoles du Nord, l'Accord Agricole du GATT et de l'OMC les met en concurrence avec des producteurs hautement productifs alors que, la logique de l'accumulation mondialisée leur interdit toute possibilité de rattrapage.

En Tunisie, l'adoption, depuis la mise en application du PAS, d'une politique agricole néolibérale est à l'origine d'une altération structurelle des conditions de production et de reproduction des exploitations paysannes et familiales : évolution défavorable des prix, exclusion du système de financement, morcellement de la propriété et accès de plus en plus restreint à la terre, inefficacité et inadéquation des services d'appui. La conséquence ultime étant une tendance à la détérioration des revenus réels des exploitants et l'accentuation de la différenciation socio-économique dont l'hétérogénéité des conditions réelles de production est à la base.

Avec la signature des accords de l'OMC et la conclusion de l'accord de libre échange avec l'UE, il est difficile, voire même impossible pour une bonne majorité des exploitations paysannes et familiales de se maintenir, d'autant plus que les mécanismes qui ont permis jusque là leur maintien ont atteint leurs limites. Les nouvelles orientations n'ont fait qu'accroître les disparités socio-économiques dans le monde rural. Les petits paysans sont de plus en plus marginalisés et condamnés à l'exode sans toutefois que des emplois ne puissent leur être assurés. Beaucoup plus qu'une prolétarianisation des petits paysans, c'est la ruine des régions rurales qui est à l'oeuvre. La pauvreté, le chômage, le sous emploi et la dépendance alimentaire en seront les principales conséquences

MOTS CLES : *Question agraire, Mondialisation, politique agricole, libre échange, Accord Agricole, GATT, OMC, agriculture, exploitation familiale, paysannerie, Tunisie*